



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

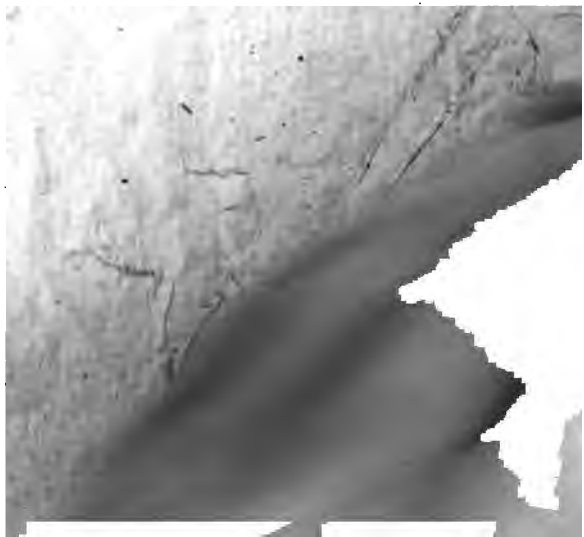
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>







*My Avvocato Ottier Francese Autore
di quest'Opera.*

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document focuses on the analysis of the collected data. It discusses the various techniques used to identify trends, patterns, and anomalies in the data, and how these insights can be used to inform decision-making.

4. The fourth part of the document discusses the importance of communication and reporting. It emphasizes that the results of the data analysis must be clearly and effectively communicated to the relevant stakeholders in order to ensure that they can take appropriate action.

5. The fifth part of the document discusses the importance of ongoing monitoring and evaluation. It emphasizes that the data analysis process is not a one-time activity, but rather a continuous process that must be regularly updated and refined as new information becomes available.

6. The sixth part of the document discusses the importance of data security and privacy. It emphasizes that the organization must take appropriate measures to protect the confidentiality and integrity of the data it collects and analyzes, and to ensure that it complies with all applicable laws and regulations.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data-driven decision-making. It emphasizes that the organization must use the insights gained from its data analysis to make informed decisions that are based on evidence and data, rather than on intuition or guesswork.

67

4/

LETTRES

EDIFIANTES ET CURIEUSES

SUR LA

VISITE APOSTOLIQUE

DE

M. DE LA-BAUME

EVÊQUE D'HALICARNASSE,

A LA COCHINCHINE

en l'année 1740.,

*Où l'on voit les Voyages & les Travaux de ce
zélé Prélat, la conduite des Missionnaires
Jésuites & de quelques Autres, avec de
nouvelles Observations &c.*

Pour servir de continuation aux MEMOIRES
HISTORIQUES DU R.P. NORBERT CAPUCIN:

Par

M. F A V R E

Prêtre Suisse, Protonotaire Apostolique & Provisiteur
de la même Visite.



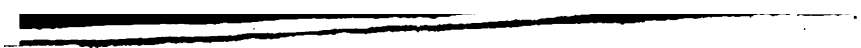
A V E N I S E

Chez les Frères BARZOTTI à la Place S. Marc.

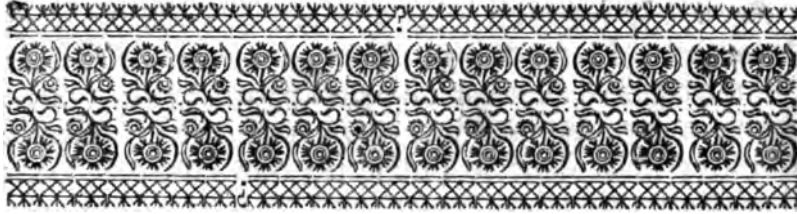
M. D. C C. X L V I.

Avec la permission des Supérieurs.

133. h. 9.



The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is scattered across the page and is too light to be transcribed accurately.



P R E F A C E.

L Es avantages que le Christianisme de la Cochinchine a reçu de la Visite Apostolique de M. d'Halicarnasse, m'auroient paru un motif suffisant pour en donner la Relation au Public. Je me serois cependant dispensé de le faire par de justes motifs, si ce que je dois à la mémoire de ce zèle Prélat que ses Ennemis tâchent de noircir ; & si ce que je me dois à moi-même, qui suis encore tous les jours ataqué par leurs calomnies, ne m'obligeoient indispensablement de la mettre au jour. Comme les Lettres que j'ai adressées en son tems à M. le Marquis de Nicolai, contiennent assez exactement cette Relation, j'ai cru que je pouvois m'y arrêter. Ce Seigneur dont la fortune n'a jamais égalé le mérite, m'avoit chargé de l'instruire, autant qu'il me seroit possible, de tout ce qui arriveroit dans le cours de la Visite que nous allions faire, & de tout ce que j'observerois de singulier dans les Indes Orientales, & sur tout dans la Cochinchine, objet de notre Mission : C'est aussi en général ce que je raporte dans mes Lettres : Par la table qui sera à la fin, le Lecteur d'un seul coup d'œil en apercevra le détail. Plusieurs de ces Lettres auroient été perdues sans la précaution que j'avois prise de les coucher sur mes

L'Apologie de Mgr. d'Halicarnasse & de l'Auteur : Motif principal qui engage à donner cette Relation au Public.

Ce que contiennent ces Lettres en général.

cayers. Je les offre telles que je les ai écrites dans les différens Lieux & selon les occasions que j'en avois: Je retranche seulement quelques particularités qui ne peuvent être bonnes que dans une correspondance d'Amis; mais dont le Public n'a que faire, & dont il n'est pas toujours à propos de l'instruire.

*Ces Lettres
embrasent
avec plus
de justice
les épiques
d'Edifi-
antes & de
Curieuses,
que les
Lettres des
Jésuites
sur les
Missions.*

J'ai cru qu'on ne trouveroit pas mauvais, si j'honorerois ces Lettres des belles épithètes *d'Edifiantes & de Curieuses*, j'ose même me flater que quiconque les lira sans préjugé, décidera qu'elles leur conviennent mieux qu'à celles dont le PP. Jésuites régalent annuellement le Public; & beaucoup de raisons doivent le persuader. Mes Lettres ne contiennent rien d'exagéré; tout y est réel, tout y est dans la pure vérité, & les Faits relatifs à M. d'Halicarnasse & à la Visite Apostolique, tout peu vrai-semblables qu'ils soient, ils sont vrais dans toutes leurs circonstances; les Pièces & les Actes (a) de cette Visite n'en laissent nullement douter. De plus mes Lettres sont impartiales, écrites sans art & sans affectation: Les choses y sont exposées dans leur jour naturel, & ce que j'ai pu remarquer de nouveau & de singulier y est raconté avec cette candeur & cette fidélité si propres à ma Nation Suisse.

Les Lettres de la Compagnie sont-elles frappées à ce coin? Que nous annoncent-elles principalement? Des éloges choisis en faveur de leurs Missions & de leurs Missionnaires: éloges qui ne sont rien moins fondés que sur le vrai? Quoi encore? Des prodiges qui

(a) Je les ai remis moi-même en Original à la S. Congrégation de la Propagation de la foi, aussi tôt que je fus arrivé à Rome; & cette Congrégation les a reçus pour authentiques.

P R E F A C E.

qui n'ont de réalité que dans le cerveau de ceux qui les écrivent. A les en croire, combien de conversions opérées par leur Ministère? Quels progrès l'Evangile ne fait-il pas entre leurs mains?

Cependant je le dis avec autant de douleur que de vérité, loin que j'aie remarqué sur les Lieux le moindre vestige de ces beaux détails, de ces *Edifiantes Relations*, je n'y ai aperçu que des prophanations scandaleuses dans le Culte Saint & une semence de discorde qu'il est aujourd'hui presque impossible d'étouffer. Je le répète encore une fois, je me serois ^{La Religion & la Justice ce obligent} dispensé d'en informer le St. Siège & l'Eglise entière, s'il s'agissoit d'une affaire qui n'intéressa en rien la ^{P. Auteur à parler publique-} Religion & la Justice, ou si elle l'intéressoit dans des choses qu'on put taire plus long tems, sans manquer ^{ment par ses Lettres, qui sont au nombre de XIX.} au devoir le plus essentiel. Il n'y a personne qui ne l'avoue aisément en faisant la lecture des dix neuf Lettres qui forment ce Volume; la dernière sur tout le fera encore plus sentir que toutes les autres.

Au reste je prie le Lecteur de me pardonner l'inégali- ^{Excuse de} té de mes Lettres & de mon stile, les affaires im- ^{P. Auteur sur l'inégali- té du stile} portantes & presque continuelles dont j'étois occupé, ne me permettoient guère d'en agir autrement. D'ail- ^{de ses Lettres.} leurs la différence des Climats des Pays où nous passions, la pluralité des objets qui me frapoyent, la mort de mes Compagnons & tant d'autres catastrophes que je voyois si souvent, m'obligeoyent d'écrire fort à la hâte, & ne me donnoient jamais guère le tems de composer mes Lettres: D'un autre côté je ne pouvois prévoir qu'un jour elles dussent servir à la justification de la conduite de M. d'Halicarnasse & de la mienne propre.

*L'Oraison
funébre
de Mgr.
d'Halicar-
nasse.*

J'ai cru que le Public ne recevroit pas mal la traduction de l'Eloge (a) funébre de M. d'Halicarnasse, qu'un Prêtre Chinois a prononcé à Hùé en langue Anamytique dans la Cérémonie de son enterrement : Il l'a composée sur les mémoires que je lui donnai en Latin. Cette pièce a édifié les Chrétiens de la Cochinchine; je ne doute pas qu'elle ne produise le même effet parmi les Chrétiens d'Europe: On la trouvera à la fin de ces Lettres; mais ce seroit trop faire attendre le Lecteur, de le renvoyer là pour s'instruire de l'Histoire du Grand Prélat, dont je viens justifier la mémoire: il me paroît donc convenable d'en rapeller ici les principaux traits.

*Traits
principaux
de la vie
de Mgr.
d'Halicar-
nasse.*

M. de la-Baume naquit à Avignon le 29. Janv. 1679. de Parens distingués par leur noblesse & leur pieté. Il fut nommé François, parce qu'il vint au monde le jour de la fête de S. François de Sales. Si la vertu particulière de son Patron fut la douceur: On peut dire que ce fut aussi la sienne: Il eut comme lui dès son enfance, le goût pour la pieté & l'étude. Ses Parens trouvoient de jour en jour dans sa conduite de nouveaux motifs de joie & de consolation: Jamais il ne leur causa le moindre déplaisir. Ayant pris l'habit ecclésiastique à l'âge de 16. ans, il entra dans le Séminaire de S. Charles d'Avignon où il

(a) Cette Oraison funébre ne déplaira pas tant aux Ennemis de M. d'Halicarnasse, que celle de M. de Visdelou Evêque de Claudicopolis, prononcée à Pondicheri par le R. P. Norbert Capucin, & qu'on trouve placée dans le Tom. II. de ses Mémoires présentés à Benoit XIV. & imprimés & réimprimés à Luques avec des corrections & additions, qui en augmentent d'autant plus le mérite, qu'elles ont été faites par l'Auteur-même, dont il sera quelques fois parlé dans ces Lettres.

il passa six années dans la retraite: Ce fut - là qu'il puisa ce fond de science & de zèle qu'il fit briller par tout, pendant le cours d'une vie de 60. années; Il les passa presque toutes dans les occupations pénibles du Saint Ministère: Avant même qu'il eut l'âge de Prêtrise, il avoit déjà prêché la plus grande partie des Panégyriques des Saints, dont on honore particulièrement la mémoire à Avignon. Lorsqu'il fut revêtu du caractère de Prêtre, il se livra entièrement aux Missions des Campagnes dans le Comtat, la Provence, le Languedoc & le Dauphiné; & après une dizaine d'années dans ces travaux vraiment Apostoliques, il fut fait Prévot de la Cathédrale d'Avignon. Elevé à cette nouvelle dignité, il devint plus que jamais un objet d'édification. Son zèle, sa charité l'avoient rendu digne de l'admiration des Peuples: sa régularité & sa douceur lui acquirent bientôt l'estime & la vénération de cet Illustre Chapître.

Sage éducation qu'il reçoit de ses Parents.

Ce fut sur tout dans le tems de la peste qui affligea la Ville d'Avignon, que parut avec éclat la charité de M. La-Baume. Pendant l'espace de plus de dix mois que dura ce terrible fleau, il ne cessa pour ainsi dire de courir par tout où le besoin des pestiférés le demandoit. Il alloit en personne leur administrer les Sacremens & les exhorter à la mort: En un mot sa charité, son zèle, & le mépris de sa propre vie, ne pouvoient se porter plus loin dans une pareille occasion. Tout le Pays lui rend cette justice.

Sa charité pendant la peste.

Benoit XIII. de Ste M. instruit de la vertu & des mérites de M. de La-Baume, le jugea digne de l'Épiscopat: Il le fit donc Evêque sous le titre d'Halicarnasse & Assistant au Trône Pontifical. Depuis

Il est fait Evêque par Benoit XIII.

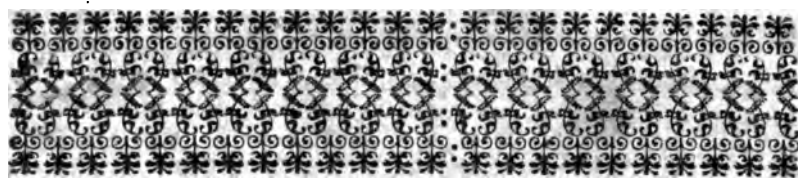
VIII

P R E F A C E.

long-tems le S. Siège étoit fatigué des plaintes de diférens Miffionnaires de la Cochinchine: La paix fi néceffaire entre des Ouvriers qui travaillent à la propagation de l'Evangile, étoit exilée des Miffions de ce Royaume & il ne paroiffoit pas facile de l'y faire revenir.

*Clement
XII. Pen-
voit dans
la Cochin-
chine en
qualité de
Vifiteur
Apostoli-
que.*

Clement XII. qu'il fufit de nommer pour fe rapeller les biens infinis que ce Grand Pape a fait au monde entier, ne jugea perfonne plus propre à cette difficile entreprife que M. d'Halicarnaffe: Ce Prélat ne fut pas plutôt informé des intentions du Pontife, qu'il ne fongea plus qu'à les remplir: & malgré fon âge de 58. ans, il entrepris avec joie une courfe de plus de douze mille lieues fans en craindre les dangers ni les fatigues. Arrivé enfin en ces Pays-là, fon zèle & fa douceur le firent bientôt admirer par les Payens même: Mais ce zèle toujours actif, le fait fuccomber au milieu des travaux Apoftoliques de la Sainte Vifite: Il mourut auffi faintement qu'il avoit vécu, & dans les grands & héroïques fentimens de J. C. fur la Croix, envers ceux qui étoient la caufe de fa mort: Le tout fe développera dans la fuite de ces Lettres. Je fouhaite qu'elles fervent à accomplir cette prophétie: *La paix fera l'ouvrage de la justice, & le foïn de cultiver cette justice procurera une repos & une tranquillité qui ne finira jamais: Erit opus justitiæ pax, & cultus justitiæ silentium, & securitas usque in sempiternum. Ifaïe chap. 32. v. 17.*



LETTRES

EDIFIANTES ET CURIEUSES

SUR LA

VISITE APOST.

DE

MR. D'HALICARNASSE

A MR. LE MARQUIS DE

NICOLAI

MONSIEUR



E voici à la veille de m'embarquer pour L. LETTRES.
les Indes. Je ferois tort à l'amitié dont *du Port-*
vous m'honorez depuis si long-tems, si *Louis en*
je partois sans vous dire adieu & sans vous *Bretagne le*
informer des motifs qui me déterminent *5. Janvier*
à un si long voyage, & de la manière *1738.*
dont je m'y suis engagé. Vous le sça- *Vocation*
vez, Monsieur, que j'étois depuis quelque tems dans la ré- *de l'Auteur*
solution de passer en Angleterre, ou en Hollande, pour *au Ministère*
A *re Apost.*
me

2 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

L. LETTRE. me consacrer entièrement aux missions de ces Peuples. Mr. 1738. l'Archevêque d'Avignon à qui je communiquai mon dessein m'avertit que je ferois mieux de suivre Mr. d'Halicarnasse qui partoit pour la Cochinchine en qualité de Commissaire Apostolique : vous êtes jeune, me dit-il, plein de fanté, de bonne volonté, & tout propre à lui rendre de bons services; je suis sûr qu'il fera charmé de vous avoir à sa suite.

Pays de
l'Auteur.
 Au sortir de l'Archevêché, je rencontrai mon ami Mr. l'Abé Gérovin, à qui je dis : Eh bien Monsieur, vous m'avez si souvent parlé des Missions des Indes, de la Chine, de la Cochinchine &c. partirons-nous avec Mr. de la Baume? Je le veux bien, dit-il, mais la longueur du voyage, mais ma famille; & vous partirez-vous? Oui lui repondis-je, j'y suis entièrement déterminé. Si vous changez de résolution, je vous prie de m'écrire, je vais partir pour la Suisse, où il est juste que j'aie dire le dernier adieu à mes parens, qui ne m'ont point vû depuis plus de dix ans. Mr. l'Abé m'ayant promis de m'y donner de ses nouvelles, je partis pour St. Barthelemi ma chere patrie, où je passai l'été; mais malgré les ocupations que Mrs. nos Curés m'y procurerent, & malgré le plaisir de me retrouver avec des parens qui me feront toujours infiniment chers, je n'y goûtois que des douceurs momentanées; toujours mon imagination me transportoit aux Indes. Mr. le Colonel d'Alt s'en étant aperçu me dit un jour, je le vois bien, vous regrettez le Languedoc : St Barthelemi ne semble plus pour vous qu'un Exil. Comme de tous tems je connoissois sa piété & son bon cœur, je lui ouvris le mien, & lui fis part de mon projet; il lui déplut d'abord, j'admire, me dit-il, votre zèle, seriez-vous donc le premier Suisse destiné aux Missions des Indes? Mais aurez-vous assez de force & de courage pour entreprendre une navigation de cette espece? Avez-vous bien réfléchi sur les dangers & les travaux que vous allez essuyer? J'ai tout prévu,
 lui

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE 3

lui répondi-je, rien ne fauroit m'arrêter, & j'espère que la I. Lettre grace de Dieu me soutiendra par tout. A ces mots il 1738. m'embrassa, & me confirma dans ma sainte résolution.

Mr. Gérovin me tint parole, & Mr. de la Martinière *L'Auteur* aussi, je reçus le 26. Aout dernier une Lettre de sa part *est apellé* qui m'apprennoit que Mr. d'Halicarnasse étoit déjà parti de *par Mr.* Rome, & qu'il désiroit beaucoup de m'avoir avec lui. Le *d'Halicarnasse.* Courrier suivant m'aporta une autre Lettre encore plus agréable, qui me sollicitoit de joindre incessamment Mr. de la Baume. Alors je communiquai à mes parens le voyage que j'allois entreprendre; je précipitai mes Adieux & ayant été demander à mon Evêque son agrément & sa bénédiction, je partis pour Laudun, où j'allai remettre mon bénéfice à Monsieur l'Abé de Brancas, qui trois ans auparavant avoit eu la bonté de me le conférer. De Laudun je vins à Avignon, où je trouvai Mr. d'Halicarnasse occupé à recevoir les visites du Clergé & de la Noblesse, qui acouroient en foule pour le féliciter & lui souhaiter un heureux voyage. Cet illustre Prélat me fit toutes les caresses imaginables, & je lui promis de le suivre par-tout, & même jusqu'à la mort.

Nous partîmes d'Avignon le 15. Octobre 1737. & nous *Départ de* vinmes à Paris. Pendant le séjour que nous fîmes dans *Mr. d'Halicarnasse.* cette Capitale, Mr. d'Halicarnasse fut presque toujours avec Mr. le Nonce, avec qui il alla à Fontainebleau rendre visite à Mr. le Cardinal de Fleuri; & ils eurent l'honneur de manger à la Table de la Reine.

Le 3. Dimanche de Novembre jour de la fête que les *Il officie* RR. Peres Jésuites célèbrent en action de grâces des pro- *Pontificale-* grès de leurs missions: Mr. d'Halicarnasse officia Pontificale- *ment dans* ment dans leur Eglise. Mr. le Cardinal de Polignac, son *l'Eglise des* Excellence Delci, l'Archevêque de Cambrai & quatorze *Jésuites de* autres Evêques y assistèrent; la musique & la foule furent *Paris.* remarquables. Le R. Pere Tournemine fit ensuite les honneurs du réfectoire, il y eut près de deux cens couverts,

4 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

I. LETTRE. le diner fut servi avec profusion & délicatesse. Outre la
 1738. musique des Vêpres, il y eut encore un beau sermon pro-
Mr. d'Halicarnasse noncé par le Pere *Perrissau*. Nous quitâmes Paris après trois
exerce son semaines de séjour, & nous vinmes au Port Louis, lieu
zèle au de notre Embarquement, où nous fûmes reçus, & avons
Port-Louis. été logés chez Madame de Surville qu'on peut appeler la
 Mere des Missionnaires. En attendant l'embarquement, Mr.
 d'Halicarnasse s'est occupé à des œuvres Apostoliques pen-
 dant l'Avent; il prêchoit dans l'Eglise paroissiale; & de son
 ordre nous prêchions aussi dans les chapelles des Confre-
 reries de l'un & de l'autre sexe. L'onction qui regnoit dans
 ses discours, sa charité & sa douceur lui atiroient un si
 grand concours de gens qui venoient se mettre sous sa di-
 rection, qu'à peine y pouvoit-il suffire.

M. d'Halicarnasse
s'embarque
avec sa
suite.

Les deux vaisseaux qui doivent partir pour la Chine; font le Fulvi & le Penthièvre; le premier est commandé par Mr. Tortel, & le second par Mr. Morlai; ces deux Capitaines ont la réputation d'être d'habiles Marins. Mr. d'Halicarnasse & toute sa suite seront à bord du Fulvi. Cette suite est en tout composée de trois Prêtres; Mr. l'Abé du Carbon, Mr. du Frénay, & moi qui fais l'office d'Aumônier & d'Econome: Il y a de plus un jeune Chirurgien, que nous avons pris à Paris & qui paroît charmé de courir le monde, & un autre domestique. Notre Prélat a congédié le reste de son monde à Paris, ne voulant avec lui que les gens qui lui sont absolument nécessaires. Dès demain nous courrons les ordes, je ne manquerai pas de vous donner de nos nouvelles le plus souvent que je pourrai; je vous ferai part de nos aventures, & de ce que je remarquerai de plus curieux dans les Contrées éloignées vers lesquelles nous allons. Mais mon principal soin sera de vous raconter l'histoire de notre visite: n'attendez pas au reste de moi des Relations affectées & édifiantes dans le goût de celles que vous avez lues; Attendez-vous plutôt à toute la simplicité & la candeur d'un Suisse, qui est peu capable d'orner, & beaucoup

L'Auteur
promet d'é-
crire ses
Lettres a-
vec la sim-
PLICITÉ & la
candeur
d'un véri-
table Suisse.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 5

coup moins encore d'altérer en rien la vérité des choses dont il doit vous informer. Je vous souhaite la nouvelle année, bonne & heureuse & j'ai l'honneur d'être &c.

L. LETTRE.
1738.

F A V R E.



À MÊME Mr. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR.

Grand Dieu que les flots de la Mer sont terribles ! à peine eûmes-nous quitté le Port-Louis, que le vent, les eaux, le Ciel, & la terre s'armèrent contre nous. Déjà onze jours de contribution à la Mer nous sembloient plus longs que onze ans de liberté sur la Terre : cependant bien loin de voir diminuer nos maux, ils s'augmenterent jusqu'au point, de nous faire regarder la mort & la vie d'un œil indifférent : les vents déchainés de toutes parts, une armée de flots innombrables assiégeoient notre vaisseaux : tout l'Océan sembloit écumer de rage, & rendoit un bruit épouvantable, qui auroit étourdi des statues de Bronze. Tout cela joint à des nuages épais, au tonnerre, au feu des éclairs, formoit une confusion qui donnoit une image de l'enfer. Jugez de nos mouvemens, & n'y pensez plus ; le seul souvenir me fait encore dresser les cheveux à la tête.

II. LETTRE.
Macao 22.
Nov. 1738.
Mauvais
tems qu'ef-
fuye le
Vaisseau où
étoit Mr.
d'Halicar-
nasse.

Enfin après dix sept jours, le calme succéda à la tempête, & la joye à la tristesse ; nous chantâmes avec le Prophète ce Psaume plein de sentimens d'alégresse & de reconnaissance ; *Benedic anima mea Domino* ; & nous reprimes enfin l'usage de la table. Ce fut alors que les plus timides se van-toient d'avoir été les plus braves ; mais tous convinrent d'une voix unanime que nous devions notre salut à l'habileté de notre Capitaine.

6 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

II. Lettre.
4718.

Le premier de Fevrier le vent souffloit en poupe; nous doublâmes le Cap de Finisterre: Une caille fatiguée de son vol, tomba sur notre bord, & nous annonça que nous n'étions pas éloignés des Isles Canaries. Le lendemain notre joye redoubla à la vue d'un vaisseau que nous reconnûmes être notre compagnon, & dont la tempête nous avoit séparés.

Le 7. nous cotoyâmes l'Isle de Porto-Santo. Un coup de vent nous brisa notre Mât de Mizaine: le lendemain l'Isle des Sauvages s'offrit à nos yeux, & nous nous tinmes sur nos gardes contre les pirates, qui rodent le long de ces parages.

Le neuf, nous vîmes les Canaries, & l'Isle de Palme célèbre par l'exil du St. Sylvére Pape. Le dix nous confidâmes pour la première fois une Baleine; elle flotoit mollement sur la surface des ondes qui la berçoient à plaisir,

Le douze nous passâmes sous le Tropique de l'Ecrévisse: déjà le Soleil nous dardoit ses rayons presque à plomb: Des compagnies de poissons-volants nous amusoient autant que les Thons qui leur faisoient la guerre.

Mouillage du Cap verd à l'Isle de St Jago.

Le 16. nous aperçûmes la Croix (a) du Sud formée par quatre étoiles brillantes; le lendemain nous cotoyâmes l'Isle de St. Jago, & nous mouillâmes avant la nuit dans la bonne Baye. Le Gouverneur du Port nous salua de son canon: on lui répondit coup pour coup, un petit bâtiment Anglois prêt à mettre à la voile envoya offrir ses services pour l'Europe.

Le 18. plusieurs des nôtres descendirent à terre, je fus du nombre, & avec un autre je m'enfonçai assez avant dans l'Isle. Les Insulaires tenoient ce même jour leur marché à l'entour d'un puit. Nous y vîmes des hommes d'un beau noir, des femmes de la même couleur qui après s'être lavés de la tête jusqu'aux pieds, gausilloient un barbare langage mêlé de quelques mots Portugais. Nous y vîmes aussi de la volaille en quantité, des poules-pintades, dindonaux, & des canards: on y trouvoit aussi des fruits en abondance,

(a) Cette Croix est le pole antarctique.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 7

ce, des Oranges, Citrons, Figues, Raifins, du Ris mondé, du Maïs, des Racines, des Chevres, des Moutons, des Cochons, & des Bœufs. On avoit tout cela à bon marché, plus par troc de hardes qu'avec de l'argent; une chemise par exemple valoit un Mouton; une culote une Chevre; & ainsi du reste. J'achetai pour ma part un Singe qui me couta dix éguilles: je pris aussi plusieurs Cocos qui valaient trois épingles la pièce: c'est un fruit délicieux, qui fournit un grand gobelet d'une liqueur fort agréable, & un blanc manger d'un goût de noisette qui rafraichit [beaucoup.

II. LETTRE.
1718.
Mouillage
à l'Isle de
St. Jaques.

Du marché nous allâmes aux habitations: Ce sont des petites maisonnettes de bois couvertes de paille, on y voit toutes sortes d'animaux pêle-mêle avec les Enfans *in puris naturalibus*; nous y trouvâmes un demi noir qui parloit Latin Portugais, & qui nous répétoit souvent qu'il s'apelloit Gregoire, *Ego sum Gregorios*, disoit-il, *commandate Gregorios sine ceremonias*; il nous rendit raison sur tout ce que nous désirions savoir de l'Isle, & s'offrit même de nous conduire à la Capitale éloignée de quatre lieues; mais nous fûmes obligés de retourner à bord: En nous quitant, il nous redit plusieurs fois, *mementote Gregorios*: aussi voyez-vous que je ne l'oublie pas.

Le lendemain Mr. d'Halicarnasse voulut aussi respirer l'air de la terre: Il descendit avec plusieurs autres; le Commandant du Port vint au devant de lui, & le pria de s'arrêter en sa maison jusqu'au soir.

Le Dimanche suivant Mr. d'Halicarnasse retourna chez le Commandant qui l'avoit prié de dire la Messe à sa chapelle: il voulut avoir l'honneur de la servir, & nous régaler de la Musique du pays. Quand Mr. d'Halicarnasse fut au *Sanctus*, une Symphonie bruyante s'éleve tout à coup, soutenue par des voix aussi extraordinaires, qu'effroyables. Quelques officiers éclaterent de rire, le célébrant étourdi de ce carillon fit signe de se taire; mais les Musiciens prenant

Mr. d'Halicarnasse
célèbre la
Messe en
cette Isle.

8 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

II. Lettres. 1738. nant le contrepied, & s'imaginant d'être aplaudis, redou-
blerent leurs hurlemens, & continuerent leur charivari.

Après la Messe Dom *Pedro* (c'est le nom du Comman-
dant :) demanda comment on avoit trouvé la musique ? La
plus belle du pays, lui répondis-je, il y a long-tems que
nous n'en avions pas entendu de cette force : Mr. d'Halicar-
nasse fourit, & le Commandant très-satisfait nous assura qu'il
avoit employé les plus habiles Maitres, & qu'ils avoient fait
de leur mieux.

Le Com- Il fit servir un déjeuner beaucoup meilleur que la Musique.
mandant Quand l'heure du diner fut venue, Dom Pedro prit le mi-
donne à di- lieu de la table, pour servir plus commodément. Les Con-
ner à Mr. viés commencerent à se rafraichir à la Portugaise en buvant
d'Alicar- de l'eau de vie à la fanté de notre Commandant. Le di-
nasse. ner fut copieux, il y eut vingt un services, mais d'un seul
plat chacun, le fruit fut encore abondant ; on servit du vin
des Canaries, de Malaga, & des liqueurs en abondance.

Départ de Le lendemain 25. Fevrier bien pourvus d'eau de bois, de
St. Jaques. volailles, & autres denrées, nous levâmes l'ancre, & nous fil-
lâmes assez heureusement jusqu'au 11. de Mars que nous
Passage de passâmes la Ligne. Nos Marins n'eurent garde de manquer
la Ligne. les réjouissances, qu'ils ont coutume de faire à ce passage.
Un coup de Soleil abatit un de nos Pilotins ; notre eau étoit
jaunâtre & puante ; mais en revanche notre vin étoit deve-
nu exquis. Mr. d'Halicarnasse préchoit le Carême dans sa
paroisse le Vaisseau le Fulvi, pour préparer son peuple à
faire une Ste Pâque.

Nous ne fûmes pas long-tems sans parvenir au Tropicque
du Capricorne. Ce fut alors que des plus grandes chaleurs
nous passâmes à la saison temperée de l'automne sur les cô-
tes de la Cafferie, & bientôt aux rigueurs de l'hiver, en
doublant le Cap de bonne Espérance. Là la mer se remit
en courroux, notre Navire s'élevoit de tems en tems jus-
qu'aux Etoiles, & retomboit tout à coup dans les plus pro-
fonds abimes : ce jeu cependant n'égalâ pas notre premiere
tempête. Le

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 9

Le 21. Avril nous estimâmes avoir doublé le Cap, le tems étoit gris pour les Marins, & morne pour nous; la joye exilée de tout l'équipage extrêmement fatigué de veilles & de travaux.

II. LXX.
TRR. 1738.
Cap de
bonne Espé-
rance sous
le 39 degré
& de long. 3
34. de lat.

Le lendemain suivant l'usage; nous chantâmes le *Te Deum* en action de grâces, d'avoir vû les Antipodes, & doublé le Cap; nous eûmes la rencontre ce même jour du Héron; vaisseau François de la Compagnie des Indes qui revenoit du siége de Moka.

Quand nous eûmes franchi tous les mauvais pas du Monomotapa, laissé après nous les Moutons du Cap, les Manches de velours, les Damiers, & autres oiseaux de ces parages; Quand enfin nous jouîmes des beaux jours des Mers du Sud, notre joye & nos exercices reprirent leur train: Mr. d'Halicarnasse & moi nous félicitâmes de n'avoir plus de tempête à craindre: nous nous regardions déjà comme arrivés à notre terme.

Route du
Vaisseau où
est Mr.
d'Halicar-
nasse.

Le 2. Juin nous repassâmes sous le Tropique du Capricorne du côté de l'Asie. Deux jours après nous fûmes par la (a) latitude de l'Isle Cloate. Des oiseaux rougeâtres nous annonçoient le voisinage de la terre; mais des nuages épais bernoient notre vue. Le tems s'étant éclairci à pouvoir prendre hauteur, nous estimâmes que nous étions près de l'Isle de Java.

Le 10. à midi notre Pilote cria terre; ô Cieux, ô Terre, quelle joye pour nous! Il y avoit trois mois & dix sept jours que nous ne l'avions plus vue. Pour comble de bonheur notre vaisseau donna en droite ligne dans le détroit de la Sonde.

Nous fûmes mouiller vers la petite Isle au Nord-Nord-Est: Nous recûmes ce même soir la visite des Pêcheurs *Malays* qui ne savoient dire que *Tabé, Tabé*; ce sont des hommes rougeâtres qui ont les dents doubles & noires; ils n'ont

Détroit de
la Sonde,
& les
Malays de
Java.

B

(a) 22. degrés 6. min.

II. LETTRE. n'ont pour tout habillement qu'un mouchoir à la tête ; & 1738. un autre à la ceinture ; ils sont lestes & bons rameurs. Ils nous fournirent des tortues en quantité , des Cocos , des Oranges , des Bananes &c.

Monillage à l'Isle de Java. Nous allâmes à terre boire à longs traits une eau douce & claire , qui se précipite du haut d'un rocher dans la Mer. Les Marins apeilent ce ruisseau la *Cascade de Java* ; on y fait provision de tant d'eau que l'on veut ; on prend aussi dans l'Isle tout le bois dont on a besoin sans payer une abole.

Poisson remarquable, appelé espadron. Nous fîmes aussi des parties de pêches , & de chasses ; la pêche fut abondante. Ce qu'il y eut de plus remarquable , fut la prise d'un Espadron armé d'une épée à l'extrémité de la tête , qui étoit garnie de chaque côté de soixante six pointes , toutes en état de porter coup , sa chair pesoit plus de soixante & dix livres ; cet animal est fort & ennemi de la Baleine : il la combat , & souvent il la tue en se lançant sous son ventre qu'il perce avec son épée ; il la fuit à la trace de son sang , & dès qu'elle est morte ; il se lance dans la gueule du Monstre & lui dévore la langue. Notre chasse ne nous procura presque que le plaisir d'avoir bien couru. Les traces des Tigres & des Rhinoceros , qui habitent la grande Isle , éteignirent en nous le désir d'y retourner.

Départ de l'Isle de Java. Après huit jours de séjour dans cet Amarage , nous levâmes notre ancre ; bientôt nous eûmes l'Isle de *Sumatra* à gauche , & celle de *Bancas* à droite ; la verdure de l'une & de l'autre récréoit autant notre vue , que la variété des couleurs de la mer , qui change très-souvent selon les fonds , & les zéphirs qui voltigent de tems en tems. Ce pas est périlleux , on est obligé de jeter à tous momens la sonde , pour savoir à combien de brasses on se trouve. Cette manœuvre exige un Capitaine attentif , & fatigue beaucoup le Matelot.

Second passage de la ligne. Le 29. Juin jour de la fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul ;

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 11

Paul , nous repassâmes la Ligne. Mr. d'Halicarnasse avoit soutenu la différence des climats, & les chaleurs de la Ligne sans rien perdre de son embonpoint : il étoit gai & content le long de ces parages; Dévot à St. François Xavier, il nous fit commencer une neuvaine à l'honneur de ce saint, que nous fîmes vis-à-vis l'Isle de Sansian, & le lendemain nous aperçûmes les cheminées de Macao. M. d'Halicarnasse profita de la commodité d'une Chinoise pour envoyer une Lettre au Procureur de la Propagande, à qui il annonçoit son arrivée; le Procureur fit réponse le lendemain, témoigna sa joye, & assura que nous pouvions aller à Macao en toute seureté. Enfin le 15. Juillet 1738. nous entrâmes dans l'Empire de la Chine. Le Gouverneur Portugais fit tirer les Canons pour l'heureuse arrivée de l'Envoyé du St. Siège; tous les Religieux de la Ville s'empresferent à le venir féliciter; mais celui qui lui témoigna le plus de politesse fut Mr. le Chevalier de la Barre Directeur de la Compagnie de France.

II. LETTRES.
1738.

Arrivée de
M. d'Halicarnasse
à Macao.

Voilà, Monsieur, qu'elle a été notre navigation; Elle a duré six mois & six jours, pendant lesquels nous avons fait six milles cinq cens lieues. Elle a été un mélange de peines & de plaisirs, car je mentirois, si je vous disois que nous n'avons fait que souffrir.

J'ai l'honneur d'être &c.
FAVRE.



Au même MARQUIS.

MONSIEUR

Nous nous arrétâmes à Macao, & le Fulvi fit encore trente lieues pour se rendre devant Canton.

B 2

III. LETTRES
M. d'Halicarnasse
Macao 27.
Decemb.
1738.

12 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

*III. Let-
tre 1738.
M. d'Hali-
carnasse
régale le
Capitaine
du Vais-
seau.* d'Halicarnasse y envoya un petit présent à notre Capitaine : Cet Officier généreux, & qui ne le cède à qui que ce soit en bon cœur, agréa le présent, & renvoya à Mr. d'Halicarnasse des provisions pour notre voyage, & d'un prix qui égaloit pour le moins ce qu'il avoit reçu. Il est difficile de vaincre les François en politesse. L'autre vaisseau n'arriva que vingt jours après, & nous rendit nos trois Jésuites en bonne santé, nous les embrassâmes d'un grand cœur.

*Il se fait
estimer à
Macao.* Mr. l'Evêque de Macao vient d'arriver ici de Goa avec le nouveau Gouverneur, Successeur de celui qui nous a si bien reçu. C'est un Prélat d'un caractère excellent, qui en use le mieux du monde à l'égard du Légat. Celui-ci s'est déjà acquis l'estime de tous les honnêtes gens de Macao. Il a écrit plusieurs Lettres en Europe dans lesquelles il se loue fort des Jésuites, qui effectivement nous font beaucoup de politesses. Ces belles apparences nous font espérer que tout ira bien pour le spirituel; car pour le temporel, il faut se résoudre à souffrir quelque chose. Nous ne partirons pour la Cochinchine que vers la fin du mois de Février prochain, n'y ayant point d'embarquement sûr; avant ce tems-là. Dans cet intervalle nous serons contraints de rester à Macao. C'est une petite Ville assez triste, bâtie sur un roc dans une Péninsule stérile. Il y a deux corps de Nations extrêmement distinguées. Celui des Chinois beaucoup plus nombreux, & qui y sont les Maîtres, & celui des Portugais. Ceux-ci ont néanmoins un Commandant, & des Magistrats de leur Nation, qui la gouvernent avec une espèce d'indépendance de la Jurisdiction Chinoise, moyennant un tribut annuel. Le Commandant ou Gouverneur a sous ses ordres cinq ou six cens Soldats, qu'il tient dans deux Forts dont il est en possession.

*Il se loue
des Jésui-
tes.*

*Ville de
Macao.*

Au reste, Monsieur, puis - que j'en suis sur l'article de Macao, il faut que je vous parle d'une horrible tempête que nous

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 13

nous venons d'y essuyer. Les vents déchainés souffloient avec tant d'impétuosité & de violence que nous crûmes que l'air agité alloit transporter la terre je ne sçai où : la pluye, la grêle, les tonnerres, & les foudres s'y joignirent ; ils ne laissoient aucun azile assuré ni dans la Ville, ni à la Campagne ; on ne savoit où fuir, pour éviter la mort : Pendant ce terrible *Ouragan* qui dura plus de trois heures, & dont la triste mémoire durera long-tems ; les fenêtres, les portes & les toits furent emportés, les arbres déracinés, des maisons entières renversées, & plusieurs bâtimens abimés ou brisés les uns contre les autres ; il y eut plus de huit milles morts dans la Ville & à l'entour. Ce jour funeste fut le 6. Septembre 1738. Après l'orage les Chinois qui survecurent firent des feux de joye, & des grandes fêtes, soit pour se réjouir de ce qu'ils avoient échapé à la fureur de la tempête, ou mieux encore pour ensevelir leurs morts, suivant l'usage du pays : mais les Portugais établis dans cette Ville, qui depuis long-tems luttent contre la mauvaise fortune, acablés des pertes qu'ils ont souffert dans cette occasion, n'ont fait nulle réjouissance.

III. LET-
TRE. 1738.

La misère n'a pourtant rien rabatu de la vanité de leurs femmes qui veulent continuer leur premier train. Et quel train ! le voici : On voit à leur suite cinq ou six filles de chambre, l'une relève la queue, l'autre porte un tapis qui sert de carreau dans l'Eglise, une autre a le soin d'oter les deux pantoufles de Madame, lorsqu'elle se met à genoux sur le tapis ; celle-là porte un crachoir, une autre tient le mouchoir & l'éventail, & la fixième un petit chien. Leur manière de se montrer en public m'inspira la curiosité de savoir le détail de leur vie domestique. Un de nos Compagnons, Jésuite se chargea de l'apprendre du R. Pere Medecin qui a un libre accès dans leurs maisons : & en effet il revint l'après diner, & me dit en m'abordant, voici en peu de mots l'histoire de nos Dames Portugaises. De tout tems elles se sont occupées à ne rien faire, l'indolence est

*Vanité des
Portugaises
à Macao.*

*Caractère
de ces Dames.*

14 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

leur caractère, les plaisirs étoient autrefois leur partage, mais les malheurs du tems les livrent à présent à la mélancolie, & quelquefois au désespoir: Les Chinoises, autrement les *pro-pies*, sont moins parler d'elles, elles sortent rarement, sont modettes, & laborieuses. Il faut ajouter à cela que parmi ces Dames à grand cortége, il y en a plus d'une qui demandent l'aumône.

J'ai l'honneur d'être &c.
FAVRE.

Au même MARQUIS.

MONSIEUR

IV. LET-
TRE. Cui-
tou 5.
Avril
1719.
Enprison-
nement de
M. d'Ha-
licarnasse à
Macao,
poursuivi par
les Jésuites.

POURRIEZ-VOUS croire qu'après sept mois d'un séjour le plus paisible à Macao; après mille démonstrations d'amitié pour nous de la part des Chrétiens, & des Payens mêmes, nous avons effuyé la persécution la plus cruelle, non de la part des Gentils, mais de celle des Chrétiens, & de ceux qui auroient du nous protéger & nous défendre? Croirez-vous qu'il y ait eu parmi eux des esprits assez noirs pour atenter sur la liberté du Commissaire Apostolique, pour l'arrêter, le configner en prison, & le juger dans leur Sinagogue; Cependant cela est à la lettre, je vais vous en faire le détail.

Après que tous les Vaisseaux d'Europe furent partis de Canton, nous en cherchâmes de Chinois pour naviger à la Cochinchine; nous en trouvâmes deux ou trois qui devoient faire voile, disoient les Capitaines, au commencement de la première Lune, c'est-à-dire vers la fin de Fevrier: mais je ne fais par quelle raison nous ne pouvions rien conclure avec eux, leurs allées & leurs venues chez les RR. Pères Jésuites

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 17

Jésuites me firent naître quelques soupçons; je les rejétois d'a-
 bord comme des mauvaises pensées, mais c'étoient des mouches
 qui venoient m'inquieter & qui se multiplioient chaque jour. Le
 tems avançoit, & les marchands ne venoient plus que pour
 nous amuser. Je fis part de mes doutes à Mr. d'Halicarnasse qui me dit, loin de nous, mon cher ami, loin de nous
 ces idées funestes, ne nous livrons point à des conjectures
 qui peuvent & qui doivent être fausses: non je ne saurois
 le croire de la part des RR. PP. Jésuites, eux qui sont mes
 Amis, en qui j'ai confiance, & qui me témoignent chaque
 jour tant d'amitié; eux qui sont Missionnaires du St. Siège:
 trahir son Commissaire, leur Ami, s'oposer par des man-
 œuvres secretes à son départ pour le lieu de sa Mission; non
 les RR. PP. Jésuites ne sont pas capables de cette noirceur;
 mais en même tems par une sage réflexion, il ajouta en pro-
 vençal (a) *penfa mau & devineras*, ne soupçonons personne,
 continua-t-il, mais partons & ne différons plus; allez dire
 au Pere (b) Miralta que je veux absolument aller à Canton,
 où je trouverai des embarquemens tant que je voudrai. Ce
 Pere fut content de la résolution de Mr. d'Halicarnasse, &
 nous parlâmes de notre voyage à Canton comme d'une affaire
 qui ne soufroit aucune difficulté.

IV. Let.
 TRE. 1739.

Mais à peine vit-on partir quelques uns de nos efets, que
 Mr. le Gouverneur ou Commandant des troupes Portugai-
 ses envoya signifier au Pere Vicair de l'hospice des Domi-
 nicains chez qui nous étions logés, qu'il eût à retenir Mr.
 d'Halicarnasse, le garder à vue, & lui répondre de sa per-
 sonne. Cet ordre frapa d'étonnement le bon Pere Vicair,
 qui ne savoit comment s'y prendre pour le signifier. Il fut
 trouver le Pere Miralta, avec qui il vint chez Mr. d'Hali-
 carnasse lui montrer l'ordre du Gouverneur. Il fut résolu
 d'em-

Ordre du
 Gouver-
 neur Por-
 tugal au
 Pere Vicai-
 re des Do-
 minicains
 pour arrê-
 ter M.
 d'Halicar-
 nasse.

(a) C'est une espèce de proverbe provençal qui traduit littéralement, si-
 gnifie, pense mal & tu devineras.

(b) Procureur de la Propagande: c'est un Clerc Régulier, de St. Laurent
 à Lucina.

IV. LET- d'employer M. l'Evêque pour faire révoquer cet ordre. Le
 TER. 1739. Pere Miralta se porta dans l'instant chez Mr. de Macao qui
 fut scandalisé de cet attentat. Le Gouverneur s'écria-t'il n'a
 pas fait cette sottise de son chef, une main plus dangereu-
 se nous a porté ce coup: pour moi continua-t'il je parta-
 gerai avec M. d'Halicarnasse toutes les injures, & les perfé-
 cutions qu'on lui prépare. Ce zélé Prélat ne s'en tint pas
 aux paroles, il alla en personne chez le Gouverneur pour
 lui reprocher son attentat sur un Légat Apostolique, & lui
 fit craindre que cette affaire n'eut pour lui des suites facheu-
 ses: je n'ai rien à craindre, dit-il, j'ai de bons garants, des
 plaintes graves contre votre Légat, signées par des person-
 nes qui ont intérêt à les soutenir: cependant je vais assem-
 bler mon Conseil, & je tacherai à votre considération d'é-
 touffer ces plaintes. Mr. de Macao ayant quitté le Gouver-
 neur, fit appeler à l'Evêché les Supérieurs des ordres Réli-
 gieux, & les avertit de prendre garde à ne rien faire con-
 tre l'envoyé du St. Siège; il se rendit ensuite auprès de Mr.
 d'Halicarnasse pour l'assurer de son zèle pour sa personne.

*Emprison-
nement de
M. d'Ha-
licarnasse,
procuré par
les Jésuites.*

L'emprisonnement du Légat Apostolique alarma tous les
 Chrétiens, ils étoient empressés à lui fournir des moyens pour
 sa délivrance. Les uns lui conseilloyent de se sauver pen-
 dant la nuit, & de laisser à la sagesse du Pere Vicaire le
 soin de se tirer d'intrigue. Les RR. PP. Jésuites vinrent
 comme les autres témoigner à M. d'Halicarnasse qu'ils pre-
 noient part à sa disgrâce: ils se récrierent sur l'attentat du
 Gouverneur qu'ils acusoient de témérité, mais, disoient-ils,
 nous allons vous suggerer le moyen de le gagner: c'est un
 cœur vénal, & qui est à prix, il n'y a qu'à lui envoyer
 trois ou quatre cens piastras, il vous rendra sur le champ
 votre liberté; en un mot il faut ou payer, ou fuir. M.
 d'Halicarnasse refusa ce mauvais expédient, je me garderai
 bien, dit-il, de faire cet affront au Gouverneur, & à moi-
 même. Le Délegué du St. Siège ne rachète point sa liberté
 à prix d'argent, & ne fuit point comme un criminel.

Ce

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 17

Cependant le Gouverneur publioit par tout qu'il avoit été obligé par le devoir de sa charge de s'assurer de la personne de M. d'Halicarnasse, & répétoit sans cesse qu'il avoit ses garants. Huit jours après, il envoya ordre au Grand-Vicaire & aux Supérieurs des Religieux, de se rendre au Collège de St. Paul chez les Jésuites; S'y étant tous rendus, le Gouverneur ouvrit l'Assemblée, & dit: Mes RR. Peres, vous êtes plus versés que moi dans les affaires Ecclésiastiques; je vous ai prié de vous rendre ici pour savoir.

1°. Si mon Prédecesseur a bien fait de recevoir dans notre Ville M. d'Halicarnasse.

2°. Et dans le cas où il auroit bien fait, si je ne suis pas en droit de demander à ce prétendu Evêque étranger que nous ne connoissons pas, qu'il me montre ses Patentes de Rome pour savoir ce qu'elles contiennent.

3°. Et quand même elles ne contiendroient rien de contraire aux droits de notre Roi, si je ne dois pas l'obliger à jurer le Patronage de Portugal, afin qu'il n'entreprenne jamais rien à la Cochinchine contre les intérêts de sa Majesté notre Roi.

Emprisonnement de Mr. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites.

Le Pere Prieur des Augustins répondit catégoriquement à chaque point.

1°. M. d'Halicarnasse n'est venu à Macao qu'après en avoir obtenu l'agrément de M. le Gouverneur votre Prédecesseur, qui a temoigné le plaisir qu'il avoit de son arrivée par plusieurs coups de canons tirés à son honneur; que l'examen de cette question ofensoit la mémoire de son Prédecesseur, & rendroit la Nation Portugaise odieuse à Rome & en France &c.

2°. Sur la 2^e. question, il répondit que le Gouverneur Portugais à Macao Ville qui apartenoit à l'Empereur de la Chine, n'avoit nul droit de faire exhiber les Bulles d'un Commissaire Apostolique.

3°. M. d'Halicarnasse a été envoyé publiquement, les gazettes

IV. Let- gazettes mêmes nous ont annoncé son départ , le Mini-
 1739. stre de notre Roi à Rome en a sans doute informé sa Ma-
 jesté qui ne nous a point écrit au sujet de son Patronage ,
 & c'est commettre sa piété, & abuser de son autorité que
 de retenir M. d'Halicarnasse sous ce prétexte ; il ajouta
 qu'au surplus on ne pouvoit se dispenser d'informer la
 Cour de Rome , & de Portugal de la détention du Légat
 Apostolique , & que cette affaire pourroit avoir des suites
 facheuses.

*Emprison-
 nement de
 M. d'Ha-
 licarnasse à
 Macao ,
 procuré par
 les Jésui-
 tes.*

Ces réponses étoient justes & solides. M. le Gouver-
 neur en sentit toute la force , & répéta plusieurs fois ces
 paroles , *j'ai des bons garants.* Alors le Provincial des Jé-
 suites prit la parole , apuya les propositions de l'Augustin ,
 mais en flatant toujours le zèle de M. le Gouverneur ;
 dont il loua beaucoup la vigilance , l'exactitude , & la
 prévoyance ; & il conclut que la prudence exigeoit d'assou-
 pir cette affaire , qu'il prioit M. le Gouverneur de ne pas
 passer outre , & que M. d'Halicarnasse se retireroit douce-
 ment & sans bruit à la Cochinchine pour y remplir sa Com-
 mission , qui étoit , disoit-il , de condamner les hérétiques
 François. Là dessus le Gouverneur consentit à l'élargisse-
 ment de M. d'Halicarnasse , à condition qu'il se retireroit
 sans bruit. Alors le Pere Anselme autre Jésuite reprit la
 séance , & d'un ton grave ; Messieurs, dit-il , avant que de
 nous séparer , il reste à examiner un article très-important ,
 & je me flatte que vous aprouverez ma pensée ; il me sem-
 ble que nous devrions distinguer les Missionnaires qui sont
 envoyés immédiatement de la *Propagande* , tel que M.
 d'Halicarnasse , d'avec ces autres Missionnaires de recrue , tels
 que les François qui ne peuvent être que des Jansénistes ,
 à la bonne heure que nous laissons passer M. d'Halicar-
 nasse , mais il me paroît nécessaire d'arrêter M. du Fre-
 nay , M. Favre , & toute cette troupe de Jansénistes
 François.

Le Pere Vicairé des Dominicains répondit , hé Mon
 Pere

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 19

Pere qu'allez-vous barbouiller-là : les Missionnaires de la suite du Légat Apostolique sont approuvés par le Nonce ; & par la Propagande : pour M. Favre , c'est un Suisse , il n'est du tout François , & quand il le seroit , est-ce que tous les François sont Jansénistes ? Et M. du Freney n'est pas plus François que M. Favre , mais bien du même país du grand Cardinal de Tournon dont nous chérifions & respectons la mémoire. Ces argumens terrassèrent l'important Jésuite qui ne répliqua pas le mot. Ainsi finit l'Assemblée.

Nous scûmes bientôt tout ce qui s'étoit passé , la plupart de ces Peres vinrent féliciter M. d'Halicarnasse , les Jésuites sur-tout furent des plus empressés à nous relever la confusion du Gouverneur , & l'éloquence de leur Provincial. M. d'Halicarnasse les souffroit avec sa patience ordinaire. Il savoit déjà ce qu'il devoit croire du zèle dont ils se vantoient à l'égard du Ministre du S. Siège : *Si inimicus maledixisset mihi , sustinuissem utique.*

Emprisonnement de M. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites.

Nos deux Missionnaires qui savoyent , combien il est terrible de tomber entre les mains des Jésuites Portugais Maitres de l'Inquisition à Goa , profitèrent des ténèbres d'une nuit obscure , pour se sauver incessamment de Macao : Mais M. d'Halicarnasse y resta encore quelques jours à attendre une occasion favorable pour se retirer sans bruit , suivant les conditions imposées par le Pere Provincial. Le Capitaine Sarat & M. le Chevalier Triell , nous menèrent à Canton. C'étoit le 16. de Mars à une heure de nuit que nous nous embarquâmes en chantant le psaume , *in exitu Israel de Aegypto , Domus Jacob de populo barbaro.* Un Chinois qui fait les menées & les cabales de ce país , nous accompagna jusqu'à la barque ; disant en latin à M. d'Halicarnasse , vous succéderez en tout à M. de Tournon , vous commencez d'essuier les mêmes persécutions : il est arrivé à votre Grandeur à Macao , ce qui est arrivé à Jesus Christ à Jerusalem , on vous avoit reçu avec des transports

IV. LET- ports de joye , & vous vous en allez avec autant de pré-
 TRES. 1739. cautions , que si vous aviez commis les crimes les plus
 énormes , il éleva ses mains sur sa tête en s'écriant, ô Juifs
 que votre malice est afreuse ! Dans deux jours nous nous
 rendîmes à Canton , qui est une belle Ville , mais la vue
 en est triste pour des Missionnaires ; les anciennes Eglises
 s'y présentent à leurs yeux , ruinées de fond en comble ,
 les Chrétiens y font des perles jettées çà & là , & en
 petit nombre , depuis la triste époque du Cardinal de
 Tournon.

*M. d'Halicarnasse
 arrive à
 Canton.*

Dès le lendemain de notre arrivée , nous avons fait
 marché avec un Capitaine Chinois qui a déjà été plusieurs
 fois à la Cochinchine , nous lui donnons cent écus par tête
 pour notre embarquement , outre nos provisions de bou-
 che : Vous voyez que les Marins se prévalent de notre em-
 barras : nous nous estimons encore heureux , si nous pou-
 vons arriver sains & saufs. Deux Jésuites destinés pour la
 Cochinchine parlent avec un autre Capitaine , l'un d'eux
 qui est superbement habillé , est destiné pour être le Ma-
 thématicien du Roi : L'autre qui est un bon Alemand , pour
 faire le Missionnaire.

Les Jésuites François de Macao qui ne s'étoient pas
 montrés dans l'affaire de l'emprisonnement de M. d'Halicarnasse , lui ont écrit à Canton des Lettres d'amitié & de po-
 liteffe , & l'ont prié de donner un témoignage du zèle que
 l'illustre Compagnie de Jesus avoit eu pour ses intérêts ,
 afin qu'ils puissent l'envoyer à leur Général ou au Pere Du-
 bois Assissant de France. Mr. d'Halicarnasse le leur a ac-
 cordé par un esprit de charité & de prudence ; crainte
 que son refus ne servit de prétexte à quelque nouvelle per-
 sécution plus violente que la première : je lui representai
 que les Jésuites sembloient se préparer des pièces justificati-
 ves , & qu'ils pourroient dans la suite se prévaloir de cet-
 te atestation : vous vous trompez me dit-il , & ils se trom-
 pent , s'ils pensent comme vous : ce n'est point sur des
 Let-

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 21

Lettres de complimens, & sur ces atestations qu'on jugera ^{IV. Let.} des Jésuites, mais sur les actes de soumission, ou de ré- ^{TRR. 1739.} volte qu'ils feront à l'avenir, lorsqu'il s'agira de l'exécution de mes Décrets. Je laisse cette Lettre chez le Concierge des Marchands François qui &c.

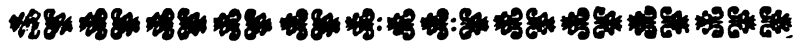
J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E.

AVANT que de cacheter ma Lettre, il me vient en *Rien de* pensée que vous pourriez vous imaginer que j'ai fait *plus cer-* un jugement téméraire, en croiant les Jésuites Auteurs de *tain que les* la détention de M. d'Halicarnasse : Mais à Dieu ne plaise *Jésuites ont* que je me persuade une chose semblable à celle-là, si je *procuré* n'y étois forcé par l'évidence des preuves, c'est un fait *nement de* notoire à tout Macao. Le Procureur de la Propagande *M. d'Ha-* l'écrit à Rome, après s'être infailliblement assuré; il ma *licarnasse.* montré sa Lettre. M. l'Evêque de Macao a rompu avec Eux principalement à cause de cette fourberie. Ce sont Eux qui ont des Intérêts à la Cochinchine, Eux qui craignent toujours la visite d'un Commissaire Apostolique, à moins qu'il ne se livre à l'aveugle à leurs volontés. De bonne foi qui sera assez simple de croire que M. le Gouverneur ait fait cette démarche de son propre mouvement ? Il passe pour avoir l'ame basse, & est trop étroitement uni avec les Jésuites pour ne pas faire aveuglément tout ce qu'ils veulent; & ne désignoit-il pas évidemment les Jésuites, lorsqu'il répétoit; j'ai des bons Garants? Enfin un Franciscain ami de ce Gouverneur, qui est un religieux d'une foi intégrè, m'a juré qu'il favoit de bonne part, que les Jésuites l'avoient fait à deux fins, pour empêcher que M. d'Halicarnasse ne touchât à la moindre chose qui regarde la Société, en l'arrêtant par les deux motifs les plus puissans, de la reconnoissance, ou de la crainte, en lui donnant une preuve si autentique de ce qu'ils sont capables

22 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

TV. LET. de faire , s'il étoit persuadé que sa prison vint des Jésuites ;
 TAB. 1739. ou par reconnoissance , en l'engagant à les ménager , s'il
 croyoit bonnement qu'ils l'eussent délivré de l'oppression du
 Gouverneur.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

V. LETTRE. **N**OUS voici enfin arrivés à cette Cochinchine que nous
 De Ketbu **C**herchions depuis plus de quinze mois. Nous nous
 27. Mai étions embarqués à Canton le 7. Avril. Dès que l'ancre
 1739. fut levée , nous courrûmes à pleines voiles jusqu'au parrage
Arrivée de de l'Isle d'Ainam , nous essuïâmes alors les caprices des va-
M. d'Ha- gues , des vens & des orages , & le calme ayant succédé ,
llurnasse à la marée & les coulans contraires nous arrêterent pendant
la vue de la douze jours. Enfin nous découvrîmes le sommet des mon-
Cochinchine. tagnes de ce Royaume : Alors les Chinois exprimerent leur
 joye par ces cris redoublés , *ho la la - ho la la.* Nous
 bordâmes fort heureusement jusqu'à la vue du Port de *Han* ;
 nous y ferions même entrés , s'ils avoient voulu ; mais rete-
 nus par un motif de superstition , ils carguerent leurs voi-
 les , & commencerent à se réjouir. Le Bonze fit tourner
 plusieurs fois *le baton de la Déesse de la mer* ; Ensuite ils lui
 firent un sacrifice d'un cochon , & tout l'Equipage invo-
 quant la puissante *Machou* (a) & le bienfaisant *Pouça* (b)
 redoubloit ses cris & sa joye , dans la ferme espérance que le
 lendemain le tems seroit favorable pour ancrer. Mais le
 lendemain notre joye se tourna en tristesse , lorsque nous
 vîmes succéder le calme qui nous laissoit en pleine Mer
 fans

*Sacrifice
 supersti-
 tieux que
 les Chinois
 firent dans
 le l'ailleau
 où étoit
 M. d'Ha-
 llurnasse*

(a) C'est le nom de la Déesse.
 (b) C'est le Dieu du Vailleau.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE 23

fans pouvoir avancer. Le Soleil donnoit à plomb sur nos têtes, & nos chambres étoient des fournaïses ardentes. En-
 vain desirions-nous les ombres des forêts voisines; en-vain le Bonze apelloit à notre secours les Dieux de ces Montagnes : il faisoit même signe aux Montagnes de venir à nous; elles étoient aussi immobiles que le vaisseau. Après trois jours d'atente, les Chinois réitérèrent leur sacrifice à *Machou* & à *Pouça*, & les parfumèrent : *Machou* & *Pouça* furent sourds à leurs cris : ces Idoles impuissantes avoient des oreilles qui n'entendoient point. Les Chinois tristes & & confus murmuroient & juroient : Quelques-uns plus fidèles à leurs Dieux, se mirent à blasphémer contre nous, & le Dieu des Chrétiens, se plaignant, que nos prières irritoient leurs Divinités, & que nos Dieux brouillons avoient mis les leurs de mauvaise humeur. Le Bonze eut encore une idée très-ridicule : Il dit que M. du Carbon habillé à la Chinoise étoit la cause du calme, que par cet habit emprunté il avoit voulu tromper la Déesse *Machou*, qu'il falloit qu'il le quitte, & qu'il reprît celui de son pays. M. du Carbon eut beau leur faire résistance, & leur donner des raisons, il falut quitter l'habit Chinois : Tandis que ces importuns Valets de chambre le deshabiloient à la hate, il nous disoit en hauffant les épaules, *Cadedis si ces gens-là ne sont pas fous, le Roi n'est pas noble*; il n'eut pas achevé cette période, qu'il étoit déjà en chemise : mais cette nouvelle décoration n'opera rien dans l'air; ces Marins invoquèrent alors *Tao* leur grand Dieu, Ô *Tao*, disoient-ils, nous vous réclamons, ils l'adorèrent par trois profondes inclinations de tout le corps, heurtant du front contre le tillac, & lui immolèrent le reste de leurs poules & de leurs canards.

Ce même soir ils allumèrent des papiers dorés & argentés tout à l'entour du bâtiment, & pendant cette illumination, ils jetèrent dans la Mer un petit vaisseau de papier dont ils firent présent au Diable, qui devoit, selon eux, s'embar-

V. Let-
 TER. 1739.

*Idée ridi-
 cule du
 Bonze des
 Vaisseau.*

*Sacrifice
 des Chi-
 nois, fait
 dans le
 Vaisseau.*

V. LET- s'embarquer sur ce vaisseau , & mettre les eaux en mou-
 T. B. 1739. vement.

Le Diable ne voulut pas s'embarquer , & le calme dura tout le quartier de la Lune , & pendant tout ce tems , ils murmurerent , défolés plus encore par la faim , que par le défaut de vent ; car les vivres , au moins les bons , manquoient.

Le frere du Capitaine me prit pour un Astrologue , parce-que j'observois quelquefois les phases de la Lune & le mouvement des astres : M. l'Astrologue , me dit-il , *quand est-ce que le vent viendra ?* Je lui répondis demain , la Lune étoit pleine & enflammée , j'étois sûr par là de deviner : il alla dire aux Pilotes , préparez-vous , car celui qui connoit les étoiles m'a assuré que nous aurions demain du vent. En effet vers la minuit la Mer commença à gazer ; & à la pointe du jour ayant hissé la grand-voile , nous enfilâmes entre deux Isles dont j'ignore le nom. Nous allâmes mouiller à la Baye de Coulau , qui est le bon endroit , pour monter ensuite au Port de Fayso.

Débarquement de Mr. d'Halicarnasse en Cochinchine.

Ces vingt quatre jours de Mer & de diète avoient beaucoup afoibli M. d'Halicarnasse , il descendit accompagné de M. l'Abé du Carbon & de son Chirurgien ; M. l'Abé du Frenay & moi restâmes pour avoir soin de nos états , jusqu'à ce que les fermiers de la douane nous donnassent la permission de les emporter. Il fut à Fayso , où il se loga tout près de la résidence du Procureur des Jésuites ; Ce Pere reçut bien le Visiteur Apostolique , & le traita avec des marques d'affection. De là il se rendit à Ketha , où il fut encore mieux traité. C'est là où je le laisse dans la joye de son cœur , embrassant tendrement les Missionnaires qui accourent pour le féliciter sur son heureuse arrivée : c'est là où il reçoit cette foule de Chrétiens qui s'empressent de le voir. Tandis donc que vous vous imaginez la satisfaction indicible de M. d'Halicarnasse au milieu des plaisirs
 les

les plus sensibles de l'Apostolat , je retourne à notre navire ,
 d'où je ne suis pas encore sorti.

V. LET.
 T. III. 1738.

Deux heures après le départ de M. d'Halicarnasse , nous vîmes venir à nous plusieurs canots de pêcheurs. Lorsqu'ils eurent amaré , nous fûmes témoins d'un nouveau négoce que ces gens-là venoient faire avec nos Chinois , c'étoient des femmes qui désiroient s'engager , ou se donner à louage pour servir en qualité de ménagères , de gouvernantes , de concubines , en un mot à tout usage. Ces sortes de contrats sont communs , & n'ont rien d'odieux dans ce pays ; mais soit que le prix , l'âge ou la figure ne convint point aux Chinois , ils les remerciaient poliment après un déjeuner , sous prétexte qu'ils ne vouloient s'en pourvoir qu'à Fayfa.

Ce même jour il s'éleva sur les montagnes voisines , des nuages fort noirs agités par deux vens contraires qui faisoient un murmure éfroyable , & ces nuages déchargeoient des torrens d'eau si abondans , que notre Vaiffeau paroiffoit flotter entre deux mers que les vents divisoient. Nous avions déjà éprouvé deux ou trois de ces tempêtes qui avoient maillé nôtre premier mâ , lorsqu'il en survint une plus furieuse qui rompit le cable de notre ancre , & nous jetta violemment sur le sable d'une de ces Isles dont je vous ai parlé. Alors nous nous jettâmes dans l'eau , pour aller à terre ; tout cela se fit avec plus de précipitation & de peur , que de mal , le fond étoit de sable , le bâtiment s'y enfonça heureusement sans se briser. La Mer étoit basse , & ayant remonté , elle releva notre *Somme* (a) qui n'eut point de dommage considérable.

Accident arrivé après le débarquement de M. d'Halicarnasse

Quelques jours après il nous fut permis d'aller débarquer à la douane de Fayfo ou Fayfa : Le Mandarin , & ses Commis furent prévenus par ce misérable Bonze qui nous regardoit comme les ennemis des Dieux Machou , & Pouça ; il

D

n'y

(a) Nom que l'on donne aux Vaiffeaux Chinois.

V. LET- n'y eut pas d'autre moyen de dissiper leurs préventions, qu'en
TRE 1739 leur lâchant quelques piaftres.

Debarque-
ment de
l'Auteur.

De la douane nous nous rendîmes chez le Procureur des Franciscains qui étoit le plus à notre portée. Après nous être reposés quelque tems chez le R. Pere, nous partîmes pour Ketha où nous rejoignîmes M. d'Halicarnasse. Je vais vous donner l'idée du logement qu'il avoit occupé dans le Vaisseau Chinois; sa chambre, & pour mieux dire, le trou où il se reposoit, étoit à peu près comme un four à petits pâtés: elle avoit cinq pieds sept pouces de longueur, trois & demi de largeur & autant de hauteur; il ne pouvoit y séjourner que couché ou assis, jugez de ce qu'il y souffrit: mais si le Maître fut maltraité, les serviteurs auroient mauvaise grace de se plaindre. Je me trouve en bonne santé, je souhaite qu'il en soit de même pour vous.

J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E.

AU reste, Monsieur, puisque mes Lettres ne vous parleront plus que de la Cochinchine, je crois qu'il est bon que je vous en fasse une petite description conforme à ce que j'en ai pu apprendre jusqu'ici de nos Missionnaires. Quand je l'aurai mieux vue par moi-même, je pourrai vous en donner une plus ample relation. En attendant, vous vous contenterez, s'il vous plait, de celle que je vais vous faire.

Descrip-
tion de la
Cochinchi-
ne.

Ce Royaume a été démembré de celui du Tunquin. Il est sous la Zone torride le long de la mer au Midi, comme sur une langue de terre de trois cens lieues d'étendue; depuis les limites du Tunquin, jusqu'à celles du Camboje. Il est borné par le derrière d'une grande chaîne de montagnes qui le séparent d'avec le Royaume de Laos.

Cette

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 27

Cette langue de terre est presque en forme de coude à V. LET. demi étendu, elle n'a pas plus de quinze à dix huit lieues TRR. 1739. de largeur, & dans quelques endroits elle est fort étroite, mais par tout elle est fertile.

Ce Royaume est puissant aujourd'hui; il a douze Provinces, en comptant le petit Royaume du Champa qui en dépend. Voici leurs noms, en commençant par celle qui confine avec le Tunquin.

1. Dingoe. 2. Quambinh. 3. Din-cat: Ces trois Provinces s'appellent les Provinces du Nord.

4. Hué, où se trouve la Ville Capitale & la Cour; c'est pourquoi on l'appelle encore la Ville de la Cour.

5. Cham, où sont les Ports de Fayso, Furan & Han.

6. Quanglia.

7. Quinin.

8. Phuyen.

9. Nharu.

10. Natlang.

11. Le petit Royaume du Champa divisé en deux Provinces, Phanry, & Phanrang.

12. Dounay grande Province qui a aussi plusieurs ports.

On peut aller par terre, & par mer d'une Province à l'autre. La Religion des Cochinchinois est la même que celle des Chinois, excepté que l'ignorance y est plus grossière qu'à la Chine.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

ENFIN nous voici dans les travaux Apostoliques. L'illustre Prélat a commencé par rechercher la protection du Roi, VI. LET-
TRE. Ketha
7. Juin
1739.

VI. LET-
TRES. 1719.
M. d'Ha-
licarnasse
ouvre la
Visite Apo-
stolique.

Roi, en lui envoyant des présens que ce Prince a fort bien reçu : Ensuite il a fait entendre aux Missionnaires que son but principal étoit de les réunir *in charitate Christi*, & leur a représenté qu'ils devoient oublier leurs anciennes disputes & répondre aux saintes intentions de la Propagande, qui étoient que la paix, & l'union fraternelle fussent rétablies entre eux.

L'Auteur
est déclaré
Secrétaire,
Chancelier
& Oficial
de la Visi-
te.

Il leur a encore déclaré qu'il m'avoit choisi pour le Secrétaire, le Chancelier & l'Oficial de la Visite Apostolique; & a publié pour l'ouverture de cette Visite une Pastorale, dont les premières paroles valent plus que tout l'or de ce pais, *Charitas Christi* &c. Je la rapporterai tout au long ci-après.

Allegresse
des Chre-
tiens à Par-
visée de
M d'Ha-
licarnasse.

L'intimation de cette Visite a comblé les Chrétiens d'une joye inexprimable, & ranimé leur ferveur. Ils acourent de toutes parts, pour marquer leur zèle & leur soumission au Légat du S. Siège: Ils apportent aussi quelques petits présens, selon l'usage de ce pais; du Ris, des œufs, des poules, des fruits, & ce seroit les mortifier amèrement que de les refuser. Quand une Communauté vient en corps, elle apporte un cochon, quelque fois tout roté; on accepte la tête, & le reste sert pour le diner de la troupe. Parmi ce grand nombre de Chrétiens & de Néophites, vous ne sauriez penser les plaintes amères de la plupart contre certains Missionnaires. Les actions de grace qu'ils rendent au Ciel d'avoir amené ce St. Evêque, sont au delà de toutes expressions, ils disent à peu près de lui, ce que par des transports de foi: les Hebreux publièrent autrefois du Sauveur: *Beatus venter qui te portavit*. Heureux le Vaisseau qui vous a porté. Ils veulent tous se convertir, tous demandent la pénitence.

M. le Visiteur les reçoit avec bonté, avec amour, il les console par la parole de Dieu, il ne cesse de leur représenter la vérité & l'excellence de notre Religion, & la tendresse du Souverain Pontife qui se ressouvient d'eux, il les exhorte à redoubler leur ferveur, à n'avoir rien de caché pour

pour leur salut ; il les assure qu'il les aime , & qu'il les
 traitera toujours comme ses Enfans. C'est alors que ce re-
 ligieux Prélat mêle souvent ses larmes avec celles de ses au-
 diteurs , qui l'entourent nuit & jour pour se confesser ,
 pour s'instruire , pour expliquer leurs peines & leurs be-
 soins , & les vexations qu'ils ont souffertes : Les uns disent
 depuis dix ans je n'ai pu me confesser ; & d'autres d'un ton
 plaintif , nous avons toujours été refusé : mais pourquoi
 cela , demande M. le Visiteur ? Pourquoi , repondent-ils ,
 c'est pour avoir observé ce que nos anciens Missionnaires
 nous avoient enseigné , c'est pour n'avoir pas voulu prati-
 quer dans nos Eglises les cérémonies des Morts , celles des
 Gentils , que les Peres de la Societé de Jesus permettent ;
 vous êtes , nous disent-ils , des pécheurs obstinés , des scanda-
 leux , des schismatiques ; nous ne voulons point vous
 entendre.

VI. LET-
 TRE. 1739
*Plaintes
 amères por-
 tées par les
 Cochinchinois à M.
 d'Halicar-
 nasse contre
 les Jésuites.*

Je dois distinguer de la foule un vénérable Mandarin
 qui est venu se prosterner aux pieds de M. le Visiteur , lui
 baissant la main aussi amoureusement que s'il eut été son
 Pere , avec les expressions du plus profond respect. Un Ec-
 clésiastique François , deux Franciscains , & un Jésuite
 étoient présens , ils furent tous ravis de voir la joye , le
 respect , & l'amour de ce Mandarin qu'ils estimoient , &
 qui avoit toujours mené une vie , moralement parlant , ir-
 reprochable. M. d'Halicarnasse l'ayant relevé & embrassé ,
 le Mandarin reprit la parole , & d'un ton sérieux dit : Il-
 lustre (a) Grand Pere , je suis fâché de vous témoigner
 que toute la Mission a changé de face depuis une douzai-
 ne d'années , la charité n'est plus parmi les Peres , ils ne
 préchent plus aux Chrétiens , ils laissent mourir les pau-
 vres sans l'assistance des Sacremens. Leur conduite & leur
 exemple éloignent les autres de la pratique des bonnes
 œuvres.

*Un Man-
 darin de
 Cham s'en
 plaint ou-
 vertement
 en présence
 de plusieurs
 Mission-
 naires.*

(a) C'est le nom le plus respectable qu'on puisse donner à un Evêque selon
 la langue du pays.

VI. LET-
TRE, 1739. œuvres. Les Missionnaires là présens se regardoient les uns les autres interdits & muets , comme des gens qui ne concevoient que trop combien ces reproches étoient fondés. Le Mandarin continua , nous sommes dans ce triste état depuis que nous avons eu le malheur de perdre M. de Flory , qui étoit un homme de bien , un saint Missionnaire , on l'a persecuté pendant sa vie , on le persecute encore après sa mort dans tous ceux qui honorent sa mémoire , & qui suivent ses maximes saintes : mais hélas ! s'écria-t-il , la malédiction n'est que trop visible sur ses ennemis , s'il en faut juger par leurs œuvres , suivant la règle de l'Evangile. *A fructibus eorum cognoscetis eos* , ils nous abandonnent , ils nous scandalisent.

Les Franciscains & les Jésuites étoient d'autant plus étonnés du discours de cet homme , qu'il n'avoit jamais été question de lui dans les contestations des Missionnaires , & bien loin qu'on pût lui reprocher d'être leur adverfaire , ils l'avoient toujours regardé comme un de leurs principaux amis.

*Grands
sentimens
de Religion
du Mandar-
in.*

M. le Visiteur touché de pareilles plaintes , consola ce Mandarin qui essuyoit ses larmes , & disoit : Graces immortelles soient rendues au Ciel qui vous a envoyé dans ce Royaume , pour nous remettre dans la voye du salut. Je suis le plus coupable de tous , ayez pitié de moi , je veux sauver mon ame , prêtez-moi votre secours. Il étoit tard , & le Mandarin étranger. M. le Visiteur lui offrit le diner : je l'accepte volontiers , dit - il , car j'ai résolu de rester trois jours auprès de vous , je suis à dix lieues d'ici , je ne pourrai pas revenir souvent , & peut-être que vous irez bientôt en la Ville de la Cour , je veux donc profiter de votre séjour , & des bontés que vous me témoignez.

M. le Visiteur fut charmé des bonnes dispositions & de la foi du Mandarin. Pendant les trois jours que celui-ci demeura avec nous ; il gémit plus d'une fois sur les brouilleries des Missionnaires & des Chrétiens , qu'il nous raconta.

M.

M. le Visiteur aimoit à l'interroger ; parce qu'il lui voyoit une droiture admirable. Mais le Mandarin ajouta une fois, c'est assez , c'est trop déplorer les maux publics ; je ne veux plus penser qu'à réparer les miens. Votre Grandeur me permettra de lui ouvrir ma conscience.

Je suis né d'une Mere & d'un Pere payens , jeune encore j'eus le bonheur d'être fait Chrétien par un Pere Jésuite , j'ocupois un emploi dans les magasins du Roi , & tous les ans sous les yeux de mon Directeur je faisois la commémoration de mes Parens avec les Gentils , & suivant leurs cérémonies , tant pour sauver les dehors du monde , que pour ne pas me brouiller avec mes proches qui vivoient encore dans l'idolâtrie. M. de Flory revenant des Provinces du Midi , vint un jour me voir en passant , il me demanda si nous avions banni de notre Eglise toutes ces cérémonies superstitieuses condamnées par la Bulle du Pape : je lui répondis que oui , & que nous ne pratiquions plus que les louables cérémonies pour les ames de nos Ancêtres : M. de Flory fut scandalisé de ma réponse , & me défendit très-expressément de les réiterer. Quelques jours après , Je vis dans notre Eglise le R. Pere Vasconcellos notre Directeur , & je lui fis part de la défense que m'avoit fait M. de Flory. Bon bon , me dit - il , c'est une fantaisie de M. de Flory qui ne sait pas expliquer la Bulle : ces cérémonies n'ont rien que de louable , & vous n'avez qu'à faire comme vous avez toujours fait.

Ces deux décisions contraires agitèrent long tems mon esprit : Enfin je quittai ma charge , bien résolu de m'instruire à fond sur ce qui me tourmentoit , & de ne travailler plus qu'au salut de mon ame ; mais j'eus le malheur de manquer aussitôt des secours que je me promettois de M. de Flory , j'appris sa mort , & les outrages qu'on faisoit à sa mémoire ; ces indignités me persuaderent qu'on l'oprimoit , je voyois les Peres de la Compagnie , & quelques

VI. LET-
TRE. 1739.

*Le Man-
darin dé-
clare que
les Jésuites
lui permet-
toient la
pratique
des cérémo-
nies Idolâ-
tres.*

*Le Man-
darin con-
tinue ses
plaintes
contre les
Jésuites.*

VI. LET- ques autres agir avec tant de passion , que je ne pus
 TAB. 1739. plus avoir de confiance en Eux.

M. le Visiteur douta qui des deux Missionnaires avoit eu tort , & pour s'en éclaircir , il pria le Mandarin de lui détailler ces cérémonies que le Pere Vasconcellos permettoit , & qui étoient défendues par M. de Flory.

Le Mandarin explique les cérémonies que ces Pères lui permettent.

Le Mandarin répondit , Illustre Grand Pere, les voici ; j'envoyois mes gens nétoyer bien proprement le tombeau de mes Ayeux , & après qu'ils avoient arraché les herbes , balayé la poussière & les ordures , ils dressoient une table de gazon de la hauteur d'un pied ; je la faisois couvrir d'une natte vierge , j'ordonnois qu'on la chargea de Ris , de Viande , de Confitures , d'Aréka , & de Béthel ; qu'on mit à la tête un careau ou un couffin ; à l'autre bout une pipe & du tabac ; & à l'entour de la table , & des tombeaux ornés de fleurs , de papier doré , & de rubans , un grand nombre de cierges , que j'allumois moi-même ; après quoi je me prosternois par terre pour saluer mes Ancêtres , les invitant à venir se rafraichir , & quand je leur avois donné le tems nécessaire pour faire leur repas , je me prosternois une seconde fois par terre , & je les remerciois. Je m'avançois enfin au bout de la table pour manger les restes.

M. d'Halicarnasse les désapprouve.

M. le Visiteur entendant ce récit parut affligé & dit hautement , *cela ne vaut rien* , les Souverains Pontifes ont eu raison de condamner ces cérémonies & pour cette fois le Pere Vasconcellos explique très-mal la Bulle.

Le Mandarin s'excuse & les Jésuites , par la division d'intention.

Le Mandarin reprit alors , j'avoue , Illustre Grand-Pere , que nous ferions dans l'erreur , le Pere Vasconcellos & moi , si nous croyions ce que croient les Payens , & si nous agissions comme eux ; mais nous pensons bien autrement , & nos pensées sauvent nos actions. Les Gentils croient que les esprits des Défunts sont dans les tombeaux , qu'ils ont besoin de rafraichissement , qu'ils viennent sucquer la substance des alimens , qu'ils nous entendent , & qu'ils espèrent notre secours ; mais moi je fai , & j'en suis persuadé , que mes
 Parens

Parents sont dans l'Enfer, qu'il n'y a plus de miséricorde pour eux, & ce culte extérieur que je leur rendois, n'étoit que pour contenter le public. VI. Lett. T. II. 1739. ♣

M. le Visiteur répliqua; à la bonne heure, que vous n'avez rien cru de mauvais; mais les témoins de votre culte extérieur s'en scandalisent, s'ils sont Chrétiens, & s'ils sont Gentils, ils croient que vous avez la même foi qu'eux: car on voit les actions, & on ne voit pas la pensée. Notre Religion, mon cher Mandarin, est pure & toute simple, la voie du Ciel est droite; on ne se sauve pas par des restrictions mentales. Vous avez renoncé lors de votre bapême, au monde, à ses maximes, & aux pompes de Satan. Jesus-Christ nous a dit que si quelqu'un avoit honte de lui, il ne le reconnoitroit pas devant son Pere. Les premiers fidels de l'Europe n'usoient pas de semblables ménagemens, ils professoient hautement la foi de Jesus-Christ, & ils aimoient mieux souffrir le fer & le feu, que de la trahir. Les Confesseurs & les Martirs ne dirigoient point ainsi leur intention, & leur culte n'avoit rien d'équivoque.

Mr. d'Alcarnasse instruit le Mandarin.

Le Mandarin pénétré de confusion, & frappant sa poitrine, vint baiser la main de M. le Visiteur, disant *Tô-i, Tô-i,* cela me suffit, je ne le ferai plus, & passant du repentir à la joie d'une bonne conscience, vous avez raison, dit-il, un honnête homme abhorre l'équivoque & les détours; un vrai Chrétien ne rougit point de l'Évangile, on doit agir comme l'on pense. Je vous promets Illustre Grand-Pere, que je donnerai aux pauvres les bœufs, & les cochons que j'immolois à mes Ancêtres. La réponse du Mandarin, sa candeur; & la simplicité de son cœur remplirent de joie. M. le Visiteur, qui portant la parole au Procureur des Jésuites, lui dit, il semble qu'on ait poussé ces gens-ci à bout: mais je crois plus volontiers qu'il y a du mal entendu. Les Chrétiens de Con-uc tiendront-ils le même langage?

Le Mandarin reconnoit son erreur.

Le Procureur répondit, oh pour ceux-là, Monsieur, ce sont des rebelles, des cœurs endurcis; il est d'autant

E

plus

VI. LET- plus impossible de les convertir, qu'ils font les savans, &
 1739. qu'ils font Jansénistes, comme M. de Flory, & tous les au-
 Le Pro- tres François. Cette comparaison engagea M. Bennetat Mis-
 cureur des sionnaire François à repliquer au Jésuite, eh quoi, croyez-
 Jésuites vous, mon R. Pere, que M. le Visiteur ne connoisse pas
 traite les les Jansénistes & les François, & qu'il ne distingue pas les
 Conchin- uns des autres? Si on est Janséniste, parce qu'on ne fuit
 chinois de les Jansénistes & les François, & qu'il ne distingue pas les
 Jansénistes. pas vos maximes; les Dominicains, les Augustins, tous les
 Ordres Religieux seront donc Jansénistes: il termina sa répon-
 se d'un air tranquile. Le Jésuite ne parut pas de la mé-
 me humeur; son discours s'anima tout à coup. Mr. le Vi-
 siteur l'interrompit; & m'ordonna d'aller à Con-uc pour pré-
 venir les Chrétiens sur sa visite.

Mr. d'Ha- J'allai ce même soir à Con-uc. C'est un Bourg qui n'est
 licarnasse éloigné de Ketha que d'une petite lieue; il y avoit autre-
 envoie fois une riche Chrétienté formée par le zèle, & le bon ex-
 l'Auteur à emple des Missionnaires François. Ces Chrétiens paroissoient
 Con uc être pénétrés d'une reconnoissance si vive, & d'une estime si
 donner grande pour leurs anciens Missionnaires, que jamais person-
 avis de la ne ne pouvoit leur persuader, qu'ils fussent des hérétiques,
 visite. & que M. de Flory ne fut pas un saint Prêtre.

Les hommes, les femmes, les jeunes, & les vieux se
 foutenoient par l'espérance que la Providence leur restitue-
 roit un jour leurs Missionnaires; ils vivoient moralement
 bien, à cela près qu'ils ne fréquentoient pas les Sacremens
 depuis que l'Évêque du partie des Jésuites avoit interdit les
 Missionnaires François: les Jésuites ne vouloient plus les leurs
 administrer, en haine de leurs anciens Directeurs, & pré-
 textoient que ces habitans refusoient de croire que M. de
 Flory étoit damné, & que les François étoient des hérétiques.

Je m'acquittai de ma commission. Ces Chrétiens témoi-
 gnèrent beaucoup de reconnoissance de l'attention qu'avoit
 M. le Visiteur. Ils députèrent deux personnes les plus dis-
 tinguées pour venir lui témoigner leur joie & leur respect.
 Les Députés furent si ravis de sa présence & de ses discours,
 qu'ils

Les Jésui-
 tes refusent
 les Sacre-
 mens aux
 Chrétiens
 par une in-
 justice ma-
 nifeste.

qu'ils se félicitoient publiquement de ce que Rome leur avoit envoyé leur L. bétateur.

VI. L. ET
T. R. 1739.

Le lendemain M. le Visiteur leur envoya le Pere Séraphin pour leur dire la Messe, comme j'avois fait le jour précédent: les Chrétiens lui firent mille accueils: mais au lieu d'augmenter leur confiance en M. le Visiteur, il fit tout ce qu'il put pour leur donner de l'ombrage. Après la Messe bien loin de retourner à notre Résidence, il alla à Fayso conférer avec le Procureur des Jésuites; il lui raconta la malheureuse disposition des Chrétiens, depuis que l'imprudent M. Favre leur avoit parlé, sur le tard ils se rendirent tous les deux auprès de M. le Visiteur, le Procureur n'oublia rien pour lui faire comprendre que ces hypocrites de Con-uc avoient envie de le tromper, qu'il se méfiât de ces fourbes, & sur-tout qu'il ne leur envoyât plus M. Favre, n'étant qu'un nouveau Missionnaire peu capable de connoître la malice de ces rebelles, & de distinguer les coutumes du pays.

Ils tentent de troubler la visite.

Ces remontrances eurent un effet tout contraire à celui que se proposoit le Procureur. M. le Visiteur lui dit: Mon R. P. je profiterai de votre avis comme je le dois, je suis envoyé pour être Juge; mon devoir exige que j'entende toutes les parties, & même les rebelles. J'agirai avec précaution, & j'espère qu'on ne me trompera pas: M. Favre n'est pas si nouveau Missionnaire que vous pensez, il est instruit des coutumes du Pays, il fait l'histoire de cette Mission, il connoit la malice de certains habitans; tranquilisez-vous, mon Révérend Pere, nous ne ferons pas leurs dupes.

Mr. d'Halicarnasse répond au Procureur des Jésuites sur les plaintes qu'il forme contre son Secrétaire.

Dans ce tems-là, le Chef de cette Chrétienté & le Catéchiste *Om-chi*, qui a beaucoup d'esprit, arrivèrent de Con-uc: ils demanderent à voir l'Illustre Grand-Pere. D'un air modeste, ils s'avancerent, & s'étant prosterné par terre, le Chef fit son compliment à M. le Visiteur. C'est un vieillard qui a les cheveux tout blancs: il parla avec beaucoup d'esprit, de force, & de dignité, & à la fin de son discours,

VI. LET. il demanda à M. le Visiteur la permission d'exposer par
TRF. 1739. écrit tous les troubles survenus dans leur Eglise depuis la
mort de M. de Flory, & les persécutions qu'ils avoient
souffertes de la part des Jésuites.

*Les Chré-
tiens de
Con-uc
portent de
graves
plaintes
contre les
Jésuites.*

M. le Visiteur lui acorda d'écrire exactement la vérité.
A peine se fut-il retiré, que les Jésuites ne manquèrent point
de le noircir comme un vieux réveur, & un ennemi de la
Société, & si vous en doutez, ajouterent-ils, nous n'en vou-
lons pas d'autres preuves que son écriture qu'il farcira de
faux faits, & de calomnies. Deux jours après ce vénéra-
ble vieillard revint à la tête de sa Chrétienté qui le suivoit.
ils se prosternerent trois fois tout de suite, & le Chef com-
mença en ces termes; voici les Brebis que votre charité re-
cherche, que les Jésuites avoient méprisées & rebutées;
nous sommes prêts à recevoir vos loix, & à obéir à vos
ordres.

M. le Visiteur leur dit, qu'ils avoient eu tort d'abandon-
ner les Missionnaires, que quand on les avoit privé des Fran-
çois, ils auroient du accepter les autres avec le même res-
pect; puisqu'ils étoient tous les Ministres de Jésus-Christ. Le
Chef répondit, ce n'est pas nous, Illustre Grand Pere, qui
avons abandonné les Jésuites, ce sont Eux qui nous ont
rejeté. Nous avons toujours voulu observer les règles de
l'Évangile, & nous n'avons pu nous résoudre à les violer
dans notre Eglise.

*M. d'Ha-
licarnasse
tâche d'ins-
pirer aux
Chrétiens
du respect
pour les Jé-
suites.*

Cette réponse déplut à M. le Visiteur, il leur dit que le
Seigneur résistoit aux orgueilleux; mais qu'il donnoit sa gra-
ce aux humbles: Que ce n'étoit point à Eux d'examiner si
les Jésuites suivoient les règles de l'Eglise; Qu'ils avoient du
faire le bien qu'ils leur prescrivoient. Le Chef reprit, en
disant: Illustre Grand-Pere, nous n'oserions pas disputer a-
vec vous, nous sommes des ignorans, c'est pour nous inf-
truire que nous sommes venus, commandez-nous tout ce
qu'il vous plaira, & nous vous obéirons. M. le Visiteur
précha pendant une demie heure sur les bontés & les mi-
ricorde.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 37

Télicordes du Seigneur qui les avoit éclairés, & mis dans la voye du Salut : Qu'ils devoient profiter du tems de la Visite pour retourner à lui, & réparer leur faute.

VI. L. E. T. T. E.
T. R. E. 1739.

Le Chef répondit : nous le souhaitons avec ardeur, & nous espérons que Dieu nous fera cette grace : & s'approchant de M. le Visiteur avec un mémoire à la main, voici dit-il, l'historique de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la publication de la Bulle *Ex illis die*. Tous les faits sont constatés, & nous ofrons de les prouver quand il vous plaira.

M. le Visiteur fit lire cette histoire par un Missionnaire François, elle commençoit par ces mots : *Deo Trino*. Après en avoir entendu la lecture ; il m'ordonna de l'étiqueter, & de la cacheter du sceau de notre Chancellerie sur toutes les pages. Je l'intitulai, histoire des Chrétiens de Con-uc. Il chargea les Missionnaires de la traduire en latin, & afin que la version fut fidèle, il députa pour traducteurs un Prêtre François M. Bennetat, un Jésuite, le Pere Vasconcellos, & un Franciscain. Tous les trois furent d'accord sur la version ; mais le Jésuite protesta que cet Ecrit, étoit un tissu d'impostures. M. le Visiteur n'ordonna d'en faire une copie pour la propagande, à qui je l'envoie, & me défendit de la communiquer à personne, & quand il ne m'auroit pas fait cette défense, j'aurois scrupule de vous en dire d'avantage.

*Mémoire
contre les
Jésuites,
présenté par
les Chré-
tiens de la
Mission, à
M. d'Hal-
licarnasse.*

Après avoir examiné cette traduction, M. d'Halicarnasse fit appeler le Jésuite ; & lui témoigna qu'il étoit scandalisé des manœuvres des Peres de sa Compagnie. Ensuite il se transporta à Con-uc, & fit la visite de l'Eglise ; on lui porta de nouvelles plaintes, & quoi qu'elles ne fussent que trop fondées, néanmoins pour éviter le scandale, & ménager l'honneur de la Société, il engagea les chrétiens de cette Eglise à oublier le passé, & à demander pardon aux Jésuites. Enfin il remit cette Eglise dans ses anciens droits. M. Bennetat y fit la Mission avec beaucoup de succès & de fruit.

*Le Visi-
teur se scan-
dalise des
manœuvres
des Jésuites.*

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

LETTRE
Pastorale
M. d'Halicarnasse en
Cochinchine
N^o. 1739.

Elzear François des Archards de La-Baume Evêque d'Halicarnasse par la Grace de Dieu & du St. Siège Apostolique, Prélat domestique de notre St. Pere le Pape, Assisant de son Trône, Prévot de la Cathédrale d'Avignon, Visiteur Apostolique spécialement député par les Missions des Royaumes de la Conchinchine, de Camboje & de Chiampa, à tous nos vénérables Missionnaires & à tous les fidèles Chrétiens qui sont dans ces Royaumes, soit la grace & la paix par Dieu notre Pere & par J. C. notre Seigneur.

La charité de J. C. & la Sollicitude de toutes ces Eglises dont le Souverain Pontife est animé, lui ont fait jeter les yeux de sa tendresse & de sa bonté vers ces Regions éloignées, afin que toute Nation qui est sous le Ciel comprenne, qu'elle est de son troupeau & qu'elle lui appartient, étant le Pasteur universel, afin aussi que tous, sans exception, reconnoissent que l'ardeur de son amour paternel, ne lui laisse oublier aucun des siens. Moi qui suis choisis, pour ré-

pon-

Elzearius Franciscus Des Archards de la Baume Dei & Sancta sedis Apostolica gratiâ Episcopus Halicarnassens, Sanctissimi Domini nostri Domini Pape Prælati Domestici, solii Pontificii Assistentis, Ecclesiæ Metropolitanæ Avenionensis Præpositus, & Missionum Regnorum Cocincinae, Cambojae & Ciampæ Visitator Apostolicus specialiter delegatus, omnibus venerabilibus Missionariis, & dilectis Christi fidelibus in istis Regnis degentibus, gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

Charitas Christi & Sollicitudo omnium Ecclesiarum quæ urgentissimum Pontificem, misericordes ejus oculos ad has remotissimas, Missiones converterunt, ut omnis Natio quæ sub Cælo est, intelligeret, se ex eodem ovili esse, & ad eundem Pastorem pertinere: nec esse ullam Gentem quæ se à paterni ejus amoris calore abscondat. In tam eximiam igitur charitatem Minister Ego segregatus, notum vobis facio, fratres & filii dilectissimi, me eandem prosperam iter habuisse in voluntate Dei veniendi ad vos,

ad

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 39

ad visitandum vos nomine Sanctissimi Pontificis & ad impertitionem Vobis aliquid gratiae spiritualis quae confirmet Vos per eandem quae invicem est, fidem vestram atque nostram. Ut itaque Officium nobis commissum quam citò impleamus, annuntiamus vobis omnibus nos desiderare videre vos omnes, & os ad os loqui. Jam Christiani nos qui sunt in Ketta invisimus, & de eorum zelo & devotione multum gavisi sumus, plenam erit gaudium nostrum, si, ut speramus, eandem fidem, & obedientiam invenerimus in ceteris Ecclesiis quas Deo adjuvante suo tempore lustrare decrevimus.

Preparate ergo, filii dilectissimi, animas vestras, ad cognoscendum tempus Visitationis vestrae: eratis enim aliquandò tenebrae, nunc autem lux in Domino ut filii lucis ambulato, venite ad me in
sm-

pondre à cette charité im-
 mense. Je dois vous donner
 avis mes très-cher - Freres,
 qu'ayant enfin eu assez de bon-
 heur d'arriver jusqu'à vous se-
 lon la volonté de Dieu, pour
 vous visiter au nom du Sou-
 verain Pontife, & pour vous
 élargir des biens spirituels
 propres à vous affermir tous
 ensemble par votre foi, qui
 est aussi la nôtre. Afin donc
 que nous remplissions au plu-
 tôt la charge qui nous a été
 confiée, nous vous faisons fa-
 voir à tous, que nous sou-
 haitons de vous parler en per-
 sonne. Nous avons déjà vi-
 sité les Chrétiens qui sont dans
 Ketta, & nous nous sommes
 beaucoup réjoui à la vûe de
 leur piété: nôtre joie sera par-
 faite, si, comme nous avons
 lieu de l'esperer, nous trou-
 vons la même foi & la mê-
 me soumission dans les au-
 tres Eglises que, Dieu ai-
 dant, nous avons résolu de
 visiter.

Préparez donc mes très-
 chers fils, vos cœurs pour
 profiter du tems de la visite:
 vous étiez autrefois dans les
 ténèbres, maintenant vous êtes
 éclairés par la divine lumié-
 re;

LETRE.
 Pastorale
 de M.
 d'Halicar-
 nasse en
 Cochinchi-
 ne. 1739.

LETTRE.
Pastorale
de M.
d'Halicar-
nasse, en
Couchin-
chine.

re ; il faut que vous vous conduisiez comme des enfans de la lumière venez à moi dans la simplicité de votre cœur, & ne craignez pas de me déclarer les inquiétudes dont vos esprits peuvent être agités : mais ayez une entière confiance à les exposer à nos yeux ; par-là il nous sera plus facile de dissiper les tromperies du démon qui auroient pu vous séduire ; & de vous faire devenir en même tems des Chrétiens éclairés dans la véritable science de Dieu ; en sorte qu'il ne vous manque rien de cette abondance de grace, en attendant le jour de la révélation de J. C. notre Seigneur.

Soyez persuadés que je suis à votre égard autant qu'il m'est possible, un Pere qui vous chéris avec sincérité par un pur amour de votre salut ; & pour nous en donner des marques, je ne négligerai rien de tout ce qui pourra y contribuer : afin que nous remettions toutes choses dans son état primitif & que nous rendions à un chacun la justice convenable : j'espère que vous pareillement, vous se-

rez

simplicitate cordis vestri, obscurum in mente vestra volatis nihil, sed omnia sunt aperta oculis meis, ut astutia Diaboli, quibus forte intellectus vester obscuratus est, per ministerium nostrum facilius dissipentur, & in omni verbo & scientiâ divites efficiamini, ita ut nihil vobis desit in ullâ gratiâ, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi.

Quantum in me est, Ego ero vobis in Patrem per amorem quo sincere Vos diligo, & per omnimodam diligentiam quam adhibiturus sum, ut possim omnia in pristinum statum restituere & jus unicuique tribuere, & vos similiter eritis mihi in filios per vestram subjectionem, & per illam obedientiam quam oves sui Pastoris voci prestare debent ; oportet enim ut non sint in vobis schismata, sed debetis esse perfecti in eodem sensu & in eadem scien-

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 41.

*scientiâ , ut idipsum dicatis omnes
& in ore honorificetis Deum ,
& Patrem Domini Nostri Jesu
Christi , Cui soli laus honor &
gloria. Amen.*

faut enfin qu'il ne demeure dans la fuite aucun schisme parmi vous : mais que vous ne soyez plus animés que du même esprit & que vous vous conduisiez par la même saine doctrine : afin que vous puissiez tous honorer le Seigneur d'une même voix & dire avec vérité nous avons tous un même Pere qui est Jesus-Christ notre Seigneur , auquel soit honneur & gloire à jamais.

rez à mon égard des vrais enfans par votre soumission & votre obéissance : telle que des oûailles sont obligées de l'avoir pour leur Pasteur. Il

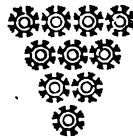
LETRE.
Pastorale
de M.
d'Halicarnasse en
Cochinchine.
ne. 1739.

Datum in hac Ecclesiâ Ketha die vigesima sexta lune quarta , id est secundâ Junii 1739.

Donné dans l'Eglise de Ketha le 26. de la quatrième Lune. C'est-à-dire le 2. Juin 1739.

Loco. Sigilli † El. F. EPISCOPUS HALICARNASSEUS Visitator Apost.

Le lieu † du Seat. Elz. Fr. Evêque d'Halicarnasse Visitateur Apostolique.





A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR.

VII. LET-
TRE. Hué
9. Août
1739.

M. d'Halicarnasse
se rend à la
Capitale de
la Cochin-
chine avec
beaucoup
de peines.

APRES que nous eûmes fini les Visites de la Province de Cham, & remis aux Missionnaires François la Chrétienté de Con-uc, nous résolûmes d'aller à Hué qui est la Capitale de ce Royaume. Le chemin en est difficile par mer & par terre, à cause d'une afreuse montagne qu'il faut doubler. Nous nous embarquâmes à bord d'un *Champan*, dans l'espérance de courir ces trente lieues sans mettre à terre. Notre première journée fut assez calme; mais la nuit suivante s'obscurcit d'une manière à vouloir nous faire trembler: nous essuyâmes la tempête & l'orage dans des ténèbres profondes; nous ne voyons que la lueur des éclairs, nous n'entendions que le bruit du tonnerre, & le sifflement des vagues, & des vents: la pluie nous inondoit de toutes parts dans le Vaisseau; ensorte que nous y étions presque à nage. Enfin nous fûmes jettés par bonheur sur le sable. M. d'Halicarnasse imploroit sans cesse le secours du Ciel. Le Pere Séraphin tremblant de fièvre invoquoit de son côté, Saint François. Pour moi déjà un peu acoutumé aux tempêtes, je paroissais moins saisi de frayeur. Le jour ayant paru, on reprit la manœuvre & un vent favorable ne tarda pas à nous conduire à Hué.

Ce que c'est que cette Ville, je vous le dirai une autre fois, quand je l'aurai pratiquée. Nous allâmes descendre au quartier apellé *Phu-cam*, où le dernier Evêque avoit établi sa Résidence: son Palais est un grand enclos, où il y a une Eglise, deux corps de logis, & deux huettes, l'une pour le Concierge, & l'autre pour les chiens.

A peine fûmes nous arrivés, que les visites des Grands,
&

& des petits nous acabloient par leurs gênantes cérémonies : mais nous favons qu'il faut se prêter aux manières du pays. Le principal cérémonial à pratiquer envers ceux qui viennent nous visiter , est de leur offrir du Thé , du Bethel , avec l'Aréka à mâcher , & du tabac à fumer ; car tout le monde fume , les dames comme les hommes. Les conversations sont assez muettes , il faut parler peu. Le bon air c'est la gravité : on ne débite que des sentences : mais les femmes se dispensent de cette règle ; elles aiment assez à causer , & le font avec quelque grace , leurs entretiens sont moins gênans que ceux des hommes ; leur principale vanité consiste à avoir de longs cheveux , toujours bien peignés & bien lavés , qui traînent quelquefois jusqu'à terre , des longs ongles crochus d'environ trois ou quatre pouces , & qui sont peints selon leur âge & leur fantaisie.

VII. Let-
TRE 1739-
Cérémonies qu'on observe dans les Visites.

Mais c'est trop m'arrêter à ces bagatelles. Revenons à l'Histoire de notre Mission. Nous avons commencé ici à peu près comme à Ketha. M. le Visiteur apella tous les Missionnaires du voisinage , & leur intima sa Mission. Le Supérieur des Jésuites , celui des Franciscains & les autres lui en témoignèrent une joie infinie : la suite nous découvrira si ces beaux dehors sont l'efet d'une amitié & d'un respect sincères , ou s'ils ne sont que politiques & déguisement. Deux jours après nos Révérends Peres débutèrent par une requête à M. le Visiteur , pour obtenir la permission de répondre aux écritures du Procureur des Missionnaires François adressées en 1736. , à la sacrée Congrégation de la Propagande c'étoit-là , disoient-ils , un tissu de faussetés odieuses & de calomnies imposées à leurs Corps & à leurs personnes : en un mot un véritable libelle difamatoire.

Ouverture de la Visite Apost à la Capitale.

M. le Visiteur apointa la requête , & leur recommanda de faire paroître la vérité dans tout son jour , non seulement vous m'obligerez , leur dit-il , mais encore la sacrée

M. le Visiteur apointe une Requête aux Missionnaires Jésuites.

VII. LET-
TRE 1739. Congrégation vous en saura bon gré ; car elle désire depuis long - tems de favoir la vérité , telle qu'elle est.

*Injures
contre les
Missionai-
res Fran-
çois , lan-
cées par les
Jésuites.*

Ils se retirèrent en vomissant des injures contre les Missionnaires François. Le Pere Martiali Grand - Vicaire fit encore pis ; il suivit M. le Visiteur dans sa chambre , & lui dit d'un air de confiance , il me paroît surprenant , Monseigneur , que vous ayez remis la Chrétienté de Con - uc aux François , & sur - tout que vous en ayez confié le soin à M. Bennetat dont la doctrine est suspecte : c'est un franc hypocrite , un fier Janséniste. Je sai que vous l'avez fait à bonne fin , trompé par des manières étudiées , & par un dehors imposant : mais c'est un homme qui m'a offensé , il faut donc que vous lui otiez vos pouvoirs , & vous ferez très - bien de le renvoyer en Europe , ou du moins dans le Royaume de Champa , où je l'avois aprouvé. Quoi , répondit M. le Visiteur , ce M. m'auroit donc trompé , il me paroît plein de candeur , & d'une simplicité évangélique : & l'on m'a dit mille biens de lui : je crois , mon Pere , que vous feriez bien d'oublier vos anciennes querelles : nous ne devons chercher que la paix. Agissons , mon très - cher Pere , agissons avec cette charité chrétienne qui sied si bien à des Prêtres de Jesus - Christ , & tâchons de seconder les pieuses intentions de la Propagande , qui veut l'union entre les Missionnaires.

*La dou-
ceur de M.
d'Halicar-
nasse n'ar-
rête pas la
vivacité de
P. Martia-
li.*

Ces bons avis déplurent au Pere Martiali qui temoigna plus ouvertement sa passion , en ces termes peu mesurés : si vous ne voulez pas m'accorder la grace que je vous demande , Monseigneur , faites au moins la justice ; puisque vous nous dites que vous êtes venu pour la faire , je veux convaincre ce Saul réprouvé devant vous , & vous faire connoître ce qu'il est. Envoyez - lui donc un *Veniat*.

M. le Visiteur lui dit encore , mon Pere ne vous laissez pas emporter aux préjugés , n'arrêtez pas les progrès de

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 45

de la Mission ; chassez loin de vous toute idée de vengeance. Ne recherchons , mon très-cher Pere , que la gloire de Dieu & le salut des ames ; tachez de vous acommoder avec M. Bennetat. Point d'acommodement , répondit le Pere Martiali , faites justice : chassez loin de nous M. Bennetat , cet hypocrite , ce Janséniste ; faites justice.

VII. LET-
TRE. 1739.

M. le Visiteur lui dit , je la ferai , mais dites - moi , je vous prie , qu'elles raisons aviez - vous d'approuver M. Bennetat pour le Royaume du Champa , & de le suspendre pour les Provinces de Cham , & de Hué ? Car si sa doctrine est dangereuse , il peut faire du mal par tout ; s'il est Janséniste il faut le chasser de tout le Royaume du Champa , comme des Provinces de Hué & de Cham. Je ne garderois bien d'approuver pour aucun lieu un hérétique , qui ne seroit capable que de répandre l'erreur. Si vous prouvez que M. Bennetat péche dans la doctrine , je l'interdirai sur le champ. Aussi - tôt après cet entretien , M. d'Halicarnasse écrivit ces deux lignes à M. de Bennetat.

M. Bennetat est cité au Tribunal de la Visite.

Pour des raisons à nous connues , rendez - vous ici dès que vous aurez reçu ce billet.

à Hué ce 17. Juin 1739.

E. E. EVEQUE D'HALICARNASSE
Visiteur Apost.

Ce M. partit à l'instant , & se présenta le 22. Juin à M. le Visiteur qui lui expliqua les motifs de cet ordre. Revenez demain , lui dit - il , pour répondre sur les plaintes du Pere Martiali.

M. Bennetat comparut à l'heure assignée ; mais le Pere Martiali s'excusa pour ce jour-là , & fit dire qu'il ne pouvoit venir que le lendemain 24. Juin. M. le Visiteur y consentit. Le 24. M. Bennetat se rendit à l'Evêché de bonne heure ; le Pere Martiali ne vint que fort tard , &

VII. LET- l'après diner , parce , disoit - il , qu'on mal de tête l'avoit
 TRE. 1739- arrêté. Il avoit envoyé prier auparavant M. le Visiteur de
 permettre que les Jésuites & les Franciscains assistassent aus-
 si à la *procédure* qu'il faisoit , disoit - il , contre le Janséni-
 ste Bennetat. M. le Visiteur y donna les mains , en lui
 répondant que l'assistance de ses confrères lui seroit plai-
 sir.

Assemblée de plusieurs sortes de Missionnaires au tribunal de M. d'Halicarnasse, Le Pere Martiali comparut donc assisté du Supérieur des
 Jésuites , du nouveau Mathématicien , & de deux Fran-
 ciscains. Chacun prit sa place à la salle d'audiance. M.
 le Visiteur accueillit avec beaucoup d'amitié les Jésuites &
 les Franciscains , qui étoient venus pour soutenir les plaintes
 du Pere Martiali. Je vous regarde comme mes Conseil-
 lers , leur dit il , aidez - moi de vos lumières , & travail-
 lons tous à faire renaître la paix , l'union , & la concorde
 parmi nous. Il joignit à ces témoignages de cordialité , un
 discours rempli des traits les plus touchants , pour les fai-
 re renoncer à leur engagement contre la Nation Françoisse,
 & ses Missionnaires.

*Injuste pré-
 tention du
 P. Martia-
 li.* Le Pere Martiali impatient de parler , affectoit beaucoup
 de dédain sur les raisons de Mr. le Visiteur. Enfin ne pou-
 vant plus se contenir : a - t'on jamais vû , dit - il , qu'un
 Supérieur soit apellé en jugement pour plaider avec son
 inférieur ? Je suis *Grand - Vicaire* , M. Bennetat est sujet à
 mon inspection & à mes ordres , dois - je être mis en pa-
 rallele avec lui ? *Il suffit que je le dise coupable , je dois en être
 crû , il ne reste qu'à le condamner.*

*M. d'Hali-
 carnasse ré-
 pond selon
 les règles
 de la justi-
 ce.* Vous vous trompez mon Pere , reprit M. le Visiteur ;
 on ne condamne point un homme sur une simple acusa-
 tion , & sans doute , il n'y a point d'autre Supérieur en
 cette Mission , que le Délégué du S. Siège. A la publica-
 tion de mon Bref , toute juridiction a été suspendue , &
 si j'ai le pouvoir de juger les Evêques , à plus forte raison
 puis - je juger un Pro - vicaire & des Missionnaires ; je dois
 écouter toutes les parties , & rendre justice à tous. Prou-
 vez

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE 47

vez ce que vous avancez contre M. Bennetat , l'acufateur n'est jamais cru fur fa parole , il ne peut pas même servir de témoin. VII. LET-
TRE. 1739.

Cette sage réponse auroit du confondre l'acufateur , mais comme s'il n'y eut fait aucune atention , il tira de fa manche une lettre adreffée à M. le Vifiteur , ofa lui-même en faire la lecture , quoiqu'elle ne contint que des invectives & des reproches contre ce vénérable Prélat , tant au fujet du rétabliffement de la Chretienté de Con-uc , que fur fa facilité à tout croire. Ce Miffionaire peu atentif au respect qu'il devoit à fon Supérieur , termina la féance en difant , qu'il n'y avoit pas de-justice à atendre d'une personne fi prévenue en faveur des François , qu'elle étoit même leur Avocat ; Que pour lui il auroit recours à Rome ; Que les acufations contre M. Bennetat étoient déjà parties , & qu'il n'étoit pas obligé d'en dire davantage.

Trouveriez-vous , Monsieur , un juge dans le monde qui écoutât de fang froid de pareilles impertinences ? C'est pourtant ce que M. le Vifiteur a fait : il s'est contenté de répondre avec douceur au Pere Martiali , mon Pere , ce n'est pas ainfi qu'on expose fes plaintes , & fes raifons : Ce n'est pas ainfi qu'on méprife un Délegué du S. Siège : il est également inutile & fuprennant que vous envoyez vos plaintes à Rome , tandis que Rome vous a envoyé un Juge devant qui vous devez vous pourvoir. *Moderation de
M. d'Halicarnasse*

Le Pere Martiali reprit fon acufation avec plus d'aigreur ; & de témérité ; mais il ne put jamais rien prouver , & fes preuves fe réduifoient toujours à taxer M. Bennetat de *Jarfenifte* , & qu'il étoit un autre Flory.

Après l'avoir écouté avec beaucoup de patience , M. le Vifiteur demanda aux autres Peres , s'ils avoient quelques griefs à propofer contre les moeurs & la doctrine de M. Bennetat. *Le Supérieur des
Jésuites*

Le Pere Lopes Supérieur des Jésuites prit la parole , & dit que ce François menoit une vie qui paroiffoit Apostolique , *prend la
parole contre M.
Bennetat.*

VII. LET- que, mais qu'il avoit oui dire qu'à la sollicitation d'une veu-
TRE. 1739. ve, il s'étoit chargé de dire des messes pour son Mari qui
étoit mort impénitent, & dans son péché; parceque celui-
ci avoit opiniâtrément adhéré jusqu'au dernier soufle de sa
vie à la doctrine de M. de Flory Missionnaire François, &
Janséniste, & que par-là M. Bennetat avoit coopéré au Jan-
sénisme, ou du moins donné des soupçons sur sa doctrine.

*Réponse de
l'accusé.*

M. Bennetat répondit, il est vrai, j'ai trouvé une fem-
me toute éplorée dans un village qui m'a ofert la rétribu-
tion d'une Messe pour le repos de l'ame de son mari, di-
fant qu'elle étoit si-pauvre qu'elle n'avoit pas eu jusqu'alors
de quoi faire prier pour lui. Je dis à cette bonne femme
qu'elle auroit du m'avertir plutôt, d'apliquer la Messe de
Requiem pour son Mari: je refusai son argent, & lui fis en-
core l'aumône. Si ce défunt est mort impénitent, s'il ad-
héroit à M. de Flory, ou à un autre, c'est ce que je ne
fais point: mais je fais bien, mon R. Pere, que vous ca-
lorniez M. de Flory, qui ne fut jamais ni Janséniste ni
Hérétique, & je vous défie d'en apporter la moindre preuve.
En second lieu, je vous demande à vous qui dites d'un ton
si affirmatif que cet homme est mort impénitent, comment
le savez-vous? Comment le prouvez-vous? Un pauvre
pécheur qui réclame à ses derniers momens les miséricor-
des du Seigneur, qui demande les Sacremens de l'Eglise,
qui les reçoit, & qui meurt après, ne me paroît point
mourir impénitent; mais au contraire la parole divine, les
loix de l'Eglise & la charité, me font présumer de son
salut.

Alors le Pere Lopes reprit d'un ton fort gracieux: Ce
n'est pas pour me plaindre de vous, Monsieur, que j'ai ra-
porté ce fait, ce n'est que pour m'en éclaircir, & par
amitié pour vous. M. Bennetat sourit à ce compliment,
& lui fit une profonde révérence.

*Difficulté
mal fondée
d'un Mis-
sionnaire
contre M.
Bennetat.*

Le Pere Jérôme Récolet se leva & dit: qu'il avoit une
grande difficulté à proposer, c'est une chose continua-t-il
qui

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 49

qui me passe de voir courir les Chrétiens , au devant & après M. Bennetat qui est le plus jeune de tous ; s'ils savent qu'il viendra bientôt, ils difèrent de se confesser jusqu'à son arrivée ; s'il s'en va , ils veulent tous se confesser avant son départ. N'est-ce pas-là faire comme M. de Flory ? Et le Pere Martiali n'a-t-il pas eu raison de le suspendre pour la Province de la Cour. J'ai oui de nos propres oreilles , & j'ai eu la douleur de les oïir plus d'une fois , ces paroles scandaleuses que répètent les Gentils ; le plus jeune de tous l'emporte sur les Barbons : tout cela , Monseigneur , nous fait tort , d'autant plus que M. Bennetat ne nous pratique point , & qu'en cela il imite encore M. de Flory.

VII. LXX.
TRE. 1739.

M. Bennetat répondit : serai-je donc coupable de ce que les Chrétiens ont de l'affection pour moi ! S'ils viennent chez moi , je leur fais amitié ; j'entre dans leurs peines , je les console ; s'ils viennent à mon Eglise , je dis la Messe , je leur préche , je les catéchise , je leur administre les Sacremens , je les quite à regret , & je fais tout ce que je puis pour remplir mon devoir , suivant le conseil de l'Apôtre à son fidèle Disciple Timothée *Ministerium tuum imple*. Si je ne vous pratique point , ce n'est pas ma faute ; je suis tout occupé & surchargé de nos fonctions , il ne me reste pas un moment de vuide , vous venez de le dire vous-mêmes , & si j'en avois le loisir , vous ne me permettriez pas de vous pratiquer : car vous savez l'aversion & les mépris que vous avez pour nous. Je vous suis allé voir plusieurs fois au commencement que j'arrivai ici , m'avez-vous reçu ? Vous êtes vous donnés la peine de me rendre une visite ? Avez-vous édifié nos Chrétiens par votre présence , ou par vos discours dans mon Eglise ? N'avez-vous pas continuellement affecté comme le Pere Martiali de me proclamer un hypocrite , un Saül réprouvé , un hérétique , enfin un Janséniste.

M. Bennetat répond avec sagesse.

M. le Visiteur regarda le Pere Jérôme & lui dit : jalousie de Ministere , qui ne convient nullement. Qu'importe que

Prudence de M. d'Halicarnasse.

70 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

VII. LET. que ce soit Pierre ou Paul qui batise, pourvu que le Royau-
me de Jesus-Christ soit annoncé. Quelqu'un d'entre vous
a-t-il encore quelque difficulté à proposer? Les RR. Pe-
res répondirent que non. Alors M. le Visiteur remit le
jugement à une autre fois, dans l'espérance d'apaiser cette
affaire.

Quelques jours après le Pere Martiali fit de nouvelles in-
stances auprès de M. le Visiteur pour avoir satisfaction des
injures, disoit-il, qu'il avoit reçues de M. Bennetat. M.
le Visiteur apella M. Bennetat, & leur proposa de faire la
paix entre Eux: la paix! reprit le Pere Martiali, la paix!
je ferois la paix avec le Diable plutôt qu'avec les François.
Pour le coup M. le Visiteur se trouva scandalisé. Puisque,
dit-il, au Pere Martiali, je vous vois dans des sentimens
si oposés à ceux de la Religion, & si peu capable de pré-
sider à cette Mission, je vous destitue de votre Provicariat,
& je vous ordonne de méditer ces paroles de St. Paul:
Charitas non emulatur. Une pareille conduite ne méritoit-elle
pas quelque chose de plus? C'est assez pour cette fois vous
entretenir sur les déplorables divisions de nos Missionaires.
Elles me jettent dans de si tristes réflexions, qu'elles me
font tomber la plume des mains: Et je finis donc ma Let-
tre en vous assurant que je suis &c.

F A V R E.



Au même SEIGNEUR.

MONSIEUR

VIII. LET. LA première conversion opérée à Hué par le ministère de
TRE. Hué M. le Visiteur, a été celle d'un Mandarin qui sert le
12. Aoust Roi parmi ses Gendarmes. Ce ne fut d'abord que par cu-
1739. riosité:

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 751

iosité : qu'il vint le voir , aussi regardoit-il çà & là sans s'arrêter sur rien , comme fait un esprit distrait , & un cœur que les remords de la conscience inquiètent. M. le Visiteur sans savoir positivement ce qu'il étoit , lui fit beaucoup d'amitié , & lui parla du bonheur qu'il y a d'être Chrétien , de servir le Roi des Rois , & d'avoir la paix dans son ame.

VIII. LETTRES. 1738.
Mandarin converti par le Ministre de M. d'Halicarnasse.

Deux jours après l'Officier revint accompagné de trois ou quatre soldats qui portoient des présents. Il demanda à parler à l'Illustre Grand - Pere , & lui offrit un cochon , quatre canards , une charge de ris , des œufs , & deux flacons d'eau de vie. M. le Visiteur lui dit , pourquoi tant de choses ? Une seule suffisoit.

Le Mandarin répondit : Illustre Grand - Pere , ce ne sont là que des bagatelles , je ne saurois assez vous témoigner mon respect , & la joye infinie que votre présence cause à tous les Chrétiens de ce pays , & à moi plus qu'à personne. Vous avez quité votre patrie , exposé votre vie , pour venir à nous , pourroit - on , Illustre Grand - Pere , vous marquer une reconnoissance qui eut la moindre proportion avec votre zèle , & votre charité. Ce discours fut suivi de ses larmes. M. le Visiteur ne put retenir les siennes , & dit au Mandarin : on est heureux de quitter sa patrie , quand on va où le Seigneur nous appelle , dans un pays comme celui - ci , où les Chrétiens sont pleins de piété & de ferveur.

Le Mandarin répliqua : Illustre Grand - Pere , c'est toujours l'acte d'une vertu héroïque que d'aller chercher la Brebis égarée au travers de tant de fatigues , & de dangers ; la même charité vous fait croire que les Chrétiens sont fervens ici , pour moi je fais que je suis un grand pécheur , qui depuis vingt ans ai abandonné la Religion. Mais du jour que j'ai entendu parler de vous , & que j'ai eu l'honneur de vous voir , mon cœur n'a cessé de me dire , convertis toi. A ces mots, il se lève de dessus sa natte sur laquelle il étoit assis

Entretien édifiant de Mandarin avec M. d'Halicarnasse.

VIII. Let-assis à la mode de ce pays , se prosterne par terre , & la
 TABLE. 1739. bat neuf fois de son front.

M. le Visiteur le releva aussitôt , & secondant les traits amoureux de la grace qui le rapelloit , il lui demanda la raison pourquoi il avoit abandonné notre Religion. Le Mandarin répondit , pour prendre une femme payenne que j'aime à la folie , j'ai toujours vécu avec elle , & nous avons eu plusieurs enfans ; comment ferai-je ? Il faut convertir cette femme , reprit M. le Visiteur , faire instruire vos enfans , me venir voir souvent , & dire tous les jours avec le Roi David , que vous avez péché , & que vous en demandez pardon à Dieu : à cette consolante réponse le Mandarin s'écrie , ah ! Illustre Grand - Pere , je viendrai vous importuner chaque jour , je veux sauver mon ame , & ne veux plus vivre que pour faire pénitence : ses soupirs lui couperent la parole.

Le Mandarin se convertit avec sa famille.

Le lendemain le Mandarin revint encore , & nous aprit avec joye que son enfant premier né de cette payenne avoit été baptisé , qu'une servante de sa mere lui avoit appris les principes de notre foi , & que les autres savoient aussi quelques prières , qu'au reste il avoit parlé à sa femme pour tâcher de la convertir , qu'il croyoit que le Seigneur lui feroit cette grace : nous allons poursuivit-il , nous retirer dans une maison que j'ai fait bâtir depuis peu à la campagne , & là nous ne penserons qu'à notre salut. Oserois-je vous demander le Pere Pierre (a) pour bénir cette nouvelle maison ?

M. le Visiteur lui dit , oui demain le Pere Pierre ira dans votre maison ; puisse le Ciel répandre sur elle la bénédiction de Jacob , *de rore Celi & de pinguedine terra.* Le Mandarin le remercia , & ne manqua pas le lendemain d'être à sa porte à la pointe du jour ; je dis ma Messe & nous allâmes à pied à la maison de campagne , qui n'étoit éloignée que de demie lieue.

Lors-

(a) C'est l'Auteur qu'il nommoit ainsi.

Lorsque je fus arrivé , je bénis la maison , & priai Dieu de tout mon cœur pour l'entière conversion de cette famille. Je demandai ensuite à saluer Madame qui craignoit dé paroître devant un Etranger. Ses jeunes enfans charmés de mes caresses , me regardoient avec beaucoup d'attention & de curiosité. Le Mandarin me fit signe que Madame alloit venir , elle entra dans l'instant , & après les premiers complimens , je tournai le discours sur la Religion Chrétienne & sur sa conversion , & fus assez heureux dans ce premier entretien pour la défabuser de ses anciens préjugés. Je l'engagai à aprendre tous les jours quelques articles de notre foi , & de venir voir M. le Visiteur. Elle répondit qu'elle favoit déjà son Chapelet à force de l'avoir entendu réciter à sa femme de chambre , qui étoit Chrétienne , qu'elle visiteroit souvent l'Illustre Grand-Pere , & qu'elle embrasseroit volontiers le Christianisme.

Je la félicitai sur ses heureux sentimens , ne doutant point que la grace n'achevât son ouvrage. Je me levai dans le dessein de partir ; le Mandarin m'arrête : je vous prie , mon Pere , de rester encore quelque momens , j'ai à vous parler plus au long. Il fait apporter en même-tems deux sortes de Thé. Notre conversation qui fut toujours dans le même goût , dura jusqu'au diner qu'on m'ofrit , & que j'acceptai bien volontiers. Voici comment on me servit. On avança sur ma natte une table d'ébène garnie d'ivoire , qui étoit de la hauteur d'un pieds. Le premier plat contenoit diférens morceaux quarrés faits avec de la chair d'Eléphant , hachée & crue , envelopés d'une feuille de Bananier. Ce sont-là leurs petits pâtés : je les goutai par curiosité , ils seroient extrêmement fades , si l'épicerie dont ils sont assaisonnés n'en relevoit un peu le goût. Le second mets fut du cochon , qui est ici la viande la plus ordinaire : le troisième étoit un canard avec du ris jaune. Le Mandarin me demanda si je mangerois du chien. Je l'en remerciois , en ayant déjà goûté ailleurs. Le quatrième sans contredit le meilleur de tous,

VIII. Lett.

TR. 12.

Aoust

1739;

L'Auteur

travaille de

de son côté

à la con-

version de

cette famil-

le.

Repas

qu'on fait

à l'Auteur

dans la

maison du

Mandarin.

54. LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

VIII. Lett. confissoit en beccaffines & en tourterelles roties, qu'on servoit avec une salade. Il savoit qu'un tel service étoit à la mode des Européens. Le dessert fut exquis. Il étoit composé de tous les fruits de la saison, Figues - Bananes, Melons-d'eau, Cocos, Omits, Luyens, Ananas; tous fruits délicieux, qui par leur couleur vive & brillante, par leur odeur suave, leur bon goût, & leur fraîcheur réjouissent en même-temps tous les sens. Après le repas, on présenta suivant l'usage, deux sortes des meilleurs Thés. Le mets le plus charment pour moi, fut la bonne disposition de cette aimable famille que je voyois déjà plus chrétienne que payenne.

Je fortis fort content, & vins d'abord faire mon rapport à M. le Visiteur qui ne fut pas moins charmé que moi de la conversion presque sûre de la Mandarin. Il s'écria en levant les mains au Ciel, Béni soit le Seigneur, qui console ses ouvriers, & fait germer la semence de sa Parole Sainte.

Le Mandarin vient avec toute sa famille, voir M. d'Halicarnasse.

Le lendemain, le Mandarin & toute la famille de cinq garçons, vinrent remercier l'illustre Grand Pere, & lui témoignèrent, en mille manières, qu'ils s'estimoient les gens les plus heureux du monde, de le voir & de le connoître.

M. le Visiteur touché de leur bon cœur, sentoît redoubler sa tendresse pour le Mandarin. Ce Mandarin y répondoit de la manière la plus vive. Quand est-ce que vous me ferez confesser, disoit-il? M. le Visiteur le lui promit dans huit jours, & ma femme sera-t'elle bientôt en état d'être batisée? Dans six semaines, c'est-à-dire le jour de l'Assomption de la Ste. Vierge, ajouta M. le Visiteur, pourvu qu'elle soit bien instruite, & ses enfans aussi. Cette promesse jetta une joye inexprimable dans le sein de cette famille. Jugez de celle de M. le Visiteur, il voulu en donner des marques par la promesse qu'il fit de lui conférer lui-même le St. Batême.

Le Mandarin se confesse.

Après que les huit jours destinés à la pénitence furent passés, le Mandarin dans une sainte persévérance se prosterna derechef aux pieds de M. le Visiteur, qui lui dit: choisissez

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 57

fiſſez le Pere que vous voudrez. Le Mandarin choiſit M. VIII. LET. TRE. 1739.
Bennetat Miſſionaire François, diſant que c'étoit celui-là qui ſavoit le mieux la langue, & qui prêchoit comme un Ange.

Il ne reſtoit plus qu'à marier le Mandarin avec cette femme, ſuivant les règles de l'Egliſe. M. le Viſiteur apella M. Bennetat, & lui ordonna de les ſéparer, juſqu'à ce que la Mandarine fut batiſée, & qu'enſuite on leur donneroit la bénédiction nuptiale, & légitimeroit les enfans.

Quand cet homme fut entièrement converti, il devint l'objet de l'admiration de tout le Peuple. Ce n'étoit plus ce Mandarin terrible, & violent, mais un Chrétien doux, bien-faiſant, & paſſible. Nous ne l'appellions plus que notre *Mandarin*, il étoit plus ſouvent chez nous que chez lui; toujours plus avide de la parole Divine, & des ſages conſeils de M. le Viſiteur.

Le tems du batême de la Mandarine arriva bientôt: Elle ſavoit ſon Catéchisme, & nos prières, elle étoit enfin pénétrée de la vérité & de la grandeur de nos miſtères. Elle ſe préſenta à la porte de notre Eglife dans une modéſtie la plus édiſante. M. le Viſiteur la batiſa avec environ vingt autres. La foule des Chrétiens qui étoit grande, fut encore groſſie d'un grand nombre de Gentils curieux de voir cette cérémonie. Elle à toujours perſevé dans ſa ſerveur.

M. le Viſiteur chanta enſuite la grand-Meſſe, & donna la confirmation à environ cinq cens Néophites. Ce jour fut vrayement un jour de joye & de conſolation pour nous. Plaiſe à Dieu nous en accorder ſouvent de pareils. Je vais paſſer à un autre récit, qui vous fournira une ample matière de réflexions.

Une Dame de la première volée agée d'environ ſoixante ans, eſt venue les yeux baignés de larmes *battre la tête* devant M. le Viſiteur. Mon malheur eſt au de-là de toutes *Lamentations d'une Dame, qui aſſigent M. d'Halcar-* ex-
preſſions, s'écrioit-elle, tous mes enfans ont abandonné la *qui naſſe.*
Religion: mon fils qui eſt Mandarin à pluſieurs concubines: ma fille ainée s'eſt donnée la mort elle-même: & la cadette

VIII. LET- qui m'a quittée, & même son mari, tient breland chez elle;
 FEB. 1740. & la présence de certains Missionnaires l'importune. Il n'y
 a plus d'Eglise pour elle. M. le Visiteur affligé de ce cruel
 récit l'exhorta à faire comme Ste Monique, de prier pour
 la conversion de ses enfans; qu'il les recommanderoit lui-
 même aux prières des chrétiens; qu'il ne falloit pas se li-
 vrer au désespoir; que le Seigneur, dont les miséricordes
 sont infinies, tôt ou tard en auroit pitié.

*Qualité de
 cette Dame.* Quand cette Dame se fut retirée, M. le Visiteur deman-
 da qui elle étoit, le Mandarin qui étoit présent répondit,
 Madame Ba-Tham, *qui telle que vous l'avez vûe*, a gouverné la
 Cour, & tout le Royaume; Elle avoit une fille d'une Beau-
 té achevée, le Roi la vit, en fut épris, & voulu l'avoir
 dans son Palais. Maitresse absolue de l'esprit du Roi, elle intro-
 duisit à la Cour, sa Mere par la suite y exerça un pouvoir
 souverain, faisant tout ce qu'elle vouloit *par le canal de
 sa fille*. Madame Ba-Tham a toujours conservé certains sen-
 timens de religion, car elle protégeoit les Chrétiens, & elle
 a fait bâtir plusieurs Eglises.

*La fille de
 cette Da-
 me se pro-
 cure la
 mort.* Le Roi est venu à mourir, cette fille mortellement haïe
 des autres concubines qui auroient voulu venger sur cette
 favorite, le mépris que le Roi avoit eu pour elles, s'est don-
 née la mort par un mouvement de désespoir, ou plutôt par
 transport d'amour: apportez-moi du poison, dit-elle à sa
 confidente; je ne puis plus vivre; puisque le Roi ne vit
 plus, je veux aller le rejoindre dans le Paradis de l'Orient.

La confidente qui étoit payenne loua son généreux des-
 sein, apporta le poison & lui en fit prendre une bonne doze,
 en la félicitant sur les plaisirs qu'elle alloit reprendre avec le
 Roi, dans un Royaume infiniment plus florissant que celui
 qu'elle quitoit. Quelque tems après, l'Eunuque de la visi-
 te faisant sa ronde, trouva la favorite du Roi, qui venoit
 de rendre l'ame, il en porta la nouvelle au Prince qui
 venoit de succéder à la couronne, celui-ci touché de l'a-
 mour, & de la reconnoissance que cette femme avoit eu pour
 son

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 57

son Père, lui fit faire de pompeuses funérailles, & lui a ^{VIII. LERS} fait ériger un fane, à l'entrée du quel il a établi une garde ^{TRR. 1740.} de soldat. Le Roi & les Grands iront tous les ans rendre hommage à l'esprit de cette favorite, qui réside selon eux sous sa Tablette.

M. le Visiteur gémissoit à chaque trait de cette histoire. *M. d'Hal-* Malheureuse créature, disoit-il, on t'admire où tu n'es pas, ^{licarnasse} & on te tourmente où tu es! Mere coupable qui a livré ta ^{gémît sur} fille! Et m'adressant la parole, voyez ce que c'est que cette ^{les égare-} femme, elle vouloit allier la Religion avec ses crimes, & ^{mens de} cette Dame. croyoit les compenser par les aumônes: qu'en dites-vous? Je répondis, elle aura sans doute trouvé à Hué quelque Directeur commode, pendant qu'elle brilloit à la Cour; comme il n'arrive que trop en Europe. Le Mandarin continua: si la fille a été récompensée après sa mort, la Mere de son vivant, éprouve les disgrâces de la Cour: mais le bruit court, qu'elle a su prévenir le coup par ses épargnes. Toutes les autres concubines du Défunt, vont passer le reste de leurs jours dans une Bonzerie qui leur est destinée; personne n'oseroit plus y toucher, il faut qu'elles gardent la cloture tout le tems de leur vie.

Le Roi qui avoit reçu les présens de M. d'Halicarnasse, lui en a témoigné sa reconnoissance, en lui envoyant un ^{Présens} officier de sa Cour, qui lui a apporté un éventail d'ivoire dont ^{que le Roi} le Roi honore les Nobles, & deux toiles de gaze en soye ^{fait à} jaune, qui est la couleur favorite du Roi. Cet officier a ^{M. d'Ha-} dit que sa Majesté ne croyoit point de compenser par cette bagatelle, les rares & précieux bijoux que le ^{généreux} grand Maître lui avoit donnés, & qu'il lui envoyoit ces gazes & cet éventail comme un gage de son estime, & de la distinction qu'il en faisoit.

La semaine suivante, l'oncle du Roi *Om-Tha* ministre d'Etat & de la guerre, vint en personne voir M. le Visiteur: ^{Om-Tha} Il lui fit un compliment gracieux. M. d'Halicarnasse le re- ^{Ministre} çut aussi très-poliment; il étoit charmé de voir ce Seigneur ^{d'état visite} d'une ^{M. d'Ha-} ^{licarnasse.}

VIII LETT. d'une aimable physionomie , & d'un air plein de bonté.
 1740 Après une conversation assez longue , M. le Visiteur lui fit entendre que ce seroit un grand bonheur pour lui d'être chrétien : le Mandarin se mit à sourire , en disant : je sai un peu de votre Religion , je l'estime même bonne : quand vous saurez bien parler notre langue , nous en discuterons davantage ; en même-tems il me mit la main sur l'épaule , & me donna des marques de son affection. M. le Visiteur lui fit présent d'une tabatière avanturine garnie en or , dont il fut enchanté , & ils se quitterent fort contents l'un de l'autre.

Le lendemain nous fûmes occupés d'une autre façon , les chrétiens de Tho-duc que les Jésuites avoient cité comme des rebelles , vinrent rendre leurs devoirs à M. le Visiteur. Ils avoient à leur tête un vieillard respectable par sa naissance , encore plus par ses vertus : il porte une croix imprimée au milieu du front pour avoir confessé publiquement la foi de Jesus Christ. Ce généreux Confesseur s'appelle M. Caupho. Le Roi n'osant le faire mourir , crainte que sa mort n'excitât quelque trouble dans l'Etat , avoit ordonné à ses bourreaux , qu'ils lui imprimassent avec un fer chaud la marque des chrétiens sur le front , afin qu'il fût reconnu de tous ses sujets comme un prévaricateur de la Loi de ses Ancêtres. Ce second chef de cette chrétienté , s'étoit acquis par ses bonnes œuvres , & par son zele , la réputation d'un St. Homme. Il avoit eû le même sort que le premier , & de plus le bout des doigts coupés ; ce qui emporte avec soi une ignominie éternelle dans l'esprit des Gentils ; parce qu'ils ne peuvent plus avoir des ongles de faucon : Le nom de ce dernier est Botam (a).

Ces deux illustres Chefs avoient à leur suite , une troupe de chrétiens de l'un & de l'autre sexe , dans la quelle se trouvoient des personnes les plus distinguées de la cour. Lorsque cette troupe se présenta à M. le Visiteur , elle fut accueillie

(a) Ce Botam a été fait catéchiste général de la Province de Hüs par M. d'Halicarnasse.

Les Chrétiens rendent leur devoir à M. d'Halicarnasse.

M. Caupho Confesseur de J. C. du tems de la violente persécution de 1700.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 59

accueillie avec des transports de joye. Cet accueil leur ar-
 racha les larmes des yeux , principalement quand ils vi-
 rent M. le Visiteur embrasser tendrement leurs chefs , en
 baisant la croix qu'ils portent sur le front , ils étoient si pé-
 nétrés d'amour & de joye , qu'à peine purent-ils s'expli-
 quer. Revenus de leurs premiers mouvemens , M. Caupho
 passant la main sur sa tête , & essuyant ses larmes , com-
 mença à dire d'une voix entrecoupée , maintenant je mour-
 rai content , mes yeux ont vu le redempteur de cette Mis-
 sion , je ne desire plus rien. Les chrétiens de Con-uc pleins
 d'estime & de vénération pour lui , n'avoient pas manqué
 de lui écrire tout ce que M. le Visiteur avoit fait à Cham ,
 à Fayfo , & à Kethà &c.

*Tendres
sentimens
de M. Cau-
pho & des
chrétiens
qui l'acom-
pagnent.*

Toute la troupe s'inclina par terre , & demanda sa bé-
 nédiction. M. le Visiteur la leur donna , & fit signe à M.
 Caupho & Botam de s'arrêter.

Les Jésuites qui avoient été spectateurs de cette entrevûe ,
 & des larmes des chrétiens , comme de celles de M. le Visi-
 teur , qu'ils avoient méprisé comme un trait de foiblesse ,
 reçurent des reproches très-vifs de la part du Prélat. Sont-
 ce là , leur dit-il , ces rebelles , & ces hérétiques dont vous
 m'avez parlé ? Hé quoi ! n'avez-vous point de honte d'une
 calomnie si odieuse , j'en rougis pour vous ?

Cependant pour oter toute idée de prévention. M. le
 Visiteur procéda par un rigoureux examen sur la doctrine
 de M. Caupho , qu'on acusoit d'être un fameux Janséniste ,
 il ne put découvrir en lui qu'une simplicité pleine de sou-
 mission : il ne savoit pas plus , ce que c'est que le Janséni-
 sme , que l'Alcoran. Les autres chrétiens de Tho-duc qui furent
 également interrogés , n'ignoroient pas moins ce langage ;
 tous avoient la foi du juste , & ne méritoient le titre de
 Janséniste que par leur attachement inviolable pour les Mis-
 sionnaires François , & sur-tout pour M. de Flory , qui ne
 s'étoit jamais épargné pour les soutenir dans leurs afflictions :
 mais les Missionnaires de la Société , & les autres qu'ils a-

*M. d'Ha-
licarnasse
reconnoit
que les Jé-
suites ont
acusé faus-
sément les
chrétiens
Cochinchi-
nois , de
Jansénistes.*

VIII. LET- voient engagé dans leur parti, vouloient non seulement que
 TRE. 1740. M. de Flory fut un Janfénilte, un excommunié, & un mé-
 chant homme, ils prétendoient encore obliger les chrétiens
 à croire qu'il avoit été précipité dans les Enfers; autrement
 difoient-ils, nous ne pouvons point vous adminiftrer les Sa-
 cremens. M. Caupho leur répondit, nous vous dirons
 tous les secrets de notre conscience, nous vous honorerons
 & respectons autant que vous le méritez; mais nous
 ne pouvons pas croire que M. de Flory foit en Enfer,
 lui dont la charité étoit fi vive, & qui nous a tou-
 jours édifié par fes paroles, & par fes œuvres. C'est
 ainfi, Monsieur, que jufqu'ici nous avons prefque toujours
 entendu de la bouche des chrétiens de ce pays, des plain-
 tes contre les Jéfuites, & des éloges de la vertu de M. de
 Flory.

*Tous ceux
 qui révè-
 rent la mé-
 moire de
 M. de Flo-
 ry, font
 traités de
 Janféniltes.*

*Le Prince
 chrétien
 Om-bin re-
 connu im-
 prudent
 par les Jé-
 suites, à
 caufe qu'il
 n'ufe pas de
 politique.*

Nous avons encore acquis l'amitié d'un Prince chrétien;
 qui disgracié de la Cour, & ruiné à caufe de fon zèle pour
 notre Religion, manque de *prudence*, & de *conduite*, au
 dire de certains miffionnaires, qui prétendent que ce Prince
 auroit pu *menager fa fortune pour la plus grande gloire de Dieu*.
 Ils citent pour exemple Madame Bà-Tham qui a bâti des
 Eglifes, & leur Mandarin *Xavier* qui Pere de la concubine
 du Roi, comble la Société de bienfaits.

Nos deux Compagnons de voyage commencent auffi à
 faire fructifier la vigne du Seigneur. Plût-à Dieu que les
 anciens Miffionnaires ne fongeaffent qu'à leur devoir? La
 mauvaife foi, la méfiance, & les querelles ne regneroient pas
 parmi eux.

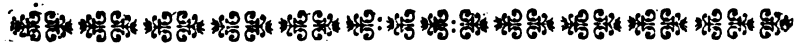
Je finis cette lettre par un autre trait de la charité de
 M. d'Halicarnaffe. Un ferviteur du Roi fut mis en prifon,
 & rifquoit d'avoir la tête tranchée pour avoir cassé la mon-
 tre de poche du Roi. M. d'Halicarnaffe l'ayant appris, en-
 voya fur le champ la fienne à fa Majesté par un Jéfuite, le
 Pere Mathematicien, qui demanda grace pour le prifonnier
 au nom de M. le Vifiteur; Le Roi admira cette action, &
 accepta.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 67

accepta la montre de M. d'Halicarnasse , lui renvoya celle VIII. LET-
qui avoit été cassée , & le serviteur fut délivré. Je ne vous TRB. 1740.
écris plus rien de cette année.

J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E.



A Mr. le Marquis de N.

M O N S I E U R.

LE Pere Martiali destitué du Provicariat de la Cochinchine de la manière , & pour les causes que j'ai eu l'honneur de vous dire dans mon avant dernière Lettre, feignoit de vouloir retourner dans les Provinces Méridionales ; tandis qu'il préparoit sa malle pour l'Europe ; qu'il enlevait ses papiers de nos Archives , & qu'il tâchoit de séduire ses foibles Néophytes pour en arracher de fausses dépositions : Ses desseins accomplis , il s'embarque secretement & avant de disparaître , il écrivit une lettre qu'il méditoit depuis longtemps : elle contenoit son rapel à Rome : Les Jésuites ne l'ont remis à M. le Visiteur , qu'après le départ des Vaisseaux pour la Chine , c'est-à-dire , lorsque l'on ne pouvoit plus envoyer cet apel , & nos mémoires à Rome. Ils ont employé cet artifice pour avoir un an d'avance sur nous , à prévenir les esprits , & débiter à Rome leurs impostures. Le Pere Séraphin attaché aux faux intérêts du Pere Martiali dont il étoit le Procureur , venoit pleurer auprès de M. le Visiteur , & juroit qu'il n'avoit rien sù de ce projet ; tandis qu'il l'avoit formé de concert avec les Jésuites : ces Peres

IX. LET-
TRB. 1740.
*Continua-
tion de la
Visite.*

*Le P. Mar-
tiali s'en-
tend avec
les Jésuites.*

Le Procureur des Jésuites dénonce M. d'Halicarnasse au Tribunal tantôt des Payens.

IX. LET- tantôt venoient deux à deux , tantôt séparés ; mais toujours
 TRE. 1740. avec quelque nouvel artifice pour tâcher de surprendre M.
 d'Halicarnasse. Le Pere Vascancel'os, Procureur de la So-
 cieté, a eu la témérité & la noirceur de le dénoncer aux
 Mandarins (a) payens, comme un *Perturbateur* du repos pu-
 blic, qui tenoit des discours, & publioit des Décrets con-
 traireaux Coutumes & aux Loix du pays.

Nous savions qu'une pareille calomnie avoit causé la pri-
 son & la mort du grand Cardinal de Tournon dans la
 Chine. Nous mîmes d'abord tout en usage pour empêcher
 que celle-ci n'en attirât autant à M. d'Halicarnasse. Notre
 Mandarin (b) nous rendit en cette occasion les services les
 plus signalés: Il fut en personne trouver les Ministres gen-
 tils pour les défabuser sur cette atroce imposture. Mais no-
 tre principal recours fut à Dieu & aux prières que nos chré-
 tiens lui adressoient, pour qu'il lui plût nous garantir de
 la noire tempête qui nous menaçoit, & qui effectivement se
 dissipa sans nous avoir fait d'autre mal.

M. d'Ha-
 licarnasse,
 commence
 à se défier
 des Jésui-
 tes.

Alors M. le Visiteur toujours plus intrépide, mais beau-
 coup moins crédule, commença d'être sur ses gardes lorsqu'il
 traitoit avec les Peres de la Societé. Ils étoient déjà
 revenus plusieurs fois, sans lui apporter leur réponse à l'écri-
 ture que le Procureur des Missionnaires François de Rome
 avoit présentée à la Propagande, pour qu'il lui plût inter-
 poser son autorité, pour faire cesser les vexations qu'ils souf-
 froient à la Cochinchine de la part des autres Missionnaires.
 M. d'Halicarnasse ennuyé du silence des Jésuites là-dessus:
 vous avez eu tout le loisir de la préparer, leur dit-il: puis-
 que vous y travaillez depuis plus de trois mois; vous vou-
 lez paroître des gens de bien, hâtez-vous de le prouver:
 La calomnie tramée par le Pere Vascancellos, semble servir
 de

(a) Cette accusation est rapportée dans les Actes de la Visite & prou-
 vée sous le No. 1°. Elle a encore été écrite par M. d'Halicarnasse à
 la Propagande dans une Lettre du 19. Novemb. 1739.

(b) Il s'appelloit *Om-cuu*.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 63

de supplément au mémoire des François. Le Procureur des IX. LET-
 Jésuites sans se déconcerter, répondit d'un ton fier : dans TRE. 1740.
 peu de tems nous vous ferons sentir toute la force de nos *Le Procu-
 raieur des Jé-
 suites parle
 avec fierté
 à M. d'Ha-
 licarnasse.*
 raisons. Il faisoit deux ou trois signes de croix toutes les
 fois qu'il prononçoit le nom de Missionnaire François, & sur-
 tout de M. de la Court.

Quelques jours après M. le Visiteur les invita à l'ouvert-
 ture de l'Eglise du quartier de *Phuam* que le Pere Lopes Jé-
 suite, Supérieur, avoit engagé M. l'Evêque de Nabus à in-
 terdire depuis quelques années, en haine des Missionnaires
 François, à qui elle appartient. Les Jésuites émus represen-
 terent à M. d'Halicarnasse, qu'il devoit suspendre le rétablif-
 sement de cette Eglise ; soit pour honorer la mémoire de
 l'Evêque Alexandre qui l'avoit interdite par plusieurs bons
 motifs à lui connus, soit parceque les chrétiens de ce quar-
 tier recevoient tous les secours nécessaires de l'autre Eglise
 que cet Evêque, Alexandre avoit établie dans le mé-
 me quartier : en sorte que cette Eglise des François étoit inu-
 tile, & que cette multiplicité de différens Missionnaires ne
 procuroit que des schismes.

Mgr. d'Halicarnasse leur répondit qu'il avoit des motifs *M. d'Hali-
 carnasse re-
 leve l'inter-
 dit d'une
 Eglise.*
 encore plus pressants pour rétablir cette Eglise, que l'Evê-
 que Alexandre n'en avoit eu pour l'interdire : Qu'il devoit
 réintégrer ceux qui avoient été injustement dépouillés : Que
 l'abondance des ouvriers procureroit une plus ample moisson
 & non des schismes, lorsqu'ils étoient animés du même es-
 prit de ne travailler qu'à la gloire de Dieu & à la propaga-
 tion de la foi, & non à leur propre intérêt ; qu'il répon-
 doit du zèle & de la charité des Missionnaires François.

L'ouverture se fit, & le Peuple de Phuam fit éclater son
 amour & son attachement pour ses anciens Missionnaires. M.
 d'Halicarnasse vivement touché de la piété de ces bonnes
 gens leur dit en finissant la Visite, de s'adresser à moi pour
 le rétablissement de leur confrerie.

La confiance & l'empressement qu'ils me témoignèrent, *L'Autheur
 calomnié
 par les
 Jésuites.*
 excita

IX. Let- excita dans l'ame des Jésuites une jalousie démesurée : ils épier-
TAB. 1740. rent les momens de mon absence pour me noircir auprès de
 M. le Visiteur : M. Favre , lui dirent-ils , a déjà fait plus
 de mal à la mission , que M. de Flory : Et M. de Flory ,
 selon les discours de ces Peres , en avoit fait à la Cochinchine
 encore plus que Calvin en France , & que Luther en
 Allemagne. L'expression quoiqu'un peu forte , n'avoit rien
 d'extraordinaire dans la bouche des Jésuites : on sçait assez
 que tous ceux qui ne leur sont pas dévoués & qui se mon-
 trent tant soit peu oposés à leurs desseins : tantôt ils les traitent
 de Calvinistes , quelquefois de Luthériens , presque toujours
 de Jansénistes ; & quelque vertu qu'on puisse avoir , jamais
 on ne fera à leurs yeux que de mauvais sujets & des gens sans
 religion. Mon grand péché étoit que M. le Visiteur m'ayant chargé
 de certains ordres qui ne leur plaisoient pas , j'avois assez de
 fermeté pour le mettre en exécution malgré toutes leurs menaces.

*M. d'Hali-
 carnasse
 trouve les
 Eglises en
 mauvais
 état.*

*Les Jésui-
 tes se dis-
 pensent à
 leur gré, de
 la plupart
 des cérémo-
 nies dans
 la collation
 des Sacre-
 mens.*

A l'égard des visites que nous fimes dans les autres Egli-
 ses des Jésuites & des Récollets , M. le Visiteur trouva
 bien des choses qui lui firent verser des larmes. Les Jésui-
 tes omettoient dans l'administration des Sacremens plusieurs
 cérémonies , sous prétexte qu'elles ne sont pas essentielles
 pour leur validité , comme si la pratique constante , & l'au-
 torité de l'Eglise qui les a insérées dans ses Rituels , ne su-
 fisoient pas pour obliger ses ministres à s'y conformer. Les
 Peres de la Societé enseignoient à leurs catéchistes , que quand
 ils se trouveroient dans le cas de baptiser les enfans , il n'é-
 toit pas nécessaire qu'ils fissent le signe de la croix en ver-
 sant l'eau sur leur tête , qu'il suffisoit de dire alors , enfans
 je te baptise &c. Les Jésuites eux-mêmes en conférant ce
 Sacrement , se dispensoient de lire toutes les oraisons du Ri-
 tuel , & de faire exactement toutes les onctions , & l'insuffla-
 tion , tant sur les enfans que sur les adultes. A l'égard des
 mariages , ils les aprouvoient par leur simple présence à la
 noce , en prenant du béthel avec les nouveaux mariés , qui
 ne

ne venoient pas même à l'Eglise, ils leur donnoient chez lui la bénédiction par manière d'acquit : En sorte qu'on n'y trouvoit ni la dignité ni le respect, ni l'aparence même du Sacrement : c'étoit bien pis encore pour la pénitence : Ils donnoient sans difficulté l'absolution à des pécheurs publics, qui continuoient de vivre dans leurs désordres : ils leur permettoient de se présenter fréquemment à la Ste Table au grand scandale des fideles, qui murmuroient d'y voir assez souvent des femmes prostituées, des maris qui avoient plusieurs femmes, & des Peres qui souffroient que leurs filles servissent de concubines.

IX. LETT.
T. RE. 1740.

Horribles abus que font les Jésuites des Sacramens de Pénitence & d'Eucharistie.

Les Franciscains n'abusoient pas ainsi du sacré ministère, il n'y en avoit qu'un qui suivit en cela l'exemple & la morale des Jésuites : mais le Corps étoit coupable d'avoir bâti une Eglise dans le district des Missionaires François, & de s'être emparé de leur paroisse ou chrétienté ; en quoi ils avoient agi formellement contre les Décrets de la Propagande, qui défendent à tous les Missionaires de s'établir dans les endroits où il y en a déjà qui le font.

Le seul Pere Jérôme suit leurs pratiques.

Ce fut en ce tems-là qu'allant par eau à leur Eglise de Singoa, nous manquâmes de périr par des assassins, qui sans doute étoient bien payés : M. le Visiteur & le Pere Jérôme étant dans la chambre de notre barque, & moi assis sur le devant à dire mon breviaire, tout à coup des gens inconnus courent sur nous avec leur barque, & ayant accrochés la nôtre, ils tenterent de la renverser : En m'oposant à leur violence, ces assassins me frapoyent comme s'ils vouloyent m'assomer : C'est un trait de providence que nous nous sommes échapés & moi en particulier.

Tentative contre la vie de M. d'Halicarnasse & de toute sa compagnie.

Enfin le 6. Novembre les Jésuites & les Franciscains ; qui depuis plus de quatre mois travailloient à leur réponse contre les Missionaires François, comparurent en corps devant M. le Visiteur pour la lui présenter & la soutenir : Cette réponse étoit intitulée : *Annotations sur l'Ecriture du Séminaire de Paris, offerte à la Propagande.*

Après

IX. LET-
TRE. 1740.
*Faussetés
reconnues
par M.
d'Halicar-
nasse.*

Après que M. le Visiteur eut examiné ces annotations, il demanda la vérification de leurs pièces : mais bientôt ils furent convaincus jusqu'à deux fois de faussetés, par les Missionnaires François : Alors acablés (a) de honte, ils les prièrent de leur acorder la paix & leur amitié. Cette démarche fut suivie de mille protestations d'un retour sincère, & d'une parfaite union : ils demanderent très - instamment pardon à M. le Visiteur, le suppliant de déchirer, de bruler, & d'anéantir leurs annotations sur le mémoire des Missionnaires François ; ils rejetterent en même tems leurs fautes, & leur rebellion sur le Pere Martiali, qu'ils abandonnerent, & dont ils défavouèrent l'apel ; & déclarèrent qu'ils se soumettroient à toutes les décisions, & à tous les décrets de M. le Visiteur ; dans cette occasion, ils le reconnurent pour un Ange de paix, & le Pere Martiali pour un brouillon, & signerent un acte autentique de leur soumission, & du défaveu de l'apel en ces termes.

*Acte au-
tentique de
soumission,
donné à M.
d'Halicar-
nasse par
différens
Missionnai-
res.*

Nous Missionnaires ayant reconnu M. le Visiteur comme un Ange de paix envoyé par le Souverain Pontife, afin que par sa charité, sa prudence & son savoir, il dissipe le schisme & les dissentions, qui depuis plusieurs années déchirent misérablement le Christianisme de ce Pays : C'est pourquoi nous désirant concourir au bien, nous déclarons que comme des vrais enfans de la S. Congrégation de la propagation de la foi,

NOUS

„ *Et quod (b) illustrissimum Do-*
 „ *minum Visitatorem considerave-*
 „ *rint, & habeant tanquam An-*
 „ *gelum pacis à SS. Pontifice mis-*
 „ *sum, & apprime pro ejus cha-*
 „ *ritate, prudentiâ & scientiâ ido-*
 „ *neum ad extirpandum schisma,*
 „ *& dissentiones quæ ab aliquibus*
 „ *annis misere has dilaniant Chris-*
 „ *tianitates, ideòque dicti Patres*
 „ *concurrere bono volentes, se*
 „ *tanquam filios Sacra Congrega-*
 „ *tionis de propagandâ fide, prum-*
 „ *ptos esse ad præstandam omnimo-*
 „ *dan obedientiam Decretis om-*
 „ *nibus*

(a) Ce sont les Peres Lopés, Supérieur des Jésuites, & François, qui ont été reconnus faussaires par M. d'Halicarnasse. Il a écrit à la Congrégation de la Propagation de la foi.

(b) Cet Acte est rapporté dans ceux de la Visite, & il a été reconnu par la Congrégation.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 67

„ *nibus DD. Visitatoris declaraverunt ; Quò circa ad præstandam indubiam suam voluntatem & sinceritatem, asseruerunt se nunquam misisse in Europam P. Josephum Martiali, se nullo modo velle adherere iis que fortè vellent facere tam circa præsentem visitationem, quàm circa Delegationem S. Sedis, de quibus præfati Patres instrumentum petierunt, quod ab Ill. D. Do. Halicarnassæo Visitatore Apostolico concessum est.*

nous sommes tous disposés à IX LET. montrer toutes sortes d'obéissance à tous les Décrets de M. le Visiteur. Et pour l'en convaincre davantage, d'une manière assurée & sincère, nous protestons que nous n'avons point envoyé en Europe le P. Joseph Martiali & que nous ne voulons aucunement adhérer à ce que peut-être, il voudroit faire, tant à l'égard de la présente visite qu'à l'égard du Délégué du S. Siège ; & à cet éfect les dits Peres Missionnaires ont fait un Acte autentique, pour être remis à M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.

Je reçû cet acte en qualité de Protonotaire Apostolique le 10. Novembre 1739. Il fut signé par le Pere Séaphin Missionnaire de la Propagande & Procureur du Pere Martiali, par le Supérieur des Franciscains, & par le Pere Lopés Supérieur des Jésuites. Ils voulurent encore le faire signer par M. Rivoal Supérieur des Missionnaires François qui les refusoit, en disant, „ il est inutile que je le signe, parce que nous autres François nous avons toujours regardé M. le Visiteur avec tout le respect & la vénération due à sa personne & à sa dignité, nous n'avons aucune part à l'apel, & à la fuite du Pere Martiali, & notre obeissance passée, est un garant de celle que nous aurons à l'avenir. Là-dessus les Jésuites l'embrasserent, le priant d'y ajouter son feing comme un témoignage de leur réunion, & M. Rivoal le signa par complaisance. Le motif des Jésuites étoit de couvrir les impostures de leur écrit, & la honte de leur déaveu.

Je présentai cet écrit à M. le Visiteur, il disoit d'un air satisfait : Grace à Dieu les voilà soumis ces Esprits qui pa-

Les Missionnaires François sont sollicités par ces Missionnaires de signer un tel Acte.

Cet Acte console M. d'Halicarnasse

IX. LET- roissoient les plus dangereux & les plus rebelles; nous n'au-
 T. L. 1740. rons plus de *Discoles*. Il félicita les Missionnaires de leur ré-
 union, & après les avoir exhorté à persévérer dans cette
 bonne intelligence, il leur ordonna de mettre par écrit les
 raisons & le droit que chacun d'eux avoit sur les Eglises
 qu'ils déservent. Trois jours après cet ordre, les Supérieurs
 des Missionnaires aporèrent leurs mémoires: les François ex-
 posèrent leurs droits avec beaucoup de force, se remettant
 néanmoins sans réserve à la justice de M. le Visiteur. L'Ecrit
 des Jésuites n'étoit rempli que de conditions, & de protes-
 tations. Pour les Franciscains qui n'étoient que depuis dix
 neuf ans à la Cochinchine, ils ne nous fournirent, à dire
 vrai, qu'un long & magnifique verbiage sur ces mémoires.

Ordre fr- M. le Visiteur ordonna que le Pere Philippe Franciscain qui
 gnifié au s'étoit établi à Faifo en concurrence des Jésuites, se reti-
 Pere Pbilli- reroit à un village voisin, apellé Chindoa où il y avoit une
 pe de se re- Eglise sans Missionnaire; le Pere Philippe répondit qu'il obéi-
 tirer à roit, & que puisque les Missionnaires François s'étoient déjà
 Cbindoa. retirés à Con-uc pour laisser les Peres de la Compagnie seuls
 à Faifo, il suivroit leur exemple. Les Jésuites applaudirent
 à la prudence & à la justice de M. le Visiteur; parce que,
 disoient-ils, ces trois corps se trouvant éloignés d'une équi-
 table distance, ils ne se nuiroient ni les uns ni les autres,
 & cependant les Chrétiens pourroient avoir les secours spiri-
 tuels dont ils ont besoin.

Ordre au Et parce que le Pere Jerome Franciscain avoit bâti par
 Pere Jerb- émulation, & contre l'expresse disposition des Décrets de
 me de se re- la Propagande, une petite Eglise vis-à-vis celle des Mission-
 tirer à Sin- res François à Hué au quartier apellé *Tho-duc*, M. le Visi-
 goa. teur lui ordonna de se retirer dans une autre quartier nom-
 mé l'Isle du Roi, & dans l'Eglise de Singoa où il pouvoit
 faire beaucoup de bien sans nuire à personne. Le Pere Je-
 rome répondit qu'il ne refusoit pas d'obéir; mais qu'il de-
 voit auparavant consulter ses Supérieurs, & c'étoient les Je-
 suites qu'il alla consulter; ceux-ci lui fournirent un moyen
 pour

pour ne pas obéir, sans paroître défobéissant. Ils le firent enrouler parmi, *les gardes des chiens du Roi.* Le Jésuite Mathématicien qui est le Capitaine de ces gardes, lui envoya une compagnie de sept à huit chiens. Le sergent de la recrue donna ordre au Pere Jérôme de rester à *Thoduc* avec sa compagnie; parceque l'air de ce quartier étoit excellent pour la santé des chiens du Roi; & d'ailleurs les gardes des chiens du Roi jouissent du rang, & des privilèges des esclaves de sa Majesté, & l'un de ces privilèges consiste à demeurer où ils veulent, sans que personne ose les molester.

IX. LETTRES. 1740.
Le Pere Jérôme devient garde des chiens du Roi.

M. d'Halicarnasse qui ne reconnoissoit dans le Pere Jérôme qu'un Missionnaire, réitéra ses ordres sous peine de défobéissance de passer à Singoa: Le Pere Jérôme vint trouver M. le Visiteur, protestant qu'il étoit prêt d'obéir, mais que le Roi à la sollicitation des Jésuites, lui avoit fait l'honneur de l'associer pour l'un des Officiers de sa meute, qu'il étoit obligé en conscience de s'acquitter fidèlement de la commission, & d'obéir aux ordres du Prince, préférentement à ceux de tout autre, suivant l'avis de St. Paul à Tite: (a) *Admonete illos Principibus & Potestatibus subditos esse.*

Je vis alors M. le Visiteur transporté d'une Ste colére. Cessez, lui dit-il en l'interroplant, cessez de prophaner la parole divine: un Franciscain (b) qui a la barbe & les cheveux blancs, prendre le soin d'une meute! refuser d'être le Curé des chrétiens de Singoa pour devenir le Gardien des chiens du Roi! un Enfant de St. François se révolter contre les ordres du St. Siège! allez servir l'Eglise de Singoa, édifier le peuple par vos discours & par vos exemples: & ne prostituez point à des chiens la Robe de St. François, *nolite dare sanctum canibus.* Que le Pere Mathématicien se fasse honneur de garder des chiens à la bonne heure: c'est un jeune Jésuite qui suit ses talens de mathématicien Royal, & qui remplit

Visitez les proches de M. d'Halicarnasse & ces Missionnaires.

(a) Epist. ad Tit. cap. 20.

(b) Il n'y a dans la Cochinchine que des Récollets, on les appelle ici Franciscains.

IX. LET- sa mission particulière, il a été envoyé pour les chiens, &
 FEB. 1740. non pour les hommes, & son Supérieur le lui ordonne :
 mais un bon Franciscain, un Pere Jérôme âgé de soixante
 ans, un ancien Mathématicien, se rendre esclave pour des chiens :
 Que dira-t-on de vous en Europe ? Et que répondrez-
 vous à votre Provincial dont vous violez les ordres, aussi
 bien que votre Règle qui vous destine à veiller au salut
 des hommes, & non à ménager la santé des chiens ? Le
 Pere Jérôme se retira interdit & troublé & courut à pas pré-
 cipités vers les Jésuites.

*Trouvés
 reproduits
 de M.
 d'Halicar-
 nasse par
 les Jésuites.*

Les Pères vinrent trouver M. le Visiteur, & lui parlerent
 de plusieurs choses indifférentes, sans entamer la question
 des chiens du Pere Jérôme. A tous leurs discours M. le
 Visiteur ne répondit que ces tristes paroles : il n'y a plus de
 bonne foi dans le monde, mais il devrait y en avoir parmi
 les Jésuites : pourquoi me trompez-vous ? Pourquoi trom-
 per votre ami ? Jusqu'aujourd'hui, j'ai crû tout ce qu'un
 Jésuite me disoit. Pourquoi manquez-vous à vos promes-
 ses ? Où est donc cette soumission que vous m'avez jurée ?
 Pourquoi engagez-vous encore les autres à la révolte ? A
 ces paroles le Pere Mathématicien s'avança, prit éfrontément
 la main de M. le Visiteur & la baissa coup sur coup en lui
 disant : Monseigneur, il nous est revenu que le Pere Jérô-
 me étoit malade, & que le Roi lui avoit envoyé quelque
 présent pour le rétablir. M. le Visiteur le regardant d'un
 oeil indigné, lui dit & à son Supérieur, qu'ils étoient d'in-
 dignes Ministres. Que jamais on n'avoit prêché l'Evangile
 aux chiens, ni aux chrétiens comme ils le faisoient, &
 que les Jésuites ne devoient pas se jouer de Rome, & de
 son Légat par un tissu de fourberies & de mensonges.

*Les Jésui-
 tes violent
 le serment
 qu'ils ont
 fait à M.
 d'Halicar-
 nasse.*

Les Missionnaires François voyant que les Jésuites avoient
 rompu la paix & violé leur serment : Qu'ils s'oposoient à la
 restitution des Eglises usurpées aux François ; qu'ils proté-
 goient le Pere Jérôme l'un des usurpateurs, & lui prétoient
 la main : Qu'ils n'avoient d'autre vûe que de gagner du
 tems

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 77

tems ; de tromper le Légat Apostolique , & même de le perdre , ces Missionnaires , dis- je , convaincus de tout cela , lui présenterent un mémoire très- détaillé , où ils exposoient que les Jésuites suivoient leur ancien système de les chasser de leurs missions , pour avoir la liberté d'établir leur Morale par tout : Qu'ils n'avoient plus ni foi , ni loi , ni honneur ; puisqu'ils fouloient aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré dans notre Religion , & de plus inviolable dans la Société des hommes : Qu'ils agissoient en fourbes , & non en Religieux , comme on peut le voir dans le mémoire même que je vous envoie. J'ai cru , Monsieur , devoir vous en faire part , parce qu'il contient une partie de l'histoire des Missions de la Cochinchine , & jette du jour sur celle de notre Visite , dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir jusqu'ici.

IX. LETT.
T. II. P. 174.

MEMOIRE DE MESSIEURS

LES

MISSIONNAIRES FRANCOIS.

MONSIEUR

L'ETAT déplorable de cette mission affligée , déjà exposé aux lumieres de votre Grandeur , partie dans les visites des Eglises , qu'elle a déjà éclairé & consolé , & mieux encore pour ainsi dire , par un coup de la providence dans les écrits de nos adversaires , nous auroit paru suffisant pour émouvoir votre sollicitude Pastorale en notre faveur , & nous n'aurions rien à ajouter aux justes plaintes de M. de la Court notre Procureur , & à nos longues souffrances , si vos courtes Apostoliques , Monseigneur , n'avoient été & n'étoient encore

*Mémoire
des Miss.
Francois de
M. d'Hal-
licarnasse*

XI. LETT. encore retardées par les fruits de vos pénibles & saints tra-
URE 1740. vaux, votre santé altérée, beaucoup afoiblie, presque rui-
 née aujourd'hui, nous feroit craindre que vous ne la per-

*Mémoire
des Miss.
François à
M. d'Ha-
L. carnasse.* disiez entièrement, si vous l'hazardiez à courir dans les au-
 tres Provinces de ce Royaume: C'est pourquoi, Monsei-
 gneur, persuadés que votre Grandeur ne le trouvera pas
 mauvais, nous prenons la liberté de mettre par écrit ce que
 vous auriez appris sur les lieux, & que vous ne pourriez
 savoir de long tems par une autre voye, vous trouverez
 dans ce mémoire concis la vérité toute nue: un petit abre-
 gé des faits principaux qui se sont passés dans le tems de
 nos anciens Missionnaires, continués jusqu'à nous, & multi-
 pliés sous les yeux de votre Grandeur, qui a déjà éprouvé,
 malgré sa douceur, & l'autorité dont elle est revetue, au de-
 là de ce que les hommes auroient de la peine à concevoir.

La grande affaire de la Chine qui occupa si glorieusement
 son E. Monseigneur le Cardinal de Tournon de sainte me-
 moire, ne fut pas tellement anéantie, que le Demon de
 l'erreur ne l'ait fait renaître dans les Royaumes voisins de
 ce vaste Empire. La Cochinchine fut malheureusement du
 nombre de ceux qui furent infecté des mêmes erreurs, &
 des mêmes superstitions. Le Vicaire Apostolique qui pour
 lors conduisoit cette mission, & qui auroit dû être toujours
 le mur d'airain, étoit M. de Buges, homme né dans ces
 contrées, de qui par conséquent on peut dire, son mérite
 à part, qu'il étoit fort peu instruit des vûes du St. Siège,
 & sur-tout de l'Histoire Ecclésiastique, homme pieux, mais
 extrêmement timide & irrésolu, comme sa conduite & ses
 actions le prouvent ci-après.

*Mêmes er-
reurs en
Cochinchi-
ne comme
en Chine.*

M. l'Abé Marin, un de nos Missionnaires, recommandable
 par sa piété, & assez connu par ses écrits & par sa dignité
 Episcopale dont il fut honoré, ne cessoit de représenter à
 M. de Buges les malheurs qui affligoient la mission: Ce Pré-
 lat toujours fécond en promesses, disoit beaucoup, & n'exé-
 cutoit rien. Un zèle aussi ardent que celui de M. Marin,
 se

se trouvoit dans un état violent à la vûe de l'yvroie qui croissoit dans le champ du Seigneur, en présence d'un Evêque qui n'avoit ni la force ni le courage de l'éteuffer ou de l'arracher : Le mal empiroit de jour à autre, & paroif-
 soit déjà comme incurable, quand M. l'Abé Marin partit pour aller informer Rome sur ce qui se passoit : il arriva à bon port, & le Pape Clement XI. le vit avec plaisir & le reçut avec bonté. Ce n'est pas ici le lieu de rapeller les honneurs & les avantages qu'il reçut, & qui ne purent pendant pas le déterminer à rester en Europe ; ennemi des aises & des commodités de la vie qu'on lui ofroit, il renonça constamment à tout, & dit un éternel adieu aux espérances les plus flateuses, & les plus séduisantes, pour se rengager encore aux incommodités du passage de la Ligne, & venir achever son sacrifice sous la Zone torride de la Cochinchine. Il ne seroit pas possible d'exprimer la joye dont furent transportés les chrétiens au retour de leur cher Pere, M. l'Abé Marin qui venoit être leur Evêque. Mais les Jésuites en furent alarmés, confus d'avoir échoué dans le noir projet qu'ils avoient concerté de le perdre à son arrivée, (a) ils ne lui pardonnerent jamais, quoiqu'il leur fit toutes les avances d'une parfaite union, & les comblât de bienfaits ; car c'étoit un Pasteur doux & vigilant, paisible & ferme, savant & infatigable. La mission reprit sa premiere ferveur qui paroiffoit ne devoir plus se rétablir.

Les choses en étoient-là, Monseigneur, en 1716. & 1717. avant une rupture ouverte entre les Jésuites & les Missionnaires François. Deux Vicaires Apostoliques, M. de Buges & M. Marin autrement M. de Tillopolis, étoient à la tête de huit Missionnaires François & avoient sous leur conduite quelques Prêtres (b) Anamytes ; les Jésuites étoient au nombre de huit, sous l'enseigne du Pere Jean Sana Medecin Royal.

K

En

(a) Ils avoient fait venir de leurs gens pour l'enlever.

(b) Les Prêtres nés dans le Pays, sont désignés par ce nom.

IX. LET-
 TRE. 1740.
 Mémoires
 des Miss.
 François à
 M. d'Halicarnasse.

Caractère
 de M. l'Abé
 Marin.

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoires
des Miss.
François.*

En cette année 1717. Les Vicaires Apostoliques reçurent la Bulle *Ex illa die*, qui condamnoit les Cérémonies & les Rits idolâtres des Chinois, & généralement des autres Peuples voisins, que les Jésuites, comme tout le monde sçait, avoient toujours & si vivement soutenus comme purement politiques, & nullement mauvais.

*La publica-
tion de la
Bulle Ex il-
la die
anime un
parti.*

Mrs. de Buges & de Tillopolis reçurent cette Ste Constitution avec tout le respect & la vénération qu'ils lui devoient, & l'arroserent de larmes de joye, commençant dès lors à esperer que la cabale finiroit, puisque la cause étoit décidée: ils la publièrent suivant l'ordre du Pape, en y ajoutant leurs sages & prudentes instructions pastorales. Ils annoncerent à tous les chrétiens, qu'il n'étoit pas permis au commencement de l'année lunaire, de faire ce que faisoient les payens à l'égard des morts, qu'ils ne devoient pas non plus garder les tablettes, sieges des défunts, pour y observer les cérémonies des Gentils, & sur-tout qu'ils ne devoient, ni

*Défense de
jurer au
nom du
Diable.*

ne pouvoient jamais jurer au nom du Diable, par quel ordre, pour quel sujet & motif que ce fût, ni assister aux sacrifices qu'on lui fait, pour qu'il ne fasse pas de mal &c.

Ils avertirent aussi les Missionnaires de l'un & de l'autre Corps, que la Bulle portoit une excommunication majeure *ipso facto* contre tous les contrevenants sous quelque prétexte ou privilege que ce pût être. Cette publication fit du bruit & trouva beaucoup de résistance dans le parti contraire; car il ne faut pas oublier qu'il y avoit deux fortes d'Esprits dans cette mission, gens pacifiques d'une part & toujours vrais Enfans de l'Eglise; & de l'autre part gens *inquiets*, indociles & rebelles aux ordres du St. Siege (a).

Nos adversaires bourelés par les désordres, qu'ils avoient causé,

(a) Les qualifications que les Missionnaires François leur donnoient en 1707. ont été confirmées en 1742. par la célèbre Bulle *Ex quo singulari*, où notre S. P. Le Pape Benoît XIV. les appelle, *indociles, contumaces, homines perdus*, perditos homines.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 75

café, n'auroient peut être plus remué, si leurs Supérieurs n'auroient soufflé le feu qui les dévore par tout.

M. de Buges tout timide qu'il étoit se trouvoit dans une perplexité indicible ; il n'auroit pas voulu se brouiller ouvertement avec les Jésuites, & il ne pouvoit pas diférer de leur faire accepter la Bulle & de leur demander leur formule de jurement.

M. de Buges proposa donc à nos Messieurs cette acceptation & ce jurement de la Bulle *Ex illà die*, ils l'accepterent & la jurèrent encore mieux dans leurs cœurs que par leur plume & leur bouche. Que le Seigneur auroit été béni, si les Jésuites les eussent imités ! Mais bien loin de-là, lorsque la Bulle leur fut proposée & le jurement demandé, ils refusèrent l'un & l'autre, comme il paroît par la lettre de M. de Buges, écrite à ces Peres en Langue Portugaise, en date de cette année 1717. *ut constat* N°. 1°. En second lieu par la lettre de M. de Tilopolis écrite à sa Sainteté, dont voici les paroles.

IX. LET-
TRE. 1740.
Mémoires
des Miss.
François.

Les Jésui-
tes rejettent
la Bulle Ex
illa Die.

„ *Reverendi Patres Societatis*
„ *Jesus, ne fortè ultrò fateri vi-*
„ *deantur se errasse, christia-*
„ *nisque Simensibus multa siper-*
„ *stitutionum genera permisisse, hanc*
„ *Vestra Sanctitatis Constitutionem*
„ *variis pretextibus rejiciunt,*
„ *quamobrem nullà habità ra-*
„ *tione excommunicationis, quâ*
„ *Vestra Sanctitas ictos sanciosque*
„ *voluit contumaces animos, nu-*
„ *nia Apostolica haud secus at-*
„ *que antea sibi obeunda esse ar-*
„ *bitrantur : ut constat. N°. 2°.*

Les RR. PP. de la Societé de Jesus par la crainte peut être qu'on ne croye qu'ils se sont trompés, ou qu'ils ont permis beaucoup de différentes superstitions aux chrétiens de la Chine, ils rejettent cette Constitution de Votre Sainteté sous différents prétextes : c'est pourquoi ne faisant aucune attention à l'excommunication dont Votre Sainteté frappe *ipso facto* tous ceux qui refusent d'y obéir : ils ne craignent pas d'exercer les fonctions du ministère Apostolique, comme ils le faisoient, avant l'existence de cette Bulle.

IX. LET-
TRE. 1740.
Mémoire
des Miss.
François.
Un Jésuite
publie que
ses Confreres
sont
bien de per-
mettre le
jurement
au nom
du Diable.
Les Jésui-
tes excommu-
niés
admini-
sirent les
Sacremens.

Troisièmement par la Lettre Pastorale du Pere Jean Sana Jésuite medecin, qui eut la hardiesse de publier le contraire de ce qu'avoient publié les Evêques, & d'ajouter que *les Jésuites (a) permettoient de jurer à la troisieme Lune au nom du Diable le serment de fidelité &c.* ut. constat N^o. 3^o. Nous ne disons rien ici, Monseigneur, des étranges égaremens de quelques autres Jésuites dont parle M. de Tillopolis dans sa Lettre à leurs Eminences Mgrs. les Cardinaux de la Propagande. N^o. 4.

Un procès infame qui regarde le Pere Joseph Peyres, les cabales fomentées par un autre Pere Arnedo méritent un éternel oubli: mais ce qui ne peut passer de notre mémoire, & dont l'époque est plus que remarquable, c'est que les Jésuites ne furent pas seulement protestans contre l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, mais encore excommuniés d'une excommunication majeure spécialement réservée au Souverain Pontife. Cette séparation des Jésuites excommuniés qui continuoient d'administrer sans facultés, entraîna après elle un abîme de désordres; résolus de n'avoir pas le démenti & de le donner à Rome, ils députerent le Pere Vascancellos à Macao pour chercher du secours: celui-ci revint avec quelques nouveaux partisans, & ils enseignoient, comme ils font encore aujourd'hui, que la Bulle du Pape ne touche point à leur doctrine, & à leurs pratiques: mais que tout le monde n'est pas en état de les entendre comme ils les entendent, que c'est l'intention qui fait le tout.

Injustes
raisons des
Jésuites
pour ne pas
obeir.

Belle réponse & digne de semblables Docteurs, avec laquelle on se soustrairoit à toute obéissance: il s'agissoit d'obéir à la lettre & non de disputer de l'intention, autrement il n'y auroit jamais de règles sûres; c'étoient-là les reproches que leur faisoit M. Godefroy à la Province de Cham, où se sont passées les premières scènes de cette révolte; reproches

(a) Le Pere Jean Sana disoit alors que la Bulle *Ex illa die*, ne venoit pas de Rome, mais d'Amsterdam. Ainsi l'a attesté Mgr. d'Halicarnasse dans une de ses Lettres à la Propagande. en 1740.

proches à la vérité qu'il ne leur fit pas long-tems , ses jours
ayant été précipités par une mort-soupçonnée.

IX. LET-
TRE 1740.
Mémoire
des Miss-
François.

La mission sentit cette perte, qui véritablement étoit grande ; les chrétiens les plus zélés de Cham l'écrivirent à M. de Tillopolis qui étoit à Nharu , en le priant d'avoir pitié d'eux , & de leur envoyer un autre Missionnaire François. M. de Tillopolis leur répondit que M. Pierre Hutte iroit les consoler ; c'étoit un Missionnaire infatigable, d'un zèle admirable, qui travailloit à Hùé de concert avec M. de Sénémaux, où ils faisoient de grands progrès. Les Jésuites sçurent l'ordre qu'il avoit reçu de sa Grandeur, & cet ordre les allarma : *Mais M. Hutte n'eut pas le loisir de partir pour Cham, il partit pour l'éternité au milieu de son âge.* Cette mort imprévue & précipitée de même que la première, fut suivie de larmes, que nous ne saurions guère détailler, c'est à ceux qui les acusoient d'erreur, d'hérésie, de simples, d'ignorans, de faire leurs éloges.

Les chrétiens de la Cour furent soutenus par les vertus éclatantes de M. de Sénémaux, qui pour tout dire en un mot, fut le compagnon de leurs souffrances & de leurs prisons ; il a eù l'honneur de porter les chaînes des Galères pendant douze ans, ainsi enchaîné comme son Patron, St. Paul, il a annoncé J. C. à tout le Royaume. Il étoit dans les fers non pour quelque crime qu'il eût commis, ou pour des intrigues de politique aux quelles il eût eu part ; mais uniquement pour la Religion chrétienne, & Dieu l'avoit si agréable, que les payens, le regardoient comme un Prophète, & venoient à lui en foule pour s'instruire de notre foi : Tant il est vrai, que si nous étions tous remplis de cet esprit Apostolique, nous convertirions même l'Univers entier.

Un Missio-
naire Fran-
çois dans
les Chaînes.

Mais pour revenir à la Province de Cham, elle étoit toujours plongée dans l'affliction. Ces pauvres Néophites orphelins dans nos Eglises, n'osoient aller dans celles de nos voisins à cause des cérémonies défendues qu'on y pratiquoit, ils redoublèrent leurs prières auprès de M. de Tillopolis,

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.*

*Caractère
de M. de
Flory.*

*Insigne
afrent que
les Jésuites
font à un
Evêque.*

*Nobles sen-
timens de
M. de
Flory.*

qui extrêmement attentif au bien de la mission, leur envoya ce qu'il avoit de plus cher à la Cochinchine, je veux dire M. Charles de Flory son compagnon, Missionnaire d'un rare mérite. Il étoit né d'une illustre famille en Normandie, & avoit pris ses grades en Sorbonne. Il prit des sages précautions en quittant la Province de Phu-yen, & vint à Cham, où M. de Buges résidoit. M. de Flory lui remit une lettre de M. de Tillopolis, qui lui recommandoit de regarder M. de Flory comme un grand sujet: mais les Jésuites au contraire avoient supplié M. de Buges, de ne point souffrir M. de Flory dans son voisinage. Le Pere Vascancellos qui vit encore, & le feu Pere Morera, coururent diverses fois chez M. de Buges pour le solliciter plus vivement de renvoyer M. de Flory.

Mais cet Evêque le leur ayant refusé, ils firent un grand bruit, qui fut suivi de *menaces* & de *violences*: car ils lui arracherent d'entre les mains la lettre qu'il avoit reçu en faveur de M. de Flory, & la déchirerent par mépris. Un tel procédé fit trembler le pauvre M. de Buges & les chrétiens qui en avoient été témoins, & M. de Flory fut renvoyé sans approbation pour calmer les Jésuites. Mais bientôt M. de Buges, honteux de sa foiblesse, & révolté de la violence des Jésuites, rappella M. de Flory & l'approuva. Ainsi M. de Flory commença sa mission après une persécution qui lui inspira une grande confiance d'y réussir; puisqu'il y entroit par la voye des mépris & des injures.

Alors Cham rentra dans sa joie, ce nouveau Daniel annonça au Roi & aux Premiers de sa Cour, qu'il n'étoit pas permis de rendre des hommages, ni d'offrir des sacrifices aux Idoles, que jamais on ne le verroit adorer l'Idole de Belus, qu'on le verroit plutôt se laisser jeter dans la fosse aux lions, pour en être dévoré selon l'intention de ses accusateurs.

Déjà M. de Flory par sa piété & son éloquence, soutenus d'un genre de vie très-austère, avoit pendant quelques années

années ranimé la ferveur des Néophytes , modéré la cupidité des marchands , consolé les pauvres , édifié les Gentils , converti plusieurs payens , sans avoir pû ramener les ennemis du S. Siège à leur devoir. Dans ce tems - là deux Re-colets de Manille arriverent à la Cochinchine ; Retenez s'il vous plait , Monseigneur , cette époque (a) ce font - là les deux premiers qui y ont paru en quanlité de Missionaires. Ces Pères logerent chez les Jésuites qui les garderent plusieurs jours , nous devrions dire pour les animer à l'œu-vre de Dieu & à faire des bons chrétiens , si nous pou-vions nous persuader qu'il en fût ainsi , & si nous ne de-vions pas raconter ici les faits tels qu'ils sont ; mais ils ne les garderent que pour leur insinuer des idées ridicules , pour leur faire embrasser leur sistème erroné , & les entraî-ner dans leur parti contre les François.

Ainsi disposés , les Franciscains assistés des Jésuites allerent tous ensemble trouver M. des Buges , à qui ils firent enten-dre tout ce qu'ils voulurent , plein d'incination & de re-connoissance pour les Franciscains dont il avoit reçu des bienfaits , il fut charmé d'avoir ocasion de leur faire plaisir , d'autant mieux que les Jésuites employerent leur éloquence pour lui faire enrendre que la Providence étoit visible en cette rencontre , ou deux partis pouvoient être acommo-dés par ce troisième nouvellement arrivé ; pourvû qu'il fit son Grand - Vicaire l'un de ces Franciscains. Cette propo-sition plâtrée de beaux dehors , gagna M. de Buges , qui oubliant la promesse qu'il avoit fait par écrit d'établir pour son Grand - Vicaire M. de Floy , lui substitua à sa place , le Pere Jérôme Franciscain tout jeune encore , & qui n'a-voit pas la moindre teinture de la langue.

Ce jeune homme très - ignorant , & pénétré de gratitude pour les Jésuites ses bienfaiteurs , se livra entièrement à eux. Le Pere Vascancellos le dirigeoit en tout : or comme ce

IX. Let.
T. II. 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.*

*Injuste pro-
cédé d'un
Jésuite di-
recteur du
Grand-Vi-
caire contre
lui
M. de Flo-
ry.*

(a) 1719.

IX. LET-
TRE. 1740
*Mémoire
de Miss.
François.*

lui insinua que M. de Flory avoit encouru l'excommunication , pour avoir publié des libelles contre les Peres de la Societé, & qu'il falloit lui faire son procès. A cet éfet le Pere Jérôme lui donna un *veniat*. M. de Flory obéit ; mais à peine se fut-il présenté que ce nouveau Grand - Vicaire & le Pere Vascancellos oferent lui proposer de signer un écrit sans lui en permettre la lecture : M. de Flory refusa constamment de le faire ; & s'adressant au Pere Vascancellos , signez vous - même , lui dit - il , signez incessamment la Bullè *Ex illa Die*. De quel front me sollicitez - vous de souscrire des lettres closes & des écrits anonimes , vous qui refusez opiniâtrément de signer des Bulles & des Patentes ? La Religion & la probité me défendent d'approuver par mon seing des propositions qu'un particulier me présente , & que je n'ai point examinées ; mais votre refus d'accepter les ordres du St. Siège & la Bulle de notre St. Pere Clément XI. vous a fait encourir l'excommunication majeure ; & d'un ton plus ferme & vraiment apostolique , retirez - vous excommuniés , & ne tentez pas de suborner le vrais enfans de l'Eglise : puis se tournant vers le Pere Jérôme , & vous ajouta - t - il , ne rougissez - vous pas de vous associer à des excommuniés , qui ont jetté le désordre dans la chretienté ?

Décret injuste d'excommunication, dirigé par un Jésuite, contre M. de Flory.

Cette liberté couta cher à M. de Flory , car quelques jours après le Pere Vascancellos fit au nom du Pere Jérôme un Décret qui excommunioit M. de Flory. N'est - ce pas - là , en vérité , se jouer de la religion & des loix de l'Eglise ? M. de Buges informé de cette prétendue excommunication , n'osa rien dire ni pour ni contre , ajoutant que c'étoit - là une affaire entre le Pere Jérôme & M. de Flory. Les Jésuites plus hardis que l'Evêque prirent le parti du Pere Jérôme , & chacun d'eux semb'oit vouloir se disputer la gloire de vexer M. de Flory. Le Pere Vascancellos écrivit le 20. Mai 1720. une lettre , dans laquelle il signaloit son zèle amer contre les Missionnaires François. Le Pere Limas autre fameux Jésuite , qui se croyoit le premier de son siecle , fit aussi

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE §I

aussi parade de son éloquence le Pere Sana medecin & mandarin voulût encore surpasser tous les autres , & s'arrogea la préférence. M. de Flory foudroya leurs écrits par cette courte réponse.

IX. LET.
T. III 1740
Mémoire
des Miss.
François.

1°. *Paternitatum vestrarum propositiones , quæ afferunt licitum esse jurare per nomen Diaboli aut Demoniorum , aut Idolorum , sunt impia , scandalosa & heretica.* 2°. *Propositio , quæ afferit Summum Pontificem hoc aliquandò permisisse , est falsa , & injuriosa Summo Pontifici. Respondeant Jesuita , & respondebo cæteris : ut constat memº. 5.* Que les Jésuites donnent leurs réponses sur cela , & je donnerai les miennes aux autres choses.

1°. Les propositions par lesquelles vos Révérences disent qu'il est permis de jurer par le nom du Diable ou des Démons ou des Idoles , sont impies scandaleuses & hérétiques. 2°. La proposition où vous soutenez que le Souverain Pontife , a quelquefois accordé une telle permission , est fausse & injurieuse au Chef de l'Eglise.

Deux propositions soutenues par les Jésuites.

Pour toute réponse , les savans Théologiens de la Société débitoient en termes emphatiques que M. de Flory étoit un esprit borné , un stupide ; que tout le monde n'étoit pas capable d'entendre le jurement du Diable & du Crucifix dans la manche qu'ils avoient permis aux Japonois , Chinois & Cochinchinois ; que les Souverains Pontifes de ce tems - là ne l'ayant pas condamné , leur silence l'avoit approuvé , suivant cette règle triviale du droit canonique : *Qui tacet consentire videtur* , ils conclurent que M. de Flory payeroit cher son impertinence & sa stupidité.

Mais M. de Flory qui avoit Dieu & la vérité pour lui , restoit ferme comme un rocher : peu m'importe , disoit - il , que vous frémisiez contre moi : tout ce qui me déplaît , c'est que vous soyez excommuniés d'une excommunication par votre rébellion contre l'Eglise & la Bulle *illà Dic* ; rentrez en vous-mêmes , ne préchez plus les

Fermeté de M. de Flory contre les égaremens des Jésuites.

IX. LET- perditions des Payens , ne confondez plus le Seigneur avec
TRE. 1740. les Idoles , & nous ferons d'accord.

*Mémoire
des Miss.
Français.*

Ces affreuses vérités fomentaient une haine implacable contre lui: Les Jésuites revenoient toujours à la charge , & toujours M. de Flory les confondoit. Toute cette année 1720. & une partie de la suivante, se passa en écritures de part & d'autre ; d'un côté par les Jésuites agresseurs, qui n'employoient que des invectives & des injures ; de l'autre par M. de Flory, qui paroît leurs coups & les battoit, avec des armes qui jettoient dans leur faction le trouble & la confusion.

*Les Jésui-
tes ne par-
donnent
jamais.*

Cependant comme les Jésuites n'ont jamais su pardonner, ils méditoient dans la vengeance qu'ils couvroient toujours quelque nouvel affaut , ils rallioient leurs forces & redou- bloient leurs ruses, pour n'avoir pas le démenti à l'égard de l'excommunication prétendue du 9. Novembre 1720. contre M. de Flory. Ayant eu avis que M. le Patriarche Mezzabarba étoit arrivé à la Chine , qu'il avoit été instruit des désordres de la Cochinchine , & qu'il devoit envoyer un Commissaire pour les apaiser, ils mirent des espions sur toutes les frontières des Ports , pour être avertis de l'arrivée du futur Commissaire , & tout leur réussit , ils furent son abordage, ils furent chez eux. Jugez comme ils lui pal- lierent leurs désordres , & figurez-vous les traits charita- bles avec lesquels ils dépeignoient M. de Flory.

*Les Jésui-
tes gagnent
en leur fa-
veur, les dé-
putés de M.
de Mezza-
barba.*

C'est-là, Monseigneur, le véritable état où se trouvoit la mission à l'arrivée de Dom Philippe Marie Cezati Italien de Nation, que M. le Patriarche Mezzabarba avoit député pour Commissaire Apostolique , accompagné du R. Pere Alexandre *ab Alexandris*, qui lui servoit de Secrétaire: ils avoient justement mis pied à terre à la Province de Cham *Terna prodigiorum*. Ces deux hommes qui avoient formé des grands projets: (malgré leur connoissance & leur conscience:) n'osèrent point résister aux Jésuites, ils suivirent cette maxi- me détestable *expedit ut unus moriatur pro populo*.

Le Sacrifice de M. de Flory leur parut nécessaire pour conten-

contenter les Jésuites, qui entassèrent faussetés sur faussetés pour le rendre coupable.

Le Pere Cezati Commissaire écrivit en maître une lettre à M. de Flory portant ordre de venir le reconnoître comme Commissaire du St. Siège. M. de Flory le félicitant sur son heureuse arrivée, lui offrit tous les services dont il seroit capable, & l'assura qu'il ne perdrait pas un moment pour se rendre à ses ordres, bientôt après il vit M. de Flory, dont la présence acheva entièrement de lui donner une idée bien différente de celle que ses adversaires avoient tâché de lui imprimer: il l'écouta, & lui témoigna ce qu'il pensoit de la conduite des Jésuites. Ils auroient été unis dès le moment même, comme ils le furent dans la suite, si les Jésuites qui se crurent perdus, n'avoient machiné suivant leurs principes pour le noircir & l'empêcher de rejoindre le Commissaire; M. de Flory eut beau fraper à sa porte, il entendit toujours *nescio vos*. Les Jésuites avoient gagné le Pere Cezati, qui força le timide M. de Buges à crier comme eux contre M. de Flory.

Quand M. de Flory aprit cette affligeante nouvelle, que M. de Buges l'abandonnoit, il eut recours à M. de Tillopolis qui l'exhorta toujours à la patience, & à se résigner aux ordres de la providence; mais il faillit à succomber lorsqu'il fut que M. de Buges avoit fait une démarche encore plus honteuse à la sollicitation des Jésuites. Ils lui firent entendre qu'il ne pouvoit relever de l'excommunication ceux qui s'étoient confessés à M. de Flory, qu'après les avoir fouetés avec des verges; & ce bon vieillard eut la simplicité de foueter lui-même, non seulement des hommes, mais encore des femmes qu'il avoit fait déshabiller jusqu'à la ceinture; ce qui excita des murmures & un scandale qui auroit attiré une nouvelle persécution, si les Missionnaires François, ou plutôt le Seigneur lui-même ni avoit mis son bras: M. de Flory conçut tant de chagrin de cette action, & d'autres qu'on n'oseroit dire qu'il tomba dangereusement malade.

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoire
des Miss.
Français.
Le Com-
missaire de
M. de Mé-
zarbas
cite M.
de Flory.*

*Prochété
inoui. des
Jésuites à
l'égard de
M. de Flo-
ry.*

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.*
*Un Jésuite
compare
dans un
panegiri-
que de St.
François
Xavier, M.
de Tour-
non à Lu-
cifer.*

Alors un certain Pere Ferreira , celui-là même qui , à Macao dans un Panegyrique de St. François Xavier , avoit comparé M. de Tournon à Lucifer , fut à la chambre du pauvre malade ; dans un *Esprit de charité* , disoit-il , pour le convertir & le remettre dans le giron de l'Eglise : sa conversion , ajoutoit-il , consistoit uniquement à faire une rétractation solennelle de tout ce qu'il avoit dit ou fait contre la Societé , & moyennant cette rétractation , le Pere Ferreira lui ouvroit tous les trésors de l'Eglise , & lui ofroit une indulgence plénière. M. de Flory le remercia de sa charité , & de son indulgence en le priant de le laisser en repos , & de se convertir eux-mêmes à la voix du Souverain Pontife , en acceptant la Bulle *Ex illa die*. Le Jésuite peu satisfait se retira en déplorant publiquement le triste sort de cet obstiné , qui vouloit mourir dans l'impénitence finale. Quelques jours après le Commissaire Cezati vint lui-même visiter M. de Flory : cette visite fut très-agreable au malade ; parce que le Commissaire lui aprit que les Jésuites s'étoient soumis à la Bulle *Ex illa die* , qu'il les avoit relevés de leur excommunication ; c'est ainsi que les Jésuites furent réhabilités sans bruit , & M. de Flory consolé , commença à se rétablir.

*Politique
du Pere
Cezati.*

*Foiblesse du
Pere Cezati.*

Mais si M. de Flory fut charmé de la conversion des Jésuites , les Jésuites témoignèrent ne pas l'être de sa convalescence : car à peine fut-il rétabli , qu'ils redoublèrent leurs efforts & leurs persécutions pour se venger de son zèle & du prétendu affront qu'ils avoient reçu en s'humiliant devant la sainte Constitution *Ex illa die*. Ils représenterent avec tant d'art & de subtilité à M. Cezati , que M. de Flory ne manquoit pas de triompher de leur humiliation , s'il n'étoit pas humilié à son tour , que le Commissaire envoya dès le 22. Juillet 1722. assignation sur assignation à M. de Flory pour venir se faire relever de l'excommunication que le Pere Jérôme Grand - Vicaire de M. de Buges avoit déclaré contre lui , pour avoir écrit contre la Societé , comme nous l'a-

vons déjà remarqué ; & parceque M. de Flory ne put pas se rendre au jour assigné , le Commissaire confirma cette communication.

Malheureux politique qui condamna l'Innocent sans justifier les coupables ; quand M. de Flory aprit qu'il avoit été condamné par contumace , sans que le Pere Cezati eut examiné ni le fait ni le droit , il s'en plaignit à M. de Tillopolis à qui il demandoit l'avis : M. de Tillopolis lui répondit que par respect au Commissaire du St. Siège, il devoit se soumettre à la décision quoi qu'injuste , & que tôt ou tard le Seigneur feroit éclater son innocence. M. Cezati qui croyoit que M. de Tillopolis étoit de connivence avec M. de Flory , lui écrivit une lettre mordante , où il le traitoit de vieillard , infirme & débile : celui-ci répondit au Commissaire article par article , & lui fit sentir que cet infirme vieillard avoit encore l'esprit robuste & fort : *ut constat. N^o. 6.*

Quant à M. de Flory, il suivit le conseil de M. de Tillopolis pour se redimer de la vexation , & fut en personne trouver le Commissaire Cezati à qu'il ofrit de faire tout ce qu'il exigeroit , & le fait suivit les paroles ; car il signa la formule que lui presenta le Commissaire, par laquelle il rétractoit ce qu'il avoit écrit trop vivement contre les Peres de la Compagnie.

Le Commissaire fut édifié & touché de l'aveugle soumission de M. de Flory, comme il le témoigna par sa seconde lettre à M. de Tillopolis. *La soumission & l'obéissance de M. de Flory faite avec tant d'humilité & de religion , m'a charmé si fort que je n'ai point de termes pour vous l'exprimer : je n'oublierai jamais cette action ; je vous demande, Monseigneur, l'honneur de votre protection, & la continuation de la paix, soyez persuadé que désormais je serai inséparable des Missionnaires François, dont j'envoie les éloges à Rome &c. (a)*

L 3

Le

(a) On a su dans la suite que le Pere Cezati , au lieu d'avoir écrit les éloges qu'il avoit promis en faveur des Missionnaires François , avoit écrit des mensonges contre eux.

IX LET.
TBB 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.*

*M. de Flo-
ry condam-
né sans être
entendu.*

*Soumission
aveugle de
M. de Flo-
ry: le Com-
missaire en-
fait l'éloge.*

IX. Lett. Vol. 140. Mémoires des Miss. Français. Le Pere Commissaire dévoré sans doute de remords d'avoir ainsi vexé M. de Flory par des motifs humains, lui écrivit lettre sur lettre, & lui témoignoit qu'il ne pouvoit plus vivre, disoit-il, en son absence, N^o. 7^o.

Charité de M. de Flory à l'égard du Pere Cezati. M. de Flory homme vraiment Apostolique & qui oublioit facilement les injures revint à Cham pour rendre service à Dom Cezati, à qui il acheta de ses deniers une résidence, & lui payea encore une somme assez considerable : Mais il n'avoit rien à son propre qui ne fut à la disposition de son ami M. Cezati : Ce fut sur-tout durant une maladie de plusieurs semaines que celui-ci éprouva encore le bon cœur de M. de Flory, qui l'assistoit comme s'il eut été son Pere ; mais le Seigneur l'appella pour lui faire rendre compte de sa ferme.

Le P. Alexandre succède au P. Cezati. Les Jésuites bien loin de le regretter, s'en félicitèrent, & esperant de tirer un meilleur parti du Pere Alexandre son Secrétaire ; ce Secrétaire étoit un petit sujet, & l'esclave de la Societé. D'autre part M. de Flory regretta beaucoup le Pere Cezati, & troubla rien pour persuader au Pere Alexandre de suivre ses traces, & d'être fidèle à Dieu & au St. Siège. M. de Buges fit tous ses efforts pour lui inspirer un courage qu'il n'avoit pas eu lui-même jusqu'alors ; mais ayant bientôt remarqué sa foiblesse & plusieurs autres défauts, il ne cessa de lui conseiller de s'en retourner à Macao, parce qu'il n'étoit point propre à être Missionnaire :

Il se défit gouverner par les Jésuites. Les Jésuites au contraire lui représenteront que la pensée de s'en aller étoit une tentation, une illusion du Démon qui prévoyoit le grand bien qu'il alloit faire en descendant les degrés de la Societé. Jugez Monseigneur, si leur éloquence se dévelopa, & si elle trouva d'autres motifs pour arrêter un homme qui auroit été malheureux par-tout ailleurs.

Nous devons détailler ici un événement remarquable pour la justification de M. de Flory. M. de Buges Vicaire Apostolique, touché de repentir de n'avoir pas toujours soutenu

du le mérite de ce pieux Missionnaire & faisi des horreurs IX. Let-
 de la mort qui le talonnoit dans son extrême vieillesse, ré- TRE 1740S
 folu de destituer le Pere Jérôme de la dignité de Pro - vi- Mémoire
 caire , & d'en honorer M. de Flory , à qui il tint ce dis- des Miss-
 cours : Je vous ai toujours aimé , lui dit - il , & toujours François.
 j'ai détesté les vexations que le Pere Jérôme vous a fait sou-
 frir : La mort de M. Tillopolis & celle de M. le Commis- Le Pere Je-
 saire me laissent des grands travaux , je veux que vous les rôme déposé
 partagiez avec moi , j'ai révoqué les pouvoirs que j'avois du Grand-
 donné au Pere Jérôme , & je vous constitue mon Grand- Vicariat,
 Vicaire ; allez à Hué pour y maintenir le bon ordre , la M. de Flo-
 mort même ne me séparera jamais de vous & des Missio- ry lui est
 naires François. C'est ainsi que M. de Buges tâcha à répa- substitué.
 rer l'injuste excommunication que M. de Flory avoit souffert
 de la part du Pere Jérôme.

M. de Flory ne s'enfla point de cet honneur & de la nou-
 velle dignité , il partit pour la Cour & il y travailla en
 Missionnaire infatigable, chéri & révérend des grands & des
 petits.

On ne sauroit exprimer les mouvemens des Jésuites, lors-
 qu'ils apprirent que M. de Flory jadis excommunié par le Pe-
 re Jérôme étoit devenu le Grand - Vicaire de M. de Buges ,
 revêtu du pouvoir d'excommunier à son tour le Pere Jérôme,
 qui avoit été honteusement déposé du Grand - Vicariat.
 Troublés & saisis de colère , ils acoururent à la résidence
 du Prévôt pour lui demander s'il étoit possible qu'il eût
 nommé M. de Flory son Grand - Vicaire comme le bruit
 en courroit. M. de Buges leur répondit, tu disisti : oui je Les Jésui-
 l'ai choisi & je ne saurois avoir fait un meilleur choix ; je tes se plai-
 fais très - surpris que par vos doutes vous sembliez le défa- gment amé-
 prouver , vous en êtes surpris répondirent les Jésuites , & vement de
 comment donc , Monseigneur , n'avez - vous pas compris la nomina-
 que le choix de ce François étoit le plus sanglant affront tion de M.
 que vous pussiez jamais faire à la Société de Jésus ? Don- de Flory.
 ner votre autorité à notre ennemi capital ! vous avez sans
 doute

IX. LET- doute résolu de nous détruire : il faut nous donner une
 TRE. 1739. preuve de votre attachement, il faut le révoquer & le révo-
 Mémoire quer sur le champ, & lui substituer le Pere Alexandre dont
 des Miss. nous répondons. M. de Buges leur fit une sage réponse ;
 François. je suis scandalisé de vos instances & de vos reproches ! Est-
 ce donc être l'ennemi de la Société, que d'être l'ami & le
 protecteur des gens de mérite ? Est-ce donc vous détruire,
 que d'établir un Grand-Vicaire vertueux savant & intègre ?
 A Dieu ne plaise que je le révoque, *quod scripsi, scripsi*, je
 ne veux point de votre Alexandre que je reconnois pour
 un ignorant, un violent & un téméraire. Cette réponse
 n'arrêta point les Jésuites, ils s'échaufferent davantage, des
 paroles ils en vinrent aux menaces, & des menaces à la vio-
 lence, ils insisterent pour le Pere Alexandre, parce disoient-
 ils, qu'il tiendrait la balance entre eux & les François.
 M. de Buges répéta qu'on ne lui parlât point de cet Ale-
 xandre, qu'il ne vouloit que M. de Flory : Alors les Jé-
 suites reprirent, & nous autres nous ne voulons que le
 Pere Alexandre, & nous vous le ferons bien faire de gré
 ou de force. *Tout de suite le Pere Vascaucellos Jésuite sortit un
 écrit, ouvre son écritoire, s'approche de l'Evêque, lui prend la main,
 & par violence lui fait écrire son nom. Ce vénérable vieillard
 qui avoit quatre vingt ans crioit au secours, à la violence, &
 prenoit Dieu à témoin que cette signature étoit nulle & forcée :
 les Jésuites rirent de ses plaintes & de ses protestations, lui pri-
 rent une seconde fois la main, & par violence scellerent encore
 de son anneau Episcopal cette fausse Patente qui déclaroit le Pere
 Alexandre Grand-Vicaire de M. de Buges.*

*Violence
 des Jésuites
 sur M.
 de Buges.*

Après ce coup, les Jésuites publièrent que le Pere Ale-
 xandre étoit Grand-Vicaire : M. de Buges publia la vio-
 lence qu'on lui avoit fait, il en écrivit à M. de Flory
 & à M. de Sénémaux à qu'il en fit le détail, & les
 pria de le soutenir dans une conjoncture aussi intéres-
 sante.

Mais

Mais ce fait (a) est-il bien véritable? n'est-il pas exagéré? IX. LET-
 Non Monseigneur, il est aussi certain que le soleil qui luit TRE. 1740.
 sur nos têtes: bien loin de le suposer, nous ne le rap- Mémoire
 portons qu'avec horreur, vous êtes sur les lieux; il vous est des Mss.
 facile d'en savoir toutes les circonstances: Les Jésuites & les François.
 Franciscains n'osent le nier: Enfin nous vous ofrons le
 témoignage de M. de Buges lui-même dans sa propre let-
 tre du 19. Sept. 1723. ut constat N°. 8°.

Telle fut la grande victoire des Jésuites d'avoir crû su- Honteuse
 planter M. de Flory, d'avoir commis un sacrilège, par une victoire des
 violence si indigne sur la personne d'un Evêque, d'avoir Jésuites sur
 usurpé le caractère Episcopal & fabriqué sous ses yeux & M. de Flo-
 malgré lui une fausse patente: c'est ainsi qu'ils encoururent ry.
 l'excommunication & toutes les peines que les loix ven-
 gereuses ont établies contre les sacrilèges & les faussaires.
 Jour célèbre, jour de triomphe pour la Compagnie de Je-
 sus: Jour mémorable dans leurs Annales: Quelle gloire
 n'en auront-ils pas en Europe & à Rome! La même gloi-
 re qu'ils ont retiré des hauts faits du Pere Morao, qui com- Autre vic-
 me grand Mandarin à Canton faisoit enfoncer nos cofres, lence des
 se saisissoit de nos livres, de nos images & de tous nos Jésuites.
 effets.

Aussi la providence le récompensa-t-elle par le moyen Le P. Mo-
 de la Justice Chinoise, qui le fit étrangler par les mains des rao con-
 bourreaux en qualité de séditieux & de chef de parti: & damné à
 toute fois on ose qualifier de martyr pour la foi cette mort mort com-
 infâme. On veut métamorphoser en saint, un séditieux, un me sédi-
 criminel, la victime de la Justice. tieux, & les
 Jésuites le
 font passer
 pour mar-
 tyr de la
 foi.

Tant de maux, d'injustices & d'impies n'auroient pas
 été sans remède, si le Pere Alexandre par la protection des
 Jésuites, n'eut été proclamé Coadjuteur de M. de Buges, Le P. Ale-
 & Evêque de la Cochinchine: On a guère su comment il xandre de-
 y étoit parvenu. Nous ignorons volontiers ce mystere, mais vient Coad-
 juteur de
 l'Evêque.

M.

(a) Ce fait est reconnu vrai par M. d'Halicarnasse: Ce Prélat l'a écrit dans
 la lettre de son information du mois de Juin 1740.

IX. LET- on sût qu'il étoit peu connu à Rome , on sût encore que les
 TRE. 1740. Bulles avoient été envoyées pour Dom Philippe Cezati ; &
Mémoire l'on dit que Dom Cezati étant mort avant l'arrivée des Bul-
des Miss. les , le nom du Pere Alexandre y fut substitué. La renom-
François. mée donna encore cette gloire à la même main qui fabri-
 qua les fausses patentes de Grand - Vicaire.

Le Pere Alexandre *ab Alexandris* muni de ses patentes ,
 invita tous les Missionnaires à son sacre , à la reserve des Fran-
 çois : M. de Buges qui prévît la ruine de la mission n'y sur-
 vécu pas long - tems.

! Défolation Alors le Pere Alexandre *ab Alexandris* devenu M. l'Evê-
de la chré- que de Nabucen , associé à la Societé , promit la défaite des
tienté cau- Missionnaires François , & prit pour ce moyen l'assistance du
sée par le Pere Etienne Lopes , Docteur Jésuite Portugais , destitua M.
P. Alexan- de Flory de la dignité de Grand - Vicaire , s'empara des di-
strument stricts de nos Confrères , suspendit M. Laurent , excommunia
des Jésui- M. de Flory , & mit la défolation dans toute la chretienté
tes. de ce Royaume , comme Rome le fait , & comme vous
 le voyez.

Voilà , Monseigneur , ce que nos prédecesseurs ont vû ,
 & ce que nous déplorons ; il nous reste encore à vous ex-
 poser ce que nous souffrons : nous vous supplions quant à
 présent , d'ordonner la vérification des pièces que nous avons
 rapportées dans ce mémoire &c.

M. le Visiteur le renvoya au Secrétaire qui fit l'acte suivant.

A la Requête de Mrs. les Missionnaires François en ce
 Royaume de la Cochinchine , je soussigné Protonotaire &
 Secrétaire de la Visite Apostolique , certifie avoir lû , &
 vérifié les pièces originales citées ci - dessus N^o. 1. 2. 3. 4.
 5. 6. 7. & 8. que j'ateste être véritables : en foi de quoi
 A Hué ce 3^{me}. Janvier 1740.

Signé

F A V R E

Protonotaire & Secrétaire.

SECOND.



S E C O N D M E M O I R E

De Mrs. les Missionnaires François , présenté le
lendemain à M. d'Halicarnasse Visiteur
Apostolique.

MONSEIGNEUR.

QUAND la Propagande a voulu remédier aux désordres de cette Mission affligée, & qu'elle vous eut choisi pour cette bonne œuvre ; comme un Apôtre, vous avez tout quitté en Europe pour suivre J. C. en Asie, & avoir part à ses travaux & à ses souffrances. Tant de dangers & de périls sur la mer & sur la terre, de la part des voleurs, & des faux frères, vous ofrent déjà comme à St. Paul une couronne de gloire ; car dès que vous avez mis les pieds en ce Royaume, vous y avez gagné un trésor infini de richesses spirituelles ; Setha, Fayso, Con-uc, les Peuples des montagnes, les Habitans de Hué, tous les Néophites des Provinces ; notre exil est devenu une terre promise ; de Babilone nous sommes entrés en Jérusalem, mille & mille cœurs & tout autant de langues bénissent le Dieu des miséricordes & le prient ardemment pour la conservation de votre illustre Personne & la félicite de cette Mission.

Quoique M. Alexandre livré à la Société fut consacré en 1723. son Règne à proprement parler, ne commença qu'en 1728. après la mort de M. de Buges ; c'est alors que le Roi des François, comme il se qualifioit, leur déclara ouvertement la guerre, & jura de les exterminer. Nous ne savons pas pourquoi notre Procureur à Rome n'a pas osé exposer toutes les fausses démarches qu'il a fait aveuglément à la

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.
Eloge de
M. d'Hali-
carnasse.*

*Le P. Alex-
andre en
qualité d'E-
vêque me-
nace d'ex-
terminer
les Missio-
naires
François.*

IX. LET-
TRE 1740.
*Mémoire
des Miss.
Français.*

sollicitation des Jésuites ; c'est sur-tout le Pere Lopes qui a précipité & entierement désolé cette Mission. M. Alexandre ennemi de son devoir . décrioit les François, tandis que son bras droit & son Docteur Jésuite le Pere Lopes frapoit à tord à travers , & employoit le fer & le feu : tous nos Missionnaires François furent chassés ou excommuniés , à la réserve de M. de la Court, qui apella de tous ces abus , & fut à Rome pour y soutenir son Appel.

*Criant pro-
cédé d'un
Jésuite à
l'égard
des Miss.
Français.*

A son départ il laissa seul M. Bourguine qui fut réduit à faire l'école aux enfans , après qu'on lui eut oté les pouvoirs d'administrer & la liberté de se confesser : chose inouïe. Le Pere Lopes triomphoit , & déclaroit hardiment que désormais il n'y auroit plus *ni Prêtres François ni Clercs du pays*, qu'il avoit étouffé l'hérésie & ses supports , & que la Société avoit enfin chassé de la Cochinchine ces inventeurs de la Bulle *Ex illâ die* , comme elle les avoit déjà abimé dans l'Empire de la Chine. Ces discours mirent le trouble parmi les chrétiens , & bientôt après la foi devint chancelante.

*Mort de
M. M. Lau-
rent &
Flory, les
Jésuites dé-
clarent
qu'on ne
doit pas
plus prier
pour leurs
ames, que
pour des
chiens.*

*Les chré-
tiens disent
que les Jé-
suites sont
plus mé-
chans que
les Bonzes.*

Mais ce qui acheva de les dissiper , ce fut la mort de M. Laurent & de M. de Flory, & les scandales qui survinrent ? car M. Alexandre voulut encore les tourmenter après leur mort , il défendit de les enterrer ; & les Jésuites publioient par tout qu'ils étoient descendus aux enfers ; *qu'on ne pouvoit pas prier pour eux ; & que c'étoit de même que si on prioit pour un chien ou pour un bœuf.*

Alors les murmures des chrétiens commencerent à éclater en plaintes publiques , les Jésuites, disoient-ils , sont mille fois plus méchans que les Bonzes , nous devons les fuir comme on fuit les serpens & les tigres. En éfet le plus grand nombre abandonna leurs Eglises, résolu de n'avoir plus la moindre communication avec eux. M. Alexandre pour les irriter davantage , introduisit les Franciscains dans nos districts, interdit nos Eglises : Enfin la mort qui abrège les jours des impies , l'arrêta dans ses projets. On l'honora de plusieurs

plusieurs épitaphes , mais au jugement des Jésuites & des François, on donne la préférence à celle-ci.

IX. LET-
TRE, 1740.
Mémoire
des Miss.
François.

Hic Jacet Jesuitarum Alexander.

IL est en effet aussi fameux à la Cochinchine par ses crimes, qu'Alexandre le fut autrefois dans le monde par ses victoires : Il laissa pour son Grand-Vicaire le Pere Martiali Sylvestrin, que les Jésuites avoient déjà reconnu pour Evêque, dans leurs prières publiques, ils chantoient, *oremus pro nostro Episcopo Josepho Martiali*; & celui-ci par reconnoissance tentoit encore de surpasser les Jésuites & leur Alexandre; il interdit la principale Eglise qui nous restoit, ôta les pouvoirs à M. Bennetat, & vouloit faire main basse sur tous les François.

Mort de
l'Evêque
Alexandre.

C'est-là en gros, Monseigneur, l'état où vous avez trouvé la Mission en arrivant à la Province de Cham : vous savez leur système & les mensonges qu'ils vous ont débités dans l'espérance de vous tromper ; vous avez connu par vous-même le Pere Martiali ; vous avez éprouvé la malice du Pere Vascancellos qui vous avoit aculé auprès des Mandarins payens ; vous avez reconnu la mechanceté du Pere Lopes & du Pere François dans leurs écrits, & sur-tout dans la Pastorale de M. Alexandre & dans le testament de M. de Flory qu'ils avoient altérés ; ils furent convaincus d'être deux faussaires ; vous n'ignorez pas, Monseigneur, leur morale relâchée, leur doctrine superstitieuse, le jurément du Diable ; vous savez qu'ils permettoient les comédies des payens ; qu'ils les aprouvoient par leurs discours, par leurs écrits & même par leur exemple, en devenant eux-mêmes les acteurs & les comédiens ; vous avez lu dans leurs écritures leur aveu, qu'ils montoient sur le theatre, qu'ils jouoient eux-mêmes des scènes, qu'ils vendoient des drogues : En un mot qu'ils faisoient les charlatans ; vous êtes encore témoin, Monseigneur, du luxe, des ornemens prophanes, & de la pompe

Caractère
du Procureur
Général des
Supérieurs
des Jésuites.

94 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

IX. LET-
TRE 1749.
*Mémoire
des Miss.
Francois.*

*Maneu-
vres des
Jésuites.*

*Maux que
causent les
Jésuites
dans la
mission.*

pe scandaleuse qu'ils portent sur le front & sur leurs habits ? Du reste nous gémissons sur leur conduite, comme votre Grandeur, nous en donne l'exemple par sa noble simplicité apostolique.

Helas ! qui pourroit décrire l'égarément & les noires intrigues qui les occupent, les sottises qu'ils font, les scandales qu'ils donnent, les faussetés qu'ils commettent, & les calomnies dont ils chargent l'innocent. Ils vous en ont demandé pardon, & ils font toujours pis ; ils ont recherché la paix avec nous, quand ils se sont vus déshonorés dans leurs écritures, & tous les jours ils forgent des nouvelles chicanes pour gagner du tems & vous jeter de la poussière aux yeux ; ils ont envoyé en Europe, & ils le soutiennent en secret ; ils ont protesté une parfaite obéissance à vos ordres, & ils les méprisent ; ils ont souscrit à vos décisions, & ils les violent impunément. Le Pere Jérôme est toujours dans notre district de Tho-duc, & y séduit les foibles, malgré votre précepte de se retirer à Singoa, toujours les chrétiens sont foulés & vexés dans les Eglises que le Pere Lopes nous a envahi, toujours ils débitent que M. de Flo-ry est en enfer, que c'est un péché mortel de prier Dieu pour lui, ils commettent mille sacrilèges contre Dieu : ils méprisent votre personne & notre caractère : ils foulent aux pieds l'autorité du St. Siège dont vous êtes revêtu ; ils vous calomnient & vous diffament comme un hérétique, ils tâchent de rendre la Propagande & ses Ministres odieux : Enfin semblables à des endurecis, ils boivent, selon l'expression d'un prophète, l'iniquité comme l'eau.

Tout ceci, Monseigneur, nous le disons la larme à l'œil ; parceque nous ne pouvons plus nous taire sans trahir la vérité, nous écrivons pour obéir à votre Grandeur qui peut être instruite de toutes choses : Puissions-nous avoir la consolation de les voir revenir à leur devoir. „ Testimonium hoc verum, „ quam ob causam increpa illos dixi, ut sani sint in fide, non in- „ tendentes fabulis. Ce témoignage est véritable, c'est pour cela qu'il

est

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 91

est nécessaire que vous les repreniez durement, afin qu'ils ne s'égarerent pas dans la foi, & qu'ils n'écourent plus les fables. On peut dire d'eux avec la même justice, ce que St. Paul disoit des Crétes, „ *Cretenses semper mendaces, mala bestia, ventres pigri,* „ *volentes esse legis Doctores, non intelligentes, neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.* Les Peuples de Crète sont menteurs & de méchantes bêtes, des gens faineans, voulant être docteurs de la loi, tandis qu'ils ne comprennent pas ni ce qu'ils disent, ni les choses qu'ils attestent.

IX. LETT.
TRR-1740.
Mémoire
des Miss.
François-

Dans le tems des Evêques François, on comptoit dans cette mission plus de quatre vingt milles chrétiens; du tems même de M. de Flory, lui seul selon les Jésuites avoit quarante milles Néophites; depuis treize à quatorze ans que M. Alexandre & le Pere Lopes nous ont lié les mains, ont usurpé nos Eglises, & nous ont chassés, le nombre des chrétiens a diminué de plus de quarante milles. Qui pourroit ne pas verser des larmes de sang sur des malheurs si cruels? Que Rome si éloignée, si peu informée sache enfin la désolation que d'indignes ministres ont jetté dans un champ couvert de fleurs & de fruits, qu'ils ont converti en des landes, où l'on ne trouve presque plus que des charçons & des épines.

Les Jésuites ont causé la ruine presque totale du Christianisme de la Cochinchine.

Nous ne pouvons comprendre pourquoi ces hommes ont une haine implacable contre les Prêtres du pays? Si ce n'est leur crainte d'avoir des émules, d'affoiblir leur commerce & de ne plus régner despotiquement sur les peuples qu'ils aveuglent. Les vrais Apôtres se sont-ils tourmentés pour acquérir des biens temporels, pour établir, pour augmenter une Société, pour briller dans les Cours? N'ont-ils pas foulé aux pieds tous les avantages du siècle, pour n'embrasser que la croix? Pardonnez, Monseigneur, notre liberté, si nous avons ouvert notre cœur, c'est par un esprit d'obéissance & de paix, afin que la vérité triomphe avec plus d'éclat & que le Seigneur en soit beni & le St. Siège honoré: nous vous supplions encore de mettre quelque

Dessin des Jésuites en éloignant les Missionnaires des autres Corps.

IX. LET-
TRE. 1740.
*Mémoire
des Miss.
François.*

que fin à l'affaire de M. de Flory en faveur de qui les chrétiens font dans l'attente : la haine violente que les Jésuites portent à ses cendres, & l'indigne vengeance qu'ils prétendent exercer contre lui jusqu'au delà du tombeau, suffiroient seules pour faire connoître leur injustice à son égard. Nous prions aussi votre Grandeur de nous donner un témoignage des altérations que les Jésuites ont commises dans la Pastorale & le testament qu'ils vous ont offert : Afin que Rome le sache & que la postérité les conserve, & vous ferez justice &c.

M. d'Halicarnasse renvoya le Supérieur des Missionnaires François au Secrétaire de la visite, qui fit l'acte suivant.

*Acte par
ordre de
M. d'Hali-
carnasse
qui justifie
les Miss.
François
& convainc
les Jésuites
de falsifi-
cation.*

Je soussigné Protonotaire & Secrétaire de la visite Apostolique, ateste que la Pastorale de feu M. Alexandre *ab Alexandris* offerte à M. le Visiteur par les Missionnaires François de la Cochinchine, étoit conforme, de même que le testament de M. de Flory, à la traduction que le Procureur des Missions étrangères de Paris en avoit faite pour la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome, que la dite Pastorale est cachetée dans toutes ses pages du sceau du dit Alexandre & signée de sa propre main. J'ateste encore que la même Pastorale offerte à Monseigneur d'Halicarnasse par le Pere François Récolet n'étoit cachetée que dans quelque feuillets au commencement & sur la fin, qu'elle renfermoit dans le milieu plusieurs feuillets qui n'étoient pas cachetés, & qui contenoient plus de deux mille caractères ou paroles qui ne sont point dans le vrai original, & que le testament de M. de Flory n'avoit pas été traduit fidèlement par les Réguliers : En foi de quoi.

A Hué ce 5. Janvier. 1740.

PIERRE FRANÇOIS FAVRE
Signé
Protonotaire & Secrétaire.

In-

Instruit par ces écrits , & par les titres & par le témoignage des personnes les plus intégrés , M. le Visiteur ne pensa plus qu'à remédier aux abus & à les prévenir : il appella tous les Missionnaires à son audience , & tous convinrent que le meilleur moyen d'augmenter la Mission , seroit que chaque corps de Missionnaire eut son troupeau à part & sa paroisse : qu'il falloit diviser les Provinces de la Cochinchine , afin d'avoir chacun son champ à cultiver. M. le Visiteur qui avoit tâché de les conduire à ce point , étoit charmé que les Jésuites fussent les premiers à demander une répartition des Provinces , il loua leur projet & leur promit de faire les Décrets de répartition , à peu près semblables à ceux qui avoient été faits pour les Missionnaires du Tonquin ; cependant il étoit agité de mille pensées diverses qui le partageoient. Je n'oublierai jamais ces paroles remarquables qu'il me dit un jour , & qu'il mêla de soupirs & de larmes. Grand Dieu s'écria - t - il , je le vois , je le sens : pour faire une bonne justice , il ne faudroit chasser d'ici les Jésuites ! Tandis qu'ils resteront les maîtres dans ces Contrées , ils y semeront toujours le désordre : Mais les chasser , qui le pourroit ? *Gémissements de M. d'Halicarnasse sur les Jésuites.* *IX. LET. TEE. 1740. M. d'Halicarnasse tâche de rétablir la paix.* *Repartition des districts pour les Missionnaires.* *belas , à moins que ce ne soit le Pape ! Je dois les tolérer , puisque Rome les souffre : Forcé à leur donner une partie des Paroisses , sans avoir égard à leurs crimes , il publia ses décrets de répartition de la manière suivante. Il assigna aux Jésuites la meilleure partie suivant leur profession ; savoir les trois Provinces du Nord , la moitié de Hué du côté de l'Isle du Roi : la moitié de la Province de Cham , la Province de Quanglià & une partie de celle de Dounay : il assigna aux Missionnaires François l'autre moitié de Hué & de Cham , la Province de Quin , celle de Phuyen , de Nharu , de Nathlang & le Ciampa : Quant aux Franciscains Récollets d'Espagne , qui n'étoient venus que sur la fin du jour & en 1719. il leur assigna la plus grande & la plus belle partie de la Province de Dounay , qui a le plus de chrétiens , qui est la plus com- mode , & tout le Royaume de Camboje.*

IX. LET-
TRE. 1740. Par cette répartition les Missionnaires François se trouvoient au milieu des Jésuites & des Récollets : M. le Visiteur avoit demandé à Rome un Evêque François , pour soutenir & avancer les progrès de la mission , & il espéroit que cet Evêque pourroit contenir les Jésuites dans les bornes prescrites , eux qui étoient si favorisés ; & que les Récollets éloignés des Jésuites & de leurs brigues , vivoient de bonne intelligence avec les François.

*Motifs de
cette répar-
tition.*

Cette répartition étoit juste & raisonnable , outre le bien commun de la mission , tous les Missionnaires y trouvoient leur avantage particulier , par l'accord qu'ils faisoient entre eux de ne plus entreprendre sur la mission d'autrui & de se céder réciproquement les Eglises & les Provinces conformément à la nouvelle répartition ; par exemple les Missionnaires François cédoient aux Jésuites tout ce qu'ils avoient défriché dans les Provinces du Nord , & reprenoient sur les Franciscains ce que ceux - ci leur avoient usurpé dans les Provinces de Hité , de Cham & de Quinin , lesquels de leur côté trouvoient leur dédomagement au Naigon , au Dounay & au Camboje.

*Les Jésui-
tes aprou-
vent la ré-
partition.*

Les Jésuites applaudirent d'abord à ces décrets. Les François s'en féliciterent , parce qu'ils étoient enfin séparés de leurs persécuteurs ; les Récollets les acceptèrent aussi , en feignant toutes - fois de se plaindre que les Jésuites , étoient trop favorisés : Nous les vîmes pourtant malgré leurs mécontentement , s'assembler avec ces mêmes Jésuites , & bientôt nous apprîmes ce qu'ils avoient résolu les uns & les autres dans leurs conférences secrètes. Les RR. PP. Jésuites , qui se proclament en Europe les Zélateurs du St. Siège , les plus fidèles & les plus soumis serviteurs du Pape , attaquèrent ouvertement les Décrets du Légat Apostolique dans la Cochinchine , & lui signifèrent une *protestation* (a) aussi mal fondée

(a) Cette protestation des Jésuites contre les Décrets de M. d'Hali-
carnasse , est rapportée dans les Actes de la Visite , & remise à la Propa-
gande , sous le Num. 12. en date du 20. Mai 1740.

fondée que scandaleuse en faveur du *Patronage du Roi de Portugal* : ils écrivirent donc à M. le Visiteur que la Société ne pouvoit & ne vouloit pas accepter ses Décrets ; & y ajoutèrent avec insolence qu'il prit garde à lui, parce qu'il étoit menacé de plus grands malheurs, qu'il ne prévoyoit pas.

IX. LETT.
T. III. 1740.
Protestation des Jésuites contre les Décrets de M. d'Halicarnasse.

„ *Protestor cum omni humi-*
 „ *litate quod ex parte mea aut*
 „ *Societatis, cooperari nec velim,*
 „ *nec possim in districtuam hu-*
 „ *jus Regni repartitionem juri-*
 „ *bus Coronæ Lusitaniæ (cui sub-*
 „ *ditus sum) præjudicare non*
 „ *ausim : ut porro Amplitudo ve-*
 „ *stra etiam majora pericula*
 „ *prævideat, unicum adhuc sub-*
 „ *jacere licet. Pervenerat ad au-*
 „ *res Regias circa annum 1717.*
 „ *quod in hac missione inclyti*
 „ *Missionarii Galli jus Regis, quæ*
 „ *verbo, quæ scripto dilacerent*
 „ *Æc. Serenissimus Rex indigna-*
 „ *tione ita permotus est, ut Guber-*
 „ *natori urbis Macaensis in man-*
 „ *datis daret, sibi omnes RR.*
 „ *PP. Missionarii Inclyti Semi-*
 „ *narü Parisiensis in hoc Regno*
 „ *Cocincina degentes coram ra-*
 „ *tionem redderent : In hunc*
 „ *finem anno 1719. Navis*
 „ *Macaensis Domino Emmanueli*
 „ *Visigar huc alligata est, cu-*
 „ *jus intentionem quidem sola*
 „ *Societas annihilavit, interpo-*
 „ *sito ad Regalem Lusitaniæ Cu-*
 „ *riam*

Je proteste avec toute l'humilité que ni moi ni la Société ne veulent ni ne peuvent coopérer à la répartition des districts de ce Royaume, parce qu'étant sujet de la couronne de Portugal, je n'ose contribuer à ce qui peut préjudicier à ses droits: Et afin que votre Grandeur détourne de plus grands dangers, qu'elle doit craindre, j'ajouterai encore une chose: Il est parvenu aux oreilles du Roi vers l'année 1717. que les Missionnaires François travailloient à détruire & par leurs paroles & par leurs écrits le droit qu'à sa Majesté dans cette Mission. Alors le Sérénissime Roi fut tout à fait indigné, & ordonna sur le champ qu'on fit savoir à son Gouverneur de Macao, qu'il eut à faire comparoître devant lui tous les Messieurs du Séminaire de Paris, qui sont dans le Royaume de la Cochinchine. Ce fut à cette fin qu'on arrêta

IX LET- en 1719. un Navire de Ma- „ *riam libello (a) supplici quō*
TRE. 1740. cao appartenant à M. Emanuel „ *ſ RR. DD. Missionarios ſ*
Viſigar. La ſeule Societé a „ *Caput ducis navis ſalvaret ſc.*
ſu & pu empêcher une telle exécution ; car ayant préſen-
té une ſuplique à la Cour de Portugal, la Societé a ſau-
vé par ce moyen & les Miſſionaires de Paris, & le Capitai-
ne du Vaiſſeau. &c.

Ce n'eſt - là qu'un fragment de cette longue proteſtation
qui contient environ quatre pages.

Un Vaiſſeau des Jéſuites tente d'enlever l'Evêque ſur les Miſſionaires François.
Le Vaiſſeau dont parle - ici le Pere Lopes appartenoit
à la Societé, il eſt vrai qu'il arriva à la Cochinchine dans
le deſſein d'enlever tous les Miſſionaires François, ſur - tous
M. de Tillopolis leur Evêque. Le Capitaine & ſon eſcorte tente-
rent de mettre la main ſur le Prélat, mais les chrétiens
s'étant oſés à leur atentat, ils les conduifirent à coups de
pierres juſqu'au bâtiment, & M. de Tillopolis empêcha que
le Capitaine n'eut la tête coupée, en le délivrant des mains
de la juſtice du pays.

Deſſein des Jéſuites en rapportant à M. d'Halicarnaffe, un fait ſi honteux à la Societé.
Le Pere Lopes raporta cette époque, pour rapeller à
Mgr. d'Halicarnaffe, les terribles reſſorts de la Societé, &
ſon immense pouvoir dans la Cour de Portugal, à Macao
& ailleurs ; ſon intention fut encore de l'éfrayer à la vûe
de ces dangers qu'il lui remettoit ſous les yeux ; & de lui
apprendre ſ'il l'ignoroit le mépris que les Jéſuites font des
Miſſionaires François, & les moyens qu'ils ſavent employer
pour chatier ceux qui déplaiſent à la Societé.

En eſet M. le Viſiteur fut ſcandalisé à la lecture de cette
proteſtation injurieuſe, & ému par les violentes menaces
des gens qui n'ont pas coutume de menacer en - vain, il
prit la réſolution de veiller plus ſoigneuſement ſur ſa perſon-
ne qu'il n'avoit fait juſqu'alors : les Jéſuites au contraire re-
dou-

(a) Les Jéſuites de la Cochinchine offrent une ſuplique à la Cour de
Portugal pour ſauver les Miſſionaires François, qu'ils veulent faire en-
lever : il faut trois ans pour avoir réponſe & tout cela ſe fit à moins
de trois mois : grand miracle !

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 101

doublèrent leur audace ; non contents de leur rebellion , IX. Lett.
 ils exciterent encore les Franciscains à la révolte , & les in- TRE. 1740
 duisirent à apeller (a) des Décrets de M. le Visiteur comme
 abusifs & contraires à leurs privilèges , c'est - à - dire à leur
 système , de chasser de la Cochinchine les Prêtres François :
 Les Jésuites voulurent dicter eux - mêmes cet apel , soit par-
 ce que les Franciscains y consentirent bonnement , & les Jé-
 suites eurent la satisfaction de dresser à leur grè cet acte ,
 & de le farcir des injures les plus grossières , dans les ter-
 mes les plus insolens ; je dois vous en rapporter quelques
 traits , afin que vous en jugiez : ils y acusent le Commissai-
 re Apostolique de commettre des violences & d'être un Ca-
 lomniateur , & pour arrêter , disent - ils , vos violences , vos
 injures & vos calomnies , j'apelle au St. Siège , & j'ordon-
 ne à mes sujets , en attendant l'issue de mon apel , de ne pas vous
 obéir.

*Quia (b) timeo post meum
 discessum Amplitudinem Vestram
 continuare suam violentiam , no-
 mine mea seraphica Religionis &
 subditorum meorum de omnibus
 gravaminibus , injuriis , calumniis-
 que ab Amplitudine vestra nobis
 factis & in futuro faciendis ,
 & contra nostram seraphicam
 Religionem excogitatis & in-
 posterum excogitandis , ut Com-
 missa-*

Parce que je crains qu'a-
 près mon départ votre Gran-
 deur ne continue sa violence ,
 au nom de ma Religion séra-
 phique & de mes sujets , j'a-
 pelle en qualité de Commis-
 saire Provincial , au Souverain
 Pontife & à la Sacrée Congrè-
 gation , de toutes les opref-
 sions , les injures & les ca-
 lomnies que votre Grandeur
 nous

*Apel des
 Récolets ,
 dicté par les
 Jésuites.*

N 3

(a) L'apel des Franciscains contre les Décrets de M. d'Halicarnasse ,
 est rapporté dans les Actes de la Visite , & remis à la Propagande sous le
 Num. 19. en date du 5. Juin 1740.

(b) Les Jésuites tâchent ordinairement de se servir de quelque Reli-
 gieux des autres Corps , pour mieux réussir dans les manœuvres d'éclat ,
 où ils n'oseroient trop se montrer. On peut en particulier le remarquer
 dans les Mémoires du P. Norbert.

IK. Let-
T. 2. 1740.

nous a fait & pourroit faire , a inventé ou pourroit inventer contre notre Religion séraphique. En attendant je commande à mes Sujets de demeurer dans les Eglises où ils résident actuellement, jusqu'à une détermination contraire de la part du S. Siège , auquel j'appelle &c.

missarius Provincialis appello ad Sanctissimum Pontificem , & sacram Congregationem de Propaganda fide , & meis subditis promunc precipio manere in Ecclesiis ubi modo resident , usque ad novam determinationem Sanctæ Sedis ad quam appello &c.

On ne peut attribuer ce stile qu'aux Jésuites.

Les Franciscains soutiennent les Décrets du St. Siège & suivent une saine doctrine sur-tout les Capucins , qui se sont séparés des Jésuites.

C'est bien - là le stile & le ton des Jésuites ; car pourroit-on se persuader que cet acte renferme les sentimens des enfans de St. François ? Eux qui ont toujours eu pour leur partage, la piété, l'humilité & la soumission au St. Siège ; eux qui se signalent par leur zele à la Chine & sur-tout aux Indes, où ils se sont séparés *in divinis* d'avec les Jésuites ; parceque ceux-ci se conduisent à peu près comme à la Cochinchine. C'est-à-dire que contre les défenses des Légats Apostoliques, & du St. Siège, ils permettent à leurs chrétiens de ces pays-là, comme ils le font-ici, des rits & des cérémonies religieuses, infectées du levain du paganisme. Je ne doute point, Monsieur, que vous n'ayez entendu parler de la fameuse (a) Cause qui subsiste entre les Jésuites & les Capucins des Indes à la Côte des Malabares : Ainsi il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage.

Quoique M. le Visiteur soit frappé de la protestation des Jésuites, & de l'appel des Franciscains, il croit néanmoins que ce sont-là deux actes insuffisans, qui ne peuvent pas le lier ni suspendre l'exécution des Décrets qu'il a déjà rendus, ou qu'il trouvera bon de rendre, ni le dépouiller de son caractère

(a) Cette Cause est devenue célèbre par les savans Mémoires du R. P. Norbert Missionnaire Capucin qui s'est rendu le fleau des Jésuites, & plus encore par la Bulle *Omnium sollicitudinum* de N. S. P. Benoit XIV. qui condamne l'idolâtrie des Jésuites, & par la Bulle qui a paru quelques mois après l'Ouvrage de ce Missionnaire, Procureur de leurs missions des Indes en Cour de Rome.

caractère de Commissaire Apostolique & des pouvoirs que le S. Siège lui a communiqués : c'est une maxime du droit canonique, confirmée par le Concile de Trente, que l'apel ne suspend point l'exécution des décrets & des réglemens qui regardent la discipline, les mœurs & le service divin. N'est-ce pas sur ce fondement que les ordonnances des simples Evêques sont exécutoires par provision, & non obstant l'apel interposé même légitimement ? Que sera-ce donc à l'égard des décrets rendus par un Commissaire Apostolique dans un pays qui se trouve à l'autre bout de la terre. Décrets d'abord acceptés par les oposans, gens dont l'indocilité & la mauvaise foi ne sont d'ailleurs que trop notoires ; les Récollets & une partie des Jésuites ont eux-mêmes reconnu dans la fuite, l'erreur & l'illusion de leur apel. Les R. P. Jean Gruber, François à Costa, & Britto Jésuites ; les Peres Philippe, Simplicien & Séraphin Récollets, en ont témoigné leur chagrin & leur remords : le dernier étant au lit de la mort, & sur le point d'aller rendre compte à Dieu, écrivit à M. le Visiteur une lettre par laquelle il défavoue tout ce qu'il auroit pu dire, écrire ou faire contre sa personne & ses décrets ; il le supplie de rayer son nom des écritures contre les Missionnaires François, qu'il reconnoissoit pour des Sts. Prêtres ; il lui demande pardon de lui avoir pris un fois dans son écritoire le Bref de ses pouvoirs, pour en tirer une copie & la communiquer aux Jésuites, d'avoir participé au vol que le Pere Martiali lui fit de quarante bouteilles de vin, & d'une corbeille de biscuits, il écrivit encore aux Jésuites de Cham, au Pere Miralta à Macao, & au Pere Martiali à Rome pour leur notifier sa rétractation & son repentir. Les Jésuites ont été vivement piqués des saintes démarches que la grace avoit fait faire au Pere Séraphin ; ils disent qu'on ne peut point ajouter foi ni à ce qu'il dit, ni à ce qu'il écrit, qu'il avoit pour lors perdu la tête, qu'il étoit dans un délire qui ne finit qu'avec sa vie : Enfin que le fait des bouteilles & des biscuits pouvoit bien avoir afoi-

IX. Let-
FRE. 1740.
l'apel ne
doit pas
suspendre
l'exécution
des Décrets
d'un Visi-
tateur Apo-
stolique.

Rétracta-
tion d'un
Récollet.

Les Jésui-
tes attri-
buent cette
rétractation
à un délire.

IX. LET- bli l'estomach vuide du Légat Apostolique ; mais qu'ils n'a-
BRE. 1740. foiblissoit point l'apæl de ses Décrets. C'est ainsi que ces
cœurs endurcis se défendent par un tissu d'absurdités , d'in-
jures & de mauvaises plainfanteries : non seulement ils trac-
tassent M. d'Halicarnasse en ce qui le concerne personnelle-
ment , mais encore dans toutes les affaires qui regardent les
François.

M. d'Ha- M. d'Halicarnasse ayant inspiré aux Missionnaires François
licarnasse d'établir un Séminaire pour former des jeunes gens à l'État
engage les Eclésiastique & sur-tout au catéchisme , comme ils le font
Miss. Fran- si heureusement à S'am , & au Tonquin , ces Messieurs char-
gois à for- més des saintes vûes de M. d'Halicarnasse , commencerent
mer des aussitôt de mettre la main à l'oeuvre ; ils se proposoient de
Eclésiasti- former chacun en particulier deux élèves par année , &
ques du Pays. qu'en moins de dix ans , ils auroient de très-bons sujets :
Oposition Le supérieur avoit déjà beaucoup avancé le bâtiment du Sé-
des Jésuites minaire , quand un beau matin les Jésuites lui signifient
contre un une oposition , qu'ils affecterent encore d'intimer à M. le Vi-
St. Etablis- siteur lui-même.

Etant sûrement informé par
M. de la Court, qu'on veut
rétablir ou augmenter l'édifi-
ce de l'ancienne maison, située
dans la Chrétienté de Tho-
duc , qui a été usurpée par
le Séminaire de Paris , j'in-
tente en conséquence un pro-
cès pour répéter le droit sur
cette Chrétienté, & je cite en
jugement M. de la Court su-
périeur de la Mission des M.
Fran-

*Cum (a) certò intelligam a
Reverendo Domino de la Cour
in Christianitate Tho-duc a se-
minario Parisiensi usurpatà, edi-
ficium domus veteris aut restau-
rari, aut ampliari, interim su-
per hac Christianitate litem in-
dico, Et Reverendum Domi-
num de la Court superiorem mis-
sionis Dominorum Gallorum in
hoc Regno judicialiter reconvenio,
protestando contra quancumque
novam*

(a) Cet Acte est noté dans les Actes de la Visite & remis à la Propagande,
sous le Num. 16. et date du 21. Mai 1740.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 105

novam fabricam &c. Donec judicetur &c. François, protestant contre toute nouvelle fabrique &c. jusqu'à une nouvelle décision. IX. LET. TRE. 1740.

Signé. Lopes Supérieur des Jésuites.

M. le Visiteur reconnut dans cet acte une nouvelle malice des Jésuites, qui vouloient confondre sa chrétienté ou paroisse avec le bâtiment de M. de la Court; ils n'avoient nul droit sur cette paroisse, & quand ils l'auroient eu, ils avoient cédé généralement tous leurs droits aux Missionnaires François par un acte authentique. M. le Visiteur transporté d'un ft. zèle, dit au P. Lopes leur Supérieur, qu'ils mériteroient d'être chassés & rigoureusement punis; puisqu'ils faisoient des efforts si indignes, pour arrêter les progrès de la foi dans un pays de Gentils, qu'ils opprimoient tous les ministres du Seigneur, en empêchant qu'ils ne formassent des élèves: mais il ordonna que sans avoir égard aux oppositions des Jésuites, le Supérieur des Missionnaires François continueroit son Séminaire. A peine le P. Lopes eut-il perdu ce procès, que le Procureur de la Société renouvella éfrontément son instance pour obtenir la tolérance du jurement, au nom du Diable & du sacrifice de *Miqui*. M. le Visiteur toujours plus scandalisé rejeta avec indignation cette instance sacrilège, & s'écria, comment donc mes Peres! invoquer le Diable, jurer par lui, lui sacrifier, s'imir à lui par le sang & la parole: ce n'est donc pas ici la Société de Jésus-Christ, c'est la Société du Diable.

Reproches sévères, mais justes de M. d'Halicarnasse au Supérieur des Jésuites.

Le Procureur de la Société insiste à demander que le jurement au nom du Diable, soit permis.

Ce jurement au nom du Diable, & ce Sacrifice se font en prêtant le serment de fidélité au Roi: ils se renouvelent chaque année au commencement de la troisième lune, qui paroît ordinairement au mois de Mai: vous voulez sans doute, Monsieur, que je vous en fasse le détail; le voici.

Comment se fait le jurement du Diable.

On égorge les victimes qui sont un bœuf, des poules & des canards, leur sang est réservé dans une grande coupe:



IX. LET-
TRE. 1740. pe : on place les viandes partagées en quartiers sur les deux coins de l'Autel , & la grande coupe sur le milieu ; les Bonzes richement parés montent à l'Autel en présence du Roi & de toute la Cour , ils mêlent le sang des animaux immolés avec du vin de ris , & récitent des prières en invoquant le secours de tous les Dieux : mais ils offrent le sacrifice spécialement à l'idole du Diable. à présent, qu'on appelle le *Mâqui*. Le grand Bonze consomme le sacrifice en buvant une partie du sang dans une coupe d'or ; il se tourne ensuite vers le Roi qui s'avance jusqu'au pied de l'Autel , se prosterne par terre , adore le Diable , & reçoit de la main du grand Bonze une autre coupe d'or pleine du même sang & du même vin , il le boit avec un grand respect , & se retire en adorant l'Idole. Alors les deux principaux Seigneurs de la Cour s'avancent aux deux coins de l'Autel , reçoivent chacun une coupe , où il y a du même sang & du même vin , & tenant ces coupes entre leurs mains proferent à haute voix les paroles suivantes. *Je N... promets une fidélité inviolable à mon Roi , & si jamais je venois à le trahir , je veux que le Diable-à-présent sur cet Autel m'étrangle de même que j'avale cette coupe sacrée : en même tems ils boivent la liqueur sacrée de leurs coupes , qu'ils remettent aux Bonzes ; ce que fait toute la Cour successivement ; les hommes aussi-bien que les femmes , chacun selon son rang.*

Les Jésuites permettent ce jurement sous le faux prétexte d'une direction d'intention. Voilà Monsieur , ce qu'on appelle le jurement du Diable , le sacrifice de *Mâqui* , le serment de fidélité. Les Evêques & les Millionnaires François & sur-tout M. de Flory , avoient toujours regardé ce jurement & ce sacrifice comme un Idolâtrie de l'espèce la plus horrible & comme un pur Manichéisme : Ils avoient toujours défendu aux fidèles d'y prendre aucune part. Les Jésuites au contraire & permettoient à leurs chrétiens , à qui ils enseignoient un moyen simple & facile de le faire , sans le moindre péché veniel ; vous pouvez , disoient-ils , à leurs Néophites , vous pouvez en sûreté de conscience , & sans offenser Jesus-Christ , assister à ces sacrifices , boire

re à la coupe sacrée , & jurer par le Diable , pourvu que vous fassiez auparavant un acte intérieur de ne point croire à ce que croient les payens ; que vous ayez un petit crucifix caché dans votre manche , & que quand vous vous prosterneriez pour adorer extérieurement l'Idole du Diable, placée sur l'autel , vous ayez l'intention secrète d'adorer l'image de Jésus-Christ, cachée dans votre manche. Pour soutenir cette affreuse Théologie , les Jésuites disoient que dans un pays où la foi est naissante , il faut permettre certaines choses dont on aura dans la suite plus de loisir & de moyen de désabuser le peuple ; qu'il vaut mieux conduire les gens en Purgatoire que de les laisser aller en Enfer. Les François croyoient différemment & enseignoient qu'on ne peut pas permettre le mal dans l'espérance d'en tirer un bien : & que cette Idolâtrie exclu les hommes du Ciel , & les livrent au maître qu'ils invoquent dans leur serment & dans leur sacrifice : qu'au reste si les chrétiens venoient à être persécutés pour avoir fait refus de sacrifier au Diable , la grace de Jésus-Christ les soutiendrait : qu'il étoit glorieux de mourir pour la défense des Loix du Seigneur , & qu'il n'y avoit pas de plus grands maheurs , que de vivre & mourir Idolâtre & Apostat. *Ab sit istum (a) rem facere &c. , si appropriavit tempus nostrum , moriamur in virtute : & non inferamus crimen gloria nostra.* Les persécutions n'ont jamais nuit à l'Évangile : *le sang des Martyrs , dit Tertullien , est une semence des chrétiens : Sanguis Martyrum , est semen Christianorum.* Sans doute , ajoutoient-ils , que les premiers chrétiens ne croyoient pas que la direction d'intention fut suffisante pour justifier aux yeux de Dieu , les actes extérieurs de l'idolâtrie ; eux qui aimoient mieux périr au milieu des tourmens les plus affreux , que d'offrir le moindre grain d'encens aux Idoles.

C'est- ce que M. d'Halicarnasse répète toujours à ces peuples dans ses exhortations , & Dieu merci ce n'est pas sans fruit ,

O 2

IX. LET-
TRE. 1740.

Les Missio-
naires
Français
rejetent ces
abominable
juremens.

La fille du
Roi refuse
de jurer au
nom du
Diable.

(a) Jud. Machab. L. I. ch. 9.

**TX. LET-
TRE. 1740.** fruit, une Dame, la nourrice du fils aîné du Roi, qui avoit eu jusqu'aujourd'hui la foiblesse de faire ce serment, a eu assez de courage pour s'en excuser cette année, je ne saurois, dit-elle au Roi, je ne saurois jurer par le Diable, ni lui sacrifier; je suis chrétienne & ma Religion me le défend; mais je suis prête de jurer par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le ciel & sur la terre, que je serai fidèle à mon Prince; ma Religion me l'ordonne encore plus expressément que toutes les loix de l'Etat. Car notre Dieu nous apprend de rendre au Roi ce qui est du au Roi, & St. Paul son Apôtre, nous enseigne d'obéir à ceux que la providence a placé sur le Trône pour nous commander.

Le Roi est satisfait des raisons que les chrétiens alléguent pour ne pas jurer au nom du Diable. Quelques jours après cette victoire sur le Diable *Mâqui*, un certain Mandarin également superstitieux & adulateur; releva devant le Roi le trait de cette Dame qu'il acusa de témérité, & qu'il voulut rendre suspecte: Sa Majesté répondit, j'avoue qu'elle est téméraire, mais un Roi n'a rien à craindre de la part de ses sujets chrétiens: leur fidélité est inviolable. Plusieurs personnes refusèrent généreusement comme cette Dame de prêter le même serment, & il n'y a nulle recherche contre eux: il paroît que les miséricordes du Seigneur ne seroient point éloignées, si tous les Missionnaires cherchoient uniquement sa plus grande gloire.

Délivrance. & un possédé par M. Bennetat. M. Bennetat lui-même qui avoit été accusé de Janféisme par le Pere Martiali & par les Jésuites, a opéré un prodige qui devoit fermer la bouche à ses acufateurs: il a délivré un possédé extraordinairement furieux, connu de tout le peuple, & que moi-même j'ai vu: il s'est acquis par-là, une réputation d'Apôtre. Les Payens même en ont été saisi d'admiration: le Mandarin du Bourg de Chamoi, lieu de la délivrance, est un homme d'esprit & un Philosophe, qui connoissoit l'homme obsédé, & l'avoit cru sans remède; il fut si surpris de sa guérison, qu'il ordonna sur le champ à son Ecuyer d'offrir de sa part à M. Bennetat un cheval de main, le priant de ménager une santé si précieuse au Peuple

ple & aux gens de bien , & d'agréer le présent qu'il lui faisoit de ce cheval , afin qu'il ne s'épuisa point en parcourant à pied les bourgs & les campagnes. Il est encore de notoriété publique que le Diable lui avoit déjà obéi une autrefois. M. de La - court Supérieur des Missionnaires François a aussi le même don ; j'en ai vu plusieurs témoins , & même j'ai ouï dire à des Jésuites (aveu singulier) qu'ayant éprouvé inutilement les exorcismes sur des obsédés , ils les lui renvoyèrent & qu'il les délivra : n'en soyez pas surpris , quand la foi est vive & pure , on peut faire des miracles au nom du Tout-puissant : le témoignage d'un Jésuite en faveur de M. Bennetat , & d'un autre Missionnaire François , est sans contredit le témoignage le moins suspect.

M. le Visiteur a écrit à la Propagande pour demander la confirmation de ses décrets , la cassation de la protestation des Jésuites & de l'apel des Récolets & la punition du P. Martiali ; ce séditieux qui aime mieux communiquer avec le Diable qu'avec les Missionnaires François , & qui est parti pour l'Europe , où il prétend porter ses plaintes contre nous : Le Prélat demande aussi qu'elle nomme un Evêque François , au cas qu'il ne soit pas encore nommé , il avoit déjà demandé M. de Lollières ; mais nous avons appris qu'il avoit été fait Evêque de Siam , il souhaiteroit que M. Bennetat ou M. le Febvre le fut pour la Cochinchine : l'un & l'autre en sont dignes par leur science & leurs bonnes mœurs.

Du reste quoique nous n'ayons reçu de Macao aucune provision cette année courrante , ni en argent , ni en farines ni en vin , qu'il ne nous soit pas même permis d'espérer du biscuit avant un an , M. d'Halcaruasse est toujours plus animé à la perfection de son ouvrage ; mais depuis Macao on le voit diminuer chaque jour , quoique son esprit soit encore le même , il me répète souvent notre devise , vaincre ou mourir : il a écrit au Pere Miralta , Procureur de la Propagande , que bien qu'il eut manqué à son devoir & violé tous les droits de la société , en lui retenant les provisions ,

IX. LETT.
T. 1740

M. d'Halcaruasse
demande à
Rome la
cassation
des Apels.

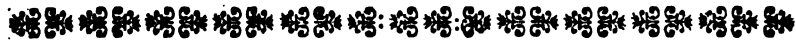
Les provisions manquent à M. d'Halcaruasse.

IX. LET-
 1740. visions , rien ne l'empêchera de faire ses visites , quand il
 devrait demander l'aumône : il me dit souvent faisons bien ,
 tandis que nous pouvons , si nous périssions comme nos
 compagnons de voyage & nos prédécesseurs , au moins tout
 ne sera pas perdu. Dieu veuille que ce ne soient pas-là
 des pressentimens ou prophéties ; il est vrai que nous som-
 mes mal , il est moralement impossible que nous n'essuyons
 quelques rudes tempêtes , dans cette galère : trop heureux
 si nous n'échouons pas , nous sommes obligés de vivre dans
 une défiance continuelle & de regarder devant & derrière
 nous , comme celui qui se voit environné de filoux & d'af-
 fassins : ce qui nous console , c'est que Dieu est le maître de
 notre sort , & que nous ne sommes exposés à tant de
 périls , que pour soutenir sa cause & celle de son Eglise.

*M. d'Hal-
 icarnasse
 est environ-
 né de tous
 les dangers.*

J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

*Visite des
 trois Pro-
 vinces du
 Nord.*

DEPUIS ma dernière lettre qui contient des faits si ex-
 traordinaires , j'ai parcouru la plus grande partie de la
 Cochinchine. Et M. d'Halicarnasse d'une santé extrêmement
 afoiblie & hors d'état de faire la visite de toutes les Eglises
 de ce Royaume , s'est contenté de faire (a) celle de trois
 Provinces du Nord : Elles sont les plus faciles à parcourir.

(Je

(a) Il avoit visité l'année précédente , Cham & Hué,

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 111

(Je vous ai déjà dit que pour le bien de la paix, M. le Visi- X. LET.
 fiteur les avoit ajugées aux RR. PP. Jésuites.) A l'égard ^{TRE. 1740.}
 des autres Provinces méridionales qui sont d'un plus diffi- ^{M. Favre}
 le accès, il m'a fait l'honneur de m'envoyer les visiter à sa ^{est consti-}
 place; il me constitua donc à cet éfet Provisiteur Apo- ^{tue Provi-}
 stolique, suivant le pouvoir qui lui étoit acordé par ses Brefs, ^{sieur pour}
 & choisit pour Secrétaire pendant mon absence, un Chi- ^{les Provin-}
 nois qui lui servoit d'interprète, homme en qui il avoit re- ^{ces du}
 connu beaucoup de probité & de sagesse, & qu'il avoit or- ^{Midi.}
 donné Prêtre malgré l'envie & les opositions de certains ^{Il part}
 Péres. A peine M. d'Halicarnasse m'eut déliivré mes lettres ^{pour aller}
 de Provisiteur, que je ne songeai plus qu'à m'acquiter ^{en ces Pro-}
 de cette importante commission. Je partis le 21. Aoust par ^{vinces.}
 des chaleurs excessives, pour me rendre à la Province de
 Cham par terre, & de Kéthà: je marchai encore pendant
 vingt jours *in nomine Domini*, acompagné de M. Rivoald Mis-
 sionnaire François, & nous arrivâmes à Nathlang près du
 Royaume de Ciampa, sans pouvoir pénétrer plus avant, à
 cause de la guerre & de la saison pluvieuse qui commençoit,
 pendant ma route j'ai été souvent le triste témoin des mœurs
 corrompues des habitans de ce pays. Nos porte-faix qui ^{Mœurs}
 étoient des vigoureux payfans voulurent avoir des femmes, ^{corrompues}
 & suivant l'usage du pays, ils furent faire cette emplette au ^{des gens des}
 premier marché; elles leur couterent quinze sols la pièce, ^{Pays.}
 & n'avoient que vingt ans: mais les Faquins pour leurs
 quinze sols, ne les garderent que huit jours. En repassant
 par un autre marché, l'un d'eux, que ces camarades acu-
 serent d'être prodigue, en acheta une autre pour vingt cinq
 sols.

Dans le tems que nous étions à la Province de Phuyen, ^{Les Esq-}
 il nous fallut faire, *le medecin malgré nous*. Des courriers qui ^{peans sont}
 aloient de tous côtés cherchant des medecins pour une ^{regardés}
 Dame qui étoit à l'extrémité, nous ayant rencontrés, ^{comme des}
 nous prièrent avec les instances les plus vives de soulager ^{medecins}
 cette Mandarinne; mon compagnon eut beau leur répéter ^{par les gens}
 du Pays.
 cent

X. LET- cent & cent fois que nous n'étions pas médecins, ils réité-
 TAE, 1740. rent leurs prières, & voulurent absolument nous conduire
 chez la malade: Nous sommes persuadés, disoient-ils, que
 les Européens savent tout, & principalement la médecine.
 Nous nous laissâmes gagner, dans l'espérance de donner à
 ces payens au moins une idée de la complaisance charitable
 que la Religion chrétienne inspire. M. Rivoald, à qui cet-
 te aventure ne plaisoit point, me dit, vous ferez si vous
 voulez le médecin, car pour moi je n'y entens rien, je lui
 promis d'agir en sorte de ne nous attirer aucune reproche,
 nous entrâmes donc, au Palais de la malade: le Mandarin
 nous fit d'abord mille politesses & nous promit cent *Quans*,
 (a) si nous pouvions guérir sa Dame: je m'approchai du lit
 de la malade qui étoit entourrée de femmes & de méde-
 cins; ma présence les frapa; tous se tinrent dans le silence
 & fixerent leurs regards sur moi: j'interrogeai la malade &
 n'eus pas de peine à comprendre son mal, qui n'étoit qu'u-
 ne indigestion. Le Mandarin fort empressé me répétoit,
 comment la trouvez-vous, M. le Médecin? Croyez-vous
 de pouvoir la guérir? Je voudrois, lui dis-je, pouvoir ré-
 médier aux maux de son ame, comme j'espère de soulager
 ceux de son corps. Ah! mon Pere, ajouta le Mandarin,
 si vous la guérissez, elle se fera chrétienne & moi aussi:
 je fis prendre à la malade deux pillules dorées; & pour lui
 ôter le goût de la médecine & lui ranimer le cœur, je lui
 donnai encore quelques gouttes d'eau de milice dans un
 doigt de vin de Kere; cette médecine fit un effet si merveil-
 leux que la Dame s'écria quelque tems après, je suis gué-
 ries. Son indigestion passa, & le cœur qui lui avoit man-
 qué si souvent, fut bientôt ranimé. Dans moins d'une heu-
 re, nous lui vîmes prendre du thé avec la tranquillité d'u-
 ne personne en bonne santé: les médecins du pays étoient stu-
 péfais, de voir qu'une si petite médecine eut opéré une guérison.
 si.

*Le Provi-
 siteur con-
 traint de
 faire le
 médecin.*

*Le Man-
 darin pro-
 met au
 Provisiteur
 de se faire
 chrétien, s'il
 guérit son
 épouse.*

(a) Cent *Quans* valent environ 100. L. argent de France.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 113

si prompte , ils vouloient acheter le reste de mon eau de milice , & m'en auroient donné tout ce que j'aurois voulu ; la Mandarine demandoit que nous passassions la nuit chez elle ; le Mandarin nous en fit aussi de vives instances : mais nous voulumes absolument partir , parce qu'elle diferoit de se faire chrétienne. Alors le Mandarin fit apporter une somme d'argent sur un bassin , se prosterna par terre & nous pria d'accepter cette marque de sa reconnoissance. Nous lui dîmes que nous étions charmés d'avoir guéri son épouse : que puisqu'elle vouloit diférer de se faire chrétienne , nous n'avions plus rien à faire dans son logis. Le Mandarin répondit ; à votre retour , venez chez moi je vous prie , & nous nous ferons chrétiens.

Ce même soir nous fîmes encore deux mortelles lieues , pour nous rendre au pied d'une montagne d'un accès difficile , qui sépare la Province de Phuyen d'avec celle de Nharu. Le lendemain nous la traversâmes avec beaucoup de peine & de fatigues , en six heures de tems : les sables de l'autre côté de la montagne se trouverent si brulans , que nous ne pûmes faire le reste du trajet d'environ un quart de lieues , jusqu'au village où nous devions loger , sans avoir les pieds tout brulés : Ce fut-là la plus forte journée que je fis de ma vie , quoique j'en aie fait quelque fois de violentes. Par surcroi de malheur , nous eûmes ce même soir la visite d'un voleur , qui s'étoit caché sous les planches de notre chambre. Mon compagnon & notre suite étoient plongés dans un profond sommeil ; pour moi , soit que la fatigue m'eut trop échauffé , ou par un trait de providence , je ne pus fermer l'œil : Un bruit sourd & comme d'une personne qui se remuoit , me fit éveiller nos gens. Ils allumèrent la lampe : je la pris , & après avoir visité tous les recoins de la salle sans rien trouver , je m'avisai alors de lever une planche de dessous mes pieds , & de regarder dans le vuide qui étoit entre le plancher & le rez de chaussée , à trois pieds environ de hauteur , j'aperçu un homme étendu

X. LETT.
T. 1740.
Le Provi-
fiteur refu-
se de l'ar-
gent.

Départ du
Provisi-
fiteur d'au-
près de la
malade.

Voleur ca-
ché dans le
logement
du Provisi-
fiteur.

X. LET-
REL. 1740. de son long : voici , dis - je à M. Rivald , voici celui dont j'entendois le bruit ; on se saisit du voleur , & nous veillâmes le reste de la nuit : ce malheureux que nous crûmes être l'espion des autres voleurs , étoit entré par un trou qu'il avoit fait dans la terre : nous le chatiâmes en Missionaires , c'est - à - dire , que nous ne lui fîmes qu'une bonne mercu-riale. Quelques jours après le maître du logis , crainte d'en être aculé lui-même , le dénonça & le fit mettre à la (a) cangue.

*Ouverture
des visites
du Provi-
sieur.*

Le 19. Sept. j'arrivai enfin à Lemtuyen , Bourg principal de la Province de Nathlang , j'y ouvris mes visites ; il s'agissoit d'une difficulté assez épineuse , dont il ne fera pas hors de propos de vous donner une connoissance suffisante , quoiqu'elle m'oblige à remonter à un trait d'histoire , que je voudrois volontiers ensevelir. Dès que M. Alexandre premier Evêque Italien en ce Royaume , eut formé le dessein de chasser de ces Missions tous les Missionaires François , il prit pour le mieux exécuter l'aide des Jésuites & sur-tout du Pere Lopes Supérieur de la Société , homme véritablement à toutes mains : Cet Evêque & ces Peres commencèrent leur entreprise par une visite pastorale , passant d'une Province à l'autre jusqu'au Camboje. A leur retour de ce Royaume , ils amenèrent avec eux deux Peres Récollets , le Pere Valere Allemand , & le Pere Séraphin Napolitain. M. Alexandre honora d'abord le Pere Valere de la qualité de son Grand - Vicaire , & lui ordonna de s'établir à Lemtuyen , malgré l'opposition des François. Ce nouveau Grand - Vicaire fit bâtir une petite Eglise tout à fait voisine de celle des Missionaires François , & dès qu'elle fut achevée , il ordonna à M. Gonges Missionaire François , d'aller travailler ailleurs qu'à Lemtuyen , & aux chrétiens de venir
tous

*Visite de
l'Evêque
avec les Jé-
suites qui
avoient
causé la
division.*

(a) Ce sont deux grosses barres longues comme une échelle de huit pieds qu'on met sur les épaules avec un clef traversière sous le menton & l'autre derrière le col ; en sorte que le criminel a la tête au milieu : on peut juger delà du genre de supplice.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 115

tous à son Eglise. M. Gongs déjà fort âgé , amateur de X. Lrr. la paix & ennemis de la chicanne , se retira dans les vil-^{TRE. 1740.} lages des montagnes ; mais la plus-part des chrétiens refuserent d'abandonner l'Eglise des François. M. de Flory ayant appris que le Pere Valere agissoit injustement envoya un autre Missionnaire François à Lemtuyen pour apaiser les chrétiens, qui étoient vivement choqués du procédé du Pere Récolet : Cet autre Missionnaire François voyant l'inutilité de s'opposer à une querelle si mal fondée, se retira encore, pour éviter une excommunication dont il fut menacé. Alors M. de Flory se porta lui-même à Lemtuyen & s'oposa au P. Valere, encouragea les chrétiens à la fidélité & à la constance : En sorte que cette chrétienté se divisa ; les uns étoient pour le P. Valere, & les autres pour M. de Flory : voilà le fait passé en 1732. voici comme j'ai tâché d'y remédier: *Le Procureur tâcha de rétablir la paix.* Je visitai les deux Eglises ; de deux confreries des morts, j'en fis une, que je mis sous la direction de l'ancien catéchiste des François : je réunis encore dans une charité fraternelle tous les autres chrétiens, & je décidai que l'Eglise des François seroit la mere Eglise, c'est-à-dire la Paroisse où l'on feroit les prières acoutumées & où les enfans seroient batisés, que celle du P. Valere, qui étoit mort sans successeur, seroit déservie par les Missionnaires François jusqu'à ce que Rome en eut décidé autrement.

Cette décision causa une grande joie parmi ces chrétiens qui croyoient n'avoir ni dons ni paroles proportionés à *Eloge de M. de Carbon décidé en cette Province.* leur reconnoissance : Je trouvai tant de ferveur & de bonne foi dans les autres Eglises de cette Province, qui n'avoient point été divisées, que je ne les quitois qu'avec beaucoup de regret. La relation que j'eus encore des Eglises de Ciampa & de celles du Dounai, me fit aussi un plaisir infini, parce que tout y alloit bien.

Avant que de quitter Lemtuyen, nous chantâmes un office solennel pour le repos de l'ame de M. de Carbon, (a)

P 2

notre

(a) Il étoit Toulousin, âgé de trente cinq ans.

X. LET-
TRE. 1740. notre compagnon de voyage , qui est enterré dans l'Eglise paroissiale , étoit venu dans cette Province de Nathlang presqu'aussitôt qu'il fut débarqué ; son zèle avoit été trop ardent , & le Seigneur l'avoit voulu récompenser bientôt de son sacrifice & de ses travaux : car il n'y avoit vécu qu'environ trois mois. Les chrétiens qui s'étoient déjà aperçu de son rare mérite , l'avoient extraordinairement regretté ; c'étoit en vérité un excellent Eclésiastique , qui joignoit à beaucoup d'esprit un sçavoir distingué & une piété solide. Le catéchiste qui prononça , ou plutôt qui chanta son éloge , le compara à des leurs agreables qui n'ont d'autres défauts que de mourir trop tôt.

Le même matin que nous devons partir pour aller à la Province de Nharu , un vieillard tout chauve , vint se jeter à nos pieds , nous demandant en grace de vouloir l'écouter , lorsque nous l'eûmes fait relever , il se mit à raconter l'histoire suivante.

Vau singulier d'un Bonze converti à la foi.

Il y a plus de vingt ans que je ne me suis pas confessé de mes fautes , je suis vieux & je mourrai bientôt , il est tems enfin que je fasse pénitence , & que je pense sérieusement à sauver mon ame. Autrefois je fus soldat , je désertai & me fis Bonze pour ne plus servir , & j'avois fait encore quelque chose de pis : croyez - vous , mon Pere , que je puisse me sauver ? Sans doute , lui dis - je , vous pouvez encore obtenir ce bonheur , pourvu que vous vous repentiez sincèrement de vos péchés : quelle est cette autre mauvaise chose que vous faites encore ? La voici répondit - il , étant soldat mon Capitaine me manda un jour avec trente autres de sa compagnie , pour chasser un tigre , nous nous armâmes de nos lances & nous fûmes à cette chasse : parvenus à l'endroit , nous entourrâmes un petit bois où étoit la bête , chacun de nous devoit faire un pas à tous les cris de notre Commandant : l'endroit que j'avois à pénétrer , étoit affreux , j'entendis la voix d'un de mes camarades , qui crioit que le tigre paroïssoit , notre sergent nous exhortoit

soit à ranimer notre courage ; mais la crainte que j'eus d'être dévoré par cet animal furieux , m'arracha un vœu impie : je promis , si j'échappais , de donner après ma mort une de mes jambes au Dieu du Ciel & l'autre à But , le grand Dieu de ce pays ; que chaque jour je ferois ma prière du matin à Jésus , & celle du soir au Diable (a) : & tout de suite je perce les broffailles ; j'attaque le tigre , nous le combattons & il est pris après s'être défendu vigoureusement. Trois de mes compagnons avoient été dangereusement blessés , & moi je n'eus point de mal , je crus que c'étoit mon vœu qui m'avoit préservé , je le renouvelai & le mis en pratique , priant Jésus le matin , & le soir But , d'éloigner de moi les malheurs de la vie , & je conserve avec beaucoup de soin mes deux jambes pour les laisser à qui elles appartiennent. Quelques tems après cette chasse , je fus trouver le Pere Mathieu François qui revenoit du Ciampa , je le priai de me confesser , mais avant de le faire je voulu lui raconter mon histoire. Pauvre misérable ; s'écria-t-il , qu'avez-vous fait ! Un chrétien peut-il servir à deux maîtres ? Donner ainsi ses jambes , prier Jesus , But & le Diable ? Il faut que vous renonciez à But & que vous demandiez pardon à Jésus-Christ de votre crime , autrement je ne vous confesserai pas.

Je répondis au Pere , comment voulez - vous que je renonce à But qui m'a sauvé du tigre ? Ce seroit une ingratitude , & je ne puis pas renoncer à ce que j'ai donné : vous savez que je suis homme de parole , quand je promets une chose , je la tiens : j'ai donné la droite à Dieu , & la gauche à But , & je ne leur ai pas donné grand-chose ; car il ne les auront que lorsque je ne pourrai plus m'en servir , c'est - à - dire , après ma mort. Peu m'importe que chacun d'eux prenne alors sa portion , & qu'ils en

P 3

dispo-

(a) Il confondoit But & le Diable en leur donnant le même nom.

X. LET.
THE 1740.

Vœu singulier d'un Bonze converti à la foi.

Faux préjugés de ce Bonze.

X. LET-
FEB. 1740. disposent comme ils voudront , si vous pouviez les enga-
ger à renoncer eux-mêmes au don que je leur ai fait ,
je me dédirai , & je donnerai mes jambes , ces inutile^s re-
liques , à qui vous trouverez bon , cela m'est assez indiffé-
rent ; il n'en est pas de même de la prière que j'ai faite cha-
que jour au Diable , je suis déchiré de remords depuis quel-
que tems : Je reconnois en éfet que je suis le plus grand
pécheur , qu'il y ait sur la terre ; j'ai commis toutes sortes
de crimes , sur-tout quand j'étois Bonze ; là-dessus il se
mit à pleurer , en criant de toutes ses forces *mea culpa , mea
maxima culpa*. Mon Pere ordonnez-moi tout ce qu'il vous
plaira , je proteste & je jure en présence de tous les chré-
tiens , que j'accomplirai la pénitence que vous m'imposerez.

*Sentiment
de péniten-
ce du Bon-
ze.*

Je lui remontrai que ce n'étoit pas But , mais Dieu qui
l'avoit sauvé , que But n'avoit nul droit sur un chrétien ,
que cette Idole ne pouvoit ni accepter ses ofrandes , ni y
renoncer , que le don d'une de ses jambes à ce faux Dieu ,
n'étoit point une action indifférente ; mais un grand péché
& un sacrilège , que l'homme n'avoit que l'usage de ses
membres dont la propriété apartenoit au Createur , & qu'il
n'étoit point maître d'en disposer , ni pendant sa vie , ni
après sa mort , sur-tout en faveur du Diable (a). Je l'ex-
citai à la contrition , il me parut touché , je le consolai en
lui rapellant les misericordes du Seigneur & je lui ordon-
nai de le faire bien instruire de notre religion pendant quin-
ze jours & d'aller en suite trouver le Missionnaire de la Pro-
vince qui le recevroit à pénitence , je sçus quelques mois
après que M. Bennetat avoit achevé sa conversion.

*Visite de la
Province
du Nharu.*

La justice , la joie & la paix ainsi rétablies à la Provin-
ce de Nathlang , je passai à celle de Nharu , j'y parcourus
les Oratoires , & je fus m'arrêter au Bourg qui porte le mê-
me nom que la Province. Le Pere Séraphin compagnon
du Pere Valere , avoit aussi bâti une petite Eglise au préju-
dice

(a) *Dii gentium Dæmonia.*

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 119

dice de celle des Missionnaires François , & s'étoit servi de X. LXX. moyens peu convenables pour diviser les chrétiens ; je déci- TRR. 1746. dai encore comme à Lemtuyen , & j'y rétabli les Dévotes de la Croix selon l'intention de M. d'Halicarnasse. Alors un catéchiste nommé Jean-Baptiste qui entend assez bien le latin , me proposa la difficulté suivante. Autrefois M. de Flory avoit fait bâtir une Eglise dans un village à une lieue de Nharu , qu'il avoit dédiée à mon Patron S. Jean Baptiste ; mais le Pere Valere ayant visité cette Eglise , il voulut qu'elle fut dédiée à S. Didace , jadis , Franciscain , que nous ne connoissons guère : cette réforme a occasioné la division parmi les chrétiens & donne chaque jour celle de tenir des discours peu charitables &c.

Je décidai que le Titulaire de l'Eglise seroit toujours S. Jean-Baptiste , & j'exhortai néanmoins les chrétiens à avoir une grande confiance à S. Didace. On trouva cette déci- *Le Provisi-
teur & sa
compagnie
sont empoi-
sonnés.* sion sans réplique ; mais la mort par des voyes illégitimes faillit à décider une autre question : nous crûmes d'avoir été tous empoisonnés à la réserve de deux de nos gens , il fallut nous sauver la vie par des violentes médecines ; mais il n'y eut point de remède assez efficace pour un de nos plus forts porte-faix , âgé de vingt quatre ans. Après sa mort , son corps se trouva tout noir , ce qui fut au jugement des médecins , un indice certain de son empoisonnement. Dès que nous fûmes en état de nous soutenir , nous nous tirâmes de-là pour aller à la Province de Phuyen ou l'air est meilleur & ces gens sont plus sûrs.

Notre marche fut extrêmement rude , les rivières étoient débordées & les chemins rompus : en arrivant à Phuyen M. Rivoald tomba dangereusement malade , & quand je l'eus tiré de danger , je tombai à mon tour presque sans espérance d'en pouvoir revenir : une fièvre chaude m'avoit saisi si violemment , qu'elle m'otoit de tems en tems tous senti- *Maladie
du Provisi-
teur.* mens. Je reçus le S. Viatique le jour de la Toussaint. Je mourois plein de confiance dans les miséricordes du Sei-
gneur

X. LET-
TRE. 1740.
*Le Provi-
sieur hors
de danger
de mort.*

gneur , qui paroissoit vouloir m'appeller à foi au milieu de l'âge , & par une suite de travaux que j'avois entrepris en son nom. On me croyoit déjà perdu , lorsqu'on me donna pour me satisfaire une écuelée d'eau tiede , je fit signe qu'on m'en donnât une autre : cette boisson abattit ma fièvre , je m'assoupis ; & à mon reveil je me trouvai mieux ; au bout de quatre ou cinq jours , je fus en état de me lever. Pendant ma maladie , le garçon qui me donnoit un bouillon , vit un serpent sur ma natte & à mes côtés : il s'écria le Diable est auprès du Pere ; je lui dis donnez - moi de l'eau bénite , je le chasserai , il répondit , c'est un Diable de serpent , ils trouverent le moyen de le tuer , & en firent la matière de leurs discours & de leurs conjectures : les uns affuroient que la mort du serpent signifioit que j'avois triomphé de mon mal : les autres au contraire en tiroient un augure sinistre. Tandis qu'ils dispuetoient là-dessus , un corbeau vint croasser sur le coin de notre toit , un Néophyte dit d'abord , n'est - ce pas - là encore un nouveau motif de pronostiquer ? Cela signifie répondit un autre , que l'arche ne flotte plus , & que notre Provisieur est hors de danger : leur dialogue me fournit l'ocasion de leur démontrer la vanité superstitieuse de leurs augures , & de les convaincre que c'est une foiblesse indigne d'un chrétien de vouloir préjuger l'avenir sur des événemens , qui n'y ont aucun raport , qu'on doit s'abandonner à la providence , sans se repaître d'espérances téméraires , s'affliger de craintes frivoles.

*M. d'Halicarnasse
rapelle à lui
son Provi-
sieur.*

Quelques jours après M. d'Halicarnasse , à qui je n'avois point marqué ma maladie qui l'auroit inquieté , m'écrivit de hâter mon retour : je me transportai le plutôt qu'il me fut possible au Bourg de Chamoi , pour y terminer la grande querelle du Pere Martiali , qui à l'exemple du Pere Valere & du Pere Séraphin , avoit bâti une Eglise à Didon proche de Chamoi , uniquement pour usurper la chrétienté des François & abolir la mémoire de M. de Flory & de ses Confrères , qui y avoient travaillé avec tant de succès.

L'Eglise

L'Eglise des François est une des plus belles de la Cochinchine, elle est dédiée à S. Charles Borromée ; mais pour des raisons de convenance le Pere Martiali l'avoit interdite.

X. LET.
T. II. 1740.
Décision
faite à
Chamoi
par le Pre-
viseur

Je décidai que l'Eglise de Chamoi seroit à perpétuité, la paroisse du Lieu ; & que la chapelle du Pere Martiali seroit sous la direction des Missionnaires François jusqu'à nouvelle division de Rome.

Conséquemment à cette Justice, je rétab'is encore à Chamoi les Dévotes de la croix, qui avoient été bien maltraitées, sous prétexte qu'elles avoient prié pour M. de Flory, excommunié dans cette Eglise, selon le dire de ses ennemis : Comme M. d'Halicarnasse m'avoit expressément recommandé d'entendre les dépositions des chrétiens & de me mettre bien au fait de cette affaire, j'ouï les chrétiens, & j'examinai avec toute l'attention imaginable les motifs de cette excommunication, la manière dont elle avoit été déclarée & les suites facheuses qu'elle avoit entraînée après elle : voici le rapport que j'en fis à M. d'Halicarnasse.

En 1729. le Pere Lopez Supérieur des Jésuites mécontent de M. Laurent Prêtre Cochinchinois, qui travailloit avec fruit & applaudissement dans les Provinces du Nord, sollicita (a) ailleurs, (parce que dit-on les Jésuites vouloient être seuls dans ces bonnes Provinces :) M. Alexandre apella M. Laurent à Hué, il obéit sur le champ, & vint à l'audience du Prélat ; celui-ci fit des reproches vagues à ce Missionnaire & sur toute chose, il lui défendit de n'avoir plus aucun attachement pour M. de Flory. M. Laurent répondit à M. Alexandre, que M. de Flory étoit son Supérieur pour ce qui ne regardoit pas la juridiction de sa Grandeur, qu'il ne pouvoit pas l'abandonner lui ayant fait tant de bien & lui en faisant encore ; que son attachement pour sa personne dureroit jusqu'à la mort.

Rapport de
l'excom-
munié
de M. de
Flory.

Q

Cette

(a) M. L'Evêque Alexandre de faire retirer M. Laurent,

X. LET. Cette réponse irrita M. Alexandre, il dit à M. Laurent, si vous faites pénitence je saurai bien vous en faire repentir. Je ne veux plus que vous retourniez à Dinh-cat, & je prétens que vous vous sépariez de M. de Flory, j'en donne 24. heures pour y penser. M. Laurent laissa écouler les 24. heures sans rendre réponse à M. Alexandre : Alors le Pere Lopez s'étant abouché avec le Prélat, ils envoyèrent à M. Laurent un billet qui le suspendoit *ab omni officio Missionarii*. Le bon M. Laurent crut que le foudre lui étoit tombé sur la tête, il se trouva dans un terrible embarras, c'étoit un vénérable vieillard qui depuis trente ans avoit baptisé plus de vingt mille chrétiens, tout frappé qu'il fut des Anathemes de M. Alexandre & acablé de vieillesse & de chagrin, n'ayant pu obtenir une seconde audience, il résolut d'en aller informer M. de Flory au Phuyen, éloigné de Hüe à cent lieues. M. Laurent fit ce chemin à pied, raconta son aventure à M. de Flory : celui-ci l'ayant écouté le consola, en lui disant que M. Alexandre abusoit de son autorité en agissant contre toutes sortes de règles; que l'Eglise ni Rome ne l'entendoient pas ainsi, & il ajouta récrivez ici avec moi, dites votre messe dans mon Eglise, j'écrirai à M. Alexandre les raisons que nous avons. M. de Flory écrivit en effet à M. Alexandre pour lui représenter la désolation dans laquelle il avoit mis M. Laurent, que S. G. eut la bonté de lui marquer pour quel sujet il le précipitoit de cette façon &c. M. Alexandre méprisa la lettre de M. de Flory, & fâché contre la hardiesse de M. Laurent, il appella un autre Prêtre, nommé M. Nicolas, homme tout de Dieu, à qui il dit, j'en viens d'apprendre les sacrilèges que M. Laurent & M. de Flory font à Chamoi, vous qui êtes sage, qui me croyez, vous devriez les aller avertir de mon indignation contre eux, & des moyens que je saurai prendre pour les obliger à leur devoir; M. Nicolas consentit de porter les ordres de M. Alexandre & de les aller signifier aux deux coupables.

M. Ni.

1740
M. Alexandre veut contraindre un Missionnaire de se débaucher de M. Flory son Supérieur.
Son juste refus lui mérita une suspension.

M. de Flory fait de justes représentations à cet égard.

M. Nicolas bien instruit des volontés de M. Alexandre, arriva à Chamoi & se rendit à l'Eglise de M. de Flory, dans le tems que M. Laurent disoit sa messe, il publia à haute voix les ordres de M. Alexandre, qui portoient que M. Laurent étoit suspens, que sa messe ne valoit rien, & que les chrétiens péchoient mortellement de l'entendre. M. de Flory qui étoit à son confessional derriere l'autel, ayant entendu cette publication & le murmure des chrétiens, se leva & fut bien vite avertir M. Nicolas du scandale qu'il donnoit : M. Nicolas ne voulut point cesser, il crioit toujours plus haut, cependant la messe étoit déjà bien avancée : à l'elevation M. de Flory pria M. Nicolas de se mettre à genoux & comme il résistoit à une supplique si juste, M. de Flory lui mis la main sur l'épaule en l'obligeant d'adorer la sainte Hostie : voilà le fait, & le fait, je vous prie, qu'il faut bien retenir.

X Let.
T. III. 740.
Le l'épisc
de M. Ale-
xandre
cause un
horrible
scandal.

Après la messe, M. de Flory reprocha à M. Nicolas sa crudité & le scandale qu'il avoit donné ; celui-ci retourna à Hûé rendre compte de sa commission à M. Alexandre, qui l'obligea d'aller trouver son Grand-Vicaire, le Pere Razzini, & de faire exactement ce qu'il lui ordonneroit. Ce Grand-Vicaire dicta donc à M. Nicolas une lettre dans laquelle il disoit, qu'ayant voulu exécuter les ordres de M. Alexandre dans l'Eglise de Chamoi, M. de Flory s'étoit opposé & même d'une manière violente, ayant porté ses mains sur lui : quand M. Alexandre eut cette lettre, il la médita pendant trois ans pour savoir si elle étoit suffisante pour procéder juridiquement contre M. de Flory ; ses conseillers lui soutinrent toujours qu'elle ne suffisoit pas, qu'il falloit encore avoir quelques témoins, le Pere Lopez se chargea volontiers d'en trouver ; mais n'en ayant trouvé qu'un, qui n'avoit pas été présent au fait, qui étoit un bigame, ennemi de M. de Flory : M. Alexandre crut d'avoir trouvé un meilleur expédient que des témoins, il suposa que le fait étoit si notoire qu'il ne portoit aucune tergiversation. A ces causes il

Motifs de
l'excom-
munication
contre M.
Flory.

X. LET-
TRE. 1740.
*Expressions
surprenan-
tes em-
ployées
dans une
Lettre Pa-
storale con-
tre M. de
Flory.*

fit une Lettre Pastorale d'une longueur extraordinaire en date de Janvier 1732. , par laquelle il déclare que M. de Flory est un hypocrite , un loup ravissant , un coquin , un serpent venimeux , un homme d'un cœur très - cruel , un hérétique , & semblable à Arius , un Judas &c. *hypocrita , lupus ravidus , serpens venenosus , homo crudelissimus , hereticus , Ariusque similis , Judas &c.* Ce sont les expressions.

De plus cette Lettre Pastorale , est encore plus mauvaise par rapport à la doctrine qu'elle enseigne , elle permet aux Néophites d'aller aux comédies des Gentils , de manger de la graisse de cochon pendant tous les jours de l'année &c. Et enfin sous le N^o. 25. elle déclare que M. de Flory a encouru l'excommunication majeure pour avoir battu M. Nicolas ; que lui cependant ne l'excommunioit pas ; mais qu'il ne fait que d'avertir que la loi l'excommunie , qu'il n'a pas eu besoin ni de faire un examen , ni d'entendre des témoins. *Ideoque de lege tantum admonere vos tenemur , ut observetis eam.* Vous saurez encore mes enfans que M. Laurens est suspens &c.

Cette lettre Pastorale qui véritablement est pitoyable , donna fortement aux yeux & au cœur de M. de Flory ; elle fut aussi un sujet d'un grand scandale parmi les chrétiens. M. de Flory non seulement la méprisa ; mais encore la réfuta par sa façon d'agir , par ses discours & par ses écrits.

*Réponse de
de M. de
Flory.*

La déclaration qu'il fit avant sa mort , fait voir un zèle poussé à bout , qui ne paroît se soustraire à une autorité tyrannique , quoique légitime , que pour préserver son troupeau de la contagion & de l'erreur : *Si cogere vos voluerint , dit - il à son Peuple , ad accipiendum rectum pro obliquo , & obliquum pro recto , secus , vobis denegent absolutionem , melius est inhaerendo justitiae sequi voluntatem Dei usque ad mortem ; nihil damni accidet.* Ce zélé Missionnaire se recommande d'abord aux prières de ses chrétiens ; il les exhorte à tenir ferme dans l'observation des Loix de l'Évangile , & des Décrets des Souverains.

verains Pontifes : Si après ma mort , continuoit-il , il ne vient plus de Missionnaires François à la Cochinchine , & que les PP. de la Société par envie ou par vengeance , veulent vous forcer à embrasser le faux pour le vrai , ou le vrai pour le faux & qu'en cas de réliltence de votre part , ils vous refusent l'absolution , il est mieux de suivre la volonté de Dieu jusqu'à la mort , en perseverant dans la justice , & il n'en arrivera point de dommage. Voilà la véritable traduction du testament de M. de Flory , écrit en langue Conchinchinoise : les Jésuites n'échaperent pas cette occasion pour ataqucr sa mémoire , & l'accuser de Janfénilme. De concert avec M. Alexandre ils écrivirent à Rome qu'il étoit mort hérétique , savoir que l'acte de contrition fuffisoit lors même qu'on avoit abondance de confesseurs. *Sufficit actus contritionis , habitâ etiam confessorii copiâ.* Proposition fautive & tirée par les cheveux : comme on vient de le voir dans les paroles de son testament. Le P. Lopez Supérieur des Jésuites , & celui des Franciscains convinrent aussi devant M. d'Halicarnasse , qu'elle n'étoit pas mot pour mot dans l'article du testament de M. de Flory ; mais disoient-ils , en paroles équivalentes ; ce qui est encore faux. Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce qu'un zèle poussé trop loin a pu faire , dire ou écrire à M. de Flory : Je me borne à vous dire que s'il y a quelque chose de réprehenfible dans la conduite & les écrits de ce grand homme , on ne peut l'attribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne pensoient jour & nuit qu'à sa perte , & à celle des chrétiens , qui par leur ferveur condamnoient le relachement de ses ennemis : Après tout , est-il surprenant qu'un Pasteur qui meurt en combattant pour le salut de son troupeau , ait pu sortir des bornes d'une défense légitime ? Etant donc parfaitement éclairci que M. de Flory n'avoit point encouru l'excommunication à Chamoi , & que je rendrois bon compte à M. d'Halicarnasse de ce que je savois à ce sujet , je dis aux chrétiens qu'auparavant de les quitter , nous ferions un

X. LEY-
TRE. 1740.
Doctrines
de M. de
Flory dans
son testa-
ment : les
Jésuites en
prennent
occasion
pour le
traiter de
Janfénilte
déclaré.

La violence
a pu faire
passer à M.
de Flory les
bornes d'une
juste
défense.

X. L. L.
1740. service solennel pour le repos de l'ame de M. du Frenai leur dernier Missionnaire, & notre compagnon de voyage.

L'age de M. du Frenai. Le service se fit avec pompe, le catéchiste qui chanta son éloge, le compara au poivre aromatique, spécifique pour dissiper le mauvais air, faisant allusion au départ du Pere Martiali, qui avoit pris la fuite à l'arrivée de M. du Frenai, je repris ce catéchiste pour avoir nommé mal à propos le Pere Martiali; il demanda excuse de sa faute.

Ce M. du Frenai étoit Savoyard de Nation, nous avions étudié ensemble à Avignon, il avoit peu de dehors, mais en revanche il avoit une conscience des plus délicates: il avoit assisté M. du Carbon à la mort, & en revenant de Nathlang à Phuyen, il fut saisi d'un mauvais air qui l'enleva presque subitement: son zèle, l'auroit fait devenir un grand Missionnaire, & j'espère qu'il est un saint dans le Ciel.

*Le Provis-
seur re-
tourne au-
près de M.
d'Halicar-
nasse.* Les Eglises de Phuyen visitées; la joie & la paix reunies, je repartis avec M. Rivald pour venir à la Province de Quinin, que M. d'Halicarnasse a aussi adjudgée aux Missionnaires François: comme les Récolets Espagnols s'en étoient retirés, je n'y trouvai aucune difficulté de conséquence, non plus qu'à la Province de Quanglia assignée aux Jésuites. Je continuois ma marche en prenant quelquefois des chevaux, ou des porteurs pour nous aider à franchir certains précipices. Enfin j'arrivai à Hué l'avant veille de Noël en fort mauvais état: mais le plaisir de rembrasser mon saint Prélat m'eut bientôt remis.

J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E.



A M.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

JE puis vous assurer que M. d'Halicarnasse étoit aussi content de mon retour des Provinces Méridionales, que j'étois charmé de le voir assez bien portant, après avoir fait les Visites des Eg'ises des trois Provinces du Nord: Nous passâmes plusieurs jours à discourir de nos travaux, également avide l'un & l'autre d'apprendre nos succès, nous avions toujours de nouvelles questions à nous faire: il m'aprit qu'il étoit content de son Prêtre Chinois, que le Mandarin Om-cau, dont je vous ai parlé dans ma huitième lettre, avoit été sa fidèle compagnie dans le cours de ses visites: mais qu'une affreuse hydropisie le lui avoit enlevé quelque tems après son retour, & il me remit les cayers de ses Visites pour les mettre au net: Je les parcourus avidement & j'y lu avec un cœur pénétré de douleur & les yeux baignés de larmes, les mauvais traitements que M. d'Halicarnasse avoit reçu des Jésuites & sur-tout du Supérieur. Ce religieux tranchoit de pair avec M. le Légat & n'avoit pas honte de s'égalier à lui, en disant que sa dignité de Supérieur de la Société, valoit bien celle de Visiteur Apostolique; ce qui est si vrai, ajoutoit-il, qu'à Rome le Général des Jésuites, est aussi honoré & aussi puissant qu'un Cardinal: Le Pere Lopez enflé de ces sottes idées, ne daignoit pas rendre à M. le Visiteur l'honneur qu'un inférieur doit à son Supérieur: il se faisoit donner par ses partisans & dans la langue du pays, le même titre qu'on donnoit au Légat, on apelloit l'un & l'autre *Cha-ká*. Enfin pour comble de malheur, il

XI. LET-
 TRE. 1740.
*Arrivée du
 Provisi-
 teur auprès
 de M.
 d'Halicar-
 nasse.*

*Les Jésui-
 tes ont mal
 traités M.
 d'Halicar-
 nasse pen-
 dant ses
 Visites.*

*Leur Supé-
 rieur s'éga-
 le au Visi-
 teur & leur
 Général à
 un Cardi-
 con-
 nal.*

XI. LET- contesloit opiniâtrément sur les cérémonies des morts, qu'il
TRE 1740. permettoit aux Néophites, c'est-à-dire qu'il aprouvoit que
ceux-ci offrissent leur ris, leurs viandes aux mânes de leurs
Ancêtres, qu'il soufroit les libations sur les tombeaux, les
ornemens superstitieux des sépulchres, & même les prières

Affiction suivant le Rituel des Bonzes. Je fus si indigné de toute
de M. cette conduite, que je ne pus en dissimuler mes sentimens
d'Halicar- & ma douleur à M. d'Halicarnasse. Hélas! s'écria-t-il,
nasse & du en m'interrompant, votre douleur n'égale pas la mienne,
Provisiteur, je suis partagé & combattu chaque moment de diverses ré-
sur la con- solutions, je le vois, trop de menagement & de bonté,
duite des sont pernicieux avec certains esprit; mais d'autre part si le
Jésuites. Pere Lopez à commis ces fautes, le Pere François à Costa
semble les couvrir par une façon d'agir toute différente: le
Seigneur autrefois menagea quelque tems les habitans de So-
dome pour l'amour de Lot, qui étoit un homme juste; &
de plus le superbe Lopez est trop puissant, il y auroit trop à
craindre qu'il ne fit encore pis, si on tentoit de le punir:
il faut encore diférer quelque tems avant que de procéder
juridiquement contre ce Rebele.

Conversion
du grand
Catéchiste
des Provin-
ces du
Nord.

Conversion
d'un Caté-
chiste livré
aux Jésui-
tes dans le
mal.

Dans ces tristes conjonctures la conversion du Catéchiste
Om-duc des trois Provinces du Nord, qui jusqu'alors avoit
été entierement livré aux Jésuites, consola beaucoup M. le
Vifiteur: Ce Catéchiste depuis près de vingt ans se prêtoit au
Pere Lopez dans toutes ses manœuvres, & jusqués dans son
Idolâtrie: mais ayant reconnu l'Esprit de Dieu, dans la sim-
plicité évangélique de M. d'Halicarnasse, il se prosterna de-
vant lui & fit sa confession publique en ces termes. Illustre
Grand-Pere jusqu'à présent j'ai été trompé, j'observois les
cérémonies des Gentils à l'égard des morts: Je leur faisois
dresser des tables, je les invitois à se rendre présens; & à
venir se nourrir de la substance des alimens que je leur
ofrois; dans les prières publiques je nazillonois comme les
Talapins; je me prosternois devant les tablettes; je dou-
tois du vrai paradis & croyois celui des chrétiens. Le Pere
Lopez

Lopez m'a toujours assuré que tout cela étoit indifférent , XI. LET- que ces cérémonies se faisoient à peu près ainsi en Europe TRE. 1740. & à Rome ; qu'il n'y avoit eu que les François , Missio- Sentiment du Supérieur des naires ignorans , qui les disputassent , mais que désormais ils ne viendroient plus à la Cochinchine ; parce qu'on les avoit Jésuites au enfin reconnu à Rome , pour des Hérétiques & des Janséni- Sujet des cérémonies Idolâtres. stes. Dans le commencement j'eus de la peine à croire le Pere Lopez ; mais je n'osois pas disputer avec lui : Par la suite je vis M. Laurent excommunié pour avoir contredit les Le Catéchiste Jésuites. M. de Flory le fut aussi par la même raison. Je ste jette ses vis que les Missionaires François n'osoient plus venir à Hüé fautes sur les Jésuites. & que tous avoient été dispersés çà & là ; alors mes doutes ne m'inquiéterent plus ; mais à présent que j'ai vu votre Grandeur rétablir les Missionaires François à Hüé & à Cham ; qu'elle a promu à la prêtrise M. Baptiste Chinois ; qu'elle défend les cérémonies des morts , & qu'elle prêche comme les anciens Evêques , je ne puis plus douter que le Pere Lopez ne m'ait trompé : il y a long-tems que je l'ai Le Catéchiste accuse le Supérieur des Jésuites reconnu pour un homme passionné , vindicatif , & pour un yvrogne ; car ils faillirent à mourir lui & le Pere Alexandre, par les suites d'une débanche d'eau de vie : & nous sommes de plusieurs scandales. tous scandalisés de le voir jour & nuit avec cette jeune Veu- ve , sa compagne inséparable , sous le même toit , dans la même barque , dans le même bain , & quelquefois dans les mêmes habits.

Le retour de ce Catéchiste fut aussi sincère qu'éclatant ; il a quitté le Dinh-cat , & transporté son domicile à Hüé , depuis le retour de M. d'Halicarnasse , qu'il visite chaque jour : & c'est dans ces fréquentes visites , qu'il est devenu un vrai pénitent & un bon chrétien.

Tous ces événemens agitent M. le Visiteur & le font sou- Les exhortations les plus tendres de M. d'Halicarnasse n'opèrent rien pirer alternativement de douleur & de joie : Son ancienne affection pour les Jésuites , fait qu'il ne cesse point encore de leur adresser ces exhortations charitables , malgré le peu sur les de fruit qu'elles ont produit jusqu'ici. Combien de fois , ne Jésuites.

XI. LET-
TRE. 1740.

ne les à - t - il pas sollicité à ne plus persécuter les Missionnaires François & à vivre avec eux selon les règles de la charité fraternelle ! Combien de fois d'un ton le plus doux & en ami le plus tendre , ne leur a - t - il pas reproché le peu de soin qu'ils ont des pauvres de la campagne qu'ils laissent mourir sans assistance & sans sacremens ! Combien de fois ne leur a-t-il pas rapellé le vœu particulier d'obéissance au St. Siège que font les Peres de la Compagnie de Jésus ! Mais rien ne peut fléchir ces cœurs endurcis ni les ramener au devoir. Ils continuent toujours à exercer leurs usures ; il n'y a pas long - tems que M. le Visiteur fut obligé d'étoufer les disputes scandaleuses du Pere Siebert & du chirurgien Chevillon &c. Ils ne cessent point de débiter en vrais charlatans des drogues qu'ils vendent à un prix exorbitant , quoiqu'elles ne soient bonnes à rien. M. le Visiteur a été obligé de défendre au Pere Mathématicien de dire la bonne aventure aux femmes , & de les badiner éfrontement comme il faisoit , sur leur maladie ordinaire : il lui à aussi défendu de porter davantage des habits de couleur de pourpre : Il a ordonné généralement à tous les Missionnaires de ne paroître en public que vêtus de noir , ainsi que les canons le prescrivent ; ce qui est d'autant plus convenable que c'est la couleur dont usent les personnes graves de ce pays. M. le Visiteur a pareillement enjoint au P. Lopez & aux autres Jésuites , de couper leurs longs cheveux & de quitter le ruban de couleur qui les soutient , comme ceux des femmes. Il prétend avec raison que ces affectations mondaines , sont honteuses pour des Missionnaires qui doivent annoncer un Jésus crucifié.

M. d'Halicarnasse ne peut arrêter les usures des Jésuites, ni les empêcher de faire les charlatans & de dire la bonne aventure aux femmes.

Les scandales que causent les Jésuites, obligent insensiblement M. d'Halicarnasse.

M. le Visiteur quoi qu'acablé de tristesse pour tous ces scandales & autres plus graves que je n'oserois spécifier , s'applique cependant sans relâche au bien de cette Mission. Il vient d'établir une Société de vierges & de quelques veuves , qui bruloient d'un saint désir de se consacrer à la pratique des bonnes œuvres ; la Supérieure qu'il leur a donnée ,

est

est une veuve d'une piété & d'une sagesse reconnue : il ne les a assujéties à aucun vœu. Les principaux reglemens qu'il leur prescrit, sont qu'elles demeurent ensemble, autant qu'il sera possible, ou que du moins, elles s'assembleront le plus souvent qu'elles pourront ; que les œuvres de charité, la prière & le travail des mains les occuperont continuellement ; qu'elles enseigneront *gratis* la doctrine chrétienne aux jeunes filles ; qu'elles iront assister les pauvres à l'hôpital & pourvoiront autant qu'il sera en elles, à leurs besoins spirituels & temporels, qu'elles se montreront en tout par leur modestie, les vraies épouses de Jésus-Christ &c.

XI. LET-
TRE. 1740.
*Etablis-
ment pieux
de femmes,
par M.
d'Halicar-
nasse.*

Autrefois semblables dévotes avoient déjà gagné un grand nombre d'ames à Jésus-Christ : Mais depuis que les Jésuites & leurs partisans étoient venus à bout de faire périr la plupart des Missionnaires François, qui résidoient à Hué & d'en chasser le reste, ces dévotes & leurs élèves avoient partagé les mêmes persécutions : les unes avoient perdu la vie, d'autres avoient pris la fuite, plusieurs avoient malheureusement repris les engagements de la vie du siècle ; il n'en étoit resté que quatre à Hué dans la persévérance, soutenues par M. Cau-pho, ce vénérable Catéchiste de Tho-duc, dont je vous ai parlé dans une de mes premières lettres. Le rétablissement des dévotes a causé une joie universelle parmi les chrétiens, qui se rapellent combien elles étoient utiles à l'éducation de leurs enfans & au soulagement de leurs malades ; il n'y a eu que les Jésuites qui l'aient désapprouvé : Ils représenterent à M. le Visiteur que le tems des religieuses & des dévotes n'étoit pas encore venu ; que les anciennes par leur bigoterie avoient donné plusieurs scènes ridicules ; que toutes ces femmelettes de la Cochinchine ne valaient pas une pie, & que différentes des Européennes, elles n'étoient du tout point propres à ces exercices de devotion. M. le Visiteur répondit avec St. François de Sales, que l'ame d'une femme étoit aussi chère à J. C. & à

*Les Jésui-
tes contre
disent l'éta-
blissement
pieux fait
par M.
d'Halicar-
nasse.*

XI. LET-
TRE-1740.
*Reproches
de M.
d'Halicar-
nasse aux
Jésuites sur
leurs dé-
rangemens.*

ses Ministres que celle d'un homme , que le sexe étoit natu-
rellement devot , suivant l'expression de l'Eglise , & qu'il
avoit remarqué spécialement dans les Cochinchinoises beau-
coup de vertus & une dévotion particulière : Qu'il étoit né-
cessaire de leur apprendre à méditer nos mystères dans la re-
traite & d'enseigner aux Gentils , combien notre Religion
estime la virginité & la continence. A quoi M. le Visi-
teur ajouta quelques reproches qu'ils méritoient en cette ma-
tiere , & que je supprime ici : car il est tems que je vous
donne quelques autres nouvelles sans y faire paroître les
Jésuites , dont la conduite ne manque pas de vous scandali-
ser au dernier point , s'il étoit possible ou encore per-
mis de dissimuler , nous le ferions volontiers ; mais le mal
est trop grand , il est trop public. Suivant l'usage du
pays le Prince avoit porté le deuil de son Pere pendant
27. lunes , vêtu en blanc & en noir , il ne fortoit point en
public , ne distribuoit aucune charge & sembloit ne goûter
aucun plaisir. Tous les Grands de la Cour & du Royaume ,
de l'un & de l'autre sexe , participoient à sa douleur , & por-
toient les mêmes couleurs : les fêtes publiques & les spec-
tacles étoient suspendus ; le peuple étoit plongé dans le si-
lence & dans la tristesse ; mais tout cela a été changé en un
triomphe de joie indicible par le couronnement du Roi :
Voici le détail de cette cérémonie.

*Couronne-
ment du
Roi de la
Cochinchi-
ne , Duc-
chù VII.*

Le Roi à la pointe du jour accompagné de sa brillante
Cour , s'embarqua sur les Galères pour faire un trajet d'u-
ne demi lieue avant que d'entrer à la Pagode du tombeau
de ses Ayeux : Là il se fit un sacrifice solennel à l'honneur
de tous les Dieux du Royaume & des genies de ses Ancê-
tres ; il y eut une quantité de victimes , bœufs , vaches ,
cochons , poules , poullets , canards qu'on égorgea , un tas
de ris cuit dans une espèce de corbeille de jons , & des
urnes de terre & de porcelaine , pleines de vin , de ris ;
ce sacrifice achevé , selon l'idée que je vous en ai déjà don-
né dans une autre lettre , le Roi adora encore les Dieux
&

& les Génies, en se prosternant neuf fois par terre, & ré-
clamant les esprits de ses Ancêtres qui résident sous les ta-
bulettes, sieges des morts; il les invita à venir se rafraichir:
Et quand les défunts eurent diné à leur aise, les vivans man-
gerent à leur tour.

XI. LET-
TRE. 1740.

Après ces repas qui durent environ trois heures, le Roi
avec toute sa suite se rembarqua pour revenir à son grand
Palais; mais avant que de mettre pied à terre, son chiru-
gien lui rasa les cheveux sur le front en forme de croissant,
afin d'y attirer plus simpatiquement les influences de la Lu-
ne; & tout de suite, on le dépouilla de ses habits de deuil,
qu'il donna au barbier: il en prit des neufs de couleur
jaune, rouge & noir, enrichis de figures de dragons en
or, à la mode de l'Empereur de la Chine. On lui mit sur
la tête un long bonnet noir d'une soie gommée, soute-
nue par des fils d'arechal; la figure en est singulière; il est
rond & d'une égale grandeur jusqu'à l'extrémité en forme
d'un angle droit, d'un pied & demi de hauteur, & tout
autant par derrière: ce bonnet est orné sur le front de
deux petits dragons en or massif, accolés sur une perle, c'est
sa couronne. Ainsi paré de ses habits Royaux, il descen-
dit de ses galères, alla s'asseoir sur son Trône, reçut l'hom-
mage de toute la Cour au bruit des canons, suivi des a-
clamations du peuple; il fut déclaré le septième Roi de la
Cochinchine.

Habile-
ment du
Roi.

Ce Roi est âgé de vingt cinq ans, d'une taille médiocre,
d'une physionomie douce & agréable, & d'une santé vigou-
reuse; son peuple l'aime & le respecte infiniment: il estime
les chrétiens quoique fasciné de reveries de ses Pagodes &
de ses Bonzes. Pendant son deuil, il ne portoit point,
non plus que les Seigneurs de la Cour, le Bonnet dont je
vous ai parlé; ils alloient les uns & les autres têtes nues
sous un parasol, ou couverts d'un chapeau de rotin, com-
me on voit nos bergères sous le leur de paille.

Caractère
du Roi.

A peine le Roi fut ainsi glorieusement proclamé, qu'il ren-
dit

XI. LET- dit la liberté à plusieurs prisonniers, détenus pour les impôts
 1740. publics & pour des fautes légères : il distribua aussi plusieurs
 charges & divers emplois, tant à la Cour que dans les Pro-
 vinces; quelques Seigneurs & quelques Messieurs chrétiens
 ont été avancés dans le gouvernement & dans le mili-
 taire.

Les Bonzes sollicitent le Roi pour la destruction des chrétiens. Les Bonzes qui étoient toutes les occasions d'obtenir quel-
 ques faveurs sous prétexte de zèle pour leurs Dieux, ont
 sollicité plusieurs fois sa Majesté d'exterminer la Religion
 chrétienne : Ils lui representoient que pour avoir un long &
 heureux Regne, il ne devoit permettre dans son Royaume
 que la sainte Religion de ses Ancêtres, que les chrétiens
 étoient une Secte impie & superstitieuse qui attireroit des
 grands malheurs sur son peuple & peut-être la ruine du
 Royaume, que la colere du Ciel éclatoit déjà par des éve-
 nemens épouvantables. 1°. par la catastrophe d'une monta-
 gne qui s'étoit écroulée, en sorte que la terre étoit ébran-
 lée dans ses fondemens. 2°. par une noire Légion de rats
 qui ravageoient la campagne. 3°. enfin parceque le Port de
 la mer qui est à trois lieues de Hüé, étoit comblé de sable :
 Ce sont-là, répétoient-ils avec de grands soupirs, tout au-
 tant de fleaux que nous envoient les Dieux irrités & jaloux
 de ce que votre peuple abandonne leur culte & dresse des
 autels à ce Dieu étranger des Européens, qui vient usurper
 leur Empire.

M. d'Halicarnasse ordonne des Prières dans les Eglises à ce sujet. M. d'Halicarnasse qui fut averti du mouvement des Bon-
 zes, ordonna des prieres dans toutes nos Eglises pour dé-
 tourner la tempête qui nous menaçoit : il recommanda aux
 chrétiens de redoubler leur confiance en Dieu, qui tourne
 le cœur des Rois comme il lui plait. Sa Majesté frappée de
 la plainte des Bonzes, la fit proposer dans son Conseil, &
 demanda à son premier Ministre ce qu'il en pensoit : Ce-
 lui-ci qui est assez bon phisicien, répondit, les Bonzes sont
 allarmés & nous veulent allarmer mal à propos sur la pré-
 tendue colere des Dieux, qu'ils fondent sur des événemens,
 dont

dont les Bonzes ignorent la cause : si le Port a été comblé de sables , c'est par le flux & reflux de la mer , & par le carriage du fleuve qui a son embouchure dans le Port même : si la montagne s'est écroulée , c'est par les feux souterrains , par les eaux & les vents intérieurs : Les rats enfin se sont multipliés , & cherchent leur nourriture dans les campagnes voisines. Voilà bien de quoi nous épouvanter. Est-ce que les histoires de tous les tems & de tous les pays , ne nous présentent pas des semblables accidens ? Rassurons-nous ; tout cela ne vient que des causes naturelles & phisiques , sans que nos Dieux tranquiles y aient la moindre part.

Deux autres Mandarins au contraire , irrités contre les Jésuites , soutinrent les plaintes des Bonzes , & qu'on devoit conserver avec scrupule & jalousie la Religion de leurs Peres dans sa vigueur & dans sa pureté , & qu'il faloit chasser les Européens qui n'étoient que des boute-feux & des calomniateurs. Le quatrième Mandarin , oncle du Roi, Ministre d'Etat & de la Guerre , qui passe pour avoir la meilleur tête & à qui Sa Majesté défere beaucoup , dit , les Bonzes sont des ignorans , des faineans & la plupart , gens qui méritent la corde : Les Européens au contraire sont des hommes savans , laborieux & qui sont riches , ils distribuent de grandes charités , ils soulagent les pauvres , ils respectent les Rois , ils paient exactement leur tribut , ils n'excitent aucun trait dans le public : Enfin ils ne molestent ni les Dieux , ni les hommes , & le premier Ministre à fort bien observé les raisons phisiques des rats multipliés , de la montagne écroulée , & du port comblé : les Dieux n'y ont aucune part , encore moins les chrétiens.

Le discours du grand Mandarin ne déplut point au Roi ; mais quelques jours après , les Bonzes s'étant imaginés que leur affaire alloit mal , eurent recours à une imposture éclatante : Ils séduisirent un apostat qui feignoit d'être Prophète , il prédisoit une famine qui désoleroit tout leur Royaume ,

XI. LETT.
T. I. P. 1740.
Le Ministre du Roi,
détruit par
ses raisons
la prétention des
Bonzes.

Deux Mandarins irrités contre les Jésuites , soutinrent les Bonzes.

Un Mandarin Oncle du Roi s'oppose à la prétention des Bonzes.

Impostures des Bonzes pour la destruction des chrétiens.

me ,

XI. Let-
TRE. 1740. me , que le tems n'étoit pas loin où l'on effueroit toutes les misères publiques , que les Grands se révolteroient contre le Roi , & que les Peuples périroient par le fer & par la peste , pour avoir abandonné le culte des vrais Dieux & les loix de Confucius ; qu'il n'y avoit qu'un seul moyen pour prévenir tous ces maux ; qu'il étoit lui , le favori des Dieux & leur envoyé pour publier la vérité & les décrets célestes ; qu'il étoit prêt à mourir sur un échaffaut , & qu'il venoit s'immoler comme une victime sacrée pour apaiser la colère des Dieux , & pour le salut des Cochinchinois ; de même que le Prophète des chrétiens s'étoit livré à la mort pour le salut des Européans , qui s'étoient ensuite répandus par tout le monde , pour détruire les autres nations.

Les Impostures des Bonzes sont reconnues. Ces impostures quoique très-grossières , faisoient de fortes impressions sur le peuple & donnoient occasion à mille fabuleux discours : tout cela vint aux oreilles du Roi , un jour il en parla aux Dames de sa Cour , soit pour badiner , soit tout de bon , l'une d'entre elles , & la plus sage répondit à sa Majesté , que ce prétendu Prophète étoit sans doute un imposteur & un scélérat , qui méritoit le dernier supplice , puisqu'il osoit séduire les peuples : Le Roi donna ordre qu'on l'arrêtât , il fut conduit en prison , & il avoua qu'il n'étoit point Prophète , qu'il avoit été chrétien , qu'il avoit porté l'habit de Bonze ; qu'il avoit commis divers vols & plusieurs autres crimes , il se flatoit de n'être point condamné à mort , parce que disoit-il , le faire mourir , ce seroit le déclarer Prophète , & accomplir la principale partie de ses oracles ; mais on méprisa cette frivole subtilité par une sage distinction : Les juges opinèrent qu'on ne jugeroit point le Prophète , mais qu'on livreroit au supplice le scélérat & le voleur : il eut la tête tranchée. Passons à une autre imposture.

Trouble excité dans l'Eglise par un jeune Mandarin à la messe de minuit.

La nuit de Noel un jeune Mandarin payen après s'être diverti avec ses amis , il les engagea à aller avec lui dans l'E-

l'Eglise du Missionnaire son voisin pour lui faire peur ; ils entrent brusquement dans le tems que les chrétiens commencent leurs prières. A la vue de ce Mandarin & de sa fuite, les plus lestes prirent la fuite, & les autres se crurent perdus, dans la crainte que ce Mandarin ne fut venu de la part du Roi & qu'ils ne fussent punis pour avoir été assemblés au milieu de la nuit : Le Missionnaire qui étoit un Jésuite déjà âgé, sage & prudent, fait toutes sortes de civilités à ce Mandarin, qui paroît avoir bu un peu trop d'eau de vie, il lui présenta du Thé qui calma son yvresse. Le Mandarin revenu à lui, dit au Pere Acosta, au moins ne croyez pas que je voulusse vous faire du mal, nous avons parié de vous faire fuir ; continuez vos exercices : & il se retira.

Le R. Pere Acosta qui connoit le génie du pays & qui agit avec toute la sincérité d'un homme de bien, écrivoit à M. le Visiteur qu'au cas qu'on lui racontât l'aventure qui s'étoit passée dans son Eglise, il n'en fut point allarmé ; parce que l'orage avoit été apaisé sur le champ. Mais les Jésuites de la Cour qui veulent profiter de toutes les occasions pour manifester leur crédit, ne voulurent point s'en tenir au récit de leur Confrère. Le Mathématicien vint tout échauffé exagerer cette nouvelle à M. d'Halicarnasse ; de même que si l'autel eut été renversé, l'Eglise incendiée, & tous les chrétiens passés au fil de l'épée ; j'en veux porter mes plaintes au Roi, disoit-il, & faire punir l'insolence de ce Mandarin, afin que désormais il nous respecte : Gardez-vous bien mon Père, reprit M. d'Halicarnasse, gardez-vous bien de vous plaindre, vous jeteriez de l'huile sur le feu ; il faut dissimuler & faire amitié à ce Mandarin ; priez pour sa conversion, & sans doute votre modération aura un meilleur effet que n'en auroient vos plaintes. Le Père Médecin ne goûta point ces avis salutaires ; il prit congé & secouant la tête, me dit en particulier, M. vient de Rome, c'est un soldat du Pape, la moindre chose le fait trembler, qu'en di-

XI. LET.
TRE. 1740.

Un Jésuite
se distingue
par sa sin-
cérité.

Ses Confrères
ne l'imitent pas.

Un Jésuite
traite M.
d'Halicarnasse
de soldat du Pape,
qui s'é-
traie faci-
lement.

XI. Let-tes - vous ? Qui lui dis - je , c'est un vrai soldat du Pape , & **TRE. 1740.** de Jésus - Christ ; il ne tremble jamais , même dans les plus grands périls , lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu & du bien de sa Mission ; mais il a raison de s'oposer à vos imprudentes démarches & de vous en faire prévoir les suites funestes. Nous ne pouvons & ne devons pas agir comme une compagnie de Dragons ; mais comme des Apôtres qui se réjouissent dans les persécutions & les injures. A'ors le garde des chiens du Roi frappant du pied , dit en me quittant , *dira necessitas* : Ces dernieres paroles me firent croire qu'il suivroit les ordres de M. le Visiteur , quoi qu'il les trouvât durs : mais je n'entendis pas cette fois - là le latin.

Un Jésuite se plaint au Roi, contre l'avis de M. d'Halicarnasse & du Proviseur. du Pere Siebert ; il voulut suivre son idée & alla au Palais , & sous prétexte d'avoir quelque important secret à découvrir au Roi , il eut aussi - tôt audience ; & voici comment il s'y prit : je le tiens de sa propre bouche : il ota son bonnet de Docteur des Mathématiques , le posa aux pieds du Roi , se prosterna devant Sa Majesté & lui demanda la permission de lui exposer un événement des plus tristes. J'avois dit - il , un Confrère à Dinh - cat , homme paisible & déjà vieux ; un Mandarin l'est allé maltraiter , sous prétexte qu'il agissoit de la part de votre Majesté , il l'a réduit à l'extrémité & peut - être qu'il est déjà mort : je supplie Votre Majesté de permettre que je courre promptement pour le secourir.

Le Roi donne une réponse satisfaisante sur les fautes que le Jésuite lui expose. Le Roi dit , je n'ai point donné d'ordre de maltraiter votre Confrère , vous pouvez aller le secourir & je vous rendrai justice : Le Pere Siebert partit sur le champ pour le Dinh - cat , feignant d'être extrêmement pressé : Quand il arriva chez son Confrère , il le trouva à son ordinaire en bonne santé , il lui dit le motif de son voyage ; affligé de le voir en santé , il vouloit qu'il se mit sur son grabat & affectât au moins d'être malade. Le Pere Acosta fut troublé des démarches du Pere Mathematicien , & lui répondit en colere. Eh quoi mon Pere vous n'y pensez donc pas ! Que devien-

deviendrions-nous , si l'on venoit à découvrir notre fourbrie ? Et comment ne la découvrirait-on pas ? Puisqu'il y a cent témoins que le Mandarin ne m'a pas touché , nous sommes perdus ! Retournez , mon Pere , au plus vite , & allez vous excuser auprès du Roi. Le Médecin désespéré de n'avoir pu rendre son Confrère malade , retourna à la Cour & soutint son imposture. Le Roi cassa le Mandarin qui jurait que le Diable *Miqui* l'étranglât , s'il n'avoit pas un jour vengeance de la calomnie & de la méchanceté du garde des chiens.

Le Jésuite soutient des faussetés contre toute évidence.

Tel est ce fait qui sans doute ne manquera pas d'orner les Annales de la Société , où l'on célébrera ce triomphe : pour moi je crains qu'il n'ait des facheuses conséquences. M. d'Halicarnasse en a été aiglé , & tâche d'apaiser ce Mandarin ; mais qu'un payen ruiné & deshonoré par une imposture , sacrifie sa vengeance dans une pareille occasion , où le chrétien le plus modéré auroit besoin d'une grâce particulière pour se contenir , n'est-il pas difficile de se le persuader ? Dieu veuille que ceci ne tourne pas à l'opprobre de la Religion & à la ruine de nos Eglises.

Suite fautive de cette malice.

Je finis par cette autre histoire qui ne me paroît pas indigne de vous être racontée. Un Frere Laic charpentier de son métier , ayant été fait Prêtre , je ne sçai comment , ni par qui , fut envoyé ici par ses Supérieurs & présenté à M. le Visiteur : Il interrogea en latin ce nouveau Prêtre , il fut contraint d'avouer qu'il ne l'entendoit pas ; expliquez-vous donc dans votre langue reprit M. le Visiteur & voyons si vous savez quelque chose. Alors le Pere Mathematicien qui l'avoit présenté , répliqua ; mon Confrère n'a point l'esprit embrouillé de tous ces fatras de Theologie , qui est assez inutile dans ce pays : mais il sçait l'essentiel , c'est un casuiste excellent & cela suffit parmi nous ; car vous jugez bien qu'autrement le Pere Provincial ne l'auroit pas envoyé : vous n'avez donc qu'à lui donner le pouvoir de prêcher & de confesser.

Un frere Jésuite Charpentier, fait prêtre, demandoit de les pouvoir de confesser à M. d'Halicarnasse

XI. Let-
tre. 1740.
M. d'Ha-
licarnasse
refuse à Pi-
gnorant Jé-
suite, les
pouvoirs ;
son Supé-
rieur éclai-
te en invec-
tives contre
le Prélat
& avance
qu'ils ne
dépendent
pas des
Lolques.

M. le Visiteur, crut devoir examiner la morale du charpentier qui resta court sur la première interrogation & qui n'avoit pas la moindre teinture des cas de conscience, ni de l'Histoire de l'Evangile. Sur le refus des facultés le Père Lopez Supérieur des Jésuites, se récria hautement & reprocha à M. d'Halicarnasse, qu'il étoit le plus cruel ennemi de la Société ; puisqu'il rejétoit un si bon sujet, sous prétexte qu'il ne savoit pas le latin, & qu'il avoit été charpentier, comme si nous ne savions pas, dit-il, que St. Simon avoit été de la même profession. Il courrut par toute la ville & proclamoit que Rome leur avoit envoyé un Franc Janséniste, un Janséniste de pied en cap. A-t-on jamais vu, ajoutoit-il, qu'un Père de la Compagnie, approuvé par ses Supérieurs, fut refusé par un Evêque ? Ce Visiteur ignore donc qu'en vertu de nos privilèges, nous n'avons pas besoin de son approbation, que c'étoit simplement une politesse que nous lui faisons, & que nous avons voulu l'éprouver : maintenant nous ne pouvons plus douter qu'il ne soit hérétique. Le R. P. Joseph (c'est le nom du F. Charpentier) prêchera bien & confessera encore mieux sans son approbation. N'est-ce pas-là, comme dit le Pere Siebert, un savant Casuiste ? Peut-être jamais n'avoit-il eu en main que le rabot & la scie ?

M. d'Ha-
licarnasse
envoie à
Rome la re-
lation de ce
qui se passe
dans sa
Visite.

Voilà M. tout ce que j'ai à vous écrire cette année, j'ai envoyé à Rome deux mémoires fort détaillés touchant les affaires de la Mission. M. d'Halicarnasse a écrit plusieurs lettres à Avignon & à la Propagande, elles sont pleines de plaintes ; il y détaille en partie les persécutions qu'on lui fait souffrir, & l'on y reconnoit l'homme apostolique, soutenu de ferveur & d'espérance. Les Jésuites se sont ouvertement déchaînés contre lui & ont traversé tous ses desseins : sa douleur en a été d'autant plus vive, qu'il fut toujours dévoué à la Société. La charité, la prudence & la bienveillance lui ont arraché la plume des mains & l'ont empêché de raconter tout ce qu'ils font dans ces Pays-ci ; c'est

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 141

ce qu'il infinue à la Sacrée Congrégation, spécialement dans ses lettres secretees du 2. Mai 1740. *Sistat calamus, écrit-il, erubesceret enim scribere omnia quæ de aliquibus Missionariis, qui adhuc sunt in Cocincina, audivi.*

XI. LET-
TRE. 1740-
M. d'Halicarnasse
n'ose tout
écrire à
Rome.

Outre ces troubles affligeans qui désolent les Missions, il y a encore une guerre ouverte entre les Princes de ce Royaume & du Camboje: Ceux-ci sont conduits par un Prince fugitif de Siam, qui sçait quelque peu de notre art militaire, il ataque le Dounay pour le réunir aux Cambojois. Les Cochinchinois s'y oposent avec des grandes forces; leurs armées de part & d'autre sont formidables pour ces Contrées: On les dit d'une trentaine de mille hommes chacune, l'infanterie est armée de sabres & de masses. La Cavalerie d'arcs & de sabres, & les Eléphans de chaînes. Ces animaux une fois irrités, sont tout ce qu'il y a de plus à craindre. Les Généraux font plusieurs détachemens de cent, de deux cents hommes, ils évitent d'en venir à une action générale; car si le soldat est une fois dérouté, on ne sçauroit presque plus le rallier. Concluez que ce ne sont pas là des François ni des Suisses.

Guerre entre les Princes du Pays.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.



A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR

JUSQU'ICI vous avez remarqué dans nos lettres, des XII. LET-
avantages, des histoires & des faits singuliers: vous y TEE. 1741
avez.

XII. LET-
TRE. 1741.
M. d'Ha-
licarnasse
meurt par
les manéges
des Jésuites
& dans le
tombeau il
est Pobjet de
leur haine.

avez vu toutes fortes d'intrigues, des vices de tous les genres, des crimes de toutes les espèces, multipliés par les Péres de la Société; mais quoi qu'acoutumé & prévenu sur les persécutions dont ils affligent M. d'Halicarnasse, vous ne vous atendiez pas de le voir périr par leurs manéges, & qu'il seroit même au tombeau l'objet de leur haine & de leur vengeance: C'est cependant là une de ces vérités authentiques dont tout un pays est témoin; & que nul mortel ne pourra révoquer en doute. Dieu à qui je dois, suivant toutes les apparences, rendre bientôt un compte rigoureux, m'est témoin que je n'ai pas avancé un seul fait qui ne soit indubitable. Ceux qui me restent à vous exposer sont également certains.

On ne peut
révoquer en
doute les
faits rapor-
tés dans ces
Lettres.

Déjà une cruelle mort m'a séparé de tous ceux avec qui j'étois venu en ce Royaume: Je reste seul, & chaque jour à la veille de subir la même destinée. Si j'échape, ce qui ne peut m'arriver que par une espèce de miracle, j'irai à Rome en rendre mille actions de grace au tombeau des glorieux Apôtres St. Pierre & St. Paul; si je meurs, vous saurez au moins que nous avons combattu jusqu'au trépas; que nous avons mieux aimé perdre la vie que de violer les loix de la patrie: *Vos (a) scitis quanta ego & fratres mei fecimus pro legibus & pro Sanctis, prælia & angustias quales vidimus: horum gratiâ perierunt fratres mei omnes propter Israël, & relictus sum ego solus: Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis; non enim melior sum fratribus meis. Vindicabo itaque gentem meam & sancta.*

Voici notre mémoire de cette année par ordre de date:
1. Janv. 1741.: Nos vœux sont de voir la fin de nos vifites, & de remplir notre mission. M. d'Halicarnasse travaille jour & nuit; il vient de faire rébâter une Eglise pour une nouvelle chrétienté à deux lieues de Hüé. Les chrétiens des Provinces sont tous rentrés dans la paix & dans l'union; mais il n'en est pas ainsi des RR. PP. Jésuites, qui traversent continuellement toutes les bonnes œuvres de

(a) Lib. I. Mach. c. 13.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 143

de M. le Visiteur & emploient chaque jour de nouveaux artifices pour le mortifier ou pour le perdre : ils ont commencé à mépriser son règlement sur la célébration des dimanches & des fêtes qu'il a fait conformément au Breviaire Romain. On appelle ici ce directoire, le calendrier de l'année nouvelle ; parce qu'on en fait un chaque année pour l'uniformité. Les Jésuites soutiennent qu'ils leur est libre de l'accepter ou de le rejeter, sous prétexte que la Société a ses privilèges, & des privilèges absolus & indépendants de tout autre Supérieur que de leur Général : cet abus induit les Néophytes à croire qu'il y a deux religions chrétiennes, & que les Jésuites sont au dessus de tous les autres Missionnaires : c'est pourquoi il étoit absolument nécessaire de les désabuser enfin les uns & les autres sur de semblables préjugés, & de leur apprendre que tous les Missionnaires sont également les ministres de J. C. Les Franciscains & les autres Missionnaires François représentoient aussi fort à propos, que l'unique moyen pour rétablir & perpétuer le bon ordre, étoit d'abolir ces distinctions & ces privilèges funestes à la Mission ; parce que les Jésuites en abusoient : Vous savez bien, Monsieur, disoient les Franciscains d'un ton qui exprimoit leur indignation, vous savez que les Jésuites poussent l'orgueil & la témérité jusqu'à ce point, de dire publiquement qu'il y a une différence infinie d'eux à nous : Qu'ils sont eux de la Société du grand Dieu, Roi du Ciel & de la terre ; mais que les François ne sont que des simples Prêtres de la Société de St. Pierre, d'un misérable pécheur : & les Franciscains des Compagnons de St. François, d'un pauvre petit marchand, d'un moine, & que ce n'est-là qu'un ramas de mandians crasseux & de la lie du peuple.

Quoiqu'il en soit, les Jésuites n'ont pas voulu obéir à M. le Visiteur : le Pere Lopez a fabriqué un calendrier particulier & l'a publié, quoi qu'il eut juré de faire observer celui de M. d'Halicarnasse : les chrétiens scandalisés d'une telle conduite, en ont porté leurs plaintes. M. le Visiteur a appelé

XII. Let-
TRE 1741.
Les Jésuites rejettent
les Règle-
mens de
M. d'Hal-
icarnasse.

Mépris
scandaleux
que les Jé-
suites font
des autres
Missionnai-
res.

Le Supé-
rieur des
Jésuites

promet à
M. d'Hal-
icarnasse
des Arti-
cles par ser-
ment, qu'il
viole sans
appel-
ceffe.

XII. LET- appelé ce turbulent pour le faire rentrer en lui-même ; mais
 TRE. 1741. il a prêché en-vain. Un autre Jésuite a cru venger l'afront
 que la Société recevoit du directoire de M. d'Halicarnasse,
 en débauchant le noir qui le servoit depuis Macao avec beau-
 coup de fidélité : Ce noir avoit été dressé par un marchand
 François qui lui avoit appris à faire la cuisine ; il se laissa sé-
 duire dans le confessionnal des Jésuites , déserta un beau ma-
 tin & se rendit à la cuisine du Pere Mathématicien : ce fut
 une perte pour M. le Visiteur, nous n'avions plus person-
 ne qui scut lui faire un bouillon & c'étoit là son aliment
 ordinaire ; parce qu'il étoit indisposé depuis Macao. Enfin
 acablé de chagrins & de traverses , il tomba malade & fut
 obligé de garder le lit : Les Jésuites aprirent cette nouvelle
 avec plaisir , ils ne se donnerent point la peine de le venir
 voir , & ils inventerent un stratagème indigne pour l'aca-
 bler davantage, de concert avec un Porteur du Roi, qui est
 grand ami du Pere Siebert. Ils résolurent de lui envoyer
 une meute de chiens pour qu'il en eut soin : Ce porteur
 s'annonça sous le titre d'un Mandarin qui venoit de la part
 du Roi. M. le Visiteur le fit entrer dans sa chambre &
 le traita avec distinction, comme un Officier du premier rang :
 Le porteur lui dit d'abord brusquement : voilà une meute
 que le Roi mon maître vous envoie , il vous a fait son
garde de chiens : vous devez être sensible à cet honneur , &
 vous rendre digne des faveurs de sa Majesté, par le soin que
 vous aurez de ses chiens : ce sont des animaux fort amu-
 sants & qui vous divertiront , comme vous l'allez voir. A
 ces mots il excita la meute, & tous les chiens ensemble se
 mirent à sauter , à aboyer , à hurler , & firent un bruit épou-
 ventable. M. le Visiteur sans témoigner la moindre impa-
 tience , lui répondit d'un ton modeste, mais avec un air de
 dignité, j'honore trop votre Maître pour croire qu'il vous
 ait chargé d'une Commission si érange : il sçait que je ne
 suis point venu pour garder ses chiens, mais pour instrui-
 re ses peuples. Je suis assez occupé , & je ne dois l'être
 que

*Les Jésui-
tes en-
voient une
meute de
chiens à
M. d'Hali-
carnasse re-
tenu au lit,
& veulent
qu'il en soit
le gardien.*

*Réponse
modeste de
M. d'Hali-
carnasse, à
l'insolence
des Jésuites.*

que de la garde de mon troupeau , allez mon ami & remenez vos chiens à des personnes plus propres que moi & plus dignes de leur éducation. Le Conducteur des chiens fut d'abord étourdi de cette réponse ; mais un moment après il répliqua, si vous n'êtes pas en état d'avoir soin de ces chiens, M. Favre les soignera pour vous, je vais toujours vous les laisser. M. le Visiteur ajouta, je n'en veux point, & me dit, renvoyez cet homme & ses chiens; j'exécutai ses ordres en vrai Suisse, indigné de l'impertinence de cet homme que je voyois être l'envoyé des ennemis de M. d'Halicarnasse & non du Roi, je le pris par les épaules & le mis à la porte avec ses chiens: Comment donc me dit-il, comment traitez-vous ces chiens? Je vais en porter plainte au R. P. Siebert leur directeur.

XII. Let.
TRE. 1741.

Le lendemain plusieurs personnes de remarque, & entre autres le Prince chrétien, M. Caupho & le Capitaine (a) des Baibes vinrent voir M. le Visiteur pour lui témoigner leur chagrin sur la commission que le P. Siebert avoit voulu lui donner de la garde des chiens. Ils étoient extrêmement indignés de cette insolence, le Prince & M. Caupho vouloient absolument en porter leur plainte à sa Majesté, faire chasser le porteur & casser le Pere Mathématicien.

*Les Grands
du pays
promus:
par à l'a-
front que
font les Jé-
suites à M.
d'Halicar-
nasse.*

M. d'Halicarnasse modéra leur zèle, & répondit: à Dieu ne plaise qu'au milieu du paganisme j'eusse la pensée de faire une semblable démarche, ce n'est pas le porteur qui a le plus grand tort, des gens de cette espèce sont à toutes mains. Contentons-nous de prier pour nos ennemis. Ce même jour 6. Mars, le Supérieur des Jésuites & son Mathématicien, vinrent voir M. d'Halicarnasse à qui ils se présentèrent avec cet air d'effronterie qui est le partage des fourbes. M. leur Visiteur leur parla avec cette fermeté que l'esprit saint

T

don-

(a) C'est le Capitaine d'un Régiment d'hommes, dont la barbe est plus grande que celle des autres: Ils sont les gardes du Corps du Roi.

XII. LET-
TRE. 1741. fidélité; car c'est-là une acufation qui me deshonore comme P. être, qui doit avoir la vérité fur les levres, & comme Suisse c'est-à-dire, comme étant d'une Nation qui fait profession particuliere de candeur & de fidélité! trouvez bon, M. que je somme juridiquement le Pere Lopez, de prouver son acufation ou de se dédire. M. le Visiteur me le permit, & de faire à cet éfet toutes les procédures nécessaires. Le Pere Lopez ayant reçu ma citation & l'ordre de M. le Visiteur, qui lui marquoit qu'au cas qu'il ne comparu pas, son refus seroit regardé comme ma justification; il refusa de comparoitre, mais il fit réponse à M. le Visiteur, 1°. (a) en niant qu'il m'eut acufé d'infidélité, 2°. qu'il refusoit M. le Visiteur, qui n'étoit pas juge compétant pour décider cette cause, & qu'il enverroit son mémoire à Rome.

Les Jésuites ne peuvent rien prouver contre le Prouviseur qui les cite.

Les Jésuites attirèrent chez eux par argent le Chirurgien de M. d'Halicarnasse.

Autre manœuvre des mêmes.

Les Jésuites pour se venger de nouveau contre M. d'Halicarnasse lui débaucherent son Chirurgien, qu'ils séduisirent par argent & par des promesses immenses; il quita la maison *insalutato hospite*, emporta avec lui les medecines de M. le Visiteur & s'alla planter chez le Pere Mathématicien.

Les Jésuites non contents de cela, chargerent le porteur dont nous avons déjà parlé d'enlever un chien que M. d'Halicarnasse avoit pour garder sa maison; ce chien fidèle à faire la garde, ne laissoit entrer personne dans les appartemens de M. le Visiteur, à moins qu'elle ne fut conduite par quelqu'un de connoissance; l'animal se défendit vivement contre ce porteur & deux soldats; mais enfin ils s'en rendirent les maîtres dans la chambre même de M. le Visiteur. Ils excusoient cette insolence, en disant, que le Roi vouloit l'avoir *vif ou mort*: ils le trainerent avec des cordes au Palais, ils le presenterent à sa Majesté qui atendoit que *Torco* (c'étoit-là son nom) seroit en sa présence quelque tour divertissant;

(a) On voit cette affaire avec les piéces dans les Actes de la Visite.

tissant ; mais *Turco* n'en voulut point faire ; alors le Roi qui X. I. LET. TEL. 1741 croyoit que ce fut un présent de M. le Visiteur , comme on le lui avoit fait entendre , méprisa ce présent , & dit au voleur , menez le à l'école du P. Siebert qui lui apprendra quelque jeu.

Ne croyez pas , s'il vous plait , que ce fut - là un badinage : c'étoit un cas des plus graves , capable de perdre M. d'Halicarnasse , s'il eut résisté à ce vol , & qu'il eut dit le moindre mot contre le Roi dont on suposoit l'ordre d'enlever le chien. Il est vrai que les Jésuites risquoient aussi beaucoup , s'il se fut plaint au Roi contre eux : mais ils connoissoient trop bien la douceur & la modération excessive de M. le Visiteur ; ils savoient que ce Prélat n'auroit pas plutôt reçu un soufflet sur une joue , qu'il présenteroit l'autre : Cette idée étoit si bien ancrée dans leur esprit , qu'après le chien , ils lui enleverent encore un autre domestique : ils avoient aussi gagné son catéchiste pour leur servir d'espion. Alors je fus réduit à faire notre cuisine dans ma chambre , & je ne laissai servir M. d'Halicarnasse que par les mains du Prêtre Chinois ou par les miennes : mais hélas ! ces précautions ne vinrent - elles pas trop tard ? M. le Visiteur devoit chaque jour plus languissant , & par surcroît il aprit que les vaisseaux Chinois arrivés à Faysoy avoient apporté deux nouveaux Jésuites qui débitoient que Rome avoit rapellé M. d'Halicarnasse , que cet ennemi de la Société alloit finir ses jours au Chateau St. Ange : Que le Procureur de la Propagande le leur avoit assuré , & qu'en éfet il ne lui envoyoit aucune provision pour le contraindre à retourner en Europe , où on lui apprendroit à faire des Décrets de répartition &c.

M. d'Halicarnasse méprisa d'abord ces discours , il envoya un exprès à la Province de Cham pour aller chercher ses provisions & ses lettres ; mais l'exprès étant revenu les mains vuides , nous aprit qu'il n'y avoit point de provisions , & que les lettres se trouvoient entre les mains du Procureur

XII. LET. des Jésuites & de celui des Franciscains, qu'ils n'avoient jamais voulu les lui restituer.

*Les lettres
& les provisions de
M. d'Halicarnasse
sont revues par
les Jésuites.*

Cette violence fit une peine extrême à M. le Visiteur ; il souhaitoit savoir ce que Rome pensoit sur ses travaux ; il atendoit impatiemment des nouvelles de sa famille & de ses amis : il regretoit beaucoup moins sa pension & ses provisions que ses lettres ; parce qu'on ne les reçoit qu'une fois l'année , & qu'il ne pourroit donner ni réponse ni exécution aux ordres de la Propagande , que les Jésuites suprimoient , en suprimant ses lettres , sans se soucier de l'excommunication majeure portée dans les Constitutions du St. Siège contre les détenteurs des Lettres Apostoliques. Ces deux Procureurs sollicités de rendre ces lettres , renvoyoient , diféroient toujours pour gagner du tems & pour exécuter les ordres des Jésuites de la Cour , qui leur écrivoient que le bon homme seroit bientôt mort.

*M. d'Halicarnasse
reçoit le St.
Viaticque.*

En éfet M. d'Halicarnasse retomba dangereusement malade : Il voulut communier le 21. Mars en forme de Viaticque , demandant à J. C. de lui donner la patience dont il avoit besoin , & la force de porter sa croix : cette sainte communion le ranima beaucoup ; également d'espéré à mourir ou à vivre pour le service de Dieu , il répétoit continuellement ces paroles de St. Martin , *non recuso laborem , sed fiat voluntas tua,*

*Réponse au
vœu des Jésuites
contre M. de
Flory.*

A peine eut-il repris quelque force qu'il examina la réponse que M. de La-court Supérieur des Missionnaires François , avoit faite au vœu de la Société touchant l'enterrement de M. de Flory : il la trouva pleine d'équité & fournies de raisons auxquelles il n'y avoit point de réplique à faire. M. de La-court prouvoit que M. de Flory n'étoit point coupable du fait que les Jésuites lui attribuoient , & par conséquent que l'excommunication dont ils prétendoient le charger , manquoit de fondement : d'autre part , il prouvoit par les paroles même de ses adversaires , que quand M. de Flory seroit effectivement tombé dans le cas de l'excommunication,

nication, la sentence portée à ce sujet par l'Evêque Alexan- XII. LET-
dre, étoit nulle par l'omission des formalités du droit, que TRE. 174E.
lui ni ses Confrères ne prétendoient point défendre M. de
Flory, qu'il s'en raportoit aux dépositions des chrétiens &
à la clairvoyance de M. le Visiteur, & que le Séminaire de
Paris, ne demandoit que la justice & le bon ordre.

Toutes ces raisons étoient assomantes pour les Jésuites, *M. d'Halicarnasse ne*
qui vouloient toujours replonger cette affaire dans l'abîme. *peut valen-*
M. le Visiteur les apella & leur dit, mes Peres j'ai examiné aux *tre l'opiniâ-*
pieds de mon crucifix votre vœu & la réponse de M. de La-court; *reté des Jé-*
je sens que je dois bientôt mourir, & aller rendre comp- *suites par*
te de ma Commission; vous n'avez pas voulu terminer sans *les paroles*
éclat l'affaire de M. de Flory : vous m'avez contraint à la *les plus*
voie de la justice, je ne puis pas me damner pour l'hon- *touchantes.*
neur de la Société; mais je veux bien encore avoir des
égards pour vous, évitez le scandale, unissez-vous avec les
Missionnaires François, & enterrez chrétiennement M. de
Flory. A ces mots les Jésuites se leverent comme des fu- *Ils l'insul-*
rieux & coururent à la porte, en disant ces paroles affre- *tent d'une*
ses, *nous vous enterrerons vous & toute votre suite, plutôt que* *manière*
M. de Flory : M. le Visiteur ne témoigna pas la moindre *horrible.*
émotion; il se tourna vers M. de La-court & lui dit: je
fai depuis l'année dernière que je dois mourir dans ce Pays,
& je sens que ma mort est prochaine; mais ne cessons
point d'employer le peu de jours qui nous restent à rem-
plir notre devoir, & rétablir le bon ordre; allez toujours,
continue-t-il, allez enterrer M. de Flory dont la mémoire
doit-être en vénération: M. de La-court apella inuti- *Séparation*
lement les Jésuites & les exhorta en-vain à assister à ces *de M. de*
funérailles: nous fûmes obligés M. de La-court & moi, *Flory par*
de faire toute la cérémonie, & nous eûmes la consolation *ordre de*
d'y voir acourir les chrétiens de Hùé, qui faisoient à l'envie *M. d'Halicarnasse.*
l'éloge du défunt.

Quand les Jésuites aprirent cet enterrement & le con-
cours du peuple, ils furent transportés de fureur, s'en
pri-

XII. LET-
PRE. 1741.
*Les Jésui-
 tes font
 courir le
 bruit que
 M. d'Hali-
 carnasse est
 décedé.*
*Les Jésui-
 tes con-
 vaincus
 d'une nou-
 velle impo-
 sture.*

prirent à moi & débitèrent que *Mr. d'Halicarnasse étoit déjà mort*, qu'il n'avoit jamais rien su de cela, que j'avois récélé son cadavre. M. le Visiteur leur écrivit de venir le voir, ils méprisèrent son ordre *en disant que cette lettre étoit supposée, que les morts n'écrivoient point*, mais que M. Favre écrivoit pour les morts; bientôt ce bruit se répandit dans la ville: je scus dissiper & confondre les imposteurs, en amenant chez M. le Visiteur le Prince chrétien, M. Caupho, le Capitaine des Barbes & plusieurs autres Personnages de la premiere distinction: Ils virent tous M. d'Halicarnasse, & se félicitoient les uns les autres de ce que leur illustre Grand-Pere vivoit; ils lui rendirent mille actions de grâces, d'avoir fini l'affaire de M. de Flory, & maudirent cent & cent fois les calomniateurs; tout cela s'étoit passé le 22. & le 23. Mars.

Le 24. le 25. le 26. & le 27. M. d'Halicarnasse reçut les visites qui se présenterent, il faisoit a'os la plus excellente mission; car toutes ses paroles étoient écoutées & conservées comme des oracles.

M. d'Halicarnasse commande au Jésuite mathématicien de venir, il refuse d'obéir.
Second refus du Jésuite.

Le 28. il fit appeler le Pere Mathématicien qui continuoit à séduire les esprits foibles de la Cour; ce Jésuite répondit que les affaires du Roi l'occupoient, & qu'il ne pouvoit pas abandonner un ouvrage de mathématique déjà commencé. M. le Visiteur lui renvoie son exprès, en lui écrivant que l'évangile devoit être l'unique mathématique d'un Jésuite Missionnaire; que les affaires de l'Eglise & du Roi des Rois devoient prévaloir dans l'esprit d'un bon chrétien, à tous les intérêts du siècle: & que s'il ne vouloit pas quitter la Cour, il envoyât à sa place le Pere Britto son Confrère. Le Pere Mathématicien dit à l'exprès, allez-vous en si vous voulez chez le Pere Britto, il y fut, & celui-ci prétextua qu'il n'avoit aucun porteur, qu'il ne pouvoit pas aller à pied comme un homme du commun.

Le Chirurgien convient qu'il a été séduit par les Jésuites.

La bonté de M. d'Halicarnasse & les prétextes frivoles des Jésuites, touchèrent si vivement le Chirurgien qui avoit été

été débauché par le Pere Mathématicien , qu'il écrivit une lettre à M. le Visiteur pour le supplier de lui pardonner sa faute , disant que les Jésuites l'avoient séduit & l'obsédoient encore pour le faire agir contre sa conscience , M. d'Halicarnasse dit au Prêtre Chinois qui lui apporta cette lettre, si le chirurgien revient donnez - lui sa chambre : recevons avec tendresse cet enfant prodigue.

Le 29. M. d'Halicarnasse se trouva plus mal , il fit encore inviter les Jésuites à le venir voir ; mais je ne fais par quelle raison , ils refuserent opiniâtrément cette consolation au Prélat qui les avoit autrefois tant aimés.

Le lendemain qui étoit le vendredi saint, il y eut un grand concours de chrétiens dans notre Eglise , & Dieu fait les vœux ardens qu'ils firent pour la conservation de leur Pasteur , qui paroissoit un peu mieux : mais ce mieux ne venoit que de sa résignation ; il avoit passé le carême dans la persécution , il adoroit la croix que le Ciel lui avoit ménagé , & se félicitoit d'avoir quelque part aux souffrances de son maître.

Le premier Avril M. d'Halicarnasse étoit dans le même état que le jour précédent , il nous parloit , il nous encourageoit à ne nous pas laisser affliger ; & me voyant extrêmement abatu de veilles & de douleur , qu'est donc devenu votre grand courage , me dit - il ? N'est - il pas juste que je quite la terre avant vous ? Je ne me suis plus flaté depuis Macao de repasser les Mers ; mais vous seul les repasserez , le Seigneur vous a conservé & vous conservera : je sai que tout le monde m'oubliera & que vous ferez le seul à défendre généreusement ma mémoire : Mon cher fils , ajouta-t-il , & mon unique Successeur , je vous ai donné ma confiance pendant que vous avez resté avec moi , & en vertu du Bref de Clément XII. je vous ai constitué Provisiteur pour achever la Visite Apostolique ; finissez l'ouvrage : cet honneur vous est réservé ; je vous recommande mon peuple , il va devenir le vôtre , continuez à exécuter comme vous avez

XII. Let-
TRE 1741.

Les Jésui-
tes refusent
de venir
voir M.
d'Halicar-
nasse au lit
de la mort.

Tendre
discours de
M d'Hali-
carnasse
avant sa
mort à son
Provisi-
teur.

Dernières
paroles de
M. d'Hali-
carnasse.

XII. LET- commencé les ordres du Souverain Pontife : allez en suite
TRE. 174. vous - même à Rome pour l'instruire de l'état de ces Mis-
sions , & des persécutions que nous avons souffertes ensemble , & que vous souffrirez encore après ma mort ; car on
Disposi- ne vous laissera point respirer un seul moment. A l'égard
tions testa- du temporel vous savez la triste situation où l'on m'a réduit,
mentaires je vous donne tous les meubles que j'ai ici , ou plutôt je
de M. d'Ha- vous prie de les accepter pour payer les gages de mes do-
licarnasse. mestiques : je ne doute pas que ma famille ne fasse pour
vous ce qu'elle doit ; voici l'heureux moment , où je dois
me dépouiller de tous ces soins , ne nous occupons plus ,
ne parlons plus désormais que de l'éternité ; rendez - moi le
dernier , mais le plus précieux de tous les services ; écoutez
ma confession. Je puis vous dire que je ne fus jamais
plus édifié ; cet heureux mourant se croyoit le plus grand
pécheur de la terre ; ses larmes couloient en abondance ;
il tenoit le crucifix entre ses mains , & disoit à soupirs
entrecoupés , miserere mei Deus , secundum magnam misericor-
diam tuam.

Mort édi- La nuit étoit déjà bien avancée , lorsque M. le Visiteur
fiante de évanouit ; revenu à lui , il m'ordonna de préparer l'autel
M. d'Ha- pour dire la messe dans sa chambre , je la commençai à
licarnasse. quatre heures du matin.

Le Prince chrétien , & plusieurs personnes de considéra-
tion y assisterent dans la chambre même , & un grand nom-
bre d'autres l'entendoient par les fenêtres en dehors : Quand
je fus au *sanctus* , Monseigneur fit un effort , se releva &
s'assit dans son lit aidé par le Prêtre Chinois son élève ; lors-
que je fus à la communion ; il récita sa profession de foi à
haute voix , exhorta ensuite les assistans à la persévérance ;
demanda excuse des incommodités qu'il avoit donné pen-
dant sa maladie , rendant grâces au Seigneur des faveurs
qu'il lui avoit fait , durant le cours de sa vie , sur- tout de
l'avoir conduit à la Cochinchine. Il communia avec les
sentimens d'une piété angélique , & fut ravi dans une espé-
ce

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 155

ce d'extase pendant un assez long-tems. Le Prince & M. XII. Let-
TRE. 1741.
Mort édi-
fiante de
M. d'Halicarnasse.
Il reçoit
l'extrême-
onction. Caupho qui tenoient les flambeaux crurent qu'il aloit expirer dans cette intime union avec Jésus-Christ; la messe finie, il m'appella & me dit ne me quittez pas; méditons les miséricordes & les bontés du Seigneur. Tout de suite il demanda l'extrême onction, parce que disoit-il, on ne doit pas attendre d'avoir perdu la connoissance pour recevoir ce sacrement: Je le lui administrai, il n'est pas possible d'exprimer les sentimens de résignation qu'il fit paroître.

Vers le sept heures, comme le Prêtre Chinois disoit sa messe à l'église, M. d'Halicarnasse me dit, allez me recommander aux prières des chrétiens, j'y fus, & à peine eus-je ouvert la bouche que les soupirs & les larmes des assistants prirent le dessus. Alors le Prince se leva & suivit de tout ce qu'il y avoit de plus distingué, vint dans la chambre de M. d'Halicarnasse, se mit à genoux sur le plancher qu'il battit neuf fois de son front, s'avança jusqu'au bord du lit en disant, illustre Grand Pere donnez-moi, je vous prie, votre bénédiction; M. d'Halicarnasse la lui donna, & les autres imiterent le Prince. J'avois envoyé un exprès à tous les Missionnaires de la Cour pour les avertir que M. le Visiteur touchoit à sa dernière heure: Dès que le Supérieur des Missionnaires François aprit cette triste nouvelle, il accourut: Les Jésuites furent occupés à des affaires plus importantes, qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, abandonner un seul moment. M. de La-court trouva M. d'Halicarnasse qui tenoit son crucifix & levoit les yeux au Ciel, & les ayant détournés sur M. de La-court, il lui parla de l'état de la Mission, ses dernières paroles furent en faveur de ses ennemis, *dimitte illis*: Pardonnez leur: M. de La-court lui donna l'absolution générale; je lui fis la recommandation de l'ame, & lorsque je fus à ces paroles, *in nomine Martyrum & Confessorum*, il expira.

C'étoit entre les trois à quatre heures du soir, & le saint jour de Pâque 2. Avril 1741. que la Religion & la

XII LET-
TRE 1741.

*Les seuls
Jésuites pa-
voissent in-
sensibles à
la mort de
M. d'Hali-
carnassé.*

*La mort de
M. d'Hali-
carnassé
aflige tout
le monde.*

*Lamenta-
tions d'une
Dame du
Pays au-
près du
désunt.*

Cochinchine firent cette perte irréparable. Toute la Ville en fut informée avant la nuit ; tous étoient dans le deuil , non seulement les Chrétiens , mais même les Payens : Il n'y eut que les Jésuites qui n'en témoignèrent point de douleur, on dit même que le Pere Lopez proféra ces paroles exécra- bles, „ *melius erat illi & nobis , si homo ille natus non fuisset : Il eut été meilleur pour lui & pour nous , si cet homme ne fût point né.* Le Pere Siebert de son côté répétoit souvent , nous en sommes enfin délivrés : enfin il n'est plus , & le champ de bataille est à nous. Nous allons mener grand train son Suisse. Tous les chrétiens acoururent ; j'aurois été fort embarrassé de la foule , si le Prince chrétien n'y eut mis ordre avec ses soldats , qui furent commandés pour garder les portes & ne laisser entrer que les personnes con- nues. Les Catéchistes l'ayant embaumé à la manière du pays , l'habillerent pontificalement , & il fut permis à ceux qui étoient déjà entrés de faire leur prières auprès du mort , comme nous faisons en Europe ; mais ces prières étoient continuellement entrecoupées de soupirs , de larmes & de sanglots. Quand les femmes sur tout commencerent à en- trer , ce fut une désolation incroyable. Une Dame de la Cour transportée de zèle fendit la presse , & vint toute éplo- rée , comme une Madelaine aux pieds du mort , en fai- sant les lamentations les plus touchantes ; elle lui parloit comme s'il eut été en vie. Son oraison étoit en vers du pays , & contenoit en substance le discours suivant.

Hélas que vois-je ? Mort , cruelle mort tu es donc venue ici ! traitresse tu as donc porté ton coup ? Meurtrière infa- tiable tu l'enleve ainsi ? Pourquoi ne me frapois tu pas , moi , créature inutile dans ce monde ? Pourquoi n'as- tu pas dardé ta flèche fatale dans mon cœur ? Pourquoi , mais pourquoi barbare as tu osé oter la vie , à celui qui l'avoit rendue à tant d'autres ?

Mais hélas ! tous ces reproches sont vains : il n'est plus ; ô il n'est plus ! notre illustre Grand - Pere , le consolateur
des

des affligés le refuge des opprimés , le soutien de la vérité , le bienfaiteur des pauvres , le juste dispensateur de la justice, l'apôtre de ce Royaume ne vit plus ! ô perte , ô incomparable perte !

Mais quoi , illustre Grand - Pere , vous aviez traversé toutes les mers , vous aviez rompu les chaînes de votre prison à Macao , apaisez plus d'une fois les Gentils , vaincu si souvent vos ennemis , domté même le Diable ; & cependant la mort triomphe de vous : c'est sans doute parce que vous le voulez : c'est sans doute notre ingratitude qui vous fait disparaître ? Nous n'étions pas dignes de vous posséder ? Notre pays n'avoit rien de bon pour vous ? O disgrâce ! ô malheur !

Mais il me sera bien permis , illustre Grand - Pere , de vous demander encore une grace : Un de vos regards seulement , une de vos paroles , ou au moins un signe de votre main , ne la refusez pas à votre humble servante , prosternée à vos pieds & toute défolée de vous voir ainsi : les astres s'éclipsoient quelque fois : mais ils reparoissent avec plus d'éclat ; les nuages obscurcissent de tems en tems la lune , mais elle brille bientôt de nouveau : la nuit ensevelit dans ses ténèbres le soleil , mais le jour nous le rend avec toute sa lumière. Renaissez donc ainsi ! Que s'il ne se peut , il n'en fera pas au moins de même de vos paroles ; elles resteront éternellement parmi nous , & toujours elles nous seront plus douces que le miel , plus agréables que les roses , plus tendres que les zéphirs , plus ardentes que le feu. O illustre Grand - Pere dites en une seulement ?

Mais hélas ? Que votre profond silence m'acable. Quoi , poursuit - elle , mort impitoyable n'entendrais - je plus sa parole ! Comment cette parole divine qu'il nous annonçoit avec tant d'onction , ne frappera jamais plus nos oreilles ! Ah que tu te trompes mort sacrilège , impie ! jamais tu ne feras mourir ses vertus , elles passeront de génération en génération : les siècles les rendront toujours plus nouvelles , elles vivront

XII. LET-
TRE. 1741.
*Lamentations d'une
Dame au-
près du
Corps du
désunt Pré-
lat.*

XII. LET-
TRE. 1741.
*Lamenta-
tions d'une
Dame au-
près du
corps du
Désunt.*

encore après la destruction des montagnes , après l'épuise-
ment des rivières , après le changement des Cieux. Il a sa-
crifié sa vie pour nous , je ne puis pas me sacrifier pour
lui ; mais je lui sacrifie mes yeux , je souhaite qu'ils fondent
en larmes , qu'elles coulent abondamment jusqu'à mes ge-
noux , qu'ils se noyent dans mes pleurs ; noyez - vous donc
mes yeux en pleurant votre illustre Grand - Pere ; il est mort,
mourez aussi ; il possède une gloire éternelle , possédez celle
de le regretter à jamais.

Enfin comme une Madelaine éperdue , tantôt elle recom-
mence le détail des vertus du désunt , tantôt elle ranime
sa voix & toujours elle revient à l'héroïsme de sa douceur
& de sa patience , & toujours elle pleure plus amère-
ment.

Son mari fut forcé de l'enlever ; elle en eut mal aux
yeux plus d'un mois après. Le concours & la confusion
redoublant , le Prince fit fermer la porte de l'alcove , & dit
à ceux qui se présentoient qu'on alloit porter le désunt à
l'église , afin que chacun put mieux satisfaire à sa dé-
votion.

*Chacun
s'empresse à
garder le
corps du
Désunt
Prélat.*

Toutes les Confréries se disputoient la garde du corps
lorsqu'il seroit exposé , mais on préfera celle de notre quar-
tier , qui étoit la plus nombreuse & qui nous avoit donné
le plus de secours. Ainsi la Confrérie de Phucam prit pos-
session de l'église & se chargea de garder fidèlement le dé-
sunt pendant trois jours ; la Confrérie de St. Louis se char-
gea de pourvoir selon la coutume du Pays , à la subsistan-
ce des étrangers qui viendroient pendant que le corps reste-
roit exposé. Cette Confrérie est composée des chrétiens les
plus aparens de Hûé : Celle des Apôtres prit sur elle le soin
du tombeau de brique & des ornemens du Catafalque por-
tatif.

Le corps fut porté à notre église & exposé sur un Lit
de parade : Il y eut un concours innombrable de chrétiens
& de payens pendant toute la nuit.

Le

Le lendemain 3. Avril, je convoquai tous les Missionnaires pour assister à l'office des morts & à la messe *corpore présente* : les Jésuites, les seuls Jésuites refuserent sous prétexte qu'on ne pouvoit pas dire des messes de mort pendant l'octave de Pâque; & le Pere Lopez ajoutoit „ Que c'étoit se moquer de la Société ; qu'ils ne devoient pas prier pour le repos d'un homme qui les avoit troublés, qui avoit fait enterrer les excommuniés, & qui étoit excommunié lui-même. Ceux qui gardoient le corps, firent ensuite des balustrades dehors de bambouc d'environ neuf à dix pieds de hauteur tout à l'entour du Catafalque, pour éloigner la foule : ces balustrades formoient une espèce de chœur où il n'y avoit que les Catéchistes, nos Clercs, & les Missionnaires qui entraient; de sorte que les offices s'y faisoient commodément. Pendant le jour il vint des Communautés voisines de la Ville, & chacune selon son tour prenoit place. Les Catéchistes dans le chœur commençoient ; & leur suite, hommes & femmes leur répondoient : après leurs prieres ceux qui vouloient prendre quelque réfection, la trouvoient par les soins de la Confrérie de St. Louis.

XII. I. RR. TRR. 1740. Les seuls Jésuites refusent d'assister à ses obsèques. Ils le traitent d'excommunié.

Les chrétiens du Pays courent en foule auprès du corps de M. d'Halicarnasse.

De crainte que la chaleur ne l'emportât sur le beaume, il fut résolu de mettre ce même jour le défunt dans sa bière : elle étoit d'un bois incorruptible pesant presque comme du fer, couvert en dehors d'un beau verni noir du Japon, avec des barres d'or sur les coins, elle avoit cinq pouces d'épaisseur, les planches en étoient étroitement jointes & le couvercle en forme de voute, devoit s'enchaîner avec force ; il pesoit au moins trois cents livres & toute la bière faisoit la charge d'environ vingt hommes.

Sepulture de M. d'Halicarnasse.

Vers les neuf heures du soir, tous les chrétiens se trouvant assemblés, assistés de deux Missionnaires, je mis le corps dans la bière : cette cérémonie fut assez longue ; car après l'absoute, chacun voulut avoir la consolation de lui baiser les mains ou les pieds, & au moment qu'il fut mis dans la bière, on n'entendoit que des cris & des gémissements.

Diver-

**XII. LET-
TRE. 1741.** Diverses personnes jetterent des sentences, des vers, & des dévifs dans la bière; les unes étoient gravées sur des lames de plomb, & les autres écrites sur du carton ou du papier. Quand je fis mon dernier adieu à mon St. Evêque, mon cœur s'attendrit, si sensiblement, & que mes larmes couloient en abondance & se mêlerent avec celles du peuple: je vous prie de ne pas me les reprocher, c'étoit mon Pere &c.

Les Jésuites refusent de dire la messe pour le repos de l'ame de M. d'Halcarnaffe. Cette triste nuit se passa encore sans sommeil pour moi: le lendemain au matin les Jésuites ayant paru, je les priai de vouloir faire l'office & chanter la messe, comme on est en usage de le faire. Le Supérieur répondit qu'il ne savoit pas chanter; un autre qu'il avoit des affaires plus pressantes; & le troisième que cela n'étoit pas de son goût. Ainsi tous nos Jésuites disparurent après avoir satisfait leur curiosité; ils s'appliquerent alors à faire entendre aux femmes & au vulgaire, que le mort avoit été excommunié: & que le Suisse qui l'enterroit l'étoit aussi: & ils insinuoient à leurs savans que le Légat Apostolique étant mort, tous ses pouvoirs finissoient avec lui; que ce Prêtre Suisse qui prétendoit les exercer en qualité de Provisiteur, subrogé par le défunt, usurpoit une autorité éteinte par la mort du Légat, qui ne pouvoit pas

Ils insinuent au Peuple qu'il est mort excommunié. revivre par procureur: & que le Suisse encourroit l'excommunication en exerçant un pouvoir usurpé, aussi-bien que tous ceux qui le reconnoitroient, & que les Jésuites, & les vrais fidèles à leur exemple, éviteroient l'excommunication par leurs oppositions & leur apel, s'il s'avoit de faire la moindre chose: C'est ainsi qu'ils souffloient la discorde & la rebellion.

La conduite des Jésuites à cette mort, fut des plus scandaleuses. Une conduite si scandaleuse & des discours si violens indignèrent les esprits; car cette nation d'un caractère doux & franc, hait & méprise une conduite artificieuse & passionnée. Nous vîmes leurs dévotes les plus fameuses acourir toutes éplorées, & s'unir à nos pieuses Dames & à nos ferventes Vierges; leur exemple, nos discours, qui ne respiroient

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 161

spiroient que la charité & la vérité toute puissante, gagne- XII. Lxx-
rent le reste du troupeau; il ne leur resta d'autres partisans, FEB. 1741.
que ceux qui sont à leur gages.

Les Jésuites ainsi abandonnés, changerent de discours,
sans changer de conduite, & dans cet état je vous les laisse
pour six jours.

Vous vous rapellez que nous devons enterrer M. d'Ha- *Les gens du*
licarnasse le 4. Avril, c'est-à-dire trois jours après sa mort. *Pays su-*
Le terme parut trop court à plusieurs Confréries, le chef de *plient*
celle de St. Louis, qui est un capitaine d'Infanterie, interpo- *qu'on dist-*
sa le Prince chrétien, pour prolonger la pompe funébre; *re d'ambu-*
je déférai à ses prières, & le jour fut fixé au dix du mois. *mer le*
Le principal motif étoit de donner du tems aux Commu- *corps du*
nautés éloignées de venir faire leurs prières auprès de l'il- *Défunt.*
lustre défunt: Plusieurs Payens témoignèrent également leurs
sentimens de respect & de vénération pour lui. Une riche
Mandarine entre autres me présenta deux gros cierges, pour
éclairer, disoit-elle, mon pere qui est allé au Paradis d'O-
cident; c'est ainsi qu'ils appellent le Paradis des Chré-
tiens.

Le 9. veille de l'enterrement, j'appellai tous les Missionai- *Les Jésui-*
res pour assister aux funérailles; & je les arréai à souper, *tes refusent*
parce que nous devons commencer notre cérémonie à mi- *d'assister à*
nuit; car c'est à cette heure-là qu'on enterre les Grands du *l'inhuma-*
Royaume: je vis arriver de bonne heure trois Jésuites, ils *tion du*
prirent sans façon le haut bout de la table, & je leur pro- *corps de*
diguai les honnêtetés: mais je fus bien étonné quand le tems *M. d'Ha-*
de commencer notre Office fut arrivé, ces honorables convi- *licarnasse.*
ves qui avoient été si diligens pour venir à table, & qui
avoient bien soupé, ne voulurent pas nous suivre à l'égli-
se, leur refus étoit peu de chose en soi; mais il n'en étoit
pas de même du scandale qu'ils donnoient aux chrétiens, en
méprisant ainsi un mort, & un mort aussi illustre que ce St.
Evêque; nous chantâmes donc l'Office des morts sans Jésuites
& sans disputes, ensuite nous nous mîmes en marche & en

XII Let-
TRE 1741. procession vers l'église où le corps devoit être enterré & de la manière que je vais vous conter.

Enterrement du corps de M. d'Halicarnasse.

Un fameux chrétien marchoit à la tête , avec une lanterne de papier doré en forme de croix illuminée dans toute sa longueur ; il avoit à ses côtés deux choristes , & deux maîtres de cérémonies ; suivoient deux cents autres lanternes de la même forme que la première ; après eux venoit un grand nombre d'autres chrétiens , qui portoient des flambeaux d'une main & rouloient leurs chapelets de l'autre : ensuite paroissoit le superbe Lit de parade placé sur des grands brancars , soutenu par soixante hommes , qui en avoient soixante autres de relais à leur côtés : Immédiatement après venoit notre chœur , composé de vingt quatre écoliers revêtus de surplis , & de trois prêtres qui chantoient selon le Rituel Romain.

Le Prince chrétien , plusieurs Mandarins & les femmes nous suivoient. Quand nous fûmes embarqués sur le fleuve qui traverse le milieu de la ville , les curieux fixerent plus à leur aise leurs yeux sur nous , plusieurs payens se rangerent à notre suite ; nous arrivâmes à la pointe du jour au quartier de Tho-duc , & il nous restoit environ un quart de lieue pour nous rendre à l'église destinée à recevoir notre précieux dépôt. Au sortir de la barque nous continuâmes notre procession dans l'ordre déjà marqué , & nous vîmes reparoître nos trois Jésuites. Je crus qu'ils venoient nous joindre ; mais je crus mal ; ils ne vinrent que pour nous insulter ; ils eurent l'impertinence de se faire porter sur leurs filets , vêtus à leur ordinaire , tandis que nous étions en surplis , que nous allions tous à pied , & que le Prince chrétien & toute la Noblesse marchoit aussi ; ils examinèrent notre marche jusqu'à l'église , où nous chantâmes notre grand messe encore sans Jésuites ; car à la vue de l'église , ils précipiterent leur fuite , comme ces animaux immondes qui coururent se cacher sous les eaux de Genezareth. Ils ont horreur pour ce lieu sacré , parce que M.

Les Jésuites se font porter en habit de Pays , pour aller voir l'ordre de l'enterrement.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 163

de Floy & les Missionnaires François y ont leur sépulture ; XII. Let-
ils affecterent d'aller dire la messe *in Albis* à l'église du Pere TRE. 1741.
Jerôme qui est interdite. Après la messe le Prêtre Un Prêtre
Chinois interprète de feu M. d'Halicarnasse , prononça dans la lan- Chinois
gue du pays une oraison (*) funèbre qui fut fort goûtée , prononce
elle contenoit le précis de sa vie & quelques réflexions Praison
touchantes pour relever ses vertus. L'orateur avoit animé son funèbre de
discours de beaucoup de zèle & d'une onction apostolique : Désunt.
je ne doute point qu'il ne se transmette de peres en fils ,
d'autant que tous les Grands & les Catéchistes en conservent
des copies.

Après cette oraison , nous fîmes l'enterrement : le cercueil
fut déposé dans un tombeau de briques, bâti en terre ; cha-
que chrétien venoit à son tour lui jeter de l'eau bénite ,
& une poignée de terre suivant l'usage du pays.

Il falut encore selon l'usage faire rafraichir le convoi ; Grand cour-
ceux qui s'arrêterent à dîner furent servis promptement ; ils coors à
n'y en eut qu'environ trois mille qui prirent place sur le P'enterre-
gazon tout au tour de l'église. Les Dames & les Devo- ment du
tes avoient eu le soin de faire préparer ce dîner : on y corps de
employa deux bœufs, quatre cochons , plus de six cents M. d'Ha-
poules , tout autant de canards & une infinité de poissons licarnasse.
& de ris : Avant que de me retirer , je fis graver en gros
caractères Romains sur la pierre du Tombeau cette Epi-
taphe.

Hic Jacet Inviçtus Veritatis Amicus : Elzearius Fran- Epitaphe de
ciscus Des-Achards de La Baume , Avenione Natus , M. d'Ha-
Dei Gratia & Sanctæ Sedis Episcopus Halicarnassens , licarnasse.
&c. Visita:or Apostolicus à SS. Pontifice Clemente
XII. ad has Oras missus ; in decursu Sacræ Visitatio-
nis multa passus , nunc vivit in Cælo. Obiit Anno
1741. 2. Aprilis. ætatis suæ 62^a 2 M. & 2 d.

(*) Cette pièce se mettra à la fin de toutes les Lettres.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

XIII. LET-
TRE. 1741.

*Les Jésui-
tes com-
mencent à
disputer la
qualité de
Provisi-
teur à M.
Favre.*

*M. Favre
fait assem-
bler les
Missionnai-
res & leur
signifie ses
pouvoirs de
Provisi-
teur.*

*Les Jésui-
tes ne ven-
lent point
le recon-
noître.*

A PRES la mort de M. d'Halicarnasse les Jésuites com-
mencerent par me disputer la dignité de Provisiteur
Apostolique, je les laissai plaisanter sur mes pouvoirs & sur
ma personne jusqu'au troisieme jour après l'enterrement ; ce
jour-là , j'envoyai ordre aux Supérieurs de chaque Corps
de Missionnaires de se rendre à ma résidence pour une affaire
importante ; M. de La-Court Supérieur des François ne
manque pas de comparoitre à l'heure assignée ; celui (*)
des Récolets m'écrivit qu'il ne pouvoit pas venir , qu'il en
étoit fâché , qu'il me félicitoit de ce que j'avois succédé à
la commission de M. d'Halicarnasse & qu'il s'en félicitoit lui-
même ; le Supérieur des Jésuites & le Pere Mathématicien
vinrent aussi : mais ce ne fut que pour voir dirent-ils , l'an-
cien Secrétaire de M. d'Halicarnasse : il n'est plus question
de Secrétaire , leur dis-je , c'est au Provisiteur à qui vous
parlez. Là-dessus je leur déclarai que M. d'Halicarnasse
m'avoit constitué en bonne forme son Successeur à la Visi-
te selon le pouvoir qu'il en avoit dans ses Brefs ; ils répon-
dirent du ton le plus assuré, qu'ils savoient que je n'avois
point succédé à la commission de M. le Visiteur , & que
je ne pouvois pas lui succéder ; que leur Général leur avoit
écrit les intentions de Rome ; que si j'étois véritablement
constitué Provisiteur , je devois leur exhiber mes Patentes ,
& les leur notifier en dûe & bonne forme ; mais qu'ils
étoient certains que je n'en avois point.

Je

(*) Il étoit en effet indisposé.

Je ne sai sur quoi étoit fondée cette hardiesse que je reprimai en ces termes : Jusqu'à quand , mes Peres , oseriez-vous prendre Rome pour le garant de votre désobeissance ? Rome est toujours dans votre bouche , & jamais dans votre cœur , vous montrez assez votre mépris pour elle par votre résistance à ses Légats , à ses Décrets & à ses Anathèmes ; vous m'aléguez les lettres de votre Général , qui vous a écrit , dites - vous , les intentions du St. Siège : Que ne vous oblige - t - il à les exécuter ces intentions sacrées par votre humble soumission à ses Bulles , que vous violez avec une opiniâtreté si scandaleuse depuis plus de quarante ans : Qu'est - ce donc que votre Général dans les Missions de la Cochinchine ? Quelle autorité y a t - il ? Mais où sont - elles ces lettres prétendues ? Montrez - les , & voyons ce qu'elles portent ; faites - moi part de ces intentions de Rome , qui seront toujours pour moi des loix inviolables : vous ne répondez point : interdits & confus vous rougissez ! C'est donc moi qui suis certains que vous n'avez point reçu ces lettres qui seroient d'ailleurs inutiles , puisqu'elles viendroient d'une main suspecte & sans autorité. Pour moi , mes Peres , je n'alégue point de lettres que je ne sois en état de montrer ; examinez celles - ci , vous y verrez mes Pouvoirs & mon Caractère de Provisiteur : l'obligation où vous êtes de m'obéir : Là - dessus je leur présentai le Bref de Clement XII. en vertu du quel M. d'Halicarnasse m'a subdélégué , & l'acte de subdélégation : voici la teneur de l'un & de l'autre.

XII. LETTRE. 74.
Le Provisiteur répète la hardiesse des Jésuites.

DELEGATION DU PROVISITEUR.

Elzearius Franciscus Des - Achards de la Baume , Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiæ Episcopus Halicarnassæus Sanctissimi Domini Nostri Domini Patris

Elzear François des - Achards de la Baume ; par la grace de Dieu & du Saint Siège Evêque d'Halicarnasse , Prévôt Domeltique de Notre

X 3

Le Provisiteur montre aux Jésuites les pouvoirs de sa déléga-tion pour les convaincre.

XVII LET-
TRE. 1741.
Patentes
de Provisi-
teur en fa-
veur de M.
Favre.

Saint Pere le Pape , Af-
siftans du Trône Pontifi-
cal , Prévot de l'Eglise Mé-
tropolitaine d'Avignon , Vi-
siteur Apostolique spécialement
délégué , pour les Royaumes
de la Cochinchine , de Ciampa
& de Camboje : A notre
bien aimé en J. C. Pierre
François Favre , Prêtre , Missio-
naire & Protonotaire Apo-
stolique &c.

Puisque Dieu , duquel no-
tre vie dépend , a permis que
nous soyons retenus au lit
par la maladie , & que nous
pressentions que nos jours ,
ne tarderont pas à finir , il
convient que nous pour-
voyons aux nécessités de cet-
te mission affligée , crainte
que le grand ouvrage de la
sainte Visite Apostolique déjà
commencé assez heureuse-
ment , ne demeure imparfait
par notre mort. Pour pré-
venir cet inconvénient , Sa
Sainteté a daigné par un Bref
particulier dont nous rapor-
tons ci-dessous la teneur ,
nous acorder le pouvoir en
cas de mort ou d'une infir-
mité dangereuse selon les in-
structions que nous en avons ,
de déléguer un Provisiteur ,
qui

pa Prælatus Domesticus , Soli
Pontificii assistens , Ecclesia Me-
tropolitana Avenionensis Præpo-
situs , & Missionum Coccincine
Ciampa & Camboja Visitator
Apostolicus specialiter Delegatus :
Dilecto nobis in Christo Petro
Francisco Favre, Sacerdoti, Mis-
sionario & Protonotario Apo-
stico &c.

*Quoniam sic permittente Deo
in cujus manibus sortes nostre
sunt , inciderimus in lectum ,
& cognoverimus quia cito mo-
reremur , convenit , ut necessita-
tibus infelicis hujus missionis pro-
videamus , ne grande opus San-
ctæ Visitationis Apostolicæ tam
salubriter jam inceptum per mor-
tem nostram , imperfectum rema-
neat. Cùm ergo dignata fuerit
Sanctitas Sua per Breve forme
particulare , cujus tenor infra
insetetur , nobis concedere potes-
tatem in casu mortis , vel gra-
vissima infirmitatis juxta nostras
instructions , unum delegandi Pro-
visitorem , qui omnibus faculta-
tibus nostris munitus , vices nostras
gerat usque dum certior facta
Sacra Congregatio de nostro de-
cessu aliter duxerit decernen-
dum.*

Nos

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 167

qui munis de toutes nos mêmes facultés , agisse en notre place , jusqu'à ce que la S. Congrégation , étant informée de notre décès , juge à propos d'en disposer autrement.

Nos te cujus experientiam agendis in rebus à multo tempore jam cognovimus , & de cujus pietate , scientiâ , sanâ doctrinâ , & fidelitate plurimum in Domino confidimus , in Provisitorem hujusmodi eligimus & deputamus cum omnibus facultatibus opportunis , ita ut omnia , exceptis iis , que caracterem Episcopalem requirunt , gerere possis , sicut , & nos gerere soliti eramus ; mandantes omnibus Venerabilibus Missionariis sive Secularibus , sive Regularibus etiam Societatis Jesu , ut te in Provisitorem recognoscant , obedientiam , & reverentiam tibi debitam pro tanto munere præsentent.

connoître pour Provisiteur , & qu'ils vous rendent la révérence & l'obéissance dûes

Sequitur tenor Brevis Pontificii die 3. Sept. 1737. **C**um nuper Sanctissimus Noster Dominus Clemens Divina providentiâ Papa XII. per Litteras Apostolicas , datas sub annulo Piscatoris die 11. Augusti labentis anni de consilio Sacræ Congregationis

Em-

Vous dont l'expérience dans les affaires nous est depuis long-tems connue ; dont la piété la science , la saine doctrine & la fidélité nous rassurent beaucoup au Seigneur , nous vous choissions & députons par les présentes pour Provisiteur avec toute les facultés nécessaires à cet effet. Ensorte , qu'excepté ce qui appartient au caractère Episcopal , vous puissiez agir de la même manière que nous avons accoutumé de le faire : Ordonnant à tous nos vénérables Missionnaires soit Séculiers , soit Réguliers & même de la Société de Jésus , qu'ils aient tous à vous re-

Voici la teneur du Bref daté du 3. Sept. 1737. Comme depuis peu de tems Notre S. P. Clement XII. par des Lettres Apostoliques données sous l'anneau du Pêcheur , le 11. d'Août de l'année courante , de l'avis de la S. Congrégation de la Propagation de la foi , a constitué & député

XIII. LET-
TRE. 1741.
Patentes de
Provisiteur
en faveur
de M.
Faure.

député

XIII. LET-
TRE. 1741.
Patentes de
Provisum
en faveur
de M.
Favre.

député M. Elzear François Evê-
que d'Halicarnasse pour Visiteur
Apostolique avec tous les pou-
voirs de Délégué, & autres né-
cessaires & convenables selon son
bon plaisir & celui du S. Siège,
dans les Royaumes de la Cochin-
chine, du Ciampa & du Cam-
boje : Sa Sainteté, à laquelle
dans l'audience acoutumée les si-
frages des Eminentissimes de la
même Congrégation, ont été ra-
portés, par M. Philippe de Mon-
ti Secrétaire, a donné au même
M. Elzear François Visiteur un
pouvoir-spécial de subdéléguer en
cas seulement de mort, & cela
à sa volonté & selon sa con-
science, soit avant, ou après
que la Visite sera commencée, un
Prêtre dont la capacité lui se-
roit connue, pour qu'il acheve
tout ce qui a été commis par les
dites Lettres Apostoliques, avec
toutes les facultés & mêmes pou-
voirs, qui lui auront été accordés
de quelle manière ce puisse être ;
exceptant néanmoins ce qui re-
garde le caractère Episcopal : &
cela jusqu'au tems que le S. Siè-
ge, étant informé au plutôt par
le Subdélégué, en dispose d'une
autre manière. Que si après cet-
te subdélégation faite, le Sei-
gneur venoit à préserver de mort

Em̄orum, & Romanorum
DD. S. R. E. Cardinalium
negotiis Propagandæ fidei
pæpositorum, Visitatorem A-
postolicum cum facultatibus
Delegati, aliisque necessariis,
& opportunis ad suum, &
S. Sedis beneplacitum consti-
tuerit, & deputaverit in Re-
gnis Coccincinæ Ciampæ &
Cambojæ R. P. D. Elzearium
Franciscum Episcopum Hali-
carnasseum : Eadem Sancti as
sua, cui in solitâ audientiâ
per R. P. D. Philippum de
Montibus Secretarium, relata
fuerunt vota pæfatorum Em-
m̄orum PP. eidem R. P. D.
Elzeario Francisco Visitatori,
potestatem peculiarem con-
cessit subdelegandi tempore
dum:axat sui obitûs, & pro
suo arbitrio, & conscientiâ
tâm ante, quàm post incep-
tam Visitationem, sacerdotem
idoneum ipsi benè visum, ad
ea omnia explenda quæ sibi
per memoratas Litteras Apo-
stolicas commissa sunt, cum
omnibus & singulis faculta-
tibus quocumque modo sibi
met ipsi tributis, exceptis
tamen iis, quæ caracterem
Episcopalem requirunt : &
donec Sedes Apostolica cer-
tior

tior facta, quod quamprimum per Subdelegatum fieri debebit aliter provideat.

Quod si autem post peractam ejusmodi subdelegationem Delegantis obitus, Deo dante, non subsequatur, eadem subdelegatio ipso facto sit nulla, ac si nullatenus peracta fuisset, salva semper in omnibus auctoritate præfatæ

Sacræ Congregationis. Datum Romæ ex Aedibus dictæ S. Congregationis, die & anno quibus supra: V. Card. Petra Præf.: Philippus de Montibus Secrèt.

Volumus autem ut adveniēte obitu nostro quam citius omnes Scripturas, Litteras, Documentaque in nostris scriniis inveniuntur, & quæ ad præsentem Visitationem spectabunt, colligas, & quæ omnia sub sigillo tuo ad dictam Sacram Congregationem transmittas, eamque de nostro transitu certiore facias. Datum in Aedibus Nostris Civitatis Regiæ Coccinæ die 21. Julii anni millesimi septingentesimi quadragesimi: E. F. Episcopus Halicarnassæ Visitator Apostolicus.

Royale de la Cochinchine le Evêque d'Halicarnasse, Visiteur

Loco † Sigilli: Joannes Antonius de La-court Missionarius, & Protonotarius Apostolicus, ac in hoc Actu Secretarius.

le Délégué: la subdélégation n'aura aucun effet, non plus que si elle n'eut jamais été faite, sauf toujours en tout, l'autorité de la même S. Congrégation. Donné à Rome dans notre Palais de la dite S. Congrégation, le jour & au ci-dessus nommés. V. Cardi. Petra Præf.: Philippe de Monti Secrétaire.

En conséquence nous voulons qu'aussitôt que la mort nous aura fait passer de ce monde à l'autre, toutes les Ecritures, Lettres, & Instructions qui se trouvent dans nos coffres & qui regarderont la présente Visite, soient rassemblées par vous, & que vous les envoyez ensuite signées de votre sceau à la même S. Congrégation, & que vous lui donniez avis de notre décès. Donné dans notre demeure de la Ville 21. Juillet 1740. Elzéar E. Apostolique.

Lieu † du Sceau: Jem Audoine de La-court Missionnaire & Protonotaire Apostolique & Secrétaire pour le présent Acte.

XIII. LÉTR-
TRE 1741.
Patentes de
Provisiteur
de M.
Favre.

XIII. LET-
TRE. 1741.
*La Patente
est recon-
nue à la
Congrégation.*

Nous Nicolas Lercari Sé-
crétaire de la Congrégation
de la Propagation de la foi.
Nous certifions & atestons
que la présente copie écrite
d'autre part, est mot pour
mot conforme à son Original,
qui existe dans les Archives
de la même S. Congrégation.
En foi de quoi &c. Donnée
à Rome dans le Palais de la
dite S. Congrégation le 19.
Nov. 1744.

Lieu † du Sceau.

*Nos Nicolaus Lercarius Sacrae
Congregationis de Propaganda
Fide Secretarius.*

*Fidem facimus atque testamur
retroscriptum transumptum con-
cordare de verbo ad verbum
cum suo Originali existente in
Archivio hujus Sacrae Congrega-
tionis, in quorum fidem &c.
Datum Romae ex Aedibus ipsius
Sacrae Congregationis, hac die 19.
Novemb. 1744.*

*Nicolas Lercari Secrétaire: D. Bacard
Archiviste.*

*Le Supé-
rieur des
Missionai-
res Fran-
çois recon-
noit les
pouvoirs de
M. Favre.*

*Le Supé-
rieur des
Jésuites de-
mande par-
don à ge-
noux à M.
le Provisi-
teur & re-
connoit
alors ses
pouvoirs.*

Après que je leur eu fait la lecture de cette Patente, je demandai au Supérieur des Missionnaires François, s'il me reconnoissoit pour Provisiteur Apostolique, il me répondit, oui; je fis la même demande au Pere Lopez Supérieur des Jésuites, il répondit qu'il vouloit voir de ses propres yeux cet Acte, (a) je le lui remis entre les mains, il l'examina pendant un quart d'heure avec le Pere Mathématicien, ils devenoient rouges comme du feu, ils disputoient entre eux sur la construction de la phrase, sur la valeur des mots, & sur l'arrangement des virgules, quand ils l'eurent bien épluché & qu'ils eurent vu les Sceaux & les Soucriptions de Rome & de M. d'Halicarnasse, le Pere Lopez fit un acte inoui dans les Annales de la Société: il se mit à genoux pour me demander pardon, je le relevai sur le champ en l'em-

(a) La reconnoissance & la valeur de cet Acte, a été joint ici pour obvier à l'incrédulité de la Compagnie de Jésus,

P'embrassant & je crus que nous serions amis inséparables , XIII. Let. tant je fus frappé de ses protestations d'obéissance & d'amitié : TRR 1741
 Je les conduisis tous ensemble à l'église pour invoquer les Les Jésuites continuent à refuser de remettre les Lettres de Rome au Procureur. lumières du St. Esprit , & je leur demandai la persévérance dans leurs bonnes dispositions : Je les conjurai de concourir aux biens de la Mission , en leur assurant que l'accomplissement de nos devoirs réciproques seroit le meilleur moyen pour resserrer les nœuds de notre amitié ; j'ajoutai qu'ils devoient commencer par réparer leurs fautes passées , honorer la mémoire de M. d'Halicarnasse par leur présence sur son tombeau , se faire relever des censures qu'ils avoient encourues le jour de son enterrement, en allant dire la messe à l'église interdite du Pere Jérôme , & me rendre les Lettres de M. le Visiteur que leur Procureur avoit retenues à Fayso : ils promirent de faire en sorte que je serois content , mais quelques jours après le Pere Lopez me vint dire qu'il ne savoit rien des lettres que je demandois , que c'étoit le Procureur des Récolets qui les avoit , & non celui de la Societé : j'écrivis donc au Procureur des Récolets de me les envoyer ; il répondit qu'il n'osoit les confier à personne , que lui-même me les apporterait ; il vint en effet , mais malheureusement , il passa chez le Procureur de la Societé , son Directeur à qui il communiqua son dessein , le Directeur lui dit gardez - vous bien de rendre ces lettres à M. Favre , vous feriez un péché mortel , le bon Pere Philippe m'écrivit cette décision du Pere Vascancellos ; vous auriez de la peine à le croire , si je ne vous raportoie ici ses propres termes , les voici.

Propter clausulam R. P. Miralta qui mihi scripsit (absente Illustrissimo Domino Halicarnasseo remittantur Epistola Macaum , quin tradantur Domino Favre.) Pater Vascancellos dixit mihi quod

A cause de cette exception faite par le R. P. Miralta qui m'a écrit (M. d'Halicarnasse absent , il faut renvoyer les Lettres à Macao & ne point les remettre à M. Favre.)

XIII. LET- Delà le P. Vascancellos m'a *quod peccarem mortaliter si D.*
 TRE. 1741. assuré que je pécherois mor- *V. traderem.*
 tellement, si je les donnois à votre Seigneurie.

Je répondis au Pere Philippe, que le Pere Miralta n'étoit pas en droit de donner de pareils ordres, & que la décision du Pere Vascancellos n'avoit ni la probabilité intrinsèque ni l'extrinsèque, qu'en retenant ces Lettres qui étoient des Lettres Apostoliques & qui m'appartenoient en qualité de Successeur à la Visite, il encouroit l'excommunication majeure *ipso facto*, selon la Bulle in *Cæna Domini*: *parag. 14.*: mais on se moqua de la Bulle & de celui qui la citoit, & on retint les Lettres.

*Le Supé-
 rieur des
 Jésuites re-
 connaît les
 pouvoirs du
 Provisi-
 teur: Il ne
 laisse pas
 que de lui
 refuser
 obéissance.*

Le Supérieur des Jésuites me témoignoit être fâché du vol & de la défobéissance de ces Pères, & néanmoins je sus qu'il leur avoit écrit des lettres dans lesquelles il approuvoit & louoit leur conduite; il m'amena les deux nouveaux Jésuites qui me demandoient les pouvoirs de prêcher & de confesser. La preuve qu'ils me donnerent de leur soumission, fut le refus de prêter le serment prescrit sur l'observation de la Bulle *Ex illa die*: Ce serment, disoient-ils, étoit superflu entre mes mains, parce qu'ils l'avoient déjà prêté entre les mains de leur Provincial à Macao: Ces contestations durèrent plus d'un mois.

*Promesses
 fautes
 faites par
 les Jésuites
 à M. le
 Provisiteur
 pour l'en-
 gager dans
 leurs faux
 intérêts.*

Le Supérieur revenoit toujours de tems en tems & m'acab'oit de carettes & de questions: il me dit un jour par manière de réflexion subite: à propos vous n'avez plus rien à faire de nos papiers & des annotations que nous avions prêtés à feu M. le Visiteur; & moi, dit-il, j'en aurois besoin, parce que ce bon homme de Provincial me les demande, ils seront par-là dans quelque coin, donnez ordre qu'on me les cherche: je ne comprends pas bien lui répondis-je, ce que vous demandez, ces papiers sont dans les archives de la chancellerie; il reprit d'un ton étonné: vous ne m'entendez pas? Je vous dis de me remettre nos annotations, & je vous promets que la Société pensera à vous.

Si

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 173

Si vous avez besoin d'argent , vous n'en manquerez pas , nous en avons grace à Dieu , & tout autant que nous en avons, il est à votre service , & si vous retournez en Europe , nous vous regardons déjà comme l'un de nos Prélats : moi répliquai-je, votre Prêlat , à moi votre argent? Je ne veux être que votre Serviteur sans aucun intérêt, tout votre or ne rachetera pas vos papiers; mais repris-je en souriant, vous voulez sans doute badiner mon R. Père: le Père Lopez toujours plus éfronté , répliqua , je ne badine du tout point, voulez-vous nous rendre ces papiers, oui ou non , ajouta-t-il d'un ton impérieux? Si vous nous les donnez ces paperasses qui vous sont inutiles , vous serez heureux , & vous aurez plus de pains d'or (a) qu'il n'y a de feuilles dans ces annotations : enfin vous serez notre ami ; mais si vous vous obstinez malheureusement , nous les aurons malgré vous & par toute autre voie. Indigné de ces propositions & de telles menaces , & transporté de zèle, je lui imposai silence en ces termes: allez , lui dis-je, allez porter ailleurs votre or & vos menaces : je ne suis ému ni de l'un ni de l'autre, je pourrois vous adresser les paroles de St. Pierre à Simon le magicien, que ton argent périsse avec toi. Sachez que l'or ni les menaces d'un Jésuite ne tenteront ni n'éfraieront jamais un Commissaire Apostolique, attaché comme je le suis , à mon devoir.

Le Prince chrétien qui étoit présent avoit remarqué par nos discours que nous n'étions pas d'accord; je lui dis que j'étois un peu embarrassé avec le Supérieur des Jésuites pour une affaire qui regardoit la mémoire de feu M. d'Halicarnasse ; mais que j'avois une autre affaire encore plus pressante qui étoit , comment je pourrois mériter la protection du grand Mandarin, Ministre d'Etat & de la guerre : le Prince répondit , que je pouvois l'aller voir sous prétexte de le

Y 3

remer-

(a) Un pain d'or vaut onze cens livres de France ou environ deux cens Ecus Romains.

Le Supérieur des Jésuites tâche de corrompre le Provisiteur par or & par argent &c.

Le Provisiteur lui fait de vifs reproches.

XIII. LET-
TRE. 1741.
*Le grand
Mandarin
veçoit gra-
cieusement
le Provisi-
teur.*

remercier des bontés dont il avoit honoré l'illustre Grand-Père : je me portai au Palais du grand Mandarin , ma visite lui fut agréable , il me retint à souper , sa conversation feroit ailleurs une matière d'un entretien assez amusant : Il me demandoit s'il étoit vrai qu'il y eut un pays dans le monde où les femmes fissent des enfans sans qu'elles eussent des hommes : je lui répondis qu'il n'y en avoit point , que si on lui avoit fait quelque récit sur pareil sujet , il devoit le regarder comme fabuleux & tiré de certains contes qui n'ont rien de réel , que dans l'imagination des gens qui se plaisent à inventer. Il fut satisfait de ma réponse & il me demanda , quel étoit le plus grand Roi de l'Europe , je lui répondis que c'étoit le Roi de France : il ajouta tout de suite , vous êtes François sans doute ? je répondis , Seigneur je ne suis pas François ; (a) mais quand je serois François , ou ennemi des François , je ne pourrois pas répondre autrement à votre Altesse , à moins que je ne bleffasse la vérité , il fit signe qu'il me croyoit , & qu'effectivement il avoit toujours cru que la France surpassoit de beaucoup tous les autres Royaumes de l'Europe , à peu près comme l'Empire de la Chine surpasse tous les autres Royaumes de l'Asie. Il me fit encore plusieurs autres demandes : mes réponses parurent être de son goût ; il me répéta plus de dix fois , qu'il m'aimoit & m'estimoit ; parce que je parlois clair & vrai. Quand je voulus m'en aller , il ordonna d'équiper sa belle galère pour me conduire chez moi. Le lendemain je lui envoyai une pendule d'Angleterre que M. d'Halicarnasse m'avoit laissée , il m'en fut plus obligé que si je lui avois donné un trésor : par-là je croyois m'assurer contre toute sorte d'événemens , & en effet ce Seigneur fut mon Protecteur , & d'une si bonne manière que je pouvois librement recourir à lui comme à un ami de cœur.

Le

*Le grand
Mandarin
honore le
Provisi-
teur.*

(a) Les Jésuites qui ne sont pas François débitent en ce Pays-là plusieurs faussetés insignes contre la France.

Le public étoit fort édifié de ma bonne intelligence avec le grand Mandarin. Le Prince & les Mandarins chrétiens en étoient même charmés, mais les Jésuites qui s'imaginoient que je visois à quelque dignité de Mathématique comme eux, commencerent à débiter dans la Ville, que j'étois un ignorant en fait d'arts, que je m'apellois *Faber*, & que j'étois *Faber lignarius*, & comme si cela ne suffisoit pas, ils ajoutoit que j'avois été soldat du Roi de France: Je méprisois ces sottises, dont je ne faisois que rire; je ne me souciois pas beaucoup que le public sçut mon ignorance dans l'art de deviner une éclipse, d'allumer des feux d'artifices, de dresser des lits à ressorts pour les Concubines, d'inventer des abreuvoirs commodes pour les chiens, & de fabriquer d'autres machines, dont les Peres de la Compagnie se font un si grand honneur en ce Pays-là, je me faisois gloire de ne savoir & de ne pratiquer d'autre profession que celle de Missionnaire de J. C. & de Ministre fidèle du St. Siège.

La plaisanterie ridicule qu'ils faisoient sur mon nom, me flatoit plus qu'elle ne m'affigeoit, je dis un jour au Père Lopez qu'il m'avoit écrit cette moquerie, vous pouvez m'appeller *Faber* tant qu'il vous plaira, c'est toujours mon nom latinisé & celui de mes ancêtres; vous n'avez qu'à consulter les Dictionnaires: Favre en François, *Faber* en Latin, le Missionnaire Favre décide les cas de conscience, & le Provisiteur *Faber* juge les Jésuites, *tractant fabrilia Fabri*. Vous dites que j'ai été soldat du Roi de France, le métier des armes ne deshonne point, les Suisses sont Gardes des Rois & non Gardes des chiens, pour moi je n'ai jamais été que soldat de Jésus-Christ, mais j'ai des Freres assez heureux pour porter les armes au service du Roi de France.

Les Jésuites outrés de mon indifférence se retirerent, & peu de tems après, ils tenterent de me perdre de réputation par des calomnies plus atroces, qui portoient sur mon ministère.

XIII. Lett.
TBB. 174.
Les Jésuites répandent dans le Public des discours méprisans contre le Provisiteur.

Réponse de Provisiteur aux railleries méprisantes des Jésuites.

Des railleries, les Jésuites passent aux calomnies contre le Provisiteur.

XIII. LET- nistère. Ils répandirent sourdement le bruit que j'avois
 TRE. 1741. vendu la justice , qu'ils n'osoient pas dire les crimes que
 j'avois fait , qu'ils les diroient à Rome. J'appellai le Père
 Britto qui est un bon vieux , qui fait le saint , & qui est
 encore plus déguisé que ses Confrères , je lui dis , si en
 gens d'honneur & de bon sens on pouvoit parler & difa-
 mer , comme le faisoient les Jésuites à mon égard : il répon-
 dit que ce bruit ne devoit pas m'inquiéter , qu'il passeroit
 bientôt. Je n'en doutois nullement ; & la suite leur aprit
 que les vents soufflent inutilement pour abatre une colonne
 établie sur la pierre ferme , qui est la vérité. Nous chan-
 geâmes de discours ; plût à Dieu , que par la suite j'eusse
 des choses à vous raconter , qui vous fissent changer de
 l'idée afreuse que vous avez sans doute conçue contre de tels
 Enfans de St. Ignace : mais par malheur j'en ai beaucoup
 d'autres à vous exposer , qui continueront à vous faire gé-
 mir. Je vais d'abord vous parler des Comédies Coch-
 chinoises.

*Des Comé-
 dies Cochinchinoises.*

Comédies Cochinchinoises aux quelles les chrétiens se trouvent par la permission des Jésuites.

La Propagande qui avoit été informée que l'Evêque Alexandre & quelques Jésuites permettoient aux chrétiens (même par des écrits publics) d'assister aux Comédies des Idolâtres , lui avoit expressément ordonné de s'en instruire à fond & de les défendre , supposé qu'elles fussent des actes de la Religion des gentils , ou aussi obscènes que les Missionnaires François l'assûroient. Dès que nous fûmes à la Chine M. d'Halicarnasse m'envoyoit de tems en tems aux Comédies pour lui en rapporter mon sentiment : Il en fit encore de même à la Cochinchine ; elles sont donc dans ces deux pays à peu près les mêmes ; les noms seulement & les acteurs sont différens , les unes sont publiques , les autres privées. Les premières se représentent aux frais communs d'une communauté , d'un quartier , ou d'un village ; les secondes se font aux dépens de quelques Seigneurs , ou d'un simple particulier qui veut se divertir avec ses amis choisis. Les Comédies qui se font en public , sont de trois sortes.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 177

tes. 1^o. A l'honneur du génie tutelaire : par exemple du lieu en X^{II}. Let-
 langue Anamytique dit *vira* : cette comédie s'appelle *Hât-Dinh*, TRE. 1741.
 c'est-à-dire comédie de chant, ou si vous voulez *Opera*, ils élèvent Des comé-
 un trône à ce génie, ils ornent son temple, ils lui offrent trois ta- dies Co-
 bles chargées des mets les plus exquis; on commence par un can- chinbi-
 tique à sa louange, la simphonie des violes, des guittarres, des moises aux-
 hautbois succedent alternativement au chant; ce spectacle quelles les
 dure toute la nuit. Le lendemain au matin, on dessert les chrétiens se
 premières tables, on lui en présente d'autres, les directeurs trouvent
 du theatre mangent les viandes déservies, qu'ils croient par la per-
 avoir la qualité de les égayer & de ranimer la voix des mission des
 chanteurs & des musiciens, on recommence la comédie en Jésuites.
 y mêlant quelques couplets de chansons satyriques ou ob-
 scènes. Lorsque quelqu'un des acteurs dit un bon mot,
 débite un joli compliment amoureux, on bat du tambour
 de basque & d'une espèce de timbale : ce tintamarre fini,
 l'acteur reçoit un prix.

La seconde espèce de comédie publique, se fait à l'hon-
 neur de quelque idole qu'ils veulent se rendre propice :
 cette comédie s'appelle *Hoi*, c'est-à-dire assemblée, parce
 que non seulement tout un village; mais encore plusieurs
 villages voisins s'assemblent pour célébrer cette fête. Ils
 vont en procession au devant de l'Idole portée par un Bon-
 ze, chacun concourt à rendre la fête plus brillante en se
 parant de son mieux : dans cette procession ils font mar-
 cher plusieurs figures de papier, qui représentent des élé-
 phants & des chevaux : ce sont des figures grotesques; cel-
 le de cheval, est partagée en deux pièces, entre lesquelles
 se trouve un homme de bout, qui en marchant leur com-
 munique son mouvement & paroît une espèce de centaure.
 Quant à l'éléphant, il est porté par deux hommes, qui sont
 placés l'un entre les jambes du devant, & l'autre entre
 celles de derrière; plusieurs ensuite sont armés de piques,
 de drapeaux & de banderoles de soye ou de papier doré.
 Aussitôt que le Bonze est arrivé au lieu de la comédie, il

Z

place

XI^e. LET-
TRE. 1741.
*Des comé-
dies Co-
chinchinoi-
ses aux-
quelles les
chrétiens
assistent par
la permis-
sion des
Jésuites.*

place son Idole sur un autel préparé : les comédiens alors mangent le banquet, que l'assemblée leur à servi principalement en confitures & en fruits ; ils commencent à déclamer gravement le prologue ; ensuite ils se promènent en chantant les prodiges, ou en récitant les miracles que l'Idole à opéré pour dissiper l'ennui que les scènes sérieuses pourroient faire naître ; ils finissent par le burlesque. „ Hinc (a) „ est quod in hac processione ita colunt Idolum, ut etiam „ comedias & ludos ad lætitiã agere videantur, hocque „ sine conducuntur musici, ut tum spiritus laudibus, tum „ jocosis, tum lepidis verbis, tum satyris in peragendã „ superstiosã festivitãte allecti homines indefessõ demorentur. „ pag. 47. in resp. ad 16. scripsit Pater Joannes Paz Soc. „ Jesu.

La troisième espèce des comédies publiques, est de celles qui se font en certaines occasions, par exemple, de la naissance d'une Idole, ou de la consécration d'un temple, ou à l'honneur de certains petits Dieux qu'ils disent être les auteurs des sciences & des arts ; ces comédies s'appellent *Thien sã* : Plusieurs Jésuites en ont parlé & en ont pensé ce que j'en pense sur tout le R. Pere de Rhodéz dans son Histoire du Tonquin, au chap. 29. pag. 106. Celles que l'on joue encore aux nouvelles & pleines lunes & au commencement de leur année, ne sont pas moins superstitieuses que les autres : ils croient par exemple, que la nouvelle lune influe sur leurs nouveaux plaisirs, ou que ces influences feront funestes, si elle paroît trouble, ou si la pleine lune manque de paroître lumineuse, elle est dans la douleur,
ou

(a) De là dans cette Procession, ils honorent l'Idole de telle manière, qu'on dirait qu'ils font des comédies & des jeux pour se réjouir : Aussi amènent-ils à cette fin des musiciens, afin que tantôt par les louanges d'esprit, tantôt par les paroles joyeuses & satiriques, les hommes soient engagés à demeurer sans peine pendant tout le tems que ce fait la fête superstitieuse. C'est ainsi que parle le P. Jean Paz de la Compagnie de Jésus, à la pag. 47. dans la Réponse au 16.

ou exposée à quelque violent combat : Lorsqu'ils voient des nuages épais qui l'aprochent , ils croient que c'est un afreux dragon qui veut la dévorer : Ils sortent tous de leurs maisons les uns avec des couvercles de marmites , les autres avec des tambours de basques de cuivre ; enfin avec tous les instrumens capables de faire du bruit , & font en éfet un charivari épouvantable pour éfrayer le dragon & le contraindre à lâcher prise sur la lune : A l'égard de leur nouvelle année qui commence toujours à la première lune de Mars , ils croient que tous les bonheurs de l'année dépendent des premiers jours ; si un homme est triste ces jours-là , les affaires iront mal , s'il se divertit bien , elles iront à merveille ; voilà pourquoi, ils s'épuisent à jouir des plaisirs les plus grossiers & à les renouveler par les comédiens les plus dérangés.

XIII. Let.
T. III. 1741.
Des comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.

Pour ce qui est des comédies privées qui se representent plus frequemment , la plupart sont aussi des actes de religion , sur tout celles qui se representent à l'honneur & à la gloire des morts ; parce que ces peuples aveugles croient d'obliger les défunts en louant des comédiens , dont le rolle consiste à réciter des vers & à chanter des hymnes pour les morts , qui les écoutent avec plaisir. Les comédiens s'inclinent respectueusement & se prosternent frequemment devant leurs tablettes où l'esprit réside , jusqu'à ce qu'il renaisse selon la croyance de quelqu'uns.

Les comédies qu'on pourroit régarder comme indifférentes , sont celles qu'on fait , pour avoir fait un heureux voyage , soit pour avoir obtenu une charge , recouvré la santé , réussi dans le commerce , elles sont extraordinairement plus libres qu'à la Chine (a) ; parce que les hommes & les femmes , les filles & les garçons qui y assistent pèles-mêles , sont souvent entre eux des autres scènes , qui ne sont

Z 2

pas

(a) Dans la Chine les femmes & les filles n'assistent pas aux comédies publiques.

XIII. LET- pas des plus honnêtes : les comédiens une fois échauffés dé-
 TRE-1741. clament hardiment les imprromptus, que la fécondité de leur
 Des comé- imagination leur fourni, les arlequins, les pierrots sont al-
 dies Co- lertes & sautent à merveille ; ils finissent ordinairement par
 cbinchinoi- la représentation du supplice d'un voleur, d'un combat de
 ses aux- gladiateurs, d'une victoire d'un Empereur, du désordre d'u-
 quelles les ne tempête, des façons & des minauderies d'une coquette,
 chrétiens par chanter les douceurs de l'amour &c. Assez souvent le
 assistent par galant après avoir soupire auprès de sa maîtresse, vous l'en-
 la permif- leve sans façon & vous la porte derrière le théâtre, où on
 sion des a lieu de croire qu'il ne se passe rien de bien : ces gros-
 Jésuites. sières obscénités sont applaudies par les assistans, jugez des
 bonnes pensées que tout cela doit inspirer ; *pudet referre*, puis-
 je dire avec St. Ciprien, *que dicuntur, pudet etiam accusare*
que fiunt : c'est de pareilles asssemblées dont on peut dire
 avec Tertulien, qu'elles sont le consistoire de l'impudicité.
Theatrum, est privatum consistorium impudicitia, ipsa etiam prof-
tibula publica libidinis : cap. 17.

Ne vous paroît-il pas clair, Monsieur, que toutes ces
 espèces de comédies que je viens de vous exposer sont non
 seulement infectées ; mais entièrement pétries du levain d'u-
 ne aveugle & misérable superstition, qu'un chrétien doit
 avoir en horreur, loin de pouvoir y prendre part : c'est
 de pareilles spectacles dont parle Tertulien. „ *A primordio*
 „ *bisariam ludi censebantur sacri, & funebres, id est Diis natio-*
 „ *nium & mortuis, sed de Idololâtriâ nihil differt apud nos, sub*
 „ *quo nomine & titulo dum ad eosdem spiritus perveniat, qui-*
 „ *bus renunciamus, licet mortuis, licet Diis suis faciant : Quanta pra-*
 „ *tereâ sacra ; quanta sacrificia precedant, intercedant, succe-*
 „ *dant, quot collegia, quot sacerdotia, quot officia moveantur ?*
 „ *Sciunt homines omnia propter Diabolum instituta esse & ex Dia-*
 „ *boli rebus instructa : cap. 24. : Et S. Jean Chrifostome ne di-*
 „ *toit-il pas à son peuple ? „ Dæmonum sunt, non hominum*
 „ *secularia spectacula, quare vos hortor, ut à Satana festis absti-*
 „ *neatis, nam si Idolorum Templis nefas est ingredi, longè magis*

in *Demonum solemnitatibus*. cap. 3. hom. 30. pag. 1300. XIII. LET-
 S. Ciprien semble encore en mieux connoître le venin, en ^{TRE. 1741.}
 disant : „ *Ita Diabolus artifex , quia idololatriam per se nudam* ^{Des comé-}
 „ *sciebat horreri , spectaculis miscuit , ut per voluptatem possit* ^{dies Co-}
 „ *amari.* ^{chinchoi-}

Voilà sans doute sur quoi se fonda le Concile de Carta-
 gène tenu en l'an 397. lorsqu'il condamna de semblables spec-
 tacles. *Nos igitur , qui moribus & pudore censensus , merito ma-* ^{quelles les}
lis voluptatibus & pompis vestris & spectaculis abstinemus , quorum ^{chrétiens}
& de sacris originem novimus & noxia blandimenta damnamus. ^{assistent par}
^{la permis-}
^{son des}
^{Jesuites.}

Can. II. *Minutius Felix in Octavio pag. 377.* Et c'est sans doute
 aussi pour pareilles raisons que le Pere François Acosta Jé-
 suite m'a écrit, qu'il avoit toujours défendu aux chrétiens
 d'aller aux comédies des Gentils , „ *mea (a) praxis semper*
 „ *fuit eos qui ad hujusmodi comedias consuebant acerrimè increpa-*
 „ *re ac omninò prohibere , nec scio quid in contrarium afferri*
 „ *possit pro cobonestandis mulierum , juvumque promiscuè adstan-*
 „ *tium nocturnis catibus , quos sepe non solum curiositas videndi*
 „ *attrahit , sed aliud latens illecebrarum genus impellit &c.* du 20.
 Mai 1741. l'original est à la Propagande sous le N^o. 32.

Avouez - le, Monsieur, qu'il n'y a que des gens d'une
 ignorance ou d'une éf:onterie plus qu'ordinaire , qui aient
 pu faire avancer à M. Alexandre cette (b) proposition : „ *Ire*
 „ *ad comedias absque malâ intentione omnes Ecclesie Doctores asse-*
 „ *runt non esse peccatum grave :* Proposition également fausse
 dans ses deux parties ; car il est faux qu'il soit générale-
 ment permis d'aller aux spectacles ; il y en a de mauvais
 en eux-mêmes ; tels sont ceux de la Cochinchine , auxquels la

Z 3

pro-

-(a) Ce Missionnaire de la Compagnie qui défendoit à ses chré-
 tiens d'aller à la comédie , n'étoit guère approuvé de ses Confrères , qui
 tâchoient de se persuader qu'il n'y avoit aucun mal en dirigeant bien son
 intention : avec cette direction , ils veulent permettre les choses les plus
 mauvaises en elles-mêmes.

(b) Aller aux comédies sans mauvaise intention, tous les Docteurs de
 l'Eglise, assèrent que ce n'est pas un grand mal.

XIII. LET- proposition se raporte , dont tout chrétien est obligé de
 TRE 1741. s'abitenir : il est faux de même que tous les Docteurs de
Des comé- l'Eglise aient enseigné la doctrine que la proposition leur
die, Co- aribue ; il n'y a peut-être pas de sujet contre lequel les Pé-
cbinchinai- res déclament si généralement & si fortement que contre
ses aux- les spectacles , & venir nous dire & publier dans une Let-
quelles les tre Pastorale que tous sans en excepter un seul omnes,
cbretiens exemtent de péché ceux qui y assistent ; c'est - là , encore une
assistent par la permis- fois , le comble de l'éfronterie & de l'ignorance.
son des Jésuites.

Je ne prétens pas au reste condamner tous les spectacles ; il peut y en avoir des innocens , auxquels il est permis d'assister ; je ne parle que de ceux de la Cochinchine contre lesquels M. de Flory s'étoit justement récrié & auxquels seuls mes Décrets se rapportent.

La Propagande avoit pareillement ordonné à M. d'Halicarnasse de décréter sur la rébâtifation des enfans batisés par les Catéchistes ; sur la première communion des jeunes gens , & des adultes que M. Alexandre & les Jésuites avoient prescrite à la première fois que les jeunes gens & les adultes se confesseroient ; sur la graisse de cochon qu'ils permettoient de manger indifféremment tous les jours de l'année sans exception & sans nécessité , & sur les autres abus qu'il reconnoîtroit sur tout dans les habits mondains de certains Missionnaires.

M. d'Halicarnasse avoit eu une attention toute particulière sur tous ces chefs recommandés ; il en avoit parlé souvent aux Missionnaires à qui il disoit toujours qu'il vouloit condamner tous ces abus , il atendoit de le faire pour des raisons encore plus urgentes ; mais ayant succombé sous la multiplicité des persécutions , il me recommanda d'accomplir ses intentions & les ordres de la Propagande , & voici comment je fis ces Décrets.



D E C R E T S

Concernants la Doctrine & les Pratiques à suivre dans la Mission de la Cochinchine rédigés & publiés après la mort de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Elzear François des-Abars de La-Baume, Visiteur Apostolique, par Messire Pierre François Favre Prêtre & Protonotaire Apostolique Subdélégué à la Visite.

XIII. LET-
TRE. 1741-
Décrets des
Provisiteurs

PIERRE François Favre Prêtre Protonotaire & Provisiteur Apostolique des Royaumes de la Cochinchine, du Ciampa & du Camboje à tous les Vénérables Missionnaires des dits Royaumes, Salut : Nous n'avons pas été plutôt élevé à la dignité de Provisiteur Apostolique que nous avons dirigé toutes nos pensées & toute l'application de notre esprit au bien & à l'accroissement de cette Mission ; à cet éfet marchant, quoi qu'indignes, sur les traces du susdit Illustrissime & Révérendissime Visiteur, nous nous sommes orûs obligés d'employer tous nos soins à arracher la zizanie de ce champ du Seigneur : & afin d'y faire fleurir par tout avec la pureté des mœurs, la saine doctrine catholique Apostolique & Romaine, de couper racine aux erreurs, & de réunir les Missionnaires dans une même doctrine & une même pratique ; nous avons cru devoir rendre les Décrets suivans, qui sont moins notre ouvrage que celui de feu l'Illustrissime & Révérendissime Visiteur, & que nous publions sous le bon plaisir de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, jusqu'à ce qu'elle en ait autrement décidé.

En

XIII. LET-
TRE. 1741.
Décrets du
Provisi-
teur. En premier lieu , nous nous sommes informés avec grand
soin tant à la Chine , qu'à la Cochinchine au sujet des co-
médies qu'on a coutume de représenter en ces pays , outre
la connoissance que nous avons cru devoir en prendre par

Article qui
concerne les
comédies. nous-mêmes , nous en avons souvent conféré avec de pieux
& savans Missionaires , avec des premiers Catéchistes , des
Mandariens chrétiens & autres personnes d'une probité con-

nue , & tous sans exception nous ont également affirmé la
persuasion où ils étoient , que d'assister aux comédies des
Gentils , est un péché des plus graves. En effet ces specta-
cles se représentant en présence du Démon ou en général
de quelque fausse Divinité , dont l'Idole y est toujours ex-
posée , à l'honneur de quelque Génie ou des Ancêtres pour
lesquels les peuples de ces contrées ont une vénération su-
perstitieuse ; & ayant en un mot presque toujours l'idolâ-
trie pour fin & un objet formellement mauvais & illicite.

Doctrine
sur les co-
médies, con-
damnée
dans cet
Article. En conséquence nous avons jugé condamnable la doctri-
ne publiée dans la proposition suivante : *Tous les Docteurs de*
l'Eglise assurent que ce n'est pas un péché grave d'aller à la co-
médie sans mauvaise intention , & la condamnons en tant qu'el-
le a raport aux comédies de la Cochinchine , comme fausse ,
scandaleuse , & aussi contraire à l'esprit des Docteurs de l'E-
glise qu'à celui de l'Evangile , qui nous apprend que nous
ne pouvons pas servir à deux maîtres , & que celui qui
voudra prendre part aux divertissemens du Diable , n'en
aura point à l'héritage de Jésus-Christ.

Article
contre la
réitération
du Batême. En second lieu , nous conformant aux saints Canons qui
défendent la réitération du Batême hors le cas d'un doute
prudent sur la validité : nous déclarons nul , l'ordre publié
dans toute cette Mission de rébaptiser tous les enfans , même
ceux qui ont été bapés par les Catéchistes approuvés ; &
défendons aux Missionaires de réitérer le Batême dûment
conferé par les dits Catéchistes approuvés , mais dans le cas
d'un doute prudent sur la validité du Batême , donné à quel-
qu'uns par certains Catéchistes , ils administreront ce sacre-
ment

ment sous condition en disant , selon qu'il est prescrit par le Rituel Romain : *Si tu n'es pas bapisé , je te bapise au nom du Pere , du Fils , & du St. Esprit , & répandant en même tems l'eau sur la tête de l'enfant ou de l'adulte par trois fois en forme de croix : nous exhortons les Vénérables Missionnaires à se conduire avec beaucoup de circonspection & de prudence sur cet article de la réitération du Batême ; car de plus de 60. Catéchistes que nous avons examiné dans le cours de la Sainte Visite, nous n'en avons trouvé aucun, même dans les villages & parmi les chrétiens les moins instruits, qui ne sçut la forme & la matière essentielle du Batême.*

XII^e. Lett.
1741.
Décrets des
Provisi-
teur.

En troisième lieu, quand à ce qui concerne la première communion des enfans & des adultes, suivant en cela la pratique de l'Eglise & des instructions de St. Charles, qui nous apprend qu'on doit éprouver les personnes de quel âge qu'elles soient avant que de les admettre à la première communion, nous annullons le règlement prescrit aux Missionnaires dans la proposition suivante : *Vous devez enseigner à tous , aux enfans comme à ceux qui sont plus avancés en âge, que la première fois qu'ils se confessent , ils doivent tous cette fois là recevoir l'Eucharistie.* Car parmi les enfans ou les jeunes gens qui se confessent pour la première fois, combien en trouve-t-on qui n'ont point la capacité requise pour être admis à la Sainte Table ? Et parmi les adultes combien y en a-t-ils qui au tems de leur première confession, se trouvent engagés dans l'occasion prochaine ou dans l'habitude du péché ; ou qui comme dit le Rituel Romain , encore foibles dans la foi, n'ont pas la connoissance ni le discernement requis du corps du Seigneur ? Nous laissons donc cet autre article, ainsi que l'Eglise le pratique en Europe, au zèle & à la prudence des Missionnaires, qui examineront comme ils doivent, si ceux qui font leur première confession sont vraiment animés & suffisamment éclairés de l'Esprit de Dieu

Article sur
la première
commu-
nion.

XIII. LET. pour être admis à la participation du corps de Jésus-Christ.

VER. 741.
*Décrets du
Provis-
seur.*

*Article
contre la
permission
acordée de
manger en
tous tems
de la graisse
de porc.*

En quatrième lieu la coutume étant à la Cochinchine de faire cuire le poisson dans l'eau commune, & de l'affaïsonner avec une certaine eau composée ou espèce d'huile dont se servent les Bonzes qui s'abstiennent de la chair, & la graisse de porc n'y étant point en usage; il est clair que le privilège d'user de cette graisse tous les jours de l'année, acordé par Paul III. aux fidels des Indes, ne s'étend point à ceux de la Cochinchine. En conséquence nous annulons la permission publiée en ce Royaume, d'user de la graisse de cochon les jours défendus par l'Eglise, & renouvelons la défense, portée par le feu Illustrissime Seigneur de La-Baume dans son calendrier publié cette année, d'user de la dite graisse pendant le carême & les jours de vigile: tollerant aux personnes acoutumées à cette nourriture de s'en servir les autres jours d'abstinences, jusqu'au tems qu'on ait pu extirper entièrement cet abus.

*Article
contre les
cérémonies
pour les
Défunts.*

5°. Ayant vu avec douleur que dans certaines Provinces & Eglises, on renouvelloit la pratique des cérémonies superstitieuses & tant de fois condamnées à l'égard des morts, & ayant recherché la cause de cette pratique criminelle, nous avons reconnu qu'elle venoit de certains Missionnaires qui se taient dans le tribunal de la pénitence, ou ne font en public aucune défense à ce sujet. C'est pourquoi afin de bannir entièrement d'entre les chrétiens ces restes honteux de l'idolâtrie, nous enjoignons très-étroitement à tous les Missionnaires, que dans toutes les occasions ils aient à annoncer ouvertement la vérité comme St. Paul; & qu'à l'exemple du St. Précurseur, ils disent hardiment à tous les chrétiens, cela ne vous est pas permis (*non licet*) & cette parole suffira pour faire cesser l'abus; puisqu'elle a suffi dans les Provinces où elle a été ainsi prononcée.

*Article sur
le Calen-
drier.*

6°. Nous défendons à tous & un chacun des Missionnaires de faire à l'avenir aucuns calendriers ou de publier de leur

leur autorité privée, ceux qui auroient été faits par d'autres : XIII. LETT. n'y ayant que le Supérieur de la Mission qui ait le droit de faire & de publier chaque année un nouveau calendrier conforme à celui de l'Eglise Romaine. XIII. LETT. FEB. 1741. Décrets du Provis- teur.

7°. Afin que les Missionnaires répondent dignement à leur vocation par une conduite humble & modeste & toujours égale, qu'ils se tiennent éloignés de la vanité & de la vaine parure des gens du siècle; & qu'ils annoncent par tout le Royaume de Dieu, autant par leurs exemples que par leurs discours, nous leur enjoignons à tous, séculiers & réguliers, même à ceux de la Compagnie de Jésus, de porter la soutane de toile de coton ou de l'étoffe appelée dans la langue du pays *Duoi*: c'est-à-dire de soye commune & de couleur noire, avec les boutons pareillement noirs & le manteau de la même couleur & des mêmes étoffes; & comme il n'y a point de raison qui les oblige de porter les cheveux longs à la manière des gens du siècle, nous leur ordonnons à tous de porter les cheveux selon la forme prescrite aux Eclésiastiques par le Concile de Trente. Article sur les habillemens des Missionnaires.

8°. Pour obvier aux dissensions que la différence dans la manière d'administrer les Sacremens & dans la pratique des autres rites & cérémonies Eclésiastiques, pourroit faire naître entre les néophytes, & plus encore pour rendre aux Constitutions Apostoliques l'obéissance qui leur est due; nous ordonnons aux Missionnaires de se conformer en tout au Rituel Romain & d'enseigner à leurs Catéchistes, que c'est la vraie & seule règle qu'on doit suivre dans l'administration des Sacremens. Article pour la conformité dans les rites.

9°. Et en dernier lieu nous prions tous les vénérables Missionnaires de se souvenir de cette parole que le feu Illustrissime & Révérendissime Visiteur leur a si souvent inculquée; la parole de Dieu à fondé les cieux. Quand donc ils iront à l'église pour y exercer leur Ministère en faveur du peuple assemblé, ils commenceront par faire une instruction sur le Sacrement de pénitence, sur les dispositions Dernier Article sur la manière d'instruire.

XIII. LET. requises pour s'en aprocher dignement , sur la nécessité du
 TRE. 1741. salut, sur le jugement dernier &c. Ainsi que le grand Apô-
Décrets du tre des Indes , St. François Xavier le pratiquoit avec tant de
Provisi- fruit. Ensuite ils écouteront avec bonté les difficultés d'un
teur. chacun , faisant paroître une gravité mêlée de douceur &
 d'afabilité ; & renverront leurs chrétiens dans la paix , &
 l'union en J. C. : Nous ordonnons aux Catéchistes de con-
 tribuer de leur côté à répandre la parole de Dieu , en fai-
 sant alternativement tous les dimanches les Catéchismes aux
 enfans. Enfin nous exhortons nos vénérables Frères les Mis-
 sionnaires à accomplir chacun dans leurs districts, la règle pro-
 posée aux Prêtres par le saint Concile de Trente, de louer
 Dieu par la prière , de bénir le peuple & de l'instruire : tels
 sont leurs devoirs & les nôtres.

Exhorta-
tion aux
Missionai-
res.

Voilà donc comme nous souhaitons que soient les Mis-
 sionnaires , Successeurs des Apôtres dans les fonctions de leur
 ministère : nous désirons qu'ils portent dans toute cette Mis-
 sion la lumière de la vérité par leurs instructions & de la
 sainteté par leurs exemples : qu'ils enflamment tous les
 cœurs de ce feu du divin amour que J. C. a aporté sur
 la terre ; qu'ils joignent la simplicité de la calombe à la
 prudence du serpent ; qu'ils conservent la douceur & la pa-
 tience au milieu des loups, c'est - à - dire des payens & des
 mauvais chrétiens qui les environnent ; qu'ils tâchent de
 se rendre utiles à tous, étant, comme ils le sont, les Coadju-
 teurs de Dieu & de J. C. dans l'Eglise, de la foi & la con-
 sommation de l'œuvre des Saints ; qu'ils accomplissent dans
 leurs personnes par leur vie mortifiée & leurs saintes ocupa-
 tions, ce qui manque à la passion du Sauveur. Enfin qu'ils
 donnent à toutes les Nations l'exemple de la simplicité apo-
 stolique dans leur paroles & encore plus dans leur condui-
 te. C'est ainsi qu'eux & nous mériterons d'être le spectacle
 de Dieu , des Anges & des Hommes.

Au reste comme dans tous , & un chacun des Statuts
 précédens , nous n'avons eu devant les yeux que le bien , la
 paix

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 189

paix & l'accroissement de cette Mission, ne pensant point à **XIII. LET-**
 plaire aux hommes, mais seulement à procurer la gloire de **TRE. 1741.**
 Dieu : nous commandons avec la même liberté & autorité **Decrets du**
 Apostolique, aux Supérieurs des différents Corps de cette Mis- **Provisi-**
 sion, qu'aussitôt après la publication des présentes Déclara- **teur.**
 tions & Ordonnances, ils aient à en envoyer des copies à
 leurs sujets &c.

Donné à Hié ce 27. Mai de l'an 1741.

Le Père Lopez Supérieur des Jésuites fut le premier à les **Tous a-**
 applaudir ; M. de La - court Supérieur des François les trou- **prouvent**
 va fort convenables au besoin de la Mission ; Le Père Phi- **d'abord ces**
 lippe Supérieur des Récolets m'écrivit : *Hac Decreta ius-* **sages Dé-**
ta & sapientissima sunt, nullus de iis poterit conqueri: Ce- **crets.**
 pendant j'appris quelques jours après, que le Père Vaf- **Le Procure-**
 cancellos Procureur de la Societé, les désapprouvoit, se plai- **reur de la**
 gnoit amèrement de la malignité avec laquelle il prétendoit **Societé se**
 qu'ils avoient été faits : il disoit que, du premier jour qu'il **recrie con-**
 me vit à la Cochinchine, il connut que j'étois François ; **tre les**
 c'est - à - dire Ennemi des Jésuites ; que jamais Pascal, Nico- **Décrets.**
 le, ni la Sorbonne n'avoient fait une pièce qui deshonna-
 rat davantage la Societé. J'allai le voir quelques jours a-
 près ; parce qu'il prétextoit une maladie, je le trouvai dans
 son lit avec un ventre qui paroissoit extraordinairement en-
 flé ; hélas disoit - il, je suis hydropique ! Voyez comme mon
 ventre a grossi dans deux jours, les eaux m'étouferont bien-
 tôt : je m'approchai, & lui remarquai une couleur vive &
 naturelle ; & des yeux qui n'annonçoient point un malade,
 je doutai de quelque supercherie ; depuis plusieurs années
 il se trouvoit toujours malade au tems du départ des Vaif-
 seaux pour Macao, où ses Supérieurs le rapelloient : dans
 cette occasion où il pouvoit croire que je joindrois mes or- **Maladie**
 dres aux leurs, il étoit très - possible que la maladie ne fut **feinte du**
 qu'une feinte : pour m'en éclaircir, je portai la main sur **Jésuite, &**
 comme telle **par le Pro-**
 le visiteur.

XIII. LET- le ventre du Jésuite dont je dissipai l'enflure , en faisant tom-
 TRE. 1741. ber un couffin qui étoit dessus ; rendons grace au Seigneur ,
 lui dis - je en souriant , vous voilà guéri de votre hydropi-
 fie , c'est un éfet de la providence qui vous apprend aujourd-
 d'hui par cette guérison subite que je ne suis point un Jan-
 séniste , car les Jansénistes , comme vous savez très - bien ,
 ne font point de miracles. Je lui parlai ensuite de tout au-
 tre ton , & en Délégué du saint Siège ; je lui témoignai
 combien j'étois indigné de toutes ses impostures ; je lui rap-
 pellai tous les maux qu'il avoit commis depuis qu'il étoit
 Missionnaire ; vous avez , lui dis - je , falsifié des Bulles , fait
 violence à M. de Buges , encouru plusieurs fois les excom-
 munications , méprisé impunément les Ordres du Saint Sié-
 ge , calomnié les Missionnaires François ; vous avez fait le
 marchand & le charlatant contre les Canons qui le défen-
 dent expressément aux Eclésiastiques ; vous avez dénoncé
 M. d'Halicarnasse comme un perturbateur du repos public
 de ce pays : vous avez toujours été le boutefeu , & l'auteur
 de tous les désordres : il est tems mon Père , que cela finisse ,
 que vous fassiez pénitence & que vous sortiez de la Mission ,
 pour faire votre salut. M. d'Halicarnasse avant que de mou-
 rir m'a expressément recommandé de vous obliger de re-
 passer à Macao ; je vous l'ordonne donc en son nom &
 au mien , & je me flatte que vous obéirez au plutôt.

*Justes re-
 proches du
 Provisiteur
 au Procureur des
 Jésuites.*

*Le Provisi-
 teur signi-
 fie un ordre
 au Procureur des
 Jésuites de
 se retirer de
 la mission.*

Quelques jours après je crus à propos de lui signifier cet
 ordre par écrit , il me répondit que ses vœux le portoit
 depuis long - tems à Macao , qu'il avoit déjà obtenu la per-
 mission de ses Supérieurs d'y retourner , qu'il me remercioit
 de ce que je concourois à l'accomplissement de ses vœux :
 „ Nihil magis in votis habui , quam proximâ occasione ,
 „ quantum per vires debilitatas liceret , Macaum redeundi ,
 „ ad quod facultatem jam dudum à Superioribus meis ob-
 „ tinueram , gratias refero maximas Reverendissimæ Domin :
 „ Vestræ quod votis meis deesse non voluerit , ut comple-
 „ rentur. Il instruisit le Père Lopez son Supérieur de ce
 qui

qui s'étoit passé entre nous deux ; celui-ci m'envoya un XIII. LET-
gros paquet par un officier acompagné de trois soldats , ils TRE. 1741.
entrent chez moi si brusquement que le Prêtre Chinois &
mes domestiques crurent qu'ils venoient pour me saisir. Je
demandai à l'officier ce qu'il souhaitoit ? Vous remettre , re- ^{I. sulte}
pondit-il, *une Patente de M. l'Evêque de la Société de Jésus ; car* ^{qu'on fait}
c'est ainsi qu'il le qualifioit : j'ouvris la prétendue Patente, ^{au Provisi-}
& je trouvai son apel de mes Décrets , au St. Siège ; il m'y ^{teur par}
acuse d'avoir usurpé la dignité de Provisiteur Apostolique, ^{l'ordre du}
& il proteste de la nullité de tout ce que j'avois fait , & ^{Supérieur}
ferois dans cette prétendue qualité ; & répétant par écrit ce ^{des Jésuites.}
qu'ils avoient déjà publié à haute voix , que j'avois été cor-
rompu par quatre pains d'or : Le Père Lopez fonda son apel
sur ce motif, parce que disoit-il, j'étois notoirement inique ,
*factieux & corrompu : *Auctoritate Provisitatoris Apostolici usur-* ^{Ce Supé-}
patà , quia suspicionem iniquitatis factionis , corruptionis notoriè in- ^{rieur ca-}
currit , ideò instantiam meam provoco ad Sanctam Sedem ad quam ^{lomme le}
appello &c. Je dis à l'officier, dans un moment vous aurez ^{Provisiteur}
la réponse, j'écrivis au Père Lopez que j'étois scandalisé de ^{pour resu-}
son apel , & de ses impostures , qu'à cet éfet je le cassois & ^{ser de lui}
l'annullois, jusqu'à ce que Rome , en décidât autrement , ^{obéir.}
c'est-à-dire que mes Décrets seroient exécutés par manie- ^{I.e Provisi-}
re de provision , nonobstant & sans préjudice de l'apel ; ^{teur sus-}
que puisqu'il se rendoit de plus en plus indigne d'exercer ^{pend le Su-}
les fonctions de son ministère , je le suspendois ab omni of- ^{périeur de}
ficio Missionarii , & lui ordonnois de venir comparoître à ^{la Société.}
Rome , pour y rendre compte de ses iniquités contre Mgr.
d'Halicarnasse & son Subdélégué , & afin qu'il ne suprimât
point ma Lettre , j'envoyai le double aux autres Jésuites ,
pour les avertir de se choisir un autre Supérieur ; je ne sau-
rois vous exprimer leur surprise & leur confusion ; je re-
connus de plus en plus que si M. d'Halicarnasse pouvoit
être accusé de quelques défauts , ce seroit d'avoir été trop
bon. J'ai encore eu l'avantage d'avoir retiré des mains des
Jésuites le chirurgien & le noir, qu'ils avoient débauchés à
feu*

XIII. LET. feu M. d'Halicarnasse : à peine le chirurgien s'étoit-il réfugié chez eux, qu'il avoit fait en leur faveur un testament dans lequel, il les déclaroit héritiers de tout ce qu'il possé-

Le Chirurgien de M. d'Halicarnasse, déclare que les Jésuites l'ont pressé à faire son testament en leur faveur.

doit à la Cochinchine : mais au moment qu'il est revenu, je l'ai vu se plaindre de ce qu'on avoit exigé de lui un testament olographe, qu'on lui avoit fait déposer entre les mains du R. P. Lopez, par ce moyen, disoit-il, on enleve à ma famille environ quatre mille livres de mon héritage : vous êtes un étourdi lui répartis-je & vos plaintes sont extraordinaires ; les Jésuites n'ont pas coutume d'accepter les héritages de qui que ce soit, & sur-tout au préjudice des proches parens du testateur, vous avez beau dire, reprit-il, il est vrai que les Jésuites m'ont en quelque manière forcé à les instituer mes héritiers : mais je ne veux point qu'ils aient mon bien : je dois plutôt le laisser à mes parens qui sont pauvres & qui en ont besoin : & tout de suite il fit un autre testament en leur faveur.

Ordre que le Provisiteur signifie au P. Jérôme de se retirer.

Ainsi réglé avec les Pères de la Compagnie, je me suis ajutté d'une autre façon avec les Franciscains, j'ai renouvelé au Père Jérôme les ordres de feu M. d'Halicarnasse, qui lui prescrivent de se retirer du district de Tho-duc qu'il a usurpé aux Missionnaires François, de renoncer à la garde des chiens du Roi & de réparer les scandales qu'il a donné aux chrétiens, à la Religion de St. François, & aux Gentils.

Le Provisiteur avertit le Père Philippe de l'excommunication qu'il a encouru, & condamne un livre.

J'ai déclaré au Père Philippe Procureur qui m'a retenu les lettres de feu M. d'Halicarnasse & les miennes, qu'il avoit encouru l'excommunication majeure, portée par la Bulle *in curia Domini* : qu'il devoit incessamment s'en faire relever que si je ne la prononçois pas contre lui, j'avois mes raisons pour la diférer ; mais que je ne pouvois pas me dispenser de condamner un certain livre ridicule qui paroissoit sous son nom.

A l'égard des Missionnaires François qui ont toujours soutenu la vérité, considéré M. le Visiteur comme le Légat du St. Siège, & respecté sa mémoire, comme en effet elle est

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 193

est respectable, je les ai exhorté à continuer leur zèle & leurs bonnes œuvres, & afin qu'après mon départ la mission ne reste point sans Supérieur, j'ai constitué M. de Lacourt Provicairé Apostolique; c'est un excellent Eclésiastique déjà connu à Rome par le séjour qu'il y a fait, & plus encore par ses œuvres. On admire ici son zèle infatigable & assez puissant pour contenir les Jésuites . . . : Je lui ai remis une copie des Actes de la Visite Apostolique; ma dernière phrase a été, *curavimus Babilonem & non est sanata.* Nous avons fait ce que nous avons pu, c'est à Rome à faire le reste; Rome le peut, elle le doit. Ainsi Rome ne manquera pas de le faire, je parts pour lui aller rendre compte de la Visite de M. d'Halicarnasse & de la mienne; je porte avec moi les Actes originaux de l'une & de l'autre pour les remettre à la Propagande.

XIII. LET-
TRE. 1741.
Le Provisi-
teur consti-
tue un Pro-
vicairé A-
postolique
& retourne
en Europe.
avec tous
les Actes
originaux
de la Visite.

J'ai l'honneur d'être FAVRE

Provisiteur Apostolique.



A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR

JE ne saurois vous exprimer l'affection que les chrétiens de Hûé m'ont témoigné à mon départ de cette Capitale; il n'y a marque d'honneur & de respect, qu'ils n'aient rendu à ma qualité de Provisiteur. Des personnes de la première distinction m'accompagnerent pendant une journée entière: Le chirurgien de feu M. d'Halicarnasse, qui ne vou-

XIV. LET-
TRE Ketba
22. Juillet
1741.
Voyage du
Provisi-
teur de Hûé
à Cham.

B b

loit

XIV. LET-
TRE 1741.
*Le Chirurgien de M.
d'Halicar-
nasse donne
des remèdes
au Procureur des Jé-
suites &
celui-ci en
donne au
Chirurgien.*

loît pas marcher sous prétexte qu'il étoit asthmatique, s'em-
barqua malgré son serment de ne voyager plus par mer ,
quand il pourroit aller par terre ; je lui avois ordonné pré-
cisément de descendre & loger chez notre bon Catéchiste
de Ketha, *Omi-vé* ; mais son ancienne inclination l'emporta ,
il fut à Fayso débarquer chez le Père Vascancellos Jésuite ;
qui s'obstinoit malgré le miracle que j'avois opéré sur sa per-
sonne , à être hydropique ; ils firent entre eux une conven-
tion de se guérir l'un l'autre ; le Jésuite se disoit possesseur
d'un secret spécifique contre l'asthme ; & le Chirurgien pré-
tendoit en avoir un autre contre l'Hydropisie : le Chirurgien
fit son épreuve sur le Jésuite , & s'il ne le guérit point , au-
moins le soulagea - t - il : Le Jésuite à son tour donna au
Chirurgien son remède & lui conseilla de l'aller prendre à
Kethà , parce qu'il devoit durer quelques jours ; quand je
le vis arriver , je ne pus me dispenser de lui dire un mot
sur la visite qu'il venoit de faire au Procureur de la Socie-
té : Comment faire , me répondit - il ? Quand on est malade ,
on cherche du secours & l'on croit en trouver dans l'Apoticaire-
rie des Jésuites plutôt qu'ailleurs : les Jésuites sont com-
me vous savez de grands Apoticaire : ils le sont à la Chi-
ne & à Cham , comme ils le sont à Lion & à Rome : ils
y distribuent les meilleures drogues & le Père Vascancellos
m'a juré, foi de Jésuite , qu'il avoit des pillules spécifiques
pour guérir mon asthme : En échange je lui ai donné les
miennes pour évacuer son hydropisie imaginaire qu'il dit
être une tympanite ; mais en vérité il a plus de vent
dans la tête que dans le ventre ; pour moi pauvre miséra-
ble , je ne suis que trop réellement malade & je veux pren-
dre dès demain ses pillules restauratives ; ayez lui dis- je
plus de respect pour un Jésuite , vous n'avez pas bien exa-
miné le mal du Père Vascancellos , sans doute que vous
connoissez mieux le vôtre & la drogue que vous voulez
prendre : un homme comme vous , ne doit point se livrer à
des inconnus : ne fufit - il pas , répliqua - t - il , que le Père
Vas-

Vascancellos les connoisse? je m'en raporte à lui, & j'ai ré-
 solu de commencer dès demain: je veux cesser d'être asth-
 matique: il y a *du Jansin* dans ces pillules, *du Jansin*, *du*
Jansin, répétoit-il, & le jansin va me délivrer de mon asthme,
 j'en suis sûr, le R. P. Jésuite me l'a aussi assuré.

Le lendemain à la pointe du jour il prit du Jansin: c'é-
 toit des petites pillules fort dures. A peine les eut-il ava-
 lées qu'il se trouva mal, il fut violemment tourmenté tou-
 te la matinée jusque vers les dix heures qu'il fut délivré de
 son asthme & de tous ses maux: nous eûmes à peine le tems
 de le munir des Sacremens. D'une voix entre coupée il
 maudissoit alternativement son premier testament & le Jan-
 sin, & me recommandoit de conserver son or pour sa fa-
 mille.

La mort toujours à mes côtés, qui m'enleve tous ceux
 avec qui je suis venu dans ce Royaume, me fait mourir
 tous les jours comme dit St. Paul *quotidie morior*. Au reste,
 Monsieur, je serois fâché que vous interpretassiez mal le
 fait que je viens de vous raconter, je le raporte tel que je
 Pai vu: il faut peu de chose pour donner prise à la mort
 ur nous.

Ce Jansin dont vous venez de voir un des éfets, est une
 racine blanchâtre extraordinairement puissante pour animer
 les esprits, & rendre les forces à ceux qui sont épuisés: les
 Grands de ce Pays, de même que ceux de la Chine en
 usent pour se rendre plus forts & plus ardens dans les plai-
 sirs: il faut le prendre avec beaucoup de précaution, avoir
 égard au tempéramment & à la doze, autrement, il fait
 de terribles éfets, à peu près comme l'émétique pris sans
 mesure.

Le Procureur des Jésuites m'envoya dire qu'il étoit fort
 surpris de la mort du Chirurgien, qu'il prioit pour son
 ame, de même que toute la Société, qu'ils étoient persua-
 dés que je ne m'oposerois pas à l'exécution de son testament:
 Je lui répondis que j'étois véritablement charmé qu'il fut

XIV. Let-
 TRE. 1741.

Mort du
 Chirurgien par les
 pillules du
 Procureur
 des Jésuites

Jansin, ra-
 cine qui a
 beaucoup
 de vertu.

Recherche
 du testa-
 ment du
 Chirurgien.

XIV. LET-
TRE. 1741.
*Entretien
du Provisi-
teur avec
un Bonze
de la secte
des forciers.*

venues me procuroient des aventures ; je rencontrai un jour un Bonze qui se disoit de la secte des forciers , il avoit un chapelet composé de cent & huit gros grains qu'il portoit pendu au col , à peu près comme les Jésuites Portugais , il les repassoit l'un après l'autre en marmotant : je lui entendis prononcer , grains qui délivrent les hommes de leurs péchés , & qui les rendent heureux auprès des Dieux : Sur quoi je lui demandai ce qu'il entendoit par un péché ; il répondit , il y en a plusieurs : manquer de respect à ses parens , les deshonoré , oublier les morts , fuir les temples , corrompre la fille de son voisin sans le consentement de ses parens , prendre la femme d'un autre , manger le sang des poules , tuer les vaches , boire du vin , voler à la campagne , mépriser les vieux , aimer les chiens , & d'autres. Je lui dis encore , quel Dieu priez-vous ? Il répondit , je prie tous les Génies , Génies des montagnes , Génies des villages , les Dieux de nos Ancêtres , tous les Dieux qui nous font du bien , les Dieux des Chinois , Tao , Pousfa , Maio , But , & enfin les autres tous , tant qu'ils sont. Et Confucius lui dit - je , ne le priez-vous pas aussi ? Est-ce que vous le connoissez , me répondit-il en souriant : Confucius ajouta - t - il , n'est pas un Dieu , mais un Esprit extraordinaire qui a donné les Loix aux hommes pour faire le bien & fuir le mal , nous l'adorons dans les temples de la sagesse & des collèges ; ceux qui pratiqueront ce qu'il a enseigné , ne renaîtront point bêtes , ils viendront occuper les premières dignités de l'état ; ceux au contraire qui négligeront ses préceptes , seront malheureux , renaîtront du ventre des bêtes , travailleront sans s'enrichir , vivront sans plaisir , seront trahis par les femmes , maudits des Dieux. Comment savez-vous cela ? Je le sçai , parce qu'il est écrit , que les vieux Bonzes nous l'ont appris & que l'expérience nous l'enseigne à nous autres forciers. Je lui demandai , comment & en quoi il étoit forcier ? Il répondit , je donne au Diable mon ris le premier jour de la lune , ensuite il

il m'accorde ce que je lui demande, il me délivre de tout accident funeste, & de la main des hommes : Cela est-il bien vrai, lui dis-je, l'avez vous éprouvé ? Avez-vous donné au Diable votre ris le premier jour de cette lune ? Oui sans doute, répliqua-t-il & je me moque de la main de vous autres hommes. Sur cette réponse le Maure qui me servoit, hardi & vigoureux le faisi à la gorge en feignant de vouloir l'étrangler, il lui permettoit quelquefois de respirer, & lui demandoit alors où est ton Diable qui te délivre de la main de nous autres hommes : le forcier tremblant & demi mort, m'adressant la parole me dit, tu es plus forcier que moi, je te reconnois mon maître, ton Diable noir à épouvané le mien qui m'abandonne, ô grâce, pardon, la vie crioit-il, la vie ! je fis signe au Maure qu'il le lacha, & le forcier s'enfuit sans nous parler davantage.

XIV. LET-
TRE. 1741.
*Entretien
du Provisi-
teur avec
un Bonze
de la secte
des forciers.*

Les forciers de ce pays, sont des éfrontés qui en imposent aux simples, & qui par ce moyen vivent à leur aise, ils font des pactes avec le Diable d'empoisonner tant de personnes par années ; pour cet éfet ils ont une infinité de différents poisons, dont on ne s'aperçoit que lorsqu'il n'y a plus de remède ; les uns ne tuent qu'au bout de six mois, & les autres au terme de trois ; d'autres dans quarante, dans vingt jours, dans une semaine, dans vingt quatre heures & dans l'instant : Ces poisons sont pour l'ordinaire des simples, ou de la barbe des tigres coupée en petits brins, mêlée dans quelque viandes ou dans de la confiture : on a besoin d'une continuelle attention quand on voyage d'éviter ces ragoûts. Les femmes qui ont de violents dépits, ne craignent point d'user de ces spécifiques pour passer parmi les morts. Parlant de morts, il me revient que le récit de la manière qu'ils les enterrent, ne peut que vous faire plaisir.

*Sorciers du
Pays.*

*Poisons
dont les
forciers
font usage.*

Une femme chrétienne fut frappée d'un accident d'apoplexie pour avoir mangé une écuelle de ris froid, à peine cut-elle

*Manière
d'enterrer
les morts.*

XIV. LET- elle le tems de recevoir l'absolution , qu'elle expira : com-
 TRE. 1741. me elle ne laissoit pas à sa famille beaucoup de bien , on
 enleva aussi-tôt son cadavre qu'on porta vers le lieu de la
 sépulture *par une route détournée* ; afin , disoient ses parens ,
 qu'elle ne sçut pas revenir au logis : elle leur avoit été
 à charge pendant sa vie , & craignant qu'elle ne revint chez
 eux après sa mort , ils la firent passer par une petite fenê-
 tre & non par la porte , & firent une bièche à la haye de
 l'enclos , afin qu'elle ne passât point sous le portail ; je leur
 fis comprendre enfin que les morts ne revenoient point ;
 l'argument qui les convainquit le mieux , fut le défaut
 d'un seul exemple que jamais aucun de leurs parens n'étoit
 revenu.

*Les chré- Un des plus anciens me dit , vous avez sans doute raison ;
 tiens con- mais nous n'avons pas tort de continuer nos anciens usa-
 viennent ges ; puisque les Pères de la Société , qui sont des grands
 que les Jé- casuistes , ne nous les ont jamais défendus : Ils nous ont
 suites leur même souvent dit , qu'il étoit fort indifférent de faire pas-
 permettent ser le mort par la fenêtre , ou par la porte , pourvu seulement
 les Cérémo- qu'on fit prier Dieu pour leur ame ; parce que , disoient-ils ,
 nies des Dieu ne s'amuse point au corps , il ne recherche que
 Ido'âtres l'ame.
 à l'égard des morts.*

*Un Direc- Il m'étoit déjà arrivé un cas extraordinaire à Hué à l'oca-
 teur Jésui- sion d'un riche orphèvre qui avoit légué ses biens à parta-
 te pretend ger entre sa femme & son (a) directeur ; partage qui ne
 avoir plus paroïssoit pas même raisonnable au Père B-itto , ni suivant
 en partage la proportion géométrique , c'étoient ses propres paroles ,
 dans les car la charge du Père directeur avoit été beaucoup plus
 biens d'un grande que celle de la femme ; cette femme , continuoit-il ,
 orphèvre n'a servi son mari qu'aux vils besoins du corps pendant la
 défunt, que vie de son mari ; mais la charge de l'ame est bien plus pé-
 l'épouse tante ; le directeur a servi l'orphèvre pendant sa vie par
 même. ses bons conseils , par ses médecines , & le sert encore après
 sa*

(a) Le P. Siebert de la Compagnie de Jésus.

La mort par ses prières, n'est-ce pas ici tout comme chez vous? Mais en vérité c'en est déjà trop pour une lettre, je vais vous délasser par la description de la Cochinchine; qui vous présentera des objets plus agréables & vous fera naître des idées moins facheuses.

La Cochinchine que les Chinois appellent le Royaume d'Aïnam, est sous la Zone torride, entre le Tropique de l'Écréviffe & la Ligne.

Ce Royaume regarde au Levant, cette partie de l'Océan connue sous le nom de Golphe de la Cochinchine ou d'Aïnam: Il est bordé au Couchant par une longue chaîne de montagnes qui les séparent d'avec le Royaume de Laos, au Nord par le Tonquin, & au Midi par le Camboje & par la mer. Ce n'est à proprement parler qu'une longue Langue de terre, dont le chemin d'un bout à l'autre, est de plus de trois cens lieues, fort étroite dans certains endroits; dans les plus larges, elle n'est que de quinze à vingt lieues.

Voici comment ce Royaume a commencé: Un Prince Royal peu content d'être relégué dans les Provinces Méridionales du Tonquin, qui sont aujourd'hui les Provinces du Nord de la Cochinchine; ce Prince, dis-je ennuyé de gouverner ces Provinces & d'en rendre compte à la Cour, sur tout au Généralissime des armées qui étoit son ennemi, eut assez de courage pour s'en déclarer maître: Il se fit un puissant parti avec lequel il sut se maintenir dans son entreprise contre toutes les forces du Généralissime Tonquinois. Les Successeurs du Prince ne furent pas moins courageux que leur Père; peu à peu ils s'étendirent du côté du Midi en faisant une avantageuse guerre à leurs voisins, & enfin ils ont établi une Monarchie indépendante & absolue, qui a aujourd'hui douze Provinces; Dingoe Quambing, Dinh-càt, Hüé, Cham, Quanglia, Quinin, Phuyen, Nharu, Nathlang, le Ciampa & le Dounay.

Suivant le langage commun, les trois Provinces *Dingoe, Quambing & Dinbcàt* sont appellées les Provinces du Nord;

Cç

elles

XIV. Lett.
T. B. 1741.

*Description
de la Co-
chinchine.*

*Origine des
Royaume,
de la Co-
chinchine.*

*Provinces
de ce
Royaume.*

XIV. LET-elles ont cinq journées de chemin , toutes dans la plaine :
 TRE 1741. Les champs y font prodigieusement fertiles en ris , en légu-
 Description mes , en mûres , en figues - bananes , en o-ranges , en dat-
 de la Co-tes & autres fruits ; on y trouve aussi des poivriers en quan-
 cbimbine. tité. Les habitans y sont à leur aise & plus faciles à conver-
 tir qu'ailleurs. Autrefois les Missionnaires François y avoient
 plusieurs églises & près de vingt mille chrétiens sous leur
 direction ; pour le bien de la paix , ils ont cédé aux Jésui-
 tes leurs droits.

Provinces Immédiatement après les Provinces du Nord , on trouve
 du Nord. la Province de Hüé ou de la Cour ; elle est médiocre , mais
 la plus estimée de toutes , non seulement à cause que le
 Roi y reste toujours , & qu'elle est la plus riche , mais en-
 core parce que l'air y est sain , les eaux assez bonnes ; ce
 qui est rare dans la plupart des autres Provinces , & que
 l'on y a facilement toutes les commodités de la vie.

En sortant de Hüé du côté du Sud - Est , on entre dans
 la Province de Cham ; elle est grande & riche , elle a des
 montagnes qui fournissent l'or , le bois d'aigle , & le bois de
 Calamba , tous deux odoriferans & d'usage dans la médecine :
 ce dernier se vend au poid de l'or , & le bois d'aigle à six
 francs la livre , les montagnes produisent encore le thé
 du pays , les vulneraires , l'aloé & autres herbes salu-
 taires.

Plaines Au bas de ces montagnes il y a des plaines fort graf-
 charman-tes & fertiles. ses , diversifiées par mille objets charmans , coupées par des
 petites rivières : il y regne un printems éternel , on y voit
 des fleurs en tous tems , des bergers & des bergeres en tou-
 tes les saisons , qui jouissent des plaisirs de cette fertile cam-
 pagne à l'entour de leurs troupeaux & ils enflent leurs cha-
 lumeaux champêtres faits d'un bois rouge , à sept notes ; ils
 accompagnent leurs voix & leurs chalumeaux du son d'une
 espèce de guitarrre Italienne : ils ont encore un instrument
 b.zare , qui est composé d'un crane de chien ou de tout
 autre animal , ils forment un arc avec un rotin ; le crane
 est

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 203

est placé à l'une des extrémités de cet arc, une corde de boyau ou fil d'archal, est atachée dans le crane, & répond à l'autre extrémité : en touchant cette corde, ils la font raifonner avec tant d'art qu'elle semble former des paroles bien articulées. Les paturages sont couverts de bufles, de chevres, de quelques chevaux & d'éléphants.

XIV. L. 1. r. r.
TRE 1741.
Description
de la Co-
chinchine.

Mais ce qui rend encore cette Province plus riche, c'est le Port de Fayfo, où les Chinois abordent, & où ils font un commerce florissant, en ris, en sucre, en foye, en ébene, en bois odoriferants, & en or, qui est partie en lingots & partie en poudre.

Commerce
du Pays.

Quanglia, est une petite Province toute dans la plaine ; il y a beaucoup de bétail, elle est facile à desservir par la commodité de ses chemins & le peu de distance d'un village à l'autre.

Des plaines de Quanglia, on entre dans la Province de Quinin, qui a trois grandes journées de chemin en longueur ; elle est très-pénible par raport aux montagnes, qui y sont fréquentes ; elle seroit autrefois de refuge aux Nègres & aux Maures (peuples sauvages) rélégués aujourd'hui dans les montagnes qui séparent le Royaume de Laos d'avec celui de la Cochinchine. Les Bonzes conservent les débris de leurs forteresses, ils les ont ornés d'idoles, auxquelles ils attribuent divers dons, sur tout une puissance extraordinaire pour punir les voleurs, qui malgré ces idoles sont en grand nombre dans cette Province. Les habitans en certains endroits paroissent être à leur aise.

De Quinin on passe dans la Province de Phuyen, elle est médiocrement grande : d'environ dix huit à vingt lieues de longueur : elle produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie ; le ris, la foye, le coton, quantité d'areka & de bethel.

Province
de la Co-
chinchine.

Du Phuyen on arrive au pied de la grande montagne qui sépare cette Province d'avec celle de Nharu qui est très bornée, puisqu'elle n'est que comme un ballivage d'une quin-

XIV. LET- zaine de villages , on y vit à bon com-
TE. 1711 cageux , y rend les fièvres & Phdropisie assez communes.
Description De Nharu on passe à la Province de Nathlang , qui est éga-
de la Co- lement petite , & dans la plaine ; l'air & les vivres y sont
chinchine. bons , on y trouve quantité de nids d'une espèce d'oiseaux,
 petits comme de roitelets , d'un plumage blanc , qu'on apel-
 le en langue du pays , *Chimmio*. Pour ces oiseaux , on ne
 s'en soucie guère ; mais leurs nids sont fort recherchés :
 ceux - ci sont bâtis contre les rochers des petites Isles qui
 bordent cette Province & de la même forme que les nids
 d'hirondelles , à cela près qu'ils ne sont point , comme ces
 derniers , pétris de boue , mais de l'écume de la mer ; à
 les voir on diroit qu'ils sont de cire , on les mange , ils
 sont d'un goût délicieux , on les fait bouillir comme des
vermicellis & font un potage excellent qui est un bon
 cordial : les marchands Chinois en font emplette pour les
 revendre aux Seigneurs de la Chine qui les aiment beau-
 coup.

*Nids d'oi-
 seau fort
 singuliers.*

De Nathlang on entre dans le petit Royaume de *Ciampa* ,
 divisé en deux petites Provinces , *Phunry* & *Phanrang* , l'air
 pendant cinq ou six mois de l'année y est très-mauvais ,
 les chaleurs sont excessives , les eaux pernicieuses , & les vivres ,
 excepté le poisson , assez rares : le terrain est d'un fond de
 sable aride & ingrat presque sans fleurs & sans fruits : Les
 habitans sont des gens de mer , & en ont toutes les quali-
 tés : Les déserts & les bois qui occupent une partie de l'éten-
 due du *Ciampa* , sont gardés par des tigres & par des élé-
 phants sauvages , la promenade n'en est ni sûre ni gracieu-
 se. Enfin ce petit Royaume n'a rien de bon que les chré-
 tiens qui y sont très-fervens : ce sont les Missionnaires Fran-
 çois qui ont arrosé ce champ de leurs sueurs & qui l'ont
 rendu fertile en chrétiens d'une ferveur admirable : car on
 peut dire que les habitans de *Ciampa* sont l'image des
 fidèles de la primitive Eglise , nul autre Missionnaire que les
 François , n'y est allé ; les Jésuites si pressés pour toutes
 les

*Royaume
 de Ciampa.*

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 205

Les autres Provinces , leur ont toujours cédé cette Mission avec plaisir ; ils disent que les François y sont bons Catholiques , qu'ils sont plus propres qu'eux à convertir ces peuples & qu'ils entrent mieux dans leur génie : c'est - là continuent - ils , que les François doivent aller , c'est - là qu'ils doivent s'établir , & ne pas venir nous troubler à Cham & à la Cour que nous connoissons mieux qu'eux , & qu'ils désolent par leurs maximes Jansénisées , chacun à ses talens & son partage , ils sont destinés pour Ciampa , & pour ces peuples sauvages : mais nous , nous sommes nés pour la Cour , pour les Princes & pour les Grands. Tel est le langage aussi modeste que judicieux des Jésuites.

XIV. LET-
TRE. 1741.
Description
de la Co-
chinchine.

Les Jésui-
tes choisiss-
sent les plus
grasses Pro-
vinces.

Les Missionnaires François sont Catholiques parmi les pauvres , Jansénistes parmi les riches. M. d'Halicarnasse pensoit de toute autre manière , cet homme simple qui n'avoit étudié que l'Évangile , y avoit puisé des principes tout opposés : Notre Seigneur , disoit - il , a envoyé les François à la Cochinchine pour y prêcher à la ville & à la campagne , aux grands & au peuple , au désert & à la cour , pour y prêcher à tous , c'est le pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses Missionnaires : *mitis , docete omnes gentes &c.*

Du petit Royaume de Ciampa on passe à la Province du Dounay , qui est à peu près aussi étendue que la République de Gènes ; elle abonde en toutes sortes de ris , de fruits , de denrées & de marchandises ; c'est la meilleure Province de la Cochinchine ; il y a un port comme à Fayso ; les Chinois y font un bon commerce , les Jésuites y ont toujours voulu conserver le pied ; jugez si elle est mauvaise : M. d'Halicarnasse leur a laissé quelques églises ; mais tout le Raygon , c'est - à - dire la basse & la bonne Province a été ajugée aux Franciscains , d'où ils peuvent très - facilement s'étendre dans le Royaume de Camboje , qui est plus grand que celui de la Cochinchine , & où il n'y a qu'un Missionnaire. Ils connoissent tous ces avantages , mais ils ont de la peine à se séparer des Jésuites & les Jésuites

Meilleure
Province
de ce
Royaume.

XIV. LET-
TRE. 741.
Description
de la Co-
chinchine. d'eux, car toujours ligués ensemble, ils conservent encore le dessein de chasser les François & de se partager leurs églises.

La Cochinchine telle que je viens de vous la décrire, n'a qu'une ville, qu'on appelle en langue du pays Hué, & en Latin Portugais *Sinoi*: ce n'est pas cependant qu'il n'y ait des bourgs dans les Provinces qui pourroient fort bien être appellés villes, eu égard au grand nombre de personnes de tout état qui les habitent; mais c'est par grandeur ou par respect pour la Cour, que l'on a voulu qu'il n'y eut qu'une ville. Je vais à la ville, c'est-à-dire à Hué, ou à la Cour. Cette unique ville est un amas de bâtimens divisés par quartiers, qui forment pour ainsi dire tout autant de hameaux ou de villages: Elle est placée dans une belle plaine, partagée du levant au couchant par un grand fleuve, doucement agité, qui porte sur son sein une quantité de galères, de barques & de canots, & sur ses bords on y voit les plus beaux palais, dont les uns sont couverts de tuiles, les autres de paille de ris, ou de feuillages, les plus riches boutiques & les plus grandes places. Le Palais du Roi est au Nord du fleuve dans un Isle d'une lieue de longueur, formée par un canal en demi cercle; les principaux Mandarins ou Seigneurs de la Cour habitent aussi dans cette petite Isle, qui est appelée l'Isle du Roi; ce palais du Roi n'a qu'un étage; il est tout boisé, soutenu par des colonnes d'ébène égales d'une propreté naturelle & achevée, il est fortifié à peu près comme une citadelle sans fossés qui seroit entourée de cazernes en quarré; il y a en dehors des allées tout à l'entour, & de quatre en quatre pas un canon de fonte d'un calibre médiocre, gardé par six soldats. L'emplacement est vaste; car peut-être y a-t-il plus de cent canons, & ils ne sont que de deux côtés au levant & au midi, où se trouvent les entrées qui conduisent aux premières gardes. Les étrangers sans une faveur particulière n'entrent point dans l'intérieur du Palais. De tous
les

Palais du
Roi.

les Européans il n'en est qu'un seul à présent qui ait la permission de pénétrer par tout , même au quartier des concubines , c'est le R. P. Siebert Jésuite , Médecin , Mandarin , Mathématicien , & Garde des chiens du Roi. Il nous a souvent raconté que la maladie la plus ordinaire de ces femmes qu'il visite , provenoit de la noire jalousie qui les dévore les unes contre les autres.

XIV. Let-
TRE. 1741.
*Le Jésuite
de la Cour ,
raconte
qu'elle est la
maladie la
plus ordi-
naire des
femmes*

Mais pour ne point sortir de la description de la ville , je vous dirai , que ces fortereffes sont les soldats , fort vigilans , & beaucoup craints ; ils maintiennent par tout le bon ordre , & ils sont en grand nombre , tous payés des déniers du Roi ; ils s'exercent continuellement aux armes , au travail , ou à la rame sur les galères : Ces galères sont de toute beauté , proprement travaillées & richement dorées ; presque tous les jours il y a des parties de plaisir entre les officiers qui sont ramer leurs compagnies pour voir qui courra plus rapidement , afin de remporter un prix qu'un Colonel ou quelqu'autre Seigneur propose , ces Seigneurs eux-mêmes s'exercent à tirer le canon braqué toujours à la poupe de ces galères ; ils vivent toujours au gouvernail de l'ennemi. Pendant ces exercices que le Roi regarde quelques fois , le fleuve & ses rivages sont chargés & bordés de monde ; c'est sur tout depuis vers la fin de Mars jusqu'à la fin du mois d'Aoust , que la joie regne sur l'eau. Le Roi y a son Palais portatif , & s'y rend presque tous les jours vers les dix heures du matin & y reste jusque vers les onze du soir : il s'y amuse avec sa compagnie choisie , tantôt à la pêche , tantôt à d'autres plaisirs : dans le tems des pluyes , il se divertit au combat des coqs , à tirer au blanc avec l'arc , & à visiter ses idoles de bois & de chair.

concupines.

*Divertisse-
mens du
Roi.*

La Religion dominante dans ce pays , est la payenne & la même que celle des Chinois , dont ce Royaume étoit autrefois tributaire , c'est-à-dire qu'elle consiste principalement dans le culte des Idoles , des Génies & de Confucius , elle

*Religion
dominante.*

XIV. LET- elle enseigne la métempicoſe , une vie future heureuſe pour
 TRR. 1741. les bons , malheureuſe pour les méchants , & la plupart
 Description de nos vertus morales ; voilà en deux mots leur religion.
 de la Co- Je vous donnerai auſſi en peu de paroles , une idée de
 chinchine. leurs temples : ce ſont divers bâtimens aſſemb'és qui ont du
 Temples rapport entre eux , & qui communiquent les uns aux autres :
 du Pays. l'on trouve d'abord en y entrant , une Cour dont les deux
 côtés ſont ornés de galeries entrelacées de divers caractères
 ſuperſtitieux. On voit en face , un corps de logis d'une
 longue & large forme ; en dedans on trouve de quoi amu-
 ſer ſa curioſité , ſoit en conſidérant les compartimens , le
 boizage , les dorures , les niches , les ſtatues ſingulières , ſoit
 en examinant la propreté des vaſes où ſe conſerve le feu
 perpétuel , par l'attention que les Bonzes ont de plaire à
 leurs idoles.

Dédica-
 ce des
 Temples.

Ces temples ſont dédiés les uns à la ſageſſe , maîtreſſe des
 cieux , à la vigilance , au repos , à la gloire & à la lune ;
 les autres , aux Génies de la ville , des villages , des monta-
 gnes , des champs , de la mer , des fleuves , & des rivié-
 res , aux diabolins des airs , aux petits dieux des arts ,
 au grand dieu Thao , aux Ancêtres des Rois , aux anciens
 Philoſophes & principalement à Confucius que les jeunes
 gens honorent ſpécialement dans les collèges comme un Lé-
 giſlateur , l'interprète des Dieux & le réformateur des abus ,
 c'eſt dans ſes livres qu'ils aprenent la politeſſe , la gravité ,
 l'art de bien penſer , la politique & la bonne police.

Les Eglises
 des Payens
 & des
 Chrétiens.

Les églifes des chrétiens ne ſont pas ſi belles à beaucoup
 près que les temples des payens ; on n'oſe pas encore les
 égalier ni les ſurpaſſer , crainte qu'elles ne leur donnent trop
 aux yeux ; il y en a cependant déjà quelqu'unès fort pro-
 pres ; le plus grand nombre n'a que le nom d'églife ; ce
 ſont des oratoires élevés ſur ſix ou huit colonnes de bois
 commun , dont toute la fabrique ne coute pas quelque-fois
 plus de cinquante écus : La Propagande avoit une églife à
 Hué qui coutoit trois cens écus ; elle eſt fort propre ; mais
 les

les François en ont qui la surpassent de beaucoup en beauté, & qui ont couté jusqu'au de là de mille écus : les autres n'en ont que des très communes. Les chrétiens qui s'y assemblent en grand nombre, sont aussi exemplaires que fervens ; les femmes y paroissent très modestes ; elles sont constantes dans leurs dévotions ; pieuses sans grimaces, sages sans hypocrisie, libérales & véritablement vertueuses ; elles n'ont pas une taille ni des dons ; ni une action avantageuse, elles ne sont que médiocrement grandes, des petis yeux noirs plus fendus qu'à l'ordinaire, & moins ouverts que les nôtres : la grande chaleur du soleil leur donne sans doute cette forme, elles ont peu de sourcils, un petit nez un peu écrasé, petite bouche, des belles dents noires, des longs ongles, des longs cheveux sans parure & sans coiffes ; mais si vous trouvez leur portrait peu avantageux, il est relevé par un bon caractère. *Fallax gratia est vana est pulchritudo, mulier timens Deum ipsa laudabitur.* Elles ont un joli parler presque semblable à une douce musique ; il paroît qu'elles ont beaucoup d'éloquence naturelle : l'usage du monde, les commerces qu'elles ont ne contribuent pas moins à cette facilité de s'énoncer qu'à les rendre industrieuses & influantes ; car elles ont les talens de parvenir presque toujours au but des engagemens qu'elles prennent ; elles sont extérieurement tout ce que les hommes font dans d'autres pays ; elles labourent les terres, elles pêchent, elles portent leurs danrées au marché, les unes sont maquignonnes de chevaux, les autres marchandes en détail & quelques-unes en gros ; plusieurs tiennent cabaret, voyagent çà & là pour faire des emplettes &c. mais elles ne se mêlent jamais ni du gouvernement ni de la guerre : ce sont là les affaires des hommes, qui pour être mieux délassés dans leurs familles, trouvent toujours le ménage bien rangé par le soin de leurs femmes.

Portrait
des Cochins
chinoises.

Ce n'est pas de même à la Chine, les femmes n'y ont ni pouvoirs ni embarras ; à peine peuvent-elles marcher

Des femmes
Chinoises,

XIV. Let-
TRE. 1741. à cause de leurs petits pieds ; il est rare d'en voir
quelqu'un, j'entens les femmes distinguées , car les
payannes ont les pieds naturels & travaillent & s'in-
dustrient en tout pour gagner leur vie ; mais les Dames,
les D^émoiselles & les Concubines jouissent des avantages
de la retraite ; elles servent aux Chinois (selon l'ex-
pression de leurs philosophes), comme des porcelaines
dont ils usent dans le besoin ou comme des petites Idoles
qu'ils adorent quand ils veulent , & qu'ils châtient comme
il leur plait.

Cette différence entre les femmes de la Chine & celles de
la Cochinchine, n'est pas le moindre obstacle pour étendre
notre Religion dans ce vaste Empire , ni le moindre moyen
pour le faire fleurir dans ce Royaume : Les Cochinchinoi-
ses font d'un grand secours pour les progrès de la foi , el-
les aiment leurs maris & les maris ne sont pas foux d'elles ;
cet amour réglé avec toutes les libertés qu'elles ont d'ail-
leurs , ne font que les rendre plus sages & plus zélées ;
mais les Chinoises victimes de la jalousie des hommes , n'ont
d'autres ressources que des murmures secrets , & l'envie de
faire du bien.

*Caractère
des Cochin-
chinois.*

Le Cochinchinois en général est doux , franc , & d'une
aimable simplicité en toutes choses ; les gens de condition
ont une assez bonne éducation , ils sont très civils , très
afables envers les étrangers , fort graves devant le peuple ,
d'une grande droiture dans l'administration de la justice , des
loix équitables & exécutées promptement dans chaque Provin-
ce , assez heureux pour ne connoître ni procureurs ni avocats.

*De la justi-
ce des Co-
chinchi-
nois.*

Les différens se portent devant les Mandarins des lieux par
les personnes qui veulent plaider , elles sont écoutées &
sur le champ le juge décide ; s'il est besoin de témoins ,
il les fait venir , s'il y a plusieurs causes , les plus graves
passent devant , si elles sont à peu près toutes de la même
espèce , chacune à son tour , du jour de la date.

On pourroit appeler en Cour de la sentence du Juge du
Roi ;

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 211

Roi ; mais cela arrive si rarement , qu'on peut dire que la sentence est presque toujours absolue : les Juges se piquent d'être justes & désintéressés , ils sont soutenus en Cour & avancés dans les postes les plus honorables selon leurs mérites ; quelquefois il arrive que si le Roi ayant remarqué que les Gouverneurs des Provinces ou les Juges des lieux ont vexés les peuples ou abusé des Loix de la justice , au lieu de les avancer , il les dépose ou il les abaisse : par exemple un Juge d'un bourg reconnu prévaricateur , est renvoyé dans un village jusqu'à ce qu'on soit bien persuadé de son intégrité. Un Gouverneur de Province , qui auroit abusé de l'autorité dont le Roi l'a honoré , seroit par exemple rélégué dans une douanne ou dans quelques comptoirs sous un grand Mandarin. Tout homme de mérite & savant dans les loix du pays peut parvenir aux plus hautes dignités par sa droiture & par ses services , p'ût à Dieu en fut-il de même dans toute l'Europe !

Les dignités & les charges militaires sont également distribuées selon la capacité & les services rendus ; ces gens de guerre sont presque toujours occupés à s'opposer à la puissance du Tonquin & à s'agrandir du côté du Camboje ; tel est l'intérêt du Royaume ; n'avoir aucune communication avec le Tonquin ; pousser toujours les Cambojois & entretenir une bonne intelligence avec les Chinois , à cause de leur commerce avantageux tant au Roi qu'aux particuliers.

Du militaire.

En voilà bien assez pour la dernière fois sur un pays , que je ne quite qu'avec regret ; beau Ciel , verdure perpétuelle , bonnes gens , terre abondante , séjour délicieux pour ceux qui aiment le travail , je finis , Monsieur , par l'objet que je chéris le plus à la Cochinchine.

Le Prince chrétien *Om-bin* , dont je vous ai parlé souvent , mérite que vous le fassiez connoître en Europe ; voici ce qu'il m'a raconté lui-même de son histoire. Je n'avois encore qu'environ quinze ans , lorsque par curiosité j'allai

Histoire du Prince chrétien insigne Bien-sauteur de M. d'Halicarnasse & de son Propriétaire.

XIV. LET-
TRE. 1741.
Histoire du
Prince
chrétien, in-
signe Bien-
faiteur de
M. d'Hal-
carnaffe &
du Provi-
sieur.

pour la première fois à l'église de M. Paul de Sênemaux Missionnaire François ; la vue & le discours de ce vénérable vieillard , dont toute la ville admiroit la vertu , firent d'abord impression sur mon cœur , je conçus un grand désir de l'entendre en particulier , je fus donc voir ce Sr. Missionnaire , il me fit mille caresses ; je commençai par lui parler des arts qu'on m'apprenoit & dans lesquels je le croyois savant , il me dit pour moi , je ne sçai d'autre art & je n'enseigne que la Religion chrétienne , dont il me dit quelque chose. Peu de tems après , je retournai à son église pour entendre ce qu'il disoit aux chrétiens : je trouvai tant de justesse & tant de beauté dans sa prédication , que malgré les plaisirs de ma jeunesse , M. de Sênemaux me revenoit toujours dans la mémoire ou plutôt la grace miséricordieuse de Jésus-Christ me recherchoit par tout ; je vécus ainsi cinq ans en combatant intérieurement en moi-même , je pensois souvent à lui , & j'allois l'entendre de tems en tems , je me ferois converti plusieurs fois , n'eut été les concubines que j'avois ; une d'entre elles , avoit plus de part que les autres à mon amour ; celles-ci jalouses firent le complot de m'empoisonner & en effet je le fus ; il me fallut prendre de violens rémèdes pour me sauver la vie ; je promis de chasser toutes ces concubines , de me faire chrétien & de n'avoir plus qu'une femme. Je retournai à M. de Sênemaux , je connus aussi M. de Flory , qui m'instruisit & je me fis chrétien : je compris dans la suite que le jurement du Diable qui se fait à la troisième lune étoit un horrible péché , je refusai de l'aller faire , le feu Roi me fit appeler & me demanda pourquoi , je n'étois pas venu prêter le serment ordinaire ? Je répondis à sa Majesté , que ce jurement me paroissoit affreux , que j'étois son fidèle serviteur prêt à mourir pour son service ; mais que je ne voulois rien avoir à faire avec le Diable. Le Roi me dit alors peut-être , vous avez embrassé la Religion des chrétiens , oui Sire , lui répondis-je , je l'ai embrassée , & j'en fait ma félicité : ces paro-

paroles irritèrent contre moi sa Majesté, qui me donna ordre de me retirer de sa Cour & m'ôta ma charge de Colonel, je me retirai au quartier de *Phucam*, ou vous m'avez trouvé, & il y a sept ou huit ans que j'y vis avec ma famille.

Ainsi me parla le Prince *Om-bin*; il a épousé depuis sa conversion une demoiselle chrétienne, qui lui a donné cinq enfans, entre lesquels il y a deux garçons fort aimables. Après sa disgrâce, il ne lui resta pour tout bien que la pension de Prince de 80. (a) *Quans*: Depuis ce tems-là il vivoit comme un anacorète dans sa retraite; elle consistoit en une maisonnette couverte de paille, & ouverte à tous les vents; il s'estimoit heureux dans ce triste état, charmé de souffrir quelque chose pour sa foi, il n'employa jamais personne auprès du Roi pour obtenir sa grace; mais il employa toujours efficacement son zèle pour les progrès de notre Religion; il aimoit à se confondre parmi le commun des chrétiens, avec lesquels il sembloit oublier son rang & sa naissance; on le voyoit porter la croix dans les processions que nous faisons dans notre église & faire avec empressement les fonctions du chrétien le plus simple. Le Roi & la Cour informés de cette façon de vivre du Prince *Om-bin*, le traitoient de fou; mais ce Prince pouvoit se vanter comme St. Paul d'être fou pour J. C. *Nos stulti propter Christum*: sa piété & sa ferveur croissoit de plus en plus, & il soutenoit en tout les chrétiens, autant qu'il le pouvoit. Outre son fond de Religion, une candeur admirable, un air affable & une noble simplicité le leur rendoient infiniment cher & respectable; je crois que sa générosité, sa bravoure & plusieurs autres belles qualités le feroient estimer & aimer dans tous les endroits du monde: Il a toujours conservé une sincère amitié pour les Missionnaires François; il assûroit toujours aux chrétiens que la providence les leur

XIV. LET.
TRE. 1741.
Histoire du Prince chrétien, insigne Bien-faiteur de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur.

(a) Un *Quans* vaut environ quatre livres argent de France.

XIV. LET- rendroit , que les Papes ne pouvoient pas être trompés &
 TRE. 1741. que bientôt le Ciel se déclareroit pour eux. Cette ferme
Histoire du espérance & ces vives expressions , le firent considérer à l'ar-
Prince rivée de M. d'Halicarnasse comme au moins un demi pro-
chrétien, in- phète : quoi qu'il en soit de ses sentimens , dès que nous
signe Bien- phète : quoi qu'il en soit de ses sentimens , dès que nous
fauteur de fûmes à Hûé , on ne l'appella plus que notre Prince : Il
M. d'Hali- passoit les jours & les nuits auprès de M. d'Halicarnasse ; il
carnasse & mangeoit sans façon avec nous , & y dormoit de même :
du Provis- si nous avions des affaires , ou il s'en alloit , ou il restoit
teur. tranquille à fumer sa pipe & à boire du thé , à exhorter
 les chrétiens à la ferveur & à la reconnoissance envers l'Il-
 lustre Grand - Père &c.

Je ne finirois jamais si je vous raportoïss seulement la cen-
 tième partie des services que ce Prince nous a rendu. Le
 Roi regnant après son couronnement la rétabli dans sa pré-
 mière dignité de Colonel des gens d'armes ; il continue
 d'être le même que dans sa disgrâce ; il fait encore plus de bien ,
 parce qu'il a plus de crédit ; il se fait aimer de l'officier &
 du soldat , qui tous donneroient leur sang pour lui : je dou-
 te que les Jésuites en fassent un Saint ; car à leur dire , il
 aime trop les François ; par conséquent il sera au moins un
 peu Janséniste.

Je m'embarque après demain , il ne s'agit plus que de
 repasser deux fois la Ligne & d'arriver en Europe ; mais c'est-
 là comme dit Virgil la difficulté

*Facilis descensus Averni :
 Sed revocare superasque evadere ad auras ,
 Hoc opus , hic labor est.*

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
 Provisiteur Apostolique.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

LES chrétiens de la Province de Cham, ne furent pas moins empressés à me donner des marques de leur affection & de leur zèle que l'avoient été ceux de Hüé ; il y en eut même de trop zélés : Ils me fournirent des provisions de mer suffisantes pour nourrir vingt personnes, si je les avois eues à ma suite. J'allai à bord le 8. Aoust, nous fimes voile le même jour, & le tems nous fut si favorable, que dans neuf jours nous abordâmes à Canton. Le premier Européan que j'y vis fut le neveu de notre ancien capitaine de Brest, M. Tortel, revenu une autrefois à Canton depuis environ trois semaines. Je fus bien charmé de le revoir, il eut de la peine à me reconnoître, tant la fatigue, les chaleurs & la barbe m'avoient défiguré. Je logeai chez un bon vieux Mironite nommé *Abraham Stamma*, qui contribua beaucoup à me remettre, mais celui qui me fit le plus de bien, & que je n'oublierai jamais, ce fut M. le Chevalier du Valear de la Barre, qui m'ofrit jusqu'à la bourse le plus obligeamment du monde & me pressa d'en user comme de la mienne.

XV. Let-
TRE Can-
ton 27. De-
cemb 1741.
Retour de
Provisiteur
en Chine.
Le Provisi-
teur arrive
à Canton.

Le Procureur de la Propagande qui étoit mon débiteur & qui naturellement auroit du me secourir, refusa non seulement de me payer ; mais il eut encore la dureté de retenir les Lettres de feu M. d'Halicarnasse & les miennes ; il exécuta fidèlement les ordres que lui avoient donné ceux de la Cochinchine, qui me les avoient également retenues

l'année

XV. LET- l'année précédente : En sorte que depuis deux ans , je suis
 TRE. 1741. privé de toutes nouvelles de l'Europe.

*Désolation
des Jésuites
sur le re-
tour du
Provisiteur* Les Jésuites sont désolés de me voir repasser en Europe
 malgré eux & leurs intrigues. Le R. P. *Porquet* jadis de la
 faction contre le Cardinal de Tournon , n'a pu le dissimu-
 ler dans une lettre qu'il m'a écrite au sujet de la mort de
 M. d'Halicarnasse. Un autre Jésuite Chinois de nation ,
 m'est venu demander une bouteille de vin pour dire ses
 messes , j'ai été charmé de lui faire plaisir & de voir qu'il
*Ignorance
des Jésuites
du Pays.* entendoit un peu le Latin , je l'en ai félicité , & il a eut la
 vanité de m'apprendre qu'il surpassoit tous ses Compagnons , dont la
 plupart , disoit-il , en savent si peu , qu'ils ne savent que lire la
 messe des morts. Un Franciscain m'a assuré qu'à Pékin , ils
 n'avoient encore formé aucun bon écolier ; ce n'est pas que
 les Chinois ne soient capables d'apprendre tout ce qu'on leur
 enseigne ; mais la Société à ses raisons pour ne les pas ren-
 dre si savans.

*Le Provisi-
teur con-
vertis deux
Protestans.* J'ai eu la consolation de convertir ici deux Protestans ,
 un Suedois & un Hollandois , dont j'ai reçu l'abjuration ,
 je n'ai pas fait grand bien aux Chinois , ils sont si timides ,
 qu'à peine osent-ils se dire chrétiens à l'oreille , il faut un
 miracle extraordinaire pour réparer les fautes & les torts
 des tems passés : j'ai écrit à plusieurs personnes la mort de
 M. d'Halicarnasse , & j'envoie encore une lettre d'avis à
 la Sacrée Congrégation de la Propagande , en date du 18.
 Décembre 1741.

Mon Capitaine Chinois n'a pas oublié de me demander
 un certificat , comme j'avois été content sur son bâtiment ,
 pour le porter au Grand Mandarin de la Cochinchine qui
 l'en avoit chargé , je le lui ai acordé volontiers tel qu'il le
 désiroit , & je l'ai prié de passer sur son Vaisseau M. le
 Poivre , qui part pour la Cochinchine ; ce Missionnaire est
 arrivé cette année avec un autre qui s'appelle M. Maigrot ,
 ils se sont acquis tous deux par leur modestie & leur cha-
 rité , une estime singulière des Officiers du Mars , sur lequel
 ils

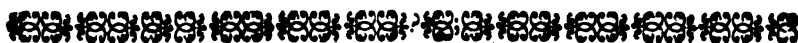
SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 217

ils sont venus, je m'embarque sur le même Vaifseau, & j'ef-
père que dans fept mois je reverrai la Bretagne.

XV. Let-
TRE. 1741.

Jai l'honneur d'être &c.

F A V R E
Provifiteur Apoftolique.



A M. le Marquis de N.

MONSIEUR

NOUS levâmes l'ancre de la rivière de Canton le 15. XVI. Let-
TRE. Port-
Louis 22.
Juillet
1742. Janvier 1742. & dans treize jours de courfe nous ar-
rivâmes fous la Ligne, qui paffe fur les Isles de Sumatras &
de Borneo : cinq jours après nous mouillâmes, près de la
petite Isle de Java, nous y restâmes quelques jours pour
prendre du bois, & faire de l'eau : Nous sortîmes ensuite
du détroit de la Sonde & nous allâmes assez mal jusqu'au
parage de l'Isle Monique, que nous vîmes le 19. Février, d'où
un vent favorable nous a porté jusqu'aux Isles de France,
où nous abordâmes le 23. Mars ; nous y restâmes huit
jours, c'étoit justement la semaine fainte ; je fus loger chez
le bon Père Igou, qui est un Miffionnaire des Messieurs de
S. Lazare, & qui depuis long-tems rend des grands servi-
ces, non seulement aux Infulaires, mais encore aux Passa-
gers, j'y trouvai déjà trois ou quatre étrangers, entre au-
tre M. Omont Miffionnaire François du Séminaire de Paris,
qui après trente ans de Miffion & de glorieux travaux à
Mergui & à Pondicheri repaffe en France. Le même jour

*Route du
Provifiteur
de la Chine
en France.*

*Le Provif-
iteur arrivé
aux Isles
de France.*

E e

de

XVI. Let- de notre arrivée , un Vaisseau de la Compagnie des Indes ;
 TRE. 1742. qui venoit en droiture de France , mouilla dans ce Port ,
 je reçûs alors une lettre qui m'aprit que le Père Martiali ,
 qui en 1739. avoit levé contre nous l'étendard de la rebel-
 lion à la Cochinchine , d'où il étoit parti pour Rome , n'a-
 voit pas réussi dans son projet ; la Propagande l'ayant re-
 gardé comme un boutefeu , a saisi toutes ses écritures & l'a
 chassé de Rome.

*Le Provisi-
 teur arrivé
 à l'Isle de
 l'Ascen-
 sion.* Nous remîmes à la voile le premier Avril : dans vingt
 quatre jours , nous doub'âmes le Cap de bonne Espérance ;
 nous avons beau tems & il continua presque toujours : le
 14. Mai nous doub'âmes l'Isle de Sainte Héleue habitée par
 une Colonie Angloise ; nous la vîmes du bon côté , c'est-à-
 dire à l'Oüest , & le 22. du même Mois nous amarâmes à
 l'Isle de l'Ascension ; ceux qui voulurent aller à terre , y al-
 lerent ; une troupe de Matelots fut mandée le soir pour
 chavirer des tortues. Nous en halâmes sur notre bord soi-
 xante & quatre , qui pesoient de trois à quatre cent livres
 la piece : On en tuoit deux par jour , une le matin & l'au-
 tre le soir ; tandis qu'elles durèrent , nous donnâmes a vide-
 ment dessus. Car outre qu'elles n'ont rien de rebutant au
 goût , elles servent de remède pour conserver la fanté , &
 pour rétablir les malades ; c'est un anti-scorbutique excellent ,
 qui purifie & ranime le sang dans peu de jours : il semble
 que la providence en ait fourni si abondamment ces parages
 pour le salut des marins.

*On fait la
 chasse des
 oiseaux
 avec le bâ-
 ton dans
 cette Isle.* L'Isle de l'Ascension n'est habitée que par des Oiseaux de
 mer qui y vont passer la nuit ; quand on en veut faire provi-
 sion , on en fait la chasse avec un bâton & on en tue sans difficulté.
 Nous y laissâmes de nos nouvelles dans une bouteille ata-
 chée à un pieu , pour les Vaisseaux qui y passeroient après
 nous ; c'est la coutume des Capitaines.

Nous repassâmes la Ligne le premier Juin , & nous
 continuâmes à naviger favorablement jusqu'au Port-Louis.
 Quelle joie grand Dieu ! Quel plaisir de vous écrire cette
 nouvel-

nouvelle ! Me voici enfin à portée de publier les éloges XVI. Lett.
de la Societé. T. II. 1742.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provisiteur Apostolique.



A M. le Marquis de N.

MONSIEUR

J'ai été obligé de séjourner quelque tems au Port-Louis, XVII. Lett.
soit pour me rafraichir un peu, soit pour accomplir les T. II. Rome
vœux que j'avois faits, j'y ai reçu l'agréable nouvelle, 3. Decemb.
que Rome avoit donné à la Mission de la Cochinchine un 1742.
Evêque François, qui est le même M. le Fevre que M. Voyage du
d'Halicarnasse avoit demandé. J'ai en même-tems reçu le Provisiteur
Bref que le Pape regnant avoit expédié en 1740. à M. du Port-
d'Halicarnasse pour l'encourager à soutenir ses travaux Apost. Louis à
tologiques avec le zèle qu'il les avoit commencés. Rome.

De Bretagne j'allai en droiture à Paris, où je trouvois à Séjour du
peine le tems de réciter mon bréviaire, tant j'étois acablé Provisiteur
de visites & de questions sur les pays lointains d'où je à Paris.
venois. Le 16. Septemb. un Gentilhomme Avenionois m'é-
tant venu voir, me dit, prenez garde à vous & ne par-
lez pas contre les Jésuites ; autrement vous allez avoir une
Lettre de *Cachet* ; ce même jour je me portai chez M. Cres-
cenci Nonce, Seigneur d'une belle figure, & d'une esprit
encore plus aimable. Je lui communiquai à coeur ouvert

E e 2

tout

XVII LET- tout ce qu'il désira favoir , alors bien loin de m'éfrayer par
 TRE. 1742. les menaces d'une Lettre de *Cachet* , il me fit part de la
 Bulle *Ex quo singulari* , que le Pape venoit de donner sur
 les Rits Chinois : C'est pour le coup qu'on peut dire avec
 St. Augustin : *Causa finita est , utinam finiatur & error*. Cette
 Bulle a été fort applaudie ici , ou certaines gens disent , que
 le Pape va devenir Janseniste , puisqu'il a condamné les
 Jésuites.

*Séjour du
 Provisiteur
 à Avignon.*

Je partis (a) pour Avignon avec M. l'Abé de La-Bau-
 me , neveu de feu M. d'Halicarnasse , c'est un homme qui
 ne promet pas moins par son esprit vif , que par ses belles
 manières. J'ai séjourné une semaine chez Madame sa Me-
 re , toujours acablé de politesse , toujours occupé à raconter
 notre Histoire à une foule d'amis & de curieux , à qui je
 dis les choses telles qu'elles se sont passées , & à peu près
 comme je vous les raconte. D'Avignon je suis enfin venu à
 Rome ; à la vue de cette Capitale du monde chrétien , je
 m'écriai , me voici Seigneur , je viens pour adorer les or-
 dres de votre sagesse , & pour m'y soumettre avec joie &
 avec amour. J'ai trouvé que mes ennemis ont déjà préve-
 nu les Ministres de la Propagande contre moi : mais il
 n'en est pas de même du Pape , qui m'a vu avec plaisir &
 m'a témoigné beaucoup de bonté : ce Saint Pontife qui est
 parvenu au Trône par un travail infatigable , & par un mé-
 rite déjà connu à toute l'Eglise , aime les gens qui ont du
 zèle & de la bonne volonté , ce n'a pas été une petite con-
 solation pour moi de reconnoître dans Sa Sainteté un zèle
 ardent pour la Propagation de la foi , & pour le rétablisse-
 ment de nos Missions : il est parfaitement au fait de ce
 qui les concerne , il n'ignore pas les manoeuvres des Jésui-
 tes ,

*Le Provisi-
 teur est bien
 reçu du
 Pape : Les
 Jésuites ont
 prévenu les
 Ministres
 de la Pro-
 pagande
 contre lui.*

(a) En passant par Lion je remis aux Frères du Chirurgien de M.
 d'Halicarnasse , l'or qu'il leur avoit laissé : ils ont été bien surpris de cet-
 te providence , je crois qu'ils prient encore le Seigneur pour moi , &
 mieux que n'auroient sans doute fait les Jésuites de la Cochinchine , s'ils
 avoient eu cet or qu'ils desiroient si fort.

tes , ni les persécutions qu'ils ont fait souffrir à tous les Lé-
gats du St. Siège , j'ai une ferme espérance qu'il appliquera
à nos maux les rémèdes (a) qui leur conviennent. Si
vous êtes curieux de savoir à quoi montent mes voyages ,
je vous dirai qu'ils vont au de là de seize mille lieues : aussi
ai-je besoin de repos : Je me trouve cependant à la com-
munauté du Pont Sixte ; la vie du réfectoire étant à la ma-
nière Italiene , elle n'est pas des plus convenables pour ré-
tablir une santé délabrée comme la mienne. Il faut souffrir
jusqu'à la fin , c'est en l'autre monde qu'on doit attendre la
récompense : Voici la traduction du Bref dont je vous ai par-
lé au commencement de cette Lettre.

TRR. 1741.
Le Provisi-
teur se re-
pose sur le
zèle & la
fermeté de
Benoit
XIV.

J'ai l'honneur d'être &c.

F A V R E
Provisiteur Apostolique.



*Benoit Pape XIV. à Notre Vénérable Frère Elzear
François des-Acbards de La-Baume, Evêque d'Ha-
licarnasse. Vénérable Frère Salut &c.*

D E P U I S (b) que par l'ordre de Dieu manifesté par
des indices presque évidents , plein de confiance au se-
cours divin , & nous déifiant entièrement de nous-mêmes ,
nous sommes entrés en possession du Souverain Pontificat ,
& que de ce poste suprême du Siège Romain , nous avons

*Bref de Be-
noit XIV.
à M. d'Ha-
licarnasse
en Cochina-
cbine.*

E c 3

eu

(a) Par la Constitution *Omnium sollicitudinum* qu'il a donné depuis
au sujet des Rits Malabares , il a effectivement appliqué aux maux de ces
Missions les remèdes qui leur convenoient , en menaçant les Jésuites de les
en chasser , s'ils continuoient à résister.

(b) La traduction du latin , est fidèle.

XVII. LET-
TRE. 1742.
Bref de Be-
noît XIV.
à M. d'Ha-
licarnasse
en Cochin-
chine.

eu jetté un regard général sur le troupeau universel que J. C. N. S. a confié à nos soins & à notre Apostolat, a été de nous informer de l'état des Eglises des Indes Orientales ; parce qu'il nous étoit revenu que dans ces vastes Contrées, il étoit depuis un tems, survenu certaines brouilleries, qui empêchoient les progrès de la foi, & en retardoient la propagation. Mais nous ayant été rapporté que dans le Royaume de la Cochinchine, de Ciampa, & de Camboje, votre Fraternité encore toute languissante des suites de la maladie, & des fatigues du voyage, avoit néanmoins si heureusement commencé d'exercer sa fonction, que par sa prudence & son habilité, la paix & l'union entre les Missionnaires se trouvoit fort avancée, & toutes choses disposées de façon à pouvoir désormais soigner les ouailles dispersées, ou en attirer un plus grand nombre au bercail de l'Eglise. A cette nouvelle nous avons été pénétré d'une joie indicible, & vous embrassant en esprit de toute l'affection de notre cœur Paternel, nous vous savons un gré infini du grand bien que vous avez déjà fait, & vous tenant assuré que comme vous vous chargez d'une partie de notre sollicitude Apostolique, aussi de notre part, nous ne désirons rien tant que de vous faire ressentir, quand vous le voudrez, les effets de notre bienveillance Pontificale, par quelque récompense digne de vos grands travaux ; quoiqu'il vous en soit réservé une bien plus considérable auprès de celui, qui n'a rien plus à cœur que le salut des brebis égarées.

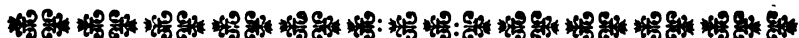
Animé par ce double motif achevez Vénérable Frère, de finir la course que vous avez entreprise pour l'intérêt de l'Eglise ; n'oubliez rien pour seconder nos desseins, faites l'œuvre de l'Évangile, remplissez votre Ministère, vous y réussirez avec d'autant plus de facilité, que vous penserez sur tout à réunir de plus en plus entre eux les Missionnaires, à les faire agir de concert, & à disposer leurs cœurs à une conduite si exacte & si chrétienne, qu'ils se montrent
des

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 223

des modèles de bonnes œuvres , & qu'ils s'attachent à pré-
cher la sainte doctrine autant par la régularité de leur vie,
que par leurs paroles.

C'est dans cette espérance que nous concevons déjà une
joie anticipée de l'abondante moisson que nous devons re-
cueillir. Pour cet éfet nous confirmons à Votre Fraternité
toutes les facultés, qu'elle a reçues de notre Prédecesseur ,
& nous vous donnons notre bénédiction Apostolique.

A Rome ce 3. Octobre 1740.



Au même Monsieur, N.

MONSIEUR

LA première recommandation que j'ai eue auprès de M.
le Secrétaire de la Propagande , à été celle du P. Du-
bois Assitant de la Societé des Jésuites de France ; ce chari-
table Jésuite sans m'avoir jamais vu, ni connu, à commen-
cé par lui assurer que j'étois un *imposteur* : La calomnie du
très R. P. Dubois à Rome , part du même principe que
celle du Père Vascancellos à la Cochinchine, c'est toujours
un Jésuite. Je ne dois atendre rien autre chose de ces
R. R. P. P. depuis que j'ai rejeté leur *Or*, & refusé d'être
leur *Evêque* & leur *Ami* : Curieux de connoître le très R. P.
Dubois , je suis allé le voir ; bien disposé à lui donner des
connoissances qu'il n'a point de nos Missions , ou qu'il ne
veut pas avoir ; la présence de celui qu'il traitoit à la Pro-
pagande d'*imposteur* a un peu étourdi ce vénérable vieil-
lard ; il a battu la campagne, en me disant que la Compa-
guie

XVII. LET-
TRE-1742.
Bref de Be-
noit XIV.
à M. d'Ha-
licarnasse
en Cochin-
chine.

XVIII.
LETTRE.
Rome 4.
Aoust.
1742.
Les Jésui-
tes ont eu
grand soyn
de recom-
mander le
Provisiteur
à la Propa-
gande
Ils Pocu-
sent l'im-
postures.

XVIII.

LETTRE.

1744.

*Entretien
du Provisif-
teur avec
l'Assistant
des Jésuites
à Rome.*

gnie avoit les lettres de M. d'Halicarnasse , qui s'étoit toujours loué de leurs Pères ; & de quels éloges ne sont-elles pas remplies , disoit-il ? On l'en croira plutôt que son Secrétaire : il n'est question , lui répondis-je , que de voir la date de ces lettres & de ces éloges : le Secrétaire croit se rapeller qu'elles ont été écrites avant 1740. Ce ne sont point celles-là qu'il faut consulter ; mais celles qui ont été écrites depuis à la Propagande. Vos lettres de la Propagande , vos lettres à la Propagande , a-t-il répété , nous n'en avons que faire , vous en écriviez tant que vous vouliez , & vous y mettiez tout ce qu'il vous plaisoit ; ces lettres nous sont indifférentes : nous avons celles qui sont écrites à nos Pères , & c'est à celles-là qu'il en faut revenir : Tout le reste n'est qu'imposture , & je ne saurois en douter , suivant les instructions que j'ai reçu de nos Pères de la Cochinchine qui le savent bien , & qui ne disent rien au hazard ; car pour moi , réprit-il , d'un air fort modeste , pour moi je ne sçai ces bagatelles qu'en gros , & je n'y prens aucune part. Pour vous , continua-t-il , je vous parle en ami ; vous n'avez plus rien à faire , ni à voir à tout cela. La prudence exige de ne plus parler de ces vieilles drogues , & que vous vous retiriez en Suisse , car vous perdriez ici votre tems & votre jeunesse.

Les Jésuites sollicitent les Récolets pour faire casser les Décrets de M. d'Halicarnasse.

Le Procureur des Récolets Espagnols , animé & secondé par la Société , agit vivement pour faire révoquer , & casser les Décrets de M. d'Halicarnasse , ils ont surpris la protection du Cardinal Aquaviva , Ministre d'Espagne , qu'ils ont engagé à les soutenir en cette affaire sous prétexte que les Récolets de la Cochinchine , sujets de sa Majesté Catholique , étoient infiniment lésés par la répartition des districts , ordonnée dans ces Décrets. La Propagande leur a accordé les pièces qu'ils ont souhaité , ils travaillent actuellement à un factum pour cette affaire : Les sollicitations , & les artifices de la partie contraire , m'ont procuré ce compliment de M. de Monti , Secrétaire de la Propagande ; nous ne pouvons plus ,

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE 225

plus, m'a-t-il dit, continuer votre pension (c'étoit une ^{XVIII.} pension de cinq écus par mois, qui étoit jusqu'ici toute ^{LETTRE.} la récompense de mes courses & de mes travaux.) Il me ^{1774.} répéta le conseil du R. P. Dubois, de retourner en Suisse, ^{On prie le} ou à Avignon, qu'il me donneroit des lettres de recom- ^{Procureur} mandation pour M. Lercari le Vice-Légat, ils ont beau ^{de la petite} faire je ne quitterai point Rome que je n'ai vu la fin de mon ^{pension.} affaire.

Messieurs du Séminaire de Paris m'ont fait l'honneur de me charger de leur Procure en cette Cour & m'exhortent fort à foutenir comme il faut les Décrets de M. d'Halicarnasse & leurs droits : mais je n'ai pas besoin d'être engagé à faire sur cela mon devoir. Les Récolets ayant interposé le crédit de Ministre d'Espagne, j'ai cru qu'il m'étoit permis d'implorer celui de la Cour de France, qui a plus d'intérêt qu'aucun autre aux Missions de la Cochinchine, qu'elle à fondée & dont elle pensionne encore les principaux ouvriers. M. de Canillac chargé des affaires du Roi très-chrétien en Cour de Rome, Seigneur qui n'a pas moins de pénétration que d'agrément & de politesse, paroît très-disposé à m'aider pour le succès de cette affaire qu'il voit bien être juste, avantageuse à la Religion & aux progrès des Missions de la Cochinchine.

Le Père Molina Procureur des Récolets Espagnols a produit son *factum* qu'il a adressé au Pape pour engager Sa Sainteté à casser les Décrets de M. d'Halicarnasse touchant la ^{Les Ministres d'Espagne & de France} répartition des Districts, avec l'ample confirmation que ^{s'intéressent} la Propagande en a fait, & à maintenir ses Confrères ^{contraictoirement} dans leurs usurpations sur la moisson des autres Missionnaires. ^{dans cette}

Cette ennuyeuse pièce est divisée en 9. points : dans le ^{affaire.} premier desquels on prétend faire voir que les Récolets (a) Espagnols

Ff

pagnols

(-a.) Il est à propos d'observer que l'Ordre de St. François & même les autres Corps ne sont pas dans les affaires du même caractère que la Com.

XVIII. **LETTRE.** 1741. *Factum des Récolets Espagnols contre les Décrets de M. d'Halicarnasse sur la répartition des Missions.* pagnols ont été les premiers Apôtres de la Cochinchine ; la preuve en est tirée d'une certaine Cronique de leur Province de Manille , dite la Province de St. Grégoire ; on fait dire à cette Cronique que dès l'an 1580. , huit Récolets de Manille passerent à la Cochinchine , & qu'en ayant été chassé , deux d'entre eux y retournerent trois ans après , qu'ils y firent descendre la pluye du ciel par leurs prières & y fonderent une église &c.

De Pareils faits auroient merité des preuves tirées d'eux-mêmes que d'une cronique sans autorité , contraire aux archives de la Propagande , qui ne reconnoissent point d'autres Missionnaires établis à la Cochinchine avant les Pères Jérôme & Joseph à *Conceptione* , qui sont encore vivans ; pour les autres Récolets qu'on y place avant ceux-ci , ils sont entièrement inconnus à Rome & à la Cochinchine , & n'ont jamais existé eux & leurs miracles , que dans l'imagination du P. Molina ou dans celle de son Confrère qui a composé sa Cronique.

1. Article du *Factum*. Dans le second point on avance que le grand nombre de conversions opérées par le zèle des prétendus Missionnaires Récolets au Tonquin & à la Cochinchine fit résoudre la Propagande en 1657. à y envoyer des Evêques , & on donne une fausse liste de ceux de la Cochinchine.

2. Article du *Factum* également faux, comme le premier. On peut voir dans les Annales de la Propagande qu'en 1652. le Roi très-chrétien avoit déjà fondé le Séminaire des Missions étrangères pour y puiser des Missionnaires & des Evêques pour toutes les Indes : En effet les premiers (a) Evêques de la Chine , de la Cochinchine , du Tonquin , de Siam &c. ont été des François envoyés & entretenus

Compagnie de Jésus : celle-ci soutient & approuve tout ce que les Particuliers font pour ses intérêts : Il n'en est pas ainsi des autres Corps Religieux : c'est pourquoi je n'ai garde d'attribuer à tous les Récolets , ce que j'attribue à quelques Particuliers Espagnols.

(a) Ils furent envoyés par Alexandre VII.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 227

tenus aux fraix de Louis-Le-Grand d'immortelle mémoire, XVIII. & depuis eux jusqu'à ceux d'aujourd'hui presque tous les Evêques des mêmes pays, ont pareillement été François; quand il y en a eu d'une autre nation à la Cochinchine, ils y ont fait plus de mal que de bien, témoin le fameux Alexandre dont la mémoire n'y est rien moins qu'honorée. LETTRE. 1741.

Dans le 3. point, on dit que M. de Buges troisième Evêque de la Cochinchine apella avec de vives instances les Récolets de Manille pour venir travailler dans sa Mission qui manquoit d'ouvriers & qu'il leur fit présent des églises qu'il avoit lui-même fondées. 3. Article du Factum.

Dans le 4. on conclut des trois premiers, que puisque les Récolets Espagnols ont été les premiers à annoncer l'Evangile dans la Cochinchine, qu'ils y ont été légitimement apellés & établis par un Vicair Apostolique, le St. Père doit les maintenir dans la possession des églises dont ils se trouvent exclus par les Décrets de M. d'Halicarnasse. Le 4. Article du Factum, contient la conséquence des faux supposés.

On a répondu à cela que si M. de Buges troisième Vicair Apostolique de la Cochinchine y a apellé & établis les Récolets Espagnols, il n'est donc pas vrai que ceux-ci en soient les premiers Apôtres; ou du moins il sera vrai de dire, qu'ils avoient entièrement abandonné cette Mission; puisqu'ils se montrèrent si difficiles pour y retourner, ce qui leur auroit également fait perdre leurs droits sur cette même Mission, si un premier établissement leur en avoit acquis quelque-une comme ils le prétendent; que le Père Molina s'accorde avec lui-même: les Récolets ne s'établirent à la Cochinchine que par le moyen des Jésuites qui vouloient se servir d'eux, pour décréditer & chasser les Missionnaires François s'ils avoient pu. Ils ne peuvent nier que la plupart des églises qu'ils possédoient au tems de la Visite ne fussent bâties dans le diocèse des autres Missionnaires, ce qui est formellement contraire aux Décrets de la Propagan- Les Jésuites attirèrent les Récolets pour les mettre dans leurs intérêts.

XVII. de , auxquels M. d'Halicarnasse ne fait qu'obéir en les exé-
 LETTRES. cutant.

1744.
 5. Article
 du Façum.

Il est des
 plus mal
 fondés.

Le 5. point n'est qu'un narré des excommunications injustement lancées contre M. de Flory : la première par le Père Jérôme Récolet , pour lors Grand-Vicaire de M. de Buges , à laquelle on attribue la haine qu'on prétend que les Missionnaires François portent à ses Confrères & aux Jésuites leurs amis dans la Cochinchine : le Père Molina auroit parlé avec plus de vérité, s'il eut dit que l'averfion des Jésuites contre Monsieur de Flory les avoient engagé à appeler à leur secours les Récolets & à faire lancer contre cet illustre Missionnaire, une excommunication des plus injustes, il est vrai que par un esprit de paix & d'humilité, il se soumit à en recevoir l'absolution ; mais il est vrai aussi que peu après le Père Jérôme fut destitué de son Provicariat pour avoir abusé de l'autorité qu'il lui donnoit : tout cela ne fut pas capable d'apaiser la haine des ennemis de M. de Flory. Ils recommencerent bientôt leurs intrigues & leurs accusations vagues contre lui. La mort même ne put arrêter leurs violences , ils le poursuivirent jusque dans le tombeau. C'est ce que vous avez vu , Monsieur , dans toute la suite de cette Histoire , que vous me dispenserez, s'ils vous plaît , de vous retracer , *animus meminisse horret*. Vous n'avez pas oublié que le zèle de ce grand homme , & sa fermeté à soutenir les Constitutions du St. Siège méprisées par les Jésuites & à les faire exécuter aux dépens du repos de toute sa vie , avoit été la première cause des persécutions que ces Pères lui ont suscitées, & des calomnies qu'ils n'ont cessé de répandre contre lui. On peut avec raison lui appliquer ce beau passage de S. Cyprien *Sacerdos Evangelium manu tenens , frangi potest , non vinci*.

6. Article On parle dans le sixième point des motifs de la députa-
 du Façum. tion de M. d'Halicarnasse qu'on avance avoir été membre du Corps des Séminaristes de Paris, & conséquemment engagé par état à haïr les Récolets & les Jésuites de la Cochinchine :

chinchine : On dit que la Congrégation de la Propagande lui avoit ordonné dans ses instructions d'éloigner avec adresse les Récolets de la Cochinchine. *Avendo la Sagra Congregazione ordinato la loro espulzione, e che in ciò giocasse la destrezza di M. Visitatore* : Ordre dit-on contraire à toutes les loix de l'équité & de la justice ; on s'étonne que la même Congrégation ait à l'aveugle confirmé les Décrets du Visiteur, & qu'elle ait osé y mettre le sceau de l'approbation du Pape, sans que Sa Sainteté fut informée de rien. *Che questa Sagra Congregazione di Propaganda fide quasi a chiusi occhi confermasse gli decreti di M. d'Halicarnasso, e più strettamente ordinasse l'espulzione de Scalzi da Cocinzina, e di nulla Vostra Santità essendo informata fosse an che di tutto riportata la sua approvazione.*

Voilà comme vous le remarquez sans doute, des expressions bien peu mesurées & peu conformes à la vérité. Que M. d'Halicarnasse fut membre du Séminaire de Paris, la preuve en est que ses Décrets ne font pas du goût des Récolets de la Cochinchine : Le Père Molina n'en a pas d'autre ; je suis surpris qu'il n'ait pas dit que les Cardinaux qui ont confirmé les Décrets du Visiteur sont tous agrégés au même Séminaire, du moins les traite-t-il aussi mal que s'ils étoient Missionnaires François. Quoi donc ces Eminences ordonnent à un Visiteur Apostolique d'employer la ruse pour chasser de chez eux des si honnêtes gens que les RR. PP. Récolets de la Cochinchine. *Che giocasse la destrezza.* Elles confirment ses Décrets à l'aveugle : *quasi a chiusi occhi,* & pour comble d'iniquité elles mettent en avant une approbation du Pape qui n'est point : *e di nulla la Vostra Santità essendo informata* : vous m'avouerez, Monsieur, qu'il n'y a qu'à Rome où de pareilles impertinences soient impunies. Vous étonnerez-vous après cela que le Père Molina accuse M. d'Halicarnasse de s'être servi de ruses & d'artifices contre ses Confrères ; s'il est vrai que la Propagande eut ordonné à M. d'Halicarnasse d'expulser les Récolets de la Cochinchine,

XVIII.
LETTRE.
1744.

Ce sixième Article renferme des paroles peu réservées & peu conformes à la vérité.

XVIII. ne , c'étoit à elle seule que ceux-ci devoit s'en prendre &
 LETTRE. non au Visiteur qui n'a fait qu'exécuter ses ordres , & ne
 1744. pas flétrir sa mémoire comme ils ont fait & font encore
 tous les jours.

7. Article Dans le 7. point , on raisonne sur les Décrets de M. d'Ha-
 du Fañtum. licarnasse & sur les motifs qui l'ont déterminé à les faire :
 Motifs des Ils ne lui donnent à l'ordinaire d'autre motif que celui d'u-
 Décrets ne faveur aveugle & injuste pour les Missionnaires François ,
 pour la ré- & même pour les Jésuites avec qui on dit qu'il convint
 partition. secrètement sur la répartition des districts ; la preuve de cet-
 te convention , est encore dans le peu de plaisir que les
 Décrets du Visiteur font aux Récolets : du moins le Père
 Mo'ina n'en a pas même insinué d'autre.

Réponse à Je ne croi pas qu'il me convienne de vous ennuyer du
 cet Article. fatras de cet article ; il me suffira de vous dire , ce qui est
 vrai & clair à ceux qui ne veulent pas fermer les yeux ,
 que M. d'Halicarnasse n'a eu en vue dans ses Décrets que
 la paix entre les Missionnaires en leur assignant à chacun des
 districts séparés sans préjudicier aux droits des uns & des

Réponse au autres : droits qui lui avoient été exposés dans les écrits
 7. Article. que les différens Corps de Missionnaires lui présenterent à
 ce sujet , & sur l'examen desquels il forma ses Décrets : c'est
 par amour pour cette paix , que les Missionnaires François
 ont cédé aux Jésuites , ce qu'ils avoient défriché dans les
 Provinces du Nord , qui sont les meilleures du Royaume ;
 c'est dans la même vue que les Décrets ajugent aux Réco-
 lets un district entre les Jésuites & les Missionnaires Fran-
 çois , afin que ces deux Corps se trouvant ainsi éloignés ,
 il n'y ait plus sujet d'altercation entre eux. Si M. le Visi-
 teur a exclu les Récolets des autres Provinces , c'est que
 les églises qu'ils y possédoient étoient usurpées sur les au-
 tres Missionnaires qui les avoient fondées avant même leur
 arrivée à la Cochinchine. Les dépenses immenses qu'on dit
 que le Roi d'Espagne a fait pour fonder les Eglises des
 Récolets de la Cochinchine n'existe que dans l'imagination
 du

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 231

du Père Molina & de quelqu'uns de ses Confrères : ceux-ci ont moins dépensé de deniers pour les Missions de la Cochinchine que les Missionnaires François de Louis d'or.

XVIII.
LETTRE:
1744.
R.-ponse au
7. Article ;
du Factum.

On remonte à la Congrégation de la Propagande qu'elle ne pouvoit pas donner les mains à l'expulsion des Récolets sans risquer de donner dans des écueils que la prudence humaine apprend à éviter : *Senza lazzardo d'incontrarvi quei scogli che l'umana prudenza insegna più tosto di evitare* : ces écueils dont on avertit la Propagande ne sauroient être que la résistance qu'ils font à ses Décrets. On la menace aussi de l'opposition & de l'indignation du Roi d'Espagne : *potera esser persuasa che sua Maesta Catolica non avrebbe mai sofferto, e avrebbe inteso con orrore ch'i suoi vassalli . . . si cacciassero da quel Regno.* De bonne foi Monsieur le croiez-vous, que sa Majesté Catholique se fut fort indignée d'apprendre qu'on eut éloigné de la Cochinchine trois ou quatre Religieux Espagnols, pour un bien de paix & de Religion. Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions sur ce septième point du Factum du Père Molina.

Dans le 8. il raisonne sur un Bref de Clément X. qui permet aux Vicaires Apostoliques d'ériger des nouvelles paroisses & de partager les districts trop amples auxquels les Missionnaires en exercice, ne peuvent pas suffire &c. c'est-là ce qu'on a jamais contesté aux Récolets ; mais ce qu'on leur conteste est qu'il soit permis de s'établir dans les voisinages des églises des autres, d'élever autel contre autel dans un pays de Gentils, où il est encore plus facile de scandaliser les Peuples qu'en Europe, de diviser les chrétiens en partis & en factions & de les entretenir tous les jours dans des occasions de disputes &c. Or c'est ce que les Récolets Espagnols de concert avec les Jésuites, ont fait à la Cochinchine, à la réserve d'un nommé le P. Joseph de la conception, qui est un Missionnaire très pacifique.

8. Article
du Factum.

Réponse à
cet Article.

Enfin dans le 9. point on récapitule les huit précédens.

XVIII.
L'ÉCARTÉ.
1741.
Le 9 Article ataque le Provisiteur.

dens ; & on conclut à la manutention des Récolets dans les églises dont M. le Visiteur les a exclus : après quoi on tombe sur le corps de M. Favre qu'on dit avoir joué plusieurs rôles incompatibles dans cette tragédie de la Cochinchine ; de Suisse de nation , de Protonotaire Apostolique , de Secrétaire de la Visite , & de Provisiteur (l'incompatibilité est admirable.) Enfin de Procureur des Missions étrangères de Paris en Cour de Rome , où il se trouve présentement , & delà on tire deux conclusions contre lui , la première que les Actes de la Visite qu'il a remis à la Propagande soient déclarés de nulle autorité , la seconde qu'ayant condamné un livre du Père Philippe , il soit lui-même condamné par les loix &c.

Réponse à cet Article.

On a répondu à ces écrits , que les Actes de la Visite étoient en dûe & bonne forme, reçûs & reconnus pour vrais par la Propagande ; & que si le Père Molina n'étoit pas content de la condamnation du livre du Père Philippe , il n'avoit qu'à le produire & le faire examiner , que M. Favre s'en tiendroit volontiers au jugement qu'on en porteroit à Rome.

Réponse à la plainte de la condamnation du Livre.

Ce livre est intitulé *Instruction sur les Sacremens* ; mais il n'a rien de bon que le titre ; car tout le reste est un ramas d'absurdités & d'histoires ridicules , plus propres à faire douter des mystères de notre Religion qu'à instruire les Néophites , soit que cela provienne du peu de lumière de l'auteur , ou qu'il n'est point en état d'écrire en langue Cochinchine , soit qu'il n'est point théologien ou qu'il a eu en vue de soutenir la fausse doctrine de M. Alexandre sur la rebâtification &c.

Pour prouver l'excellence du Batême , il raconte que plusieurs Docteurs nous ont appris , qu'autrefois dans le Royaume d'Arménie , il y eut un Roi qui avoit beaucoup de haine contre les chrétiens : c'est pourquoi il persécuta la Religion dans tous les lieux , d'une manière bien cruelle , il méritoit que Dieu l'eût alors puni , cependant Dieu infiniment bon qui ouvrit le cœur à St. Paul pour
le

le convertir lorsqu'il persécutoit les chrétiens, ouvrit aussi le cœur XVIII.
à ce Roi pour qu'il comut la sainte Religion. Ainsi il arriva que LETTRE.
le Roi tenant conseil dans le Palais avec les Mandarins pour déli- 1714.
bérier du moyen d'abolir entièrement la Religion dans le Royaume; la p'ainte Réponse à
le Roi & les Mandarins furent aussitôt tous changés en cochons; de la con- la p'ainte
tout le monde acourut au cris de ces cochons, sans savoir quelle damnation
pouvoit être la cause d'une chose aussi extraordinaire; alors il y du Livre.
eut un chrétien nommé Grégoire qui avoit été mis à la question le
jour de devant qui acourut au bruit, & qui reprocha au Roi sa
cruauté envers la Religion: au discours que fit Grégoire les cochons
s'arrêtèrent, & s'étant tus, ils leverent le museau en haut pour
écouter Grégoire, lequel interrogea tous ces cochons en ces termes,
désormais êtes-vous résolus de vous corriger? A cette demande tous
les cochons firent un coup de tête comme s'ils avoient dit oui: Gré-
goire reprit ainsi la Parole, si vous êtes résolu de vous corriger,
si vous vous repentez de vos péchés & que vous vouliez être bî-
tisés pour observer la Religion parfaitement, le Seigneur vous re-
gardera dans sa miséricorde; sinon vous serez malheureux dans ce
monde & dans l'autre. Tous les cochons fraperent de la tête, Histoires
firent la révérence & crièrent comme s'ils avoient voulu dire qu'ils ridicules
le désiroient ainsi très-fort; Grégoire voyant les cochons humbles raportées
de cette sorte prit de l'eau & batisa tous ces cochons, & il ar- dans ce
riva sur le champ un grand miracle; car à mesure qu'il batisoit Livre.
chaque cochon, aussitôt il se changeoit en personne plus belle qu'au-
paravant.

La seconde Histoire, & celle-ci. Saint Antoine raconte
qu'en France, un homme allant labourer aperçut sur la surface
de la terre une langue rouge & fraîche, comme celle d'une per-
soine en vie: à la vue d'une chose si étrange, cet homme fut
saisi de crainte & sa crainte s'augmenta d'autant plus que cette
langue jettant un grand cri & l'apella; cet homme demanda à
cette langue qui êtes-vous? Cette langue répondit, je suis la lan-
gue d'un Gentils, qui est mort les siècles d'au paravant, il y a bien
long-tems, lorsque j'étois encore en vie, j'avois la charge de
Mandarin pour examiner, & juger des affaires publiques; mais

XVII. quoique je ne scusse pas la Religion, cependant je jugeois avec justice ; ainsi Dieu infiniment juste, qui n'abandonne pas ceux qui ont le cœur vrai, n'a pas encore permis que je sois mort, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un qui me bâtise ; ainsi mon ame est encore dans cette Langue. Allez donc mon cher ami, allez au plus vite dire à l'Evêque ceci, afin qu'il me bâtise, s'il y a quelqu'un qui doute du fait, je donnerai un signe pour être cru qui sera qu'après avoir été bâtisé, cette langue aussitôt se réduira en cendres, & mon ame montera au ciel. Cet homme ayant entendu cette langue parler de la sorte, alla trouver l'Evêque qui ordonna à tous les Pères d'aller au plus vite : étant arrivés sur les lieux, l'Evêque demanda à cette langue plusieurs choses & cette langue répondit à tout fort justement, ainsi l'Evêque la bâtisa, & après que cette langue eut été bâtisée, elle se réduisit en cendres & ne parla plus. Voilà de belles Histoires.

Autres
grossièretés
de ce Livre

L'Auteur passe sur le Sacrement de la Confirmation, & il dit que les Docteurs l'ont apellé *une raison qui corrige le batême* : Jésus, continue l'Auteur, a donné aux seuls Evêques le pouvoir de confirmer, parce que le pouvoir de confirmer, est un pouvoir de corriger ; le pouvoir de rebâtiser &c. Ainsi estropie-t-il les autres Sacremens, dont je ne puis pas ici rapporter le détail, je vai seulement vous laisser la définition qu'il a donné de la grace : la grace dit le Pere Philippe, est une grace mystérieuse que Dieu donne dans notre ame pour être délivré de l'esclavage du Démon & pour être fait enfant de Dieu.

Condamna-
tion de ce
Livre par
le Provisi-
teur.

Je condamnai ce Livre de la manière suivante.
Petrus Franciscus Favre Sacerdos Protonotarius, & Regnorum
Cocincina, Ciampa, & Camboja Provisitor Apostolicus.

Inter Zizanias in hoc Domini Agro Sparsas invenimus quemdam
librum à P. Philippo à conceptione Ordinis S. Francisci impressum,
cujus titulus est. Instructio circa Ecclesia Sacramenta &c. Ut
autem magis dissensionem tollantur semina, & deinceps firmior in
his Regnis pax Christi floreat, doctrinaque semper doceatur Chris-
tiana, Catholica, Apostolica, & Romana, pro officio, quo fungi-
mur Dictum librum prohibendum esse duximus, donec à S. Con-
gregations

gregatione aliter decernatur; itaque de consilio, pietate & doctrina nonnullorum Venerabilium nostrorum Fratrum Missionariorum, & maturâ deliberatione nostrâ, atque ex certâ scientiâ supra memoratum librum à dicto Patre Philippo dictatum, declaramus tanquam opus fabulosum, continens doctrinam falsam, scandalosam, & etiam hereticam, & ita declaratum, irritum & prohibitum haberi volumus, quemadmodum per præsens Decretum, illum prohibemus, vetamus. & declaramus uti ridiculum fabularium opus, ac S. R. E. fidei quam propagamus, indignum. Hinc mandamus D. P. Philippo ut hujus famosi Operis circa Ecclesia Sacramenta, exemplaria laceret, ignique mandet, & quotquot distribuit, omnes adhibeat conatus, ut rescindantur, & præter pœnas à jure inflictas, à similibus versionibus in hac Anamytica lingua, quibuscunque, & sub quocunque pretextu per totum vitæ suæ circulum abstinere se sciat, & omnibus aliis Missionariis sive RR. DD. Sæcularibus, sive Reverendis Regularibus etiam è Societate Jesu mandamus sub eisdem pœnis à jure latis, contra eos qui libros prohibitos habent aut retinent, ut quamprimum ubicunque præfatum ridiculum librum invenerint, damnent, lacerent & irritum faciant.

Datum Ketha in Coccincinâ hac die vigesimâ Julii, anni millesimi septingentesimi quadragesimi primi.

PETRUS FRANCISCUS FAVRE

Provisitor Apostolicus.

Enfin j'ai conclu pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, qui sont justes, équitables & propres à produire de grands fruits &c.

Voilà Monsieur, le précis du Factum du Père Molina rempli de faussetés, de calomnies & d'impostures: Il a été généralement méprisé; & en vérité, ce n'est pas cette chose que je crains, mais ce que j'aprehende beaucoup & qui est infiniment à craindre dans Rome, c'est l'autorité du C. A., qui est capable de faire au delà de ce que je puis

XVIII. vous écrire : Ce sont les menées , les intrigues & les artifices
 LETTRE. des Jéuites qui agissent sous mains & qui ont envie de re-
 1744- plonger cette affaire dans le trouble : Pour moi je n'ai au-
 cune intrigue , je suis hors d'état de faire des présens : mais
 je parle assez pour me faire entendre ; un Prélat m'ayant
 pressé de lui donner une Liste des Faits les plus criants que
 je mettois sur le compte des RR. Pères Jéuites , je lui dis
 les voici.

Récapitu- 1°. Ce sont les Jéuites qui ont poussé M. le Gouver-
 lation des neur de Macao à mettre M. d'Halicarnasse aux arrêts.
 Faits énormes dont 2°. Ce sont les Jéuites & nommément le Père Vaf-
 les Jéuites concellos qui , à la Cochinchine , avoit aculé M. d'Hali-
 sont les carnasse auprès des Mandarins payens , comme un pertur-
 Auteurs, à bateleur du repos public , qui condamnoit les loix & les
 l'égard de coutumes du Pays.
 la Visite.

3°. Ce sont les Jéuites & nommément le Père Lo-
 pez , qui ont falsifié la Lettre Pastorale de M. Alexan-
 dre & le testament de M. de Flory.

4°. Ce sont les Jéuites & nommément le Père Sié-
 bert médecin & garde des chiens du Roi qui ont enrollé
 le Père Jérôme vieux Récolet au nombre des gardes chiens ;
 & cela pour le soustraire aux ordres de M. d'Halicar-
 nasse.

5°. Ce sont les Jéuites qui les premiers ont oposés
 aux Décrets de M. le Visiteur un Acte d'apel en fa-
 veur du Patronage du Roi de Portugal.

6°. Ce sont les Jéuites qui dans leurs discours publics
 & dans leurs lettres , ont traité le Légat du St. Siège de
 Janseniste & d'hérétique.

7°. Ce sont les Jéuites qui ont débanchés ses Domes-
 tiques , supposés des ordres du Roi pour lui enlever un
 chien qui lui étoit utile , pour le mettre lui-même au
 rang

rang des garde chiens; qui ont interceptés & retenus ses lettres, déchiré son calendrier, menacé & injurié sa personne en toutes manières.

8°. Ce sont les Jésuites qui ont introduit dans la Mission un mélange affreux du Paganisme avec la Religion chrétienne, en permettant à leurs Néophytes, les Sacrifices à l'honneur des morts, les libations sur leurs tombeaux & le jurement au nom du Diable.

9°. Ce sont les Jésuites qui non contents de permettre, pratiquent eux-mêmes l'usure de cent pour cent, vendent publiquement des drogues & disent la bonne-aventure aux femmes, & entretiennent avec elles certains commerces que St. Paul ne veut pas seulement que nous nommions : nec nominetur in vobis.

10°. Ce sont les Jésuites qui se font instituer héritiers dans les testamens au préjudice des pauvres parens, qui font écarter des emplois de la mathématique des gens qui leur déplaisent, qui font casser des Mandarins par des impostures &c.

11°. Ce sont les Jésuites qui ne vont point porter les Sacremens aux pauvres malades, que ceux-ci n'ayent payé la barque ou le filet sur lequel ils se veulent faire transporter.

12°. Ce sont les Jésuites qui se donnent pour être de la Compagnie du Dieu tout puissant, Maître & Souverain du Ciel & de la terre, qui abusent du sceau des Confessions & qui font perpétuer les Sacriléges.

13°. Ce sont les Jésuites qui paroissent en public avec des habits de philosophe, qui nourrissent des longs cheveux & qui les attachent avec un rubans comme les femmes, qui portent la vanité à un point inexprimable.

XVIII.

LETTRE.

17 4.

Recapitu-

lation des

Faits énormes dont

les Jésuites

sont les Au-

teurs, à

l'égard de

la Visite.

XVIII. LETTRE. 1744. Récapitulation des Faits énormes dont les Jésuites sont les Auteurs, à l'égard de la Visite Apost. Discours injurieux que tiennent les Jésuites contre les Pontifes qui ne les favorisent pas.

14°. Ce sont les Jésuites qui prophanent les Constitutions du St. Siège, qui qualifient les Bulles qui leur déplaisent, de chimère, qui calomnient la mémoire des Souverains Pontifes, qui les ont condamnés, qui disent que Rome est une méchante bête &c.

15°. Ce sont les Jésuites qui n'épargnent pas même les Têtes Couronnées & leurs sujets qu'ils veulent perdre; qui débitent malicieusement que le Roi de France est Cousin du Grand-Turc, qu'il n'a agrandi ses Etats que par des pirateries, qu'il vaut mieux favoriser le Diable que les François, que le Roi de Sardaigne n'a voit ni foi, ni loi, que ses Etats déperissent à vue d'œil depuis qu'il a usurpé les collèges de la Société que l'Empereur Charles VI. avoit toujours été le Protecteur des Hérétiques, & que ses Filles seroient encore pis; que Clement XII. étoit encore plus aveugle d'esprit que de corps &c.

A ce récit mon pieux Prélat trembloit; & me dit mais si on vous demandoit les preuves de cette inouïe énumération, seriez-vous en état de les fournir: je lui répondis qu'oui, & que s'il lui plaisoit de communiquer cette Liste au Père Dubois Assistant Général de la Société à Rome pour y faire réponse; Ensuite que je ferois la mienne où je produirois les preuves authentiques de tout ce que j'avance les ayant entre les mains, & dont la plupart existent dans les Actes de la Visite.

Un Prélat de Rome frémit au récit de ces faits énormes & confesse que les Templiers en avoient moins commis, & paroît craindre qu'on assassine le Provisiteur.

Alors mon Prélat, s'écria, Grand Dieu! Jamais les Templiers n'avoient commis d'excès si contraires aux loix divines & humaines? Faut-il que dans un siècle aussi éclairé qu'est le notre, les Puissances n'ouvrent pas les yeux? Mais, ajouta-t-il, n'avez-vous pas peur qu'ils vous assassinent dans un coin? Connoissez-vous le Père

Père Norbert , *est-il vrai que les Capucins des Indes* XVIII.
lui ont écrit que les Jésuites de la Cochinchine avoient LETTRE.
fait passer le goût du pain à M. d'Halicarnasse ? 1741.

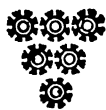
Je lui ai répondu Monseigneur , je ne crains pas de *Le P. Nor-*
mourir par leurs mains ; je fais que leur doctrine est *bert Capu-*
melle là-dessus , & qu'ils ne la confirment que trop par *cin.*
expérience ; mais que mon sacrifice étoit fait depuis long-
tems ; que véritablement je connoissois le P. Norbert , aussi
bien que son courage & son zèle , ses victoires & la défai-
te de ses ennemis ; les RR. PP. Jésuites ; que je savois
encore que ses Confrères des Indes , avoient écrit en Euro-
pe conséquemment à la mort de M. d'Halicarnasse ; mais
je n'oserois pas dire tout cru , que les Jésuites lui eussent
fait passer le goût du pain ; parce que je n'en ai pas les
preuves , & je ne veux rien hasarder en l'air , les soupçons
en pareil cas ne doivent pas suffire : tout ce que je puis
dire , c'est que ces gens-là employent tout ce qu'il y a de
plus violent pour se défaire de ceux qui s'oposent à leurs
volontés , qu'au grand jour du Seigneur ; nous verrons
bien des abominations , que Dieu seul peut révéler sans les
craindre.

Je ne manquerai pas de vous informer du jugement qu'on
doit rendre bientôt sur mon affaire.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE

Provisiteur de la Cochinchine.



A M.



A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR

XIX. LET-
TRE. Rome
4. Mai
1741.
*Résolution
de Rome
sur la Vifite
de la Co-
chinchine.*

C'EST n'est pas fans raison que vous vous plaignez de mon silence, j'ai effectivement trop tardé à vous informer du succès de mon affaire : mais vous verrez bientôt que je ne suis pas tout à fait si coupable, que vous le pensez. De jour à autre j'atendois qu'on m'eut fait part du Décret, de Sa Sainteté. J'ai passé ainsi près de six mois, en m'opiniâtrant à ne vous rien écrire au hazard. Présentement que j'ai entre les mains, la sentence sur mon affaire, dont je vous ai promis de vous informer, je vais vous donner connoissance de ce qui s'est passé à cet égard.

*Congrégation de
Cardinaux
devant le
Pape.*

Le premier de Septembre 1744. leurs Eminences Petra, Corsini, Alexandre Albani, Caraffa, Valenti, Aquaviva & Sciarra Colonna, s'assemblerent devant le Pape pour l'affaire de la Visite de la Cochinchine : Les trois premiers donnerent bien certainement leurs suffrages pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, & les deux suivans furent encore du même sentiment : mais le Cardinal Aquaviva s'oposoit vivement à la répartition des Districts : Beaucoup de gens parurent surpris de voir qu'un Ministre de la couronne d'Espagne assistât à une Congrégation qui se tenoit pour une affaire, où il sembloit être en quelque façon partie. Le Ponant d'un autre côté avoit envie de favoriser les Récollets Espagnols, je n'en cherche pas les raisons : Je vous dirai seulement que le Cardinal Aquaviva ne manqua pas de soutenir les intérêts de ces Religieux d'Espagne au delà de ce que je vous dirai : Cette Eminence après la Congrégation

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 241

grégation terminée , resta seule auprès de Sa Sainteté pour l'engager à répondre à ses vues , qui dans cette occasion , comme en plusieurs autres , n'étoient pas conformes à celles du Ministre de France.

A l'issue de cette Congrégation , je fus remercier un Prêlat bien instruit de mon affaire & qui en différentes occurrences n'avoit témoigné beaucoup de Disposition à m'obliger : Il me dit nettement , vous avez gagnez votre affaire , foyez en assuré : Les Décrets de M. d'Halicarnasse seront confirmés dans toute leur étendue : Quelques heures après j'appris que les Récolets & les Jésuites débitoient par tout que je l'avois perdue : Quoique j'eusse appris depuis long-tems le cas qu'on devoit faire de leurs discours , cependant je ne laissai pas alors de commencer à douter , & je demurai plusieurs mois dans mon incertitude : D'autant plus que je fus ensuite informé que le S. Père ayant écouté les différens sentimens , il s'étoit réservé à expliquer le sien en son tems par un Décret qui mettroit fin à la dispute.

On disoit toujours que le Pape faisoit ce Décret & jamais ce Décret ne paroissoit : Le retardement me donna à conjecturer que sa Sainteté prendroit comme on dit en Italien le *Mezzo termino* : c'est-à-dire qu'il ne décideroit ni pour , ni contre personne. En effet un Décret qui vient de paroître confirme ceux de M. d'Halicarnasse pour ce qui regarde les Districts des Missionnaires François & des Jésuites , il réforme la partie qui concerne les Récolets , avec cette clause , que ce sera le Vicaire Apostolique du Tonquin qui terminera cet Article sur les lieux : En conséquence il le constitue son Visiteur & lui ordonne à cet effet de passer à la Cochinchine.

Si j'avois prévu cette Décision , j'aurois tâché d'informer sa Sainteté , qu'il étoit défendu sous peine de la vie de passer du Tonquin à la Cochinchine , comme de la Cochinchine au Tonquin. Delà vous devez bien comprendre que l'affaire de la répartition ne se verra finie de long-tems :

Hh

Je

XIX. LET-
TRE. 1745.

*Différens
bruits je
répandis
après la
Congrega-
tion.*

*Décret du
Pape sur la
répartition
faite par
M. d'Hali-
carnasse.*

*Obstacle
qui empê-
chera l'exé-
cution du
Décret.*

XIX. LET- Je la quite à cette époque sans y ajouter mes réflexions,
TRE. 1744. mes Successeurs reprendront depuis-là cette Histoire.

*Répon- Il me reste encore pour vous satis- faire entièrement de
aux Jé- répondre aux frivoles & injustes objections des Lettres ano-
tes qui tâ- nimes de mes bons amis les RR. PP. de la Compagnie :
chent par Du moins tout le monde croit & dit qu'elles viennent
toutes sortes d'eux ; il ne seroit pas même raisonnable d'en douter, el-
de voies de les sont trop marquées au coin de la Société. Les Pères
noircir le disent que je suis sans naissance, un mauvais sujet, & qu'ils sau-
Provisi- ront bien me faire taire.
teur.*

Que je sois homme de naissance ou non , ce n'est point là ce dont il s'agit parmi des Missionnaires ; à moins que ce ne soient des Missionnaires de la Compagnie : Il appartient à eux seuls de se dire *les Illustres* (a) *Compagnions de Jésus*, le grand Dieu créateur du Ciel & de la terre : des hommes descendus des Dieux, adorés parmi les Nations Payennes. Aussi à eux seuls leur convient-il de convertir les Gentils à l'humilité de l'Evangile par le faste & par les richesses. Je ne suis rien, j'en conviens, *omnis caro fenum* : les Missionnaires de la Compagnie s'étant divinifiés, n'ont pas tort de me faire de pareils reproches : mais avoient ils raison de parler aussi mal du Père Norbert ? Que dis-je ! sans doute qu'ils avoient raison : Car ce seul Capucin, ce seul zélé Missionnaire a eu assez de courage pour attaquer & confondre leurs erreurs dans la Capitale du monde chrétien, à la face même du monde entier ; & ce pauvre Suisse, ce chétif Prêtre, cet homme sans naissance loin de craindre d'imiter son exemple il se fait une gloire de le suivre. L'Esprit Saint nous averti par le grand Apôtre, que Dieu a choisi les foibles pour confondre & terrasser les forts & les orgueilleux : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

Ils

Grands noms que les Jésuites prennent aux Indes.

Le P. Norbert Capucin mal-traité par les Jésuites pour avoir ouvertement combattu leurs erreurs.

(a) Les Missionnaires de la Société prennent en éfet tous ces noms dans les Indes, Je ne croi pas qu'ils en disconviendront : En tout cas il n'y a point de Missionnaires des autres Congrégations, qui ne soit en état de rendre ce témoignage.

Ils continuent à dire ces hommes associés avec les Fils du Dieu *Brama*, que je suis un mauvais sujet & que je n'ai pas de grands talents : j'avoue que je n'en ai pas assez pour me diviniser avec eux ; mais peut-être Dieu m'a-t-il choisi pour contribuer à détruire leur fausse Divinité ? Quoiqu'il en soit , j'ose bien les défier de prouver que j'aie jamais rien fait contre les devoirs de l'honnête homme en général, ni contre ceux de mon Etat en particulier. Qu'ils s'informent dans tous les Pays où j'ai été , ils verront si je me suis jamais attiré le mépris des personnes de bien par une conduite digne du moindre reproche. Je n'ai rien fait dans mon ministère dont je ne fois en état de rendre un bon compte , même à la face du Public , s'il étoit nécessaire : Je ne me suis pas caché en m'acquittant des devoirs de ma charge : mes œuvres sont au grand jour ; *qui malé agit , odit lucem.* Mon unique crime , je le confesse , c'est d'avoir comme le (a) P. Norbert, condamné les Jésuites, je les condamne de nouveau ; mais c'est un crime dont je me ferai toujours gloire : & je me croirois un insigne Prévaricateur dans mon ministère , si j'avois manqué de les condamner ; & les Pères alors ne m'auroient que rendu justice , en disant que je suis un mauvais sujet. Le public sensé n'est aujourd'hui que trop convaincu qu'il fust de réprover la conduite des Jésuites, toute condamnable qu'elle est, pour être aculé par ces Pères , non seulement comme un mauvais sujet ; mais comme le plus coupable des hommes , les exemples à cet égard sont sans nombre ; vous ne les ignorez pas , aussi ne vous les rapporterai - je point ; je me contente

H h 2

tente

(a) Les deux Volumes in 4. qu'il a fait imprimer en François & en Italien à Luques avec les aprobations les plus autentiques de Rome & de cette Republique , font bien comprendre comment il a condamné les Jésuites : Qu'on réponde ces Pères aux Faits raportés dans l'ouvrage de cet Auteur & à ses savans argumens ? Des libelles contre sa personne : encore quoi ? Des violences qui scandalisent l'Eglise : Voilà tout ce que savent faire de pareils Adversaires.

XIX. LER-
TRE. 1744.
Les Jésuites disent
que le Pro-
viseur est
un mauvais sujet ;
il leur donne sa réponse.
Le Provis-
teur comme
le P. Nor-
bert, à con-
damné &
condamne
la conduite
des Jésuites.

XIX. LET-
TRE 1744
*Les exem-
ples du P.
Norbert &
de M. d'Ha-
licarnasse
& de tant
d'autres ,
prouvent
qu'on doit
s'attendre à
être persé-
cuté, quand
on condam-
ne les Jé-
suites.*

tente de vous citer celui du P. *Norbert*, qui est tout ré- cent. Ce Missionnaire dont la probité le zèle & la doctrine, se font fait admirer en Asie en Europe, à Rome même sous les yeux du Saint Père & du Sacré Collège, & je ne puis l'ignorer, j'en ai été témoin : ce Missionnaire comment est-il aujourd'hui traité par les Jésuites ? Un autre exemple qui m'est encore plus familier & qui me touche de plus près. M. d'Halicarnasse, ce Prélat intègre, naturellement bon, ennemi du trouble, amateur de la vérité, toujours animé de zèle pour le salut des Peuples, toujours dans la crainte d'offenser son Dieu par la moindre irrégularité de conduite, cependant les Jésuites ont eu assez de témérité & de malice, pour le traiter d'hérétique, de passionné, de Turbulent, d'indigne Ministre, qui avoit pris à la Cochinchine jusqu'à deux femmes : Jugez si je ne dois pas, bien m'attendre qu'ils diront de moi que j'en ai au moins pris quatre &c. ?

*Les Jésui-
tes mena-
cent le Pro-
visiteur, de
le faire tai-
re : Il leur
répond.*

Enfin ils me menacent qu'ils sauront bien me faire taire : C'est-là un épouvantail qui ne m'éfraye nullement, & qui ne sera jamais capable de m'empêcher de défendre la vérité & la Religion. L'or & l'argent, l'amitié & les dignités que m'offroient ces généreux Pères dans le tems que je m'acquitois des fonctions de Provisiteur, loin de me flater, m'ont indigné : de même que leurs menaces & leur Puissance, tout à craindre qu'elles soient, au lieu de me faire taire, elles animeront mon zèle pour soutenir la vérité & la justice qu'ils ataquent contre l'évidence même : car si Dieu est pour nous, que peut-on nous faire ? *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

*Les Jésui-
tes accusent
le Provisi-
teur de ne
pas savoir
la langue
de la Co-
chine & de
faire parler
les gens de
ce Pays-là,
Réponse à
ces accusa-
tions.*

Ils m'objectent en second lieu que je n'ai jamais su la langue de la Cochinchine, que je n'ai fait aucune conversion, que tous les discours que je raporte des Cochinchinois, ne sont que des productions de mon imagination & que toutes les Histoires que je raconte de ce Pays-là ne sont que des fables.

Voici,

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 245

Voici , Monsieur , en peu de mots comme je répond au premier Article de l'objection , nous viendrons successivement aux autres. Je n'ai jamais su la langue de la Cochinchine , cela est fondé sur l'équivoque , je ne l'ai jamais su parfaitement , il est vrai , je ne l'ai jamais su en aucune manière , c'est une fausseté. J'avoue bien que je ne suis point parvenu à une entière connoissance de cette langue , parce qu'outre le peu d'analogie qu'elle a avec nos langues d'Europe : Les devoirs de mon Emploi , la maladie de M. d'Halicarnasse , les ménées & les atakes des Jésuites & de leurs adhérens , ne me laissoient guère de tems pour m'appliquer à cette étude : mais malgré cela , il est pourtant certain que j'ai assez appris de cette langue pour pouvoir m'expliquer dans l'usage ordinaire : à peu près comme j'ai appris l'Italien pendant mon séjour à Rome.

Mais quand on suposeroit que je n'avois aucune connoissance de la langue anamytique & que je me serois trouvé contraint d'avoir toujours avec moi un interprète , les conséquences qu'en tirent les Jésuites seroient-elles moins déraisonnables ? On m'envoie , par exemple en Irlande pour y terminer des questions & des disputes qui entretiennent le trouble entre les chrétiens & les Missionnaires : je sai une langue connue à ceux-ci vers lesquels je suis principalement envoyé , serois-je donc incapable d'exercer les devoirs de ma Mission sans savoir la langue Irlandoise ? Tout ce que je raporterois de ces Pays-là ne seroit donc que réel dans mon imagination , précisément à cause que j'ignore cette langue ? Belle conséquence ? Des Jésuites qui se piquent de passer leur jeunesse dans la poussière de l'École , peuvent-ils raisonner d'une manière aussi pitoyable ?

Après avoir insulté à la raison , ils outragent la grace : ils disent que je n'ai converti personne : c'est le seul article qui soit vrai ; mais c'est en cela même que consiste cet outrage suposent ils donc que c'est nous qui convertissons les ames ? N'est-ce pas la grace de Dieu ? *Nemo potest venire*

Les Jésuites reproche au Provisiteur qu'il n'a converti personne: il leur donne sa réponse ad se.

XIX. LET- *ad me, nisi Pater meus traxerit eum.* Ce Dieu qui connoît
 TREJ744 le secret des cœurs, fait que je n'ai pas manqué de bonne
 volonté à cet égard, & que je ne me suis jamais épargné
 dans les exercices pénibles de mon Ministère, & que je n'ai
 rien négligé pour arroser les plantes à qui Dieu avoit don-
 né le principe de la vie, *Apollo rigavit, Deus autem incre-*
mentum dedit : mais je me suis appliqué sur tout à la con-
 version des Jésuites & je vous avoue que quelque zèle
 que j'aie eu pour cela, il ne m'a pas été possible d'en con-
 vertir un seul : au contraire ils m'ont paru toujours plus
 éloignés de la voie de la vérité & de la paix : *Quem vult*
indurat. Ce Dieu fait encore, quel a été le fruit de mes
 travaux, ce n'est pas à moi à sonner la trompette, ni à
 faire parade des conversions que le Ciel auroit pu faire par
 mon Ministère.

Je laisse aux Jésuites ce rare talent, qu'ils font sur tout
 briller dans leurs *Lettres* imprimées, qu'ils traitent bien mal
 à propos d'*Edifiantes*. Elles édifieroient en effet le public,
 si comme celles-ci. Elles découvroient la vérité & faisoient
 connoître des Ministres aussi zélés pour sa défense, comme
 l'étoient les Tournons, les Canons, les Videlous & les
 d'Halicarnasses & si comme les Ouvrages du P. Norbert, el-
 les prouvoient par des Pièces authentiques, par des Décrets,
 & des Bulles ce qu'elles avancement d'un ton si assuré & d'un
 air qui ne fait que trop décider de quel esprit sont con-
 duit leurs Auteurs. Mais quand il seroit vrai que je n'au-
 rois bâti qu'un seul enfant je ne croirois pas avoir essuyé
 tant de fatigues inutilement dans ma longue & pénible
 Course.

*Les Jésui-
 tes soutien-
 nent que le
 Provisiteur
 fait parler
 les Cochin-
 chinois, il
 répond à
 ses Pères.*

Reprenons le raisonnement des Jésuites, ils veulent que les
 discours que je raporte des Chinois, ne sont que des produc-
 tions de mon imagination, que je met dans la bouche de ces
 Peuples. Est-ce donc que les Cochinchinois sont incapables
 de parler juste, & de raisonner en hommes de bon sens?

Il est vrai qu'ils ne raffinent point sur les distinctions probables & qu'ils ont moins de pratiques & de spéculations que nous dans certains de nos arts : mais j'ose le dire , ils ont peut-être plus de bon sens & plus de sagesse que nous dans le commerce ordinaire de la vie. Les Jésuites peuvent-ils dire que le Mandarin de Cham , que le Capitaine des Barbes , le Mandarin Omcaù & d'autres dont j'ai parlé n'aient pas du bon sens ? Oseroient-ils soutenir que M. Cauphò , que Om-chi de Convé , que le Grand Mandarin Omthà ne soient pas des hommes de tête ? M. Cauphò a confessé J. C. devant son Roi & devant toute la Cour , & il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait souffert le martyre , au moins a-t-il souffert des tourmens & des ignominies avec une constance & une tranquillité d'ame , digne des premiers martyrs : mais il a résisté en face à la mauvaise conduite des Jésuites , il n'en faut pas davantage , c'est un homme qui n'a ni sens , ni Religion & qui n'étoit pas capable de tenir les discours que je raporte de lui.

Les RR. PP. qui pratiquent tant les Dames Cochinchinoises , pourroient-ils ne pas avouer avec moi que la Princesse Ombin , que la femme du Capitaine des Barbes , que Madame Bathou , égalent pour le moins par leur esprit nos Dames d'Europe ? Et que plusieurs autres personnes du Sexe qu'ils connoissent mieux que moi , ont déjà trop de bon sens , & trop d'agrémens pour amuser leurs Révérences quoique difficiles à satisfaire. Le R. P. Lopez , Supérieur des Jésuites traitoit-il Madame Bathien , Mère de la Société , & sa Fille la veuve toute dévouée au service de la même Compagnie les traitoit-il ces Dames , de personnes sans esprit & sans talent ? Helas ! quand même , elles n'en auroient point , ne suffit-il pas qu'elles servent en toute manière à un Supérieur des Jésuites pour avoir beaucoup d'esprit & une rare piété ? Quel avantage d'être sous la douce direction & la haute protection de ces Pères !

XIX. LETT.
CBE. : 745.

Les Jésuites de la Cochinchine qui pratiquent les Dames d'une manière à ne pas ignorer de quoi elles sont capables, peuvent décider si elles n'ont pas autant d'esprit que les Dames d'Europe.

Quant

XIX. LET-
TRE 1745.
*Les faits
raportés
par le Pro-
viseur se
trouvent
dans les
Lettres de
M. d'Hali-
carnasse &
dans les
Actes de la
Visite.*

Quant aux Histoires que je vous ai raconté : les témoins qui peuvent les certifier sont encore à la Cochinchine : mais sans y aller , il ne faut que recourir aux Lettres de M. d'Halicarnasse déposées à la Propagande , & aux Actes de la Visite reconnus authentiques par la même Congrégation. Je suis bien convaincu qu'à votre égard , mon simple rapport est suffisant , vous me connoissez trop bien & vous savez assez que je n'ai pas l'art d'inventer comme les faiseurs de *Lettres édifiantes* dont je viens de vous parler , & qu'en fin , vous n'ignorez pas que j'ai toujours eu une horreur infinie pour le mensonge & pour les menteurs , à bien plus forte raison pour les calomnies & les calomniateurs.

*Les Jésui-
tes publient
que le Pro-
viseur
manque de
charité à
leur égard ,
& que par
cette raison
il est puni
du ciel &
de la terre*

Ces Pères finissent en disant , que j'ai au moins manqué de charité envers la compagnie de Jésus & que c'est par cette raison que Dieu m'a puni , que la Propagande m'a cessé une petite pension qu'elle m'acordoit & que le Séminaire de Paris m'a cassé de la Procure qu'ils m'avoit confié &c.

Mais cette vertu n'a-t-elle pas ses Régles & sa mesure ; quand on dit ce qu'on est obligé de dire , manque-t-on de charité ? Encore une fois cette vertu toute divine qu'elle soit , enseigna-t-elle jamais qu'il falloit laisser le juste sous le poids de l'oppression & permettre aux coupables de s'élever des trophées sur la ruine des Innocens ? Ne font-ce pas les Jésuites eux-mêmes , qui franchissent tout ensemble les bornes de la charité & les Régles de la justice ?

*Les Jésui-
tes en per-
sécutoient
ceux qui
condam-
nent leurs
Idolâtries
& leurs su-
persitions ,
ne croient
pas blesser
la charité.*

Sera-ce donc encore un privilège réservé à la Compagnie d'avoir le droit de ternir la réputation des Grands Hommes du Siège Apostolique , des Défenseurs de la pureté du culte , des Prêtres fidèles dans le Ministère Evangélique ? Que dis-je , Monsieur , de ternir leur réputation , j'ajoute , de les outrager , de les calomnier , de les persécuter & de les poursuivre jusques dans le tombeau , & même d'en insulter les cendres ? Et cela sans autre raison , que ces Grands Hommes se sont soulevés contre les Idolâtries &

& les Superstitions que les Jésuites pratiquent dans leurs Missions. Est-ce donc ainsi qu'ils prétendent s'en justifier contre des témoins sans nombre & des Pièces sans réplique ? Faloit-il donc que par charité pour ces charitables Pères , qui ne savent rien épargner contre ceux qu'ils s'imaginent être leurs Adversaires , calomnies , outrages , persécutions , violences & quelque chose de plus ? Faloit-il dis-je , par charité pour des personnes qui en ont si peu , que je laissasse flétrir la mémoire d'un St. Evêque qui m'est si cher , & celle des Missionnaires François qui soutiennent avec tant de zèle la pureté de la foi & les Décrets du St. Siège dans les Provinces de la Cochinchine ? Faloit-il par charité pour cette charitable Compagnie qui veut par toutes sortes de voies soutenir ces membres pourris , que je gardasse le silence à la vue du danger éminent où se trouve le Christianisme de la Cochinchine de périr sans ressource ? Faloit-il enfin par charité , pour les patients Religieux de la Compagnie , qui ne peuvent souffrir qu'on corrige leurs Confrères quoique coupables à l'excès , que je me lassasse acabler par les calomnies dont ils m'honorent dans le public sans jamais me justifier ?

Quelle espèce de charité seroit-ce là ? Ne seroit-ce pas plutôt une lâcheté criminelle , une injustice des plus criantes ? Saint Pierre manqua-t-il donc de charité , lorsqu'il reprocha aux Juifs qu'ils avoient fait mourir le Sauveur du monde ? J. C. lui-même manqua-t-il donc de charité , lorsqu'il reprochoit aux scribes & aux Pharisiens qu'ils dépouilloient les maisons des veuves & qu'ils courroient la mer & la terre pour faire un prosélite , dont ils faisoient ensuite un enfant de la Gehenne ? Les saints Pères ont-ils donc manqué de charité , lorsqu'ils ont exposé au grand jour la conduite perverse & la fausse doctrine des sectaires de leur tems ? Vous sentez bien , Monsieur , que je pourrois conduire mes réflexions bien plus loing à cet égard : Je me borne à vous assurer que ce ne sera pas chez les Jésuites

XIX. LET- que j'irai pour apprendre ni les Régles de la charité, ni cel-
TRE. 1745. les de la justice : Si du moins ils les enseignent comme il
convient, ils se conforment bien peu à ce qu'ils enseignent :
car en vérité dès lors qu'il est question de leur honneur,
de l'honneur de la Société, quelles Régles observent-ils ?
Leur conduite sur cet article particulier scandalise le monde
entier qui s'en plaint hautement, & si quelqu'un s'en ab-
stient, c'est la crainte de s'atirer des ennemis qui ont tou-
jours la charité de punir au centuple.

*Le bien
commun de
la Société
des Fidèles
doit l'em-
porter sur
le bien par-
ticulier de
la Société
des Jésuites.*

Cependant ne doivent-ils pas convenir que le bien de
la Société commune des Fidèles, doit l'emporter certaine-
ment sur la réputation de quelques membres de la Société
des Jésuites, de toute la Société même dont l'Eglise pour-
roit se passer & dont elle s'est passée pendant tant de siècles ?
Entendra-t-on sans cesse ces nouveaux Religieux crier
avec liberté de toutes parts contre ceux qui touchent au moin-
dre des siens, au plus coupable de sa compagnie, les en-
tendra-t-on révéler les fautes les plus cachées, publier des
faussetés : les plus insignes tandis que personne n'osera faire
connoître son innocence & les égaremens de leurs Mission-
naires qui voudroient se donner pour des hommes impecc-
cables ? Comme si pour être de la compagnie de Jésus, ils
participoient au privilège de l'impeccabilité de J. C. He-
las ! quand même ils tireroient en effet, comme ils le disent
aux Indes, leur origine d'une Divinité Supérieure ou égale
à *Brama* ; cette Divinité créée ne pourroit leur acorder un
tel privilège : En tout cas il ne faut que jeter les yeux sur
mes Lettres pour reconnoître que ces Missionnaires quelque
divinisés qu'ils soient : se montrent plus peccables que
tous les autres Missionnaires qui ne se reconnoissent que des
ensans d'Adam, Père criminel des Successeurs des Apôtres,
pauvres Pécheurs.

A l'égard de ce qu'ils attribuent à Messieurs du Séminaire
de Paris : c'est une fausseté dont il n'est pas difficile de vous
éclaircir : en attendant je vous raconterai le fait tel qu'il m'est
connu.

connu. Il est bien vrai que ces Messieurs m'ont écrit que l'affaire de la Cochinchine étant renvoyée pour plusieurs années & n'en ayant point d'autres en Cour de Rome, ils ne pouvoient plus y entretenir de Procureurs sur tout dans les circonstances de la guerre présente, & eu égard aux dépenses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire : Là-dessus le Supérieur du Séminaire me remercie dans les termes les plus honnêtes, des bons services que je leur ai rendu : Et loin que ces Messieurs donnent lieu à aucun soupçon sur mon compte, ils me marquent que si je voulois me retirer en France, que j'y serois bien reçu.

Peut-on, je vous prie Monsieur, appeler cela être destitué de cette procure avec deshonneur, comme l'Anonyme de la charitable Société ose l'avancer : Il s'érige ensuite en homme qui veut prophétiser mes malheurs. Il annonce que je vais devenir errant & vagabond, & la raison qu'il en donne, c'est dit-il, que je ne suis plus Procureur des Missions étrangères de Paris & que je n'ai reçu aucune récompense de Rome : belle raison, belle conjecture : comme si ma vie & mon bonheur dépendoient de cette Procure & de cette récompense. Dans les années qui ont précédé le tems où je me suis consacré au service du Siège Apostolique & des Missions étrangères, je n'ai jamais manqué du nécessaire, graces au Seigneur, & j'ai assez de confiance en lui pour croire que ce nécessaire ne me manquera jamais sans le secours des trésors de la Société.

J'avoue sincèrement & sans peine que le S. Siège ne m'a donné aucune récompense de mes travaux : mais que peut-on conclure de la contre moi ? Suis-je le seul qui ait travaillé pour lui avec honneur & qui ait exposé sa vie, pour ses intérêts sans récompense en ce monde ? Peut-être si on n'avoit craint de déplaire aux Jésuites, ou que ces Pères par leurs intrigues n'y eussent mis des obstacles, peut-être aurois-je ressenti les faveurs de cette Cour ?

Il n'est pas nécessaire de recourir à des exemples de

XIX. LETT.
T. 1745.

Le Séminaire des Missions étrangères de Paris, n'a pas eu sçû le Provisiteur de sa charge, comme le publient les Jésuites.

L'Auteur de la Société reproche au Provisiteur qu'il n'a reçu aucune récompense de Rome, & de là il conclut qu'il va tomber dans la misère.
Réponse du Provisiteur

XIX. LET-
TRE. 1745.
*Combattre
les erreurs
des Jéfuites,
c'eft fe fer-
mer la por-
te à tous les
avantages
temporels ;
l'exemple
tout récent
du P. Nor-
bert
prouve-*

vielle date pour me perfuader que la chose n'est que trop vraie. Celui que j'ai vu pendant que j'étois à Rome, en la personne du R. P. Norbert, ne doit-il pas me fufire ? Que n'avoit-il pas mérité par son rare zèle & ses travaux Apostoliques ? Déjà il en recueilloit quelques fruits dans cette Capitale de la Religion, il sembloit même que de plus grands lui étoient préparés, du moins tout le monde le pensoit aussi bien que moi. Les apparences ne permettoient pas alors d'en former le moindre doute : Les Jéfuites craignoient l'événement, ils en avoient quelque sujet : Que n'ont-ils pas fait pour le prévenir ? Le Public n'ignore pas de quels fouterrains ils se sont servis pour tâcher de perdre entièrement cet homme Apostolique ? Je sai que quelque bonne volonté qu'on eut pour lui & quelque estime qu'on eut pour sa personne ; il n'a pas laissé enfin que de devenir la victime de ces Pères ; contraint de se soustraire à leurs coups il se dérobe à leurs yeux. Combien d'autres grands Hommes n'ont-ils pas subis à peu près le même sort ? Parceque comme lui & comme moi, ils ont condamné ouvertement la mauvaise conduite des Missionnaires de la Compagnie.

*Le Provisi-
teur ne se
repentira
jamais d'a-
voir con-
damné les
Jéfuites, ni
d'avoir
tout sacrifié
pour les in-
térêts du S.
Siège & de
la Religion.*

Né croyez cependant pas, Monsieur, que tout cela me fasse jamais repentir de l'avoir fait & de m'être sacrifié pour les intérêts du S. Siège & de la Religion, sans avoir égard si un honnête bénéfice que je possédois dans le Languedoc & dont je me suis démis avant d'aller aux Indes d'où je n'espérois pas de revenir, ni à une autre bénéfice en Suisse, que j'ai refusé depuis mon retour à Rome, dans la vue de consommer l'œuvre que j'avois commencé, c'est-à-dire de rendre Compte au S. Siège de la Visite, de défendre la mémoire de M. d'Halicarnasse & les affaires de la Cochinchine qui étoient pour lors sur le tapis ; sans avoir égard aux dépenses considérables que j'ai faites & dont M. d'Halicarnasse, ni personne autre ne m'a jamais remboursé ; malgré que tout cela dis-je, ne m'ait rien produit du côté

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 253

côté de l'intérêt temporel. Je ne me repentirai jamais de mon sacrifice, ni d'avoir rendu la justice que méritoit les Pères de la Société. Ce n'étoit pas à cet intérêt temporel que je visois, plus content de me trouver sans rien & avec rien, que d'avoir acquis les Richesses & les Grandeurs promises à ceux qui se dévouent à la Compagnie, en manquant au moindre des devoirs de mon Ministère. Pouvois-je en donner une preuve plus convaincante qu'en m'offrant de nouveau, comme je l'ai fait, de tenter par des voies que je croi sûres, le rétablissement de la Mission du Japon: si on accepte mon offre, me voilà prêt de courir une seconde fois jusqu'aux extrémités de la terre pour me consacrer au salut des Infidèles, sans crainte d'y perdre la vie, ni mêmes les embuches de mes puissans adversaires. En attendant je vais faire un voyage dans ma Patrie que je n'ai point encore vue depuis mon retour des Indes. Là comme partout ailleurs, je serai charmé de vous prouver l'inviolable attachement & le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

*Le Provis-
teur s'offre
de nouveau
à retourner
dans les
Missions.*

Monsieur

F A V R E de la Cochinchine.

Le Lecteur comprend par toutes ces Lettres qu'on pourroit faire les mêmes reproches aux Adversaires de M. d'Halicarnasse & de son Provisiteur, que fit autrefois le Prophète (a) Isaïe au Peuple de Dieu. „ Vos mains sont souillées du sang de ceux qui vous aiment pour le bien, vos doigts sont pleins d'iniquités par les libelles difamatoires que vous écrivez contre les Innocens. Vos lèvres ont prononcé le mensonge & votre langue a dit des paroles criminelles. *Manus vestrae polluta sunt sanguine & digiti vestri iniquitate: labia vestra locuta sunt mendacium & lingua vestra iniquitate fatur.*

li 3

„ II

(a) Chap. 59.

XIX. LET-
TRE. 1744.

„ Il n'y a personne parmi vous , qui parle pour la justice ni
 „ qui juge dans la vérité ; vous mettez votre confiance
 „ dans le néant , & vous ne publiez que des menfonges.
*Non est qui invocet justitiam , neque est qui judicet verè : sed
 confidunt in nihilo , & loquantur vanitates.* „ Vous faites des
 „ toiles qui ne vous serviront point à vous couvrir ; tous
 „ vos efforts à cet égard seront toujours inutiles. *Tela eo-
 rum non erunt in vestimentum opera eorum , opera inutilia.*
 „ Vos pensées sont peu justes & la conduite que vous te-
 „ nez ne tend qu'à perdre & opprimer ceux qui ne favori-
 „ sent pas vos pernicieux desseins. „ Vos pieds courent pour
 „ faire le mal , vous ne connoissez point la voie de la paix :
 „ les sentiers que vous suivez sont faux & tortus ; quicon-
 „ que y marchera , ne parviendra jamais à la paix : *Pedes eo-
 rum ad malum currunt cogitationes eorum , cogitationes inuti-
 les : vastitas & contritio in vis eorum. Viam pacis nescierunt ,
 & non est judicium in gressibus eorum : semita eorum incurvata
 sunt eis : omnis qui calcat in eis , ignorat pacem.* Encore si com-
 me ce Peuple à qui parloit ce Prophète , ils reconnoissoient
 sincèrement avec lui , que , „ c'est pour cela que l'équité
 „ s'est éloignée d'eux & que la justice ne vient point jusqu'à
 „ eux , & qu'au lieu d'avoir reçu la lumière , ils se sont en-
 „ core plus enfoncés dans les ténèbres : la miséricorde du
 „ Seigneur nous feroit espérer quelque changement. *Propter
 hoc elongatum est judicium à nobis , & non apprehendet nos justitia ;
 expectavimus lucem & in tenebris ambulavimus.*



ORAI.



ORAISON · FUNEBRE

D E

M. D'HALICARNASSE

Prononcée en langue du Pays par un Prêtre
Chinois à Hüé capitale de la Cochinchine.



N omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria.

Exorde.

Son souvenir fera doux comme le miel à la bouche de tous les hommes. Ecléf. c. 49. 2. v.

C'est la bénédiction singulière que donne l'esprit St. à la mémoire d'un bon Prince, qui ranimant dans un tems vicieux, les vertus de ses Ancêtres relevoit les Autels du Seigneur, renverfoit ceux de Baal, faisoit revivre sur le Trône la pieté, la douceur, & le zèle, qui chéri de Dieu, aimé & presque adoré de ses sujets, fut la gloire de sa Religion, & le délice de son peuple: vous me prévenez fans doute M. C. F. & dans ce portrait ou l'écriture nous dépeint avec une naïveté si touchante, ce que fit un des plus grands Roi de Judas, vous reconnoissez M. Elzéar de La - Baume, ou plutôt le Héros de l'ancien testament, ne vous paroît-il pas une figure anticipée de celui qui fait aujourd'hui le

Division. le sujet de la pompe Funèbre qui nous assemble , & à qui nous venons rendre un juste tribut de reconnoissance & d'amour , peut on nommer ce religieux Prélat sans rapeller ce qu'il a fait & ce qu'il a été , & si dans la Région des morts , il n'est plus qu'un amas de cendre & de poussière , n'est-il pas , & ne fera-t-il pas toujours dans notre mémoire un homme parfait & dans la Région des vivans , comme ses vertus nous donnent lieu de l'espérer un de ces objets de complaisance , qu'on fait passer de gloire en gloire & qu'on a élevé sur la terre que pour leur frayer dans le Ciel une plus haute élévation *in omni ore* &c. bonté de naturel , lumières d'esprit , épanchement de cœur , ardeur de charité , constance dans les travaux , amour du bon ordre , fidélité dans ses emplois , patience dans les revers , pauvreté dans les richesses , vûes saintes dans les amitiés , fonctions de Sacerdoce , sollicitude de l'Episcopat , pureté de corps , candeur d'ame , délicatesse de conscience , don de la parole , triomphe dans les Tribunaux , empire sur les passions , qualités , vertus qui m'avez frappé dans mon intérieur , & qui m'enchantez , que vous m'embarassez aujourd'hui , que vous m'intimidez dans mon Ministère ! Comment en éfet répondre à la haute idée que vous avez de ce grand homme ? Vous le représenterai - je béni par les peuples , comme Abraham , honoré par les Souverains Pontifs , comme Moïse , aimé & chéri de Dieu comme Phinées : Rien ne manque , je vous l'avoue à mon sujet qu'un éloge digne de lui ; mais pour nous borner dans ce discours , découvrons s'il est possible à vos yeux , cette douceur charmante qui caractérise le nom même de La - Baume , & par un mélange de traits aussi nobles que gracieux , forme une majesté tempérée , capable d'atirer l'amour & l'hommage de tous les cœurs *in omni ore quasi* &c. , mais ne nous arrêtons pas là , passons de l'extérieur à l'intérieur , & pour que rien ne manque au sujet que je traite , prenons son caractère dans ses mœurs & dans son ministère ,
admi-

admirons par tout des vertus aimables & des entrailles paternelles : sur quoi je dis, & c'est tout mon dessein, que feu M. de La-Baume a fait regner la douceur par des vertus aimables. 1. Pt. qu'il a fait triompher la douceur par sa patience dans ses travaux Apostoliques 2. Pt. mais n'attendez pas M. C. F. que je réduise sous les idées gênantes de l'éloquence humaine les mouvemens libres de la grace Divine : je connoitrois mal la grandeur de mon sujet, si me laissant conduire uniquement par les événements, je donnois à sa vie un autre air que celui de l'Histoire. C'est ici votre ouvrage ô mon-Dieu ! que je viens louer à la face de vos Autels, & ce n'est aussi que vous que je veux louer en louant simplement & sans art votre propre ouvrage ; mettez donc je vous en conjure, mettez sur mes lèvres cette douce persuasion que vous faisiez couler de celles de M. Elzear de La-Baume Evêque d'Halicarnesse & Visiteur Apostolique dans les Missions étrangères.

P R E M I E R P O I N T.

La douceur, cette fille du Ciel, n'est pas comme on se l'imagine dans le monde, le partage des ames vulgaires, mais la vertu des Grands, mais l'assortissement de la véritable Grandeur, mais l'ornement de toutes les vertus, je n'entens pas par le nom de douceur certains foibles humains, qui bientôt dégènerent en une molesse d'ame, ni cette Simplicité aparante qui sert de voile pour couvrir les ressorts de l'injustice, & de l'ambition, & pour dérober à la vûe des plus pénétrans un fond de malice, & des desseins pernicieux ; je n'entens pas non plus par cette divine vertu cette souplesse d'esprit qui quand il faut se dévouer aux grands ou s'attacher aux petits, sçait habilement partager les caresses, les complaisances & ses soumissions, qui met tout en usage pour venir à ses fins : laches flateries, atachemens, services, condescendances honteuses, tout est employé.

*Caractère
de la fausse
douceur.*

*Caractère
de la véri-
table dou-
ceur.*

Je parle ici d'une vertu du Christianisme & non pas d'un masque de politique, d'un noble moyen de Sainteté, & non pas d'un vil secret de fortune : la douceur dont je viens vous donner l'idée, & vous inspirer s'il se peut les sentimens, n'est point envelopée de ténèbres, elle n'a rien de la mollesse du temperament, ni des raffinemens de l'amour propre, foiblesse, artifice, lacheté, bassesse, vous n'êtes point de son ressort, elle n'a pas de grands dehors, j'en conviens, mais elle a de grands principes, elle est fondée sur l'humilité même, c'est pourtant quelque chose de plus que l'humilité ; candeur aimable, ingénuité charmante, docilité d'Esprit, franchise, droiture de cœur, sincérité de sentimens, bonne foi de conduite, tout y est naturel, mais tout y est vrai & solide, elle n'a ni manières composées ni ornemens recherchés, ni négligences affectées, elle ne sçait ni déguiser ni subtiliser, elle ne sçait qu'obéir ; ennemie de la fausse gloire, elle est sublime sans hauteur, petite sans bassesse attentive sans contrariété, occupée sans embarras, fidelle sans inquiétude, exacte sans scrupule, elle marche d'un pas uniforme sans trop prendre garde à ses droits & à ses prérogatives, elle est généreuse, elle s'oublie elle-même pour ne penser qu'à Dieu, elle est l'ame de la Religion, comme elle fait le bonheur des Etats, elle est la base la plus solide des plus sublimes vertus, & une des plus fortes digues contre l'impétuosité des passions ; armé de ce bouclier, on parvient à l'héroïsme du Martire, on peut même remporter la palme.

Mais, ou m'entraîne l'éloge de cette belle vertu ? Oubliai-je que je me dois tout entier au grand homme qui en a tiré son plus grand éclat, & qui en fait le fondement de sa gloire ! non M. C. F. Je ne dis rien de trop je ne m'écarte point de mon sujet je ne le perds pas de vue ; m'abandonner à la louange de la douceur, c'est travailler à celle de M. de La-Baume, souffrez que pour vous en convaincre j'aie recours à son Histoire.

Cet

Cet Illustre Mort doué par la grace & par la nature des plus belles dispositions donna dès ses jeunes ans des marques d'un bonté singulière, & d'une sainte modération dont notre Divin Maître nous a laissé l'exemple aussi bien que le commandement, *discite a me quia mitis sum.* C'est à ce simbole Sacré qu'on reconnoit les enfans & les disciples de Jésus-Christ qui veut que ses prédestinés soient non seulement les Sectateurs de sa Doctrine, mais encore les imitateurs de son caractère. Quel homme je vous prie, a copié plus fidèlement ce parfait modèle que l'aimable Elzear de La-Baume dans ces premières années ou l'ardeur de la jeunesse, & la corruption du siècle, font presque toujours succomber les jeunes cœurs contre les écueils de cette mer orageuse ou nous navigeons, le jeune Elzear étoit déjà habile pilote pour son salut, il n'aimoit que Dieu, on ne le vit point comme les enfans ordinaires, vain, volage, dédaigneux, occupé de ses plaisirs, ni fatigué de ses devoirs, il se persuada de bonne heure que le premier hommage que Dieu exige de nous, est celui du cœur, soit parce qu'étant lui seul notre unique, & dernière fin, rien ne lui est si justement acquis que cette partie de nous-même, qui est la source des desirs, & des affections, soit parce que le cœur étant en nous ce qu'il y a de plus vivant, c'est aussi la première victime que nous lui devons sacrifier.

Or le tendre Elzear lui acorde le sien; & ne lui associe rien d'étranger: qu'il faisoit beau le voir à la pointe du jour, aimer son Dieu par devoir, parce qu'il est juste, par inclination parce qu'il est bon, par reconnoissance, parce qu'il est immense, sans fin parce qu'il est éternel, sans partage parce qu'il est indivisible, il ne cherchoit en un mot que Dieu, parce que Dieu est au dessus de tout.

Bénéfisons la mémoire des pieux parens qui jetterent dans son jeune cœur, les Semences des vertus chrétiennes & conserverent cet autre Samuel, au milieu même de la corruption de Babylone. Pères & Mères vous reconnoîtrez-vous bien

Son éducation sainte.

à ces traits ? Pensez-vous qu'on produisit Elzear dans le grand monde, où tout ce que voit, tout ce qu'entend un enfant, est une tentation perpétuelle de vanité ? Croyez-vous qu'on le familiarisoit avec la volupté & le mensonge, à flater, & à être flaté, & que se mettant peu en peine de le rendre vertueux, on ne s'occupait qu'à lui révéler les secrets de la chair & du sang, & à l'immoler au torrent de la coutume & de la nature corrompue : loin d'ici de tels sentimens, & de si cruelles maximes. Ses Nobles Père & mère affermirent dans Elzear les graces du Ciel & posèrent dans ce fils docile les principes de la solide gloire. Grand Dieu qui tenez le cœur de l'homme dans vos mains, conservez ce jeune Moïse au milieu des flots de cette mer orageuse ; & après que des mains si habiles ont planté & arrosé, donnez vous-même l'accroissement ; vous fûtes exaustés Illustres parens, & bientôt vous vîtes éclater les rares vertus, dont vous aviez formé les principes.

Le jeune de La-Bazme édifie la jeunesse.

En effet M. C. F. quelle régularité dans sa jeunesse, dans cet âge, où les plaisirs ne se trouvent que dans le crime, le vit-on jamais donner quelque chose à la vivacité des passions, aux attraits de la volupté, aux amusemens du siècle, non sans doute : la haine du péché qu'il avoit succé avec le lait de sa Mere lui inspira une sainte horreur pour les pécheurs, & à la honte de tant de jeunes personnes qui ne fréquentent les compagnies des libertins, que pour se nourrir des vices de leurs semblables, & qui apprenent le crime en le voyant commettre ; Elzear plus sage posséda la sagesse presque aussi tôt que Salomon ; à peine sçait-il raisonner, qu'il agit en homme vraiment chrétien, ses premiers bienfaits, furent des cha ités pour les pauvres, il sollicitoit même vivement des aumônes, & leur servoit ainsi par avance d'avocat & de Père.

De là cette application continuelle à édifier tous ceux qui avoient le bonheur de vivre, ou d'étudier avec lui, de là ces applaudissemens & ces éloges qu'il mérita si souvent par la supériorité de ses talens, & de sa sagesse dans le Collège d'Avi-

d'Avignon, éloges tant de fois justement répétés devant une jeunesse négligente, inconfidérée & mutine : de là enfin il se trouva au milieu de tous les plaisirs sans jamais en goûter la meurtrière douceur. Eh ! de qui croyez-vous que je parle ? Penferiez-vous que ce fut d'un enfant de 14. ans ? Prudence humaine te voilà confondue, les vertus se forment par l'âge : en voici un que la grace produit tout à coup, mais suspendez votre admiration j'ai des plus grandes choses à vous dire : la grace qui lui fait entrevoir qu'il étoit destiné à des grandes choses, le transporte au Séminaire de St. Charles d'Avignon.

A ce nom représentez vous un lieu saint habité par une milice de pieux Eclésiastiques, qui se léguent mutuellement l'esprit, & le zèle des Borromées, donnent dans tous les lieux, & chaque jour, des exemples de la perfection évangélique ; un lieu où l'on forme des jeunes Samuels à l'Egipe qui savent allier aux offices de Marthe la contemplation de Made'aine, qui s'élevent à Dieu sans se refuser au prochain, qui travaillent à la Sanctification des autres sans négliger la leur propre : un lieu enfin qui a l'humilité pour fondement, la charité pour esprit, le zèle pour partage, la mortification pour pratique, l'Evangile pour étude, & la plus haute perfection pour règle : C'est donc dans cette academie de la plus solide piété comme dans cette école du vrai sçavoir que le jeune Elzear quitta à l'exemple de Moïse ce qu'il avoit de terrestre & de profane ; ce fut-là aussi, où les Docteurs d'Israël trouverent une parfaite correspondance dans la docilité d'un tel élève, le jugerent digne de l'honneur du Sacerdoce.

Prêtre immortel vous vîtes alors un homme digne, si un mortel le peut-être, de participer à votre Souverain Sacerdoce, & le nouveau prêtre ne fut pas un de ces prêtres que le Caprice, l'intérêt, la paresse, la négligence, la folle ambition, ne font que fouillés de la boue de l'Egypte & qui faits prêtres sans vocation vivent sans religion, & meurent sans pénitence & sans conversion M. de La-Baume s'étoit dis-

*M. de La
Baume est
bonoré du
Caractère
de Prêtre*

poïé par une vie sainte à offrir une victime sainte & à soutenir par l'éclat de ses vertus & de son sçavoir l'honneur du Ministère de la parole dont on l'avoit chargé : toujours accompagné de cette douceur d'Esprit & de cœur , & de cet air affable qui ne donnoit pas moins de poids que d'agrément à la noble , simplicité de ses discours : uni à des ouvriers évangéliques , il combat par tout avec eux le vice , l'erreur & l'impïeté : comme une nuée enflammée , il parcourt les provinces voisines , il y porte le feu de la charité qui sembloit être refroidi dans la plupart : Oui M. Ch. Fr. le Languedoc , le Dauphiné la Provence , la Comté d'Avignon se souviendront à jamais que c'est dans des laborieuses Missions qu'il a dévoué les premières années de son sacerdoce , à l'instruction & à la Sanctification des peuples , & qu'il ne s'est préparé à devenir grand Evêque qu'en exerçant les fonctions d'un zélé Missionnaire.

*Il se dévoue
aux exercices
des Missionnaires.*

Car il est juste que vous le connoissiez tout entier , & que vous qui donnez tant d'attention aux aimables qualités qui brilloient en lui , rendez ce qui est dû à ce zèle singulier qui lui fit aimer , protéger & illustrer l'emploi des Missions , en l'exerçant lui-même dès la plus florissante jeunesse , sans que les alarmes de ses parens , ou les inquiétudes de tant d'amis distingués ou l'intérêt d'une santé si précieuse , pussent l'arrêter. Les peuples qu'il a successivement instruit ne cesseront jamais de publier cette Religion sincère , cette profonde sagesse , cette douceur charmante , cette bonté bienfaisante qui lui ont attiré dans les Villes & les Campagnes , l'estime , le respect & même la tendresse & l'amour des justes & des pécheurs , des catholiques & des hérétiques.

*Il s'acquiesce
dignement
de ce haut
Ministère.*

Ne vous figurez pas le nouveau Missionnaire sous l'idée de ces redoutables conquérans , qui le fer à la main subjugoient les nations , & les forçoient par la crainte à reconnoître leur Empire , si M. de La-Baume parcourt les montagnes , s'il descend dans les vallées ce n'est point comme Moïse de la montagne de Sinaj vers un peuple prévaricateur avec la loi de

de Dieu écrite sur la pierre, mais je viens vous décrire des victoires remportées sans violence, des âmes gagnées au Seigneur sans rien exagérer indiscretement de ses vérités terribles de l'éternité: c'est en un mot l'Apôtre le plus humain, le plus doux, le plus compatissant, qui répand en mille & mille endroits la grace & l'onction de l'évangile, & qui fait goûter sans amertume les maximes les plus austères de la doctrine de Jésus-Christ: comme lui il s'infinue dans le cœur d'une Samaritaine, pardonne avec amour à une Madelaine, use de Clémence envers les femmes trop fragiles, jette un regard favorable sur les chrétiens infidèles, fait approcher des playes du Sauveur les incrédules, ne cherche en un mot par ses soins, ses sueurs, & ses travaux que la pureté de l'Evangile.

Accourez peuples pour admirer un Apôtre d'un Caractère si nouveau, tous accourent saisis d'une sainte Vénération pour sa personne; tous sont surpris, & charmés de trouver dans le même homme, le vrai sçavant, le parfait chrétien & le véritable honnête homme, dur à lui même dans le cours de ses Missions, comme dans tout le reste de sa vie, il fut doux & facile aux autres, jamais d'aigreur dans ses avis ni de hauteur dans ses corrections, condamnant le monde il ne le méprisoit pas; sa vertu étoit une de ces vertus tranquilles, qui ne croit pas que le zèle consiste à faire en chaire, des satires, qui servent plutôt à décrier l'évangile qu'à l'accréditer. M. de La-Baume aimoit mieux condamner les déreglemens par sa conduite que par ses discours: ce Caractère est utile à tous ceux qui en pratiquant la vertu, veulent la rendre aimable; mais il est absolument nécessaire à un ouvrier évangélique.

Tel fut celui du grand homme dont nous pleurons la perte, qui sçavoit discerner non seulement les esprits, & sonder les cœurs, mais encore ménager le pecheur sans épargner le péche, distinguer la corruption d'avec ce qui n'est que foiblesse, épargnant la foiblesse, & ne flâtant pourtant pas la

Les Peuples admirent M. de La-Baume dans le Ministère Apostolique.

Prudence de M. de La-Baume dans son Ministère.

corruption. C'étoit encore un homme de prière , homme d'action , homme de conseil , homme d'expédient , homme de fatigue , homme de ressource : enfin il avoit la science des saints , sachant garder l'évangile & le faire garder aux autres ; connoissant le monde pour le gagner , & le convertir s'accommodant même à l'humeur des Grands pour en ménager les délicatesses & n'en choquer pas mal à propos les Caprices ; ce ne font-là que les premiers efforts ou pour mieux dire que les premiers coups d'essai de M. de La-Baume : Aussi Dieu riche en dons & en miséricordes ne veut point le laisser sans récompense : ses œuvres parlent en sa faveur , & Rome le fit Prévôt d'Avignon ; il l'accepta dans la seule vûe d'avoir lieu d'exercer encore mieux son zèle & sa charité , & de faire mieux éclater sa droiture & sa probité.

M. de La-Baume fut Prévôt du chapitre d'Avignon, s'applique toujours davantage à se rendre utile au prochain.

Là son soin principal fut de sanctifier ses revenus , en les faisant servir à la Religion , l'avarice est soigneuse de recueillir jusqu'à l'excès : Notre Prévôt étoit libéral jusqu'à la profusion & consacroit à la charité non pas les malheureux restes de ses débauches , mais l'héritage de ses pères , mais le fondement de sa fortune : tendres colombes de l'agneau ; Saintes filles de la miséricorde , épouses de Jésus-Christ vous m'entendez , parlez donc , parlez à ma place , en faveur de votre infatigable Directeur , & du meilleur de tous les Pères avouez à la face des Autels que vous l'auriez moins connu , si vous l'aviez moins approché , il auroit paru parmi vous comme un Assuerus qui porte la terreur , & non comme un David qui gagne les cœurs.

Il fait du bien à tous.

Mais ou trouva-t-on jamais plus de facilité à être introduit & plus de facilité à se présenter , ni plus de tems pour exposer ses besoins ? Ce ne fut pas seulement aux Avignonois que ce prévoyant Joseph donnoit audience ; un étranger , une famille disgraciée , une condition méprisée , une fortune sans ressource étoient un titre pour l'approcher , ce n'étoit pas seulement les chefs de la Sinagogue qui écoutoient ce Religieux Prévôt aux veuves de Naim , aux publicains de Jérico ,

Jerico , aux Naboths persécutés , à tous il étoit permis de parler & à tous il parloit un langage de douceur & de charité.

Rapellons pour nous en convaincre ces tems fâcheux que l'Ange exterminateur verfoit la coupe empoisonnée sur les concitoyens , par un air contagieux qui porté sur les aîles des vents se communiquoit comme l'incendie : je vois ce charitable Ministre un baton à la main sans suite , sans équipage , fendre la foule des pestiférés , se transporter dans les hopitaux pour y consoler , pour y soulager les images vivantes de Jésus-Christ : il ne dédaigne pas de s'abaisser à leurs pieds pour exercer les fonctions les plus humiliantes. Ah que ne m'est-il permis de vous le représenter au milieu de ces tristes & sombres retraites , rendant aux malades des services que je ne puis assez admirer , & que la vaine délicatesse du siècle m'empêche de nommer : il n'appartient qu'à vous , ô mon Dieu , de connoître ces vertus dont la perfection est un scandale pour le monde orgueilleux.

*Sa charité
du tems de
la peste de
Marseille.*

C'étoit donc-là qu'entre les mourans , & les morts , il avoit de se convaincre de la fragilité des grandeurs humaines , c'étoit dans ces écoles de la mort qu'il aprenoit le grand art de bien mourir , que dis-je ! Il en étoit pleinement convaincu : c'étoit plutôt pour combattre ces libertins qui n'étudient les choses de Dieu que pour les censurer , ou qui ne les censurent que pour éviter d'en être troublés c'étoit encore pour condamner la répugnance de ces chrétiens sensuels & délicats , qui craignent jusqu'au moindre récit de ces sortes d'infirmeries ; tandis qu'ils font de l'humiliation des pestiférés , ou le motif de leur fierté , ou l'objet de leurs dédains , dédains affectés pour méconnoître le Sauveur dans les misérables , & pour se dispenser de les secourir , & que ceux-là , disoit-il souvent , craignent la mort qui n'eurent jamais part a celle d'un Dieu fait homme : Que ceux-là craignent la mort pour lesquels elle est un passage des plaisirs de cette vie , aux tourmens affreux de l'éternité il me semble

*Fruit qu'il
tire du triste
spectacle
de la peste.*

même entendre à présent sa voix pour m'interrompre , & vous dire allez mortels ; allez comme moi dans les hôpitaux pour y étudier ce que vous deviendrez vous - même , tout y est éloquent ; parceque tout instruit , dans ces academies lugubres , l'exténuation des membres de Jésus-Christ condamne votre embompoint , leur dénûment de toutes choses crie contre vos folles dépenses & leur état mourant vous annonce que tôt ou tard votre fière vanité ira se briser contre la pierre de vos sépulchres. Puissiez-vous M. C. F. à la vue des pauvres les plus rebutans , triompher comme M. de La-Baume des respects humains , des répugnances de la nature , des horreurs même de la mort !

*La malice
sâche de di-
minuer
Pestime
qu'on a
pour la
vertu de
M. de La-
Baume.*

Ce grand homme qui travailloit pour votre gloire méritoit-il qu'on flétrit la sienne ? Devoit-il souffrir des afronts , lui qui soulageoit les autres dans leurs souffrances , devoit-il être affligé , lui qui consolait Agar & Ismaël dans la solitude , après avoir fait retentir les villes & les Campagnes du fruit de ses bonnes œuvres , & les avoir consacrées par les merveilles de sa charité , après avoir donné un si magnifique spectacle , on le traite de Ministre Prévaricateur , de directeur interressé , de Prévôt ambitieux masqué sous le voile de l'hypocrisie pour en mieux imposer aux autres : Peuple ingrat , ose tu bien le calomnier ainsi ? A qui je te prie , pouvoit-on confier plus sûrement le patrimoine des pauvres qu'à un Ministre fidèle qui t'avoit abandonné le sien propre pour te nourrir & te secourir & qui même étudioit ou , prévenoit tes besoins ? Comment se seroit-il conduit par un esprit d'ambition & d'orgueil , lui qui a fait tant d'actes d'humilité , & qui même a porté tes calomnies avec tant de soumission qu'il les a souffertes dans le silence ; lui qui malgré ta noire ingratitude t'acabloit de caresses , dans le tems-même que tu le chargeois d'afronts , & qui ne cessoit d'embrasser avec la cordialité la plus affectueuse ceux-là mêmes qu'il sçavoit être ses plus ardens persécuteurs ? O sentimens vraiment héroïques dont la vertu est pure parce qu'elle vient de Dieu , & le

le mérite infini par la charité qui la couronne ? Puissiez-vous être gravés, je ne dis pas, seulement dans le cœur de tous mes auditeurs, mais de tout ce qu'il y a de chrétiens & de mortels qui respirent dans l'univers ! Grand Dieu mortifiez vous plus long-tems l'innocent pour vivifier le coupable ? Frappez-vous toujours l'homme juste pour épargner ses détracteurs ? *Exurge, quare obdormis dominus exurge.* Eh levez-vous donc Seigneur & prenez-en main la cause de votre Ministre, & qu'il triomphe de l'imposture : car enfin attaquer vos Oints, c'est leur préparer des victoires.

Et en effet notre Prévôt parvient à ses fins sans intrigue, & triomphe de ses ennemis sans efforts. Benoit XIII. dont le suffrage seul immortalise, reconnoit l'innocence de cet illustre calomnié, & pour mieux confondre ses calomniateurs aux yeux de toute la terre, il l'éleve à la dignité d'Evêque d'Halicarnasse, le comble de bénédictions & d'éloges. Quelle fut l'attention de la Capitale du monde en voyant un homme, d'un caractère si nouveau ; oui M. de La Baume fut admiré de cette nation qui se vante, qui se pique de n'admirer personne, & qui au-dessus de nos téméraires faillies, de nos brusques préventions & de nos capricieuses précipitations, épure ses jugemens aux rayons du bon sens, & qui ne livre son estime que par les mains d'une sagesse réfléchissante.

Mais M. d'Halicarnasse ne se cherchera-t-il pas lui-même dans un triomphe si éclatant ? Sera-t-il insensible aux justes honneurs qu'on lui rend ? Ne mêlera-t-il pas quelques grains de son propre encens à celui qu'il reçoit de toutes parts ? Non sans doute, s'il jouit de sa réputation, c'est sans attachement, sans orgueil, sans enflure, sans ambition, & renvoyant à Dieu l'encens à qui seul il appartient, il exerce dans Rome même le Ministère de la parole, on l'appelle dans l'Eglise Nationale de St. Louis des François, pour travailler à la gloire de son Divin Maître ; mais en obéissant il renonce à la sienne propre, parce qu'il craint que la beauté affectée

Benoit XIII. éleve M. de La-Baume à la dignité d'Evêque.

M. de La-Baume devenu Evêque en devient toujours plus humble & plus zélé.

Il prêche à Rome.

d'un stile trop étudié, ne fasse naître dans son cœur de ces complaisances secrètes, qui souvent sont le fruit du Démon de l'orgueil, il mortifie son amour propre [par le Sacrifice de ses plus belles productions, il préche pour édifier & non point pour se faire admirer, il lui donne simplement & sans art des instructions aussi familières que vives; & comme Jean Baptiste qui prêchoit tout uniment, à la Cour comme au désert, il préche à St. Louis des François, avec la même simplicité qu'à la campagne: mais son zèle tout simple qu'il est, embrase tout ce qui se rencontre, tout cède à la force de sa parole. Les Romains unis aux François l'écoutent, gémissent, tremblent, sont persuadés & ne cessent de l'admirer & de se convertir. Providence de mon Dieu que vous êtes admirable! On ne travaille point en vain pour vos ouailles, écoutez peuple chrétien un des plus beaux traits de la vie de notre Apôtre.

Clément XII. Juge M. d'Halicarnasse propre pour exercer la pénible & délicate fonction de Viscéteur Apostolique en Cochinchine.

Le Successeur de Benoit XII. ce Pontife si digne d'une mémoire éternelle qui avoit trouvé l'art de réunir en sa Personne les hautes vertus de Pasteur commun avec la grandeur Romaine, & la politesse Françoisise, juge qu'un génie comme M. de La-Baume comme l'astre du jour se devoit aux nations étrangères; & que ne le montrer qu'à un coin de la chrétienté ce seroit faire tort à tout l'Univers, mais une affaire aussi importante, ou les de Tournon & les Patriarches avoient été les tristes victimes de l'ambition de ces faux prophètes, qui ne savent que nuire, flater & haïr, une affaire dis-je aussi délicate, méritoit bien qu'on apellat le Ciel au secours. On prie donc, on offre la victime sainte, on délibère, l'Evêque d'Halicarnasse est choisi & les paroles de consolation & de paix portées aussi-tôt par la voix de la renommée dans la Cochinchine y font naître déjà la joie & l'espérance; de sorte M. C. F. que si la France & l'Italie posséderent assez M. de La-Baume pour le connoître, elles ne le connurent que pour mieux en ressentir la perte.

Peuples infortunés, justes & pécheurs, veuves & pupilles,

les, Dames & Religieuses qui vous consolera donc ? Ou irez-vous pour répandre vos cœurs, & chez qui déposerez-vous ces secrets qui acablent dès qu'on ne peut pas s'en décharger ? Est-ce ainsi que vous vous écriez inutilement ? Est-ce ainsi que le Pasteur de Juda n'entend plus la voix de son troupeau ? Est-ce ainsi que s'éleve un mur de séparation entre Sion & Jérusalem, & que le grand Prêtre n'est plus qu'une Divinité cachée chez des peuples infidèles : aimable Prélat, Père des peuples, notre unique ressource, qu'allez-vous devenir, & pourquoi nous quitter, mais Clément XII. l'ordonne pour l'intérêt de la Religion, pour la propagation de la foi, pour le bien de l'Eglise ; Clément l'a choisi, l'a destiné pour avancer les vûes saintes de ses Prédecesseurs, Clément a besoin de toute la prudence & de toute la capacité de M. de La-Baume, qui par sa sagesse & sa douceur sçaura confondre la plus impénétrable politique de ces loups ravissants qui ravagent impunément depuis plus d'un siècle l'héritage de Jésus-Christ ; mais hélas ! que la gloire de cette Légation va lui coûter cher ; & c'est ici M. C. F. que vous allez voir triompher la douceur & la charité de ce grand homme dans les Missions étrangères, par la patience, par la constance la plus héroïque. C'est le sujet de mon second Point.

Rien ne peut arrêter M. d'Halicarnasse dès lors que le Vicaire de J. C. ordonne.

S E C O N D P O I N T.

Un Evêque ne doit mettre de bornes à ses travaux que celles que Dieu veut bien lui prescrire, il seroit indigne de son élévation, dit St. Augustin, s'il ne cherchoit qu'une paix oisive & une Sanctification humaine dans son Ministère. M. d'Halicarnasse persuadé de cette vérité, entreprend par l'ordre de J. C. son divin maître, signifié par son Vicaire, d'aller renouveler son Empire dans les Indes. Ne l'admirez donc plus M. C. F. dans les Provinces de la France ni dans la Capitale du monde chrétien ; pour moi je l'admire & je l'applaudis de ses desseins pour les intérêts de l'Eglise. Déjà je le vois

M. d'Halicarnasse presse son départ d'Europe pour aller accomplir les desseins de Dieu chez les Nations infidèles.

comme Moïse crier à tous les pavillons d'Israël, je veux dire à tous les Ministres zélés, que ceux qui aiment & craignent le Seigneur se joignent à moi & me suivent pour aller abattre les ennemis de la Religion, ou pour ramener dans le Bercaïl les dispersions d'Israël. A peine ai-je le tems d'en parler qu'il m'échape, mon imagination moins vive, moins rapide que son zèle, le voit déjà sur les côtes de la Bretagne. Anges Tutelaires, qui avez été commis pour la garde de ce nouveau Tobie ne l'abandonnez point dans son voyage, servez de bouclier au défenseur de la foi, & comblés les désirs d'un des meilleurs Pasteurs Evangeliques.

Il s'embarque sur les Vaisseaux du Roi très-chrétien.

Son courage pendant la tempête.

M. d'Halicarnasse tâche de raporter Macao à son devoir, & que les faux Prophètes ont Jéduit.

Déjà en pleine mer sur ces Vaisseaux (a) qui portent la paix & la charité dans tous les pays étrangers, je vois ce vénérable viellard au milieu des Matelôts livrés aux jurmens, les dépouiller par des aables remontrances de leurs perverses habitudes, leur imprimer le respect dû à la Majesté du sacré nom qu'ils profanoient : malgré les vagues qui les tourmentent, malgré la tempête la plus violente & malgré les abîmes qui semblent s'ouvrir à ses pieds, je le vois par ses yeux, par ses regards, par sa voix, par son geste, par ses exhortations, par ses prières, & par tous les efforts de sa douceur toujours efficace, rassurer les compagnons de son voyage, encourager, ranimer le Matelôt éperdu, & conforter, & trouver l'art aimable d'enchaîner, de consoler & de soutenir les peines & les fatigues des officiers : c'étoit ainsi que l'Océan devoit l'éprouver ou qu'il devoit lui-même éprouver toutes les mers, un voyage de plus de six mille six cent lieues, ne produisit rien de mieux dans le zèle de notre Prélat, que des nouvelles forces pour entreprendre des nouvelles conquêtes.

Macao fut le premier objet que M. d'Halicarnasse découvrit sous le Regne du Démon, il ne tarda pas long-tems d'y faire triompher la paix du Seigneur par les voyes de sa douceur & par ses autres vertus. Que de marques de Christianisme

(a) Les Vaisseaux du Roi très-chrétien.

nisme ne donna-t-il pas dans cette ville, presque toute infidèle, en distribuant par tout la bonne odeur de Jésus-Christ, de modestie, par son insensibilité aux plus flatteuses louanges, de tendresse en compatissant à l'aveuglement des peuples indociles ou factieux séduits par des prophètes de Baäl? Grand Dieu qui donnâtes autrefois un chef à votre peuple pour dépouiller l'Égypte & désarmer Pharaon, qui interrompites le cours du soleil pour donner le tems à un vaillant Capitaine de désarmer les ennemis de votre peuple, n'arrêtez point le cours glorieux d'un Apôtre qui n'a quitté la maison de ses Pères, que pour l'honneur & le rétablissement de la vôtre!

Qui n'eut dit, qui n'eut cru M. C. F. que le Ciel combattoit pour lui, puisqu'il ne combattoit que pour le Ciel, qui l'eut pensé que les portes de l'enfer prevalussent contre le restaurateur de la Religion contre ce Lion de la Tribu de Juda, cependant par des voyes raffinées à la prudence du siècle, & à la sagesse de la chair, l'arche d'alliance tombe entre les mains des philistins: parlons sans figure, l'Evêque d'Halicarnasse perd sa liberté dans le tems même qu'il faisoit entrer les infidèles dans celle des enfans de Dieu, & voit ses espérances presque confonduës, tandis qu'il levait les yeux vers les montagnes éternelles d'où il atendoit tout son secours: ce n'étoit donc pas assez pour lui d'avoir fait éclater la foi d'un Abraham, la charité d'un Tobie, le courage d'un Phinée, la sagesse d'un Moïse, le zèle d'un Josué, la fidélité d'un Aäron, la douceur d'un David, il falloit encore qu'il donna le spectacle édifiant de soumission de la patience héroïque de l'homme Job, il lui est donc acordé comme aux Apôtres de souffrir & d'être traité comme les premiers témoins de la foi, mais dans ce terrible changement de fortune il ne fit que changer de vertu, il me semble le voir comme un autre Sédécias fait prisonnier par Nabuchodonosor; le premier fut emmené avec infamie en Babilone, le second est gardé honteusement dans Macao, l'un fut arrêté en prenant la défense de la sainte Syon, l'autre en travaillant pour la nouvelle

*Le Visiteur
est persécuté dans
Macao.*

nouvelle l'un eut la douleur de voir ses enfans égorgés, l'autre à le déplaisir de voir les siens dans la foi devenir les compagnons de ses disgrâces.

*Grandeur
d'une de
M. d'Hali-
carnasse
dans la per-
secution.*

Ne le plaignons pas M. C. F. d'une disgrâce si peu commune, il sçait que Dieu, est Dieu dans l'Égypte comme dans les pais de Chanaam, & que le trouvant par tout, on ne devient pas malheureux pour cesser d'être libre, Illustre persécuté, aimable Visiteur loin de n'exciter que du mépris & de la compassion, vous conservez tant de dignité que vos propres juges enchantés de vos vertus, deviennent vos protecteurs, vous respectent en vous admirant, déposent à vos pieds leur injuste fureur, & vous rendent la liberté.

*Défenseurs
de l'Idolâ-
trie sont la
cause des
persécutions
excitées à
Macao
contre les
Ministres
du S. Siège.*

Qu'attendez vous pour abandonner cette ville ingrate toujours aiterée du sang de ses Prophètes, sortez-en donc, tout vous y invite n'entendez vous pas les cris du sang d'un autre Abel qui vous dit bien plus haut que moi, sortez de cette Gelboé fumante & ruisselante encore du sang d'un fameux Cardinal (a) qui n'eut pour tout crime qu'un mérite distingué & pour tout défaut, que celui de déplaire aux défenseurs de l'idolâtrie, quittez encore un coup l'aveugle, l'injuste Macao, indigne de vous posséder plus long-tems : M. de La-Baume en sort aussi après avoir versé des larmes de tendresse sur l'ingratitude de ses habitans, & à l'exemple des Apôtres, après avoir secoué la poussière de ses souliers, nouvel Aminadab il remonte d'un pas intrépide sur le perfide élément des eaux, le succès suivit de près l'entreprise, les voiles enflés par les vents parurent bientôt sur les côtes de la Cochinchine qui devoit être le terme de son long voyage.

*Son zèle à
son arrivée
dans la Co-
chinchine.*

Cham, Conût, Fayò, Kethà devinrent aussi-tôt le Théâtre de son zèle & encore plutôt des conquêtes à Jésus-Christ; il prévoit, il présente néanmoins que les tribulations qu'il a essuyées dans Macao, ne sont que le triste prélude de celles qu'on lui destine dans ces terres arides, *hæc autem initia sunt dolorum*: mais il sçait aussi que Dieu atache quand il lui plait son amour

(a) Le Cardinal de Tournon mort en prison à Macao.

amour à des bienfaits , qu'il aime ses élus , comme il a aimé son fils , & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume , dans cette heureuse confiance , il s'adresse à son Dieu pour lui dire , Seigneur la Grandeur & la multitude des périls & des souffrances , ne seront jamais des obstacles à mon entreprise ; puisque vous m'ordonnez de rétablir votre héritage presque tout en friche , je vais purifier la sainte Sion , ou l'arroser s'il le faut de tout mon sang , la vanger de ses ennemis , ou m'immoler avec elle.

Mais hélas ! que l'état des chrétiens étoit déplorable dans ce pais infidèle , une corruption presque générale , se couvroit des sacrés voiles de la Religion , le culte du vrai Dieu y étoit négligé , l'Evangile prophané , la piété proscrire , le sacerdoce avili , Rome méprisée , les Souverains Pontifes outragés dans leurs Ministres , & le feu sacré qui devoit bruler sur l'autel étoit caché au fond de l'abîme comme autrefois à la captivité de Babilone , & par qui grand Dieu , oserai-je le dire , & vous M. C. F. pourrez-vous le croire , ou l'entendre sans frémir , par qui ? Par des Ministres intéressés dont toute la vie se passe à s'asfermir dans le désir de la fortune , dans l'étude de la dissimulation , dans la pratique de la mauvaise foi , dans le mépris des jugemens de l'Eglise. Or ces Ministres ou ces Pasteurs sous des habits recherchés éblouissent les brebis rachetées du sang du Sauveur : Ne disons rien davantage de ces loups , ils ne se font que trop connoître par leur fausse doctrine & par les erreurs dont ils infectent le troupeau de J. C. Vous le savez M. C. F. , cette Cochinchine voyoit depuis long-tems autel contre autel , les chrétiens séparés des chrétiens , quoique dans la même enceinte. avoient des chaires de pestilence , les chants de Babylone se faisoient entendre aux portes de Jérusalem ; & l'Eglise Romaine comme Rachel étoit inconsolable de la perte de tant d'enfans qu'elle ne cessoit de rapeller par ses larmes & par ses soupirs (a).

Etat déplorable où se trouve le Christianisme de la Cochinchine par ceux mêmes qui sont envoyés pour l'établir.

M m

Le

(a) Depuis une douzaine d'années les chrétiens étoient diminués presque de la moitié.

*Malice des
Fauteurs
de la Super-
stition &
de l'idolâ-
trie à pé-
gard de
M. d'Hali-
carnasse.*

Le moment est venu tendre même des fidèles, ces enfans infortunés seront reportés dans vos bras, vous les reverrez de la main d'un Pontife à qui vous avez confiés vos intérêts, & qui ne conteroit pour rien que ses ennemis inquiets & ja'oux se tussent devant lui, s'il ne faisoit taire leur Confucius devant vous: oui sans doute politiques trop redoutables, envain avez-vous surpris par des restrictions raffinées les Esprits les plus éclairés, & s'il vous eut été possible la religion des souverains Pontifes mêmes, envain pour en imposer aux foibles vous vous êtes prêté à l'ambition des Grands pour mieux en venir à vos fins, en vain vous avez osé flater tous les penchans corompus pour vous faire des partisans: en vain avez-vous trouvé l'art de joindre aux artifices d'une morale relachée l'audace de la rébellion, (b) Vous ne sçauriez échaper aux yeux perçants de notre Visiteur, il fera pour ainsi parler l'anatomie de Confucius votre meilleur ami, pour en faire sentir le ridicule; l'Eglise Romaine s'aplaudit d'avoir trouvé dans ce grand Evêque un homme & un homme: *nunquid Sion dicet homo, & homo natus est in eâ.* Oui M. C. F. je ne dis rien de trop, un homme qui a sçu triompher des passions & toujours victorieux des ennemis de la Religion, un homme soumis, humble doux, & docile, mais ferme, absolu, inflexible quand il s'agit des droits de l'Eglise Romaine, & des intérêts des souverains Pontifes, un homme qui tremble toujours devant Dieu, mais qui fait trembler l'impie-té, le libertinage & la superstition: *homo, & homo natus est in eâ.*

*Permettez du
Visiteur
Apostoli-
que.*

M. de La-Baume est donc cet homme qui va s'armer du glaive du sacerdoce, du zèle de la maison de Dieu, il en coutera à son cœur, bon naturellement, & toujours bienfaisant par vertu, mais le plus doux le plus Clément des Evêques devient ici le plus ferme: indulgent par inclination, mais inflexible par devoir, il fait taire la compassion & la pitié pour n'écouter que les justes plaintes de Rome méprisée,
outra-

(a) Ils accusent M. d'Halicarnasse devant les Mandarins payens comme un destructeur des coutumes & des loix politiques de la Cochinchine.

outragée dans ses ordres , toujours attentif à la voix de Jacob , il ne se laisse point éblouir aux vêtemens d'Étaü ; il ne connoît en un mot d'autres ennemis que ceux de la Religion, & d'autres amis que ceux qui combattent pour J. C. : Mais ce zèle tout vif , tout ardent , qu'il soit , est réglé , dans ses démarches , il agit avec ordre , avec jugement , avec prudence , avec discretion ; il prévient les obstacles , aplanit les difficultés , n'omet rien de ce qui peut contribuer à un heureux succès , & sur les pas des Jean Chrysostômes & des Ambroises , il cherche les rebelles au St. Siège , leur ouvre des entrailles paternelles , gagne le cœur des uns se rend maître de l'esprit des autres , flate ceux-ci , intimide ceux-là , use d'une sainte condescendance envers ceux qu'il n'a pu ébranler : pour tout dire , il soutient les intérêts de Rome la Sainte avec une intrépidité qui efface celle que l'ancienne Rome a tant vantée.

C'est ainsi M. C. F. vous l'avez admiré comme moi , c'est ainsi qu'il força les auteurs ou les partisans de la superstition jusques dans leurs retranchemens , & qu'il démasqua les Bizarres attitudes de Confucius , que des grands crimes avoient placé sur les autels du Dieu d'Israël : après avoir abatu l'Idole de ce nouveau Baäl , après avoir confondu l'impieeté , & avoir réduit au silence le plus fier libertinage , ce pieux Visiteur , décora les temples , bâtit des aziles à l'innocence , des retraites à la mandicité & à l'indigence : Ici ce grand homme procure la majesté du culte du Seigneur , & la décence de ses autels ; ici la correction des mœurs , la punition des scandales ; là l'instruction de la jeunesse , & le soulagement des pauvres : mais le grand ouvrage de sa charité c'est le rétablissement des Dévotes de la croix , cet ouvrage de son cœur autant que de son esprit , parlera bien mieux à la postérité que je ne puis dire à mes Auditeurs ; c'est là que se rassemblent des tendres colombes qui n'ayant des biens de la fortune que l'innocence en partage , recueillent dans une sage éducation le précieux héritage d'une solide pieté , dégagées

Fruits admirables que produit le zèle & la fermeté du Visiteur Apostolique.

par ses soins & par ses bienfaits des perils de l'indigence, loirs du bruit, & des inquiétudes du monde, elles aprennent dans une pratique assidue des talens de leur sexe, à relever leur naissance par celle de leurs vertus: Dans le même azile les jeunes veuves sont encore une chere portion de son héritage, elles y aprennent à conserver & à soutenir leurs vertus par la modestie & la simplicité, bien mieux que par des agréments périssables, & souvent empruntés: c'est-là que pour le bonheur des pères, des meres & des enfans se forment des épouses fidèles & des meres chrétiennes, c'est de là que sortent des femmes vertueuses qui n'entrent dans le monde que pour y porter la bénédiction & le bon exemple: c'est-là enfin que les filles, & les femmes Israélites, ne se voyent point confondues avec celles des Philistins. Précieux Institut, puissiez-vous durer autant que la mémoire de votre Fondateur, remplir la droiture de ses pieuses intentions, & transmettre aux races futures son zèle, sa douceur, & toute sa piété.

*Sageſſe du
Viſiteur à
établir des
Règles pour
l'avantage
du Chriſ-
tianiſme.*

Tout est réglé, tout est dans l'ordre, pour les cérémonies de la Cochinchine & parmi le Clergé comme parmi les Dévotes de la croix; mais son zèle qui ne connoit ni bornes ni mesures se trouve trop reserré dans les necessités du présent, il ne lui faut pas moins que tout l'avenir pour se déployer, il prépare, il laisse des reglemens aux Eclésiastiques, & à ses filles qui sont & qui viendront, il en veut être le soutien lors même qu'il n'en fera plus le bienfaiteur: Combien de terres incultes qui avoient échapé à l'avidité de certains ouvriers, parce qu'elles ne leur ofroient ni or ni argent, n'a-t-il pas pourvu de secours spirituels, parce qu'elles lui presentoient des aveugles à éclairer, des infidèles à convertir? Combien par conséquent de chrétiens sont interressés à pleurer la grande perte que nous avons faite: oui sans doute non seulement ici, mais jusqu'aux extrémités de l'Europe, sa mort trouvera des cœurs sensibles.

Du fond de ce Royaume les payens qu'il a instruit formeront avec la France & l'Italie un concert immortel de louanges,

louanges, tous l'accorderont en sa faveur par l'union de leurs vœux, de leurs larmes & de leurs regrets : ceux-ci pour lui obtenir grâce au tribunal des vengeances, montreront les abus qu'il a réformés, ceux-là les erreurs qu'il a proscrits, ceux-ci publieront qu'ils lui sont redevables du Christianisme florissant, ceux-là du Paganisme détruit : tous enfin à l'envie prieront pour leur bienfaiteur.

Mais tandis que nous en sommes là pour effuyer nos larmes, faut-il que je rapelle les épreuves auxquelles la malice des hommes l'a voit livré, dirai-je, à un malheur funeste, aux calomnies les plus noires ou au comble de ce que l'Épiscopat peut avoir de plus humiliant & de plus flétrissant ? Non M. C. F., ne le disons point, les choses parlent assez d'elles-mêmes ; les plaies sont encore ouvertes à vos yeux, & elles saigneront long-tems dans ces Missions : M. d'Halicarnasse ne devoit pas être mieux traité que tant d'autres Grands Hommes, qui ont déjà été les tristes victimes de leur cruelle vengeance *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Bienheureux est cet Illustre Prélat d'avoir souffert avec patience les accusations qu'ils ont portées au tribunal des Mandarins payens contre sa personne & ses actions : Bienheureux d'avoir persuadé aux Gentils de payer le tribut à César, bien loin de vouloir détruire les Loix de ce Royaume : Ils ont tâché de mettre le Roi dans la défiance, les Mandarins dans des soupçons ; s'ils ont cherché à l'affliger continuellement, ils lui ont porté des coups d'autant plus sensibles, qu'ils ont outragé tout à la fois la Religion & la Cour Romaine.

Faux Prophètes, trop ambitieux, est-ce ainsi que vous récompensez son zèle pour l'Eglise, & ses égards envers vous ? Aveugles à quels excès vous livriez-vous ? C'étoit votre salut qu'il demandoit, c'étoit à la foi de vos Pères qu'il vous rappelloit ? C'étoit dans le sein de l'unité, qu'il vouloit vous ramener ; mais plus fidèles à Confucius, qu'à Clément XII., vous ne reconnoissez d'autre Souverain qu'Hérode ; parce que vous n'adorez que le Siècle, vous vous êtes soulevés

L'église entière prend part à la mort de M. d'Halicarnasse.

Gloire de M. d'Halicarnasse, d'être mort comme ses Prédécesseurs au milieu de la persécution.

Paroles adressées aux faux Prophètes de la Cochinchine.

contre les Loix de l'Évangile , contre les Ordonnances de Rome , & on peut dire même contre cette pierre où les portes de l'Enfer doivent être brisées , parce qu'elles ne prévaudront jamais : *Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam.* Non contents de bannir de vos cœurs ce Légat Apôstolique, vous avez sollicité une Cour payenne , pour le réduire à l'humiliante fonction de veiller à la garde des chiens du Roi , qui plus fidèles à leur maître que vous mêmes aux souverains Pontifes , semblent vous reprocher par leur cris votre ingratitude , votre perfidie , & vos infidélités.

Paroles de consolation pour les Auditeurs, sur la gloire que M. d'Halicarnasse s'est acquis par les atques des faux Prophètes.

Pour nous chers Auditeurs, ne plaignons pas cet Apôtre de l'amertume, de tant de disgraces, c'est un rayon de plus ajouté à sa gloire, à l'exemple de son divin maître il ne dit, il ne fait rien pour justifier son innocence parce que ses ennemis ne parlent n'agissent point selon la loi de Dieu, & que les envoyés des Papes furent dans tous les pays un objet de scandale & de risée chez les flateurs des Puissances de la terre: Digne Prélat vous avez bien droit de vous écrire avec Job; justice de mon Dieu mettez, je vous en conjure, mes péchés & mes disgraces dans la même balance, pesez les crimes qui vous irritent contre moi, avec les souffrances dont mes ennemis m'acablent, & j'ose présumer que je suis bien moins criminel que malheureux: *beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Prudence humaine taisez-vous, écoutez, & instruisez-vous en écoutant, M. de La-Baume qui sçait & qui dit que pour être digne de souffrir, il suffit d'être mortel, & que le seul titre de disciple de la croix exige qu'on souffre même sans le mériter, *beati qui* &c. Apprenez donc de lui que les coups du ciel font des faveurs, & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume.

La mort s'enleve pas M. d'Halicarnasse pour punir ses crimes: mais pour récompenser ses vertus.

Mais que s'offre-t-il à mes yeux? Arrête mort, cruelle; arrête: Pourquoi viens tu troubler le cours de ses glorieux succès & de tant de vertus, viens tu consoler les vaincus en écrasant le vainqueur? Mais quel crime viens tu punir dans cet Illustre Prélat? Est-ce l'ardeur de son zèle pour l'Épouse de

de J. C. son Dieu ? Mais c'est lui-même qui le lui a inspiré ? Est-ce la complaisance qu'il a de ses succès dans les Missions ? Mais vit-on jamais un vainqueur plus modeste, plus détaché de sa propre gloire, & plus passionné pour celle du Seigneur ? Epargne barbare mort, celui qui vient de sauver Israël, & qui fut le défenseur de l'héritage de Jésus-Christ, & ne confond pas, l'innocent avec le coupable.

Mais que dis-je ô mon Dieu, pardonnez nos raisonnemens, le plus doux le plus patient de vos Ministres les dévoue au pied de votre croix, & vous M. C. F. venez apprendre de ce grand Evêque à bien vivre pour apprendre à bien mourir : ne vous attendez pas de voir à sa mort ce qui peut-être fera tant d'horreur à la votre, la mort est trop foible pour immoler une si noble victime, la victoire en est réservée à la divine charité, ailleurs la mort est la dégradation des Grands, ici la mort est le triomphe de l'Apôtre de la Cochinchine, parce que ses actions sont dignes de l'immortalité : S'il jette encore quelques regards sur ce Pays, c'est pour l'instruire, & non pour le regretter ; s'il ranime sa voix mourante, c'est pour bénir le Père de consolation & pour demander grâce, pardon & miséricorde pour ses persécuteurs *dimitte illis*. Allez donc généreux Pontife, allez vous perdre heureusement dans le sein de la Divinité ; son corps succombe, mais à la violence de la divine charité ; elle avoit animé tous ses desirs ; son dernier soupir devoit être un soupir de charité, comme St. Jean l'Evangeliste : Il conserva une chasteté sans tâche ; & s'il meurt confesseur, sa prison & ses souffrances l'ont honoré du martyre.

C'est ainsi que disparut cet astre lumineux qui éclairoit les Missions étrangères : Mourir ainsi, n'est-ce pas mourir comme Judas Machabée & s'ensevelir dans son propre triomphe ? Mourir, & en mourant consoler ses enfans dans la foi, rassemblés autour de lui, n'est-ce pas mourir comme les anciens Patriarches ? Mourir, & pour mourir en pénitent, expirer dans le dénûment de toutes choses, n'est-ce pas mourir comme

*Il demande
pardon
avant de
mourir
pour ses
Persécu-
teurs.*

*Mort glorieuse de
M. d'Halicarnasse.*

me les Solitaires , comme les Anges du désert ? Mourir & laisser dans son cher Thimotée , dans son homme de confiance , dans ce Provisiteur l'héritier de son zèle , de ses vertus & de sa fermeté , n'est-ce pas mourir comme les Apôtres ? Mourir & faire grace à ses détracteurs , les embrasser , & même les justifier aux pieds de la croix , n'est ce pas mourir comme Jésus-Christ ?

Vœux formés par quantité de personnes en faveur du Défunt Prélat.

O agneau sans tache qui efface les péchés du monde , pourriez-vous oublier après cela ce qu'il a fait pour vous & par vous , écoutez , nous vous en conjurons , écoutez les vœux ardents que tant de peuples convertis , tant d'aveugles éclairés , tant de vierges innocentes , tant de brebis ramenées dans le sein de votre Eglise , vous offrent pour le repos de sa belle Ame. Ouvrez vos tabernacles éternels au Restaurateur de votre culte , à l'Oracle de votre Vicaire , au soutien de vos autels , à l'asile de la veuve & de l'orphelin , au Père , au Consolateur de votre Peuple , à ce saint Prélat dont le cœur étoit comme une place d'armes , d'où il foudroyoit les orgueilleux Philistins , & les Puissances des ténéb:es , & d'où il ramenoit les dispersions d'Israël : lavez , ô mon doux Sauveur , lavez dans votre sang adorable les fragilités de ce grand Evêque ! Il a fait régner votre saint Nom sur la terre , faites régner le sien dans la sainte Sion , afin qu'en prenant possession de la couronne immortelle il n'ait point à regretter la pourpre Romaine qui lui étoit destinée en récompense de sa douceur , de ses vertus , & de ses travaux Apostoliques. *Amen.*



TABLE

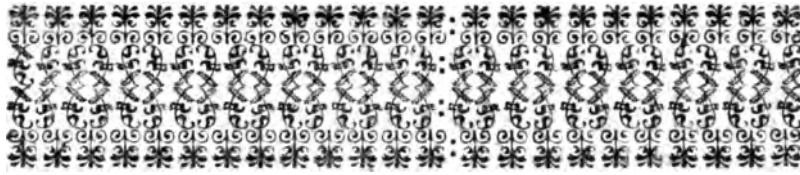


TABLE DES MATIÈRES.

PREFACE où on voit les raisons qui ont engagé l'Auteur à rendre ses Lettres publiques : De toutes celles qu'il allégué il n'y en a point de plus fortes que la nécessité de dévoiler à la face de toute l'Eglise la malice des Jésuites , à tenir la précieuse mémoire de M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique dans la Cochinchine , & à le calomnier lui-même qui a été son Provisiteur , par des Imprimés Anonymes & des discours publics. Le même Auteur proteste qu'il ne rapporte que des Faits dont il est témoin , & qui pour la plupart sont couchés dans les Actes de la Visite , qu'il a remis à la Congrégation de la Propagation de la foi à Rome , où ils ont été reconnus authentiques : Il rapporte ensuite les principaux traits de la vie M. d'Halicarnasse. Pag. II. & suiv.

Du Port-Louis en Bretagne le 5. Janvier 1738. dans laquelle se trouvent les Articles suivans. I. LET-
TRE.

Vocation de l'Auteur au Ministère Apostolique. pag. 1.

Le lieu de sa naissance. pag. 2.

Il est appelé par M. d'Halicarnasse. pag. 3.

Départ de M. d'Halicarnasse ; il passe par Paris ; il officie pontificalement dans l'église des Jésuites de cette Capitale ; il exerce son zèle au Port-Louis : il s'y embarque : L'Auteur promet d'écrire ses Lettres avec cette candeur naturelle à sa Nation Suisse. pag. 3. & 4.

De Macao le 22. Novembre 1735. qui contient ce qui suit. II. LET-
TRE.

Le Vaisseau où est M. d'Halicarnasse avec l'Auteur , essuie un mauvais tems. pag. 5.

- Il mouille à l'Isle de S. Jaques au Cap Verd. pag. 6.
M. d'Halicarnasse célèbre la Messe en cette Isle au bruit d'une Musique, qui ne l'éfraie pas moins que les nouveaux débarqués: Le Commandant du Port régale le Prélat; il part de cette Isle, son passage de la Ligne & du Cap de bonne Espérance.
 pag. 7. & suiv.
- M. d'Halicarnasse passe au Détroit de la Sonde; le Vaisseau Mouille à l'Isle de Java, on y prend un poisson extraordinaire, appelé Espadon: son départ de cette Isle.* pag. 9. & 10.
Arrivée de M. d'Halicarnasse à Macao. pag. 11.
- III. LET-
 TRE. De Macao le 27. Décemb. 1738.
M. d'Halicarnasse régale le Capitaine du Vaisseau: le Prélat s'attire l'estime de tout Macao: il se loue des Jésuites: Ce que c'est que cette Ville. pag. 12.
Ouragant impétueux qui y fait un grand dommage: Vanité des Femmes Portugaises à Macao; leur caractère. pag. 13.
- IV. LET-
 TRE. De Canton le 5. Avril 1739.
Enprisonnement de M. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites: ordre au Gouverneur de la Ville aux Dominicains, pour arrêter M. d'Halicarnasse: les Jésuites inspirent au Prélat de corrompre le Gouverneur par argent. pag. 14. & suiv.
Assemblée que le Gouverneur fait tenir au sujet de la détention de M. d'Halicarnasse: ce qui se passe à cette assemblée; l'Evêque de Macao, les Augustins & les Dominicains prennent la défense du Vésiteur Apostolique contre les menées & les intrigues des Jésuites. pag. 16. & suiv.
C'est un fait incontestable que la détention du Prélat, a été procurée par les Pères de la Compagnie. pag. 21.
- V. LET-
 TRE. De Ketha le 27. Mai 1739.
Arrivée de M. d'Halicarnasse en Cochinchine: Sacrifice singulier fait par les idolâtres du Vaisseau, ils attribuent la contrariété du tems à un Missionnaire qui s'est habillé à la façon des gens du Pays. pag. 22. & 23.
Débarquement de M. d'Halicarnasse: accident survenu après son débarquement. pag. 24. & 25.
 Dis-

DES MATIÈRES. 283

- Diférentes Provinces de la Cochinchine.* pag. 26. & 27.
- De Ketha le 7. Juin 1739.*
- Ouverture de la Visite Apostolique : l'Auteur est déclaré Secrétaire, Chancelier & Oficial.* pag. 28. VI. LET-
TRE.
- Les chrétiens du Pays se réjouissent beaucoup à la vue du Visiteur Apostolique : ils forment publiquement de graves plaintes contre les Jésuites.* pag. 29.
- Un Mandarin plein de grands sentimens de Religion se plaint hautement des mêmes Pères.* pag. 30.
- Il déclare qu'ils lui permettoient des pratiques idolâtres ; détail de ces pratiques dont les Jésuites justifient l'usage par la direction d'intention.* pag. 31. & 32.
- M. d'Halicarnasse instruit le Mandarin, celui-ci confesse son erreur.* pag. 33.
- Les Jésuites traitent les Cochinchinois de Jansénistes : M. d'Halicarnasse envoie l'Auteur à CONUC pour prévenir les chrétiens sur la Visite : Ils se récrient fortement contre les Jésuites qui leur refu- sent les Sacremens par vengeance &c.* pag. 34.
- Les chrétiens s'assemblent pour venir se plaindre amèrement de la conduite des Jésuites au Visiteur Apostolique, ils lui présentent un long mémoire qui contient l'Histoire de la Mission désolée par ces Pères.* pag. 36. & 37.
- Lettre Pastorale de M. d'Halicarnasse pour l'ouverture de la Visite.* pag. 38. & suiv. VII. LET-
TRE.
- De Hué le 9. d'Aoust 1739.*
- M. d'Halicarnasse se rend à la Capitale de la Cochinchine avec beaucoup de peines.* pag. 42.
- Cérémonies observées dans les Visites qu'on se rend dans le Pays : Ouverture de la Visite Apostolique dans la Capitale : Le Visi- teur fait apointer une Requête des Jésuites contre les Mission- naires François : Ceux-ci sont chargés d'injures par ces charita- bles Pères.* pag. 43.
- La Douceur de M. d'Halicarnasse n'opere rien sur l'esprit d'un Missionnaire animé par les Pères Jésuites contre les Missionnaires Fran- çois.* pag. 44.
M. Bei-

M. Bennet Missionnaire François est cité au Tribunal de la Visite : il y comparoit en présence de plusieurs autres Missionnaires : Son innocence est reconnue, & la malice de ses adversaires est dévoilée dans tout son jour. pag. 45. & 46.

Modération de M. d'Halicarnasse au milieu de ces troubles ; le Supérieur des Jésuites & quelques autres de ses Adhérens établissent leurs plaintes contre Monsieur Bennet sur de frivoles sujets. pag. 47. & 48.

La Sagesse de M. Bennet éclate dans les réponses qu'il donne, & la prudence de M. le Visiteur se fait admirer dans sa manière d'agir. pag. 49.

VIII. De Hué le 12. d'Aouft 1739.

LETTRE. *Mandarin converti par le Ministère de M. d'Halicarnasse : La famille de ce Mandarin se convertit aussi : l'Auteur travaille de son côté à cette bonne œuvre ; repas qu'on lui fait dans cette famille avant son départ.* pag. 50. & suiv.

Le Mandarin avec sa famille remercie M. d'Halicarnasse du bonheur qu'il leur a procuré. pag. 54.

Une Dame inflige le Prélat par des lamentations sur ces malheurs : La fille de cette Dame se procure la mort par le poison. pag. 55. & 56.

M. d'Halicarnasse gémit sur les égaremens de cette Dame. Présens que le Roi fait au Visiteur : Il reçoit une visite du Ministre d'Etat. pag. 57.

Les chrétiens rendent leur devoir à Monseigneur d'Halicarnasse. pag. 58.

Il reconnoît qu'ils ont été fausement accusé de Jansenistes par les Jésuites. pag. 59.

Tous ceux qui révèrent la mémoire de M. de Flory sont traités de Jansenistes par les Jésuites : ces Pères traitent aussi d'imprudent un Prince chrétien qui n'usent pas de politique comme eux. pag. 60.

IX. LET- Qui raporte la continuation de la Visite.

TRE. *Le P. Martiali s'entend avec les Jésuites : Le Procureur de la Société dénonce M. d'Halicarnasse au Tribunal des Payens* pag. 61.

Le

- Le Visiteur commence à se défier des Jésuites.* pag. 62.
- Le Procureur de ces Pères lui parle avec fierté : l'Auteur canonisé par les mêmes.* pag. 63.
- Le Visiteur trouve les églises en mauvais état & apprend que les Jésuites se dispensent de la plupart des cérémonies dans la collation des Sacremens.* pag. 64.
- Horribles abus que ces Pères font des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : De tous les Récolets , il n'y en a qu'un seul qui suit leurs pratiques : Tentative contre la vie de M. d'Halicarnasse & des Personnes de sa Suite.* pag. 65.
- Acte authentique de soumission que donne à M. le Visiteur la plupart de certains Missionnaires qui jusqu'alors en avoit manqué.* pag. 66.
- Les Missionnaires François signent cet Acte malgré qu'ils lui aient toujours rendu une obéissance exacte.* pag. 67.
- Ordre aux Récolets de se retirer dans les Provinces qui sont abandonnées.* pag. 68.
- Les Jésuites procurent à un Recolet l'honneur de garder les chiens du Roi : le Visiteur fait de vifs reproches à ce sujet aux Missionnaires.* pag. 69.
- Les Jésuites violent le serment qu'ils ont fait à M. d'Halicarnasse.* pag. 70.
- Mémoire des Missionnaires François sur l'état de la Mission , présenté à ce Prélat.* pag. 71.
- Ce sont les mêmes erreurs en Cochinchine comme en Chine & soutenues par les mêmes Missionnaires.* pag. 72.
- Caractère de M. l'Abé Marin.* pag. 73.
- Publication de la Bulle Ex illa die par les Missionnaires François.* pag. 74.
- Les Jésuites rejettent cette Bulle.* pag. 75.
- Ces Pères permettent aux chrétiens le jurement au nom du Diable.* pag. 76.
- M. de Sénémaux dans les chaînes pour la Religion.* pag. 77.
- Afront insigne que les Jésuites font à un Evêque.* pag. 78.

<i>Décret d'une excommunication injuste contre M. de Flory, fait à l'instance des Jésuites.</i>	pag. 80.
<i>Deux propositions scandaleuses &c. soutenues par les Pères de la Compagnie.</i>	pag. 81.
<i>Fermeté de M. de Flory contre leurs erreurs.</i>	pag. 82.
<i>Procédé inoui des Jésuites à l'égard de Monsieur de Flory.</i>	pag. 83.
<i>Un Jésuite dans un Panegirique compare le Cardinal de Tournon à Lucifer.</i>	pag. 84.
<i>M. de Flory condamné sans être entendu.</i>	pag. 85.
<i>Charité de M. de Flory pour ceux qui le condamnent & le persécutent.</i>	pag. 86.
<i>M. de Flory constitué Grand-Vicaire : Les Jésuites obligent l'Evêque par violence à le destituer.</i>	pag. 87. & 88.
<i>Honteuse victoire des Jésuites dans cette occasion : Le Père Morao Jésuite condamné à mort comme un séditieux, & les Jésuites le font passer pour martyr.</i>	pag. 89.
<i>Désolation de la Mission causée par ces Pères.</i>	pag. 90.
<i>Second Mémoire des Missionnaires François : éloge de M. d'Halicarnasse.</i>	pag. 91.
<i>Procédé criant des Jésuites contre les Missionnaires François : ces Pères déclarent qu'on ne peut pas plus prier pour eux après leur mort, que pour des chiens.</i>	pag. 92.
<i>Mort de l'Evêque Alexandre qu'on appelle l'Alexandre des Jésuites : caractère de leur Supérieur & de leur Procureur en ce Pays-là.</i>	pag. 93.
<i>Maux que causent ces Pères dans les Missions.</i>	pag. 94.
<i>Ils ont presque occasionné la ruine totale du Christianisme de la Cochinchine : dessein qu'ils se proposent en voulant éloigner les Missionnaires des autres Corps.</i>	pag. 95.
<i>Les Jésuites sont convaincus d'avoir falsifié des Pièces de conséquence.</i>	pag. 96.
<i>Gémissemens de M. d'Halicarnasse sur le monstrueux dérangement des Jésuites.</i>	pag. 97.
<i>Repartition équitable de M. d'Halicarnasse pour les Districts</i>	

tricts de la Mission : Les Jésuites l'approuvent , & ensuite protestent contre. pag. 98. & 99.

Un Vaisseau des Jésuites tente d'enlever l'Evêque & les Missionnaires François. pag. 100.

Apel des Récollets , dicté par les Jésuites. pag. 101.

Les Franciscains enseignent une saine doctrine dans les Missions & sur tout les Capucins qui pour défendre la pureté du Culte , se sont séparés de Communion des Jésuites. pag. 102.

Rétraction d'un Récollet , les Pères Jésuites l'attribuent à un délire. pag. 103.

Oposition des Jésuites contre un saint établissement que M. d'Halicarnasse veut faire. pag. 104.

Sévères reproches du Prélat au Supérieur de ces Pères : ceux-ci insistent à demander la permission de jurer au nom du Diable : comment se fait ce jurement ? pag. 105. 106.

Les Missionnaires François ont toujours condamné hautement ce jurement : la fille de Roi refuse de le faire malgré la permission des Jésuites. pag. 107.

Le Roi Idolâtre ne désapprouve pas les raisons que les chrétiens alléguent pour ne pas faire le jurement au nom du Diable. pag. 108.

Les Provisions manquent à M. d'Halicarnasse ; & les dangers l'environnent de tous côtés. pag. 109. 110.

De l'année 1740.

L'Auteur est constitué Provisiteur pour les Provinces du Midi : X. LET- TRE. pag. 111.

Un Mandarin promet qu'il se fera chrétien , si le Provisiteur guérit son Epouse : Il réusit , on lui offre une somme d'argent qu'il refuse. pag. 112. 113.

Ouverture de la Visite de ces Provinces : le Provisiteur tâche de rétablir la paix que les Jésuites avoient troublée : éloge de M. Carbon décédé en ce Pays-là. pag. 114. 115.

Vœu singulier d'un Bonze : Le Provisiteur lui ouvre les yeux sur ses égaremens. pag. 116. 117.

Visite qu'il fait dans la Province du Nharu. pag. 118.

Le

	<i>Le Provisiteur & sa compagnie sont empoisonnés.</i>	pag. 119.
	<i>Il faillit de mourir.</i>	pag. 120.
	<i>Décision faite par le Provisiteur sur une difficulté : Il fait son rapport de l'excommunication injuste lancée contre Monsieur de Flory.</i>	pag. 121. & suiv.
	<i>Expressions surprenantes employées dans une Lettre Pastorale contre ce zélé Missionnaire : Il fait une déclaration avant sa mort, de laquelle les Jésuites concluent bien à tort qu'il est Jésuite.</i>	pag. 124.
	<i>La violence a pu faire passer à M. de Flory les bornes d'une juste défense.</i>	pag. 125.
	<i>Eloge de M. du Frénoi.</i>	pag. 126.
XI. LET- TRE.	<i>De l'année 1740.</i>	
	<i>Arrivée du Provisiteur auprès de M. d'Halicarnasse : ce Prélat est méprisé & maltraité par les Jésuites : ces Pères comparent leur Général à un Cardinal.</i>	pag. 127.
	<i>Affliction de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur à la vue de la mauvaise conduite des Jésuites.</i>	pag. 128.
	<i>Ces Pères accusés de plusieurs scandales par une Catéchiste qui leur étoit dévoué : M. d'Halicarnasse ne peut rien opérer sur leur esprit ni sur leur cœur.</i>	pag. 129.
	<i>Le Visiteur Apostolique ne peut arrêter les usures des Jésuites, ni les empêcher de faire les charlatans, ni de dire la bonaventure aux femmes.</i>	pag. 130.
	<i>Etablissement pieux de Dévotes par ce Prélat, que les Jésuites condamnent : Il leur fait de vifs reproches sur leur dérangement & leur mauvaise conduite.</i>	pag. 131.
	<i>Couronnement du Roi de la Cochinchine.</i>	pag. 133.
	<i>Les Bonzes sollicitent le nouveau Roi ; pour la destruction du Christianisme : Monseigneur d'Halicarnasse ordonne des prières à ce sujet.</i>	pag. 134.
	<i>Deux Mandarins irrités contre les Jésuites, appuyent les Bonzes : le Ministre d'Etat & de la guerre favorise les chrétiens contre les Bonzes.</i>	pag. 135.
	<i>Impositions des Bonzes reconnues : Trouble occasionné dans l'église</i>	

l'église à la messe de minuit , par un jeune Mandarin.
pag. 136.

Un Jésuite se distingue de ses Confrères par la sincérité : ceux-ci traitent M. d'Halicarnasse de soldat du Pape qui s'éfraie facilement.
pag. 137.

Un Jésuite porte des plaintes au Roi , contre l'avis de M. le Visiteur : ces plaintes sont fondées sur des faussetés : suite facheuse d'une telle malice.
pag. 138.

Un Frère Jésuite charpentier , fait prêtre , demande les pouvoirs de confesser.
pag. 139.

M. d'Halicarnasse les lui refuse à cause de son ignorance grossière : Le Supérieur des Jésuites éclate en invectives contre le Prélat : Ces Pères disent qu'ils ne dépendent pas des Evêques : le Visiteur envoie à Rome la relation de ce qui se passe , il n'oseroit informer de tout le mal.
pag. 140.

De l'année 1741.

M. d'Halicarnasse meurt par les manèges des Jésuites , il est encore dans le tombeau l'objet de leur haine &c.
pag. 142.

Ces Pères rejettent les Réglemens de M. d'Halicarnasse : Mépris qu'ils font des autres Missionnaires : Le Supérieur des Jésuites promet des Articles par serment , qu'il viole sans cesse.
pag. 143.

Les Jésuites envoient une meute de chiens à M. le Visiteur , afin qu'il en soit le gardien.
pag. 144.

Les Grands du Pays prennent part à un pareil affront fait à un homme si respectable & retenu au lit de la mort.
pag. 145.

Les Jésuites convaincus par le Visiteur d'être des faussaires & des calomnieux.
pag. 146.

Ils présentent un libelle au Prélat , en forme de vœu de la Société sur l'enterrement de M. de Flory : Le Provisiteur accusé par les Jésuites. Ils ne peuvent rien prouver contre lui.
pag. 147.

Ces Pères gagnent par argent le Chirurgien de M. d'Halicarnasse : Ils tentent de perdre le Prélat dans l'esprit du Roi : comble des outrages qu'ils lui font.
pag. 148. & 149.

Provisions & lettres de Rome à M. d'Halicarnasse , retenues par

les Jésuites : ce Prélat reçoit le Saint Viatique : Réponse au vœu des Jésuites contre M. de Flory. pag. 150.

Insultes horribles qu'ils font au Visiteur : sépulture de M. de Flory par son ordre. pag. 151.

Les Jésuites font courir un faux bruit que M. d'Halicarnasse est mort : L'imposture est reconnue : Le Prélat ordonne au Jésuite Mathématicien de venir le voir, il refuse plusieurs fois d'obéir. pag. 152.

Tous ces Pères refusent même de lui rendre visite au lit de la mort : tendre discours que M. d'Halicarnasse fait avant de mourir, à son Provisiteur. pag. 153.

Dispositions testamentaires du Prélat : Il se confesse, il communique, & reçoit l'Extrême-Onction. pag. 154.

Les Jésuites refusent de le visiter à sa mort : Ils sont les seuls qui paroissent insensibles à cette mort : Lamentations d'Ivi Dame auprès du Défunt. pag. 155. & suiv.

Chacun s'empresse à garder son corps. pag. 158.

Les Jésuites ne veulent point assister aux obsèques ni à l'enterrement du Visiteur : Ils refusent de dire la messe pour le repos de son ame, insinuant au Peuple qu'il étoit mort excommunié. pag. 160. & 161.

Magnifique enterrement de M. d'Halicarnasse. pag. 162.

Un Prêtre Chinois prononce une Oraison funèbre : Epitaphe écrite sur le tombeau du Défunt. pag. 163.

XIII.
LETTRE.

De l'année 1741.

Les Jésuites ne veulent pas reconnoître le Provisiteur, il leur prouve qu'il est revêtu de cette qualité. pag. 164.

Patentes du Provisiteur produites aux Jésuites. pag. 165. & suiv.

Ces Patentes sont reconnues à la Congrégation de la Propagation de la foi : Le Supérieur des Jésuites demande pardon à genoux au Provisiteur & reconnoit ses pouvoirs. pag. 170.

Ces Pères continuent à refuser de remettre les Lettres de Rome au Provisiteur. pag. 171.

Ils lui offrent de l'argent & des Dignités, s'il veut entrer dans leurs faux intérêts. pag. 172.

Le

- Le Provisiteur leur fait à ce sujet de vifs reproches.* pag. 173.
- Le Grand-Mandarin du Royaume reçoit gracieusement le Provisiteur & s'entretient avec lui. Les Jésuites méprisent le Provisiteur & le calomnient.* pag. 175.
- Comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.* pag 176. & suiv.
- Décrets du Provisiteur condamnant principalement les pratiques que les Jésuites observent & font observer ; & prescrivant celles qu'il faut suivre.* pag. 183. & suiv.
- Tous aprofitent d'abord la sagesse de ces Décrets, bientôt les Jésuites les rejettent : Maladie feinte du Procureur de ces Pères, guérie par le Provisiteur, qui par après lui ordonne de s'éloigner de la Mission.* pag. 189. 190.
- Insultes qu'on fait au Provisiteur par l'ordre du Supérieur des Jésuites, appelé l'Evêque de la Société : Le Provisiteur suspend ce Supérieur & ordonne qu'on en choisisse un autre.* pag. 191.
- Le Chirurgien du Visiteur déclare que les Jésuites l'ont pressé à faire son testament en leur faveur : Le Provisiteur ordonne au P. Jérôme de se retirer en une autre Province & condamne son livre.* pag. 192.
- Provicairé Apostolique constitué par le Provisiteur avant son départ pour l'Europe.* pag. 193.
- De Ketha 1741.**
- Le Chirurgien donne des remèdes au Procureur des Jésuites, & le Procureur en donne au Chirurgien qui en meurt.* pag. 194.
- Recherche de son testament : Les Jésuites s'irritent d'apprendre que par un second, le premier est annullé.* pag. 195.
- Lettre du Grand-Mandarin au Provisiteur : il lui fait quelque présent & lui souhaite un bon voyage & le recommande au Capitaine du Vaisseau.* pag. 196.
- Le Provisiteur remercie ce Seigneur par une de ses Lettres.* pag. 197.
- Entretien du Provisiteur avec un Bonze de la Secte des Sorciers.* pag. 198.
- Manière d'enterrer les morts.* pag. 199.

XIV.
LETTRE.

Les Jésuites permettent à l'égard des défunts les cérémonies des Idolâtres. pag. 200.

Description de la Cochinchine , la plus exacte qu'on en ait donnée jusqu'à présent. pag. 201. & suiv.

Royaume de Ciampa. pag. 204.

Les Jésuites choisissent les meilleurs Provinces. pag. 205.

Ville Capitale de la Cochinchine. pag. 206.

Le Jésuite de la Cour raconte quelle est la maladie la plus ordinaire des Concubines : divertissemens du Roi : Religion dominante. pag. 207.

Portrait des Cochinchinoises. pag. 209.

Caractère des Cochinchinois. pag. 210.

De la Justice & du Militaire. pag. 211.

Histoire du Prince chrétien , insigne bienfaiteur de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur. pag. 212. & suiv.

XV.
LETTRE. *De Canton en Décembre 1741.*
Retour du Provisiteur en Chine : il arrive à Canton. pag. 215.

Le Retour du Provisiteur en Europe désolé les Jésuites : Ignorance grossière des Jésuites en ces Pays-là : Le Provisiteur fait deux conversions. pag. 216.

XVI.
LETTRE. *Du Port-Louis en Bretagne , de Juillet 1742.*
Route du Provisiteur de la Chine en France : Il passe aux Isles de France. pag. 217.

Le Vaisseau relâche à l'Isle du l'Ascension : on y prend beaucoup de tortues ; & on y tue des oiseaux en quantité à coup de bâtons. pag. 218.

XVII.
LETTRE. *De Rome en Décembre 1742.*
Voyage du Provisiteur du Port-Louis à Paris & à Rome : son séjour à Paris & à Avignon. pag. 219.

Le Pape le reçoit avec des marques de joie & de bonté : les Ministres de la Congrégation de la Propagation de la foi ont été prévenu contre lui par les Jésuites. pag. 220.

Bref de Benoit XIV. à M. d'Halicarnasse : ce Pontife loue son zèle & l'encourage à continuer par les récompenses éternelles , &
par

par les promesses qu'il lui fait de l'élever à une plus éminente dignité. pag. 221. & suiv.

De Rome en Aouft 1744.

Les Jésuites ne cessent de recommander le Provisiteur à la Congrégation de la Propagation de la foi. pag. 223.

Entretien du Provisiteur avec l'Assistent des Jésuites à Rome : Ces Pères sollicitent les Récolets pour demander la cassation des Décrets du Visiteur. pag. 224.

On prive le Provisiteur de sa petite Pension de Rome, sur les sollicitations de ses Adversaires : Les Ministres de France & d'Espagne s'intéressent contradictoirement dans l'affaire de la cassation. pag. 225.

Façon des Récolets contenant neuf Articles auxquels le Provisiteur répond. pag. 226. & suiv.

Le même prouve qu'il a justement condamné un Livre de ces Pères : Histoires ridicules rapportées dans ce Livre. pag. 232. & suiv.

Sentence de la condamnation de ce Livre. pag. 234. & suiv.

Récapitulation des Faits énormes dont les Jésuites sont reconnus Auteurs dans la Visite Apostolique : subornations, trahisons, falsifications, connivences, calomnies, outrages, idolâtries, superstitions, ufures, commerces honteux qu'on ne doit pas nommer, vengeances outrées, cruautés inouïes, orgueil insupportable, abus des Confessions & des autres Sacramens, vanité scandaleuse, mépris souverain des Bulles & du S. Siège, discours injurieux contre les Têtes couronnées &c. pag. 236. & suiv.

Un Prélat à Rome confesse au Provisiteur que les Templiers étoient moins coupables que les Jésuites, & lui demande s'il ne craint pas d'être assassiné par ces Pères. pag. 238.

Le P. Norbert Capucin a confondu les Jésuites par son zèle, sa fermeté & ses Ouvrages. pag. 239.

De Rome 1745.

Résolution de Rome sur la Visite de la Cochinchine. pag. 240.

Congrégation des Cardinaux à ce sujet : Bruit qui se repand après

la Congrégation : Décret du Pape : obstacle qui en empêchera l'exécution. pag. 241.

Réponses aux Jésuites qu'ils tâchent par toutes sortes de voies de noircir le Provisiteur : grands noms que les Jésuites prennent aux Indes. pag. 242.

Le P. Norbert maltraité pour avoir ouvertement combattu leurs erreurs. même pag.

Les Jésuites disent que le Provisiteur est un mauvais sujet : Il leur donne sa réponse : Le Provisiteur comme le P. Norbert a condamné & condamnée la conduite des Jésuites. pag. 243.

Les exemples du P. Norbert, de M. d'Halicarnasse, & de tant d'autres, prouvent qu'on doit s'attendre à être persécuté quand on condamne les Jésuites, tout condamnables qu'ils soient. pag. 244.

Les Jésuites menacent le Provisiteur de le faire taire : & l'accusent de ne pas savoir la langue Cochinchinoise : Il leur répond. pag. 244. & suiv.

Les Jésuites reprochent au Provisiteur qu'il n'a converti personne : Il leur donne sa réponse. pag. 246.

Ils soutiennent qu'il fait parler les Cochinchinois : Il répond à ces Pères. pag. 247.

Les Jésuites pratiquant les Dames Cochinchinoises d'une manière à ne pas ignorer de quoi elles sont capables, peuvent décider si elles n'ont pas autant d'esprit que les Dames d'Europe. même pag.

Les Faits rapportés par le Provisiteur se trouvent dans les Lettres de M. d'Halicarnasse & dans les Actes de la Visite : Les Jésuites se plaignent de ce que le Provisiteur publie ces Faits : Ils disent que ce manquement de charité lui a attiré la punition du Ciel & de la terre : Réponse du Provisiteur. pag. 248.

Les Jésuites en persécutant ceux qui condamnent leurs Idolâtries & leurs Superstitions, ne croient pas blesser la charité. même pag.

Le Provisiteur ne peut garder le silence à l'égard des Jésuites, sans se rendre criminel. pag. 249.

Le bien commun de la Société des Fidèles, doit l'emporter sur le bien particulier de la Société des Jésuites. pag. 250.

Le Séminaire des Missions étrangères de Paris, n'a pas cassé le

DES MATIERES. 295

le Provisiteur de sa charge de Procureur , comme le publient les Jésuites. pag. 251.

L'Anonime de la Société dit que le Provisiteur n'a reçu aucune récompense de Rome ; delà il conclut qu'il va tomber dans la misère : Réponse du Provisiteur. même pag.

Combattre les erreurs des Jésuites , c'est se fermer la porte à tous les avantages temporels : l'exemple tout récent du P. Norbert le prouve d'une manière évidente. pag. 252.

Le Provisiteur ne se repentira jamais d'avoir tout sacrifié pour les intérêts du S. Siège & de la Religion , ni même d'avoir condamné les Jésuites. même pag.

Il s'offre de nouveau à retourner dans les Missions. pag. 253.

Les reproches qu'Isaïe fait au Peuple de Dieu dans le 59. chap. s'appliquent avec justice aux Adversaires de M. d'Halicanasse. pag. 254.

Oraison funèbre de M. d'Halicanasse , prononcée par un Prêtre Chinois dans la Cérémonie de l'enterrement à Hùé. pag. 255. & suiv.

FIN DE LA TABLE.

AD MAJOREM DEI GLORIAM.



FAU.

FAUTES. CORRECTIONS.

Pag. 10. lig. 13.	espadron	<i>lis.</i> espadon
Pag. 19. lig. 26.	Triell	<i>lis.</i> Friell
Pag. 25. lig. 14.	Faifa	<i>lis.</i> partout Faifo
Pag. 34. lig. 26.	Partie	<i>lis.</i> Parti
Pag. 40. lig. 27	nous	<i>lis.</i> vous
Pag. 46. lig. 1.	qu'on	<i>lis.</i> qu'un
Pag. 56. lig. 15.	à la Cour,	<i>lis.</i> à la Cour sa mère, qui par
Pag. 63. lig. 30.	Phuam	<i>lis.</i> Phucam
Pag. 64. lig. 16.	le mettre	<i>lis.</i> les mettre
Pag. 65. lig. 2.	chez lui	<i>lis.</i> chez eux
Pag. 74. à la Note au-bas	1707.	<i>lis.</i> 1717.
Pag. 91. lig. 15.	Setha	<i>lis.</i> Ketha
<i>Ibid.</i> lig. 23.	1723.	<i>lis.</i> 1725.
Pag. 98. lig. 19.	Naigon	<i>lis.</i> Raigon
Pag. 104. lig. 4.	traçassent	<i>lis.</i> tracassent
Pag. 106. lig. 31.	& permettoient	<i>lis.</i> le permettoient
Pag. 116. lig. 11.	des leurs	<i>lis.</i> des fleurs
Pag. 118. lig. 25.	de le faire	<i>lis.</i> de se faire
Pag. 128. lig. dernière	des Chrétiens	<i>lis.</i> des Payens.
Pag. 145. lig. dernière	leur Visiteur	<i>lis.</i> le Visiteur
Pag. 167. lig. 11.	choisissions	<i>lis.</i> choisissons
Pag. 171. lig. 26.	Vascancellos	<i>lis.</i> par tout Vasconcellos
Pag. 214. lig. 27.	après revocare	ajoutez <i>gradum</i>
Pag. 225. lig. 14.	de	<i>lis.</i> du
Pag. 234. lig. 31.	<i>Ecclesia</i>	<i>lis.</i> <i>Ecclesia</i>
Pag. 246. lig. 19.	celles-ci. Elles	<i>lis.</i> sans point
Pag. 247. lig. 9.	Convé	<i>lis.</i> Conuc
Pag. 250. lig. 19.	faussetés :	<i>lis.</i> sans les deux points.
Pag. 260. lig. 15.	exaufès	<i>lis.</i> exauçés
<i>Ibid.</i> lig. 22.	succè	<i>lis.</i> suçé
Pag. 261. lig. 33.	souillés	<i>lis.</i> fouiller
Pag. 263. lig. 3.	ses	<i>lis.</i> ces
Pag. 164. lig. dernière	après Prévot	mettez deux points
Pag. 268. lig. 17.	Le Successeur de Benoit XII. ce	<i>lisez</i> le Successeur
	de Benoit XIII., Clement XII. ce	
Pag. 271. lig. 16.	rafinées	<i>lis.</i> connues
Pag. 274. lig. 2.	reverrez	<i>lis.</i> recevrez.

*Le Lecteur pourra facilement suppléer aux autres
petites fautes d'impression.*

AVIS AU LECTEUR

La Lettre suivante étant parvenue à l'Imprimeur aussitôt l'impression finie des Lettres de M. Favre, il a cru qu'il feroit plaisir au Public en la lui présentant avec celles-ci : La lecture de cette Lettre plus édifiante encore qu'elle n'est curieuse, fera connoître qu'on l'a présumé avec beaucoup de fondement.



LETTRE

D U

R. P. NORBERT CAPUCIN

*Missionnaire Apostolique, Procureur &c.
A l'Auteur des Lettres sur la Visite Apostolique de
la Cochinchine.*

MONSIEUR

JE viens de finir la lecture de la dernière feuille de vos Lettres sur la Visite Apostolique que vous avez faites avec M. de La Baume dans la Cochinchine : On a été fort exacte à suivre vos ordres pour me les envoyer à mesure qu'elles sortoient de dessous la presse. Cette lecture m'a confirmé dans les idées que j'ai conçu des Missionnaires de la Compagnie, depuis que j'en ai vu comme vous la conduite aux Indes Orientales. Celle qu'ils tiennent dans la

Pp

*D'Italie,
en Janvier
1746.*

*La Relation de la
Visite Apostolique con-
firme le P.
Norbert dans les
idées qu'il
a conçu des
Missionnaires Jé-
suites.*

Cochin-

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

Cochinchine & qu'ils ont tenu à l'égard de M. d'Halicar-
nasse, est des plus crânes, & je ne sai si la malice des
hommes peut aller plus loin. Vous ne pouviez trop don-
ner d'éloges au zèle, à la douceur, à la patience de ce
digne Visiteur Apostolique, qui par l'exercice de toutes
les vertus, a tâché de rétablir la paix dans les Missions de
ces Pays-là. Ce que vous-même avez fait pour y réussir,
ne mérite pas moins de louanges: Mais un homme évan-
gélisme s'embarasse peu qu'on le loue ou qu'on le désaprou-
ve, dès lors qu'il a tâché de satisfaire au devoir de son Mi-
nistère & qu'il s'est appliqué autant qu'il est en son pouvoir,
à procurer la conversion des Infidèles.

*Le Provisi-
teur de la
Cochinchi-
ne doit s'a-
tendre com-
me le P.
Norbert à
être mal-
traité par
les Jésuites.*

*Les Apro-
bateurs de
la Relation
de la Visite
ne se font
pas commoi-
tre pour
éviter les
poursuites
de ces Pères.*

*Justes mo-
tifs qui ont
engagé le
Provisiteur
à donner
cette Rela-
tion.*

Perfuadé que vous êtes également comme moi dans ce
sentiment, je me contente de vous dire qu'il faut vous
préparer à la tentation. Dans le commencement de cette
année je renouvellerai mes vœux pour demander au Ciel
qu'il nous soutienne l'un & l'autre dans les combats vio-
lents de nos Adversaires. Si l'Auteur de tous les dons ne
vous eût favorisé d'un secours que rien ne rebute, lorsqu'il
s'agit de la défense de la vérité, l'exemple que vous voyez
en ma personne, auroit été capable de vous empêcher de
faire paroître sous votre nom, les Lettres que vous donnez
au Public. Ceux qui les ont approuvées, se seroient fait
aussi une gloire d'y mettre leurs noms, si les aprobateurs de
mes Mémoires, ne leur avoient appris combien ils ont eu à
souffrir de la part de la Compagnie. Le Public sentira bien
que vos Censeurs n'ont pas tort à cet égard & que vous
avez raison dans ce que vous faites.

Vous défendez la Religion, vous rendez justice à la vé-
rité, vous confondez la calomnie, vous travaillez à faire
triompher l'innocence: Dignes objets qui vous déterminent
à donner au Public cette Relation: Ce sont les mêmes
môtifs qui m'ont aussi engagé à lui présenter mes Ouvra-
ges. Je ne puis donc, que vous savoir bon gré de ce que
vous avez mis au titre de vos Lettres, pour servir de con-
tinua-

tinuation aux Mémoires Historiques du P. Norbert. Cela vient d'autant mieux que j'avois commencé à y parler de la Visite Apostolique de la Cochinchine: Comme vous ne m'aviez alors communiqué à Rome qu'une partie des manuscrits que vous offrites au Saint Père, il ne m'étoit pas possible de m'étendre beaucoup sur cette matière. Elle est maintenant développée d'une manière claire, & on voit par tout que vous parlez avec cette sincérité qui fait le partage de votre Nation, & qui doit faire le principal caractère d'un Missionnaire Apostolique.

D'Italie, en Janv. 1749.

L'entreprise vous étoit réservée, & vous seul pouviez la conduire au point désirable. Cette Visite s'est commencée sous vos yeux & vous l'avez finie par vous-même. Quelle consolation pour vous & pour moi! Quelle joie pour toute l'Eglise & pour tous ces vrais Enfants! Si après ce que nous avons fait, on apercevoit que les Pères de la Compagnie ouvrirent les yeux à la lumière qui les éclaire; & si loin de soutenir leurs Confrères dans leurs égaremens, ils s'unissoient avec nous pour les ramener à leur devoir par une salutaire confusion. Je m'y atendois, je le présu-
mois dans le tems que je travaillois à mes Ouvrages sous les yeux de la Cour de Rome: Tout le monde sembloit l'espérer, lorsqu'après ces Ouvrages on vit paroître la Bulle *Omniau sollicitudinem.*

Ce qui auroit dû servir à ouvrir les yeux aux Jésuites, ne sert qu'à les rendre plus aveugles.

Des espérances si bien fondées, se sont entièrement évanouies: Ce qui auroit dû servir à convaincre la Société de l'égarement de ses Missionnaires, & ce qui devoit l'engager à y apporter le remède convenable, ne sert qu'à la faire rassembler toutes ses forces pour leur défense, & qu'à mettre en mouvement tous les ressorts pour me précipiter dans la Région des morts. Vous êtes instruit de ce qu'elle a fait & de ce qu'elle tente de faire contre mon Ouvrage, plus encore contre ma Personne. L'Epouvante s'est répandue jusque dans le Palais du saint Père par les cris & les menaces des Agens de la Compagnie. Dès lors le Père Norbert dans l'idée des plus Illustres Habitans de cette Capitale, ne devoit

Puissans efforts des Jésuites pour éloigner le P. Norbert de la Cour de Rome.

D'Italie en Janv. 1746. plus penser qu'à finir sa vie par la main de quelque Assassin, ou au moins dans l'obscurité de quelque cachots inconnus. Cette scène s'est passée sous vos yeux, & les précautions qu'on lui a fait prendre pour échaper à la vigilance de ses Ennemis; vous sont connues: Il y a même peu de gens dans la ville de Rome, qui ne sache un tel fait; puisqu'alors on afficha dans une place publique: *Pharisæi Jesuitæ tentaverunt apprehendere Capucinum & abscondit se ab eis.*

Violence inouïe faite au P. Norbert par les manuscrites des Jésuites.

Qu'il seroit difficile d'en trouver un semblable dans les Annales de l'Eglise! Cependant cette violence inouïe sert de triomphe à ceux qui en sont les Auteurs. Bientôt ils inondent la France, l'Italie & les autres Royaumes de l'Europe, de différens libelles & de pitoyables Réponses; & dans toutes ces Pièces, ils ont grand soin d'annoncer ce beau fait: C'étoit trop peu à une vengeance qui n'a guère de borne que Rome en fut le témoin; les Jésuites vouloient que le monde entier suspendit son attention sur les événemens de la guerre, pour admirer les combats qu'ils livrent à un homme Apostolique: Et afin que ce scandale fasse plus d'impression sur les esprits, ils assurèrent que le P. Norbert a été (a) chassé de Rome par le concours des deux Puissances. O Ciel quel prodigieux aveuglement! *obstupescite celi super hoc!* Se vanter de ce qui devoit faire un sujet d'une confusion éternelle. *Gloria in confusione.*

La crainte qu'on n'enleve, ou qu'on n'assassiné le P. Norbert dans Rome, est la seule cause de sa retraite.

Falloit-il donc tant de forces contre le plus foible des hommes? Etoit-il donc possible que celui qui obéit au moindre signe de la volonté du Vicaire de J. C., n'abandonneroit son poste qu'à la vue du Concours des deux Puissances? Disons le, puisque vous ne pouvez l'ignorer, mon éloignement de Rome ne peut & ne doit s'attribuer qu'à la crainte qu'on a eu de voir tôt ou tard une innocente brebis immolée à des loups, dans le lieu même qui devoit

(a) Dans le *postscriptum* de la Lettre des Pères Jésuites de Paris sur le Livre de cet Auteur.

voit être son plus sûr azile : En un mot , que pour éviter un attentat sacrilège dans la-Ville sainte : *Consilium faciebant adversus eum , quomodo perderent eum.* D'Italie ; en Jaro. 1746.

Car enfin si le P. Norbert eut été tel que les Jésuites le représentent , étoit-il nécessaire que la Puissance Séculière (au dire des Jésuites.) contraignit le Saint Père à l'éloigner de sa Cour ? Sa Sainteté n'étoit-Elle pas incapable d'y maintenir un méchant homme , un factieux , un calomniateur , un faussaire , un faiseur de libelles ? Les Jésuites seuls , sont capables de faire une injure si atroce à un aussi grand , aussi éclairé & aussi Saint Pontife que Benoit XIV. Quelle hardiesse de publier dans toute l'Eglise qu'un Pape si plein d'équité , si zélé pour la justice , se soit contenté d'éloigner de sa Capitale le plus criminel des hommes , sans l'avoir auparavant chatié , puni , & sans avoir ordonné qu'il fit une réparation authentique à ceux qui se plaignent d'être calomniés , outragés par ses Ouvrages ! Mais c'est parce que ce Pontife est le Défenseur de la justice & le Protecteur de l'innocence , qu'il n'a pas voulu acquiescer aux injustes desirs & aux importunes instances des Pères de la Compagnie , qu'ils ne souhaitoient rien tant qu'une telle réparation , qu'on ne peut faire sans mériter les vengeances du ciel & de la terre.

On pourroit bien infliger des peines à un Innocent : Il faut qu'un homme meurt pour le Peuple , disoit Caïphe aux Juifs , pour les porter à la condamnation du Juste : *Expedi vobis , ut unus moriatur homo pro populo & non tota gens pereat.* Les Casuites de la Société en ont décidé de même à l'égard du P. Norbert ; & sans doute que s'ils ne craignoient le Peuple , la décision auroit déjà eu son effet. *Queretes eum tenere , timuerunt turbas.* Mais quoiqu'on puisse lui faire , en vertu d'un si barbare principe , il ne se rétractera jamais des vérités qu'il a publiées dans ses Ouvrages. S'il étoit si lâche & si aveugle pour se prêter à force de violence , à faire une pareille rétractation , il n'y auroit pas de

D'Italie, en Janv. 1746. chatimens assez rigoureux pour le punir de ce crime. Soutenir la vérité, condamner l'Idolâtrie & la Superstition justifier les zélés Ministres de la pureté de la foi & du Culte saint, & se retracter de l'avoir fait ; ce seroit-là le crime qu'il commettrait : Peut-on s'en imaginer un plus énorme, un moins digne de pardon ? Le P. Norbert a trop de confiance en celui qui le conforte, pour ne pas vaincre toutes les tentatives qu'on pourroit faire dans cette vue. *Omnia possum in eo qui me confortat.*

Les Jésuites se condamnent en demandant l'éloignement du P. Norbert. Si les Pères Jésuites se persuadoient véritablement qu'il n'a avancé dans ses Livres que des calomnies & des outrages contre la Société, à quoi pensoient-ils donc de faire concourir les deux Puissances pour le faire éloigner de Rome ? Ne devoient-ils pas au contraire solliciter ce concours pour l'y garder à vue, jusqu'à ce qu'il ait été examiné, jugé, condamné, puni : Mais ils ne laissent nullement douter en agissant tout au contraire, qu'ils sont plus que persuadés de la vérité des Faits, & que s'ils se fussent mis en devoir d'en exiger d'autres preuves justificatives, on en auroit produit de plus fortes, qu'on a bien voulu omettre.

La conduite des Jésuites fait l'Apologie du P. Norbert. Leurs propres démarches ne tendent donc qu'à faire l'Apologie complete du P. Norbert ; aussi vous voyez qu'il ne s'est pas mis en devoir d'y travailler. Il a parlé dans le tems que Dieu lui avoit ordonné, *palam locutus sum mundo.* Et il croit que c'est sa volonté qu'il garde maintenant un profond silence. Et s'il ne paroît plus en public, J. C. ne nous apprend-il pas lui-même, qu'il faut quelquefois le faire ? *Quarebant eum apprehendere & exivit de manibus eorum :* Et se retirer sur la montagne de la prière : *Dimissa turba, ascendit in montem solus orare.* Si les yeux inquiets de mille Argus m'y découvrent, leurs oreilles m'entendront répéter plusieurs fois le jour dans ma solitude, *solus erat ibi*, les paroles du Sauveur sur la croix. Père éternel ! pardonnez leur, ils ne savent ce qu'ils font. *Pater ! dimittite illis nesciunt quid faciunt.*

Dieu

Dieu est juste , mon cher Provisiteur , s'il paroît laisser quelque tems l'innocent sous le poids de l'oppression , tôt ou tard il prend sa défense ; & malgré tous les efforts de la malice la plus dangereuse & la plus puissante , il fait faire triompher l'innocence sur la calomnie , la vérité sur le mensonge : *humiliat & sublevat &c.* D'ailleurs ce Dieu juste & plein de miséricorde qui acordoit tant de consolations au grand Apôtre au milieu de ses tribulations , ne manque pas de faire la même grace à ceux qui souffrent pour la gloire de son nom : J'éprouve plus que jamais cette vérité & je suis convaincu qu'elle se fait sentir à votre cœur. Plus je me considère sur le point d'être sacrifié , immolé à la vengeance , plus je goûte , plus je ressens de joie dans mes peines.

La Victime est préparée , le feu est déjà allumé , je n'attends plus que la main qui voudra porter le coup. Si mon heure étoit venue , je m'offrirois volontiers à ceux qui ont formé ce dessein & je leur dirois comme Jésus-Christ : *Hac est hora vestra , & potestas tenebrarum.* Mais la voix du Seigneur me crie de retarder mon sacrifice. Ce retardement ne servira peut-être qu'à le faire devenir plus rigoureux & par conséquent plus agréable au Seigneur. Soyez persuadé que tandis qu'il me restera un souffle de vie , j'éléverai ma voix vers le Ciel en faveur de mes Ennemis qui le préparent ; je leur déclarerai jusqu'au dernier soupir que je les aime comme mes Frères en J. C. , & que jamais la passion n'a eu aucune part au zèle qui m'a fait écrire contre leurs égaremens. Si j'avois eu le malheur de supposer en eux des erreurs & des fautes , je me ferois une gloire de me retracter à la face de l'Univers : Je suis toujours prêts de rendre compte de ma doctrine , & de prouver ce que j'ai avancé : Si j'ai mal parlé il faut qu'on le fasse voir : mais aussi si on est convaincu de la justice de ma cause , pourquoi de telles violences ? *Si malè locutus sum , testimonium perhibe de malo , disoit le patient Jésus , si autem bene , quid me cedis.*

*D'Italie ,
en Janv.
1746.
Dieu des-
send &
console
ceux qui
souffrent
pour sa
gloire.*

*Le P. Nor-
bert est dis-
posé à se sa-
crifier lui-
même en
faveur de
ses enne-
mis. Il n'a
combattu
leurs er-
reurs que
par zèle.*

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

cedis. Est-ce donc assez de dire que le P. Norbert est un malfaiteur ? Y a-t-il de l'équité de juger sur des dépositions de gens pleins d'animosité ? *Si non esset hic malefactor , non tibi tradidissimus eum ?* Son crime , est d'être venu à Rome pour rendre témoignage à la vérité , *ad hoc veni . . . ut testimonium perhibeam veritati :* mais nous avons une loi , s'écrient ses ennemis , & selon cette loi , il faut qu'il périsse , parce qu'il a annoncé des vérités qui tendent à faire rendre gloire au Fils de Dieu , mais elles deshonnorent la nôtre. *Nos legem habemus & secundum legem debet mori &c.* D'ailleurs n'ayant pu trouver de véritables témoins , n'en avons nous pas produit de faux , qui disent qu'il est un Séducteur , un Faussaire ? *Querebant falsum testimonium . . . venerunt duo falsi testes.* Mais qu'importe que ces témoignages soient vrais ou faux , ne suffit-il pas qu'en rendant justice à l'Innocent , vous perdrez l'amitié de César ? *Si hunc dimittis , non es amicus Cesaris.* Parce que c'est un homme que nous avons trouvé , détruisant notre Nation , notre Société , empêchant de rendre ce qui est dû à César & qui se fait ce qu'il n'est pas : *Hanc invenimus subvertentem Gentem nostram & prohibentem tributa dare Cesari & dicentem se . . . esse.* C'est ainsi qu'on a traité le Saint des Saints , le Fils du Père éternel : Nous qui sommes destinés à enseigner la doctrine , nous devons imiter son exemple , plus parfaitement que le commun des Chrétiens.

Le P. Norbert a toujours recommandé au Provisiteur de soutenir la bonne Cause avec modération & prudence.

Tels ont toujours été les sentimens de mon cœur , & dans toutes occasions j'ai tâché de vous en donner des marques. Si je vous ai souvent engagé à défendre la bonne Cause , je n'ai jamais manqué de vous recommander de le faire avec toute la modération possible : Lorsque vous m'avez raconté les Faits énormes dont vous êtes le triste témoin , j'ai pris la confiance de vous dire , qu'il n'en falloit révéler qu'autant que le bien de l'Eglise , la Justification de M. d'Halicarnasse & la vôtre propre , pouvoient l'exiger. Plusieurs écrits publics , ternissent la mémoire de ce zèle Vifiteur ,

teur, & votre réputation, il est plus que juste que vous travailliez à justifier l'une & l'autre. Les Journaux de Hollande, ne les ont pas même épargnées. Vos adversaires auront eu soin d'y faire parvenir de fausses Relations: mais celles que vous donnez aujourd'hui au Public par vos Lettres, ne manqueront pas de réparer tout le mal qu'on a voulu vous faire. Je vous suis très obligé d'avoir bien voulu prendre en quelques endroits ma défense: Ne croyez cependant pas que tous les efforts de la plus noire malice, soient capables de me faire oublier le moindre de mes devoirs. Plus nos Adversaires se donneront de mouvemens, moins réussiront ils? La Cause que j'ai défendue, est d'une nature, que plus on l'agitiera, plus on apercevra que j'avois de justes raisons de la soutenir.

*D'Italie,
en Juvv.
1746.*

Vous vous souviendrez que les Apologites de la Société publient par tout, que j'ai contrefait le seing de M. de Lollière, Evêque de Juliopolis & Vicaire Apostolique de Siam: Et dans quelle vue? Afin de justifier, disent-ils, le Discours que j'ai prononcé à la cérémonie funèbre de M. de Visselou Jésuite, Evêque de Claudiopolis: Comme il n'étoit pas facile de convaincre le Public d'un pareil fait, contre un Missionnaire qui condamne hautement les Idolâtries & les Superstitions des Missionnaires de la Compagnie, ces Apologites ont cru abrégier le chemin à toutes les difficultés, en protestant qu'ils ont à Paris sous leurs yeux, l'Acte même de la main propre du P. Norbert, qui a été forcé de se rétracter.

Les Jésuites convaincus d'avoir accusé à faux le P Norbert de fausfaire.

Qui pourroit en éfet refuser sa croyance à un fait raconté avec des circonstances si particulières & débuté avec une assurance si marquée. Cependant rien n'est moins vrai que cette acufation: & ce qui doit étonner, indigner le Public, c'est que l'Acte même auquel on le renvoie, dit tout le contraire de ce qu'osent avancer les Jésuites. Cela ne vous surprendra pas, vous qui êtes acoutumé à en voir beaucoup d'autres de cette espèce. Quoiqu'il en soit, ce seul trait ne confirme-t-il pas authentiquement, ce que

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

*Les Jésui-
tes con-
vaincus
d'avoir
acusé à
faux le P.
Norbert de
faussaire.*

À la pag 8.

nous raportons de leur malice ? Si dans Paris , si à la Cour de Rome , si à la face de toute l'Europe , ils inventent & publient des faussetés de cette nature , contre leurs propres lumières pour perdre un homme Apostolique , que ne feront-ils pas dans les Pays étrangers , dans les Missions éloignées où ils sont les maîtres ? Et où les Légats du St. Siège ne peuvent s'en faire respecter ?

Je vais vous rapporter maintenant les paroles des Jésuites dans une Lettre sur le Livre du P. Norbert , & je mettrai à côté celles du fameux Acte sur lequel ils se fondent.

Le P. Norbert , disent les Jésuites , avoit prononcé à Pondicheri l'Oraison funèbre de M. de Visdelou non telle qu'elle est imprimée , mais plus injurieuse encore aux Jésuites , l'éclat étoit scandaleux. Il en craignit lui-même les suites. Et il crut s'en garantir en faisant signer par différentes Personnes son manuscrit , afin que leurs noms ajoutés au sien pussent empêcher ou partager le blâme public. Il ne douta point qu'avec cette précaution , il ne put sans danger répandre un Ouvrage qu'il avoit à cœur , Et par lequel il prétendoit beaucoup moins honorer le mort que flétrir les vivans. Il pria donc cinq de ses Confrères de lui rendre ce service , mais il comprit encore que cela ne suffiroit pas ; que ces Pères Capucins seroient plutôt regardés comme ses Complices que comme ses Aprobateurs ; Et que le nom de M. de Lollière , aujourd'hui Evêque de Juliopolis , seroit d'un tout autre poids.

La difficulté (*continuent toujours les Jésuites*) étoit d'obtenir sa signature , il la contrefit & il distribua hardiment son libelle avec le nom de M. de Lollière Procureur Général de Messieurs des Missions étrangères. Un pareil fait n'étoit pas de nature à

Voici l'Acte du P. Norbert dans toute son étendue.

Ce jourd'hui le 20. de l'an 1740. , moi soussigné certifie que Monseigneur de Lollière Evêque de Juliopolis , nommé Vicaire Apostolique &c. n'a pas aposé son seing sur la piece Originale de
P.O.

l'Oraison Funèbre de Mgr. de Visdelou Jésuite , Evêque de Claudiopolis, Et que s'il y a des copies où il se trouve, il doit être regardé mis par erreur : On ne pourra jamais le montrer de sa main ni de celle de l'Auteur, quoiqu'il y ait d'autres Théologiens Missionnaires Apostoliques qui aient apposé le leur ; c'est la justice que je dois à la vérité pour servir en cas de besoin. A Pondicheri le jour Et au que dessus.

F. Norbert Capucin Missionnaire Apostolique.

Est écrit tout de suite.

Je soussigné certifie que cette copie est conforme à l'Original écrit de la propre main du P. Norbert Capucin, Missionnaire Apostolique. A Pondicheri le 4. Fev. 1740.

Jean de Lollière nommé Evêque de Juliopolis Vicaire Apostolique de Siam.

Observez s'il vous plait, ces paroles, on ne pourra jamais le montrer de sa main, c'est-à-dire de M. de Lollière, ni le montrer de la main de l'Auteur de l'Oraison Funèbre ; c'est-à-dire du P. Norbert. Avoir une telle Piece sous les yeux & dire que le Père Norbert a contrefait le seing de M. de Lollière : bien plus se servir de cette Piece même & y renvoyer le Public pour l'en convaincre ; n'est-ce pas-

être long-tems secret. A peine M. de Lollière en fut-il informé, que surpris, comme on le peut croire, il fit venir le P. Norbert, & l'obligea à lui donner un Acte, par lequel ce Père reconnoit, que M. de Lollière Evêque de Juliopolis, nommé Vicaire Apostolique n'a pas apposé son seing sur la piece Originale de l'Oraison Funèbre, & que s'il y a des copies où il s'y trouve, il doit être regardé y être mis par erreur.

D'Italie, en Jany. 1746.

Les Jésuites convaincus d'avoir apposé à faux le P. Norbert de faussaire.

D'Italie en Janv. 1746. Les Jésuites convaincus d'avoir assisté à faux le P. Norbert de l'affaire. pas-là se moquer éfrontément du Public ? N'est-ce pas-là une méchanceté, dont les plus mal-honnêtes gens ne sont pas capables ? N'est-ce pas-là un crime qu'on puniroit dans tout autre que dans ceux qui le commettent si hautement ? N'est-ce pas-là enfin pécher contre le St. Esprit ? *Venerunt duo falsi testes.* Ces Pères fournissent eux-mêmes des armes plus qu'il n'en faut pour les terrasser : Ils préparent des abîmes à ceux qui osent condamner leurs erreurs, & ils s'y précipitent eux-mêmes : *incidit in foveam quam fecit.* Le même glaive qu'ils veulent enfoncer dans le sein de l'innocent, ne sert qu'à les perdre & qu'à les détruire.

Il est à propos de vous raconter ce qui a donné lieu à ce fameux Acte dont les Jésuites ne se font prévalus, qu'en y retranchant ce qui sert aujourd'hui à prouver leur imposture & leur malice. M. de Lolliére avoit entendu prononcer l'Eloge Funébre en qualité de célébrant. A peine l'office fut-il fini, qu'il témoigna publiquement la satisfaction qu'il avoit reçue de la justice que j'avois rendue à l'illustre Défunt & aux Pères de la Compagnie. Sa satisfaction ne parut pas moins dans la Ville que dans la Communauté des Capucins : il la marqua même par ses Lettres à ceux qui sont à Madrast. Les Jésuites seuls se plaignoient & ne pouvoient retenir leurs menaces. On crut dès-lors qu'ils ne manqueroient pas d'écrire à leur manière en France. Sur cela on persuada à l'Orateur qu'il falloit y envoyer la piece, & pour qu'on y ajouta foi, on pensa qu'il convenoit d'y aposer le seing des Missionnaires : Ils s'y portèrent avec plaisir. Personne ne doutoit que M. de Lolliére refuseroit le sien. Dans cette persuasion le Copiste l'écrivit de son chef, sans aucune affectation de le contrefaire, & sans s'imaginer qu'il le trouveroit mauvais : parce qu'alors on n'attendoit que le moment favorable de prier ce Monsieur de vouloir bien l'aposer sur l'Original. On voit en effet que le Copiste n'a pas déguisé son caractère, & que la main qui a écrit la Piece, c'est la même qui a écrit le seing de

de M. de Lolliére. Instruit du fait, il témoigna que quoi-
 qu'il eut été bien content de la pièce du P. Norbert, &
 qu'il l'eut louée, il ne devoit pas fournir une occasion aux
 Jésuites de se plaindre de lui: ce qui ne manqueroit pas
 d'arriver, s'ils voyoient son seing au bas de cet Eloge Fu-
 nébre dont ils se plaignoient à tort: Que Messieurs ses Con-
 frères de Paris ne lui recommandoient rien tant, que d'évi-
 ter les contestations avec les Pères Jésuites de Pondicheri où
 il n'avoit aucune juridiction.

*D'Italie ;
 en Janv.
 1746.
 Les Jésuites
 convaincus
 d'avoir a-
 cusé à faux
 le P. Nor-
 bert de
 Faussaire.*

Les Lettres qu'il reçut de leur part à ce sujet depuis le
 Discours Funébre, l'engagea à me demander de lui donner
 une déclaration, pour qu'il consta que son seing avoit été
 mis sur quelques copies par l'erreur de l'écrivain.

Vous trouverez l'original même de la Lettre qu'il m'écri-
 vit à ce sujet, & sur la même vous verrez l'Acte de ma
 propre main que j'écrivis alors & dont je lui envoyai le
 double: vous apercevrez dans une seconde Lettre qu'il m'a-
 dressa après l'avoir reçu, qu'il fut bien content de cet Acte.

Lettre de M. de Lolliére au P. Norbert
 par laquelle il lui demande une déclaration au sujet de son
 seing, qui se trouve au bas de la Copie de l'Oraison
 Funébre de M. de Visdelou.

Mon très Révérend Père

*J'ai l'honneur de vous écrire celle-ci pour vous prier de me don-
 ner par écrit votre déclaration claire & sans équivoque, com-
 me je n'ai jamais souscrit au certificat qui se trouve à la fin de
 l'Oraison Funébre de feu M. de Claudiopolis, que vous avez compo-
 sée & prononcée. J'ai l'honneur d'être avec respect*

Mon très R. Père.

A Pondicheri ce 20. Janv.

1740.

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur.

*Jean de Lolliére Prêtre
 Missionnaire Apostolique.*

*D'Italie ,
en Janv.
1746.
Les Jésuites
convaincus
d'avoir ca-
usé à faux
le P. Nor-
bert de
Faussaire.*

En réponse je lui envoyai sur le champ , l'Acte que je vous ai rapporté , & dont la Copie est à Paris , conçue dans les mêmes termes : c'est-là où les Jésuites renvoient le Public.

Lettre de M. de Lollière au P. Norbert
par laquelle il le remercie de la déclaration qu'il lui a envoyée.

J'ai reçu l'honneur de la vôtre & la déclaration incluse , dont je suis très satisfait & vous en remercie. Je suis fâché de vous avoir causé de l'embaras , j'espère que vous aurez compris que les termes dont je me suis servis , ne venoient que de la réponse que vous aviez fait au R. P. Dominique ; que vous effaciez mon nom du certificat. Or vous avez trop d'esprit pour ne pas voir que la chose est impossible sur les diverses copies , qui s'en sont répandues & qui sont peut être déjà imprimées. Vous devez être assuré que je n'ai reçu aucune Lettre pour vous , & que si j'en avois reçu , je n'aurois pas manqué de vous les remettre. Mes Confrères en ont laissé une grande quantité dans le Vaisseau qui s'est perdu à Bengal. Je n'en ai point reçu pour le R. P. Thomas , ni pour plusieurs autres , pour qui il en venoit. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Mon très R. Père

A Pondicheri ce 20. Janv.
1740.

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur.

*Jean de Lollière Prêtre
Missionnaire Apostolique.*

Le] vengeance aveugle les hommes les plus éclairés , & ceux qui se livrent à cette passion , se fourvoient étrangement. L'Oraison Funébre imprimée ne rapporte pas le seing de M. de Lollière , & on voit à la suite une Lettre qui prouve sans réplique , que ce Monsieur fut des plus satis-
faits

faits de cette Pièce. Les Jésuites néanmoins peu contents de m'accuser contre l'évidence même, du crime de Faussaire, ils ne craignent pas de prêcher du même ton, qu'il en fut scandalisé. Répétons ce qui est déjà imprimé en plusieurs endroits. *La Connoissance que vous me donnez (dit le Père (a) René en réponse à M. de Lollière) de ce qui se passa le jour de l'Oraison Funèbre de Défunt M. de Visdelou, me fait comprendre fort clairement que j'aurois eu beaucoup de satisfaction d'avoir été un de ses Auditeurs. La lecture de la Pièce me le fait encore connoître d'une manière sensible. L'Orateur cependant a été aussi circonspect, que vous paroissez zélé pour procurer à son Éloge Funèbre l'honneur qu'il mérite. Agissez donc selon votre zèle.*

D'italie, en Juro. 1746. Les Jésuites convaincus d'accuser à faux plusieurs Personnes respectables, au sujet de l'Oraison Funèbre.

A Madraſt ce 20. Décemb. 1739.

N'est-ce donc pas-là encore une fois se refuser à l'évidence de dire que M. de Lollière fut scandalisé de l'Oraison Funèbre? Il n'y a personne qui à la lecture d'une telle réponse, ne sente que M. de Lollière avoit exalté ce Discours par ses Lettres aux Capucins de Madraſt, & qu'il étoit dans la disposition de s'employer à lui faire honneur. Monsieur (b) Dumas dont les Jésuites veulent tant & fort mal à propos, s'autoriser dans leurs fausses accusations, ne s'est pas moins déclaré que Monsieur de Lollière en faveur de la Pièce. Quelque ménagement qu'il eut pour ces Pères, il ne crut pas devoir lui refuser son approbation. A peine fut-il fortis de l'église qu'on l'entendit assez ouvertement: il ne me convient pas de vous en rapporter les riches expressions, souvent même réitérées: Je me borne à vous dire que je suis en état de prouver par témoins & par écrits, ce fait connu à toute Ville de Pondicheri. Je suis trop

(a) C'est le Successeur au P. Thomas. Voyez la pag. 171 Part. II. de mes Mémoires Historiques. Tom. II. On voit en cet endroit plusieurs autres Lettres qui donnent beaucoup d'éloges à la Pièce & à l'Orateur.

(b) M. Dumas ci devant Gouverneur de Pondicheri, & aujourd'hui Directeur général dans la Compagnie des Indes à Paris

D'Italie, la plus légère correction au sujet de l'Eloge Funébre, ni même à l'égard des autres Ouvrages qu'il a donné à l'Eglise pour en soutenir les intérêts. Loin delà les Principaux de son Corps ont loué son zèle, sa fermeté & son courage: Une foule de Particuliers a suivi leurs exemples. Plus de cent témoignages écrits le certifient, plus de mille voix les ont confirmés: difons plutôt que la voix à cet égard étoit unanime. Vous fréquentez trop nos maisons & nos Pères pour l'ignorer. Il faut convenir qu'ils usent de ménagement & de prudence: la crainte de Gens qui se sont rendus si formidables à ceux qui les désapprouvent en la moindre chose, les contraint à garder le silence sur l'injuste persécution qu'ils font à un Missionnaire Apostolique leur Confrère, qui a mieux aimé servir à J. C., que de plaire aux hommes. *Si hominibus placere, servus Christi non esset.*

La Cause que soutient le P. Norbert est la Cause de Dieu & de son Eglise, son Ordre sacrifieroit tout pour sa défense. Mais je suis convaincu & vous devez l'être que cette crainte ne sera jamais capable de forcer l'Ordre à blâmer, ou à défavouer un de ses membres qui n'est criminel, que parce qu'il a justifié ses Confrères, du juste refus qu'ils ont fait dans les Indes, d'admettre à leur communion les Jésuites excommuniés; que parce qu'il a sollicité l'Eglise à condamner les Idolâtries & les Superstitions que ces Religieux, pratiquoient en ces Pays-là, & que le S. Siège vient en effet de condamner. L'Ordre des Capucins est trop attaché à la pureté de la foi, aux intérêts du Saint Siège, & a trop d'horreur de l'injustice & du scandale pour avoir le moindre soupçon, qu'une vaine crainte soit capable de lui faire abandonner une Cause qui n'a d'autres objets que ceux qu'il se propose dans ses travaux Apostoliques. Il n'est pas même à douter que ses Membres se feroient une gloire de souffrir persécution, la mort s'il étoit nécessaire, pour la défense de cette Cause, qui est visiblement la Cause de Dieu & de son Eglise.

Il m'a paru que vous ne souhaitiez rien plus que d'avoir quel-

quelques pièces qui vous missent en état dans l'occasion de convaincre vos Amis de ce que je viens de vous assurer, qui n'est qu'une répétition des entretiens que nous avons eu assez souvent dans la Capitale du monde chrétien. Je vais tâcher de vous satisfaire: Ne craignez rien à l'égard de ces pièces, je serai toujours prêts à vous les envoyer ou autographuées ou en Original. Le paquet seroit trop gros, si je les inferois toutes pour cette fois.

Nous soussignés certifions à tous à qui besoin sera, que le Révérend Père Norbert de la Province de Lorraine, Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur nommé du nouvel Etablissement des Religieuses Ursulines de Pondichéri dans les Indes Orientales, ne retourne en Europe que pour des raisons qui ont été jugées justes & légitimes. En outre nous déclarons que le dit Révérend Père a toujours donné en cette Ville des marques d'une digne conduite & du zèle d'un vrai Missionnaire Apostolique.

D'Italie, en Janv. 1746.

Atestation de tous les Missionnaires en faveur du P. Norbert.

Donné en notre Hospice de Pondichéri ce 16. Février 1739.

F. Dominique de Valence Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur. F. Louis de la Province de Touraine Capucin Missionnaire Apostolique. F. Chrisostôme de Castelsarazin Capucin, Missionnaire Apostolique. F. Maximin de Thionville Missionnaire Apostolique. F. Hipollitte de Villard Prédic. Capucin, Missionnaire Apostolique. F. Olivier Gerbaud de Pondichéri, Tierceire. F. Pierre Gerbaud de Pondichéri, Tierceire.

Nous Pierre Benoit Dumas Ectoyer, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Gouverneur pour sa Majesté Très-Chrétienne des Ville & Fort de Pondichéri, Com-

Atestation du Gouverneur.

316 LETTRE DU P. NORBERT

*l'Italie, mandant Général de tous les Etablissmens François dans
en Jany. les Indes Orientales, Président des Conseils Supérieurs y
1746. établis, certifions & atestons que foi doit être ajoutée
aux signatures qui sont au bas du certificat ci-dessus.
En foi de quoi j'ai signé la Présente Légalisation &
fait contresigner par notre Secrétaire & à icelle apose
le cachet de nos armes.*

Fait au Fort-Louis à Pondicheri le 16. Février 1739.

D U M A S

Par mon dit Sieur.

Biamond

Lieu † du Sceau.

Mon Révérend Père

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madraff 27. Aoust 1739. Il l'engage à soutenir le discours Funèbre qu'il a prononcé. Il l'avertit que les Jésuites ne pardonnent jamais.

Vous dites que les Jésuites vous sont venus voir avec beaucoup de civilité, timeo Danaos & dona ferentes; qu'ils vous ont demandé votre Oraison Funèbre, & vous ont fait entendre qu'ils souhaitoient une espèce de satisfaction; ni l'un ni l'autre ne sont point de mon goût: je ne sçai si je me trompe. Prenez bien garde à ce que vous ferez, & qu'en voulant éviter Carybdin, vous ne tombiez en Sylla. Mon sentiment seroit d'é luder par d'honêtes réponses leurs demandes: vous avez assez d'esprit pour cela; car à coup sûr, si vous consentiez à ces deux choses, ce sont des Gens qui ne pardonnent point. Ils se serviroient de votre Oraison Funèbre & de votre rétractation pour vous détruire s'ils le peussent. D'ailleurs si vous avez dit la vérité (quoiqu'elle ne soit pas toujours bonne à dire) pourquoi vous retracter? Croyez pardonner moi, éludez comme j'ai dit tant que vous pourrez tous les discours qu'on vous tiendra sur cette matière par des réponses douces & honêtes. Responso mollis frangit iram: mais ne vous avisez point de leur communiquer aucun écrit, ni de rien dire, ni pour ni contre en Chaire ni en Public: car vous vous feriez sifler

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 317

en France & ici, & à coup sûr vous n'en seriez pas mieux. *D'Italie, en Juin, 1746.*
 Car ces gens-là ne se rendent point : Parmi eux qui in uno peccat, factus est omnium reus.

Je leur rends service en tout ce qu'ils me demandent & j'y suis très disposé : mais je suis sûr que s'ils pouvoient me mordre, il y paroitroit. Voilà la plupart des Vaisseaux arrivés, s'il n'y a rien contre vous, comptez qu'ils ne l'ont pu obtenir & ne l'obtiendront pas dans la suite : car on dit qu'il y a déjà quelques morceaux de votre Oraison Funèbre qui ont couru à Paris : mais tranquillisez vous pour la suite.

A la fin de sa Lettre, il ajoute cette phrase.

Prenez garde encore une fois à ce que vous ferez en communiquant à ces bons Pères votre Oraison Funèbre, & ne vous mêlez point de rétractation, ni de prêcher chez eux, excusez vous en honnêtement. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Mon R. P.

Votre très-humble & très-obéissant ferviteur.

F. Thomas Capucin Missionnaire
 Apostolique.

Dans un postscriptum de la même Lettre, il me donne un autre avis en ces termes.

Il n'est point parlé de vous dans la Lettre du Général : elle est *Il Pinforme commune pour tous les Capucins, contre qui les Jésuites se sont que les Jésuites ont porté à Rome, disant que nous sommes contentiosi & que nous les persécutons toujours. J'y répondrai comme il faut.*

Cette Lettre fut en conséquence d'un bruit qui se répandoit dans la Ville, que je paroissois être disposé à faire une espèce de réparation aux Jésuites. Ce qui donna lieu à ce bruit, furent les visites & les politesses que ces Pères affectoient de me rendre depuis un certain tems, & auxquelles je répondois avec beaucoup d'attention & de reconnoissance.

D'Italie, ce : mais je n'ai jamais pensé à la réparation dont me parle
en Janv. le P. Thomas. Il est vrai que je voulois leur communi-
 1746. quer mes manuscrits où j'avois raporté au bas de chaque
 page, les Pieces sur lesquelles j'avois fondé ce que j'avançois
 dans mon Discours. Je déclarai encore aux Pères Jésuites
 que si j'eusse prévu qu'un tel Discours fut capable de les
 affliger jusqu'au point qu'ils me disoient l'être, je me serois
 volontiers dispensé de le faire. Huit jours après la Lettre du
 P. Thomas que vous venez de voir, il m'en adressa une
 autre qui nous fit comprendre, que les avis qu'il me don-
 noit étoient bien fondés.

Mon Révérend Père.

Lettre du J E viens de recevoir des Lettres de Rome, je vous les envoie ;
P. Thomas mais renvoyez-les moi s'il vous plait, afin que j'y réponde.
au P. Nor- Les Jésuites se remuent terriblement dans ce Pays-là contre votre
bert. De Oraison Funèbre. Ils ont fait la même chose en France. Vous
Madrast le trouverez aussi une Lettre de (a) M. Le-Noir qui m'en donne
 5. Sept. avis : mais on peut facilement y répoudre, d'autant que leurs acu-
 1739. sations sont fausses & outrées. J'ai l'honneur d'être avec bien du
Il lui don- respect,

ne avis des
mouvements
que se don-
nent les Jé-
suites en
France &
à Rome
contre son
Oraison
Funèbre.

Mon R. P.

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur.

Thomas Capucin Missionnaire
 Apostolique.

Je passe à la dernière qu'il m'écrivit peu de jours avant
 mon embarquement, pour l'Europe où ma présence deve-
 noit nécessaire pour faire face à la calomnie & rendre té-
 moignage à la vérité.

[a] C'est celle qui est raportée à la pag. 312.

Mon Révérend Père

J'ai reçu l'honneur de la vôtre, très-sensible aux souhaits que vous avez la bonté de me faire pour l'année nouvelle. J'ai aussi l'honneur de vous la souhaiter & des plus heureuses, & tout l'avantage que vous pouvez désirer dans vos projets, qui j'espère, seront toujours pour la gloire de Dieu & l'édification du Prochain. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

*D'Italie ,
en Janv.
1746.
Dernière
Lettre du
P. Thomas
au P. Nor-
bert. De
Madraſt le
9. Janv.
1740.
Vœux qu'il
forme en ſa
faveur.*

Mon R. P.

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur.

F. Thomas Capucin Missionnaire
Apostolique.

Ce R. Père éloigné de Pondicheri & pas trop instruit de ce qu'il s'y passoit journellement, laissa au Supérieur & aux Missionnaires du lieu, le soin de me donner les Témoignages & les (a) Pièces dont je pourrois avoir besoin en France & à Rome. Tous s'y portèrent avec zèle : le Supérieur sur tout écrivit au Préfet de la Mission de Pondicheri & des Indes Orientales, qui est toujours le R. P. Provincial des Capucins de Tourraine : c'est ce Préfet qui seul a le droit d'envoyer & de rapeller les Missionnaires en vertu des pouvoirs que Rome lui acorde. Vous verrez ci-après la

*Le P. Tho-
mas a tou-
jours été
éloigné des
P. Norbert.
Le Provin-
cial de
Tourraine,
est le Préfet
des Mission-
naires Ca-
pucins aux
Let-Indes.*

[a] On voit dans mes Mémoires de 1742., que j'étois chargé d'une Lettre signée de tous nos Missionnaires ; & que je devois la remettre à la S. Congrégation de la Propagation de la foi Elle consiste à supplier leurs Eminences de vouloir bien conclure un procès que nos Pères avoient intenté aux Jésuites depuis près de 40. ans. Le Saint Père avoit ordonné qu'on mit l'affaire en état d'être jugé : Dans le tems même que j'obéissois à ses Ordres ; les Jésuites on trouvé le secret de me faire éloigner, afin de dire tout ce qu'ils voudront. Ainsi gagnent-ils leurs procès. Quelle manière de plaider & de gagner la Cause !

320 LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie, en Janvier 1746. Lettre qui lui fut adressée au sujet de mon retour : En attendant raprochez s'il vous plait, ces Lettres du P. Thomas & comparez-les avec celles que les Jésuites produisent;

A la pag. 10, & suiv.

alors ne sentirez-vous pas que la Victoire n'est pas telle qu'ils la chantent dans le Public? Remarquez d'abord que toutes les dates de ces Lettres n'annoncent pas trois mois de distance. La premiere date, est du 4. & 5. Novembre, & la dernière du 22. Janv. 1740. Il y en a deux que les Jésuites citent à coup sûr fausement, l'une du 4. Nov. 1740. & l'autre du 9. du même mois & de la même année. J'étois alors en France, puisque j'arrivai à l'Orient en Bretagne dans le mois de Septembre 1740. Comment donc le P. Thomas auroit-il pu écrire à Monsieur Dumas au sujet du P. Norbert résident à Pondicheri? L'erreur étoit trop grossière, il a falut que les Jésuites s'en prissent à l'Imprimeur de leur Libelle: mais étoit-il donc possible que les Jésuites si clairvoyans qui en faisoient la correction & la révision, eussent laissé passer une erreur répétée dans le même Libelle jusqu'à 4. & 5. fois.

On a lieu de croire que les Jésuites n'ont pas les Lettres du P. Thomas, ou que s'ils les ont, c'est par une voie peu légitime.

D'un autre côté, est-il vraisemblable qu'un Gouverneur comme M. Dumas également prudent dans les affaires, que fidèle à l'égard du secret, ait voulu livrer aux Jésuites des Lettres d'un Ami, pour servir à perdre le Confrère de cet Ami? La chose paroît d'autant moins croyable que ce Monsieur a été mille fois témoins des tentatives injustes & criantes, que ces Pères ont fait contre tous les Capucins de cette Mission & en particulier contre le P. Thomas: Auroit-il donc voulu abuser de la confiance qu'avoit en lui un de ses meilleurs amis? Remettre ses Lettres à gens qui sont ses ennemis irréconciliables & desquelles ils pouvoient faire usage au préjudice de sa Réputation & du Corps dont il est membre & même au désavantage de la Cause commune de l'Eglise Indienne; ce seroit là sans doute abuser d'une telle confiance? Monsieur Dumas encore une fois est incapable d'une pareille action: Tout m'en éloigne la moindre idée.

idée, & principalement les Lettres obligantes qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire depuis son retour des Indes à Paris. Des ofres de services ne pourroient s'acorder avec un trait de cette espèce. Ainsi si les Lettres raportées dans les Libelles des Jésuites, sont réellement entre leurs mains, comme ils l'assurent, on ne peut guère croire qu'elles y soient parvenues, par des voies légitimes. Est-ce Vol? Est-ce adresse? Est-ce argent? Est-ce promesse?

*D'Italie ;
en Janv.
1746.*

Qu'importe, diront-ils, il n'est pas moins vrai que nous les avons. Je leur acorde, si vous le voulez : mais il ne seroit pas raisonnable & ce seroit aller contre les Principes mêmes des Jésuites, d'admettre les conséquences qu'ils infèrent de ces Lettres ; Il ne faut pas être fort expérimenté dans l'art de la Logique pour s'en apercevoir. Les Jésuites (a) de Paris disent à la page 8. de leur Libelle : *Un Supérieur qui depuis une trentaine d'années est sur les lieux, ne peut qu'être d'un grand poids : & on ne peut guère se refuser à son témoignage & à son raport. Je conviens de ce Principe avec les Jésuites ; mais voici comme il faut continuer pour raisonner en bonne forme, ce que les Jésuites ne font pas ici. Or est-il que depuis trente ans le P. Thomas voit la conduite des Jésuites dans les Missions des Indes Orientales, donc on ne peut se refuser aux raports qu'il en donne. Dans l'espace de ces trente années, il a presque écrit tous les ans en France & à Rome, que les Missionnaires de la Compagnie de Jésus, observent & font observer des pratiques idolâtres & superstitieuses ; que ce sont des Gens qui ne pardonnent jamais, pas même aux cendres de ceux qui ont tant soit peu condamné leurs erreurs ; que ce sont des hommes qui n'obéissent aux Bulles, aux Décrets du S. Siège, & aux Souverains Pontifes, que dans les choses qui sont de leur goût & qui répondent*

*Tableau
que le P.
Thomas
fait des
Jésuites.*

S s

dent

(a) Il y en a beaucoup d'autres qui viennent d'ailleurs : les Jésuites aiment tant ces belles productions, qu'ils les répandent par tous les Pays, dans ceux-mêmes où on ne connoit ni le P. Norbert ni ses Ouvrages : Ils veulent aparemment qu'ils soient connus.

*D'Italie
ou Juro.
1746.* dent à leurs sentimens : quelquefois le Père Thomas ajoute qu'ils en imposent à la Religion des plus Grands Monarques, & qu'ils abusent de la protection qu'on leur accorde ; qu'ils ont une Morale diabolique &c. La seule Lettre que ce Supérieur adressa à Messieurs de la Compagnie des Indes à Paris en 1733. qui occupe presque cent (a) pages dans mes Mémoires, représente les Jésuites sous ces différentes couleurs. Il me seroit facile de montrer plus de cent Lettres du même Auteur, qui répètent à peu près la même chose au sujet de ces Pères. Ce ne seroit pas être raisonnable, selon les Apologiftes de la Société, de ne pas en croire au témoignage d'un Homme Apostolique tel que le P. Thomas, qui depuis trente ans est témoin oculaire de la conduite des Jésuites ; sur tout si on ajoute qu'il a confirmé cent & cent fois, & même jusqu'à la mort le témoignage qu'il en a rendu.

Si vous avez lu tous mes Mémoires de 1742. & de 1744. vous y aurez remarqué ce que je vous avance du P. Thomas, par ses propres Lettres que j'ai rapportées d'année à autre : vous me demandez d'en voir d'autres qu'il m'ait adressé à moi-même depuis que j'ai été en relation avec lui. Je me rends à vos desirs : mais ne vous ennuyez pas si je suis un peu long : ne croyez pas au surplus que je puisse vous envoyer toutes celles qu'il m'a écrites. Je n'en ai ici avec moi que la moindre partie.

*Lettre du P.
Thomas au
P. Norbert.
De Madr.
17. Juillet
1737.* Mon Révérend Père... Nous (a) sommes dans un D... de Pays où on interprète en mal les meilleurs intentions : Nous pouvons, sans nous exposer beaucoup, mettre du nombre de ces gens-là, nos bons Amis les Pères Jésuites, qui ne laissent rien échapper.

Mon

[a] Dans le Tom. II. P. II. L. II. : Cette Lettre quelque longue qu'elle soit n'a pas même été donnée dans son entier, j'ai omis quelques endroits par ménagement pour les Pères de la Société.

[b] C'est la seconde Lettre que j'ai reçue du P. Thomas, depuis que je me trouvois dans les Missions où il étoit : la première est du mois de Juin de la même année 1737.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 323

Mon Révérend Père. . . Je connois il y a long-tems ceux *D'Italie*, avec qui vous avez eu affaire : il y a assez long-tems que je suis *en Javo.* dans ces Pays-ci , pour savoir ce que c'est que toutes ces Colonies , *1746.* & de quels gens elles sont composées , pour ne pas être surpris *Du même* au P. Nordes contradictions qui y arrivent aux Missionnaires : il faut se met- *bert.* De tre au dessus de tout cela , faisant son devoir , on est en état de *Madrast,* se moquer de tous ceux qui nous ataquent , & tout ce qu'ils di- *26. Juillet* sent de nous , tombe de soi-même. *1737.*

M. R. P. J'ai reçu l'honneur de votre Lettre avec d'autant *Lettre du* plus de plaisir qu'elle m'assure que vous n'avez point pris en mau- *P. Thomas* vaise part ce que je vous disois dans ma précédente : Il y a plaisir *au P. Nor-* d'avoir affaire à gens d'esprit : ils ne se formalisent point de ce qu'on *bert.* De leur dit. Quand vous trouverez aussi quelque chose dans mes Let- *Madrast,* tres , ou autres écrits , qui ne vous plaira pas , vous me ferez la *7. Octob.* grace d'en user avec la même liberté. *1737.*

M. R. P. J'ai reçu votre Lettre où j'ai vu le plan que vous *Lettre du* avez dressé pour une Oraison Funèbre de M. de Claudiopolis : *P. Thomas* votre idée est très juste , mais difficile à remplir : vous me deman- *au P. Nor-* dez quelques matériaux , par la longue connoissance que vous sup- *bert.* De posez que j'ai eu de ce Seigneur Evêque &c. (a) *Madrast* *18 Nov.*

M. R. P. J'ai reçus avec l'honneur de votre Lettre le supplé- *1737.* ment à votre Oraison Funèbre , que j'ai aussitôt remis selon vos *Lettre du* intentions au R. P. Severin qui l'a fait copier & vous la ren- *P. Thomas* voit. Si vous voulez envoyer votre Oraison Funèbre , envoyez-la *au P. Nor-* à M. Le-Noir Directeur Général de la Compagnie à qui j'en écris , *bert.* De & lui dis que peut-être vous la lui enverrez. Il est sûr qu'il en *Madrast* fera un bon usage , & ne vous commettra point. Si les Jésuites *17. Janv.* sont à cette Compagnie quelques plaintes , il aura de quoi y répon- *1738.* dre , & nous rendra service : mais d'envoyer cela à d'autres Per- sonnes , vous pourriez y être trompé , à moins que ce ne fut à M. l'Abé de Montigni , qui pourroit aussi prendre l'affaire en main , supposé qu'elle fit quelque bruit. D'écrire à Rome , c'est la

SS 2

mer

[a] Cette Lettre est rapportée en entier dans le Tom. II. P. II. L. III. de mes Mémoires. On voit quels sont les matériaux que le P. Thomas me fournissoit pour ce Discours.

324 LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie, mer à boire; vous n'en auriez jamais de réponse, & nos Pères en Janv. 1746. qui sont là, ne s'en mêleront point: Ils ne vous répondroient pas seulement; comme il m'est arrivé plusieurs fois.

Le R. P. Gargan (a) m'a écrit & me touchoit quelque chose de votre Oraison Funèbre: j'ai envoyé à M. le Gouverneur copie de sa Lettre & copie de la (a) Réponse que j'y ai faite, il aura pu vous la montrer.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madraſt. 8. Juillet 1738. M. R. P. . . . Vous dites, est-ce que Mgr. de Visdelou a été chassé de quelque endroit, a-t-il été exilé? En doutez-vous M. R. P., si vous l'aviez pratiqué comme moi pendant cinq ans que j'ai été son compagnon, vous n'en douteriez pas un moment. Non seulement il a été chassé de sa Société, mais aussi de sa Mission de Chine où il n'a jamais pu retourner, & s'il n'eut eu le Supérieur de Canton pour intime ami, il étoit perdu pour jamais. Voici les Lettres que leurs Pères de Pékin écrivoient à ce Supérieur qui les lui montra.

„ M. R. Père nous sommes tous surpris de la manière
„ dont vous agissez avec le Père Visdelou, c'est un hom-
„ me qu'il faut chasser de la Société, c'est le plus grand
„ ennemi qu'elle ait eu: Avec ces fortes de gens, il faut
„ agir avec le fer & le feu.

Lettre du P. Thomas de Tournon au P. Norbert. Voilà ce que lui-même m'a compté plusieurs fois. Le Cardinal de Tournon étant informé de ce qui se passoit, lui envoya sur l'heure, de Macao une Chaloupe, & passa toute la nuit à le consacrer, & le matin il le fit embarquer sur un Vaisseau Anglois qui venoit à la Côte, avec ordre de rester chez les Capucins à Pondicheri, jusqu'à ce que Rome lui envoya des ordres de passer en Europe: ces ordres ne sont jamais venus. Les Jésuites ont en grand soin d'en empêcher: Il a donc resté par force véritablement à Pondicheri tanquam ejectus & exul.

Vous

[a] La Lettre de ce Supérieur des Jésuites de Pondicheri, est rapportée dans son entier au T. II. P. II. L. III. pag. 154.

[b] La Réponse du P. Thomas à cette Lettre est au même endroit: elle fait connoître la joie qu'il a de ce qu'on a tâché d'honorer la mémoire de M. de Visdelou.

Vous ne demandez encore de quel ennemi, il a triomphé, hôte triomphato? Je réponds, des Jésuites qui vouloient le perdre, s'ils l'eussent attrapé, comme je l'ai sçu de lui-même: Il en a triomphé, puisqu'ils ont été condamné à Rome, à quoi il n'a pas peu contribué par ses Ecrits, & l'aveu sincère qu'il a fait du vrai sens des cérémonies Chinoises, qui étoient en question.

*D'Italie,
en Janv.
1746.*

Sa Majesté avoit promis deux mille écus de pension au premier Jésuite Missionnaire de Chine qui seroit Evêque, & il étoit le premier: Les Jésuites ont empêché qu'il eut cette pension, aussi bien que de retourner à Rome. Ainsi le pauvre bon homme a resté à Pondichéri, tamquam ejectus & exul.

M. R. P. J'ai reçu il y a deux jours l'honneur de votre Lettre du 18. du courant, avec les incluses que j'ai lues avec d'autant plus de plaisir que je vois que vos amis de Province se souviennent de vous: ce qui est assez rare, quand on est absent. Nonobstant toutes les brouilleries que les Jésuites ont suscitées dans notre Province, dont on me donne les preuves, je croyois que nous recevions cette année deux Religieux. . . Ils en accusent d'être Jansénistes, c'est le crime ordinaire qu'ils imposent à tous ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont aussi tenté du tenus jadis de me payer de la même monnoye: mais n'ayant pu y réussir, ils me firent venir une Lettre de petit cachot, qui ne put venir jusqu'à Madrast où j'étois déjà. Comme me disoit un jour Monsieur Le-Noir, ces gens-là, sont des méchantes gens; capables de tout entreprendre per fas & nefas pour venir à bout d'un ennemi. S'ils ne sont pas Jansénistes, ils valent encore moins: Ils ont une morale & une politique diaboliques &c. J'ai l'honneur de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de respect &c.

*Lettre du
P. Thomas
au P. Norbert.
De
Madrast
25. Aoust
1738.*

M. R. P. J'ai reçus avec l'honneur de votre Lettre les Reglemens que vous avez dressés pour les Religieuses qu'on attend. . . Si les Jésuites les dirigent dans ce Pays-là (en Bretagne,) comme on le dit: comptez qu'elles viennent bien instruites. Pour ce qui est de leur Administrer les Sacremens, si elles sont soumises à l'Evêque, de quoi sans doute, elles apporteront les ordres avec elles, il faudra qu'elles lui écrivent pour lui donner avis de son arrivée, & pour

*Lettre du
P. Thomas
au P. Norbert.
De
Madrast
1. Sept.
1738.*

D'Italie, savoir de lui qui les dirigera. Si j'avois quelque chose à parier, je parirois qu'aussitôt qu'elles seront arrivées, elles enverront chercher les Jésuites. Comptez comme je vous l'ai dit ci-dessus, qu'elles sont bien instruites & ont leur leçon bien faite. Ma foi vous n'y êtes pas, vous avez affaire à fortes parties; vous avez affaire à des Gens qui songent plus loin que les Capucins, & dont le gouvernement est si uniforme qu'en quelque Pays du monde qu'ils soient, ils prennent garde à tout, & ont grand soin de s'instruire les uns & les autres de tout ce qui s'y passe & de la conduite qu'ils doivent tenir. Un peu de patience vous nous en direz votre sentiment dans quelque tems.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madraff 3. Janv. 1739.

M. R. P. J'ai reçu avec bien du plaisir l'honneur de votre Lettre, où vous me faites la grace de me souhaiter une bonne année: je vous rens, s'il vous plaît, le réciproque ex intimo corde. Si je n'avois pas pour votre Révérence l'estime & la considération que j'ai, je ne m'intéresserois pas si fort en ce qui la regarde. Je la laisserois exposer au danger qui lui est présent; elle ne fait pas à qui elle a affaire, à des Gens qui n'omettent rien pour se venger de ceux qui leur sont opposés & ils sacrifient tout pour cela. Si notre Père Esprit fut excommunié de l'Evêque pour avoir seulement publié les Décrets de Rome donnés en notre faveur & cela encore avec la permission vocale du dit Evêque, qui l'avoit donnée deux fois; si les Jésuites lui persuadèrent que cette permission, ne devoit pas l'embarrasser, n'ayant point été donnée par écrit; s'ils engagèrent cet Evêque à procéder contre ce R. P. comme Perturbateur de la juridiction; s'ils le firent excommunier dans les formes, s'ils courrirent ensuite de maisons en maisons & jusqu'à Riençoupan, pour avertir tout le monde de ne point approcher de ce R. P., non pas même lui donner de l'eau, s'il en avoit besoin: de sorte que tout Pondichéry en fut scandaleux; s'ils ont fait tout cela? Croyez-vous qu'ils vous épargneraient moins que le R. P. Esprit? Ma foi vous atriez beau à chanter & nous aussi: tous les Canons que vous citez ne se trouveroient remplis que de poudre éventée, & ici & en Europe: D'où vous ne pourriez avoir justice qu'après bien des années. Ces bons Pères

ont par tout des gens qui les soutiennent & qui prennent leurs affaires à cœur, & de l'argent pour fournir aux frais: Et nous, nous n'avons rien de tout cela.

D'Italie,
en Janv.
1746.

Quoique les Reglemens que M. le Gouverneur m'a envoyé pour être présentés à Mgr. de St. Thomé soient bien châtiés, cependant certains Articles le révoltent encore bien fort: mais tout cela ne pourra se régler qu'en France. Ainsi ne soyez pas fâché, car pour moi je ne lui suis pas: mais allez doucement, & souvenez-vous à qui vous avez affaire, à des Gens, qui ne vous laisseront pas passer un iota.

Voilà, mon cher Provisiteur, des Lettres qui sont toutes du P. Thomas, à mon adresse: vous en souhaitiez avec tant d'empressement, peut-être ferez-vous à présent satisfait? Vous pouvez sans aucune crainte en remettre les copies aux Jésuites, vous en aurez les originaux dès que vous me les demanderez: Ces Pères pourront les réunir avec celles dont ils se sont prévalus fort mal à propos. J'aurois pu vous en rapporter de la même main: mais c'en est assez, ce me semble, pour vous faire sentir que si le P. Thomas a écrit les Lettres citées dans les Libelles des Jésuites, il ne l'aura fait que sur quelques faux rapports qui tout à coup l'ont indisposé. Il eut été facile de le faire revenir de ces idées, qui selon la date des Lettres mêmes, ne s'étoient emparées de son esprit que dans l'espace de deux à trois mois: On peut le présumer avec d'autant plus de raison, que dans le tems même qu'il écrivoit ces Lettres, je me disposois à venir en France & à Rome pour les motifs aujourd'hui connus de tout le monde: Ainsi la chose ne m'étoit pas possible. D'ailleurs le Souverain Juge à qui nous devons tous rendre compte, n'a pas tardé d'appeler à lui ce digne Religieux, cet Homme vraiment Apostolique, cette Colonne de la Mission des Indes: A peine fus-je arrivé en Europe que des Lettres de ces Pays-là m'annoncerent sa mort. J'ai regretté cette perte tous les jours: je ne cesserai de la regretter. Sa réputation étoit si

Les Jésuites
se sont fort
mal à pro-
pos servis
des Lettres
du P. Tho-
mas contre
le P. Nor-
bert.

bien

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

bien établie, que rien ne sera jamais capable de faire tort à sa mémoire. Les combats & les victoires qu'il a remporté sur l'Idolâtrie & la Superstition & sur les Missionnaires de la Société qui en étoient les Fauteurs & les Défenseurs, rendront son nom respectable à toute la Postérité & le feront exalter jusqu'à la fin des Siècles par tous ceux qui aimeront la pureté du culte. Des combats & des travaux qui ont duré plus de 30. ans, dans un climat si opposé à celui de la France, n'avoient pas manqué de le faire vieillir; & vous savez que dans le dernier âge les plus grands Hommes ont donné dans des préventions, dont il n'est pas toujours facile de les guérir, & ordinairement si on n'y réussit, ce n'est qu'avec le tems, qui assez souvent n'est pas accordé. Chaque jour, chaque Pays nous en fournit des exemples. Celui que nous en donne le P. Thomas, ne peut donc servir à tirer aucune mauvaise conséquence contre qui que ce soit.

*L'autorité
du P. Tho-
mas relevée
par les Jé-
suites, doit
les engager
à croire ce
qu'il dit
d'eux.*

Revenons maintenant au Principe établi par les Jésuites. Un Supérieur qui depuis une trentaine d'année, est sur les Lieux ne peut-être que d'un grand poids: On ne doit par conséquent guère se refuser à son témoignage & à son rapport: Il s'en suit aussi delà que si ce Supérieur n'a connu un particulier que par des Relations de nouvelles dates & ne l'a vu que comme en passant pendant deux ou trois mois: le témoignage qu'il en donne ne doit pas être d'un grand poids, étant fondé sur une connoissance si imparfaite Or le P. Thomas est dans le cas à l'égard du P. Norbert: celui-ci n'en a été connu que depuis l'année 1737. Encore n'étoit-ce que par relations. Il n'a demeuré ensuite avec lui que deux ou trois mois, encore n'étoit-ce que comme (a) en passant. Donc on ne peut pas se servir de cette règle établies par les Jésuites contre le P. Norbert: Un Supérieur qui?

(a) Je suis allé deux fois à Madrast: mais c'étoit dans toute autre fin que d'y rester.

qui depuis trente années est sur les lieux , est d'un grand poids , & il ne seroit pas raisonnable de se refuser à son témoignage : Cette Règle au contraire est en sa faveur : c'est-à-dire que le P. Norbert ayant eu le malheur de n'avoir demeuré que quelques jours avec le P. Thomas, il ne pouvoit en obtenir un témoignage qui fut d'un grand poids dans le sentiment des Jésuites ; mais ce témoignage selon eux étant fondé sur une connoissance acquise pendant une trentaine d'années , on doit raisonnablement y déférer : tel est celui du P. Thomas quand il parle des Jésuites , & non du P. Norbert. Ainsi il seroit déraisonnable que les Pères de la Société ne crussent point à tout ce que dit d'eux le R. P. Thomas , & il seroit en même tems peu conforme à la raison & à l'équité de ne pas croire aux témoignages authentiques que tous les Missionnaires de Pondichéri portent de la conduite du Père Norbert ; puisqu'ils l'ont connu parfaitement, étant témoins oculaires de ce qu'il faisoit chaque jour. Vous avez vu ci-dessus leur Atestation : je viens à la Lettre que le Supérieur écrivit au Préfet de la Mission des Indes : Il me souvient de vous l'avoir promise.

D'Italie ,
en Janv.
1746.

M. R. P. Vous serez peut-être surpris du voyage que le R. P. Norbert entreprend pour l'Europe ; mais j'espère que vous cesserez de l'être , quand vous aurez appris de lui-même les puissans motifs qui l'ont engagé à former cette résolution. C'est un très bon Missionnaire & dont le zèle n'est pas commun ; il nous en a donné des preuves admirables pendant tout le tems que nous avons eu le bonheur de le posséder. Nous ne nous sommes déterminés à cette affligeante séparation qu'avec un grand regret : Mais ce qui nous console , c'est l'espérance que nous avons de le revoir dans peu de tems. Je me persuade que votre Révérence louera son pieux dessein & qu'elle sera bien aise de s'entretenir avec ce R. P.

Lettre du
Supérieur
du P. Nor-
bert, au Pré-
fet de la
Mission ,
résident en
Tourraine.
De Pondi-
chéri le
16. Févr.
1739.

*D'Italie , sur bien des particularités , qu'il n'est pas possible d'ex-
en Janv. primer sur le papier. J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à
1746. votre Révérence , je la prie de me croire avec un pro-
fond respect &c.*

*Selon les Jéfuites on doit croire à ce témoi-
gnage, plus qu'à tout autre.* Ne perdez jamais de vue ce que difent les Jéfuites de Paris : Le témoignage d'un Supérieur qui est depuis long-tems fur les Lieux , doit être d'un grand poids & on ne peut guère s'y refuser. Ce témoignage est du Supérieur du P. Norbert, & d'un Supérieur avec lequel il a toujours demeuré depuis fon arrivée aux Indes , (excepté quelques mois :) donc selon les Jéfuites , on feroit déraisonnable de ne pas y ajouter foi. Qu'on philosophe tant qu'on voudra , une pareille preuve n'a point de réplique. En voulez - vous encore une, qui n'est pas moins décisive à l'égard de tout le tems que j'ai demeuré à Madraſt avec le P. Thomas? Elle est tirée d'une Lettre du P. René aujourd'hui Cuſtode , qui depuis qu'il est aux Indes , a toujours reſté dans la Miſſion de cette Ville.

*Lettre du M. R. P. Quoiqu'il ſoit tard de faire réponse à votre der-
P. René au- nière Lettre , il vaut mieux tard que jamais. Je me ſuis toujours
aujourd'hui propoſé de vous la faire & à cœur ouvert , prenant certainement
Cuſtode au vos intérêts entre mes mains comme les miens propres. Elle va
P. Norbert. rouler 1°. ſur le Diſcours que vous fîtes le jour de La-Touſſaint.
De Madraſt 2°. Sur la Supplique que vous nous avez adreſſée. 3°. Sur votre
3. Decemb. retour en Europe. En enviſageant votre Diſcours du jour de La-
1739. Touſſaint ſuivant l'Analyſe que pluſieurs perſonnes de Pondicheri
nous en ont faite , je dis que vous tombâtes dans des fautes très
préjudiciables à votre honneur & au nôtre ; parce que vous fîtes
en quelque ſorte une baſſe rétractation de votre Oraïſon Funèbre ,
qui vous devoit toujours faire honneur : ſi vous l'avez rétractée en
la manière qu'on nous l'a marquée , penſez - vous bien au tort que
vous faites à la vérité & à votre honneur ? &c.*

*La Raiſon pourquoy je n'ai pas voulu ſouſcrire à la Supplique ;
est qu'elle ne préſente aucun fait certain : ces ſortes de pièces doi-
vent*

vent contenir l'attestation de quelque chose qui conste. S'il s'agissoit de rendre témoignage de votre vie & de vos mœurs selon la connoissance que j'en ai par les deux différentes fois que vous avez demeuré avec nous à Madraſt ; j'attesterois très volontiers sans en être requis , que je n'ai connu rien en votre conduite , qui ne soit d'un très sage Religieux. Pardonnez-moi donc s'il vous plaît pour ce qui regarde le contenu de la Supplique. Vous êtes déterminé à passer en Europe , attendez-vous à vous voir ataqué du côté de la Puissance Ecclésiastique , & mettez vous en défense de ce côté-là : c'est ainsi que nous pensons tous ici. Voilà les termes dans les quels j'ai cru que je pouvois vous parler librement , sincèrement , cordialement , étant avec respect & amitié tout ensemble &c.

*D'Italie ,
en Janvier
1746.*

Cette Lettre sans doute vous cause d'un côté un secret déplaisir : de l'autre il vous rassûre sur ce qu'on pensoit de la conduite du P. Norbert pour le tems qu'il avoit demeuré à Madraſt. A l'égard de ce dernier Article , le Père René s'exprime clairement , & il déclare qu'il n'avance rien qui ne soit conforme aux sentimens de toute la Communauté : Le Père Thomas en étoit le Chef : on date cependant ses Lettres du tems précisément que le P. René parle au nom on selon le sentiment de tous les Pères de Madraſt.

*Tous les
Mission-
naires de
Madraſt
vendent un
témoignage
favorable
au P. Nor-
bert.*

Quant à l'article qui vous aura d'abord fait de la peine , c'est la prétendue rétractation de mon Discours Funébre : Rien ne fut jamais moins vrai , je demanderois encore aujourd'hui pardon à Dieu , si j'en avois eu la moindre pensée. Vous voyez par là qu'on travailloit à me détruire dans l'esprit de nos Pères de Madraſt. Ainsi il n'est pas étonnant si dans ce tems-là même , le P. Thomas paroît prévenu par ses Lettres , supposé qu'elles soient telles qu'on les donne : ce qui ne m'inquiete pas beaucoup : Je ne ferai pas un procès aux P. P. Jésuites pour les obliger à les produire , je veux bien les en croire , à condition qu'ils ajoutent pareillement foi aux Lettres du Père Thomas pour

D'Italie, ce qui les regarde. Il est cependant vrai que je me ferois
en Janv. bien donné de garde, de dénoncer si ouvertement au S.
 1746. Siége les Idolâtries & les Superstitions des Jésuites, si je
 n'avois eu que le P. Thomas pour en rendre témoignage :
 Mais vous avez vu que je ne parle que d'après les Légats
 du S. Siége, les Vicaires Apostoliques, les Evêques rési-
 dents sur les Lieux, les Missionnaires de tous les Corps,
 les Gouverneurs des Colonies, & de beaucoup d'autres
 Personnes respectables. En un mot j'ose le dire, j'ai établis
 mes Mémoires Historiques sur les Bulles, les Décrets & les
 Décisions du S. Siége & du Vicaire de J. C. Comparez
 tous ces témoignages à ceux dont les Jésuites se servent
 dans leurs misérables Libelles : Jamais différence ne vous au-
 ra paru plus marquée.

Il y a un troisième Article dans la Lettre du P. René,
 que, selon toute apparence, vous ne comprenez pas : Il dit
 que je dois m'attendre à me voir ataqué du côté de la Puif-
 sance Eclésiastique. C'est de M. l'Evêque de St. Thomé à
 deux lieues de Madrast, dont parle ce R. Père : Il savoit
 que ce Prélat avoit écrit à son Eminence le Cardinal de
 Fleuri contre moi, au sujet du Contrat de Fondation du
 nouvel Etablissement des Religieuses : Comme j'en étois le
 Supérieur, muni généralement de tous les Pouvoirs en con-
 séquence de la demande faite par M. le Gouverneur & le
 Conseil Souverain de la Ville, on me chargea de dresser
 un plan pour le Contrat de cette Fondation. Ces Mes-
 sieurs me recommanderent de n'y rien stipuler qui ne fut
 bien conforme aux Loix Eclésiastiques du Royaume de
 France, aux Privilèges de Sa Majesté, & aux Droits de la
 Compagnie des Indes & des Fondateurs. La demande étoit
 des plus équitables : mon devoir m'obligeoit d'y répondre.
 Je suis en état de faire voir que dans cette occasion, j'ai
 montré le zèle que j'avois pour faire rendre à Dieu ce qui
 est du à Dieu & à César ce qui est du à César : c'est-à-di-
 re que j'ai eu assez de courage pour m'opposer aux préten-
 tions

Le P. Norbert chargé par le Conseil Souverain de Pondichéri de soutenir les Loix de France contre un Evêque de Portugal.

tions d'un Evêque Portugais, qui alloient directement contre de si sages Loix & des Privilèges si respectables, comme le font les Loix de France & les Privilèges de ses Rois. Je fis à ce sujet un Mémoire fort (a) long où je démontrai que le Contract de Fondation présenté à l'Ordinaire Portugais, par M. le Gouverneur & le Conseil Souverain de Pondichéri, ne contenoit aucun Article qui n'y fut conforme dans tous ses points. Ce Mémoire fut envoyé à l'Evêque par ces Messieurs. Une copie fut ensuite adressée à un Directeur Général de la Compagnie des Indes à Paris. On lui recommandoit de le présenter à Sa Majesté, dès lors que le Prélat avoit évoqué l'affaire à son Auguste Tribunal. Il parut convenable d'en écrire aussi à son Eminence le Cardinal de Fleuri : je le fis en ces termes.

*D'Italie,
en Janv.
1746.*

MONSEIGNEUR

Souffrez que de cette Région Indienne, j'ose m'adresser à Votre Eminence; le motif qui m'y engage, nous a paru digne de l'occuper un moment. . . .

*Lettre de
P. Norbert
au Cardinal
de Fleuri.
De Pondi-
chéri 20.
Octobr.
1738.*

Il s'agit de représenter très-humblement à votre Eminence, que les Religieuses Ursulines nouvellement arrivées ici, pour y former un Etablissement dans la seule vue de donner à la Jeunesse une éducation chrétienne dont elle a un vrai besoin. M. Dumas Gouverneur Général de ces Pays-ci dépendants de Sa Majesté, n'ayant présenté de concert avec les Religieuses, à Mgr. l'Evêque, pour en être le Supérieur Majeur: Il a agréé la présentation: mais comme son Evêché est du Royaume de Portugal, Portugais lui-même, il veut savoir quels sont les Privilèges & les Coutumes de la France, il m'a écrit de les lui envoyer. M. notre Gouverneur m'y a engagé & m'a même instamment prié de ne pas dissimuler,

T t 3

(a) Il contenoit au moins 100. pages in quarto: Il y avoit à la tête une Epître au Roi. Ce fut à M. de Saintard qu'il fut d'abord adressé à Paris par M. Dumas.

*D'Italie, muler, mais de soutenir avec fermeté les Droits du Royau-
en Jaxv. me.*

1746.
Lettre du P. Norbert à son Eminence le Cardinal de Fleuri.

J'adresse à votre Eminence la copie de ma Réponse : Elle apercevra que je me suis proposé de faire connoître à sa Grandeur, que les Evêques Forains, sont obligés d'accorder leurs Pouvoirs à un Vicaire ou Supérieur François, pour qu'il puisse prendre connoissance des Affaires Eclésiastiques du Royaume, & les terminer selon les Règles & Coutumes qui y sont sagement établies. Cela paroît d'autant plus nécessaire ici que par tout ailleurs : les raisons sont 1°. Que M. notre Evêque est non seulement Portugais, mais son Evêché est encore de la dépendance du Royaume de Portugal : 2°. Il n'est pas peu difficile de recourir à son Tribunal, quand on le voudroit : La distance n'est pas moins que de 30. lieues : & dans certains tems de l'année, on ne peut faire ce voyage : Comment donc pourvoir aux affaires qui ne souffrent point de délai ? Et comment y pourvoir avec une justice éclairée par un Evêque, qui de son propre aveu, ignore les Loix, les Privilèges & les Coutumes du Royaume, & qui peut-être quand il les sauroit, trouveroit son avantage d'affecter de ne les pas connoître ? En supposant même qu'il en eut une parfaite connoissance & qu'il voulut exactement s'y conformer, il seroit contraint de s'expliquer avec des François en langue Portugaise. Aussi, Monseigneur, de cet inconvenient, il en est survenu beaucoup d'autres, qui ne tendent qu'à supprimer l'ordre prescrit dans ce Royaume.

Un fait présent, le confirme. M. le Procureur du Roi en cette Ville nous a signifié depuis environ quinze jours de dresser un Monitoire pour un Cause légitime. Il falloit que cette Cause fut éclaircie avant le départ des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui étoient pourtant sur le point de mettre à la voile. J'ai répondu au Procureur du Roi, que nous n'avions point ce Pouvoir, qu'il falloit l'obtenir de l'Ordinaire ; nous avons fait le recours avec toute diligence, la Réponse est encore à venir & les Vaisseaux ne peuvent diférer leur départ.

Votre Eminence pénètre mieux que je ne puisse l'exprimer, les dangereuses conséquences de ce défaut d'Autorité. Il y a long-tems qu'on

qu'on l'éprouve en cette Ville , & qu'on a voulu l'en informer. *D'Italie ; en Jauv. 1746.*
 L'embaras augmente de jour à autre ; parce que cette Colonie est devenue très nombreuse en sujets de Sa Majesté , & que voici encore un nouvel établissement de Religieuses Françaises , qui ne sont venues que pour enseigner la Jeunesse en François & non en Portugais. Constitué leur Supérieur Major , comment pourrais-je agir , si on ne me permettoit pas d'user des pouvoirs selon les Loix & les Privilèges du Royaume pour les affaires purement Ecclesiastiques ? J'ai répondu avec quelque fermeté à M. notre Evêque sur la présente question : mais je ne l'ai fait que pour m'acquiescer de mon devoir & répondre au zèle que j'ai pour soutenir ces Loix & ces Privilèges , sur tout en ayant été chargé par M. notre Gouverneur , qui est lui-même très attentif à les maintenir. Tous nos Missionnaires mêmes qui font en cette Ville les fonctions de Curé , m'ont engagé à ne rien négliger à cet égard. . . .

Il ne me reste plus , Monseigneur , que de supplier votre Eminence , de m'envoyer ses ordres , je m'y conformerai toujours avec toute l'exactitude possible , étant dans cette extrémité du monde , comme dans le centre de la France , avec le respect le plus profond & la soumission la plus parfaite &c.

Cette Puissance Ecclesiastique . comme vous voyez , que le P. Norbert devoit craindre en Europe , c'étoit l'Evêque de Saint Thomé : Puissance toujours à apprehender lorsqu'elle se trouve sur tout entre les mains d'un Jésuite Portugais : comme l'étoit en éfet ce Prélat , qui d'ailleurs n'agissoit que par une espèce de promotion phisique de ces anciens Confrères. L'Oraison Funèbre dont ils lui avoient fait un raport des plus odieux , avoit commencé à l'indisposer. Le zèle avec lequel je défendis ensuite une Cause par l'ordre d'une Personne qui représentoit Sa Majesté , & du Conseil Souverain de la Ville , contre les prétentions peu équitables du Prélat , acheva de le persuader que j'étois le plus grand Ennemi de la Societé de Jésus. Un chetif Capucin comme le P. Norbert , oser défendre les Loix Ecclesiastiques de France , les Privilèges de Sa Majesté Très - Chrétienne , contre un Evêque

Motifs qui engagent l'Evêque Jésuite Portugais à écrire contre le P. Norbert.

D'Italie, Evêque Jésuite Portugais, qui veut les anéantir ou les oublier : Voilà mon crime capital aux yeux des Jésuites de Paris : Qu'un Prélat du Royaume de Portugal m'en fasse un crime, je m'en fais gloire : mais que les Jésuites de France me le reprochent, dans Paris même, comme un outrage fait à la Dignité Episcopale, n'est-ce pas porter la témérité au delà de ce qu'on puisse dire ? Si tout autre la portoit à ce point dans la Capitale de la France, que n'auroit-il pas à craindre ? Cependant les Jésuites s'arrogent le Privilège exclusif, d'y imprimer des Libelles où ils condamnent un Capucin, pour avoir voulu soutenir les sages Loix du Royaume & les Droits de Sa Majesté contre un Prélat étranger : Et ils taxent ce zèle d'un manquement de respect à un Evêque. Croient-ils donc en imposer au Public ? La France sur tout qui est un Royaume si éclairé, ne prendra pas ainsi le change, & Elle fait trop bien, découvrir les ruses de ces Pères pour en être la dupe. Hélas ! qu'il seroit à souhaiter qu'ils fussent aussi dociles à l'Autorité Ecclésiastique que le sont les Capucins & que comme eux ils laissassent à l'Autorité Séculière à disposer des biens dont jouissent les Particuliers dans chaque état, & qu'à leur exemple au lieu de s'étudier à la surprendre par de faux rapports, ils ne pensassent qu'à en demander au Ciel la conservation par de ferventes prières. Vos (a) Lettres & mes Ouvrages nous obligent de former de pareils Vœux ? Mais peut-être désespérez vous encore plus que moi, d'en voir l'accomplissement. Suppléons à ce défaut, atachons nous toujours à cette Pierre contre laquelle l'Enfer ne prévaudra jamais, soutenons les Intérêts du S: Siège & de l'Eglise. Ne manquons en aucune occasion de nous rendre utiles à l'Etat & de défendre les Droits de nos Augustes Souverains. Prions sans cesse pour la conservation de leurs Augustes Personnes, & souvenons-nous que Dieu gouverne les Peuples par les Rois. *Per me Reges regnant, per me Principes imperant.*

On

(a) Voyez la pag. 236. & suivantes.

Les Jésuites de France blâment hautement le P. Norbert pour avoir soutenu les Loix du Royaume & les Privilèges du Roi.

Où pensez-vous que je vais vous conduire à présent, mon cher Provisiteur ? Il faut, s'il vous plait, vous transporter un moment à l'Isle de France, où vous avez passé comme moi. Les Jésuites qui ont par tout le monde, des Emissaires, y ont fait sonder mes voies & approfondir mes démarches. N'est-ce pas avec raison que le P. Thomas m'avertissoit si souvent, que j'avois affaire à des gens qui ne me passeroient pas un *iota* & qui mettroient tout en usage pour me perdre ? Ces Pères après m'avoir représenté comme un Missionnaire aux Indes coupables des plus grands crimes, il falloit enrichir le tableau par de nouveaux traits d'impofitures inventées dans les autres Pays où j'ai paru. Scandaleux de profession, & d'habitude, pouvois-je me démentir ? Deux témoins vont l'assurer, mais deux témoins qui sont pour le moins aussi dignes de foi que le P. Thomas. Vous pressentez que je veux parler de M. Igou & d'un autre Prêtre de la même Congrégation dont s'autorisent les Jésuites de Paris. J'ai dit que je ne vous arrêteroie pas long-tems en cette Isle : Ainsi ayez la bonté d'écouter le raport de ces deux témoins irréprochables, au rapport desquels on doit croire & à qui les Jésuites m'ont fait la grace de me renvoyer : ce sont deux dignes Missionnaires que je respecte infiniment : vous en connoissez comme moi le mérite : Voici leurs Lettres dont j'ai les originaux avec moi par un heureux hazard.

„ M. T. R. P. Je suis fâché (a) de votre incommodité,
 „ & cela, pour venir de votre trop grande application : menagez

V v

VOUS

*D'Italie,
 en Jann.
 1746.*

*Pag. 20. 63
 21. de leur
 Libelle.*

*Lettre de
 M. Igou au
 P. Norbert.
 Du 24. Fev.
 1737.*

(a) Cette Lettre fut adressée au P. Norbert dans le tems qu'il faisoit la mission aux Esclaves qui sont aux Habitations éloignées des Paroisses. Alors il en avoit déjà fait deux aux deux Paroisses de cette Isle : l'une au Port Louis, l'autre au Port-Bourbon. Il n'y avoit alors que deux Missionnaires de la Congrégation de la Mission : Le premier est M. Igou de la Province de Normandie ; le second est M. Dupuis de la Province de Bourgne : celui-ci administroit les derniers Sacremens au P. Norbert, qui tomboit dangereusement malade, au milieu de la mission qu'il faisoit dans la Paroisse.

318 LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie en Jaro 1746. „ vous un peu. Je suis bien aise que les Noirs & Nègres-
 „ ses que vous intruisez profitent : c'est un grand bien que
 „ vous ferez de continuer , parce qu'ils n'auront pas l'ocasion
 „ de pouvoir avoir une personne qui ait cette charité pour
 „ eux. Ne les abandonnez pas je vous en supplie pour l'a-
 „ mour de Dieu. Je me recommande à vos saintes prié-
 „ res &c.

Lettre de M. Igou au Supérieur de la Mis- sion de Pondichéri au sujet du P. Norbert. De l'Isle de France 17. Mai 1737. M. R. P. Voilà enfin le R. P. Norbert que vous atendez de-
 puis long-tems qui s'embarque aujourd'hui sur le Vaisseau le Chau-
 velin. Je souhaite qu'il arrive en aussi bonne santé qu'il s'embar-
 que : comme il est un bon esprit , savant & pieux Religieux , j'es-
 père qu'il fera l'honneur de votre Maison , & qu'il réparera la
 perte que vous avez faite dans la Personne du R. P. Antoine d'heu-
 reuse mémoire. Tous le regret que j'ai , c'est de n'avoir pu lui
 faire autant de bien qu'il le mérite : mais si peu que je lui ai fait ,
 je l'ai fait au moins selon mes facultés & selon toute l'étendue de
 mon cœur ; car je me fais un plaisir d'honorer tous les bons Mis-
 sionnaires , tant des vôtres que de ceux des autres Communautés.
 Je me recommande à vos Ss. Sacrifices & je vous prie de me
 croire tout dévoué à vous tout dans l'amour de N. S.

M. R. P.

Signé

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur.

Igou, Indig. Prêtre de la Congrégation
 de la Mission.

Lettre de M. Dupuis Prêtre de la même Congrégation, au P. Norbert. Du Port Bourbon Isle de France, 6. Avril 1737.

M. R. P. Les Vaisseaux de France , approchant de cette Isle ,
 comme nous l'annonco celui qui vient de nous aller & qui doit suc-
 céder à ce qu'on dit au Jupiter ? Nous n'avons plus guère espé-
 rance de vous posséder en ce Port & en cette Paroisse : C'est ce qui
 fait que je me donne l'honneur de vous écrire pour vous marquer
 de nouveau la reconnaissance que je vous dois , pour les bons offices
 de Médecin spirituel , de Directeur & de Pasteur que vous avez eu
 la

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 339

la charité d'exercer envers moi en particulier & à l'égard de mon petit troupeau, qui a diminué depuis la Mission & diminue tous les jours, soit par la mort & par de facheux accidens, soit par la désertion & abandon que quelqu'uns ont fait de ce Port pour aller à l'autre. Il vient encore de tomber en mer un ouvrier nommé Chalonnais, qui avoit trop chargé sa piroque de fenilles & de gibiers, ce qui lui a fait faire capot.

D'Italie,
en Janv.
1746.

Je vous assure, M. R. P. que dès que vous avez commencé à ouvrir la bouche en Public & dans la Chaire de vérité, j'ai estimé & honoré en votre personne les dons de Dieu, & que j'y ai reconnu pendant tout le tems de votre séjour en cette Paroisse des bienêtres particulières, un grand discernement & une adresse singulière pour connoître les ames, & pour leur donner des avis salutaires, & j'ai été bien attristé quand j'ai appris qu'on ne profitoit pas dans l'autre Paroisse, comme l'on devoit de vos saintes instructions; & que l'attention qu'on paroïsoit d'abord vous donner, n'étoit point accompagnée de la pratique & de l'exécution & même de la docilité que votre zèle & charité mérite. Je souhaite de tout mon cœur que votre Révérence ait plus de consolation à Pondicheri où je voudrois pouvoir vous accompagner, si c'étoit la volonté de Dieu & y demeurer quelque tems pour être témoin des grands biens que vous ferez avec l'aide & le secours de la grace.

Probablement je ne serai plus au monde quand vous repasserez pour retourner en France, où il m'a paru que vous desiriez finir votre vie, plutôt qu'en ce Pays-ci. Ainsi c'est le dernier adieu, que j'ai l'honneur de vous faire, me recommandant à vos saintes prières & saints sacrifices, pour obtenir la grace de me préparer à la mort, en vous suppliant d'être persuadé de la reconnoissance, de la confiance & du respect avec lesquels je suis en l'amour de notre Seigneur.

M. R. P.
Signé.

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur.

Dupuis, Indig. Prêtre de la Congrégation
de la Mission.

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

*L'intérêt de
l'Eglise à
engagé le P.
Norbert à
remettre à
ses Amis ,
Les Pièces
qui le justifi-
fient.*

Je rougis, mon cher Provisiteur, de vous communiquer de semblables (a) Pièces : mais les Jésuites de Paris & d'ailleurs dites-vous, me présentant au Tribunal du Public comme le plus scandaleux & le plus méchant homme du monde, c'est le moins que je puisse faire dans la situation où je me trouve, que de remettre à mes amis des Pièces qui détruisent auprès d'eux une pareille accusation. Vous êtes le seul à qui je l'aie fait jusqu'à présent & je vous avoue que je ne m'y serois jamais déterminé, si la malice qui m'attaque, ne tendoit qu'à ma seule perte ; je m'estimerois alors le plus heureux des Ministres de l'Évangile dans la retraite où elle m'a conduit, & je me réjouirois au Seigneur sous le poids des calomnies les plus outrageantes dont elle m'opprime : mais ceux qui en viennent à cette violence, pensent moins à me perdre, à me détruire, qu'à afoiblir les témoignages que j'ai rendu à la vérité, qu'à inspirer aux enfans du Christianisme, que le S. Siège, & le Vicaire de Jésus Christ les a condamnés à tort & sur de fausses dépositions.

*Les Jésuites
ont trouvé
le secret de
mettre le P.
Norbert
hors d'état
de se justifi-
fier de leurs
accusations.*

Delà je comprends également comme vous, qu'il seroit de l'intérêt de l'Église de m'écouter sur les chefs d'accusation qu'on porte contre moi : mais Hélas ! j'ai affaire à des accusateurs peu miséricordieux, qui trouvent le secret d'empêcher ma justification. C'étoit à Rome où il falloit me citer, m'entendre, & ils m'en arrachent dans le dessein de me jeter dans la fausse aux Lions, & de me mettre hors d'état de parler aux Humains. N'est-ce pas-là suivre le conseil injuste que donnoit à Pline second, Gouverneur de l'Asie, le cruel Empereur Trajan ? Il ne faut point rechercher, lui disoit-il, ces sortes de Gens, parlant des Chrétiens, mais on doit les punir, lorsqu'on nous les a présentés.

Hoc

(a) J'ai plusieurs autres Lettres de ces deux Messieurs, qui m'ont écrit dans les années suivantes. Toutes sont à peu près sur le même ton. Ils y relevent en particulier l'Oraison Funèbre de M. de Videlou : voyez comme elle & son Auteur ont causé du scandale en ces Pays-là.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 341.

Hoc (a) genus inquirendos quidem non esse, oblatos vero puniri oportere. Écrivons-nous donc avec Tertulien. O Jugement qui de nécessité renferme l'horreur & la contradiction ! O *Sententiam necessitate confusam!* D'où vient êtes-vous ainsi contraires à vous-mêmes, & que votre propre conduite, porte le témoignage de votre injustice ? *Quid temet-ipsam censurâ circumvenis?* Si vous jugiez que j'eusse mérité d'être puni, pourquoi vous êtes-vous opposés à ce qu'on recherchât ma vie au Tribunal du Juge compétant ? Et s'il vous a paru qu'il ne convenoit pas que je fusse examiné, pourquoi aujourd'hui me condamnez-vous dans un tems où vous m'empêchez de parler ? *Si damnas, cur non inquiris? Si non inquiris, cur non es absolvis?*

D'Italia, Jan. 1746

Mes accusateurs sentoient trop qu'un pareil examen leur seroit préjudiciable : il falloit qu'ils suivissent toute autre route pour s'épargner eux-mêmes ; se faire justice par la violence, poursuivre l'Innocent, lui inspirer de la terreur, le traduire au monde comme un Perturbateur de repos public, inventer des témoignages capables de faire impression sur les esprits : en un mot l'opprimer sous nos coups, c'étoit le seul moyen de nous en rendre victorieux. Faisons donc comparoître deux témoins irréprochables, deux hommes Apostoliques de la plus haute vertu : soutenons qu'ils ont dit, ce que nous avançons du P. Norbert, on ne pourra plus en douter.

Vous les connoissez ces deux Saints Prêtres dont s'autorisent les Jésuites : & dont vous venez de voir les Lettres : je dois encore mieux les connoître que vous. Ils m'ont fait la grace de me recevoir avec bonté dans leurs Logis : Ils m'ont invité avec beaucoup d'instance à faire Mission dans leurs Paroisses. J'y ai prêché pendant 5. à 6. semaines dans l'une & l'autre jusqu'à deux & trois fois par jours ; j'ai eu la consolation de recevoir au Sacrement de pénitence

Deux Saints Prêtres que les Jésuites deshonorent en les faisant parler contre le P. Norbert qu'ils estiment.

V v 3

ce

(a) Apologétique de Tertul Chap. 2.

D'Italie, ce la plupart des Grands & presque tout le Peuple : j'ai eu
en Jans. le bonheur de mettre en état plusieurs gentils esclaves , de
 1746. recevoir le saint Batême : Et pour se souvenir des deux Mis-
 sions , j'y ai planté deux croix à la suite d'un Peuple qui
 la portoit & l'adoroit avec moi. Ces travaux m'ont mis
 deux (a) fois à l'extrémité , sans espérance de retour.
 Dieu n'a pas agréé alors mon sacrifice , il m'en préparoit
 un autre plus éclatant. Je souhaite que si mon sang arro-
 se la terre, qu'il ne crie pas vengeance vers le ciel : je l'offre
 par avance à ceux qui le demandent : Le Seigneur daigne
 l'accepter pour me pardonner mes fautes & les scandales
 dont ils m'accusent : si du moins ils m'attribuent faussement
 ces crimes , je reconnois avoir trop offensé mon Dieu, pour
 croire qu'il ne me feroit pas encore grace, en me par-
 donnant par le sacrifice de tout le sang de mes vei-
 nes.

C'est donc au milieu de ces exercices du S. Ministère
 que j'ai connu M. Igou & M. Dupuis. Ils m'ont tous les
 deux si édifié que je ne saurois assez exalter leurs mérites.
 Ils se sont rendus infiniment plus dignes des éloges, qu'ils
 prodiguent dans leurs Lettres en ma faveur , que je ne
 pourrai jamais en mériter. Lettres qui marquent d'autant
 plus leur bon cœur & leur générosité , qu'ils les ont écri-
 tes , sans que j'y ai aucune part. Quel deshonneur les
 Jésuites ne font-ils pas à de si Saints Prêtres , de vouloir
 les mettre ainsi en contradiction avec eux-mêmes ? Disons
 plutôt

(a) Dans le Vaisseau Dauphin sur lequel le P. Norbert a passé en
 cette Isle , il reçut les derniers Sacremens , & on lui fit la recomman-
 dation de l'ame jusqu'à *proficiscere anima Christiana* : Il répétoit alors, *si*
sum necessarius , non recuso laborem , fiat voluntas tua. Sa maladie
 provint d'un échauffement si extraordinaire qu'il fut plus de 15. jours sans
 que son Corps fit aucune fonction nat. Les exercices de la mission dans ce
 Vaisseau où il prêchoit 2. à 3. fois par jour pendant le Carême , joint
 au Jeune qu'il faisoit en maigre , tandis que tout le monde usoit du
 gras, le réduisirent à cette extrémité. C'est encore un scandale aux Jésuites.

plutôt que la contradiction se trouve uniquement dans ceux qui les font paroître sur une scène qui détestent tôt ou tard. N'étoit-ce pas assez d'outrager le P. Norbert? Faloit-il que les outrages qu'on lui fait, réjaillissent sur tant de Personnes respectables? Veulent-ils donc rendre complices de leurs attentats des Hommes ennemis de la vengeance? Veulent-ils forcer d'honêtes gens à rendre de faux témoignages, pour satisfaire au dessein qu'ils ont formé contre l'Innocent? Comme il ne leur est pas possible d'y réussir, ils leur mettent dans la bouche des paroles & des discours qu'ils ne sont pas capables de prononcer. Achevons le tableau du P. Norbert, de ce Missionnaire, le scandale des Nations, & ou plutôt laissons le finir aux Jésuites si adroits dans cet art. Accuser un Missionnaire de crimes & de scandales commis dans un Pays éloigné & où il n'est pas facile d'aller pour s'éclaircir de la vérité: ce n'est faire qu'un tableau en perspective: Le Senhédrin avoit résolu de le représenter au naturel: il faut donc rapprocher les couleurs: mais où en trouver de propres & d'assez vives pour réussir dans une entreprise qui intéresse d'autant plus, que si on venoit à ne pas réussir, ce seroit se deshonorer soi-même dans le Public. Bientôt les Emissaires de la Société courent la Tourraine, où le P. Norbert devoit être connu, puisqu'il est du corps de la Mission qui dépend de cette Province: Delà ils se transportent dans celle de la Lorraine, lieu de sa naissance & où il s'est fait Capucin: Et enfin ils ne le quittent pas de vue depuis son retour en Europe. Par tout ils aperçoivent tant de traits d'une conduite si scandaleuse, que ce seroit trop changer le tableau d'en exprimer la moindre partie.

Il n'en fera pas dans ces Pays-ci, comme de ces Regions éloignées dont nous venons de parler: on pourra facilement vérifier s'il est vrai, que le P. Norbert placé dans ces différens Endroits de l'Europe, a été tel que les Jésuites l'osent aux yeux du Public. Si ces Pères le prouvent

*D'Italie ;
en Janv.
1746.*

*Les Jésuites
ont résolu
de faire du
P. Norbert
le tableau
le plus hor-
rible qui
fut jamais.*

par

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

par des témoignages capables de détruire ceux que je dois toute à l'heure vous citer, on aura alors tout sujet de croire ce qu'ils en rapportent des Indes, malgré l'évidence des preuves qui annoncent le contraire. Vous avez lu leurs Libelles, aujourd'hui si multipliés; tantôt ils assurent que mes Confrères & mes Supérieurs de la Province de Touraine m'ont toujours regardé avec beaucoup de mépris; quelquefois ils avancent qu'ils désapprouvoient hautement mes entreprises à la Cour de Rome. Tantôt que je ne suis sortis de la Province des Capucins de Lorraine pour aller aux Missions des Indes, que parce que j'étois mal dans l'esprit de mes Supérieurs & qu'en dernier lieu j'ai été traité à Rome comme un audacieux & chassé avec infâmie. Jamais fit-on une inquisition si générale: jamais la Société honora-t-elle un Capucin de si beaux éloges?

Le P. Norbert rend aux Jésuites le bien pour le mal, des bénédictions pour leurs malédictions.

Que je leur ai d'obligation de m'avoir encore épargné? Je supplie même tous mes Confrères, de s'unir avec moi pour la leur témoigner. Soyez je vous prie, persuadé, que plus ils me chargeront de malédictions, plus je demanderai pour eux au Ciel, de bénédictions: *Maledicimus & benedicimus*: plus ils exciteront contre moi la persécution, plus je m'appliquerai à leur marquer ma reconnaissance: *Persecutionem patimur & sustinemus*: plus ils m'outrageront, plus je me souviendrai d'eux dans mes prières: *Blasphemiamus & obsecramus*. Admis sans aucun mérite de ma part, dans le Ministère Apostolique, ne suis-je pas obligé de suivre l'exemple que les Apôtres nous ont donné? Et si je soupçonnois que vous eussiez la moindre idée, que je voulusse ici oublier ces belles paroles de S. Paul, je renoncerois dans le moment à la résolution que vous m'avez fait prendre, de vous communiquer les pièces propres à réfuter la calomnie qui m'attaque. Encore une fois, je ne me suis déterminé à le faire, que parce qu'un grand nombre de Personnes respectables aussi bien que vous, m'ont assuré fort souvent, qu'il étoit de l'intérêt de la Vérité & de la

Reli-

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 345

Religion , qu'on me connut dans l'Eglise tel que je suis & tel que j'ai toujours été , & non comme l'annoncent les Pères de la Compagnie. Peut-être s'ils avoient vu les témoignages que vous trouvez ici , & ceux qui vont suivre , peut-être m'auroient-ils fait moins d'injustices & ce seroient-ils fait plus de justice à eux-mêmes ? N'y a-t-il pas l'eu de l'espérer , si un jour ils viennent à connoître la Vérité ? Car enfin il y a de grands Hommes dans la Société , il y a de zélés Ministres de la parole Evangélique , de dignes Confesseurs , de saints Prêtres : Il n'est pas à croire que ceux-là soient capables d'aprouver leurs Confrères dans la calomnie & dans la vengeance , dans l'idolâtrie & dans la superstition , dans la déobéissance au S. Siège & dans la résistance à ses Décrets.

M. R. P. Vous avez de quoi à exercer votre grand zèle à Pondichéri, je suis même déjà instruit de vos succès. L'on m'avoit fait entendre dans une Lettre que vous m'envoyez copie de l'Oraison Funèbre de M. de Claudiopolis que vous avez composée prononcée avec beaucoup d'éclat , je n'ai cependant rien reçu de votre Révérence par les derniers Vaisseaux : je suis mortifié de cette privation. Les Missionnaires de la Société n'aiment pas de votre sorte , qui les éclairent de trop près : je finis comme ma Lettre , en priant le Seigneur qu'il les éclaire de la vérité leur fasse changer une conduite si bizarre. J'ai l'honneur de me dire avec un très grand respect. M. R. P. &c.

M. R. P. . . . Nos Missions des Indes ne pouvoient avoir un Procureur plus en état que vous de leur rendre service. Pour particulier j'en ai une véritable joie. En attendant que le R. P. Chérubin se désiste de la Procure de nos Missions qu'il a par un Bref du Pape , je vous prie M. R. P. , de vouloir bien nous servir aussi de Procureur pour les Missions des Echelles du Levant. &c.

D'Italie ;
en Jany.
1746.

Provincial
de Tourvaine,
Préfet
des Missions
des Indes,
au P. Norbert à Pondichéri.
D'Angers
25. Sept.
1738.

Du Préfet
des Missions
des Indes
au P. Norbert à Pondichéri.
De
Tours 21.
Nov. 1743.

D'Italie, R. P. Norberto à Barroduco Ordinis Capucinatorum,
ou Jaro. Concinonatori, nec non Missionario Apostolico.
1746.

Témoigna- F. Pacificus Tannayensis S. Theologia Professor Eme-
ge du Pro- ritus, Provinciæ Turonensis Capucinatorum Provincialis,
vincial & Missionum Apostolicarum ejusdem Provinciæ in Pla-
de Tour- gâ Malabarensi Auctoritate Apostolicâ Præfectus
raine en fa-
veur du P.
Norbert.

Salutem in Domino.

Cum Reverendissimus P. Josephus ab Interamnâ totius Ordinis Nostri Generalis, Auctoritate a Summo Pontifice P. P. N. Benedicto XIV. sibi commissa, Paternitatem Vestram Reverendam in Procuratorem supra-dictarum Missionum in Romanâ Curiâ instituerit: Nos pariter earumdem Missionum Curam Paternitati Vestræ Reverendæ, de cujus probitate, prudentiâ, ardentissimo zelo, omnimodâque idoneitate, plurimum in Domino confidimus, per præsentés Litteras committimus. Datum in Conventu nostro Juliodunensi sub signo nostro, sigilloque Officii nostri majori, die 10. Jan. 1744.

Locus † Sigilli.

F. Pacificus qui suprâ.

Du même M. R. P. . . . Il s'agit pour votre pleine & entière justifica-
Préses au tion, que vous travaillez sous les yeux du Souverain Pontife,
P. Norbert par son ordre & avec son approbation. Si les Jésuites me parlent
à Rome. de votre Révérence, je suis en état maintenant de leur faire
De Fonte- voir, que ce n'est ni à vous, ni à nous qu'ils doivent s'en pren-
vraud. s. dre: mais à leurs Pères de la Chine & des Indes: D'autant plus
Mars 1745. qu'un Missionnaire que j'envoyai à Pondichéri il y a trois ans, y
passa avec un Jésuite François: lequel voyant ce que ses Confrères
toléroient, dit en confiance au Capucin, que s'il avoit été instruit
de cela en France, il n'auroit pas passé aux Indes. Il faut espé-
rer que tous obéiront aux Décrets du S. Siège. Notre R. P.

Pro.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 347

Provincial m'a communiqué le dernier, qui condamne ce que ces *D'Italie*,
 Missionnaires permettoient aux Malabares. Les trois choses qu'ils *en Jano.*
 demandoient au St. Père & qui leur ont été déniées si authenti- 1746.
 quement, sont une preuve bien marquée du refus opiniâtre qu'ils
 ont fait jusqu'ici de se soumettre. On ne peut que louer votre
 Révérence si elle a contribué à faire condamner ce qui est si
 condamnable. . . . J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Mon R. P. &c.

A Fontevraud où je prêche le Carême.

M. R. P. Le mérite, dit-on, fait des envieux & des ja- *Lettre d'un*
 loux, cela est de tous les tems. Vous êtes dans le cas M. R. P. *Ancien*
 ve. J'apprens par des bruits vagues que des certaines Gens veulent *Préfet de la*
 vous tracasser & vous décorier : J'ignore en quoi & ce pourquoi. *Mission des*
 S'il s'agit du procès que vous poursuivez, quel mal y a-t-il en *Indes au P.*
 cela ? La justice n'est-elle pas pour tous ? Il y a plus de 40. ans *Norbert à*
 que notre Province poursuit ce même procès : Nos Anciens se *Rome. Du*
 sont dans tous les tems récriés sur les Rits que les R. R. P. P. 1743. *7. Decemb.*
 Jésuites pratiquent parmi les Malabares : Plusieurs fois, ils en ont
 porté leurs plaintes à Rome : Ils en ont obtenu des Décisions qui
 devoient soumettre leurs Adversaires. Nos Pères anciens n'ont point
 aussi souffert tranquillement l'usurpation que les mêmes Pères Jésui-
 tes ont fait sur eux de la Cure de Pondicheri, où ils étoient éta-
 blis avant que les Jésuites fussent dans le Pays. L'affaire a été
 portée plus d'une fois au Tribunal de Louis XIV. de glorieuse Mé-
 moire ; ce Grand Roi ne l'a jamais décidée, il s'est contenté de
 dire qu'il chérissoit également les Jésuites & les Capucins, qu'il ne
 vouloit pas favoriser les uns au préjudice des autres. Eu égard
 à l'indécision, l'affaire a été portée à Rome pour y être jugée en
 dernier ressort. Quel tort avez-vous en cela ? Vous n'agissez qu'au
 nom de notre Province.

Une autre idée, me vient dans le moment présent : Si l'on est
 assez téméraire de taxer votre conduite, je n'y vois point de pri-
 se :

348 LETTRE DU P. NORBERT

*D'Italie, se : Lorsque nous vous avons adopté pour travailler dans nos Mis-
en Janv. sions de l'Inde : ça été sur les témoignages les plus authentiques que les
1746. R. R. P. P. Supérieurs de votre Province nous ont donné de la
Témoigna- régularité de vos mœurs, de votre grand zèle pour la pureté du
ges de la Culte de Dieu, de votre saine doctrine, de votre parfaite soumis-
Touraine sion aux Décrets des Souverains Pontifes, de votre sagesse, de vo-
en l'aveur tre prudence : En un mot de tous vos autres talens propres à for-
du P. Nor- mer un bon & excellent Missionnaire.*

*Dans le peu de tems que vous avez resté parmi nous dans no-
tre Province, nous avons aperçu en vous ces grandes qualités &
ces vertus, & nous en avons béni le Seigneur : Depuis votre ar-
rivée à Pondichéri, je n'ai point reçu de Lettre de ce Pays-là
qui ne vous fut favorable. L'on m'a parlé des fruits abondants
que l'on recueille dans une Mission que vous fîtes dans une Isle
où vous aviez relâché à raison de maladie : Isle où il y a des
Missionnaires Lazaristes. L'on m'a parlé de vos soins charitables
auprès de feu Mgr. de Visdelou, des consolations que vous lui
donniez en l'assistant à la mort : L'on m'a parlé enfin de votre
vigilance, de votre sollicitude pour régler les mœurs des nouveaux
Catholiques, de votre vigilante activité pour gagner à J. C. les
ames des Infidèles. En un mot je n'ai rien vu & lu qui ne vous
fut favorable & qui ne tendit à l'accroissement de la Religion.
Ainsi je ne comprends pas, par quel moyen l'on pourroit obscurcir
votre réputation si bien affermie. Ignore à la vérité les ruses
& les artifices de vos Adversaires. Pour moi qui marche dans
la simplicité : j'atteste avec confiance tout ce que dessus & suis prêt
de l'attester par tout où l'on aura besoin de mon témoignage. De
grace ne vous laissez point décourager par ces traverses : l'homme
ennemi ne vise qu'à empêcher l'œuvre de Dieu. J'ai l'honneur de
vous dire avec bien de l'attachement & du respect, que je
suis &c.*

*Le P. Norbert, mon cher Provisiteur, pourroit vous
confier d'autres témoignages des R. R. P. P. Provinciaux,
qui jusqu'aujourd'hui se sont succédés depuis que je suis
allé en Touraine. Tous confirment à peu près dans les
mêmes*

mêmes termes , ce que vous venez de lire. Les Principaux de cette Province des Capucins , riche en Religieux de vertus & de mérites , en Prédicateurs favans & zélés , ne me crurent jamais moins indigne d'être du nombre de leurs Missionnaires , que dans ces jours où ils voient que la calomnie & la violence m'outragent & me persécutent. Celui qui à présent en est le digne (a) Chef, n'a pas attendu cette nouvelle année pour m'en assurer.

D'Italie ;
en Janv.
1746.

Peut-être serez - vous content de nos Pères de Tournaine , sans vous en dire davantage ? Si mes Ennemis les avoient entendus tenir un semblable langage , ne se feroient-ils pas mis en courroux contre eux ? Aussi de grace ne les nommez pas en leur présence. Que n'auroient-ils pas à craindre ? Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont reconnu , combien il en coute de s'oposer à leurs desseins, quelques peu conformes qu'ils soient à la vérité & à la justice. Je ne souhaite rien plus que d'être l'unique victime de mon Ordre , & de me voir sacrifié pour les intérêts du Vicaire de J. C. & de son Eglise.

Ainsi je vous prie de ne pas manifester les noms de ceux qui prennent mon parti & sur tout ceux de mes Confrères. Plusieurs ont déjà éprouvé que de reconnoître le P. Norbert & de défendre sa même Cause , c'est s'exposer au danger , c'est tendre à sa perte. Il faut pour l'éviter que ses meilleurs amis & même les plus Puissans , affectent d'ignorer qui il est , *non novi hominem* : Si on vient à parler de ce qu'il a fait pour la défense de la pureté du Culte & des intérêts du St. Siège , ne feroit-ce qu'en présence d'une fervante de ses Ennemis , il faut qu'on dissimule , qu'on assure

X x 3

mé-

(a) Il m'a connu à Orleans , avant mon voyage des Indes : Il fait que dans le tems que je me disposois à prêcher le Carême en cette Ville-là , nous reçûmes contre toute atente , la permission de nous embarquer à notre volonté. Sur le champ j'abandonnai ce Carême , croyant ne pouvoir arriver trop tôt pour prêcher aux Gentils la doctrine de J. C. dans la pureté.

D'Italie, même ; je ne fai ce que vous voulez dire : *Nescio quid*
en Juro. *diciſ.*

1746.

Il n'est plus possible d'être ami , je ne dis pas de César , mais de la Société , si on est assez imprudent que de louer ou d'approuver tant soit peu la conduite de ce Missionnaire Apostolique : la grande grace qu'on puisse lui acorder : c'est de l'abandonner à la disposition de ses Ennemis , comme Pilate abandonna Jésus aux Juifs. En lavant ses mains en présence du Peuple , il leur dit ; je suis au moins innocent du sang de ce Juste ; Voyez-vous autres , si vous voulez vous en charger : *Acceptâ aquâ , lavit manus coram Populo : dicens , Innocens ego sum à sanguine Justi hujus , vos videritis.*

Ce seroit encore une grace qu'on feroit au P. Norbert ; si tous tenoient à son égard le même langage. Ce lâche & criminel Juge , cherche à délivrer le Juste , mais il n'oseroit trop s'oposer à sa condamnation par une vaine crainte. Le P. Norbert est condamné de ceux-mêmes qui en reconnoissent l'innocence , on ne veut pas s'atirer l'inimitié de Gens Puissans. On ose dire hautement *coram Populo* , je ne vois rien en cet homme qui mérite un pareil traitement ; nous n'avons donc garde de vouloir y coopérer : c'est à vous autres , de voir si vous voulez prendre sur vous-mêmes la mort d'un Homme qui soutient les intérêts de Dieu & de son Eglise : *Vos videritis.* Je vous parle toujours de la mort : ce n'est pas sans raison. Depuis ma sortie de Rome , j'ai déjà manqué une fois d'être furtivement enlevé : & le peu de Lettres que je reçois dans ma retraite , m'annoncent presque toutes , que le Sacrificateur a le couteau à la main , & qu'il ne pense plus qu'à égorger la Victime où il la trouvera : Ne vous éfrayez pas , mon cher Providenteur ; ne vous éfrayez pas , si je vois le bourreau , j'imiterai l'exemple de mon aimable Jésus , à l'égard de son perfide Apôtre : je courrai au devant de lui , je l'embrasserai avec tendresse , & je le recevrai entre *mea bras* avec amour

en

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 351

En attendant cet heureux moment, ce jour fortuné, priez sans cesse le Seigneur qu'il ne le difere pas & qu'il se souviene de ses anciennes miséricordes, envers son Serviteur. J'aime mieux le secours de vos prières, que votre zèle pour ma justification: vous m'obligerez plus en priant pour mes Ennemis, qu'en lisant les Lettres de mes Amis. Je vous en ai promis de ceux qui sont en Lorraine. Comme il sera facile de s'instruire dans cette Province, renvoyez là ceux qui aimeroient de la connoître à fond, & dispensez-moi de citer des Lettres chargées d'éloges que je ne croi pas avoir mérité. En voici seulement quelques-unes de mes Supérieurs Majeurs: Encore ne vous les acordois-je que pour ne pas manquer à ma promesse. Il y a toute apparence que ces Supérieurs sont tous encore pleins de vie: Je puis au moins assurer qu'ils ont toujours été reconnu dans le Cloître & hors du Cloître, pour des Religieux de science & de vertu, de probité & de mérite. Pas un d'eux n'est capable d'oublier ce qu'il doit à la Vérité & à la Justice: tous m'ont connu, non seulement dès mon entrée en Religion, mais même avant ce tems-là. Quelque témoignage qu'ils puissent rendre, on ne peut légitimement & raisonnablement s'y refuser. Si mes Ennemis fondoient ce qu'ils disent de moi sur le rapport de semblables témoins, je vous avoue qu'il ne faudroit plus guete penser à ma justification. Ils disent en général qu'on étoit peu content de moi dans ma Province & que je n'avois pas lieu d'y être moi-même content, & qu'ainsi mes Supérieurs ont été charmé de se voir délivrés d'un mauvais sujet: Tandis que je baisera la main qui me porte de nouveaux coups, écoutez, s'il vous plait, ceux qui vont vous parler.

M. R. P. Dès que j'aurai reçu l'ordre de Rome, je ne tarderai pas à vous envoyer l'obédience pour vous rendre dans notre Province, & y attendre le tems des embarquemens. Il ne faut pas que vous craigniez d'y arriver trop tôt. Nous avons tout l'empressement d'y avoir des Personnes de votre mérite & de votre piété à Lorraine.

*D'Italie ;
en Janv.
1746.*

*Il faut
croire aux
témoigna-
ges des Su-
périeurs qui
ont connu
toute la vie
le P. Nor-
bert.*

*Lettre du
Préfet de la
Mission au
Père Nor-
bert avant
sa sortie de
piété à Lorraine.*

D'Italie, piété : Il est sur tout nécessaire que vous apportiez avec vous vos Sermons : pour ce qui est de vos Sermonnaires, ce seroit un trop grand embaras. Si vous êtes dans notre Province dans les tems d'Avent & de Carême, je me ferai un plaisir de vous y employer. Donnez-moi je vous prie incessamment des nouvelles de la réussite dans votre entreprise, j'ai toujours à craindre que les assauts qu'on vous livrera, ne la fassent échouer &c.

Lettre du même au P. Norbert.

M. R. P. Je suis bien content que vous ayez surmonté tous les obstacles & que vos R. R. P. P. Supérieurs de Lorraine aient enfin consenti à vos pieux desirs. Je souhaiterois fort savoir celui qui doit vous être uni : sans doute c'est un (a) homme de votre goût & qui comme vous a beaucoup de zèle : c'est sur tout ce qui est nécessaire dans nos Missions. Dès que vous aurez reçu l'obédience du Révérendissime Père Général, vous aurez la bonté de m'en donner avis, afin que je vous en envoie une de ma part &c. Je suis avec bien du respect &c.

Les Supérieurs dont vous allez voir les Lettres après celles-ci, pourroient rendre témoignage, sur les difficultés que j'ai eu pour obtenir ma sortie de Province. Ils savent que la seule crainte de se rendre responsables de ma vocation au Ministère Apostolique, fut le motif qui les engagea à acquiescer à ma demande réitérée pendant plusieurs années. Les instances les plus vives qu'ils me firent de borner mon zèle dans la Province, les propositions les plus propres à gagner un Religieux qui aime de s'avancer, ne purent jamais me faire balancer un moment dans ma vocation : Il me sembloit toujours que le Ciel me destinoit à annoncer la parole Evangélique aux Peuples Infidèles, & que je me rendrois coupable aux yeux du Grand-Père de famille, si je refusois d'aller à la culture de sa vigne abandonnée.

Dans

(a) Ce Religieux avoit en effet beaucoup de zèle : Il est décédé à Pondichéri au commencement de sa noble carrière : Il étoit de Longuion & s'appelloit Christologue. Heureux si le Seigneur m'avoit accordé la grace de l'accompagner dans le voyage de l'éternité.

Dans ce tems-là j'étois en étroite union avec un ancien (a) Missionnaire de la Compagnie de Jésus : Ses discours ne m'encouragerent pas peu à répondre à mon dessein. Ce n'est pas le seul Jésuite qui m'ait favorisé de son amitié : Beaucoup d'autres sembloient ne pas me refuser la leur. Ces R. R. Pères m'ont invité plusieurs fois d'argumenter à leurs Théses publiques, & assez souvent de prêcher des Sermons d'honneur dans leurs Eglises. On ne peut rien ajouter aux éloges & aux politesses, dont ils daignoient alors me favoriser. Combien de fois ne m'ont-ils pas fait la grâce de me régaler à leurs tables & de m'admettre dans leurs récréations ? J'en suis encore tout pénétré de reconnoissance & de gratitude. A mon arrivée aux Indes, leurs Confrères, comprirent bientôt que j'étois un vrai ami de la Compagnie. Ils ne se trompoient pas, mais ils sont aujourd'hui dans l'erreur de penser le contraire : On ne peut mieux aimer, qu'en tâchant de rappeler nos Frères à leurs devoirs.

D'Italie, en Janv. 1746. Le P. Norbert avant son départ de Lorraine, étoit étroitement uni avec les Jésuites.

Les Jésuites de Pondicheri, avant l'époque de l'Oraison Funébre, me rendoient aussi de fréquentes visites & paroissent me donner la préférence sur les autres. A peine eurent-ils entendu l'éloge Funébre de M. de Videlou, que tout à coup on les vit changer de face. Dès lors ils m'ont regardé comme le plus indigne de tous les Missionnaires, & comme le plus coupable des Mortels. Ils comprirent dans cette occasion que je n'étois ami que *usque ad os*, & que je donnois par cette pièce, une preuve autentique de ma fermeté & de mon zèle pour la pureté du Culte & pour la défense des Décrets du S. Siège. Les Pères Jésuites de la Lorraine ne peuvent ignorer qu'avant d'être aux Indes, j'ai donné des marques de ce même zèle. Ils savent que

Y y dans

(a) Il avoit resté pendant bien des années dans les Missions de la Perse & de la Turquie. Il a donné un Volume *de l'Oratoire des Cours Apostoliques*.

D'Italie,
en Jany
1746.

dans quelques Missions que j'y ai faites, on a reconnu par mes Prédications & mes Conférences publiques, la pureté de ma foi & de ma doctrine sur la Morale chrétienne. Trois à quatre croix de Missions que j'ai plantées à la gloire du Dieu Crucifié, peuvent leur en rapeller la mémoire : La mienne est plus fixée que jamais à ce grand objet ; sa seule vue me console dans mes peines, elle me fortifie dans la persécution. Venons aux Lettres de la Lorraine qui en prouvent encore l'injustice.

Lettre du
Provincial
de Lorrain-
ne au P.
Norbert
avant son
départ de
sa Provin-
ce.

M. R. P. Je vous adresse l'obéissance du Révérendissime Général, depuis si long-tems désirée. Je vous permets de partir quand il vous plaira. Le témoignage que j'ai donné de votre conduite à sa Révérendissime Paternité, étant rapporté dans cette obéissance, il est inutile que j'en ajoute un second. Marquez moi le tems de votre départ, pour avertir votre Compagnon à qui je remettrai un passeport. Je vous souhaite un heureux voyage. Je continuerai d'être avec un sincère & entier dévouement &c.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Jerôme de Matecourt Provincial.

Lettre du
même au
P. Norbert
à Pondi-
cheri.

M. R. P. J'ai reçu l'honneur de la vôtre du Port - Louis Isle de France. J'ai pris toute la part à la maladie qui vous y a arrêté. Je compte qu'ayant payé le tribut dans cette Isle, vous ne l'avez point payé à Pondichéri. Je vous croi arrivé. Je prie le Seigneur qu'il bénisse vos travaux. Je n'en doute pas, persuadé que je suis, de votre sagesse & de la droiture de vos intentions. Il faut une vertu à l'épreuve pour pouvoir se soutenir au milieu des dangers auxquels votre Ministère vous expose : Je suis déchargé de celui que j'exerçois à votre départ. Le R. P. Victor a pris ma place &c.

M. R. P. J'ai reçu vos deux précieuses Lettres datées de Décembre & de Mars. Elles ont calmé mes allarmes sur votre destination.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 355.

née. Je craignois qu'ayant été obligé de relâcher dans l'Isle de D'Italie ; France pour cause de maladie, vous ne fussiez au rang des morts. en Janv. Je bénis le Seigneur qui vous a rendu la santé pour continuer vos nobles courses. Les dures épreuves par où la providence vous a fait passer, sont des plus sûrs garants de la bonté de votre vocation au Ministère Apostolique, qu'une continuité de santé, d'aisances & de prospérités. Quelle solidité de vertus ne faut-il pas, vous le savez par expérience, pour dévorer toutes les difficultés, les travaux & les dangers semés sous les pas d'un Missionnaire ? Rien n'est plus capable de vous l'acquérir que l'astiction & l'adversité. Ces considérations ont fait succéder la joie & les actions de grâces à Dieu, aux mouvemens de douleur & de compassion auxquels je m'étois d'abord livré &c.

A Nanci 7. Sept. 1737.

M. R. P. Un peu débarassé des occupations qui suivent un Chapitre, je m'acquies avec plaisir du devoir de vous écrire. L'emploi qui vous est confié, vous donnera lieu d'exercer le zèle bru'ant du salut des Ames qui vous a toujours dévoré : La satisfaction avec laquelle vous vous appliquez à remplir la carrière dans laquelle vous êtes entré, me console de la perte que la Province a fait de vous : Vous nous avez privé d'un grand secours, pour courir où vous avez vu que le St. Esprit vous apelloit, sans écouter la voix du sang & de l'amitié. Restez donc avec le mérite continué de la sainte Obedissance : Mais si dans la suite, vous vous croyez moins utile, que vous ne l'avez espéré, revenez & que l'amour propre, ne vous retienne pas : Vous serez toujours reçu avec autant de plaisir, qu'on vous a laissé partir avec peine &c.

A Nanci 7. Octobr. 1738.

M. R. P. C'est avec (a) une singulière satisfaction que j'ai reçu la vôtre du 4. de ce mois : Les nouvelles que vous m'y annoncé me font un sensible plaisir & en feront au R. P. Victor, Y y 2

(a) Ce R. Père a été plusieurs fois Provincial, il n'est jamais sorti des premiers Emplois de la Province : Son mérite, sa science & sa vertu si connus à la Cour de Lorraine, engagerent S. A. R. Madame, Mère de l'Empereur d'aujourd'hui, à le choisir pour son Confesseur.

1746.
Lettre du R. P. Victor Provincial de Lorraine au P. Norbert à Pondichéry.

Lettre du même Provincial au P. Norbert à Pondichéry.

Lettre du R. P. Antoine ancien Provincial des Capucins de Lorraine au P. Norbert à Rome.

D'Italie, à qui je les envoie par cet ordinaire. Sa Révérence qui m'honore de son amitié, a été ici pendant les Fêtes de Pentecôte. Nous avons plusieurs fois parlé de vous : Ses sentimens à votre égard & les miens, s'accordent parfaitement. Et vous pouvez sûrement compter sur notre amitié, dont nous vous donnerons des preuves très touchantes, dès que vous serez de retour dans la Province, où nous voudrions déjà vous voir &c.

Commerci 21. Mai 1745.

Lettre du même R. Père au P. Norbert à Rome. M. R. P. . . . Les singulières attentations qu'a pour vous Notre très St. Père, jointes à celles de nos Supérieurs Généraux, me causent un très-sensible plaisir : Mon attachement pour vous, doit vous en être un garant bien sûr ; & si le Ciel exauce mes vœux faits d'un bien bon cœur, tout tournera à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Religion, & à votre propre satisfaction. J'en aurai sans compliment une très grande de vous sentir dans la Province : Mais la vraie amitié, qui a Dieu pour principe, la vertu pour fin, non quærit quæ sua sunt &c.

A Commerci 30. Aoust 1742.

Lettre du R. P. Nicolas Provincial de Lorraine au P. Norbert à Rome. M. R. P. J'ai bien reçu une feuille touchant votre (a) Diurnal : mais je vous ai marqué que l'approbation du Révérendissime Père Procureur suffisant, la mienne devenoit superflue. Je ne vous suis pas moins obligé de votre attention. Je vous souhaite une continuation de bonne santé avec une parfaite réussite dans vos travaux Apostoliques. Je suis toujours très disposé à vous rendre service, étant avec toute l'affection possible.

Nanci 26. Fév. 1742.

Jé

(a) C'est un livre que j'ai composé en faveur des Marins & dont M. de Maurepas Ministre d'Etat & de la Marine, a bien voulu recevoir la Dédicace, & que sa Sainteté a vu avec plaisir. Ce Diurnal imprimé à Marseille avec Privilège du Roi, contient ce qui est nécessaire pour former un bon chrétien & l'entretenir dans la vie chrétienne. Il est particulièrement pour les Marins, en ce que j'ai rapporté tous les exercices de Religion qui se pratiquent en mer sur les vaisseaux de sa Majesté & de la Compagnie des Indes. Nouveau scandale aux Jésuites.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 357

Je reçois avec satisfaction avec la vôtre, la Préface (a) de vos Mémoires : Vous aurez de Puissans Adversaires à combattre : en Janv. mais ce qui doit vous consoler, & vous animer, c'est la justice de la Cause que vous entreprenez pour la gloire de Dieu & l'intérêt de son Eglise. Je vous souhaite toutes les lumières & les forces qui vous sont nécessaires dans vos louables entreprises.

D'Italie ;
1746.
Lettre du
même Pro-
vincial au
P. Norbert
à Rome.

7. Mai &c.

Je ne suis pas surpris que certains esprits peu contents tâchent de vous indisposer à mon égard. Le R. P. Victor peut me rendre justice des sentimens avantageux que j'ai toujours eu pour vous. . . . Le poids de la Supériorité est un joug bien pénible & je ne respire qu'après le moment d'en être déchargé. Je vais continuer ma dernière Visite : Je serai par tout avec une parfaite estime & un entier dévouement &c.

Lettre du
même au
P. Norbert
à Rome.

A Nanci le 7. Avril 1743.

C'est ainsi, mon cher Provisiteur, que tous les Supérieurs Provinciaux de Lorraine se sont expliqués sur le compte du P. Norbert placé aux Indes Orientales, & à la Cour Romaine : C'est ainsi qu'ils s'expliqueroient encore sans doute, si on les obligeoit de rendre justice à la vérité. On ne peut se méprendre en s'adressant à ces Supérieurs ; il n'y en a point d'autre actuellement qui ait gouverné cette Province des Capucins en qualité de Provincial. Rapellez à présent ce que disent les Jésuites de Paris dans leur Libelle. Oui ce seront les Supérieurs mêmes de cet Ordre qui fourniront des Mémoires sur notre accusateur. Ce sera sur tout le Custode des Missionnaires Capucins à Madras &c. Voilà comme les Jésuites débutent : Qui ne croiroit qu'on va voir une Liite de témoignages fournis par les Supérieurs contre le P.

Tous les
Supérieurs
Provinciaux du
Père Norbert louent
sa conduite.

Les Jésuites
ne citent
qu'un témoin contre
cent.

Y y 3

Nor-

(a) Il me seroit facile de produire des centaines de Lettres tant de la France que de l'Italie qui m'ont été adressées. On verroit dans toutes ces Lettres que les Religieux particuliers aussi bien que les Supérieurs Maieurs, paroissent tous avoir le même zèle pour la bonne Cause que je défens. Il n'y en a point qui ne m'encourage à soutenir les intérêts de l'Eglise & du Siège Apostolique dans l'affaire en question.

*D'Italie
en Janv.
1746.*

Norbert ? Cependant ils ne citent toujours que le P. Thomas, qui de tous les Supérieurs, est celui qu'il a le moins connu & avec lequel il a le moins demeuré : Par conséquent la Règle rapportée d'après moi par ces Pères, ne peut dans cette affaire, que servir contre eux. *Le récit des faits attestés par un Supérieur, qui depuis une trentaine d'années est sur les Lieux, ne peut qu'être d'un grand poids.* Il n'y a personne pour peu de raison qu'elle ait, qui ne sente aussi bien que les Jésuites, l'équité d'un pareil jugement. Or je produis non un Supérieur, mais dix & vingt, qui ont vu toute la vie le P. Norbert, dans les différentes positions du Cloître & du Ministère : donc il faudroit renoncer à la raison, au bon sens, à l'équité pour ne pas en croire aux rapports & aux témoignages qu'ils donnent de P. Norbert.

Le Définitiveur général François des Capucins, estime le P. Norbert.

Vous offrirai-je d'autres témoins ? Mais ne vous en ai-je pas fourni cent contre un, cité à faux ou mal à propos par les Jésuites ? Vous avez connu à Rome, à ce que je croi, notre T. R. P. Justin de Bézier, ce Religieux si respectable & orné des plus rares vertus, & qui dans notre dernier Chapitre Général a été sur le point d'être élu pour gouverner tout l'Ordre : M. l'Ambassadeur (a) de France ne le fourohaitoit pas avec moins d'empressement, que tous nos Voeux des Provinces du Royaume. Il me seroit aisé de vous convaincre que ce Supérieur Général, n'a jamais ajouté aucune foi aux plaintes que les Jésuites lui ont fait du P. Norbert. Au contraire il l'encourageoit toujours dans son zèle, plus encore par ses discours que par ses Lettres. Tous les autres Supérieurs Généraux résidents à Rome n'en faisoient pas moins. Vous savez que j'aime à parler sur les Pièces ; je vous en rapporterai donc deux ou trois avant de finir ma longue Lettre, & j'en omettrai par de justes motifs plusieurs autres, qui certainement sont plus décisives.

M. R. P. Vous m'avez dit que vous étiez dans le dessein de dédier votre Diurnal à M. de Maurepas, vous l'avez fait & vous

avez

(a) M. de St. Agnans

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 359

avez bien fait. Je vous vois infatigable, occupé d'une impression, D'Italie, vous vous êtes engagé à donner (a) des Sermons : votre santé en Janv. pourra-t-elle seconder votre zèle ? Je prie le Seigneur de vous la conserver. Ce que vous avez entrepris est pour sa gloire, & ainsi R. P. Just-espère qu'il vous aidera. Je suis toujours avec la même estime &c.

A Rome 15. Févr. 1742.

M. R. P. Un trop grand travail n'a pu que vous causer des indispositions : vous deviez vous y attendre & vous devez à l'avenir vous ménager. Suivez mon conseil : Un zèle trop ardent nuit à la santé. Prenant part à ce qui vous regarde, vous m'avez fait plaisir de m'apprendre les bontés que M. le Vicé-Légat a pour vous : Il n'en restera pas là, il pourra vous être utile ici & ailleurs. Je le répète, ménagez-vous, & conservez une santé qui n'est chère. Je suis très parfaitement &c.

A Rome 29. Mars 1742.

Au surplus, mon cher Provisiteur, souvenez-vous de la Lettre de notre T. R. P. Procureur-Général, rapportée dans mes Mémoires (b) Historiques & renvoyez y les Personnes qui ne seront pas satisfaites de toutes celles que vous avez vues jusqu'ici. Vous savez qu'une des fonctions essentielles de la Charge de ce Révérendissime, est de veiller sur nos Missions & sur nos Millionnaires. Ainsi on peut bien se rapporter à son témoignage, lorsqu'il est question du P. Norbert, qui a resté sous ses yeux plus de trois ans. Vous avez souvent entendu comme moi à Rome, donner de rares éloges au zèle, à la vigilance, à la fermeté de ce Supérieur Général dans toutes les affaires qui intéressent la Religion, la pureté du culte & les intérêts du Siège Apostolique. Combien de fois n'a-t-on pas relevé en votre présence, ses grands talens, son profond-savoir, sa dextérité peu commune à conduire ces mêmes affaires toujours avec d'heureux succès ?

(a) Je m'étois chargé de suppléer à un Prédicateur qui vint à manquer pour le Carême d'une Paroisse d'Avignon : mon Ouvrage ne cessa pas pour cela à l'imprimerie.

(b) A la page 311. P. II. Tom. II.

Le Procureur Général des Capucins, Religieux d'un grand mérite, loue la conduite du P. Norbert.

Lettre du P. Norbert à Avignon. Lettre du même au P. Norbert à Avignon.

l'Italie, cès ? Faut-il s'en étonner ? Il ne cherche que Dieu, il ne consulte que son devoir ; il s'oublie lui-même pour ne penser qu'à la gloire de la Maison d'Israel, & qu'à secourir ses Frères dans leurs besoins : Sa charité les lui fait recevoir tous avec la même tendresse, & sa justice ne fait point admettre des exceptions de personnes : choisi d'en Haut pour occuper cette première Place de l'Ordre, le Seigneur voulut qu'il acheva de se rendre un Supérieur accompli sous les yeux & à la Compagnie du Général le plus favorisé des Dons célestes & orné des plus hautes Vertus.

l'Archevêque de Ferrare Ex-général des Capucins, donne des marques d'estime au P. Norbert. Vous comprenez sans doute, que je parle du Révérendissime Père Barberin, qui fut peut-être le Général le plus méritant, que l'Ordre des Capucins, ait jamais eu : Depuis environ deux ans, il est mort (a) Archevêque de Ferrare en odeur de sainteté. Pendant qu'il exerçoit la Charge de Général, Le T. R. P. Procureur dont je vous parle, étoit son Consulteur ; Jugez si en cette qualité, il n'eut pas lieu de se perfectionner avec un si grand Homme, d'en prendre l'esprit & d'en copier les vertus. Aussi diroit-on que le Révérendissime Barberin revit en la personne du Révérendissime Sigifmond de Ferrare. Que j'aurois été heureux, si j'avois eu le bonheur de trouver à mon arrivée à Rome, ce zélé, ce savant, ce pieux Archevêque : mais au moins j'ai eu la consolation de recevoir quelques fois ses sages conseils par quelques-unes de ses Lettres. Vous en avez vu une qui est au commencement de mes Mémoires. Le Révérendissime Père, qui lui a succédé dans l'important Emploi de Prédicateur Apostolique & qui par son grand zèle, ses savans & éloquens Discours, s'atire tous les jours de nouveaux éloges de Sa Sainteté & du Sacré Collège : Ce Révérendissime qui a vu & entretenu si souvent le P. Norbert dans notre Couvent de Rome, ne l'a pas moins honoré de son estime que les Supérieurs Généraux. Aux

(a) Il avoit été pendant bien des années Prédicateur du sacré Collège. Sans être Cardinal, il eut au dernier Conclave, plusieurs voix pour la Papauté : Tout Rome fait que le Sacré Collège vouloit par là marquer la haute estime qu'il faisoit de son rare mérite. Depuis son décès, on a donné la relation au St. Père de plusieurs miracles opérés par son intercession.

*Aux RR. PP. en J. C., Custode & Missionnaires de la
Côte des Malabares dans les Indes Orientales.*

Salut en notre Seigneur.

NOUS F. SIGISMOND DE FERRARE

*Procureur en Cour de Rome pour tout l'Ordre des
Capucins & Commissaire Général.*

NOUS (a) avons lu les lettres, que vous avez D'Italie ;
en Janv.
1746. adressé l'année dernière & dans la présente, au Lettre du
T. R. P.
Procureur
Général des
Capucins,
aux Mis-
sionnaires
de son Or-
dre, au su-
jet du P.
Norbert.
De Rome
1742. R. P. Général actuel & passé, qui nous les ont
ensuite renvoyées, pour y répondre. Nous con-
noissons par vos avis qu'il y a un *Duplicata*, qui
ne nous est point parvenu : à savoir celui qui con-
tenoit trois ou quatre formules des juremens que
vous avez prononcés, selon qu'il vous avoit été or-
donné par le Saint Siège : Mais cette perte n'est pas
de conséquence, dès-lors que nous sommes assurés,
que vous avez tous fidèlement obéi aux Ordres de
Notre Saint Père, le Pape Clément XII. de glorieu-
se mémoire. Nous avons remis aussitôt toutes ces
formules de juremens, signés de vos propres mains,
au Saint Office, où elles sont conservées, selon l'in-
tention expressé du même Souverain Pontife.

Nous avons compris par les Relations que votre
Révérence nous donne, aussi bien que les autres

Z z

Mil-

(a) On a cru faire plaisir d'insérer ici cette Lettre & la Suivante, que nous avons tiré des Mémoires Historiques du P. Norbert. Le Lecteur ne pourroit pas facilement y recourir, les Exemplaires en étant devenus fort rares. Ces deux pièces paroîtront importantes pour l'affaire dont il est ici question.

D'Italie, en Jany. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre, au sujet du P. Norbert, De Rome. 1742.

Missionnaires, avec quelle prudence, & quelle sagesse vous vous êtes comportés, envers l'Illustrissime & Révérendissime Evêque de Méliapure, Ordinaire du Lieu, pour faire la publication du Décret qui a été modéré. Cela, & beaucoup d'autres choses, dont le Saint Siège, & la Sacrée Congrégation sont parfaitement instruits, ne contribueront pas peu, à animer la sollicitude Pastorale de *Benoit XIV.* que le Ciel a donné à son Eglise, pour la gouverner, avec autant de gloire que de bonheur : ce qui nous fait espérer que ce zélé Pontife emploiera peut-être dans la suite pour le bien de vos Missions, les mêmes remèdes, dont il vient de se servir si efficacement pour celles de la Chine, comme vous le verrez dans la Bulle toute nouvelle de ce Grand Pape qu'on doit vous adresser ; alors mes très-chers frères, votre joie comme la nôtre, sera parfaite en Jésus-Christ.

1. Jean cap. 4. 2. Corintb. cap. 15. 2. Corintb. cap. 16. Ibid. Tit. cap. 2.

En attendant, mes très-chers Frères, soyez fermes, & inébranlables, toujours remplis d'ardeur & de zèle dans l'ouvrage du Seigneur, persuadés que tandis que vos travaux agréront au Saint Siège, ils ne feront point sans fruit auprès du Père Céleste. Veillez donc sans cesse, & soyez constans dans la même foi : agissez toujours avec un courage invincible, & animez vous les uns les autres dans la même carrière : mais que la charité soit la règle de toutes vos actions ; afin que ceux qui sont jaloux du bien que vous faites dans la vigne du Seigneur, ne puissent avec justice vous faire aucun reproche.

L'arri-

L'arrivée du R. P. Norbert, le digne Compagnon de vos travaux Apostoliques, qui a été appelé à Rome, par un ordre exprès de la Sacrée Congrégation, est pour Nous un sujet de joie; parce qu'étant ici, il supplée à ce qui pouvoit manquer à Nous & à Vous; sa présence, & l'ardeur qu'il a pour vos intérêts, Nous causent d'autant plus de consolation, qu'il soutient votre Cause, qui n'est pas seulement la vôtre, mais encore Celle de toute l'Eglise, avec tout le zèle possible, & la poursuit avec une constance qui ne se laisse point ébranler.

D'Italie, en Jany. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre, au sujet du P. Norbert. De Rome

Vous apprendrez avec plaisir que le dit R. P. Norbert, est constitué par Autorité Apostolique Procureur de vos Missions Malabares; reconnoissez le donc en cette qualité, afin qu'il continue de travailler, non seulement à faire connoître le droit que vous avez sur la Cure des Malabares; mais encore à justifier ce zèle & cette fermeté qui vous ont fait exposer à tout, plutôt que de vous écarter du respect & de la soumission que vous devez aux Décrets du Saint Siège. Il a prouvé le premier, avec des raisons aussi claires que solides; & afin de terminer une fois ce procès qui dure depuis si long-tems, il a fait imprimer ses Écrits.

1742. 2. Corinth.

Il se servira des mêmes moyens, pour exposer & défendre le second, qui est sans comparaison d'un plus grand poids auprès du Saint Siège. Nous sommes très-persuadés que pour réussir dans l'une & l'autre affaire, il a déjà beaucoup travaillé, & fait de grandes dépenses, & qu'il fera bientôt ob-

D'Italie, en Janv. 1746. ligé d'en faire encore de nouvelles, dont il n'est pas possible de se dispenser.

Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre au sujet du P. Norbert. De Rome. 1742. Nous vous prions donc, mes très-chers Frères en Jésus-Christ, de ne pas oublier celui, qui travaille jour & nuit pour vous: qui fait connoître la fermeté de votre foi, & l'ardeur de votre charité: qui doit vous donner ses avis par d'autres lettres plus étendues, selon qu'il lui est ordonné, & qu'il jugera plus convenable dans les circonstances présentes; plus les travaux qu'il entreprend pour vous sont grands, plus vous devez lui en marquer votre reconnoissance.

1. Tbeff. c. 5. Ibid. cap. 3. 1. Tbeff. c. 5. Ibid. 1. Corinth. cap. 1. 2. Tbeff. cap. 1. Suivez donc sans cesse la voie de la vertu: mais soyez toujours circonspects dans toutes vos démarches: fuyez jusqu'aux moindres apparences du mal; Dieu qui est toujours fidèle dans ses promesses, ne vous a appelé à la suite de J. C. son fils unique N. S., pour lequel vous souffrez, qu'afin que vous deveniez dignes de son Royaume éternel.

Ibid. Isa. cap. 52. Rom c. 10. Isa. 65. Votre gloire en est une pour Nous dans l'Eglise de Dieu, & l'honneur que vous acquerez par votre foi & votre patience à souffrir tant de persécutions & d'adversités, réjaillit jusques sur Nous. Qu'il est beau aux Ministres de l'Evangile d'annoncer la paix aux Nations! Que les démarches de ceux qui leur annoncent le salut sont belles! S'il n'est pas en votre pouvoir que tous obéissent à l'Evangile, & écoutent avec soumission la voix du Souverain Pasteur, souvenez-vous de ces paroles du Très-Haut: je n'ai pas discontinué de tendre tous les jours les bras de ma miséricorde à un Peuple, qui

qui bien loin de croire à ma parole , n'a cessé de la contredire. Dieu n'admet point de distinction entre le Juif & le Grec : Souverain de toutes les créatures, il répand également ses bienfaits sur tous ceux qui l'invoquent.

Je vous supplie enfin , mes chers Frères, par la miséricorde de Dieu, que vous ne cessiez jamais de vous conduire d'une manière digne de votre vocation & selon qu'il vous est ordonné par la puissance suprême du Vicaire de J. C. ; dans cette ferme espérance que tous marcheront un jour comme vous & avec vous, dans l'unité de la même foi & de la même doctrine ; car ceux qui refusent de se soumettre à l'autorité , courent infailliblement à leur damnation.

Prenez sérieusement garde de ne point altérer , comme plusieurs, la parole de Dieu, qui nous a été donnée , soit par les saintes Ecritures , soit par une Tradition constante : mais parlez & prêchez J. C. avec sincérité, & que ce soit par l'inspiration de Dieu & toujours en sa présence. Je vous conjure par J. C. notre Seigneur , dont le sang est le prix de notre rédemption , de faire part de cette présente Lettre à tous vos Missionnaires , qui vous aident à cultiver la vigne du Grand-Père de famille , confiée à vos soins.

Reposez - vous , au reste , sur notre sollicitude ; Nous métrons toute notre application , & nous ferons tout notre possible , pour acorder à vos instances réitérées , de bons Ouvriers dans le Ministère Evangélique.

*D'Italie ,
en Janv.
1746.
Lettre du
T. R. P.
Procureur
Général des
Capucins,
aux Mis-
sionnaires
de son Or-
dre au su-
jet du P.
Norbert.
De Rome
1742.
Rom. c. 10.
Rom. c. 12.
Ephes. c. 4.
Rom c. 4.
Rom. c 13.
1. Corinth.
cap. 11.*

*1. Theff.
cap. 5.*

Ibid.

*D'Italie ,
en Janv.
1746.
Lettre du
T. R. P.
Procureur
Général des
Capucins
aux Mis-
sionnaires
de son Or-
dre au su-
jet du P.
Norbert.
De Rome
1742.
Ibid.
2. Corinth.
cap. 3. -
Rom. c. 16.
Ibid.*

En attendant , ne cessez point de solliciter pour Nous le Seigneur , afin que la grace de l'Esprit Saint nous éclaire , pour choisir des Ministres qui soient dignes d'annoncer l'Evangile , & capables d'aller recueillir conjointement avec vous , la moisson du Père céleste , déjà avancée par vos soins & vos travaux ; afin aussi que le Dieu de la paix terrasse & foule à vos pieds , l'Esprit d'erreur & de discorde , qui depuis bien des années a tâché d'apporter du trouble parmi vous. Que la grace de N. S. J. C. soit avec vous dans tous les tems , & recevez le salut , que nous vous faisons avec autant d'ardeur , que si nous étions présens au milieu de vous.

Donné à Rome le 12. Septembre 1742.

R. R. P. P. en J. Christ,

Votre très-humble Serv.

Fr. Sigismond comme dessus.

*Lettre de
M. Barbe-
rin Arche-
vêque de
Ferrare
Esénéral
des Capu-
cins au P.
Norbert à
Rome.*

M. R. P. J'ai (a) commencé à lire avec une très-grande satisfaction les Livres que vous avez composé avec beaucoup de soin , & que vous avez bien voulu m'envoyer par une bonté toute particulière. Je vous rends mille graces de cette attention pour moi , & j'espère que vous la continuerez. J'avois déjà vu la Bulle que vous joignez à votre Ouvrage : je comprends qu'elle doit certainement extirper les erreurs & réprimer les *Désobéissances*

(a) La Lettre est en latin au commencement des mémoires Historiques du P. Norbert , avec les autres Lettres d'approbation : On peut y voir que la Traduction est littérale.

sans & les Hommes Captieux. Je vous félicite *D'Italie ,
en Janv.
1746.*
Voyez en quoi je puis vous être utile dans mon
insufifance ; & ordonnez moi ce qu'il vous plaira.
Je prie le Dieu Tout-puissant , qu'il daigne vous
faire réufir dans toutes vos entreprises. En aten-
dant foyez perfuadé de mon parfait dévouement ,
dont je fouhaite de vous donner des preuves, étant
véritablement

Le très afectionné & dévoué Serv.

De V. R. P^{té}.

*F. Barberin Archevêque
de Ferrare.*

Vous ne pouvez plus vous plaindre , mon cher Provifi-
teur , de ma réfiftance à vous communiquer des Pièces Jus-
tificatives de ma conduite : Mais fi je me fuis rendu aux *Le P. Nor-*
instances que vous me faites depuis ma fortie de Rome , *bert prie le*
rendez-vous , s'il vous plait , à l'ardeur des prières que je *Provisiteur*
vais vous faire en finiffant cette Lettre : Vous la trouve- *de ne don-*
rez longue , peut-être auffi fera-t-elle la dernière que je *ner au Pu-*
vous écrirai de ma vie. Que votre zèle à mon égard , fe *blic les piè-*
borne à me justifier dans l'efprit de vos amis & des per- *ces de fa*
fonnes qui veulent bien s'intéreffier à la Caufe que j'ai dé- *justifications*
fendue : Mais de grace ne donnez rien au Public qu'après *qu'après fa*
ma mort , qui felon toutes les aparences , n'eft pas fort *mort.*
éloignée. Mes ennemis ayant fait fermer tous les Tribu-
naux pour moi , il ne me refte plus qu'à défirer de com-
paroître devant celui de J. C. Souverain Juge. Cet Hom-
me Dieu dont j'ai tâché de foutenir la Doctrine fans ref-
pect humain , daignera , je l'efpère , me traiter avec moins
de févérité , & ne pas me juger dans toute la rigueur de
fa justice.

Les promeffes confolantes qu'il a laiffé dans fon Testa-
ment ,

D'Italie, ment, & que j'ai tant de fois annoncées dans la Chaire,
en Janvier ne m'en laissent nullement douter & m'inspirent une solide
 1746. confiance en ses miséricordes. Permettez que je les rapelle
Solide con- ici pour ma consolation & même pour la vôtre : Bienheu-
fiance du reux, nous assure ce Divin Sauveur, ceux qui souffrent
P. Norbert persécution pour la justice; parce que le Royaume du Ciel
dans les est à eux & que Dieu leur donnera ce Royaume éternel
promesses pour les dédomager des biens passagers, qu'ils auront per-
de J. C. du pour l'amour de lui. *Beati qui persecutionem patienter
 propter justitiam; quoniam ipsorum est regnum celorum.* Ainsi
 vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous charge-
 ront d'injures, qu'ils vous persécuteront & qu'à cause de
 Moi, ils diront faussement toute sorte de mal contre vous.
*Beati estis cum maledixerint vobis homines & persecuti vos fuerint
 & dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me.*
 Réjouissez-vous alors & tréaissez de joie; parce qu'une
 grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est
 ainsi qu'ils ont persécuté les Prophètes qui ont été avant
 vous, & la part que vous avez à leurs souffrances, vous
 assure que vous en aurez à leur gloire: *Gaudete & exultate,
 quoniam merces vestra copiosa est in caelis; sic enim persecuti sunt
 Prophetis qui fuerunt ante vos.*

Persécuté comme eux pour avoir défendu la justice, ac-
 blé sous le poids des injures & des calomnies pour avoir
 soutenu la Cause de Dieu & les Intérêts de son Eglise,
 hai pour avoir annoncé la vérité & condamné l'erreur,
 contraint de prendre la fuite pour avoir voulu chasser les
 abominations qui deshonorioient la Maison d'Israel. N'ai-je
 pas sujet de me consoler dans l'espérance des miséricordes
 du Seigneur & de me réjouir à la vue des récompenses
 éternelles qu'il nous promet?

• La persécution qu'on
 excite contre le P.
 Norbert, ne
 peut aller
 plus loin.

Ne vous oposez donc pas à mon bonheur, ne travaillez
 donc point à retarder l'heure de mon sacrifice, ne détour-
 nez donc pas la main qui veut m'immoler à la vengeance;
 si vous m'aimez véritablement, ne vous oposez pas à ce
 qui

qui doit me procurer une gloire immortelle. Que voulez-vous que je fasse davantage en ce monde ? Il n'y a plus pour moi de lieu où je puisse reposer ma tête. Les Personnes qui m'étoient les plus attachées, toutes convaincues qu'elles soient de la justice de ma Cause, n'osent se déclarer en ma faveur, ni me prêter le moindre secours. Il n'est plus même permis de dire qui je suis. En un mot, mes Ennemis ne me laissent aucune ressource humaine : Je n'ai plus qu'un Père qui est au Ciel : Aussi lui adressai-je avec plus de confiance que jamais, la prière que J. C. son Fils unique nous a enseigné pendant qu'il étoit sur la Terre. *Notre Père qui êtes dans les Cieux, que votre Nom soit connu, adoré & sanctifié par tout le monde : Que votre Règne arrive, qu'il s'établisse dans tout l'Univers & qu'il s'étende sur tous les Hommes : Que votre volonté soit faite dans la Terre comme au Ciel : Donnez nous aujourd'hui notre pain, qui est au-dessus de toute substance & dont nous avons besoin chaque jour : Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont offensé.*

*D'Italie ,
en Janv.
1746.*

Je m'arrête à ces dernières paroles & je les répète sans cesse. Quel intérêt n'avons-nous pas de faire une si excellente prière ? Notre divin Sauveur nous déclare que si nous pardonnons aux Hommes les fautes qu'ils commettent contre nous, notre Père céleste nous pardonnera aussi les nôtres. *Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet & vobis Pater vester celestis, delicta vestra.* O promesse incomparable ! O fruits précieux d'un tel pardon !

Le P. Norbert n'a plus de ressource que du côté du Père Céleste.

Que mes Ennemis m'aient donc contraint de me cacher dans un Antre inconnu ; qu'ils aient animé la Puissance contre moi ; qu'ils m'aient interdit tout commerce avec les Hommes ; qu'ils m'aient oté tous les moyens de pourvoir aux nécessités de la vie ; qu'ils m'aient calomnié & fait passer dans tout le monde pour le plus méchant homme qui fut jamais, non seulement je leur pardonne ces fautes, mais je les aime de toute mon âme. Qu'ils viennent

Le P. Norbert aime ses Ennemis au delà de ce qu'on puisse l'exprimer : Il leur pardonne sa mort par avance.

D'Italie, me chercher pour me perdre, qu'ils m'arrachent tout le sang de mes veines; qu'ils m'enfoncent le poignard dans le sein; qu'ils me hachent en mille piéces: mon cœur sera toujours plein d'amour pour eux & tandis que j'aurai un soufle de vie, je prierai mon Père Céleste de le leur pardonner, comme je souhaite qu'il me pardonne. *Pater dimitte illis.*

Le P. Norbert demande grace au Pape & aux Souverains pour ceux qui pourroient l'assassiner. Je voudrois même pouvoir me faire entendre à toute la terre, je crierois de toutes mes forces du lieu où je suis & où je dois être immolé, & j'inviterois tous les chrétiens à élever leur voix vers le Ciel en faveur de mes Bourreaux. *Pater dimitte illis.* Je supplerois d'abord le Souverain Pontife Benoit XIV. qui gouverne l'Eglise avec tant de zèle & de sagesse; Saint Père, lui dirois-je avec confiance, quelque horreur & quelque averfion que vous ayez d'un attentat commis sur une personne consacrée à Dieu, sur un Ministre des Autels, sur un Prédicateur de l'Evangile, sur un de vos fidèles Enfans, accordez-moi la grace de leur pardonner ma mort & les outrages qu'ils m'ont fait. *Pater dimitte illis.*

Le P. Norbert invite tout son Ordre & tous les Chrétiens à prier avec lui en faveur de ses Ennemis. Je me prosternerai aux pieds des Souverains de la Terre à qui Dieu a remis le glaive de la justice vindicative, je les supplerois avec toutes les instances possibles, de pardonner à ceux qui auront les mains teintes de mon sang. *Pater dimitte illis.* Je porterois la parole à tous mes Confrères & je les engagerois de rassembler toutes leurs forces, de ranimer tout leur zèle, pour s'écrier avec moi: *Pater dimitte illis.* J'inviterois tous les Peuples à qui j'ai annoncé les vérités de l'Evangile, toutes les ames auxquelles j'ai montré la voie du salut, & je leur demanderois pour toute reconnoissance de mêler leurs cris avec les miens, leurs prières avec celles que je forme, & d'une voix unanime de demander au Père Céleste de faire grace à mes Assassins & de pardonner à mes Ennemis. *Pater dimitte illis.* Je supplerois enfin toute l'Eglise d'offrir pour eux ses vœux au Père des miséricordes, afin qu'il leur par-

pardonne de la même manière que j'espère qu'il me pardonnera : *Pater dimitte illis.*

Mon cher Provisiteur , ne cessez de demander au saint Sacrifice, pour moi & pour eux, cette même grace, & ayez la bonté de ne me plus presser à vous faire confidence du lieu de ma retraite. Ne suffit-il pas à votre charité, que je lui ai fait connoître les voies pour m'envoyer quelquefois les petits secours dont vous savez que j'ai un vrai besoin, & que je vous promette de vous donner de tems en tems quelques signes de vie? Quand vous passerez plusieurs mois sans en voir, soyez alors assuré que mes bras sont liés & que je suis sur le point d'être immolé, ou que l'immolation est déjà faite. Il importe peu à mon bonheur qu'elle se fasse dans un lieu secret, & par une main inconnue : C'est assez pour moi que je donne ma vie pour la Cause de J. C. & de son Eglise. Je suis avec une parfaite sincérité & beaucoup de reconnoissance.

*D'Italie ;
en Jany.*

*1746.
Le P. Norbert ne manifeste pas au Provisiteur le lieu de sa retraite.*

Mon cher Provisiteur

En Janvier 1746.

Votre très - humble & très-obéissant serviteur.

F. Norbert.

P. S. Il vient de nous arriver dans le moment un exemplaire du Libelle des Jésuites de Paris & d'autres Imprimés de leur Fabrique contre le P. Norbert. On y a remarqué un insigne outrage fait au Souverain Pontife Benoit XIV. Ces Pères s'y vantent que leur Libelle, en a été fort loué. Est-il donc possible qu'ils aient assez de Hardiesse de tromper le Public par l'imposture la plus outrageante, qu'on puisse jamais faire à un Pape, dont

la sagesse est si profonde, la prudence si consommée, le zèle pour l'édification de l'Eglise si infatigable? Quoi ce Grand Pontife loueroit, approuveroit, combleroit d'éloges des Ecrits qui ne tendent uniquement qu'à détruire un Ouvrage dont le but n'est autre que la défense des Décrets du S. Siège & des Souverains Pontifes; un Ouvrage dont la fin n'est que de justifier la louable conduite des Ministres du S. Siège, qui se sont sacrifiés pour bannir du culte saint l'Idolâtrie & la Superstition. Faire penser & parler ainsi le Vicaire de J. C. N'est-ce pas une témérité qui n'a d'exemple, que dans ceux qui osent aujourd'hui la commettre si publiquement? Comment n'en imposeroient-ils pas au P. Norbert, à un Missionnaire Apostolique, qui n'a d'autres armes, pour se défendre contre la violence & la persécution, que le bouclier de la foi, & la force de l'évidence de la vérité?

Si les Jésuites avoient des témoignages aussi contraires à ce zélé défenseur de la pureté du culte, que nous en recevons actuellement de favorables pour lui, ils ne manqueroient pas d'en inonder le monde entier. Ce Missionnaire cependant qui les avoit en main, n'a pas voulu les communiquer au Provisiteur de la Cochinchine; & si nous les avons à présent, c'est par des voies qui sont inconnues à l'un & à l'autre. Quoiqu'il en soit, ces Pièces ne tendant qu'à réprimer l'audace de ceux qui tâchent adroitement d'insinuer aux Enfans du Christianisme, que Benoit XIV. approuve leur conduite en même tems qu'il la condamne, & ne contribuant qu'à confirmer dans les hautes idées que toute l'Eglise a conçu du zèle qu'a Sa Sainteté pour la pureté du Culte, nous avons présumé qu'Elle agréeroit que nous les missions au jour dans les circonstances présentes.

BREVE SUMMI
PONTIFICIS

BREF DU SOUVERAIN
PONTIFE.

BENEDICTI XIV.

BENOIT XIV.

AD R. P. NORBERTUM A
BARRO-DUCO Capucinum
&c. tunc in Galliâ, nunc
verò in Curiâ Romanâ
existentem, supra quo-
dam Libro, tipys ab eo,
tum Gallico, tum Italico
idiomate mandato, & in-
cripto *Mémoires* &c. &
Memoriali &c.

Inscriptio Brevis.

Dilecto Filio F. Norber-
to a Barroduco Capucino.

BENEDICTUS PP. XIV.

Dilecte Fili, salutem, &
Apostolicam benedic-
tionem. Litteras accepi-
mus a te scriptas die un-
decimâ Maii, unâ cum Li-
bro tuo ad Nos transmissio:
Jam incœpimus eum le-
gere, & ne dubites quod
inte-

*Au R. P. NORBERT DE
BAR-LEDUC Capucin &c.
étant alors en France & à
présent en Cour de Rome,
sur un de ses Livres, im-
primé en Langue Françoisse
& Italiene, & intitulé
Mémoires &c. Memo-
riali &c.*

Inscription du Bref.

*A notre Cher Fils F. Norbert
de Bar-le-duc Capucin.*

BENOIT XIV. PAPE.

Nôtre Cher Fils, nous
vous donnons le salut,
& la bénédiction Apostolique.
Nous avons reçu les lettres
que vous nous avez adressé
du onzième jour du mois de
Mai, & en même tems vo-
tre Livre que vous nous of-
frez

frez. Nous avons déjà commencé à le lire : Et ne doutez point que nous ne prenions la peine de le lire entièrement : Et soyez assuré que l'ayant lu, nous serons attentif à apporter les remèdes convenables aux maux dont il nous fait la description. En attendant Je vous embrasse avec un amour Paternel, Et Je vous accorde la bénédiction Apostolique. Donné en notre Château de Castelgandolphe le 9. de Juin 1742.

L E T T R E

Par l'ordre du même Souverain Pontife, au dit R. P. Norbert, au sujet d'un autre Livre, intitulé *Oraison Funèbre de M. de Vifdelou Evêque Jésuite &c. prononcée par le même R. P.*

Mon très Révérend & très honoré Père.

L *Elivre que votre très Révérende Paternité a eu l'honneur d'offrir à Sa Sainteté,*

integrum non simus lecturi, & quod eo perlecto manum non simus adnoturi ad paranda malis remedia. Interea te Paterno amplectimur affectu, tibi que Apostolicam Benedictionem impartimur. Datum in Arce Castrigandulphi die nonâ Junii 1742. Pontificatus nostri anno secundo.

E P I S T O L A

De mandato ejusdem Summi Pontificis, ad dictum R. P. Norbertum, super altero Libro, inscripto Oraison Funèbre de M. de Vifdelou Evêque Jésuite &c. prononcée par le même R. Père.

Molto Reverendo Padre Padrone Colendissimo.

D *A Nostro Signore si è ricevuto con parziale suo gradimento il libro, ò fia*

ò fia Orazione funebre , presentatagli da vostra Paternità molto Reverenda, ed egli ben volentieri la leggerà in tempo opportuno. Frattanto egli ha comandato il zelo di lei, e la costante intrepidezza per la Santa Fede, concedendo con amore Paterno l'Apostolica benedizione.

Tutto ciò sigifico a Vostra Paternità molto Reverenda per Sovrano Comandamento, rafermandola in fine con ogni più distinta stima, e rispetto.

Di Vostra Paternità molto Reverenda.

Devotissimo, Obedientissimo Servo
Angelo Arfelli Cameriere Segreto, e
Segretario Domestico.

teté, qui a pour titre Oraison Funèbre, a été reçu avec une joie sensible du Saint Père, qui le lira avec un vrai plaisir. Sa Sainteté vous accorde, en attendant, avec une tendresse toute Paternelle, la bénédiction Apostolique, pour marquer par-là a votre très Révérende Paternité, combien Elle à son zèle a cœur, & combien Elle loue son intrépidité toujours constante à soutenir les interêts de la Foi. Voilà mon très R. P. ce que j'ai l'honneur de vous écrire pour obéir aux Ordres supérieurs du Souverain Pontife Benoit XIV. Je suis charmé de trouver cette occasion, pour vous marquer l'estime distinguée, & le respect profond, avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

De votre très Révérende Paternité.

Le très Devoué, & le très Obéissant Serviteur.

Angé Arfelle Camerier Secret, & Secrétaire Domestique.

Avis.

Nous avons reçu de Florence depuis peu de jours , un paquet d'un ami du P. Norbert ; cet ami homme de bon Esprit de caractère nous prie d'insérer les Pièces suivantes dans les Ecrits, qu'il savoit que nous imprimions au sujet de ce zèle Missionnaire , nous assurant qu'il les avoit copiées lui-même sur les Originiaux , le P. Norbert les lui ayant communiquées dans le tems qu'il étoit en Toscane. Elles ne serviront pas peu à confirmer ce qu'on voit dans sa Lettre au Provisiteur.

*Lettre de
M. l'Evêque
de Mar-
seille au P.
Norbert à
Rome.*

Je suis infiniment sensible , M. R. P. , à l'attention que vous voulez bien avoir pour moi , & je vous en fais bien des remercimens. On ne m'a point encore remis le Livre que vous m'annoncez , je ne doute pas qu'il ne soit digne de vous. Pour ce qui est des autres Ouvrages dont vous me faites l'honneur de me parler , M. R. P. , j'en ai entendu parler à Marseille , je ne me suis point avisé de donner sur cela des avis , mais j'ai témoigné que je craignois que cela ne divisât deux Ordres bien unis dans ce Royaume. Vous savez mieux que moi que ce qui convient à un endroit , ne convient pas toujours à un autre : mais vous ne pouviez vous refuser aux Volontés & à l'Autorité qui vous ont fait écrire. Je prie Dieu que l'union & la paix règne entre les Missionnaires. J'ai l'honneur d'être avec respect

M. R. P.

A Aubagne le 4. Nov. 1742.

Votre très - humble & très-
obéissant serviteur.

Henri Evêque de Marseille.

Ad.

*Admodum Reverendo Patri Norberto à Lotharingiâ Obéissance
 Concionatori Missionario Apostolico ac Procuratori in du Révé-
 Curiâ Romanâ pro Missionibus Nostris Malabaricis , Procureur
 Capucino, Salutem in Domino. F. Sigismundus à Fer- Général au
 variâ Procurator , atque in Romanâ Curiâ Commissa- P. Norbert
 rius Generalis Totius Ordinis Minorum Sancti Francis- pour son
 ci Capucinorum licet imm. départ de
 Rome.*

Cum Paternitati tuæ admodum Reverendæ con-
 tingat pro variis negotiis Nobis notis Provinciam
 nostram Tusciæ petere, ibique usquè dum præfata
 negotia perfeceris commorari, virtute præsentium,
 atque ad Sanctæ Obedientiæ meritum, facultatem tibi
 impertimur, quatenus cum tuo socio nempè F.
 Felice pariter è Lotharingiâ, illuc adire valeas cum
 benedictione Domini, quem pro Nobis rogare cura-
 bis; & Te Superioribus supradiçtæ Provinciæ enixè
 commendamus. Datum Romæ die Februarii 1745.

Locus † Sigilli.

F. Sigismundus qui suprâ.

Mon'cher P. Norbert, je voudrois pouvoir vous
 aider plus que je n'ai fait & procurer à votre
 Révérende Paternité les consolations dont elle a
 besoin dans les circonstances présentes. Etant ac- *Lettre du
 Révéren-
 dis'sime P.
 Prédica-
 teur du S.
 Palais, au
 P. Norbert:
 traduite de
 l'Italien.*
 tuellement occupé à la prédication, je vous dirai
 en peu de mots mon Conseil, dont votre Révé-
 rende Paternité pourra profiter selon que Dieu lui in-
 spirera & les Personnes d'un plus grand poids que je
 ne le suis. Si vous voyez que votre Personne ne soit
 pas en sûreté où vous êtes, vous pourriez vous
 rendre à Venise & vous mettre sous la protection

B b b

de

378 LETTRE DU R. PREDICATEUR APOSTOLIQUE.

de la Sérénissime République , & attendre là avec patience le secours du Seigneur sur vous : *Auxilium Domini super te.* Un Missionnaire qui comme vous est prêt à donner son sang pour la défense de la vérité & de la foi , doit par conséquent être disposé à souffrir persécution , abandonnement , injures , menaces , & toute autre sorte de tribulations. Que votre Révérende Paternité dise avec St. Ignace Martir , je commence maintenant plus que jamais , à être Disciple de J. C. *Nunc incipio esse Discipulus Christi.* Tout le monde fait naviger lorsque le vent est en poupe , mais peu le savent dans le tems de la tempête , cependant c'est alors qu'on connoit la bravoure & la dextérité du timonier. J'espère qu'avec le tems & avec la patience , votre R. Paternité , fera triomphante : Mais attendez le Seigneur & agissez toujours courageusement : *Expecta Dominum & viriliter age :* Que votre cœur prenne courage & soutenez toujours la Cause du Seigneur : *Confortetur cor tuum & sustine Dominum.* Je vous parle en véritable ami & comme le doit faire un Religieux. Donnez-moi de vos nouvelles & je vous en donnerai des miennes : Ce ne sera pas seulement des paroles que j'emploierai pour vous , mais ce sera des œuvres où l'occasion s'en présentera. Je prie le Seigneur pour vous , & priez le pour moi , afin qu'il nous acorde la grace de le posséder dans l'éternité &c.

A Rome le 8. Avril 1745.

O Sa

O Sacerdotes qui despicitis nomen meum ! O Sacerdotes , mittam in vos egestatem , & maledicam benedictionibus vestris , dispergam super vultum vestrum Stercus solemnitarum vestrarum.

Convertam festivitates vestras in luctum & omnia cantica vestra in plandum. Audite hoc qui conteritis Pauperem. Anos Chap. 8. v. 10. O Prêtres qui méprifez mon Nom ! O Prêtres qui êtes dans l'abondance , je vous réduirai dans un état d'une pauvreté extrême , & répandrai mes malédictions sur ce que vous apellez bénédictions , & je couvrirai votre Visage de l'excrément dont vous faites usage dans vos Cérémonies.

Je changerai vos jours de triomphe en des jours de larmes & vos chants de joie en des plaintes lamentables. Ecoutez ces menaces du Seigneur , vous qui vous éforcez de faire périr le Foible & le Pauvre.





